This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 830,133

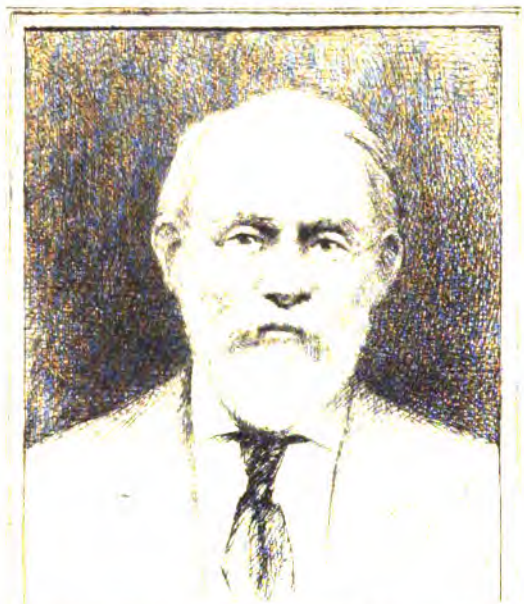

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
801
.R84
H4

47

DEUX

CHRONIQUES DE ROUEN

DEUX

CHRONIQUES DE ROUEN

1° DES ORIGINES A 1544; 2° DE 1559 A 1569

Publiées

Avec Introduction, Notes et Index

Par A. HÉRON

ROUEN
A. LESTRINGANT
Libraire de la Société de l'Histoire de Normandie,
11, RUE JEANNE-DARC, 11

PARIS
A. PICARD ET FILS
Libraire de la Société de l'École des Chartes,
82, RUE BONAPARTE, 82

1900

Dunning
Nighoff
3-14-28
15088

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Art. 16. — Aucun volume ou fascicule ne peut être livré à l'impression qu'en vertu d'une délibération du Conseil, prise au vu de la déclaration du Commissaire délégué, et, lorsqu'il y aura lieu, de l'avis du Comité intéressé, portant que le travail *est digne d'être publié*. Cette déclaration est imprimée au verso de la feuille du titre du premier volume de chaque ouvrage.

Le Conseil, vu la déclaration de M. F. Bouquet, *commissaire délégué, portant que l'édition des* Deux Chroniques de Rouen, *préparée par* M. A. Héron, *lui a paru digne d'être publiée par la* Société de l'Histoire de Normandie, *après en avoir délibéré, décide que cet ouvrage sera livré à l'impression.*

Fait à Rouen, le 3 juillet 1899.

Le Secrétaire de la Société,

P. Le Verdier.

INTRODUCTION

Des deux chroniques que nous publions dans ce volume, l'une s'étend des origines à l'année 1544, l'autre rapporte les faits qui se sont passés entre les années 1559 et 1569 et donne surtout de grands détails sur le siège de Rouen en 1562.

I

La première de ces chroniques nous a été conservée par deux manuscrits qui se complètent l'un l'autre et dont voici la description :

1° Manuscrit n° 18930 du fonds français de la Bibliothèque nationale, ancien S^e^ Germain français 1488, sur papier, ayant fait partie de la bibliothèque Coislin. Il mesure 27 cent. de hauteur sur 21 de largeur, et comprend les cotes 1 à 155, mais il n'a, en réalité, que 140 feuillets, car, si l'on trouve trois feuillets cotés 58 bis, 63 bis et 111 bis, par contre le feuillet qui suit le 68e est coté 69-78, et celui qui vient après le 130e porte la cote 131-140; c'est d'ailleurs une simple erreur de numérotation, car en ces deux endroits le texte ne présente aucune lacune. Les coins des derniers feuillets ont été fortement endommagés par l'humidité, et il paraît en manquer à la suite un certain nombre. Le texte se termine par le récit de l'entrée d'Anne de Bretagne à Paris (f. 150 v° à 155 v°), et par ces vers :

Treshaulte excellente princesse,
Vous serez la tresbien venue ;
Triumphamment serez reçue
Souveraine et maistresse
..... de nous en grand leesse
..... leaument et vous salue.

Ce manuscrit, dont l'écriture est du XVIe siècle, sera désigné par la lettre P. La rédaction de la chronique est d'ailleurs postérieure à 1522, puisqu'il y est dit que François Ier fit ôter, en cette année, le treillis d'argent que Louis XI avait fait poser devant la châsse de saint Martin de Tours.

2° Le second manuscrit, que nous désignerons par la lettre L, a appartenu jusqu'à ces derniers temps à notre regretté confrère M. Charles Lormier, qui l'avait acquis à la vente de M. Edouard Frère, bibliothécaire de la ville. Il a fait autrefois partie de la bibliothèque Bigot, où il portait la cote B 21 ; nous le trouvons plus tard, à une date que nous ne saurions préciser, en la possession d'un M. Carpentier, comme l'atteste l'*ex-dono* qu'on lit au revers du plat de la reliure : « A M. Ed. Frère, de la part de Mlle Bédis, en souvenir de ses amis M. et Mme Carpentier, le 6 novembre 1823. » Au-dessus de ces lignes se trouvent les armes de la famille Bigot et l'*ex-libris* de M. E. Frère, qui n'est autre d'ailleurs que sa marque de libraire, au-dessous un *ex-libris*, sans doute de M. Carpentier, écu portant les lettres F G et au-dessous C, posé sur deux ancres en croix surmontées d'un bonnet de Mercure, et enfin l'*ex-libris* de M. Lormier. Il est regrettable que, après le décès de M. E. Frère, on n'ait pas songé à l'acquérir

pour la Bibliothèque municipale de Rouen, où sa place était toute marquée. Fort heureusement, il n'a pas été perdu pour notre ville, grâce à M. Ch. Lormier, qui l'a fait entrer dans sa riche bibliothèque et qui, bibliophile aussi obligeant qu'érudit, a bien voulu nous le confier, ce dont nous lui restons vivement reconnaissant.

Le ms. L, de 28 cent. h. sur 20 cent. l., comprend 58 feuillets en papier, paginés 1-156, dont un certain nombre sont restés blancs, au commencement, à la fin et dans le corps du volume ; de larges blancs se rencontrent également dans beaucoup de feuillets ; ils semblent avoir été réservés pour l'inscription à leur date des faits intéressants que l'on viendrait à recueillir. L'écriture est du XVIe siècle, mais non partout de la même main ; quelques faits ont été postérieurement ajoutés au texte primitif. Le texte finit avec la dernière ligne de la page 142. On remarque dans ce ms. plusieurs blasons en couleur. Au dos de la reliure est frappé ce titre ; Annal / de / Norm. / M. S.

La composition des deux manuscrits P et L présente de grandes différences.

Les deux premiers feuillets du ms. P contiennent, r° et v°, la description des cloches de Notre-Dame de Rouen, sous cette rubrique : *Ensuivent les noms des cloches qui sont aux trois tours de Nostre-Dame de Rouen*. Elle a été publiée d'après une copie de l'abbé Maze, dans le t. XI, 1re livraison, p. 143-151, du *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, et a fait l'objet d'une étude critique de

M. Bouquet, dans la 2e livraison, p. 337, du même *Bulletin*. Elle ne se trouve pas dans le ms. L.

La chronique commence au folio 3 recto du ms. P, sous cette rubrique : *La fondation de Rouen*. Même texte, sauf quelques variantes, à la 1re page du ms. L, avec cette mention écrite en marge : *Fondation de la ville de Rouen et son agrandissement*.

Immédiatement après, les deux mss. s'éloignent beaucoup l'un de l'autre.

Le ms. P présente d'abord, ainsi que bon nombre de chroniques latines et françaises, une histoire générale, fort insignifiante, du monde, divisée en six époques : les cinq premières d'Adam à Jésus-Christ, la sixième commençant à Jésus-Christ et non encore terminée. Le compilateur n'y traite guère que des personnages qu'il appelle les neuf preux ; six d'entre eux, trois juifs, David, Josué, Judas Macchabée, trois payens, Hector, Alexandre, Jules César, appartenant aux cinq premières époques, les autres, trois chrétiens, Artus, Charlemagne et Godefroy de Bouillon venant à leur rang chronologique parmi les faits de la sixième époque. Un sixain mis dans la bouche de chacun d'eux les caractérise. Avec la sixième époque commence la nomenclature très sèche et parfois inexacte des papes, des évêques et archevêques de Rouen, et de quelques personnages de marque. Le compilateur y intercale plusieurs faits relatifs à Rouen ou à l'histoire générale et donne ensuite l'histoire sommaire des premiers ducs de Normandie et des rois d'Angleterre qui ont possédé cette province jusqu'à sa reprise par Philippe-Auguste.

Rien de tout cela n'est contenu dans le ms. L. A la suite de « la Fondation de la ville de Rouen et son agrandissement », on y trouve :

1° p. 3-5, le texte latin de la bulle par laquelle le pape Clément VI fonda à Rouen le collège des Clémentins ;

2° p. 6, une note relative à la rente faite par la ville à ce collège, et un modèle de quittance ainsi libellés :

Nota qu'il est deu aux devantz d^e^ chappelains des Clementins sur l'hostel de la ville de Rouen la somme de six vingtz livres tournois qui se paient a deux termes de Pasques et sainct Michel par moyctié par le recepveur de lad. ville de Rouen pour la fondation faicte par led. pape Clement vime ausd. Clementins, de laquelle fondation la quictance que [le] chappitre en baille aud. recepveur pour chacun terme la teneur ensuyt : Sachent tous, etc., que nous Doyen et chappitre de léglise Nostre Dame de Rouen, confessons avoir eu et receu de Nicolas Osmond, recepveur de la ville de Rouen, la somme de soixante livres tournois, qui deue estoit par ladicte ville au terme sainct Michel derrain passé pour moitié dannée pour tourner au profit et usage des chappellains du college des Clementins en nostre eglise, etc., de la fondation de (*sic*) feu pappe Clement vj^e^ de laquelle somme de lx livres tournois pour led^t^ terme. Nous nous tenons pour bien contens et en quictons ladicte ville. En tesmoing de ce nous avons faict sceller ceste quictance du seel de nostre eglise. Ce faict en nostre chappitre lan de grace mil. iiij^cc^ iiij^xx^ et unze le xxe de novembre. Ainsi signé : P. Audelin.

3° p. 7-9, le texte latin des *Ordinationes ecclesiæ Rothomagensis pro rege Carolo quinto*, dont le résumé se trouve en français dans le ms. P, p. 71-74 de notre édition. A la suite de ce texte le ms. L ajoute :

Les obitz solennez dud^t^ Charles vme vallent chacun la somme de vingt livres tournois. Et ont les chanoines les deux partz et les chappellains la tierce, qui vault en tout vj l. xiij s. iiij d. t. Et les obitz non solennez xv l. Et ont les chanoines comme dessus les deux partz. Et lesd. chappelains la tierce qui vault cent solz tournois. Et prennent distribution en

iceulx obitz tous les chappellains et enffans portant labit avec les malades.

4° p. 9, l'énumération des grandes fêtes dans lesquelles l'archevêque de Rouen doit célébrer la messe et la prescription des soins à prendre pour l'entretien du tombeau du duc de Bedford, qui avait été chanoine de Notre-Dame :

Archiepiscopus Rothomagensis, si presens fuerit, missam celebret in festis sequentibus cum septem diaconibus et totidem subdiaconibus. De quibus duodecim sint de secunda sede et debent prandere cum domino Archiepiscopo, vel percipere quilibet duos solidos de bursa domini predicti. Potissime in festis Nativitatis Domini, Epiphanie, Pasche, Ascensionis Domini, Pentecostes, Trinitatis, Eucaristie Domini, Assumptionis beate Marie, Dedicationis ecclesie, Sancti Romani et festo Omnium Sanctorum. In aliis autem triplicubus, ut sibi placuerit.

In tridicim festis solemnibus anni sequentibus, videlicet Nativitatis Domini, Epiphanie, Resurrectionis, Ascensionis, Pentecostes, Sancte Trinitatis, Eukaristie et Omnium Sanctorum, ac quinque festivitatibus beate Marie, necnon diebus duorum obituum dominis ducis Bedfor*, ymago ipsius sepultura sive tumba a capsa nemorea superposita discoperiatur et munda teneatur per sacerdotem videlicet et clericum Clemeutinorum qui pro tempore dictorum festorum in missa dicti ducis ebdomadarii erunt. Quibus dicbus (1) festivis iterum per ipsos dicta capsa nemorea superponatur, prout consuetum est fieri in eadem ecclesia circa regis Caroli quinti sepulturam. Pro quibus sic fiendis isdem sacerdos et clericus ebdomadarii per illos quindecim dies in anno pro quolibet dictorum dierum quilibet ipsorum duorum duodecim denarios turonenses recipiet per manum administratoris seu baillivi dicti collegii Clementinorum.

Enfin, la p. 9 du ms. L est terminée par le tableau suivant indiquant par qui étaient chantées les grandes OO de l'Avent et de Noël :

(1) Il y a dans le ms. un blanc après ce mot; le texte paraît cependant bien complet.

Cancellarius rothom̄	O	Sapencia.
Decanus	O	Adonay.
Cantor	O	Radix Jesse.
Thesaurarius	O	Clavis David.
Archidiac⁹ Wlg Francie	O	Oriens.
Archidiacon⁹ rothom̄	O	Rex gentium.
Cappitulum	O	Emmanuel.
Dn̄s Archieps	O	Virgo virginum.

Les pages 10 à 12 sont restées blanches et la chronique de Rouen ne commence véritablement qu'à la page 13. Sous la rubrique *Fortunes de feu advenus* (sic) *en la ville de Rouen*, sont énumérés les incendies qui désolèrent cette ville de 1116 à 1284. Les mêmes faits, ainsi rapprochés dans le ms. L, sont mentionnés en P dans les mêmes termes, mais placés au milieu des autres faits, selon leur ordre chronologique.

Il serait trop long et peu utile d'indiquer plus amplement les divergences qui existent entre les deux ms. Il nous suffira de dire que L ne contient, d'abord, qu'un nombre assez restreint des faits mentionnés par P et ne fournit que très rarement des faits omis par ce dernier ms. ; nous ne nous lui en avons emprunté que deux, comme on le verra par nos notes.

La représentation du mystère de la Passion en 1492 est le dernier fait rouennais relaté par le ms. P, dont nous avons suivi le texte. Le ms. L nous a fourni la suite des événements dont Rouen fut le théâtre jusqu'en 1544.

Il n'entrait pas dans notre plan de reproduire intégralement le texte de ces deux manuscrits. Nous en avons élagué, à l'exception d'un très petit nombre de faits

généraux, ce qui ne concernait ni Rouen ni la Normandie. C'est ainsi que, pour parler seulement des suppressions les plus importantes, nous n'avons donné ni l'histoire générale du monde que l'on trouve au commencement du ms. P, ni les pièces que nous signalons au début du ms. L, ni les pages consacrées à Jeanne d'Arc et à ses deux procès de condamnation et de réhabilitation, ni les récits de l'entrée de Charles VIII à Rouen, des funérailles de Georges Ier d'Amboise, de la défaite de Pavie, ni le texte de la condamnation de Montecuculli accusé d'avoir empoisonné le dauphin, fils de François Ier. Certaines de ces suppressions s'expliquent d'elles-mêmes; quelques-unes ont besoin d'être justifiées. C'est à Rouen que Jeanne a été condamnée puis réhabilitée; mais, ce qui concerne l'histoire de notre cité, ce n'est pas la manière dont ces procès furent conduits, c'est ce fait simple qu'elle y a été jugée. D'ailleurs le compilateur n'a fait que reproduire, très incomplètement, la traduction de ces procès qui fut faite, à la suggestion de l'amiral Louis de Graville, sous le règne et par l'ordre de Louis XII. M. J. Quicherat, à qui nous devons la publication des textes originaux, n'a pas jugé que cette traduction, dont il signale, d'ailleurs, les inexactitudes, fût digne d'être placée à leur suite (1). M. J.-A. Buchon l'a, du reste, insérée presque entière dans le tome IX de sa *Collection des Chroniques nationales*, d'après le ms. original que possède la Biblio-

(1) V. *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, etc., publiés par J. Quicherat, t. IV, p. 256-266, et t. V, note 1 de la page 389 et p. 411-418.

thèque publique d'Orléans. Il nous a paru suffisant d'en extraire le récit de l'abjuration au cimetière de Saint-Ouen et, à la suite de la sentence de condamnation, du supplice au Vieux-Marché. L'entrée de Charles VIII qui eut lieu à Rouen le jeudi 14 avril 1495 a été publiée d'après le ms. P, dans le t. XX, p. 295-306, des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, par M. Ch. de Beaurepaire, avec tout le soin que l'éminent archiviste apporte à ses travaux. Le livret original de cette entrée a d'ailleurs été retrouvé récemment et l'on peut espérer qu'il aura dans peu de temps les honneurs de la reproduction. La *Société des Bibliophiles normands* a réédité, en 1864, deux livrets où sont décrites les funérailles de Georges Ier d'Amboise, à Lyon et à Rouen. C'est la réimpression des originaux dont L s'est servi ; il n'y avait pas lieu d'en donner ici la copie, d'ailleurs incomplète.

Cette chronique, restée jusqu'à présent inédite, a été connue des anciens historiens de Rouen, Taillepied et Farin qui lui ont fait de larges emprunts, le premier dans son *Recueil des antiquitez et singularitez de la ville de Rouen*, paru en 1587, le second dans son *Histoire de la ville de Rouen*, publiée en 1668. Les érudits de notre temps y ont eu également recours. Il y avait donc de l'intérêt à faire connaître en entier l'œuvre originale dont ils se sont autorisés. Les sources auxquelles notre compilateur a puisé lui-même, sont le *Chronicon Rotomagense* (1), les *Chroniques de Nor-*

(1) Le *Chronicon Rotomagense* a été publié, en 1567, par le P. Labbe, dans le t. I, p. 364 de sa *Nova Bibliotheca manuscriptorum*, et de nou-

mandie, les *Grandes Chroniques de France* et la *Chronique de Guillaume de Nangis.* Il a traduit du *Chronicon Rotomagense* à peu près tout ce qui concerne Rouen et la Normandie (1). Il a pris soin lui-même d'indiquer qu'il a mis à contribution les *Grandes Chroniques de France* par les lignes suivantes qu'on lit au folio 33 du ms. P : « L'an M. c. lviij, le pape Alexandre donna la fleur au roy Lois de France. Regardez aux Grandes Croniques que signifie icelle fleur. »

Mais, quel que soit l'intérêt de la chronique que nous publions, nous n'essaierons pas d'en dissimuler les défauts. Elle renferme un certain nombre de graves erreurs que nous avons pris soin de signaler dans nos notes. Si l'auteur de cette compilation a rendu service par sa traduction du *Chronicon Rotomagense* à ceux qui ne pouvaient ou ne voulaient pas recourir au texte latin, il est regrettable qu'il se soit parfois bien mal acquitté de la tâche qu'il avait entreprise. C'est ainsi qu'il a vu dans *Tenerchebreyum* non pas Tinchebray mais Cherbourg, et que rencontrant sur son passage les adjectifs *Cenomannensis* et *Senonensis* applicables aux églises du Mans et de Sens, il les a attribués à l'église de Séez. Mais la plus étrange bévue qu'il ait commise, malgré la précision du texte latin, c'est d'avoir pris les religieuses

veau dans le *Recueil des Historiens des Gaules et de France,* t. X, p. 386, t. XII, p. 784, t. XVIII, p. 357.

(1) Nous n'avons pas cru nécessaire de renvoyer par nos notes aux passages correspondants du *Chronicon;* mais nous l'avons fait pour les *Normanniæ nova Chronica*, publiées par A. Chéruel, en 1850, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.*

et les abbesses de Montivilliers pour des moines et des abbés (1). Tout cela montre bien que le compilateur était un homme peu lettré.

C'est cette raison qui nous a détourné d'attribuer cette chronique à l'archidiacre Jean Nagerel, comme nous avions été disposé d'abord à le faire, en raison des ressemblances qu'elle présente avec l'appendice, assez mal ordonné d'ailleurs, que le libraire Martin le Mesgissier a placé à la suite de ses *Chroniques de Normandie*, sous ce titre : « *Description du pays et duché de Normandie, appellée anciennement Neustrie, de son origine et des limites d'iceluy. Extraict de la Cronique de Normandie, non encore imprimée, faicte par feu maistre Jean Nagerel, Chanoine et Archidiacre de Nostre Dame de Rouen* (2). Je croirais plus volontiers que Nagerel, ou même Martin le Mesgissier, s'autorisant du nom de l'archidiacre, aurait tiré de notre chronique, ce qui convenait à son plan. Cet ecclésiastique était sans doute trop instruit pour commettre les bévues que nous avons signalées plus haut. Il est d'ailleurs à remarquer que Jean Nagerel mourut le 23 juin 1570, et que le Mesgissier termine sa publication par le discours que Henri III prononça à l'ouverture des Etats de Blois, le jeudi 6 octobre 1576.

Si Nagerel n'est pas l'auteur de cette chronique, à

(1) Taillepied a reproduit, avec la plus confiante exactitude, la plupart de ces singulières erreurs.

(2) Martin le Mesgissier a donné quatre éditions des *Chroniques de Normandie* et de la *Description*..... qui suit, en 1578, 1581, 1589 et 1610.

qui donc l'attribuer? c'est ce que nous avons cherché vainement, et nous préférons garder le silence que d'avancer des hypothèses qui ne pourraient être soutenues que par des arguments trop faibles.

Il a existé d'autres copies de cette chronique. Dans son *Histoire de la Cathédrale de Rouen*, Dom Pommeraye rapporte (p. 89), en propres termes, d'après un manuscrit appartenant, dit-il, à M. Hallé, chanoine et archidiacre d'Eu, le passage relatif à un distributeur de livrets protestants qui s'enfuit de Rouen à Dieppe, fut arrêté dans cette ville et ramené à Rouen où il fut condamné à subir le supplice du feu. Le récit se termine par ces mots « ... et se nommoit ledit malfaiteur le *promis en la loy*. » Ce passage ne se trouve pas dans le ms. P, incomplet de la fin; il existe dans le ms. L où on lit la mauvaise leçon le *permis en la loy*. Le manuscrit de M. Hallé n'était donc pas une copie du ms. L, en était-ce une du ms. P, alors plus complet? nous croirions volontiers que la mutilation de ce ms. est antérieure à l'époque où vivait dom Pommeraye.

II

La seconde chronique que nous publions dans ce volume et qui porte pour titre : *Discours abbregé et Memoires d'aulcunes choses advenues tant en Normandye que en France depuis le commencement de l'an* 1559 *et principalement en la ville de Rouen*, ne nous est connue que par un seul manuscrit faisant partie du fonds français de la Bibliothèque nationale où il est inscrit sous la cote 5948. Il a jadis appartenu à la

Bibliothèque Bigot et portait le n° 355 dans le catalogue des mss. réunis par plusieurs membres de la famille Bigot, que M. Léopold Delisle a réédité en 1877, pour la *Société des Bibliophiles normands* (1).

Le *Discours abbrégé* s'étend du folio 1 r° au f. 121 r° (les f. 18 et 19 sont transposés); du 122 v° au 126 r°, on trouve écrite d'une autre main sur deux colonnes, la *Table du présent livre*, contenant une liste incomplète des personnes mentionnées dans le *Discours*, les f°s 127 v° et 128 r° donnent une pièce de 26 vers décasyllabiques, sous laquelle on lit deux fois la signature Domergue. Voici cette pièce :

Amy, voy tu, le Temps auquel nous sommés
Et le grand trouble qui est entre les hommés,
La cause est avarice trop grande.
Le curieux ce qu'il ne doibt demande.
L'hipochrite faict scavoir et entendre
La verité pour les simples surprandre.
L'apostat tend a rendre comme soy
Ceulx qu'il congnoist varier en la foy
L'amour de Dieu, qui souloit estre au cueur
Gist en la langue plaine de puanteur.
Irrison, blaspheme et mecquerye,
Au lieu de paix, engendrent pillerye.
La volupté recherche liberté;
La chair enflée mescongnoit verité.
Obbaisance tant commandée de Dieu
Est fervoyée et regibe en tout lieu.
L'ordre donné par les antiens peres

(1) *Bibliotheca Bigotiana manuscripta. — Catalogue des manuscrits rassemblés au XVIIe siècle par les Bigot, mis en vente au mois de juillet 1706, aujourd'hui conservés à la Bibliothèque nationale. publié et annoté par Léopold Delisle.* Rouen, Henry Boissel 1877. — C'est un extrait du catalogue général publié en 1706.

Est subverty, et ceulx se tiennent freres
Qui a mal faire tendent a leur pouvoir
Pour la substance de leur prochain avoir.
Le fresle sexe feminin tant s'omblye
Que sur les hommes il use de maistrye.
Sainct Paoul deffend aux femmes d'enseigner,
Et on les veoit l'escriture exposer.
Justice dord qui y deust donner ordre.
Par quoy, amy, tout s'en va en désordre.

Ce *Discours* ou ces *Mémoires* ne sont que l'abrégé d'un ouvrage plus étendu, comme l'indiquent le titre et les *et cœtera* (*etc.*), qui terminent un certain nombre de paragraphes. Nous n'avons pas même dans ce ms. l'original de l'abrégé, mais une copie très défectueuse, non seulement parce qu'elle présente dans l'orthographe de singulières irrégularités, mais surtout parce qu'on y relève de mauvaises lectures, qu'on y trouve des blancs à la place de mots que le copiste n'a pu lire et des lacunes provenant de l'omission de mots ou de certains membres de phrase.

Tel qu'il est, ce manuscrit est précieux non seulement pour l'histoire particulière de Rouen, mais encore pour l'histoire générale, puisqu'il nous donne sur le siège de Rouen, qui fut un des événements les plus importants de la première guerre de religion, des détails autrement précis et circonstanciés que ceux qui sont fournis par les documents jusqu'à présent connus. Dans un article intitulé *Siège de Rouen en* 1562 (1),

(1) *Revue de Rouen et de Normandie*, 18e année, avril 1850, p. 169-179. Ce n'était qu'un premier article se terminant par ces mots : « La suite à une prochaine livraison. » Cette suite n'a pas été donnée.

M. A. Chéruel indiquait en ces termes les sources où il avait puisé : « Une chronique locale imprimée par les soins de M. André Potier, l'*Histoire du président de Thou*, les *Mémoires de Michel de Castelnau*, une *Relation du siège de Rouen*, due à un contemporain et publiée à Lyon dès 1563, la *Correspondance de Perrot de Chantonnay*, qui suit presque jour par jour les progrès du siège, voilà les principaux documents qui, avec l'*Histoire du Parlement de Normandie*, par M. Floquet, m'ont servi à compléter le récit des histoires générales. » Il est regrettable que M. Chéruel n'ait pas connu la relation bien plus riche en détails que notre manuscrit renferme.

A. Pottier en a, lui aussi, ignoré l'existence ; il ne la cite pas dans ses réflexions sur la *Relation des troubles du calvinisme à Rouen*, qu'il a publiée dans sa *Revue rétrospective* (n° 7) (1). Il remarque que « les historiens de Rouen ne nous ont laissé que des renseignements assez vagues et assez peu détaillés sur l'époque si dramatique des troubles du calvinisme à Rouen. »

A. Floquet a pourtant connu cette relation et s'en est servi dans son *Histoire du Parlement de Normandie*. Il lui fait de nombreux emprunts, parfois textuels, mais il se borne à indiquer la source où il puise par

(1) En voici le titre exact : *Relation de ce qui s'est passé à Rouen pendant les troubles arrivés l'an 1562, au sujet des calvinistes ; dont le manuscrit a été communiqué par le sieur Pellehaistre, bibliothécaire de la Cathédrale de Rouen.* Cette relation se trouve dans le ms. Y 240, a-f° de la Bibliothèque de Rouen.

cette note fréquemment répétée : *Manuscrit de la Bibliothèque du Roi*. L'absence d'une indication plus précise a eu ce résultat que personne après lui n'a recouru à ce manuscrit.

Nous publions donc ici cette relation pour la première fois et dans son intégralité. A part les quatre premiers paragraphes qui remplissent le recto du premier folio, on y trouve bien peu de faits étrangers à Rouen et à la Normandie. Elle commence en janvier 1560 (n. s.) et se termine en octobre 1569 par la mention des actions de grâce et des réjouissances qui eurent lieu à Rouen pour célébrer la victoire des catholiques à Montcontour. Nous n'avons pas besoin d'en faire ressortir l'intérêt ; il apparaîtra clairement à tous ceux qui, curieux de l'étudier, y trouveront, sur les graves événements de l'époque, des renseignements qu'ils ne sauraient rencontrer nulle part ailleurs.

L'auteur de cette chronique habitait Rouen ; on ne peut en douter par la précision des détails topographiques relatifs à cette ville et à ses environs. On serait porté à voir en lui un ecclésiastique en raison de l'intérêt avec lequel il suit la main-mise des chefs protestants de la ville sur les trésors de Notre-Dame et des autres paroisses. Il paraît s'être attaché à bien établir l'exactitude des faits qu'il nous a transmis. Après avoir dit que le duc d'Aumale envoya à Lisieux son lieutenant, M. de Gouville, pour y tenir garnison, il ajoute : « Ceulx de la lad. ville luy firent don de quelques sommes de deniers que je ne mectz ici *pour la diver-*

sité des opignions (1). » On peut croire à son impartialité, par la grande modération de langage dont il use envers les réformés. Cette réserve est bien remarquable à une époque où les passions religieuses étaient si vivement surexcitées et où on se lançait de part et d'autre les plus graves imputations et les plus grossières injures; elle offre particulièrement un très heureux contraste avec le ton ordinaire de la relation publiée, comme nous l'avons dit plus haut, par M. A. Pottier dans sa *Revue rétrospective*, et qui n'est que l'œuvre d'un sectaire.

Mais quel nom assigner à l'auteur de ce *Discours*? Est-ce celui de l'archidiacre Jean Nagerel? Il avait composé, nous le savons, une *Chronique de Normandie*, et l'œuvre que nous publions s'arrête en 1569, quelques mois avant son décès, qui arriva le 15 juin 1570.

Mais cette supposition doit être écartée. Nous connaissons, par la publication que le libraire Martin le Mesgissier en a faite, ce que Jean Nagerel a écrit sur le siège de Rouen. Ce récit, qui n'occupe guère plus de deux pages dans la publication de le Mesgissier, n'a que le fond de commun avec notre relation; il en diffère sur certains points caractéristiques. Nagerel mentionne le nom du seigneur de Haucourt et indique en ces termes la disposition des troupes du duc d'Aumale autour de Rouen : « ... à sçavoir la gendarmerie de cheval partie au Mesnil, l'autre partie du costé du Mont aux Malades, les Allemands et Suisses devant le dit fort (de Sainte-Catherine), les compagnies françaises à Dernétal, les

(1) P. 234 de notre édition.

Reistres conduits par le comte de Ringrave, au Vau-Lyon (1), et le seigneur de Clere, pres de S. Gille. » Si Nagerel était l'auteur de notre chronique, en aurait-il exclu ces détails intéressants qu'il donne dans un récit de deux pages.

L'importance des événements qui se déroulaient lors dans notre région devait suggérer à plus d'un témoin, l'idée de les raconter. Dom Pommeraye cite plusieurs mss. dont on a perdu la trace ou qui peut-être n'existent plus aujourd'hui (2). Il semble avoir connu l'œuvre complète dont nous n'avons que l'abrégé ; on pourrait le conclure de la citation qu'il fait du passage relatif à la saisie des objets sacrés renfermés dans la sacristie de la Cathédrale et dans une cachette murée au-dessus de la chambre du sacristain. Le texte, très semblable à celui de l'abrégé, est un peu plus étendu. Remarquons, toutefois, qu'on y constate un ton plus vif à l'égard des protestants. Signalons enfin ce fait que les différentes formes données au mot artillerie, *artigliere*, *artiglierie*, *artiglere*, rappellent le mot italien *artigliera*. Nous pensons qu'il n'en faut tirer aucune conséquence

(1) Vau-Lyon. *V.* sur l'orthographe de ce nom de lieu une note de M. F. Bouquet dans la publication qu'il a faite du *Discours certain contenant ce qu'advint au temps où le siege etoit devant la ville de Rouen*, dans la deuxième série des *Mélanges* publiés par la *Société de l'Histoire de Normandie*, p. 259-267. M. Bouquet a, de plus, établi l'identité de la relation de Nagerel avec ce *Discours certain* et le texte placé sur la marge, en forme de légende, d'une estampe de la Bibliothèque municipale de Rouen, intitulée : « *Le vary pourtaict* (*sic*) *de la ville de Rouen assiegee et prise par le roy Charles 9.* »

(2) V. l'*Histoire de la Cathédrale de Rouen*, p. 92, 101, 126 et 149.

sur la nationalité de l'auteur ou du copiste. C'est un exemple de ce *langage français italianisé*, si fort à la mode à cette époque.

Nous avons le regret de dire en terminant que l'auteur de ces intéressants mémoires nous demeure inconnu.

Des deux sommaires qui précèdent ces chroniques, le second est composé des manchettes du ms. 5948.

CHRONIQUE DE ROUEN

DES ORIGINES A 1544

CHRONIQUE DE ROUEN

DES ORIGINES A 1544.

SOMMAIRE

Fondation et agrandissement de Rouen, p. 6. — Suite des évêques et des archevêques de Rouen, *passim*. — La légende de Gautier d'Yvetot, p. 10. — Aubert, duc de Normandie, et Robert le Diable, p. 12. — Procès et condamnation de Prétextat, p. 12. — Hasting et Bier Coste-Ferrée, p. 15. — Long hiver, p. 16. — Arrivée de Rollon à Rouen, p. 16. — Siège de Chartres par Rollon, p. 17. — Traité de Saint-Clair-sur-Epte, p. 17. — Guillaume Longue-Espée, duc de Normandie, p. 18. — Meurtre de Guillaume Longue-Espée, p. 19. — Richard Ier, duc de Normandie, prisonnier de Louis IV d'Outremer, p. 19. — Evasion de Richard Ier, p. 20. — Harald, roi de Danemark, vient au secours de Richard Ier, p. 21. — Défaite et captivité de Louis IV d'Outremer, p. 21. — Sa délivrance, p. 22. — L'abbaye de Fécamp, p. 22. — Richard Ier, et Gonnor, p.. 23. — Richard II et Richard III, ducs de Normandie, p. 23. — Fondation des abbayes de la Trinité du Mont-de-Rouen et de Saint-Amand, p. 24. — Robert, duc de Normandie, p. 24. — Son pèlerinage en Terre-Sainte, p. 24. — Fondation de l'abbaye du Bec, p. 25. — Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, p. 25.

Conquête de l'Angleterre par Guillaume, p. 26. — Liste des compagnons de Guillaume, p. 26. — Différend de l'archevêque Jean d'Avranches et des religieux de Saint-Ouen, p. 28. — Concile à Rouen, p. 28. — Robert Courte-Heuse, duc de Normandie, p. 30. — Robert battu et fait prisonnier par Henri Beau-Clerc, p. 30. — Henri Beau-Clerc, roi d'Angleterre et duc de Normandie, p.. 30. — Famine en Normandie, p. 31. — Incendie à Rouen, p. 31. —

Grands vents, p. 31. — Incendie à Rouen, p. 31. — Henri II et la fille de Louis VII, roi de France, p. 32. — Incendie à Rouen, p. 33. — Les Juifs chassés de France, p. 33. — Présent de Henri-le-Jeune à Philippe-Auguste, p. 34. — Mort et sépulture de Henri-le-Jeune, p. 34. — Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre et duc de Normandie. p. 35. — Destruction des logis des chanoines de Rouen, p. 35. — Différend de Richard, roi d'Angleterre, et de l'archevêque Gautier le Magnifique, à propos d'Andely, p. 35. — Un trésor au pays du Limousin, p. 36. — Mort de Richard Cœur-de-Lion, p. 37. — Incendie à Rouen, p. 37. — Jean Sans-Peur, roi d'Angleterre et duc de Normandie, p. 38.

Conquête de la Normandie par Philippe-Auguste, p. 38. — Incendie à Rouen, p. 39. — Philippe-Auguste construit un château à Rouen, p. 39. — Eclipse de soleil à Rouen, p. 39. — Pluie de sang à Andely, p. 39. — Différend entre le chanoine Guillaume de Marleiz et le maire de Rouen, p. 40. — Incendie à Rouen, p. 40. — Longue gelée, p. 41. — Hérétiques brûlés, p. 41. — Incendie à Rouen, p. 41. — Différend entre l'archevêque Robert Poulain et le chapitre de Notre-Dame, p. 41. — Rassemblements d'enfants et de vieillards, p. 42. — Incendie à Rouen, p. 43. — Translation du corps de saint Thomas, martyr, p. 43. — Institution des Dominicains et des Cordeliers, p. 43. — Hiver rigoureux et grand vent, p. 44. — Grande famine, p. 44. — Incendie à Rouen, p. 44. — Saint Louis fonde plusieurs églises et monastères, p. 44. — Différend entre l'archevêque Thibaut et la royauté, p. 45. — Incendie à Rouen, p. 47. — Double élection d'abbesse à Montivilliers, p. 47. — Louis IX confisque le temporel de l'archevêque Maurice, p. 48. — Incendie à Rouen, p. 50. — Richard des Monts délivré par le privilège de Saint-Romain, p. 50. — Incendie à Rouen, p. 51. — Un larron rendu à l'aumône de Jean de Flerville, p. 52. — Accord de Henri III, roi d'Angleterre, et de saint Louis au sujet de la Normandie, de l'Anjou, de la Touraine, du Maine et du Poitou, p. 52. — Meurtrier rendu au chapitre de Notre-Dame de Rouen, p. 53. — Peste, p. 54. — L'élection de Guillaume de Saane à l'archevêché annulée, p. 54. — Les clés de la fontaine de Notre-Dame rendues au chapitre, p. 55. — Abondance de grains, p. 55. — Crue de la Seine et grande gelée, p. 56. — Enquête sur les miracles de saint Louis, p. 57. — La cloche « la

Rigaut », p. 57. — Chute de la foudre à Notre-Dame devant le crucifix, p. 57. — Crue de la Seine, rupture du pont de Rouen, p. 57. — Cherté du blé, p. 57. — Expulsion des Juifs, p. 58. — Procès des Templiers, p. 58. — Persécution des ladres, p. 60. — Forte gelée et neige abondante, p. 60. — Les matines remises de minuit au matin, p. 61.

Réception de Jean, fils de Philippe de Valois, au duché de Normandie, p. 61. — David, roi d'Ecosse, au Château-Gaillard, p. 61. — Funérailles d'Aymeri Guenant, archevêque de Rouen, p. 63. — Grande mortalité, p. 66. — Fondation du collège des Clémentins, p. 66. — Arrestation de Charles le Mauvais et supplice de ses partisans, p. 67. — Charles le Mauvais leur fait donner la sépulture, p. 70. — Fondation faite par le roi Charles V dans la cathédrale de Rouen, p. 71. — Le cœur de Charles V porté à Notre-Dame de Rouen, p. 74. — Fondation de la maison des Chartreux, p. 75. — Construction du Beffroi de Rouen, p. 76.

Descente de Henri V, roi d'Angleterre, au chef de Caux, p. 77. Emeute à Rouen, p. 78. — Siège de Rouen, p. 78. — Séjour de Henri V à Rouen, p. 79. — Henri V inhumé à Rouen, p. 80. — Jeanne d'Arc au cimetière de Saint-Ouen, p. 81. — Supplice de Jeanne d'Arc, p. 83. — Entreprise de Ricarville, p. 84. — Forte gelée et cherté du blé, p, 85. — Bedford inhumé dans le chœur de Notre-Dame de Rouen, p. 85. — Pont-de-l'Arche, Verneuil et Rouen repris aux Anglais, p. 87. — Entrée de Charles VII dans Rouen, p. 93. — Bayeux et Cherbourg repris aux Anglais, p. 97.

Philippe de la Rose et Richard Olivier se disputent l'archevêché de Rouen, p. 98. — Incendie du clocher de l'abbaye de Fécamp, p. 100. — Les Anglais reçus en Normandie, p. 100. — Louis XI donne à son frère Charles de France le duché de Normandie, p. 100. — Il le reprend, p. 101. — Les Bourguignons devant Rouen, p. 101. — Charlotte de France tuée par son mari Jacques de Brézé, p. 102. — Le camp de Pont-de-l'Arche, p. 103. — Grand hiver, p. 103. — Fondation de l'archevêque Guillaume d'Estouteville, p. 104. — Le Puy de l'Immaculée-Conception, p. 104. — Construction de la Tour de Beurre, p. 105. — Le mystère de la Passion joué à Rouen, p. 105. — Le chevalier de Houlebec pendu, p. 109.

Le Parlement de Rouen tient sa première séance, p. 109. — Dons faits à Notre-Dame par Georges Ier d'Amboise, p. 109. — Grand

jubilé, p. 110. — Fonte de la cloche Georges d'Amboise, p. 111. — Entrée à Rouen de Georges d'Amboise en qualité de légat, p. 113. — Les Jacobins et les Cordeliers de Rouen remplacés, p. 113. — Chute de trois arches du pont de Rouen, p. 114. — Don de Georges d'Amboise à Notre-Dame de Rouen, p. 114. — Le chanoine Jean Masselin donne à Notre-Dame une table d'autel d'argent doré, p. 114. — Construction de l'église Saint-Nicolas de Rouen, p. 115. — Grandes eaux, p. 115. — Le Parlement transféré au palais du Marché-Neuf, p. 115. — Hiver doux, p. 115. — Construction de l'église du prieuré de la Madeleine, p. 116. — Entrée de Louis XII et de la reine Anne à Rouen, p. 116. — Les Petits-Changes abattus, p. 116. — Construction de l'église de Saint-Denis de Rouen, p. 116. — Construction du portail Saint-Romain de Notre-Dame, p. 116. — Alerte causée par la fausse nouvelle d'un débarquement anglais, p. 117. — Les marqueurs de maisons en temps de peste, p. 118. — Grand hiver et forte gelée, p. 118. — Incendie de l'aiguille de Notre-Dame de Rouen, p. 119. — Construction d'un beffroi de bois, p. 121. — Cloches nouvelles, p. 121. — Grands vents et grandes pluies, p. 122. — Le Puy de l'Immaculée-Conception transféré de l'église Saint-Jean au couvent des Carmes, p. 122. — Chapitre général des Cordeliers de l'Observance, p. 122.

Entrée du duc d'Alençon à Rouen, p. 122. — Entrée à Rouen de François Ier et de la reine, p. 123. — Processions générales, p. 123. — Grands ravages produits par le vent, p. 123. — Cherté du blé, disette à Rouen, p. 124. — Abondance de grains, p. 125. — Peste à Rouen, p. 125. — Tremblement de terre à Rouen, p. 126. — Pendaison d'aventuriers pillards, p. 126. — Le tombeau des cardinaux d'Amboise, p. 126. — Suicide du chanoine Jacques Le Conte, p. 127. — Cherté du blé, p. 127. — Montres générales, p. 128. — La guerre au lait, p. 130. — Le *boullevert* de la porte Cauchoise, p. 131. — Le chœur de Ntre-Dame clos de cuivre, p. 131. — Les allées du cimetière de Saint-Maclou de Rouen, p. 131. — Entrée de Louis de Brézé, grand sénéchal de Normandie, p. 131. — Construction de la voûte de la Grosse-Horloge, p. 131. — Pierre Bar, hérétique, brûlé, p. 132. — Le Puy de l'Immaculée-Conception de Caen, p. 133. — Le *Corpus Domini* de Saint-Michel volé, p. 133. — Cherté du blé; distribution de pain par Georges II d'Amboise, p. 133. — Les jeux de Sotteville, p. 134. — Fontaines établies à Rouen, p. 134.

Funérailles de Louis de Brézé, p. 134. — Entrée à Rouen du chancelier Antoine Du Prat, p. 144. — Entrée du dauphin et de la reine Aliénor à Rouen, p. 145. — Entrée du dauphin, du roi et du chancelier du Prat à Caen, p. 146. — Grand jubilé, p. 146. — Incendie à l'Hôtel-de-Ville de Rouen, p. 146. — Le curé de Condé près Alençon, dégradé et brûlé comme luthérien, p. 147. — Pendaison d'un distributeur de livres luthériens, p. 147. — Procession générale à Rouen, p. 148. — Un *enfondreur* de maisons roué à Rouen, p. 153. — Jubilé, p. 154. — Montres à Rouen, en présence du roi, de la reine et du dauphin, p. 154. — Jubilé, p. 155. — Entrée à Rouen de Jacques, roi d'Ecosse, et de sa femme Madeleine de France, p. 156. — Clôture et pavage du parvis de Notre-Dame, p. 157. — Procession à Rouen, p. 157. — Passage à Rouen de Marie de Guise, p. 158. — Feux de joie pour le traité de paix de 1538, p. 158. — Construction de la halle pour la laine et les draps, p. 158. — Démolition de la fausse porte des Carmes et de la fausse porte de Saint-Ouen, p. 158. — Chapitre provincial des Carmes de Rouen, p. 159. — Séjour du roi et de la reine à Rouen, p. 159. — Réforme du Parlement de Rouen, p. 159. — Les frairies des artisans de Rouen supprimées, p. 160. — Le chœur et la chapelle de la Vierge de Notre-Dame couverte en plomb, p. 161. — Construction d'une halle pour les drapiers de tailleurs, p. 161. — Le conseiller Antoine le Marchant dégradé, p. 161. — Procession générale à Rouen, p. 162. — Construction d'une aiguille de bois au parmy de Notre-Dame, p. 167. — Incendie au château de Rouen, p. 168. — Pillage de blé sur les quais de Rouen, p. 168. — Débordement de la mer, p. 169. — La chapelle de la Vieutour, p. 169. — Chapitre provincial des Cordeliers de Rouen, p. 169. — Accident à Saint-Vivien de Rouen, p. 170. — Création de la Chambre des Requêtes au Parlement de Rouen, p. 170. — La Chambre des Comptes de Rouen érigée en offices, p. 170. — Suppression de la Chambre des Comptes, p. 171. — Achèvement de l'aiguille de Notre-Dame, p. 172. — Impôts mis sur la ville pour le remboursement des offices de la Cour des Comptes, p. 172.

Rouen fut fondé par Magus[1], filz aisné de Saturne Samothès surnommé Dis, .iij^{cc}. ans après le deluge, huit ans après la nativité du patriache Abrahan et devant l'incarnation de nostre seigneur Jhesuschrist .ij^{m} .xvij. ans.

Magus en langue scithicque signifie edifficateur, en langue de Perse, saige et philosophe. Magus, comme mect frere Jehan Annius de Viterbe[2], expositeur de Berosus, signifioit en la premiere langue gallique palaix ou ediffice ou bourg, comme en Acquitaine Noviomagus, en la province lionnoise Neomagus, en la Gaulle belgique Rothomagus et plusieurs aultres.

[1] On s'est plu, au moyen âge, à faire remonter l'origine des peuples à des personnages appartenant à une haute antiquité, ou le plus souvent légendaires. C'est ainsi qu'on a fait descendre les Gaulois de Samothès, fils de Japhet, les Francs, de Francus (d'où la *Franciade* de Ronsard), les Bretons, de Brutus, les Danois, de Danaûs, etc. Y a-t-il lieu, dès lors, de s'étonner que la complaisante imagination de nos pères ait attribué la fondation de Rouen à un Magus, fils de Samothès, dont ils voulaient voir le nom dans les deux dernières syllabes de Rotomagus ? — Ms. L. *Magus, filz de Samothès.*

[2] Le dominicain Jean de Viterbe, dont le véritable nom était Jean Nanni (en latin Annius), né vers 1432, mort à Rome, le 13 novembre 1502, a publié dans ses dix-sept livres d'antiquités un certain nombre d'ouvrages attribués à des auteurs anciens, parmi lesquels Bérose, prêtre du temple de Bélus et contemporain d'Alexandre-le-Grand, dont la seule œuvre authentique est une histoire des Chaldéens en trois livres, que l'on ne connaît que par quelques fragments. La critique a établi, du vivant même de Jean de Viterbe, que toutes ces œuvres d'auteurs anciens, publiées par lui, sont apocryphes.

Rouen en sa premiere assiete n'estoit pas fort grand, car la riviere de Seine passoit ou est a present la rue de la Magdalene, et Sainct Martin estoit en une ylle. La closture venoit la ou est la Grosse Orloge et estoit une des portes de la ville, puis venoit a la Poterne et par la rue de l'Osmone jusques au pont de Robec; et, au près de la ou sont les Carmes a present, avoit une porte qui se nommoit la porte de Grand Pont. Et venoit la riviere de Robec par les fossez de la ville par devant la porte de Grand Pont tumber en Seine par la ou est la rue de Machacre. Et Sainct Jehan et Sainct Martin sur Renelle estoient dits des prez. Et la boucherie du Vieil Marché estoit la boucherie des bouchers forains comme Clere, Malaunay, Pavylly, Ducler et les autres; et encoire de present se nomment bouchers forains.

Au temps du roy Dagobert [1] fut lad. ville crue jusques a la porte Cauchoise venant a la porte Bouvereul, a la boucherie Beauvoisine par Pinchedoz encloz le monastere Sainct Pierre Sct Paoul a present dit Sainct Ouen, venant par la rue l'Espée par dessus le Risel jusques aux chambres de Aubete. Et avoit une porte a la boucherie Beauvoisine, une a la rue Sainct Vivian, et oultre la porte avait une croix de pierre aux champs dicte vulgairement la Croix de Pierre, et au bas du Ruysel avoit une porte nommée la porte du pont Lefray [2], et oultre [1]la porte

[1] On ne s'étonnera pas que le copiste du ms. L. ait écrit en marge de ce paragraphe : « Cela n'est pas vray. » Il faut descendre de quatre siècles pour trouver Rouen dans l'état que l'auteur décrit. Dans le paragraphe précédent, le ms. L ne contient pas ces mots : « ... par la ou est la rue de Machacre », qui constituent une grave erreur. — Il faudrait d'ailleurs toute une dissertation pour rectifier et préciser ce que l'auteur avance. Ce n'est pas ici le lieu de le faire.

[2] Le Ruissel et le pont Honfroy, rue Martainville.

avoit ung petit pont pour passer led. Ruysel, nommé le Pontchel.

Et du temps du roy sainct Lois fut crue jusques la ou elle est a present.

. . . . . .

L'an .iiij^xx .xvj.[1], fut faict sainct Nigaise archevesque de Rouen[2].

. . . . . .

L'an .iij^cc .vj., sainct Mellon fut archevesque de Rouen.

. . . . . .

L'an .iij^cc .xij., fut celebré le premier concille general en la ville de Nicene; auquel fut establi Avicene archevesque de Rouen du temps de sainct Silvestre[3].

L'an .iij^cc .xxv., fut archevesque de Rouen Sever.

. . . . . .

L'an .iij^cc .xlj., fut archevesque de Rouen Eusebe[4].

. . . . . .

[1] Sur la nomenclature et la chronologie des évêques ou archevêques de Rouen dans ces temps reculés, notre chronique renferme bien des inexactitudes. Consulter les *Elenchi Episcoporum Rotomagensium* publiés en 1889 par M. l'abbé Sauvage dans le t. VIII des *Analecta Bollandiana*.

[2] Saint Nicaise fut-il le premier évêque de Rouen? Il y a longtemps qu'on a émis des doutes sur ce point. M. l'abbé Sauvage a présenté les arguments donnés pour et contre dans ses *Actes de saint Mellon, premier évêque de Rouen;* Rouen, 1884, petit in-4°, p. 4-41. — Le *Chronicon Rotomagense* ne donne pas de date pour saint Nicaise; il se borne à dire: « 306, S. Mellonus, Rotomagensis archiepiscopus secundus, quia Sanctus Nigasius fuerat ante. »

[3] Le *Chron. Rot.* dit: p. 364: « 314. Celebratur concilium Arelatense primum, in quo fuit Avicianus, Rotomagensis archiepiscopus tertius. » Quant au concile de Nicée, il eut lieu en 325.

[4] Notons ici et plus loin, dans le *Chron. Rot.*, quelques différences pour les dates et les noms: 342, Eusebius; 365, Marcellinus; 434,

L'an .iij^{cc}.lxvj., Marcellinus fut archevesque de Rouen.

. . . . . .

L'an .iij^{cc} .iiij^{xx} .vj., Pierre fut archevesque de Rouen.

. . . . . .

L'an .iiij^{cc}., estoit pape Innocent qui voulut que on jeunast au samedi pour ce que c'est le jour que Nostre Seigneur estoit mort au sepulcre, et de faict il envoia une espitre a sainct Victrice, archevesque de Rouen, lorsque led. sainct estoit archevesque, et si ordonna a bailler la paix a la messe.

L'an .iiij^{cc} .v., fut faict sainct Victrice archevesque de Rouen.

. . . . . .

L'an .iiij^{cc} .xvij., fut sainct Innocent archevesque de Rouen.

. . . . . .

Ce mesme an [426], fut archevesque de Rouen sainct Evod.

L'an .iiij^{cc} .xxx., fut archevesque de Rouen Silvestre.

. . . . . .

Ce mesme an [442], fut faict archevesque de Rouen Malsonus.

L'an .iiij^{cc} .lj., fut faict Germain archevesque de Rouen.

L'an .iiij^{cc} .lix., Crescentinus fut faict archevesque de Rouen.

Silvester; 459, Crescentius; 594, Hildulphus; 634 (Rescribe 646, S. Romanus obiit, et S. Audoënus ordinatus est; 680, S. Audoënus migravit ad Dominum, cui succedit sanctus Ansbertus arch.; 719, Rainlandus Rot. Arch.; 754, Remigius; 828, Ragoardus; 838, Guinildidus; 866, obiit Wanilo Arch. et successit Adalardus; 919, Gunhardus. — Saint Godard et Flavius, qui vinrent après Crescentius ont été omis par notre chroniqueur. D'autre part, le *Chron. Rot.* ne parle pas de Riculphus, de Jean ni de Vico.

. . . . . .

L'an .v^cc^., iceluy Clovis fonda le monastere de Sainct Pierre Sainct Paol dit a présent Sainct Ouen [1].

. . . . . .

. L'an .v^cc^.xxxiij., le roy de France avoit en sa maison ung chevalier du pais de Caux en Normandie, nommé Gautier d'Yvetot, lequel estoit son chambellan, vaillant et hardy en armes, et l'aymoit moult le roy pour sa preudhommie. Toutesfois aucuns par envye et par faulx rapportz le meirent en l'indignation du roy tellement qu'il jura sa mort. Parquoy led. Gaultier congnoissant la fureur dud. roy se absenta et s'en alla par mer hors du royaulme ou il fut dix ans ou environ, pendant lequel temps il feist moult grandz guerres aux Sarrazins sur mer et sur terre et sur eulx eut plusieurs victoires. Après il s'en veint a Romme ou le pape le receut a grand honneur pour la bonne renommée que il avoit ouye de luy. Et pour ce que led. Gaultier desiroit naturellement retourner au pais de sa nation, le pape escripvit au roy de France comme il avoit esté exillé par faulx rapport, et, consideré la fidelité et preudhommie qui estoit en luy et les services qu'il avoit faictz en la chrestienté, que il le voulsist rappeler a sa grace et le souffrir demeurer en son

[1] C'est à sainte Clotilde et à son fils Clotaire, roi de Neustrie qu'on attribue l'établissement, en 533, d'une nouvelle abbaye, en place d'un premier monastère qui avait été ruiné, laquelle, avant de recevoir le nom d'abbaye de Saint-Ouen, porta successivement les noms d'église des Saints-Apôtres, puis de Saint-Pierre, puis de Saint-Pierre et de Saint-Paul. — Au moment de partir pour son expédition contre les Wisigoths, en 507, Clovis avait fait vœu de bâtir près de Paris, sur le mont Lucotitius, qui fut plus tard la montagne Sainte-Geneviève, une basilique sous le vocable de Saint-Pierre et de Saint-Paul. De là la confusion faite par notre compilateur.

roiaulme. Led. Gaultier apporta lesd. lettres au roy lequel estoit a Sossons ou il arriva le vendredi sainct. Le roy estant a sa chapelle, oyant le service et voullant adorer la croix, Gaultier entra a lad. chapelle et presenta au roy les lectres du pape. Le roy print les lectres et les leut, et après que il les eut leues, il frappa led. Gaultier a mort. Et ce venu a la congnoissance du pape et des cardinaulx, ilz manderent au roy qu'il amendast le forfaict envers Dieu, l'eglize et les hoirs dud. Gaultier, ou ilz excommuniroient et maudiroient son roiaulme ; par quoy led. roy, par la deliberation de son conseil, statua et ordonna que, deslors en avant, les seigneurs d'Yvetot et leurs hoirs seroient quites de hommaige et service et tiendroient leurs terres comme roiaulme. Et de ce furent par led. roy passées lectres [1].

L'an. v^cc^. xxxiiij., sainct Pretexte fut faict archevesque de Rouen.

. . . . . .

[1] A notre connaissance, aucun écrit ne fait mention de cette légende avant le xve siècle. Une enquête fut ouverte, en 1462, pour rechercher quelles avaient été, au temps passé, les franchises et les libertés de la terre d'Yvetot. Trente-sept témoins y déposèrent. « Beaucoup d'entre eux mentionnèrent « un certain exceps » commis par un roi de France sur un seigneur d'Yvetot, du nom de Gautier, disant que c'était en réparation de cet excès que la terre avoit été affranchie et libérée de tout hommage envers « un souverain étranger ». Ils ajoutèrent qu'on le croyait dans le pays depuis un temps immémorial. » M. L.-A. Beaucousin, *Hist. de la principauté d'Yvetot, ses rois, ses seigneurs*, p. 97. L'enquête de 1462 a été publiée aux pièces justificatives, p. 297-312. Il paraît que la légende était également rappelée dans une enquête faite le 3 février 1429, dont le procès-verbal n'existe plus aujourd'hui. C'est sans doute d'après ces documents qu'elle a été rapportée par Nicole Gilles dans ses *Chroniques de France* et par Robert Gaguin dans son *Compendium de Francorum gestis*.

L'an .v^cc^ .lxviij., Aubert, duc de Normandie, et sa femme Ide, seur du duc de Bourgongne, eurent ung filz, lequel pour la turpitude de sa vie fust dit Robert le Deable. Mais finablement, retournant a foy, vesquit en bonnes meurs et obtint grace de saincteté [1].

. . . . . .

L'an .v^cc^ .lxxviij., le roy Chilperic tint ung concile a Paris en l'eglize St Pierre, qui ores est appellée Ste Geneviefve, de tous les prelatz de son ro[i]aulme pour degrader et condempner Pretexte, archevesque de Rouen. La cause estoit que on luy imposait qu'il avoit donné argent pour occire le roy en trahison, comme plusieurs faulx tesmoingz le tesmoignerent, et qu'il soustenoit Merovée, filz dudit roy, lesquelles choses led. archevesque desnya totallement. Et n'y avoit en toute la compaignie des prelatz homme qui osast parler sinon Gregoire, archevesque de Tours, qui vertueusement se porta, et en remonstrant aux assistens prelatz comme on se debvoit virilement porter pour verité et justice, et que pour crainte humaine, fust prince ou autre, on ne debvoit riens faire contre les commandementz de Dieu ne les ordonnances de saincte eglize, et par ainsi on ne debvoit pour les parolles du roy faire tort a nully. La quelle deliberation fut raportée au roy par les prelatz flateurs. Ces parolles ouyes, le roy fut tresmal content et feist venir devant luy led. Gregoire, et adoncq estoit en ung jardin avecq le roy Bertrand, archevesque de Bordeaux, et Raymond, evesque de Paris, en la presence desquelz le roy dit aud. archevesque Gregoire : « Toy qui entre autres te faictz et reputes homme de

[1] Le compilateur a tiré cette légende des *Chroniques de Normandie ;* on ne l'y trouve pas dans les plus anciennes rédactions, mais seulement dans les mss. appartenant au xve siècle et dans les impressions faites d'après eux.

bien et droicturier, pour quoy me es tu si contraire? Pour quelle cause te consentis tu ainsi facillement avec les mauvais? » Lors luy respondit le sainct homme: « O Roy, si je delaisse la voie de justice et de loiaulté, qui esse qui me reprendra sinon le juge qui void tout? Si nous te admonnestons que tu faces justice et tu ne la faictz, tu en seras plus griefvement pugny et nous justifiez. » Par ainsi les grandes menaces et opprobes se departirent; puis le matin veint en l'hostel dud. archevesque Gregoire messagez qui lui apporterent deux mille livres d'argent, priant qu'il se consentist a la condempnation de Pretexte, et que les autres se estoient consentis et accordez. Lesquelz dons led. sainct homme refusa disant que pour nul avoir ne se consentiroit de faire contre les sainctz canons de l'eglize. Laquelle responce au roy raportée, il veint de rechef au concille et dit qu'il avoit trouvé aux sainctz decretz que ung evesque reprins de larcin et conspirant contre la roialle majesté deservoit estre degradé, et que tel estoit led. Pretexte, et qu'il avoit eu quatre mil francz en deux aornementz et deux mil deniers d'or en ung sac qu'il avoit tout a soy attribué; desquelles choses imposées par le roy se purgea led. Pretexte moult honnestement tant que le roy se partit confuz. Par quoy finablement appella aucuns flateurs et leur deist : « Je congnois que je suis vaincu par cestuy archevesque, mais voicy que vous ferez. Vous yrez a luy et luy conseillerez qu'il vienne nous demander pardon en confessant le cas et que nous luy pardonnerons. » Ce que ilz feirent. Et pour ce lendemain se meist a genoulx devant le roy en disant : « Sire, aiez mercy de moy pour l'homicide que j'ay cuidé faire, affin que ton fils qui estoit mon filleul et filz spirituel regnast. » Quand le roy eust ce entendu, il requist tout le conseil qu'il fust excommunié perpetuellement;

mais les prelatz ne voulurent ce faire, mesme le vaillant Gregoire, archevesque de Tours. Non obstant ce, le roy feit mettre en prison led. Pretexte, et puis fut envoié en exil en une isle de mer que on dit l'isle de Gerzé qui est dessoubz la cité de Coustance au bas pais de Neustrie a present dit Normendie [1].

. . . . . .

L'an .v^cc^ .iiij^xx^ .ij., Melantius fut faict archevesque de Rouen après la mort de Pretexte.

L'an .v^cc^ .iiij^xx^ .viij., fut né sainct Ouen.

. . . . . .

L'an .v^cc^ .iiij^xx^ .xiiij., Hidulphus fut archevesque de Rouen.

. . . . . .

L'an .vj^cc^ .xxiij., fut faict sainct Romain archevesque de Rouen.

. . . . . .

L'an .vj^cc^ .xxxiiij., trespassa sainct Romain et fut esleu en son lieu sainct Ouen.

L'an .vj^cc^ .xxxv., fut faict archevesque de Rouen sainct Ouen.

. . . . . .

L'an .vj^cc^ .lv., vivoit sainct Philebert.

L'an .vj^cc^ .lvij., vivoit sainct Wandrille.

L'an .vj^cc^ .lxxvij., mourut sainct Ouen et fut esleu en son lieu sainct Ansbert.

. . . . . .

L'an .vj^cc^ .iiij^xx^ .xv., mourut sainct Ansbert et fut Grippo esleu en son lieu.

L'an. vij^cc^. ix., Aubert, evesque d'Avrenches, ediffia le

[1] V., sur le procès et la condamnation de l'évêque Prétextat, Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. V, ch. xix.

monastere de Sainct Michel au coupeau de une haulte montaigne sur ung rocher pres led. Avrenches.

. . . . . .

L'an .vij^{cc} .xix., fut archevesque de Rouen Ramlandus, autrement dit Badilanus.

L'an .vij^{cc} .xxij., fut archevesque de Rouen sainct Huges.

L'an .vij^{cc} .xxx.. mourut sainct Hugues et fut esleu en son lieu Robert.

L'an .vij^{cc} .xxxix., Ragenfridus fut faict archevesque de Rouen.

L'an .vij^{cc} .lv., fut esleu archevesque de Rouen Remy.

L'an .vij^{cc} .lxxij., fut esleu archevesque de Rouen Meinardus.

L'an .vij^{cc} .iiij^{xx}., fut esleu archevesque de Rouen Guillebert.

. . . . . .

L'an .viij^{cc} .xxviij., Regnouard fut archevesque de Rouen.

. . . . . .

L'an .viij^{cc} .xxxviij., Gonboldus fut archevesque de Rouen.

L'an .viij^{cc} .xlij., fut translaté sainct Ouen.

L'an .viij^{cc} .xlix., fut archevesque de Rouen Paoul.

L'an .viij^{cc} .lj., les Danois que on nommoit Normans, conduictz par le duc Hastend et Hier [1] Coste Ferrée qui n'estoient pas chrestiens, entrerent au roiaulme de France par Vermandois et le greverent moult et veindrent jusques a la bouche de Seine tout gastant et destruisant. Ilz destruirent la belle abbaie de Jumieges anciennement fondée

[1] Faute du copiste ; il faut lire Bier, comme on le trouve dans les *Chroniques de Normandie*.

de neuf cens moynes par la reyne sainte Batilde du temps du roi Clovis a l'instance de sainct Philebert. Après destruisirent Rouen et jusques a Paris et feirent grandz excès au roiaulme de France [1].

L'an .viij^{cc} .lv., Guillaume fut archevesque de Rouen.

L'an .viij^{cc} .lix., ne cessa de geler depuis le .xve. jour de novembre jusques au .v^{e}. jour d'apvril.

. . . . . .

L'an .viij^{cc} .lxvj., mourut Guillaume, archevesque de Rouen, et fut esleu en son lieu Adilardus.

Ce mesme an, Rou arriva a Rouen et par force fut duc de Normendie qui par devant estoit appellée Neustrie.

L'an .viij^{cc} .lxix., mourut Adilardus et fut esleu Riculphus.

L'an .viii^{cc}.lxxij., mourut R[i]culphus, archevesque de Rouen, et fut esleu en son lieu Jehan.

. . . . . .

L'an .viii^{cc} .lxxiiij., mourut Jehan, archevesque de Rouen, et fut esleu en son lieu Vico.

L'an .viii^{cc} .lxxv, mourut Vico, archevesque de Rouen, et fut esleu en son lieu Franques.

. . . . . .

L'an .ix^{cc} .j., Rou vint descendre en la riviere de Seine et alla contre mont jusques a Jumieges ou il trouva que l'abbaie avoit esté destruicte par Hastend. Et monta led. Rou jusques a Rouen et lui veint à l'encontre Franques, archevesque dud. lieu, lequel, voiant qu'il n'avoit nul secours du roy de France, offrit aud. Rou l'obeissance de la ville par ce que il les tiendroit en justice selon la foy de Jesuchrist.

[1] Disons, une fois pour toutes, que ce que le compilateur rapporte de Rou et des ducs de Normandie, ses successeurs, jusques et y compris Jean-sans-Terre, est tiré des *Chroniques de Normandie*.

L'an. ix^{cc}. vj., furent faictes treves par le moien de Franques, archevesque de Rouen, entre Rou et Charles le Simple, roy de France.

L'an. ix^{cc}. x., led. Rou alla assieger la cité de Chartres, et la deffendit assez bien le conte Tibault de Chartres; mais a la fin ne sçavoient plus que faire, quand l'evesque dud. Chartres nommé Gosseaume porta, a l'encontre de eux qui estoient paiens, la chemise de la vierge Marie que le roy Charles le Chaulve avoit apportée de Constantinoble[1], dont ilz [furent] si effraiez que Rou et ses gens s'en fuirent; et y en eut grand nombre de deffunctz à la poursuite.

L'an. ix^{cc}. xij., Charles le Simple, roy de France, avec les barons de son roiaulme, et led. Rou assemblerent sur la riviere de Epte et feirent appointement ensemble, par lequel led. roy laissa aud. Rou tout le pais de Neustrie depuis lad. riviere d'Epte jusques en Bretaigne par ce qu'il seroit chrestien et luy en feroit hommaige et prendroit a femme Gillon, fille d'icelluy roy. Et incontinent led. Rou fut baptizé par Franques, lors archevesque de Rouen, et fut nommé sur fons Robert par Robert, duc de France, et feit hommaige aud. roy, et espouza lad. Gillon, laquelle ne vesquit gueres. Et puis il espouza Pompée[2], fille du conte de Bessin et de Beauvais, laquelle il avoit eue a femme quand il estoit sarazin, et avoit eu de elle ung filz qui estoit nommé Guilaume Longue Espée. Et deslors tout led. pais de Neustrie print le nom de Nor-

[1] Charles-le-Chauve n'a pu rapporter de Constantinople la chemise de la vierge Marie, par cette raison qu'il n'y est jamais allé.

[2] Les divers mss. des *Chroniques de Normandie* donnent au nom de la fille de Bérenger, comte de Bayeux et du Bessin, les formes différentes de Pope, Pouppe et Pompée.

mandie a cause desd. Danois qui estoient nommez Normantz.

L'an. ix^{cc}. xiij., Charles le Simple, roy de France, voulut donner au duc Rou l'hommaige du pais de Flandres, ce qu'il reffusa pour avoir la souveraineté de Bretaigne. Et adonc Allain et Berenger, qui estoient seigneurs d'icelluy pais de Bretaigne, en feirent hommaige aud. Rou.

L'an. ix^{cc}. xiiij., Gillon, fille du roy de France et duchesse de Normendie, trespassa sans enfans, et adoncq led. duc Rou espouza Pompée, fille de Berenger, conte de Bessin et de Beauvais, laquelle il avoit eue a femme quand il estoit paien et en avoit un ung filz nommé Guillaume, surnommé Longue Espée, qui fut duc après led. Rou.

L'an. ix^{cc}. xv., fut aporté sainct Ouen de France en Normendie.

L'an. ix^{cc}. xvij., trespassa Rou, premier duc de Normendie, et fut duc après luy son filz Guillaume Longue Espée; et fut enterré [dans la chapelle] Sainct Romain près la chapelle Saint Fiacre, devant la chapelle Saincte Anne, a la main dextre de l'eglize.

L'an. ix^{cc}. xix., trespassa Franques, archevesque de Rouen, et fut esleu Gombardus.

L'an. ix^{cc}. xxxiiij., fut faicte une bataille par Rioul, conte de Costentin, contre Guillaume Longue Espée. Et est le lieu ou fut faict led. conflit nommé le Pré de la Bataille, et est hors la porte Cauchoise près la riviere de Seine. Et avoit led. conte bien trois mille hommes et le duc n'en avoit pas trois cents; mais a l'aide de Dieu led. duc eut la victoire.

L'an. ix^{cc}. xlij., Hugues fut archevesque de Rouen, lequel estoit moyne en habit et non en œuvres.

Ce mesme an fut tué Guillaume Longue Espée par Baucen, nepveu de Rioul, conte de Costentin, par le commandement de Arnoul, conte de Flandres, et fut tué à Picquigny ou led. duc estoit allé pour parler aud. Arnoul, et fut son corps apporté enterrer a Nostre Dame de Rouen, fut mys a la senestre part de son pere[1], a la chappelle Sainte Anne. Et fut trouvée une clef pendue en son braier, laquelle estoit d'ung petit coffret qui estoit au près de son lict, et dedans ne avoit que une haire, une corde et tout l'habit d'un moyne, car tel estoit son tresor. Son filz Richard, surnommé Sans Peur, fut faict duc, combien que il fut jeune, mais il fut baillé a gouverner a Bernard le Danois.

L'an. ix^cc^. xliij., le roi Lois de France veint a Rouen la ou il receut Richard, filz du duc Guillaume, en foy et hommaige de la duché de Normendie. Et, pource que led. Richard estoit fort jeune, led. roy le mena a Laon pour estre nourri et endoctriné avecques ses enfantz, en prometant de luy garder son droict vers et contre tous et de venger la mort de son pere. Et demoura pour gouverner le pais de Normendie ung nommé Bernard le Danois qui estoit vaillant homme et qui avoit tousjours servy le duc Guillaume.

L'an. ix^cc^. xlv., pour ce que ung chevalier de Normendie nommé Osmont Cent Villes, lequel avoit a Laon la garde dud. duc Richard, veit que le roy ne tenoit plus si bon visaige aud. Richard qu'il avoit acoustumé, eut doubte que le roy ne luy voulsist faire quelque mauvais

[1] Ce passage a besoin d'explication. Rollon fut enterré dans la chapelle de Saint-Romain, au collatéral droit de Notre-Dame, et Guillaume, son fils, dans la chapelle Sainte-Anne, au collatéral gauche; c'est donc ainsi qu'il « fut mys à la senestre part de son pere. »

tour. Par quoy eurent conseil ensemble que le duc Richard feroit le malade affin que on n'eust pas si grand guet sur luy. Et quand il veit son poinct, il coucha icelluy Richard dedens ung fardeau d'herbe qu'il emporta hors la ville, ou il trouva chevaulx prestz. Et incontinent fut mené devers son oncle le conte de Senlis a Coucy, lequel en fut bien joieux et le mena a Senlis ou il le garda songneusement. Et alla dever[s] Hue le Grand, conte de Paris, luy prier qu'il aidast a sond. nepveu, ce qu'il luy promist faire, au moins qu'il ne seroit point contre luy. Après que le roy Lois sceut que le duc Richard luy estoit eschappé, fut moult desplaisant et manda Arnoult, le conte de Flandres, venir devers luy, et conclurent ensemble que le roy offriroit a Hue le Grand, conte de Paris, qui avoit espouzé la sœur de la reyne, les contez de Baieulx, Evreulx et autres pais oultre la riviere de Seine et qu'il luy aidast a conquester le reste de Normendie; ce que led. Hue par convoitise luy accorda, et fut conclud que le roy yroit assieger Rouen, et led. Hue, Bayeulx.

L'an. ix^{cc}. xlvj., le roy de France veint devant Rouen pour l'assieger. Et adoncq Bernard le Danois, gouverneur dud. pais, considerant que par le siege le pais seroit destruit et aussi que les alliances du roy et dud. Hue le Grand estoient facilles a rompre, delibera par cautelle laisser entrer paisiblement le roy dedens Rouen; et, après que le roy eut prins possession de lad. ville, led. Bernard luy remonstra que il se esbahissoit que il vouloit donner a icelluy Hue le Grand si grande partie de Normendie, et qu'il vailloit mieulx qu'il le gardast pour luy; par quoy led. Hue se retira en France et eut desplaisir contre le roy qu'il luy avoit failly de convenant. Cependant led. Bernard le Danois envoia secretement vers Heroult de Dannemarche, qui estoit cousin du duc Richard affin qu'il

lui plust secourir hastivement son cousin que le roy de France voulloit desheriter.

L'an. ix^{cc}. xlvij., Heroult de Dannemarche[1] a tout bien .xxij. nefz descendit a Chierbourg et Bernard le Danois le sceut. Il le manda hastifvement au roy Lois qui estoit a Laon, lequel au plus tost qu'il peust, avec tant de gens qu'il peult finer, veint à Rouen, et s'en partit avec led. Bernard pour aller contre icelluy Heroult. Et quand ilz furent près, par l'industrie, Heroult somma le roy de France de faire raison a Richard son cousin; et ainsi que les deleguez parloient ensemble, ung chevalier danois congnut que Helouyn, seigneur de Monstereul, auquel le duc Guillaume avoit faict rendre son chasteau, estoit contre Richard, filz du duc Guillaume, par quoy en reprochant aud. Helouyn sa lacheté, le frappa d'une hache et le tua. A l'occasion de quoy commença la bataille aspre et dure ou furent les François desconfitz. Et comme le roy Lois se cuidoit sauver, il fut prins et le feit Bernard le Danois mener a Rouen, par quoy la reine de France envoia vers son pere le roy Henry d'Allemaigne[2], affin qu'il lui veint aider. Mais il respondit aux messagiers que le roy Lois n'avoit tenu foy ne promesse qu'il eut faicte au duc Guillaume de Normendie, pere dudit Richard qui tant luy avoit faict de service, par quoy il

[1] Harald, surnommé *Blaatand* (à la dent bleue), fut roi de Danemark de 934 à 985.

[2] Le roi de Germanie, Henri Ier l'Oiseleur, était mort à cette époque. C'est à son frère Othon Ier que Gerberge demanda « qu'il lui veint aider. » Voir d'ailleurs sur l'histoire des trois premiers ducs de Normandie l'introduction et les notes de M. J. Lair dans l'excellente édition qu'il a donnée en 1865 de la Chronique de Dudon de Saint-Quentin (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXIII, 2e partie).

luy estoit mal prins et n'estoit point deliberé de s'en empescher. Et lad. reine alla devant Hue le Grand luy prier qu'il luy voulsist aider, ce qu'il luy promist faire.

L'an. ix^cc^. xlviij., Lois, roi de France, a la poursuite de Hue le Grand et par le moien de Bernard, conte de Senlis, et de Bernard le Danois, fut delivré de Rouen, moiennant qu'il bailla en hostaige Lohier, son aisné filz, avec Aderic [1], evesque de Beauvais, et Guy [2], evesque de Soissons, lesquelz assez tost après furent delivrez par ce que led. roy Lois feit paix au duc Richard [3].

L'an. ix^cc^. liij., Richard, duc de Normendie, nommé Richard sans Paour, espousa Anine, alias Agnès, fille de Hue le Grand, duc de France, et conte de Paris, et seur de Hue Capet qui depuis fut roy de France.

L'an. ix^cc^. lxxix., Richard, duc de Normendie, augmenta fort l'abbaie de Fescamp et osta des nonnains qui y estoient et les meist a Monstiervillier ou il leur feit faire ung monastere. Et aud. Fescamp meist des chanoines reiglez et clercz, et après y meist des moignes. Aussi il feist grandement croistre l'eglize de Nostre Dame de Rouen de la moitié et plus ; il augmenta fort l'abbaie de Sainct Ouen et celle du mont St Michel. Le duc, comme dit est, avoit espouzé Anine dont il n'eut aucuns enfantz, et pour ce se acointa d'une damoiselle nommée Gonnor, fille d'ung chevalier qui estoit venu de Dane-

[1] Aderic, *Hildegarius seu Hildricus* (*Gallia christiana*, t. IX, p. 703-704), occupa le siège de Beauvais de 933 à 972 (?).

[2] Gui Ier, évêque de Soissons de 937 à 973, fils de Foulques le Roux, comte d'Anjou, et de Roscille, fille de Garnier, seigneur de Loches et de la Haie.

[3] Le compilateur omet un fait important, bien développé dans les *Chroniques de Normandie*, le siège de Rouen par Louis IV d'Outremer et Othon Ier, roi de Germanie.

marche, de laquelle il eut quatre filz et trois filles : l'aisné filz, nommé Richard, qui fut duc de Normendie après son pere ; le second, nommé Robert, qui fut marié et fut pere de Richard, conte d'Evreux, et de Guillaume son frere, et après la mort de sa femme led. Robert fut archevesque de Rouen ; le tiers eut nom Mauger [1] et fut archevesque après son frere, et le quart fut nommé d'Arques qui fut seigneur d'Eximes [2] et depuis conte de Eu. Et après la mort de Hugues, archevesque de Rouen, led. duc Richard voulut faire archevesque Robert, son filz, qui estoit veuf, mais il luy fut dit que il ne le pourroit estre a cause qu'il estoit batart. Adoncq icelluy Richard espouza lad. Gonnor et furent les enfantz mys soubz le drap et par tant furent legitimes.

L'an. ix^{cc}. iiij^{xx}. ix., fut esleu pour archevesque de Rouen Robert [3], filz de Richard sans Paour et frere de Richard, second de ce nom, ducz de Normendie.

L'an. ix^{cc}. iiij^{xx}. xvj., Richard sans Paour, duc de Normendie, trespassa en l'abbaie de Fescamp et fut enterré a Fescamp en une tumbe soubz une goutiere ou il avoit esleu sa sepulture, et y a esté depuis faict une chapelle. Auquel succeda son filz Richard, second de ce nom ; il espouza Judic, seur au conte de Bretaigne.

. . . . . .

L'an. m. xxvj., le second Richard, duc de Normendie, trespassa et fut enterré à Fescamp au près de son pere,

[1] Mauger, qui fut archevêque de Rouen de 1037 à 1055, était fils, non de Richard Ier, mais de Richard II, et par conséquent neveu de l'archevêque Robert auquel il succéda.

[2] Exmes, sur la Dive, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Argentan (Orne). Exmes était la capitale du pays qui de son nom était appelé Hiemois.

[3] Robert fut archevêque de Rouen de 989 à 1037.

mauvais gouvernement, et fut mys en son lieu Maurice [1], lequel estoit moyne de Fescamp.

L'an. m. lx., trespassa Henri, roy de France, et fut roy après luy Philipe, son filz. Le duc Guillaume le Bastard fut au sacre dud. Philipe en grand triumphe et noble arroy, comme duc de Normendie.

L'an. m. lxiij, fut dediée l'eglize de Nostre Dame de Rouen.

L'an. m. lxvj., Guillaume le Bastard, duc de Normendie, passa la mer avec grand nombre de Normantz et alla conquerir Engleterre, lequel roiaulme lui apartenoit par laiz a luy faict par sainct Edouart, tiers de ce nom, roy d'Engleterre, lequel le avoit esleu son successeur a cause que il n'avoit nulz enfantz. Et en estoit occupateur Heroult. Et en la bataille qui fut entre le duc de Normendie et led. Heroult, il y en eut de occis de la part dud. Heroult. xlvij^{m}. ix^{cc}. xliiij. hommes, et de la part dud. duc Guillaume y en eut de occis .vj^{m}. xiij. hommes. Et fut led. duc roy couronné dedens Londres, le jour de Nouel.

Ensuit les noms de ceulx de Normendie qui passerent la mer avec Guillaume le Bastard.

Premierement.

Odon, evesque de Baieux; le sire de Mòrtaing; ces deux estoient freres par mere dud. duc; le sire de Beaumont; Guillaume Malet; le sire de Monfort; Henry, seigneur de Ferieres; le sire de Fougeres, Guillaume d'Aubemare; Guillaume de Roumare; le sire de Touque; le sire de la Mare; Neel de Sainct Saulveur; Guillaume de Viel Pont; le sire de Beaufou; le sire de Manneville; le sire de Gros

[1] Maurille, et non Maurice, archevêque de Rouen de 1055 à 1067.

Mesnil; Guillaume Crespin; le sire de Sainct Martin; le sire du Puits; Guillaume de Moulins; le sire de Garennes; Hue de Gournay; le sire de Bray; le sire de Gouy; le sire de Mignieres; le sire de Laigle; le sire de Touars; le sire d'Avrenchin; le sire de Vitri; le sire de Picquigny; le sire d'Espinay, Homon, seigneur de Pons; le sire de Torchi; le sire d'Estouteville; le sire de Bernaboc; le sire du Homme; le sire de Chausoy; le sire de la Riviere; Eudes de Beaujeu; le sire de Roumeilly; le sire de Glos; le sire du Sap; le sire de Anneville; le sire de Branchon; le sire de Bailleul; le sire de Beausault; le sire de Tilleres; le sire de Senlis; le sire de Baqueville; le sire de Preaulx; le sire de Jouy; le sire de Longueville; le sire de Aquigny; le sire de Pacy; le sire de Tournay; le sire de Coulombires; le sire de Bolebec; le sire de Garencieres; le sire de Longueil; le sire de Houdetot; le sire de Maletot; le sire de la Haie Malherbe; le sire de Porcpinche; le sire d'Yvetot; le conte de Harcourt; le conte de Tancarville; le conte d'Eu; le conte d'Arques; le conte de Anjou; le conte de Nevers; le sire de Rouville; l'empereur d'Almaigne; le sire de Pavilly; le sire de Saint Cler; le sire d'Espinay; le sire de Brametot; le conte de Bretaigne; le sire de la Ferté; Robert de Hernie, duc d'Orleans; le sire de la Londe; le sire de Mortemer; le sire des Minieres; le sire de Clere; le sire de Maigny; le sire de Fontenay; Roger de Mont Gomery; Amaulry de Touars; le sire de Heugueville, et plusieurs autres grandz seigneurs et grant nombre de chevaliers et escuiers qui estoient soubz eulx[1].

[1] Cette liste des compagnons de Guillaume est semblable, sauf quelques noms omis, à celle que l'on trouve dans les mss. des *Chroniques de Normandie*, 5328, 5329 et 5390 du fonds français de la Bibliothèque nationale.

L'an. m. lxvij., trespassa Maurice, archevesque de Rouen, et fut esleu Jehan [1] qui fut premier abbé de Fescamp cinq ans trois mois, mais par le consentement du pape et du duc de Normendie, roy d'Engleterre, concederent que il fut archevesque de Rouen.

. . . . . .

L'an. m. lxxiij., les religieux de Sainct Ouen dechasserent Jehan, archevesque de Rouen, lequel vouloit celebrer la grande messe le jour Sainct Ouen en aust aud. lieu, et a main armée le debouterent furieusement hors de leur eglize; et dont par le conseil assemblé par ceulx de Nostre Dame, la ou presidoit le duc de Normendie, roy d'Engleterre, furent lesd. religieux les ungz prins et mys en prison et les autres se enfouirent [2].

L'an. m. lxxiiij., fut tenu ung concille a Rouen ou presidoit Guillaume, roy d'Engleterre et duc de Normendie, et Jehan, archevesque dud. lieu, avec ses suffra-

[1] Le successeur de Maurille, Jean, que l'on surnomma d'Avranches, parce qu'il fut d'abord évêque de ce diocèse, était fils de Raoul, comte de Bayeux et d'Ivry, frère utérin de Richard-sans-Peur, duc de Normandie. Il succéda dans l'archevêché de Rouen à Maurille, décédé le 9 août 1067. Le pape Alexandre II le nomma cardinal en 1069. Déposé par un concile provincial en raison de ses infirmités, il se retira à Saint-Philbert-sur-Risle où il mourut en 1069 (ou 1072, d'après Orderic Vital), en 1078, d'après la *Gallia christiana*. Il est l'auteur du traité célèbre *De Officiis ecclesiasticis*, publié en 1641 par le chanoine Le Prévost.

[2] Le *Chron. Rot.* donne de plus, p. 367, les noms des moines qui furent « prins et mys en prison » : ... unde judicatum est, in concilio in eadem civitate congregato, præsidente rege Anglorum Willermo, monachis ejus criminis reos per abbatias in carceribus retrudi ad placitum archiepiscopi, indeque plures dispersi sunt : unus Nomerarus nomine apud Fiscanum, alter apud S. Wandregisilum, nomine Benedictus, tertius apud Gemeticas, nomine Radulphus. »

gans, Odo, evesque de Baieux, Hugues, evesque de Lizieux, Guillebert, evesque d'Evreulx, Pierre, evesque de Seez, Robert, evesque d'Avrenches, et Michel, evesque de Coustances[1].

L'an. m. lxxix., trespassa Jehan, archevesque de Rouen, et fut esleu en son lieu Guillaume, lequel estoit moyne et abbé de Cluny[2].

L'an. m. iiij^{xx}. xvj., fut ung concille tenu par le pape Urbain, auquel concille furent les evesques et abbez de Normendie. Et fut ordonné que on yroit contre les infidelles et que les chrestiens auroient chascun une croix[3].

. . . . . (4)

L'an. m. iiij^{xx}. xix.[5], le .viij. jour de septembre, trespassa noble prince Guillaume le Batard, roy d'Engleterre et

[1] Le compilateur a mal reproduit les noms des suffragants de l'archevêque donnés par le *Chron. Rot.*, p. 367 : ... Odone Bajocensi episcopo, Hugone Lexoviensi, Michaele Abrincensi, Gilberto Eboracensi, Roberto Sagiensi. » — Odon de Conteville fut évêque de Bayeux de 1049 à 1097; Hugues d'Eu, de Lisieux, de 1050 à 1077; Michel, d'Avranches, de 1069 à 1094; Gilbert, d'Evreux, de 1071 à 1112; Robert, de Séez, qui paraît avoir siégé jusqu'en 1082. Orderic Vital (*Hist. ecclesiastica*, ed. Le Prevost, t. II, p. 237), place ce concile en l'année 1072. Il est d'accord avec le *Chron. Rot.* sur le nom et le siége des évêques.

[2] Guillaume, surnommé *Bonne-Ame*, fut archevêque de Rouen de 1078 à 1110.

[3] C'est en 1095 qu'eut lieu le concile de Clermont-Ferrand où fut décidée la première croisade.

(4) Les deux alinéas qui sont supprimés ici sont relatifs à la première croisade. Il y est dit que des Normands de toute condition y prirent part et que « aussi le duc Robert de Normendie engaiga sa duché a son frere le roy d'Engleterre qui luy presta six mil six cens .lxvj. margz d'argent ».

[5] Guillaume mourut en 1087 et non en 1099, ce qui rend fausses les supputations qui suivent.

duc de Normendie, lequel avoit vescu .lxxiiij. ans, c'est assavoir .xlv. an[s] duc de Normendie, .xxj. ans roy d'Engleterre et duc de Normendie, et .viij. ans qu'il avoit quand Robert son pere trespassa.

Après la mort de Guillaume le Bastard, Robert, son aisné filz receulit la duché de Normendie. Et pour ce qu'il avoit courtes jambes on le appeloit Courte Heuze. Guillaume, le second filz, passa en Engleterre, et pour l'amour de son pere, par le consentement du peuple, l'archevesque le couronna roy le jour de Sainct Michel, et y eut grande feste, et le nommoit on Guillaume le Roux. Et Henry, le tiers filz, eut deniers sur l'ung et sur l'autre pour entretenir son estat.

L'an. m. c., Guillaume le Roux, roy d'Engleterre, filz de Guillaume le Bastard, fut tué de une fleche en une forest, et Robert, son frere, duc de Normendie, estoit allé oultre mer. Et lors Henry Beau Cler, le plus jeune des trois filz, print le roiaulme d'Engleterre. Et quand son frere Robert fut revenu de oultre mer, guerre se meult entre les deux freres, et fut prins prisonnier led. Robert et mené en Engleterre ou il mourut. Par ainsi led. Henry Beau Cler fut roy d'Engleterre et duc de Normendie pacifique.

. . . . . .

L'an. m. c. vj., après que Robert, duc de Normendie, fut revenu de oultre mer, au près de Cherbourg[1] fut faicte une bataille entre led. Robert et Henry, roy d'Engleterre, son frere, pour la jouysance dud. roiaulme, la ou led. Robert fut prins et le conte de Mortaigne et moult d'autres princes de Normendie.

[1] Le *Chron. Rot.* dit, p. 367, Tenerchebrium. Ce fut, en effet, à Tinchebray, ch.-l. de cant. de l'arr. de Domfront (Orne), que Robert Courte-Heuse fut vaincu et fait prisonnier.

L'an. m. c. ix., trespassa Guillaume, archevesque de Rouen, et fut esleu en son lieu Geuffroy[1].

Ce mesme an, le jour de Pasques fut le jour Sainct Marc et est le plus hault qu'il sauroit[2] estre.

L'an. m. c. xj., fut une famine en Normendie.

L'an. m. c. xvj. la cité de Rouen fut pres que toute bruslée par le feu qui print a la rue aux Juifz.

L'an. m. c. xvij., la fouldre et le tonnerre cheurent a Nostre Dame de Rouen et abatirent les coulonnes et le crucifilz de dessus le grand autel et n'y eut homme blecé[3].

Ce mesme an fut eclipse de lune et venta vehementeusement[4].

L'an. m. c. xxviij., trespassa Geuffroy, archevesque de Rouen, et fut esleu Hugues.

L'an. m. c. xxxv., fut ung vent vehement le jour de Sainct Simon Sainct Jude a minuyct et persevera jusques au tiers jour a telle heure et degasta eglizes, ediffices et forestz.

L'an. m. c. xxxvj., le feu print au près de Seine[5] et brusla pres que toute la rue de Grand Pont jusques a la porte Beauvoisine, et par le changement de vent led. feu retourna vers Sainct Ouen et Sainct Amand lesquelz furent tous deux bruslez et dura led. feu de prime jusques

1 Les *Normanniæ nova Chronica*, après avoir rapporté, p. 9, 2e col., à l'année 1110, le décès de Guillaume Bonne-Ame, ajoutent : « Anno sequente, fuit fames maxima in Normannia. »

2 25 avril. Ms. P, *seroit*.

3 Ce fait et le précédent sont rapportés à la même année par le *Chron. Rot.*, p. 367.

4 *Norm. nova Chron.*, p. 9, col. 2 : « Anno MCVIII.... ipso anno ventus validus. »

5 Ms. L, *auprès du pont de Seine*.

a vespres, et fut le jour Saincte Croix en septembre[1].

L'an. m. c. xlij., fut faict ung tremblement de terre[2] au mois de janvier par deux fois la nuict dont les gens qui dormoient en leurs lictz furent eveillez par la premiere fois.

L'an. m. c. xlvj., fut grand cherté tellement que la mine de blé valut la somme de .xl. s. t. et la mine d'avoine .xvj. s., de quoy on faisoit du pain dont le peuple fut fort soustenté et soustenu[3].

L'an. m. c. xlix., trespassa Henri, roy de Engleterre et duc de Normendie, et luy succeda aud. roiaulme et duché son filz Henry. Ce Henry second eut a femme Alienor dont il eut trois filz[4]. Le premier eut nom Henry au Court Mantel, le second eut nom Richard Coeur de Lion, le tiers fut nommé Jehan. Il feist demander a Lois, roy de France, une sienne fille pour son filz Henry au Court Mantel, lequel roy de France luy envoia de bon coeur et richement aornée comme a telle dame appartenoit. Et comme lad. dame arriva en Engleterre, le roi Henry la receupt a grand honneur, car Henry au Court Mantel estoit en guerre en Hirlande. Le roy Henry tournia tant autour de lad. dame que il la congnut charnellement[5]. Et

[1] Le ms. L ajoute : *Et combien que led. feu passa par devant Nostre Dame de Rouen, toutefois lad. ecclise ne fut nullement atteinte de feu.*

[2] Les *Norm. nova Chron.*, p. 10, 1re col., placent ce tremblement de terre en 1142.

[3] V. *Norm. nov. Chron.*, p. 10, 2e col.

[4] Quatre fils. Le chroniqueur a omis Geoffroy qui devint duc de Bretagne par son mariage avec Constance, fille de Conan IV, auquel il succéda dans le duché.

[5] Cette grave imputation, trop justifiée par le caractère de Henri II, se trouve dans la chronique de Benoist de Peterbourg (*Hist. des Gaules et de France*, t. XVII, p. 456 et 515). Il y a ici

quand Henry au Court Mantel fut revenu de Irlande, il veint a Londres pour veoir son affiée, mais quand il sceut la trahison que son pere luy avoit faicte il mourut de deuil.

. . . . . .

L'an. m. c. lxiiij., Retrodus fut archevesque de Rouen[1].

. . . . . .

L'an .m. c. lxxiij., en la longue sepmaine[2], le jour que Gilles, evesque d'Evreux, fut consacré en l'eglize de Nostre Dame de Rouen le feu brusla. xiij. paroisses, eglizes, maisons et plusieurs hommes et femmes.

. . . . . .

L'an .m. c. iiii^{xx} .ij., les Juifz furent chassez de France, et commandé de par le roy leurs sinagogues estre converties et dediez aux ceremonies des chrestiens avec toutes leurs terre[s], domaines et possessions.

confusion. Henri Court-Mantel avait épousé Marguerite, née du second mariage de Louis VII avec Constance de Castille. La princesse séduite par Henri II était née du troisième mariage de Louis VII avec Alix de Champagne et s'appelait Alix comme sa mère. Elle fut fiancée à Richard Cœur-de-Lion, et, suivant la coutume du temps, confiée, en attendant son mariage, à Henri II, père de Richard qui, plus tard, refusa de l'épouser. Le compilateur a tiré cette imputation directement des *Chroniques de Normandie*, comme on peut s'en convaincre par le simple rapprochement des textes : « Ce roi Henri tournoia tant entour ceste fille du roy de France qu'il oult avecques elle compaignie charnelle... Et comme Henri au Court Mantel eust desconfit les Yrlandois et mis en l'obaissance du roy son pere, il vint a Londres pour veoir son affiée qui tant noble estoit et belle, mais quant il fut venu à Londres, il sceut la trayson que son pere luy avoit faicte, dont led. Henri ou Court-Mantel mourut de dueil... » Ms. fr. de la Bibl. nat., n° 5390, f. 114 v° et 115 r°.

[1] Rotrou, fils de Henri de Beaumont, fut archevêque de Rouen de 1165 à 1183.

[2] Ms. L... *en la quinte ferie de la longue sepmaine*

. . . . . .

... Il (Philippe-Auguste) feist clorre le parc du bois de Vincennes de belle et haulte muraille de durée. Le jeune roy Henry d'Engleterre qui avoit fiancé madame Marguerite de France, soeur dud. roy Philipe, quand il sceut la closture dud. bois de Vincennes, feist chasser et prendre en ses forestz de Normendie et de Acquitaine plusieurs cherfz et biches, dains et autres sauvagines, lesquelz il envoia a Paris aud. roy Philipe pour mettre aud. parc du bois de Vincennes.

. . . . . .

L'an .m. c. iiij^{xx}. iij., feust esleu Vaultier de Coustances archevesque de Rouen, lequel estoit evesque et chanoine de Nostre Dame de Rouen [1].

Ce mesme an fut faicte confederation entre le jeune Henry, roi d'Engleterre, filz du dessusd. roy Henry, et son frere Geuffroy, duc de Bretaigne. Et ainsi comme son frere Richard, duc de Acquitaine, eut assemblé une grosse armée trouva son frère [2] mort a ung chasteau nommé Martel; puis fut apporté a Nostre Dame de Rouen pour ensepulturer aud. lieu. Mais en passant par la ville de Seez, les citoiens de Seez [3] ravirent et osterent le corps dud. roy et le meirent en terre a Sainct Julien, laquelle violence fut raportée au chapitre de Nostre Dame de Rouen. Et maistre Robert du Neufbourg, doien d'icelle eglize [4], et

[1] Gautier de Coutances fut d'abord évêque de Lincoln en 1183, puis archevêque de Rouen de 1184 à 1217. Il partit avec Richard Cœur-de-Lion pour la troisième croisade, fut renvoyé par ce prince en Angleterre pour l'administrer, pendant son absence, et négocia le rachat du roi, retenu prisonnier par l'empereur Henri VI.

[2] Ms. *pere*. Le château de Martel était situé près de Limoges.

[3] Le *Chron. Rot.*, p. 369, et les *Norm. nova Chron.*, p. 14, 2e col., disent que le fait se passa, non pas à Séez, mais au Mans.

[4] A la mort de Guillaume Bonne-Ame, le chapitre de Rouen avait

Luc, archediacre dud. lieu [1], s'en allerent plaindre au roy, et lors le roy dit qu'il seroit delivré par ceux de Seez a lad. eglize de Rouen. Par quoy le doien et archediacre vindrent a Saint Julien et ceulx de Seez le deterrerent et le livrerent a ceulx de Rouen et en grand honneur, triumphe et solennité fut apporté a Rouen et fut receu par l'archevesque et chanoines en grand honneur et triumphe et fut enterré aupres de l'autel Nostre Dame.

. . . . . .

L'an m. c. iiii^{xx}. ix., Richard, filz du roi d'Engleterre, fut faict duc de Normendie, en l'eglize de Nostre Dame de Rouen, par Gaultier, archevesque dud. lieu.

L'an. m. c. iiij^{xx}. x., Henry .iie. de ce nom, roy d'Engleterre, trespassa; et après luy Richard Coeur de Lion son second filz (il) feist poiser les tresors de son pere et furent sommez de. ix. cc. mille livres.

L'an. m. iiij^{xx}. xiiij., les hostelz des chanoines de Nostre Dame de Rouen furent destruitz et abatus par leur voluptueuse et trop lubrique vie par pugnition divine [2].

L'an. m. iiij^{xx}. xvj., eut ung descord en la ville de Rouen et toute Normendie pour ung chasteau que le roy Richard ferma a Andely contre la dignité de l'eglize de Rouen. Et y avoit aulcuns evesques qui obeisoient au roy et estoient inobediens a l'archevesque. Et lors l'arche-

élu archevêque Robert de Neubourg, mais le roi Henri II refusa de ratifier ce choix et força le chapitre de recevoir à sa place Gautier de Coutances.

[1] Luc devint plus tard évêque d'Evreux; il occupa ce siège de 1203 à 1220.

[2] Le *Chron. Rot.* se borne à dire, p. 369 : « 1194. Hoc anno, die Paschæ, direptæ sunt omnes domus canonicorum Rotomagensium et distractæ possessiones eorum. »

vesque s'en alla a la court de Romme, et aussi feirent les evesques de Lizieux et Evreux[1] contre luy affin qu'il ne profistast rien, se il leur estoit posible, mais ilz feurent fraudez de leur intencion, volenté et esperance[2].

. . . . . .

L'an .m. c. iiij^{xx}. xvij., par le consentement du pape et de l'eglize de Rouen, Vaultier, archevesque dud. lieu, receupt ceulx de Andely a grace. Et les evesques qui avoient esté desobeisans aud. archevesque pour faire au plaisir du roy estoient suspens. Mais le jour de la Conception, a la procession sollennelle, veindrent se prosterner aux piedz dud. archevesque et leurs mittres et bastons pastoraulx meirent entre ses mains avecq toute[s] leurs puissances en luy criant mercy. Et il leur feist grace et misericorde et leur rendit leurs offices.

. . . . . .

L'an .m. c. iiij^{xx}. xix., ung chevalier du pais de Limosin trouva en sa terre ung tresor et estoit tel : ung empereur, sa femme, ses filz et ses filles, qui estoient de leurs grandeurs et grosseurs, estantz assis a table. Et estoient lesd. personnaiges, sieges, table et traisteaulx de fin or massifz. Et y avoit lettres escriptes qui donnoient a entendre les noms et le temps que avoit regné led. empe-

[1] Guillaume de Ruffière, évêque de Lisieux de 1192 ou 1193 à 1201, Garin de Cierrey, évêque d'Evreux de 1193 à 1201.

[2] Voir dans Deville, *Histoire du Château-Gaillard*, p. 8-24, l'historique du différend qui s'éleva entre Richard Cœur-de-Lion et Gautier de Coutances, à propos de la ville d'Andely qui appartenait à l'archevêque. La charte du 16 octobre 1297 qui accordait à l'archevêché, en échange d'Andely, les moulins de Rouen, avec Dieppe, Bouteilles, la forêt d'Aliermont et le domaine de Louviers, a été publiée en fac-similé par M. Deville.

reur qui ce avoit faict faire[1]. Richard, qui pour lors estoit roy d'Engleterre et duc de Normendie, en fut adverti; si le voulut avoir en disant que il estoit le souverain du pays et par ce-luy debvoit appartenir par droit de bernie[2]. Mais le chevalier qui le avoit trouvé, qui estoit du fief du viconte de Limoges, ne lui voulut bailler, et le remporta et se retira devers led. viconte, par quoy le roy les alla assieger dedans ung chasteau ou ils s'estoient retirez. Et ainsi que le roy, tenant le siege, ung jour tournoit a l'entour de la place, ung de ceulx de dedans tira un traict de arbalestre a l'adventure sans regarder ou ne a qui il tiroit. Il advint que le traict tumba sur le pied dud. roy Richard d'Engleterre, duc de Normendie, et le bleça ung peu. Mais dud. coup aulcuns jours après il mourut et fut porté enterrer en l'abbaie de Fontevraulx, et son coeur fut porté a Nostre Dame de Rouen et fut mys au coeur du costé du revestiere en une chase d'argent. Et depuis fut prinse lad. chapse pour aider a paier la renson du roy sainct Lois, et au lieu en fut faicte une de pierre. Cestuy Richard donna aux chanoines de Nostre Dame de Rouen .iij^{cc}. muys de vin a prendre sur la Viconté de l'Eaue de Rouen.

L'an .m. ij^{cc}.[3], la nuyct de Pasques, l'eglize de Nostre

[1] « La raison pourquoi il ot ce chastel assis, si fu pour ce que uns chevaliers du pais avoit trové un tresor en terre, et cil tresors, si comme l'on disoit, si estoit uns Empereres de fin or, sa fame, si fil et ses filles, et tuit seoient à une table d'or pur ; si i estoient lettres escrites qui designoient a entendre a ceus qui les liroient, que cil Empereres avoit esté, et com grant tems estoit coruz puis que il regna. » *Extraits des Chroniques de Saint-Denis, Hist. des Gaules et de France*, t. XVII, p. 386. »

[2] Le mot de *bernie* ne se trouve pas dans le dictionnaire de Godefroy. Il faut y voir un dérivé de *ber*, baron, au sens de maître, suzerain.

[3] Ms. L, *L'an mil deux cens, quarto ydus aprilis...*

Dame de Rouen fut toute bruslée et cloches et tous les livres et aornementz et fiertes et reliques et grande partie de la ville et eglizes.

Ce mesme an, aux octaves de Pasques, Jehan, frere du roy d'Engleterre Richard, fut faict duc de Normendie en l'eglize de Nostre Dame de Rouen par Vautier, archevesque dud. lieu, et, a l'Assention de Nostre Seigneur ensuivant prochainement, fut faict roy d'Engleterre led. seigneur, et adonq eut grosse guerre entre Philippe, roy de France et Jehan, roy d'Engleterre.

L'an. m. ij^{cc}. iij., fut donné ung arrest diffinitif en la court de Philipe, roy de France, par les pers de France contre Jehan, roy d'Engleterre et duc de Normendie. Et pour son patricide et crime et leze majesté, toutes et chascunes ses seigneuries que il tenoit du roy de France estoient et seroient confisquez a la couronne de France. Et lors led. Philipe comme vertueulx feist poursuite contre led. roy Jehan dont il ne avoit peu avoir l'obeissance que il luy debvoit et s'en entra en Normendie et conquist plusieurs villes et chasteaux qui estoient reputez comme imprenables, et mesmement les citez de Evreux, Coustances, Bayeux, Avrenches, Lizieux, Seez, Falaize, Caen, Dampfront, avec les chasteaulx et forteresses jusques au mont Sainct Michel. Et quand vint devant Rouen, ceulx de la ville demanderent soixante jours de treves pour aller en Engleterre vers le roi Jehan demander secours, ce que le roy de France leur accorda. Et quand ilz vindrent en Engleterre devers le roy, il n'en tint pas grand conte, car il jouait aux echecz, et leur dit que il leur feroit responce quand il auroit achevé son jeu, dont ilz feurent mal contens. Et quand il eut parachevé son jeu, il leur deist que il ne leur sçauroit faire secours si brief que ilz demandoient. Si s'en retournerent a Rouen et, voiant que ilz

estoient si oppressez qu'ilz ne povoient eschaper de la puissance du roy de France, ilz baillerent la ville en son obeissance par ce qu'il leur promist les garder en leurs franchises, libertez et coustumes. Et tant feist que il recouvra en ses mains toute la Normendie entierement, laquelle se joingnit au patrimoine de sa couronne, laquelle en avoit esté hors .iij^{cc}. xv. ans ou environ.

Ce mesme an, 1203 [1], a une heure apres minuict, le feu, print a la porte de Robec qui brusla l'eglize de Sainct Maclou et presque toute la paroisse et Sainct Denis et la Vieutour et moult grand partie de la ville [2].

L'an. mil. ij^{cc}. v., Philipe, roy de France, feist ediffier de neuf ung chasteau a Rouen en la partie de la ville jouxte la fontaine appellée vulgairement Gaalor [3].

L'an. mil. ii^{cc}. vj., fut eclipse de solleil a Rouen, qui commença a heure de tierce et dura jusques a heure de nonne.

Ce mesme jour il plut du sang a Andeli, qui fut veu par plusieurs gens et y en eut qui en ceuillirent.

L'an. m. ii^{cc}. vij., le .xvj. jour de desembre, mourut Gaultier, archevesque de Rouen, homme magnifique, lequel en .xxiij. ans qu'il fut archevesque, receupt trois rois en ducz de Normendie, asçavoir est Richard Coeur

[1] Ms. L, *L'an mil deux cens trois, nonas octobris prima en une heure.*

[2] Le ms. L ajoute : *a ce present le roy d'Angleterre.* — Les *Norm. nova Chron.*, qui donnent, p. 15, 1re col., le même texte que le *Chron. Rot.*, p. 370, inscrivent ce fait sous l'année 1200, mais il doit y avoir confusion avec l'incendie relaté plus haut et dont elles ne parlent pas.

[3] V. *Norm. nova Chron.*, p. 15, 2e col. Il y a quelques années, une inscription que l'on voyait dans la rue Pouchet, indiquait que là se trouvait le réservoir de la source de Gaalor.

de Lion, Jehan sans Terre, rois d'Engleterre, et Philipe Auguste, roy de France.

Ce mesme an fut mys ung interdit en la cité de Rouen pour l'homme de maistre Guillaume de Marleiz, chanoine de Nostre Dame de Rouen, que le mere de lad. cité avoit prins pour aucune meslée faicte en lad. cité. Ne pour prieres, ne pour menaces, ne pour choses que le Roy rescripsist, ne fut levé led. interdit. Et après les nobles et les grandz du conseil de la ville envoierent Bernard de Roie, frere de Guerin de Roie, vifchancellier, et Jehan de Rouveray et plusieurs autres, lesquelz veindrent prier en chapitre que led. interdit feust levé pour l'honneur du Roy, et que ilz se faisoient fortz que ils feroient delivrer led. homme du chanoine pour l'honneur de l'eglise de Rouen. Mais ilz ne peurent riens impetrer jusques a ce que led. homme fut rendu aud. chanoine en plain chapitre par la main dud. mere, presens plus de trois cens hommes. Puis après alla au doien gager l'amende de ce qu'il avoit detenu l'homme dud. chanoine et bailla pleges de lad. amende, c'est assavoir Jehan de Rouveray, chastelain du Pont de l'Arche, Robert de Fresnes[1] et Geuffroy du Mesnil. Et en l'honneur de Dieu la liberté de l'eglize fut gardée et fut levé et absoubz led. interdit[2].

L'an .m. ii^{cc} .x., la nuit ensuivante du jour de Pasques, le feu brusla Sainct Candre le Viel et Sainct Denis, et n'y demoura gueres de maisons.

[1] Ms. L, *Robert Desfresnes*.

[2] Même texte dans le *Chron. Rot.*, p. 370-371, et dans les *Norm. nov. Chron.*, p. 16,2^{e} col. et p. 17, 1re col. Au lieu de *de Fresnes*, on lit, dans la première de ces chroniques, *Defrel*, et dans la seconde, *de Fresban* ou *Frosban*. — *V.* surtout, dans cette dernière chronique, les notes de M. Léopold Delisle sur les personnages cités.

Ced. an fut une griefve gelée, laquelle dura par deux mois. Et le forment, lequel estoit semé, fut perdu, et a peine peust on receuillir la semence que on avoit semée.

Ce mesme an, a Paris, a Rouen et a moult d'autres lieux, plusieurs tant clercz que laiz que femmes furent reprins d'heresie et furent bruslez.

L'an mil .iic^e^ xij., la sepmaine de Pasques[1], le feu print de nuit en la paroisse Sainct Maclou de Rouen, dont toute la cité fut bruslée, et les maisons et ediffices de l'archevesque par la grace de Dieu miraculeusement furent conservez et les abbaies de Sainct Ouen et de Sainct Lo, maisons et edifices furent destruictes par led. feu et n'en demoura rien[2].

Ced. an, le chapitre de Nostre Dame de Rouen demanda a Monsr Robert Poulain[3], archevesque dud. lieu, la disme de Dieppe[4], de laquelle chose il escondit led. chapitre, parquoy led. chapitre cessa a faire le divin service depuis les octaves de la Nativité Nostre Dame jusques au jour Sainct Michel. Et adoncq Monsr Luc, evesque d'Evreux, assembla led. chapitre, et la sepmaine Monsr l'archevesque et led. chapitre passerent ung compromis et arbitres, c'est assavoir pour l'archevesque, l'abbé de Beaubec et maistre

[1] Ms. L, *L'an mil deux cens unze, feria tercia in ebdomade Paschæ, en une heure après minuyct.*

[2] Le compilateur a mal compris le texte du *Chron. Rot.* qui dit au contraire, p. 371 : « ... abbatia S. Audoeni et S. Laudi et domibus lapideis, quas ignis devorare non potuit, remanentibus. »

[3] Robert Poulain fut élu archevêque de Rouen, le 23 août 1208, en remplacement de Gautier le Magnifique, décédé le 16 novembre 1207. Il prit part à la croisade des Albigeois, mourut le 4 mai 1221, et fut enterré dans le chœur de l'abbaye de Mortemer.

[4] Gautier de Coutances avait concédé la dîme de Dieppe au chapitre de Rouen en raison de l'appui qu'il en avait reçu lors de l'affaire d'Andely.

Nicole de Aquila [1], doien d'Avrenches, et pour le chapitre Tibault, tresorier de l'eglize, et maistre Robert Balbun [2], archediacre de Rouen, ausquelz arbitres ilz accorderent de tenir ce que ilz feroient. Lesquelz arbitres establirent que le doien de chapitre viendroit a l'archevesque et diroit en ceste maniere : « Monsr, il est vray que nous avons cessé a faire le divin service, nous cuidions bien faire et ne pensions mal faire a personne; et, si nous avons failli en cela ou en autre chose parquoy nous aions vostre indignation, nous vous prions pour Dieu que il vous plaise nous pardonner et nous donner vostre grace. »

L'an. m. ij^c^. xiij., en plusieurs places au roiaulme de France eut aulcuns petitz enfantz et des puerilles et vieilles gens qui faisoient processions par les rues et places, criant et chantant en françois : « Seigneur Dieu, exaulce la ch[r]estienté et nous veuilles rendre la vraie croix ». Et plusieurs autres choses ilz dechantoient, car ilz varioient en parolles. Et portoient en leud. procession croix, baniere, chandeliers, cierges et encensier, laquelle chose fut une grande admiration a ceulx qui les [oi]oient. Par quoy nostre sainct pere le pape envoia ses legaulx au roiaulme de France et aux autres roiaulmes chrestiens pour prescher la croisade, parquoy il se croisa tant de peuple pour aller sur les infidelles que le nombre est inestimable.

L'an. m. ij^cc^. xvij., trespassa Jehan, roy d'Engleterre, lequel en son vivant perdit la duché de Normendie, et la conquesta sur luy Philipe, surnommé Auguste, roy de France. Et après luy fut roy d'Engleterre son filz Henry,

[1] Nicolas de Aquila (de Laigle) est cité en 1198 par la *Gallia christiana* sous le titre de *magister scholarum Abrincensium*.

[2] Robert Balbus ou le Baube était, d'après la *Gallia christiana*, parent de l'archevêque Robert Poulain.

lequel ne avoit que dix ans quand son pere trespassa et fut couronné .v. jours après la mort de son pere.

L'an, m. ii^{cc}. xx., tout le pont de Robec fut bruslé[1] et d'autres maisons ensuiant Robec.

Ced. an, fut translaté le corps de sainct Thomas, martir, de la ou il estoit enterré en une chase ou fierte de pur or, aornée de plusieurs pierres precieuses, et en ceste translation estoit l'archevesque de Cantorberie et tous les evesques et abbez d'Engleterre et plusieurs evesques et abbez de France et de Normendie. Et si y estoient plusieurs chanoines de Nostre Dame de Rouen, deux archediacres et le chancellier dud. lieu[1], auquelz fut donné une relique dud. martir que ilz apporterent a Nostre Dame de Rouen.

L'an mil. ij^{cc}. xxj. trespassa Robert Poulain, archevesque de Rouen, homme simple et piteux et clement, lequel fut enterré a Mortemer.

L'an. mil. ii^{cc}. xxij., en septembre, fut receu Tibault de Amiens, archevesque de Rouen, et au mois de fevrier ced. an receupt son palion[2].

L'an. m. ij^{cc}. xxiiij., soubz le pape Innocent commença sainct Dominique, qui estoit espaignol, l'ordre des freres prescheurs, et sainct François, qui estoit italien, l'ordre

[1] Raoul et Jean étaient les noms des deux archidiacres et Guillaume celui du chancelier.

[2] L'archevêque Thibaut, né à Falaise, fut, dit la *Gallia christiana*, surnommé d'Amiens à cause du long séjour qu'il fit dans cette ville. Il était trésorier de l'église de Rouen quand il fut élu archevêque, le 18 mai 1222 ; nommé cardinal, le 29 janvier 1223, il mourut en 1229. C'est lui qui établit à Rouen les Dominicains et les Franciscains. En raison de la résistance qu'il opposa au pouvoir royal, Guillaume le Breton a dit de lui, au 10e livre de sa *Philippide :*

Et qui Rotomago Theobaldus præsidet urbi,
Vir precibus vix flexibilis, nimiique rigoris.

des Cordeliers. Et estoit en ce temps saincte Clere, qui vecut sainctement selon l'ordre de sainct François.

Ced. an, fut ung yver fort grief et ung vent fort vehement qui abatit plusieurs eglizes en aucuns lieux de France et de Normendie.

Ce mesme an, fut grande famine par tous pais et principalement en Flandres; mais, la grace de Dieu, a Rouen on ne eut pas de necessité.

Ce mesme an, trespassa Philipe Auguste, roy de France et duc de Normendie, et depuis ne partit lad. duché de Normendie de la couronne de France, jusques au temps de Philipe de Valois, lequel la donna a Jehan, son filz aisné. Ainsi fut la duché de Normendie gouvernée par l'espace de cent et trois ans par sept rois, c'est assavoir, Lois, filz de Philipe Auguste, sainct Lois, filz dud. Lois .viij^e^., Philipe .iij^e^., filz de sainct Lois, Philipe, surnommé le Bel, filz dud. Philipe .iij., Lois, filz de Philipe le Bel, estoit surnommé Hutin, Philipe le Long, frere dud. Lois Hutin, Charles le Bel, Philipe de Valois, lequel la donna a son filz Jehan.

L'an .m. ij^cc^. xxv., eut ung terrible feu, a Sainct Sauveur.

. . . . . .

L'an .m. ij^cc^ .xxvij.[1], fut roy de France sainct Lois, lequel fonda plusieurs eglizes. A Paris il fonda l'Ostel Dieu, les Quinze Vingz, les Filles repenties, les Chartreux, les Carmes et ediffia l'eglize des Cordeliers. A Rouen, il fonda l'ostel et eglise des Freres Prescheurs, nommez les Jacobins, qui lors estoient hors la ville, oultre la riviere de Seine, auquel lieu il fonda une religion de dames nommeez les Amureez.

[1] C'est en 1226 que Louis IX succéda à Louis VIII.

Item il fonda aud. Rouen une religion de dames nommeez les Beguines.

Item il fonda ung Hostel Dieu a Vernon.

Item il en fonda ung autre a Pontoize et plusieurs autres eglizes.

. . . . . .

Ced. an 1227, Tibault d'Amiens, archevesque de Rouen, feist faire en la forest de Loviers du merrien, et ainsi comme on l'aportoit a Rouen, le bailly du Vaudreuil[1] le fist arrester, laquelle chose fut signifiée aud. archevesque, lequel le excommunia[2]. Et pour ceste cause, le roy de France demanda aud. seigneur archevesque a quelle cause il avoit excommunié son bailly du Vaudreuil. Item, le Roy dist que il ne debvoit point prendre de mesrien en la forest de Louviers pour mettre a autre lieu que a son manoir de Loviers. Item, demandoit a quelle raison il leur destou[r]noit le fouage de Loviers et que ce fouage luy appartenoit. Item, demandoit a quelle cause icelluy archevesque avoit excommunié le doien et aucuns des chanoines de Gournay qui sont soubz sa protection. Et led. archevesque dist que il ne yroit point respondre a sa chaire, dont le Roy s'esbait que il n'y venoit comme les autres evesques et barons de Normendie faisoient. Pour lesquelles causes led. archevesque fut cité devant le Roy a Vernon la ou il comparut, et dist que il n'estoit point tenu de respondre en la court du Roy de ces causes la pour ce que les aucunes sont spirituelles et que il ne tenoit rien de luy, par quoy il deust respondre en sa court. De

[1] Le Vaudreuil forme aujourd'hui deux communes : Notre-Dame-du-Vaudreuil et Saint-Cyr-du-Vaudreuil, cant. de Pont-de-l'Arche, arr. de Louviers (Eure).

[2] D'après le *Chron. Rot.* le bailli du Vaudreuil fut excommunié par l'évêque d'Evreux qui était alors Richard de Beauvais.

laquelle responce le Roy et la Reine furent fort yrez. Et assembla plusieurs des barons de son conseil et fut demandé aud. archevesque se il respondroit de aucunes des causes en la court du Roy, et il respondist que il n'y avoit cause dont il deust respondre la, dont le Roy par le conseil de ses barons confisqua tout l'archevesché et les possessions seculieres. Adoncq led. archevesque se retira devers ses evesques et leur compta le cas, lesquelz luy conseillerent que il le feist citer en court de Romme, laquelle chose il feist. Et fut transmys ung legat[1] au pais de Gaulle pour juger la matiere, lequel ordonna que led. archevesque auroit pleine restitucion de meubles et immeubles avec les fruictz par eulx recueillis et raporter a la cité de Rouen led. mesrien par le bailli du Vaudreuil lequel le avoit arresté, et le rendroit a l'archevesque, et demouroit led. archevesque en paix de toutes ses querelles.

L'an. m.ij^{cc}. xxviij., le jour sainct Laurens[1], l'eglize de Sainct Patrix et tout le circuit d'environ jusques en Seine fut bruslé.

. . . . . .

Ced. an [1229], le jour sainct Fremin, trespassa Tibaut d'Amiens, archevesque de Rouen, et fut esleu Thomas de Freaville, lequel estoit doien d'icelle eglize, de la plus part de chapitre, et l'autre part vertueusement resisterent. Et dura ceste contemption ung an et plus. Ce temps pendant elle fut finée en court de Romme.

L'an. m. ij^{cc}. xxxj., Thomas de Freaville, doien de Rouen, fut esleu evesque de Baieux[2], par quoy la doienné de Rouen vasqua ung an et plus. Icelluy Freaville renonça a l'election de luy faicte de l'archevesché de Rouen

[1] Romani était le nom de ce légat.

[2] Thomas de Fréauville occupa ce siège de 1231 à 1238.

ès mains du pape, pour les quelles choses le pape ordonna a estre archevesque de Rouen Monsr Maurice, evesque de Seez, et fut receu aud. Rouen le dimence de devant la Magdalene [1].

L'an. mil. ij^cc, xxxij., après la mort de Aclin, abbé de Villari [2], fut celebrée l'election aud. monastere et furent deux esleus. Ilz apporterent lad. election a Monsr Maurice, archevesque de Rouen, lequel cassa lad. election pour ce que ilz n'avoient observée la forme de election et les priva de esluire. Mais il leur bailla Lecain de Bousemouchel [3] pour abbé, lequel ne peult obtenir lad. abbaie pour la contradiction du Roy, et led. archevesque excommunia tous les moynes et les adherens du Roy touchant le faict de lad. abbaie.

L'an. m. ij^cc. xxxiij., maistre Estienne de Castro [4] fut faict

[1] Maurice fut d'abord archidiacre de Troyes, puis évêque du Mans et non de Séez, comme le dit notre chronique, et enfin archevêque de Rouen en 1231, le pape Grégoire IX ayant refusé de ratifier l'élection de Thomas de Fréauville, doyen de l'église de Rouen. Maurice mourut le 12 janvier 1235. V. *Norm. nova Chron.*, p. 19, 2e col.

[2] Ceci est la plus forte bévue de notre compilateur. Il a métamorphosé en moines les religieuses de Montivilliers. Voici le texte du *Chron. Rot.*, p. 375-376 : « Post decessum Æliciæ, abbatissæ Monasterii Villaris, celebrata fuit electio in eodem monasterio, et fuerunt duæ electæ, et representata fuit electio Mauricio archiepiscopo qui electionem examinavit, prout debuit, et, comperto quod non fuit servata forma concilii in eligendo, electionem de utraque factam cassavit, et capitulum jure eligendi ea vice privavit, assignavitque eidem capitulo abbatissam Leciam de Veusemoncel; sed ipsa non obtinuit abbatiam propter contradictionem Regis, et ipse archiepscopus excommunicavit omnes moniales adhærentes Regi in hoc facto et contradicentes prædictæ abbatissæ. »

[3] Beuzemonchel est maintenant Bernières, cant. de Bolbec, arr. du Havre.

[4] Etienne de Châteaudun, *de Castro Duni*.

doien de Nostre Dame de Rouen par mons^r Maurice, archevesque dud. lieu.

Ced. an, au mois de juillet, le jeune roy Lois print et occupa tout le revenu de reverend pere en Dieu mons^r Maurice, archevesque de Rouen, pour aucunes causes du temps de mons^r Tibaut d'Amiens, archevesque de Rouen precedent de cesluy, et pour autres causes; par quoy led. Maurice interdit tout le diocese de Rouen et commença lad. interdiction la veille saint Crespin, saint Crespinien l'an revolut, car alors luy fut rendu tous ses biens et tout ce que on avoit reçeu led. temps.

L'an mil .ij^cc.xxxiiij., ès octaves de la Thiphaigne, trespassa Maurice, archevesque de Rouen, a Sauseuze, au Vaugueusin le Normant, et de la son corps fut aporté a Rouen.

Ced. an, fut celebrée l'election le vendredi de devant les Rames et ne feirent rien. Ung autre jour, a l'heure assinée, fut esleu maistre Guillaume de Dunelin [1] de la plus grande part de chapitre, mais il y eut des contredisans. Et pour ce que ilz ne vouloient consentir a l'election faicte, fut mise ès mains et volonté du pape, pourquoy l'election fut mise au chapitre de Rouen; et dura ceste contemption ung an et plus.

Ce mesme an, apres la mort de Richard, evesque d'Evreux, fut esleu Richard de Thierre [2], archediacre dud. Evreux, evesque dud. lieu qui fut presenté au chapitre de Rouen le siege vaquant et feirent examinez tant de l'election que de la personne esleue, et pour ce qu'ilz convin-

[1] De Dunelme. Le compilateur aura lu dans le texte latin, par une méprise facile : *de Dunelino* au lieu de *de Dunelmo*.

[2] A Richard de Saint-Léger, évêque d'Evreux de 1223 à 1236, succéda non pas Richard de Thierre, mais Robert II de Cierrey qui mourut en 1243.

drent [le] chapitre le confirma. Et fut sacré en l'eglize de Rouen, aux ordres de septembre, par l'evesque de Baieulx[1].

L'an .m. ij^cc^ .xxxv., trespassa Guillaume de Fontibus, abbé de Sainct Vuandrille, et fut esleu abbé Guillaume de Puille et fut presenté au chapitre de Rouen le siege vaquant. Ilz furent examinez tant de la part de l'election que de l'esleu; et pour ce que ilz convindrent bien l'élection fut confirmée.

L'an .m. ij^cc^ .xxxvj., le vendredi des octaves de Pasques fut celebrée l'election de l'archevesque de Rouen en l'esglize Nostre Dame dud. lieu, et concordablement esleurent venerable personne maistre Pierre de Colemedio, prevost de l'eglize de Sainct Amer en Flandres[2]. Et pour ce que il ne vouloit consentir lad. election, ilz envoierent au pape luy prier que il luy plust de le postuler. Et le pape luy manda que il receust lad. election sur peine de inobedience. Et a la fin il la receust et donna a le maison des Templiers de Sainct Denis en France toute l'administracion du bien de l'archevesché tant de l'esperituel que du temporel depuis l'election jusques a la veille sainct Laurens le martir. Et ced. jour veille saint Laurens, il obtint du pape son palium et licence de ne aller en cour de Romme pour estre sacré ainsi comme il luy estoit mandé. Et fut sacré en l'eglize Nostre Dame de Rouen par Guillaume, evesque d'Avrenches[3], presens tous les

[1] Thomas de Fréauville, cité plus haut.

[2] Pierre de Colmieu, prévôt de l'église de Saint-Omer, puis archevêque de Rouen, fut nommé cardinal en 1264 et se démit de son archevêché. Il eut en Italie l'évêché d'Albano et donna ce nom au collège d'Albane qu'il fonda à Rouen.

[3] Guillaume IV, de Sainte-Mère-Eglise, occupa le siège d'Avranches de 1212 à 1236; Hugues de Morville fut évêque de Coutances de 1208 à 1238.

evesques de Normendie, fors l'evesque de Baieux et celuy de Coustances qui se feirent excuser par maladie.

L'an .m. ii^{cc} .xxxviij., le feu brusla depuis la rue aux Juifz jusques a la fontaine Gallor, a present nommée la fontaine du Chastel, et fut en la sepmaine Sainct Gervais [1].

Ce mesme an, Richard des Montz, de la paroisse de Hossen [2], estoit detenu prisonnier pour meudres et pour larcins par luy commys, par quoy il fut condempné a estre pendu et estranglé. Et fut baillé au maistre des oeuvres pour executer le mardi des Rogations. Mais pour la contradition de chapitre, il demoura jusques au jour de l'Ascencion ou il fut delivré par le previllege St Romain.

L'an .m. ij^{cc} .xxxix., la veille Sainct Jaque en may, après complie, fut veu ung signe moult admirable que plusieurs gens veirent au ciel; et commençoit a mydi et duroit jusques en Aquilon, et dura bien l'espace de demye heure [3].

. . . . . .

Ced. an [1240], fut cité l'archevesque de Rouen et moult d'autres prelatz du roiaulme de France au concille general celebré en la court de Romme. Et y arriverent a la Purification ensuivante.

. . . . . .

L'an .m. ij^{cc} .xlv., le dimence que on chante *Cantate* fut receu mons^{r} Odo, abbé de Sainct Denis en France, archevesque de Rouen [4].

[1] V. *Norm. nova Chron.*, p. 20, 2e col. — Ms. L : *le lendemain de la Saint-Gervais.*

[2] « De parochia Hossiæ. » *Chron. Rot.*, p. 377. La Houssaye-Béranger, du cant. de Clères, arr. de Rouen (Seine-Inf.).

[3] V. *Norm. nova Chron.*, p. 20, 2e col.

[4] Eudes Clément. « Anno Domini MCCXLV, consecratus est domi-

L'an mil .iicc .xlvij., le ix jour de may, monst Odo, archevesque de Rouen, trespassa et vaqua le siege plus d'ung an [1].

L'an mil .ijcc .xlviij., le jour de Pasques, fut receu Odo Rigault, lequel estoit cordelier, a archevesque de Rouen a grande solennité [2].

Ced. an, print le feu a la porte Beauvoisine, qui brusla Sainct Laurens, Sainct Godard et tout Sainct Ouen [3].

L'an mil .ijcc .lj., le jour de Pasques, au soir, environ minuit, le feu print a la rue aux Presteresses laquelle fut presque toute bruslée [4].

L'an mil .ijcc .liiij., Alexandre de Villedieu en Normendie composa le Doctrinal [5].

nus Odo, prius abbas Sancti Dionysii a domino papa Innocentio apud Lugdunum in archiepiscopum Rotomagensum propter canonicorum discordiam. » *Norm. nova Chron.*, p. 22, 1re col.

[1] *Chron. Rot.* : « ... fere per annum. »

[2] V. *Norm. nova Chron.*, p. 22, 2e col. — Eudes Rigaut, que saint Louis honora particulièrement de son amitié, accompagna ce prince dans sa croisade de 1270.

[3] V. *Norm. nova Chron.*, p. 22, 2e col. — Cet incendie est relaté une seconde fois en ces termes, à la même date, p. 23, 1er col. : « Eodem anno, in festo sancti Laurentii, fuit vehemens combustio in urbe Rotomagensi. Nam abbatia Sancti Audoeni cum ecclesia et omnibus fere ædificiis est combusta; ecclesia sancti Laurentii, sancti Gildardi, et a fonte Gaalor usque ad fontem Rodebeccæ, et a porta Belvacensi usque ad magnum pontem, omnia fere ædificia combusta sunt. » Il faut lire dans ce passage *pontem* et non *fontem* Rodebeccæ. La source de Robec est à Fontaine-sous-Préaux, à 10 kilom. de Rouen, tandis que le lieu appelé alors le pont de Robec n'est autre que la place Eau-de-Robec où la rivière est maintenant couverte. — Ms. L, *et toute l'abbaye de St-Ouen.*

[4] V. *Norm. nova Chron.*, p. 23, 2e col.

[5] Le *Doctrinale puerorum*, composé par Alexandre de Villedieu-les-Poêles (Manche) est une grammaire latine écrite en vers léonins

L'an. mil. ij^{cc}. lviij., fut rendu a l'eglize de Nostre Dame de Rouen ung laron qui avoit esté prins en l'osmone de maistre Jehan de Flenville, que le bailly de Rouen tenoit en ses prisons et le avoit jugé a pendre. Et l'admena Girard Sorel au lieu ou il avoit esté prins avec toutes ses choses, presens a ce maistre Guillaume de Seine, tresorier de Nostre Dame de Rouen, mons^{r} Richard, curé de Sainct Martin sur Renelle, Nicolas le François, Robert de la Londe, Martin de Hantonne, Jehan Panche, dit Cornille, Richard de Saint Lo et plusieurs autres a l'honneur de Dieu, de l'eglize Nostre Dame de Rouen et dud. maistre Jehan de Flenville[1].

. . . . . .

Ced. an 12[60], Henry, roy d'Engleterre veint en France et admena avec luy Roger, duc de Clocestre, et plusieurs autres princes, barons et prelatz du roiaulme d'Engleterre, lesquelz sainct Lois, roy de France, receupt honnorablement et les feist loger en son palaix de Paris, et fut faicte et acordée paix finalle entre lesd. deux rois et roiaulmes de France et de Engleterre. Et pour ce que led. roy sainct Lois faisoit aucun scrupulle de conscience des duché de Normendie, conté d'Anjou, Touraine, le Maine et Poictou que le roy Philipe le conquerant, son ayeul, avoit conquises par le droict jugement des pers de France sur Jehan lors roy d'Engleterre, icelluy roi sainct Lois

qui eut une grande vogue au moyen âge, jusqu'au jour où furent publiés les rudiments de Despautère.

[1] V. *Norm. nova Chron.*, p. 25, 2e col. et 26, 1re col. Après ces mots : « ... in eleemosyna magistri Johannis de Flervilla », on lit dans ce texte : « videlicet in domo Rogerii Lamancher. » — Guillaume des Voisins était alors bailli de Rouen. Nous retrouverons plus loin Guillaume de Saâne, et non de Seine. Au lieu de Jehan Panche, dit Cornille, le texte latin donne : « Johanne Paache, de Chievre. »

feist bailler et livrer aud. roy d'Engleterre certaine somme de deniers par le moien de laquelle icelluy roy d'Engleterre ceda, quita et transporta aud. roy sainct Lois et aux siens perpetuellement tout le droict et action que il pourroit pretendre, demander et avoir aud. roiaulme de France touchant lesd. seigneries, et expressement y renonça de son vouloir et consentement sans aucune contraincte, en la presence de Richard, roy des Romains, empereur d'Allemaigne son frere, dudit duc de Closetre et des seigneurs, barons et prelatz d'Engleterre en grand nombre qui estoient venus avec luy.

L'an mil .iicc .lxj., ung homme qui avoit faict ung meudre fut prins par les sergens du roy au près de la Magdalene en une eschope appartenante a maistre Estienne de Seez[1], archédiacre du Veulguesin le François, et mené en prison. Puis fut a la prochaine assise jugé a estre pendu. Et comme on le vouloit mener au gibet, Simon d'Albane, procureur de chapitre, requist pour led. archediacre et chapitre au juge que led. nommé fut rendu et restitué a la maison dud. archediacre et chapitre. Et après plusieurs opinions, le juge le bailla a ung sergent pour le remener, et led. sergent le remeist au lieu dont il avoit esté osté. Et led. archediacre le tint en prison tant qu'il voulut; puis, par le conseil de aucunes gens de bien le meist oultre la mer, et il retint tous les biens qui furent restituez avec led. homme dont il luy en demoura ung coffre plain de espées et cousteaux car [led.] homme estoit fourbiseur.

L'an mil .ijccc .lxiij., aux octaves de la Magdelene, fu-

[1] V. *Norm. nova Chron.*, p. 26, 1re et 2e col. — Il y a, dans le texte latin : « ... magistri Stephani Senonensis », maître Etienne de Sens, et non de Séez.

rent sacrez en l'eglize Nostre Dame de Rouen par mons^r Odo Rigault, archevesque dud. lieu, maistre Odo de Lorrey, evesque de Baieux, et mons^r Richard de Chevry, evesque de Evreux[1].

. . . . . .

L'an mil .ij^cc .lxvj., fut une peste laquelle dura par deux ans au roiaulme de France[2].

L'an m. ij^cc .lxvij., fut faict chantre de Nostre Dame de Rouen mons^r Guy de Merula[3] par reverend pere en Dieu mons^r Odo Rigault, archevesque de Rouen, en la presence des evesques de sa province.

. . . . . .

L'an mil .ij^cc .lxxv, trespassa Odo Rigault, archevesque de Rouen, et vaqua le siege par .iij. ans .ij. mois du moins[4].

Ce mesme an 1275, fut esleu archevesque de Rouen maistre Guillaume[5], tresorier dud. lieu, en septembre. Mais pour ce que il fut dit que il tenoit la tresorerie et plusieurs autres dignitez sans dispence, le pape anulla l'election de luy faicte et remeit l'election au chapitre de Rouen qui assignerent jour au lundi de devant la my

[1] Eudes de Lory, évêque de Bayeux de 1263 à 1274; Raoul de Chevry, évêque d'Evreux de 1263 à 1269.

[2] V. *Norm. nova Chron.*, p. 26, 2e col. : « Mortalitas magna omnium. »

[3] Farin place en 1255 la nomination de Gui de Merle aux fonctions de grand chantre. Il fut ensuite évêque de Lisieux de 1267 à 1285.

[4] Eudes Rigaut mourut le 2 juillet 1275. Par suite des difficultés qui lui furent opposées, son successeur, Guillaume de Flavacourt ne put être sacré à Rome que le 22 mai 1378, et c'est ainsi que le siège de Rouen vaqua pendant trois ans moins deux mois.

[5] Guillaume de Saâne, qui fonda à Paris, en 1268, le collège du Trésorier où devaient être logés et entretenus douze écoliers pauvres.

karesme, et fut esleu maistre Guillaume de Flavencourt[1] archevesque.

. . . . . .

L'an mil .ij^{cc} .lxxviij., le jour de la translation sainct Nicolas[2], fut confirmée l'election de maistre Guillaume de Flavencourt archevesque de Rouen par le pape Nicolas, et fut sacré a la court de Romme le dimence de devant l'Asencion de Nostre Seigneur. Et le merquedi ensuivant receupt son palion et le merquedi de devant la Pentecouste revint en France.

Ced. an, Henri, prieur de la Magdalene de Rouen, rendit les clefz de la fontaine de Nostre Dame a l'archevesque dud. lieu, et iceluy archevesque les rendit au chapitre de Rouen, et icelluy chapitre demoura en sa possession de lad. fontaine[3].

Ce mesme an, fut si grande abundance de grains que la somme du meilleur blé ne vallait que .xxvj. s., et la mine de mesteil .iij. soubz.

. . . . . .

L'an. m. ij^{cc}. lxxix., le premier jour de septembre, trespassa Guy de Bourbon, doien de Nostre Dame de Rouen[4].

Ced. an, fut esleu maistre Philipe de Abeville, et fut confermée lad. election par mons^{r} Guillaume de Flavencourt, archevesque dud. lieu.

Ce mesme an, Philipe, roy de France, ordonna par arrest de son parlement de Paris que nul ne feist convy

[1] M L, ici et plus loin, *Flavacourt*.

[2] 9 mai.

[3] V. *Norm. nova Chron.*, p. 28, 2e col. et 29, 1re col.

[4] Gui de Bourbon, doyen de l'église de Rouen depuis 1250, était fils d'Archambault, s^{r} de Bourbon. Il eut pour successeur dans cette haute fonction Philippe d'Ambleville et non d'Abeville.

ny banquet ou il eut plus de deux viandes avec le potaige et la sauce sur peine de grosse amende.

. . . . . .

L'an .m. ij^{cc}.iiij^{xx}., l'ordre des Celestins fut commencée. En ce temps estoit a Paris maistre Nicole de Lire, docteur en theologie. Et aussi florissoit Alain [1], le grand theologien, et aussi le docteur subtil, maistre Jehan l'Escot.

. . . . . .

Ced. an, la riviere de Seine crut si merveilleusement que les pontz de Paris qui estoient de pierre furent abatus et tumberent en la riviere, puis furent refaictz de bois et durerent jusques a l'an .m. iiij^{cc}.iiij^{xx}.xix. que le pont de Nostre Dame fondit et tumba de rechef en la riviere, puis a esté refaict de pierre. Et estoient lesd. eaues si grandes a Rouen que aux octaves de la Tiphaigne [2] elle montoit par desus la chausée des Amureez [3] trois piedz et par dessus la chausée de Martainville six piedz. Aussi a Paris, du costé de la porte Sainct Denis, on ne povoit entrer en la ville que par basteaux. Et continua tout le mois de fevrier ensuivant, et puis veint une griefve gelée qui dura jusques au mois d'apvril ensuivant, dont proceda grande sterilité de biens.

L'an m. ij^{cc}.iiij^{xx}.ij., fut esleu par le sainct siege apostolique l'archevesque de Rouen et deux evesques avec luy

[1] Nicolas de Lyre, ainsi nommé parce qu'il naquit à la Neuve-Lyre, cant. de Rugles, arr. d'Evreux, ne vécut que postérieurement à cette date. Ses commentaires sur l'Ecriture-Sainte, et particulièrement ses *Postilles*, ont été en haute estime au moyen âge. — Il faut, sans doute, substituer Albert à Alain, comme on l'a fait au t. XXIII des *Historiens des Gaules et de France*. Alain de Lille ou de l'Isle est mort, en effet, en 1203. Albert le Grand mort en 1280, et Jean Duns Scot sont célèbres parmi les scholastiques.

[2] La Tiphaigne : l'Epiphanie.

[3] La chaussée des Emmurées est maintenant la rue Saint-Sever.

pour sçavoir et enquerir les miracles qui se faisoient a Sainct Denis en France par sainct Lois, jadis roy de France, lesquelz y furent long temps; puis feirent sçavoir lesd. miracles au sainct siege apostolique.

Ced. an, aux octaves de l'Assencion de Nostre Seigneur, fut parfaicte une cloche qui fut nommée Rigault, et estoit encoire du don de mons^r^ Odo Rigault, et estoit la plus grosse qui fut pour lors en l'eglize de Nostre Dame de Rouen.

L'an .m. ij^cc^ .iiij^xx^ .iiij., le jour de Pasques, ainsi comme l'archevesque de Rouen chantoit la grande messe a Nostre Dame, la fouldre chait devant le cruxifilz. Aucuns des assistens s'enfouirent en la chappelle Nostre Dame et furent sauvez, et les autres chairent a terre blesez tant aux chefz comme [aux] bras et jambes, mais par la grace de Dieu furent garis. Et est certain que en icelle heure en chait en plusieurs lieux aux eglize[s] tant a Fauville que a Longueville, au Neufchastel et en plusieurs autres places[1].

. . . . . .

L'an mil .ij^cc^ .iiij^xx^. xvj., la riviere de Seine fut si grande que toute la ville de Paris en fut circuie de toutes pars tellement que, du costé des portes Sainct Anthoine, Sainct Martin, Sainct Denis, Monsmatre et Sainct Honnoré, on n'y eust sceu entrer sans bateau. Et fut une telle avalase d'eaue a Rouen que le pont fut rompu. Mais on feist une procession en portant le bras sainct Romain et tout en ung instant visiblement et miraculeusement l'eaue se retira.

. . . . . .

Ced. an (1304), au mois d'apvril valut le blé la somme

[1] V. *Norm. nova Chron.*, p. 29, 2e col. — Fauville, ch.-l. de cant. de l'arr. d'Yvetot; Longueville, ch.-l. de cant. de l'arr. de Dieppe; Neufchâtel-en-Bray, ch.-l. d'arr. (S.-Inf.).

de .viij. lb. viij. s. et le bon. x. lb.[1], et Guilaume de Flavencourt, archevesque de Rouen, donna cotidiennement aux paouvres tant en pain que en argent. iij^{cc}. lb. et plus vouloit donner, mais ses gens ne lui voulurent permectre[2].

. . . . . .

L'an .m. iij^{cc} .vj., au mois d'apvril, trespassa Guillaume de Flavencourt, archevesque de Rouen, lequel en son vivant fonda la messe de Nostre Dame qui se dit en la chapelle de derriere. Et gist son corps a lad. chapelle a main senestre, et y a en escrit[3] ce qui ensuit :

Epitaphe.

Cy gist homme de bonne memoire Monsr Guillaume de Flavencourt, jadis archevesque de Rouen, qui trespassa en l'an de grace mil trois cens et six, le .vj^{e}. jour d'apvril. Priez Dieu pour l'ame de luy.

Ced. an, le pape Clement feist son nepveu Benard archevesque de Rouen[4].

Ce mesme an, les Juifz furent expulsez du roiaulme de France.

L'an mil .iij^{cc} .vij., les Templierz de tout le roiaulme de France furent destruictz pour leurs herezies, sodomitez et crimes de quoy ilz estoient plains, par le commandement du roy Philipe.

. . . . . .

[1] Ms. L, ... *lyvres tournois.*

[2] M. Chéruel a publié aux pièces justificatives de son *Histoire de Rouen* pendant l'époque communale, une pièce en vers français sur la famine de 1304, par le frère Guillaume le Forestier, du monastère de Sainte-Catherine-lès-Rouen.

[3] Ms. L, au-dessus de la ligne : *en lettres tourneures.*

[4] Bernard de Fargis, d'abord évêque d'Agen, puis archevêque de Rouen de 1306 à 1311, date à laquelle il permuta avec Gilles Aiscelin, archevêque de Narbonne.

L'an mil .iij^{cc} .x., l'archevesque de Sens avec ses suffragantz feist un concille auquel par le commandement du pape furent condampnez publiquement a Paris .liiij. templiers qui estoient demourez de la court seculiere a estre bruslez. Et tost après eut ung autre concille [1] en la province de [Reims] ou furent bruslez le demourant de l'archevesché, et le tiers fut au Pont de l'Arche [2] ou furent condempnez lesd. templiers. Et apres maistre Jacques de Baloy [3], grand maistre de l'ordre desd. templiers avec ung sien compaignon qui estoit le reste de l'ordre fut condempné a estre bruslé comme les autres et fut bruslé en ung pré qui est près les Augustins de Paris et ainsi faillit l'ordre.

. . . . . .

Ced. an [1311], le pape Clement feit tant que Gilles Assellimy [4], archevesque de Nerbonne, eust l'archevesché de Rouen et son nepveu Bertran, archevesque de Rouen, eust l'archevesché de Nerbonne.

L'an mil .iij^{cc} .xiij., les festes de Pentecouste, Philipe, roy de France, feist chevaliers ses trois filz Lois, Philipe et Charles, a Paris, et y eut grande joie faicte, present a ce Edouart, roy d'Engleterre, gendre dud. roy de France et mary de Ysabeau de France, seur desd. chevaliers. Et fut toute la ville tendue de tapiserie et fut la feste

[1] Il s'agit ici du concile tenu à Senlis, dans la province ecclésiastique de Reims, où furent brûlés neuf templiers.

[2] Ce concile fut présidé par l'archevêque de Rouen, Bernard de Fargis.

[3] Jacques de Molay.

[4] Gilles Aiscelin fut le premier fondateur, en 1314, du célèbre collège de Montaigu. Ce collège ayant été reconstruit, en 1388, par son neveu, Pierre de Montaigu, cardinal-évêque de Laon, prit le nom de ce dernier bienfaiteur.

tenue au palaix de Paris que led. roy de France avoit faict faire de nouveau de tres beau et sumptueux oeuvre par ung chevalier normant qui estoit comte de Longueville, nommé Enguerrand de Marigny[1], saige homme, qui estoit du tout son gouverneur et avoit la charge de ses finances et affaires du roiaulme, lequel avoit eu la charge de faire led. ediffice.

QUATRAIN :

Philipe Bel, roy tresnoble et loial,
Par Enguerrand, seigneur de Longueville,
Ediffia de dens Paris la ville
Moult richement le sien palaix roial.

. . . . . .

L'an mil .iij^cc^ .xix., trespassa Gilles Assellimy, archevesque de Rouen, et fut son successeur Guillaume de Durfort par la provision du Sainct Siege apostolique[2].

L'an mil. iij^cc^. xxj., fut une infamie contre les ladres du roiaulme de France, car les sains ne voulurent point que ilz puisasent de l'eaue en leurs puis ne en leurs fontaines, mais les voulurent par tout le roiaulme faire occire; dont il fut ordonné que leurs maisons seroient loing du peuple et leurs maisons du siecle furent par ia justice condampnez a estre bruslez[3].

Ced. an, fut une forte gelée qui commença a la Tiphaigne et dura jusques au .xve. jour de mars; et, a la fin de fevrier, fut si grande abondance de neige que

[1] Notre ms. contient plus loin le récit du procès et de la mort d'Enguerrand de Marigny, dont « led. corps fut porté en l'eglise de Nostre-Dame d'Escouis laquelle il avoit fondé et faict ediffier de ses propres deniers, et en icelle mys chanoines a dire le divin service et heures canonialles, et donné rentes pour les entretenir. »

[2] Guillaume de Durfort occupa le siège de 1319 à 1331.

[3] V. *Norm. nova Chron.*, p. 31, 2e col.

jamais on n'en veit tant, et dura la neige jusques au .xve. jour d'avril.

. . . . . .

L'an .m. iij^cc^ .xxiiij., fut ordonné par le chapitre de Nostre Dame de Rouen que les matines, que on avoit acoustumé de dire a mynuict, seroient doresnavant dictes au matin. Et la cause de ceste mutation et changement fut pour ce que l'ung des chappelains de l'eglize fut griefvement blessé et navré en venant a matines[1].

. . . . . .

Ced. an [1330], Guillaume de Durfort, archevesque de Rouen, trespassa au mois de novembre et le .xiiij^e^. jour de desembre ensuivant, le pape Jehan feist maistre Pierre de Rogeray archevesque dud. Rouen, lequel estoit archevesque de Sens. Icelluy Rogeray estoit homme de grand conseil et moult aymé[2].

. . . . . .

L'an .m.iij^cc^.xxxij., le dimence d'après la Sainct Michel Philipe de Valois, roy de France, feist son aisné chevalier a Paris lequel avoit nom Jehan, et au Nouel ensuivant luy donna la duché de Normendie, et aux octaves de la Tiphaigne ensuivant icelluy duc veint a Rouen auquel lieu il fust reçu a grande joie ; et la receupt ses hommaiges et y establist sa court, ainsi comme duc.

En icelluy temps Edouart, roy d'Engleterre, mena guerre a David, roy d'Escosse[3], tellement que icelluy Da-

[1] V. *Norm. nova Chron.*, p. 32, 1re col.

[2] Sur Pierre Roger, archevêque de Rouen de 1330 à 1339, puis cardinal en 1337, puis pape sous le nom de Clément VI, v. *Norm. nova Chron.*, sous les années 1330, 1337, 1338, 1342, p. 32, 1re col.

[3] David Bruce, fils de Robert Bruce, succéda à son père au royaume d'Ecosse en 1329. Chassé par son compétiteur Edouard

vid avec sa femme, laquelle estoit sœur aud. roy de Engleterre, se meist sur mer et s'en veint au roy de France a secours, lequel roy de France le receupt benignement et luy donna le chasteau Gaillard lequel est a Andely sur Seine.

L'an mil .iij^{cc} .xxxiij., Philipe, roy de France, et grande multitude de prelatz et de nobles se feirent croiser a Saint Germain jouxte Paris par la main de Pierre Rogeray, archevesque de Rouen, establi a ce par le Sainct Siege apostolique.

. . . . . .

L'an mil .iij^{cc} .xxxviij., le .xvij^{e}. jour de decembre, le pape Benoist .xij^{e}. crea six cardinaulx dont Pierre de Rogeray, archevesque de Rouen, estoit l'ung. Et le .xve. jour de febvrier ensuivant, fut l'evesque d'Auserre translaté en archevesque de Rouen, lequel estoit nommé Aymery Guenant, natif de Touraine, et fut receu a Rouen par les vicaires la veille de Pasques après le service et la grande messe.

L'an mil .iij^{cc} .xlij., la veille Sainct Marc, trespassa le pape Benoist .xij^{e}. de ce nom, et le jour Sainct Jehan Porte Latine ensuivant qui estoit le lundi des Rogations, fut esleu Pierre de Rogeray vulgairement appellé et nommé le cardinal de Rouen pour ce qu'il avoit esté archevesque de Rouen et fut nommé Clement .vj^{e}. Il crea aux ordres de la Saincte Croix ensuivant dix cardinaulx desquelz l'ung estoit son frere et estoit moyne et les autres ses nepveux et estoient jeunes, et tous estoient Limosins excepté deux ou trois. Et en l'espace de .xvj. ans fut de

Baliol, il se retira en France. Rappelé par ses sujets, il remonta sur le trône, mais fut fait prisonnier, en 1346, par les Anglais qui le retinrent captif pendant dix ans. Il mourut le 7 mai 1370.

simple moyne faict pape. Il estoit natif de Limoges, il fut moyne en la Chase Dieu en Auvergne, de l'ordre de Sainct Benoist, pdis fut prieur de Saincte Babile, qui est ung prioré de Sainct Benoist, maistre et docteur en theologie et proviseur du college de Sorbonne, après abbé de Fescamp, depuis evesque d'Arras et après esleu archevesque de Sens et par après archevesque de Rouen. Puis fut crée cardinal de Romme du tiltre de Sainct Nerée et Achillée, et finablement esleu pape en Avignon. Icelluy Clement ordonna le jubilé estre de cinquante ans en cinquante ans.

L'an mil trois cens quarante deulx, le roy de France Philippe de Valois, .vj^e^. de ce nom, mist sus la gabelle sur le sel. Et feist la monnoye tellement empirer que le denier en valloit cinq, dont le peuple fort murmura, et après en suyvyt grand famine [1].

L'an .m. iij^cc^ .xliij,, le .xvij^e^. jour de janvier, trespassa Aymeri Guenant, archevesque de Rouen, en un chasteau que il avoit aupres de Loviers, nommé Pinterville, et le .iiij^e^. jour ensuivant fut son corps apporté environ l'heure de nonne en l'eglize de Sainct Paul soubz le mont de Saincte Katherine, auquel lieu le fut querir tout le clergié et religions de Rouen. Et fut apporté le corps dud. deffunt en son coffre par ses gens jusques en l'eglize de Saint Ouen avec .lx. torches [2], ou l'abbé de celuy lieu en habit pontifical, a croix et chandeliers, texte d'evangille et ensencier avec tous les religieulx en aubes et aornementz [3]. Et fut dit par le chantre et tresorier de Nostre Dame de

[1] Cet alinéa manque en P.

[2] Ms L, *de vj lb piece.*

[3] Ms L, *en surplis et ornemens par les mains du chantre et thesaurier de Nostre Dame de Rouen, disans ledict chantre et thesaurier.....*

Rouen : « Vous nous avez baillé ung noble homme en vie et nous vous le rendons mort ». Et pour ce que les moynes ne receurent point led. corps comme ilz devoient, car ilz ne vindrent point jusques a la croix de l'estre, ilz furent citez en chapitre. L'abbé avec ses moynes se excuserent disantz que, pour la presse des gens et aussi pour le temps lequel estoit pluvieux, ne peurent pas recepvoir led. corps ainsi comme ilz devoient, car ilz devoient aller jusques a lad. croix et y recepvoir led. corps; laquelle excusation ouye, [le] chappitre leur pardonna, et led. corps receu et devant le grand autel mys, les chanoines et chapelains et leurs gens s'en retournerent [1], et les gens dud. deffunct demourerent en l'abbaie tout le jour et la nuict. Et lendemain fut celebrée et sollennellement dicte une messe de Requiem par lesd. moynes, et le corps et effigie dud. deffunt, ses gans, ses sendalles et aornementz pontificaux, bien et deuement aorné, fut porté par lesd. moynes hors de leur eglize jusques devant la croix de l'estre et le livrerent aux gens dud. deffunt, et de la fut porté a Sainct Amand avec lesd^tes^ .lx. torches et ne demoura point du luminaire ausd. moynes. Et eux venus a Sainct Amand, les religieuses receurent led. corps et le poserent devant le grand autel et sollempnellement celebrerent une messe de Requiem, et lad. messe dicte fut porté a Nostre Dame par des prebstres de la cité revestus de tous aornementz sacerdotaux excepté le casuble avec lesd^tes^ .lx. torches. Et est a sçavoir que a l'heure que lesd. moynes le livrerent a la croix de leur estre, toutes les cloches de Nostre Dame commencerent a sonner et ne finerent jusques a ce qu'il feust en l'eglize de Nostre Dame. Et a l'entrée de l'eglize fut receu par l'archediacre et au-

[1] Ms L, *a l'ecclise de Nostre Dame de Rouen*.

tres du coeur et porté entre le grand autel et le candelabre, lequel a sept rames et meirent aux piedz dud. deffunt cinq chandeliers lesquelz sont cotidiennement derriere le grand autel, ausquelz chandeliers et candelabre on meist .xij. sierges des plus gros et des meilleurs dud. tresor fondez par led. deffunt, avec .iiij. cierges qui sont aux quatre coingz de l'autel que quatre anges tiennent, le tout fondé par led. deffunt. Et fut enterré en la chapelle de la vierge Marie prez la sepulture de mons^r Odo Rigault en la dextre part d'icelle chappelle, et l'evesque d'Evreux[1] celebra la messe et feist l'enterrement. Et y assisterent plusieurs abbez en chappes, mittres et croches et fort honnestement aornez, et la sepulture dud. deffunt bien honnestement aornée, et meit on sur la fosse dud. deffunt trois cierges, deux au chef et ung aux piedz, jusques a septiesme jour, lesquelz [bruloient] toujours, et tous les jours *Placebo* et *Dirige* estoit chanté devant lad. sepulture avec une messe de Requiem qui estoit chantée au coeur, et devant lad. sepulture avoit dix torches qui brusloient durant led. service tous les jours jusques au septiesme jour.

Ced. an 1343, fut esleu archevesque de Rouen Nicolas de Rogeray[2]. Icelluy Nicolas estoit vieil environ de .iiij^xx. ans ou plus quand il fut faict archevesque de Rouen, et estoit oncle du pape Clement .vj^e. par avant nommé Pierre de Rogeray.

. . . . . .

L'an .m .iij^cc .xlvij., mourut Nicolas de Rogeray, archevesque de Rouen, et fut esleu en son lieu Jehan, evesque de Beauvais[3].

[1] Robert de Brucourt, évêque d'Evreux de 1340 à 1374.

[2] Nicolas Roger. Il mourut à Avignon, auprès de son neveu, sans être jamais venu dans son diocèse.

[3] Jean de Marigny, fils de Philippe de Marigny, sieur d'Ecouis. Il

. . . . . .

L'an .m. ij^{cc} .l., fut une si grande mortalité [1] qui estoit avec crachat de sang et estoit si contagieuse que non pas seulement par communication de l'ung a l'autre, mais aussi pour regarder l'ung l'autre on mouroit, et mourut bien les trois pars du monde.

Ced. an, la .viij^{e}. kalende de juin, le pape Clement .vj^{e}., jadis archeveque de Rouen et nommé Pierre de Rogeray, fonda a Nostre Dame de Rouen ung college de .xvj. chapellains dont il y en [eut] .xij. prebstres, deux diacres et deux soubz diacres, et sera dit le colege du pape et les chappelains les Clementins, et que nul ne y sera receu que il ne ait rendu par coeur le psaultier et anthiphonier dedens deux ans. Et prendront [part] lesd. chappelains a toutes les heures qui se diront en lad. eglize. Et se ilz estoient deux mois passez sans resider en lad. eglize sans cause legitime, ilz seront privez et d'autres mys en leurs places. Et seront logez tous ensemble en une maison ou maisons. Et leur donna le pape pour avoir les livres, calices et autres aornementz .iij^{cc} .xx.lb. de rente avec .ij^{cc} .xx. lb. de rente pour leur maison, et mil sept cens escus d'or pour une fois paier pour achapter lad. maison ou maisons. Et ont lesd. chapelains et colege neuf fiefz nobles amortis en la Chambre des Comptes du don dud. pape [2].

. . . . . .

L'an .m .ij^{cc} .lj., trespassa Jehan, archevesque de Rouen, et fut esleu en son lieu Pierre de Forest [3].

était frère d'Enguerrand de Marigny, comte de Longueville, et de Philippe de Marigny, archevêque de Sens. Il obtint l'évêché de Beauvais en 1312 et fut archevêque de Rouen de 1347 à 1351.

[1] La peste noire, dite aussi peste de Florence.

[2] La bulle de fondation du collège des Clémentins se trouve dans le ms. L.

[3] Pierre de la Forest présida en 1355 la cérémonie par laquelle le

. . . . . .

L'an .m .iij^cc .lv., la veille de la Concepsion Nostre Dame, Jehan second de ce nom, roy de France, donna a mons^r Charles, dauphin de Viennois, son aisné-filz, la duché de Normendie et le receupt a hommaige, puis l'envoia a Rouen pour en prendre possession, et en receupt les hommaiges de ses vasaulx. Et pour ce que, aucun temps après, il fut raporté au roy que vers sondit filz s'estoient retirez et prenoient gouvernement autour de luy le roy de Navarre[1], le conte de Harecourt[2], les seigneurs de Preaulx[3], de Graville[4] et autres et que ilz empeschoient que ceulx dūd. pais de Normendie ne feissent au roy l'aide que ilz luy avoient promisse, par quoy, le .v^e. jour d'apvril aud. an le roy se partit de Manneville bien matin avant le jour tout armé et en sa compaignie cent hommes tous armez entre lesquelz estoient Lois[5], conte d'Anjou, son

dauphin Charles prit possession du duché de Normandie. Nommé cardinal en 1356, il se démit de son archevêché et mourut à Avignon en 1361.

1 Charles-le-Mauvais, fils de Philippe d'Evreux et de Jeanne de France, fille de Louis VIII, héritière de la Navarre, régna sur ce pays de 1339 à 1387.

2 Jean V, comte d'Harcourt, fils de Jean IV et d'Isabeau de Parthenay.

3 Pierre de Préaux, fils de Pierre, baron de Préaux, mort en 1311, et de Yolande de Lusignan de la Marche, décédée le 10 novembre 1306. Il épousa Blanche du Bec-Crespin, dame de Dangu et de Thury. Il eut un fils Pierre, qui abandonna sa baronnie de Préaux pour se fixer, lui et ses descendants, dans l'île de Guernesey, et une fille, Marguerite, qui épousa Jacques de Bourbon, fils de Jacques Ier du nom, comte de la Marche et connétable de France, et de Jeanne de Châtillon-Saint-Paul. C'est ainsi que la baronnie de Préaux passa dans la maison de Bourbon.

4 Jean III Malet, sire de Graville.

5 Louis, duc d'Anjou, second fils de Jean-le-Bon et de Bo[illegible] Luxembourg.

filz, mons^r Philipe, duc d'Orleans[1], son frere, le conte de Tancarville[2], messire Arnoult de Denehan[3], marechal de France, et autres jusques au nombre de cent, et chevaucha tant qu'il veint droict au chasteau de Rouen par l'huis de derriere hors les murs sans entrer a la ville ou l'atendoit le capitaine auquel il avoit faict sçavoir sa venue. Si entra dedens et trouva en la salle assis au disner mons^r Charles, daulphin de Viennois et duc de Normendie, son aisné filz, Charles, roy de Navarre, Jehan, conte de Harecourt, le seigneur de Preaulx, messire Jehan Mallet, seigneur de Graville, le seigneur de Clermont[4], mons^r Lois de Harecourt[5], frere dudit conte, le seigneur de Friquault[6], de Tournebe[7], de Clere[8], de Maubué (et) de Mainemares[9], tous

1 Philippe, duc d'Orléans et de Lorraine, comte de Valois, fils de Philippe VI de Valois et de Jeanne de Bourgogne, né le 1er juillet 1332, mort en septembre 1375.

2 Jean II de Melun, comte de Tancarville, fils de Jean Ier, vicomte de Melun, et de Jeanne de Tancarville, grand chambellan héréditaire de Normandie, maître des eaux et forêts de France. Il épousa Jeanne Crespin qui lui apporta la charge et le titre de connétable héréditaire de Normandie. Fait prisonnier en 1346 à l'occupation de Caen par les Anglais, il le fut encore en 1356 à la bataille de Poitiers, où il combattit vaillamment aux côtés du roi Jean, dont il partagea le sort.

3 Arnoul, sire d'Andreneham, dit d'Andreham, maréchal de France en 1351, mort en 1370.

4 Robert de Clermont, que ses fonctions de maréchal de Normandie attachaient au dauphin et qui fut assassiné à ses côtés, en mars 1357 par les partisans d'Etienne Marcel.

5 Louis de Harcourt, vicomte de Châtellerault, gouverneur de Normandie en 1356, mort le 16 mai 1388.

6 Friquet de Friquans, chancelier du roi de Navarre.

7 Pierre, baron de Tournebu et du Bec-Thomas, s^r de Grimbosq, de la Mothe-Cesny et de Thury pour partie, fils de Jean de Tournebu et de Jeanne Commin.

8 Georges Ier, s^r de Clères. Il fut en 1360 un des otages livrés à l'Angleterre pour le roi Jean.

9 Maubué de Mainemare. — Le *Registre des fiefs et arrière-fiefs*

chevaliers, Colinet Doublet[1] et Jehan de Portalu, escuiers, et plusieurs autres, lesquelz il feit lever de table et mettre en prison en diverses chambres aud. chasteau et leur feit bailler a chascun ung confesseur. Puis s'en alla disner; et si tost que il eust disné luy et ceulx qui estoient venus monterent a cheval et sortirent par led. chasteau hors la ville en ung champ ou le roy avoit faict faire un eschaufault sur quatre pipes. Et la furent amenez en deux charrettes, par le commandement du roy, lesd. conte de Harcourt, le seigneur de Graville, le seigneur de Maubué et Colinet Doublet. Et la leur fut les testes coppéez en la presence du roy et de sesd. enfantz, de sond. frere et autres. Puis les corps furent trainez et pendùs au gibet de Rouen et leurs testes mises a des lances sur le gibet. Le lendemain, le roy feit delivrer les autres prisonniers qui avoient esté prins, reservé le roy de Navarre et lesd. Friquault et Portalu qui furent menez prisonniers a Paris. Et fut mys le roy de Navarre au Louvre et les deux autres en Chastelet.

. . . . . .

Cedit an (1357), au mois de janvier, led. roy de Navarre[2] veint a Rouen avec grand compaignie de gens tant armez que desharmez ou ceulx de la ville les receurent. Et cedit jour, les Navarrois ardirent ung bel hostel que le duc de Normandie avoit a trois lieues de Rouen [a] Cou-

du Bailliage de Caen en 1505, publié par M. A. Beaucousin, mentionne, p. 66 : « ung quart de fief nommé Mainnemare, assis en la paroisse de Saincte Genevieve. » Sainte-Geneviève-en-Bray, cant. de Saint-Saëns, arr. de Neufchâtel-en-Bray.

[1] Froissart l'appelle Colinet de Bléville.

[2] Le ms. L., qui ne contient pas le récit de l'arrestation du roi de Navarre, ajoute ici : *qui avoit esté prisonnier*.

ronne[1] et merquedi ensuiant que il fut arrivé, il envoia despendre les corps des quatre qui avoient esté decapitez[2]. Mais on ne trouva rien du conte de Harecourt, car ses parens l'avoient osté secretement. Et furent lesd. corps ensevelis par trois beguines et mis en troys coffres et amenez en trois char[i]otz couvertz de noir. Et alla led. roy de Navarre jusques au gibet avec grand nombre de gens; et y avoit cent hommes revestus de noir, lesquelz portoient cent grandes torches. Et furent lesd. corps arrestez au lieu ou ils avoient esté decapitez et illec chanté vigilles et aprez portez en l'eglize cathedralle de Nostre Dame de Rouen et furent mys soubz une chapelle de bois peinte de noir nommée *Castrum doloris* toute couverte de cierges de cire. Et estoit en l'ung des chariotz les corps des seigneurs de Maubué et Colinet Doublet. Après led. chariot marchoient sur deux chevaulx deux escuiers armez de leurs armes et leurs amys après. Au second chariot estoit le corps de messire Jehan Mallet, seigneur de Graville, et après marchoient deux hommes a cheval qui portoient deux banieres de ses armes et deux autres sur deux chevaulx armez l'ung pour la guerre et l'autre pour le tournoy. Au tiers chariot ne avoit point de corps, mais il faisoit representacion dud. conte de Harecourt. Et après avoit deux banieres et deux hommes armez, led. [roy] de Navarre et les amys après. Le lendemain, led. roy de Navarre feit assembler le peuple de la ville de Rouen devant l'abbaie de Sainct Ouen et illec leur prescha et deist moult de choses voulant demonstrer que il avoit esté prins sans cause et detenu prisonnier l'espace de dix neuf mois, et puis parla

[1] Le Grand-Couronne, ch.-l. de canton de l'arr. de Rouen, à 12 kil. sud de cette ville, sur la rive gauche de la Seine.

[2] Ms. L, *au Champ du Pardon, par le commandement du roy Jehan.*

des quatre decapitez et les appelloit vrais martirs. Puis alla a lad. eglise de Nostre Dame ou il feit mettre les quatre heaulmes en la chappelle des Innocens, voulant dire que ilz estoient innocens des cas pour lesquelz on les feit mourir [1].

L'an .m .iij^cc^ .lix., trespessa Pierre de Forest, archevesque de Rouen, et fut esleu Philipe de Alenconio [2].

. . . . . .

L'an .m .iij^cc^ .lxvij., illustre prince Charles v^e^ de ce nom, roy de France, meu de devotion a la louenge et gloire de Dieu et en l'honneur de la glorieuse vierge Marie et de toute la court celeste de paradis, pour le salut de son regne et pour le salut de l'ame de luy et de ses progeniteurs et successeurs rois de France, donna a l'eglize Nostre Dame de Rouen, .v^cc^. lviij. lb. xv s. de annuelle et perpetuelle rente a prendre et lever par le doien et chapitre d'icelle eglize sur les halles et moulins de la ville de Rouen ; et est subjecte icelle eglize de faire dire et celebrer chascun jour perpetuellement deux basses messes incontinent après matines dedens le coeur a ung autel au senestre costé du grand autel dit et appellé l'autel du roy. Et les doibvent dire deux chappelains des douze prestres du colege des Clementins, et les quatre autres, c'est assavoir deux diacres et deux soubz diacres; y en aura ung

[1] Ce paragraphe et le précédent ont été reproduits par M. Ch. de Beaurepaire en appendice, p. 357-359, dans son édition de la *Chronique normande de Pierre Cochon*, et le récit des honneurs rendus aux victimes de 1356 a été imprimé par A. Deville, dans ses *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen*, 1re édition, p. 195-197.

[2] Pierre de la Forest, nommé cardinal en 1356, s'était démis de son archevêché en faveur de son neveu, Guillaume de Flavacourt, qui mourut en 1359, et c'est alors que Philippe d'Alençon, évêque de Beauvais, fut nommé archevêque de Rouen. Quant à Pierre de la Forest, il mourut à Avignon en 1361.

par ordre qui assistera en habit de l'eglize au[s]d^tes messes et sera tenu servir les deux prestres parer l'autel, allumer le luminaire et faire tout ce qui est a faire. Et y aura deux cierges de deux livres piece lesquelz ardront durant lesd^tes messes. Et a l'elevation du corps de Dieu y aura deux torches de six livres piece qui ardront par semblable. Et aura led. colege des Clementins de lad. rente chascun an cent livres parisis qu'ilz partiront et deviseront a eulx .xvj. equalement, et les recepveront par les mains du distributeur d'icelle eglize a deux termes, assavoir est Pasques et Sainct Michel. Item, sera dit chascun mois de l'an deux obitz, l'un le premier jour du mois et l'autre le .xv., se il n'y avoit excusacion, par quoy sera dit le prochain jour ensuivant, et sont .xxiiij. obitz par chascun an dont il y en aura quatre sollennelz aux quatre premiers jours des mois, c'est assavoir janvier, apvril, juillet et octobre, ausquelz y aura meilleure distribution et plus grande sonnerie. Et le jour precedent sera dit vigilles des trespassez a neuf pseaumes et neuf leçons, c'est assavoir *Placebo* et *Dirige*; et y aura aud. obitz et vigilles huit cierges en huit chandeliers autour de la sepulture du coeur dud. roy qui est au coeur d'icelle eglize. Et a chascun des quatre obitz solennelz sera distribué a ceulx qui seront presentz ou qui auront excusation legitime .xx. lb. t., et a chascun des vingt autres .xv. lb. t. dont les chanoines auront les deux partz et les chapelains et habituez de l'eglize le tiers, dont la moitié des .xx. lb. ou des .xxv. lb. sera distribué a la fin des vigilles et l'autre moitié sera distribuée a la fin de la messe. Et est a entendre que nul chanoine ne chappelain ny habitué en l'eglize ne pourra entrer aux vigilles depuis que la seconde pseaume sera commencée et aux messes depuis que la premiere oraison sera commencée, et si fault assister continuellement jusques a la fin tant

aux vigilles que la messe ou autrement ne participera point a la distribution, et si nul ne prendra aux distributions s'il n'y est present ou s'il n'est veritablement excusé par vieillesse ou infirmité de maladie. Item, aux quatre obitz sollennelz sonneront toutes les cloches de l'eglize tant grosses que petites, et aux .xx. autres sonneront les cloches de Rigault pour exiter le peuple a devotion, et pour icelle sonnerie et pour les cordes le tresorier d'icelle eglize aura chascun an. xiij. lb. t.

Item, les enfantz de coeur ne serviront plus en sourplix au service de l'eglize, mais seront tousjours en aube. Et le jour de chascun obit, devant que dire la messe, il y aura deux desditz enfants d'ung costé et deux de l'autre costé, lesquelz diront les sept pseaumes penitencielles avec la letanie, les versetz et oraisons deus au *proprium fidelium* et les diront les ungz ung vers et les autres l'autre. Et pour le labeur d'iceulx enfantz d'aube, oultre toute la distribution a eulx administrée, auront chascun an. xx. lb. t. divisée equalement entre eulx et convertie a leur propre usaige et utilité.

Item, le procureur de la fabrique d'icelle eglize sera tenu renouveller chascun mois deux fois les ci[e]rges des deux messes du matin, et les deux torches a lever Dieu et les huit cierges qui serviront aux .xxiiij. obitz seront renouvellez de trois mois en trois mois, c'est assavoir aux quatre obitz sollennelz, lequel luminaire sera de la qualité et poix dessusd., et aura icelluy procureur de la fabrique chascun an. xx. lb. t.

Item, icelluy procureur sera tenu faire espouldrer et nectoier l'ymaige d'albatre de la benoiste vierge Marie et Sainct Michel nommé vulgairement l'Angelot avec le tabernacle qui est sur l'imaige quatre fois par an, c'est assavoir aux festes de la Nativité, Resurection et Pentecouste, avec

l'Assumption de la glorieuse vierge Marie ; et aura icelluy procureur pour amender et nectoier icelluy ymaige chascun an. xv. s. t. Et est assavoir que toutes icelles pensions et gaiges et distributions se prendront sur lesd. .v^cc^ .viij. lb. xv. s. de rente[1].

. . . . . .

Et en l'an 1369, le roy Charles le Quint, roy de France, ou mois de decembre, a la convention assemblée a Paris, fut ordonné que on pairoit pour chascune queue de vin que on vendroit en gros le .xiij^e^. denier. Et paieroit on le quatriesme du vin que on vendroit en broche[2].

. . . . . .

L'an .m .iij^cc^ .lxxv., mourut Philipe de Alenconio, archevesque de Rouen, et fut esleu Pierre des Juges[3], lequel estoit archevesque de Nerbonne ; et fut le .xvij^e^. jour d'aust.

. . . . . .

Ced. an [1380], le .xvj^e^. jour de septembre, deceda le roy Charles .v^e^. de ce nom après que il eut regné .xvj. ans. Et fut porté enterrer en l'abbaie de Sainct Denis en France, et son coeur fut porté a Nostre Dame de Rouen[4]. Après sa

[1] Le ms. L. contient, p. 7-9, les *Ordinationes Ecclesiæ Rothomagensis pro rege Carolo quinto*.

[2] Ce fait, qui par son caractère général, intéresse aussi Rouen et la Normandie, n'est pas mentionné par le ms. P.

[3] Pierre de la Jugie, qu'on appelle aussi Pierre de la Montre, originaire du Limousin, était neveu du pape Clément VI et cousin-germain du pape Grégoire XI. Transféré de l'archevêché de Narbonne à celui de Rouen en 1345, il fut nommé cardinal la même année et mourut en 1376.

[4] « La pièce la plus apparente du chœur est le tombeau de marbre noir qui est au milieu, sur lequel est représenté, couché de son long, Charles V tenant son cœur en sa main ; la figure est de marbre blanc, de grandeur naturelle, et revêtue à la royale. » Dom Pomme-

mort, son frere Lois, duc d'Anjou, se saisit des tresors qui se montoient bien a .xvij. milions de francz. Et fut faict roy de France Charles son filz aisné lequel ne avoit que .xij. ans.

. . . . . .

L'an .m. iij^{cc} .iiij^{xx} v., trespassa Pierre des Juges, archevesque de Rouen, et fut esleu Guillaume de Lestrange aux ordres de devant Noel.

Ced. an, Guillaume de Lestrange, archevesque de Rouen, commença et fonda la maison des Chartreux lez Rouen, et meist sept ans a achever, qui fut l'an .m .iij^{cc}. iiij^{xx} .xij[1].

. . . . . .

L'an .m .iij^{cc} .iiij^{xx} .vij., eut a Paris ung docteur en theologie de l'ordre des Freres Prescheurs, nommé maistre Jehan de Montesons qui prescha et voulut soustenir publiquement que la vierge Marie avoit esté conceue en peché originel[2], de laquelle proposition il fut condempné par l'Université de Paris et l'evesque de Paris vestu en

raye, *Histoire de la Cathédrale de Rouen*, p. 61. Il ne reste aujourd'hui trace ni du tombeau ni de la statue.

[1] C'est en 1384 que Guillaume de Lestrange, originaire du Limousin, jeta, dans la vallée qui de Darnétal descend vers Rouen, les fondations du monastère de la Chartreuse appelée Notre-Dame-de-la-Rose, dont il reste encore quelques vestiges. Le nom de la rue de la Petite-Chartreuse en conserve encore le souvenir. Guillaume de Lestrange fut nonce apostolique auprès du roi de France. Il mourut le 11 mars 1389 (n. s.)

[2] Un théologien normand, Jean Petit ou le Petit, futur apologiste du meurtre du duc d'Orléans par Jean-sans-Peur, a exposé et refuté la doctrine de Jean de Montesson ou de Monsson dans son poème intitulé : *Le Livre du Champ d'or*, publié en 1895, avec d'autres pièces inédites du même auteur, par M. P. Le Verdier pour la *Société rouennaise de Bibliophiles*, v. p. 31-37 et note 219 de cette publication.

pontifical. Semblablement, advint a Rouen d'ung autre docteur d'icelle mesme ordre lequel deist que s'il ne prouvoit qu'elle fut conceue en peché originel, vouloit que on l'apelast huet. Mais lendemain un matin fut trouvé mort en son lict, et en derrision d'iceulx, quand on voit aucuns dud. ordre, on les appelle huetz.

L'an .m .iij^{cc} .iiij^{xx} .ix., fut commencée la tour ou befroy la ou est la grosse orloge de Rouen. Et ès ans ensuivantz jusques a .m .iij^{cc} .iiij^{xx} .xviij. fut achevée. Et estoit pour lors cappitaine de la ville messire Guillaume de Belengues[1], chevalier et chanberlen du roy, et Jehan de la Tuille[2] estoit bailly, et Guillaume Alorge, Jehan Mustel, Guillaume de Gaugy, Richard de Sommery, Nicolas le Roux et Gaultier Campion, conseillers de lad. ville, et Pierre Hervieu, recepveur d'icelle.

L'an .m .iij^{cc} .iiij^{xx} .xix., trespassa Guillaume de Lestrange, archevesque de Rouen, et fut porté enterrer aux Chartreux lès Rouen, lesquelz il fonda, et fu mys au costé senestre du cœur. Lequel mourut a Gaillon. Est en escript a sa sepulture : *Hic jacet reverendissimus in Christo pater et dominus dominus Guillelmus de Lestrange archiepiscopus Rothomagensis, fondator* [*a*

[1] « Guillaume de Bellengues, chambellan du roi, nommé capitaine de Rouen et de Sainte-Catherine, le jour de Pâques 1382, fut le premier après l'anéantissement de la commune et succéda au dernier maire Robert Deschamps, qui avait en même temps, dans ses larges attributions, l'administration civile et le commandement militaire de la ville. Il mourut le 16 septembre 1409. » Ch. Richard, *Recherches historiques sur Rouen, Porte-Martinville*, p. 195-196.

[2] « J'ai trouvé, pour la première fois, Jean de la Taille figurant comme bailli de Rouen, le 1er mars 1389, sur le vidimus d'une charte de Richard Cœur-de-Lion. Il paraît dans les registres jusqu'au 2 septembre 1398. Une lacune empêche de le suivre plus loin. » *Ibid.*, p. 195.

primo lapide[1]] *istius domus, qui obiit in Gallione .xj^e^. die marcii, anno Domini milesimo octuagesimo octavo.*

L'an m. .iiij^cc^ .viij., trespassa Guillaume de Viane[2], et fut esleu Lois de Harcourt; et print sa possession au mois d'octobre comme archevesque de Rouen.

L'an .m .iiii^cc^ .xv., le .xiij^e^. jour d'aust, Henry .v^e^. de ce nom, roy d'Engleterre, descendit au chef de Caux[3], et avec luy une grosse armée et veint devant Harfleu mettre le siege, et le .xxiiij^e^. jour de septembre ensuivant luy fut rendue.

[1] Les mots placés entre crochets ont été omis par le copiste de P. Le ms. L. donne en couleur le blason de Guillaume de Lestrange et le décrit ainsi : Porte de gueulles a deux lions rampans d'or dos a dos et ung leopart passant d'argent. — Au bas de la page 30 de ce ms., se trouve dans la marge une épitaphe latine dont le texte est trop corrompu pour qu'il soit possible de la rétablir. Nous la donnons telle quelle :

Nobilis vir qz ple liberalis atque pudice
Guillerme jaces de letrangiis lemovicensis
Fecisti sedem dirige carpento
Tandem suscipiens cathedra cum rothomagensseu,
Astrifera qui luce dei χpistoque jubente
Ecclesiam istam qz domum fundasti per evum
Dissipans infernas prudencia mults famillis
Veras amicitias longo in tempore firman
Numine mortiferis que tartarus edidit antro
Non times rectore χpo ipso te vocante
Anno milleno tercentum quater qz viceno
Addito octavo ascendis liber in astro.

[2] Guillaume de Vienne, frère de l'amiral Jean de Vienne, fut abbé de Saint-Benoît, évêque d'Autun, puis de Beauvais, et enfin archevêque de Rouen de 1389 à 1406.

[3] Le Chef-de-Caux s'appelle aujourd'hui la pointe de la Hève. Autrefois, cette pointe se prolongeait bien plus avant dans la mer qui recouvre maintenant le lieu où se trouvait la paroisse de Saint-Denis-du-Chef-de-Caux.

L'an .m .iiii^cc .xvj., eut une commotion du commun de Rouen contre l'honneur et seigneurie du roy de France et allerent de nuict tuer en son hostel messire Raoul Gaucourt, bailly de Rouen, et a celle nuict getterent de dessus le pont en Seine Jehan Leger, son lieutenant, et avec luy ung sien nepveu[1].

L'an .m. iiij^cc .xviij., Henry .v^e. de ce nom, roy d'Engleterre, meist le siege devant Rouen le .xxij^e. jour de juillet, et dura environ .vj. moys, car la ville luy fut rendue le .xixe. jour de janvier ensuivant après avoir mengé chiens, chatz, chevaulx, ratz et souris. Il feist faire ung fort au boult du pont contre la ville[2] et feist commencer ung palaiz près les Jacobins[3] et y feit besongner tant comme il vesquit et y avoit une tour nommée Mausifrote.

Ced. an, les bourgois de Rouen manderent secretement, le .xij^e. jour de janvier, Messire Guy le Bouteillier qui estoit a Dieppe pour le duc de Bourgongne qu'il veint à Rouen et que il[z] luy rendroient la ville, et de faict le meirent dedens par la porte Sainct Hilaire, puis meirent le siege devant le chasteau, lequel leur feut rendu par Jehan de Harcourt[4] qui adoncq en estoit capitaine, pour ce que dedens n'y avoit nulz vivres, par ainsy que luy et ses gens eurent leurs corps et biens saufz. Pareillement

[1] V. *Les Croniques de Normandie*, etc., publiées par M. A. Hellot, Rouen, 1881, p. 27-28.

[2] Il faut entendre *contre* dans le sens d'en face. Ce fort qu'on appela la Barbacane ou le petit château, était construit à l'extrémité du pont de Mathilde à Saint-Sever.

[3] C'est le palais qu'on appela plus tard le Vieux-Palais, construit au bord de la Seine, vers le bas de la rue actuelle de Fontenelle où était le couvent des Jacobins.

[4] Jean VIII de Harcourt, comte d'Aumale, fils de Jean VII et de Marie d'Alençon, lieutenant et capitaine général de Normandie, tué à la bataille de Verneuil, 17 août 1424.

rendit Saincte Catherine ou estoit Messire Robert de Braquemont[1], admiral de France[2].

. . . . . .

Cedit an [1419], le roy de Engleterre veint a Rouen pour faire son Nouel ou il feist grande feste et y feist trois de ses parents chevaliers, c'est assavoir le conte de Sonbreset et ses deux freres, et fut a Rouen jusques a Pasques et de jour en jour venoient embassadeurs de la ville de Paris et du duc de Bourgogne pour faire les appointemens ja commencez et feurent accordez par ainsi que le roy d'Engleterre auroit en mariage madame Catherine, fille du roy de France, par ainsi qu'il auroit le roiaulme de France par adoption pour luy, ses hoirs et sa lignie; mais le roy de France qui toujours estoit malade, auroit toute sa vie le nom de roy, et la reine pareillement et que ilz auroient toute leur vie leur estat. Mais le roy d'Engleterre auroit le gouvernement de eulx et du roiaulme dès le present, et, après sa mort, il seroit roy de France, mais du vivant du roy de France, il ne seroit pas nommé roy de France, mais hoir de France, et le dauphin et ceulx de sa lignie en seroient deboutez. Et fut led. dauphin bany a son de trompe parmy la ville de Paris, disant que il n'estoit pas filz du roy et que a luy ne appartenoit pas le roiaulme.

L'an .m .iiij^{cc} .xx., après Pasques, Henry .v^{e}. de ce nom, roy d'Engleterre, partit de Rouen et alla a Troies

[1] Robert de Braquemont, dit Robinet, fils de Renaud de Braquemont, amiral de France en 1417.

[2] Les faits rapportés dans ce paragraphe sont antérieurs au siège de Rouen. C'est le 12 janvier 1418 (n. s.) et par conséquent avant l'arrivée de Henri V, que Guy Le Bouteiller fut reçu dans Rouen par le parti bourguignon. La reine Ysabeau le nomma gouverneur de la ville et du château.

en Champaigne pour parfaire le traicté et espouser ma dame Katherine de France; et les espouza l'evesque de Troies, presentz le roy de France, le duc de Bourguongne, le duc de Clarence et plusieurs autre[s] seigneurs.

Ced. an, environ la Toussainctz, les rois et reines de France et d'Engleterre avec leur compaignie veindrent a Paris ou ilz furent fort honorablement receuz, le roy de France comme roy, et le roy d'Engleterre comme hoir de France. Et luy fut baillé la ville de Paris, la bastille Sainct Anthoine, le bois de Vincennes, avec toutes les forteresses appartenantes a la couronne de France pour y mettre cappittaines a son plaisir. Le roy d'Engleterre feist son Nouel en la ville de Paris, et ordonna des offices et de la monnoie, et feit faire nouveaux coingtz, soy disant hoir de France. Et estoit escript au tour de la pille d'iceulx coingz : *Henricus Dei gratia, rex Englie, heres Francie.* Puis veint a Rouen ou il feist sa feste des Roys. Après la feste des Rois se partit de Rouen, luy, sa femme, le duc de Bedfort et plusieurs autres, et allerent a Amiens et de la a Calès, puis passerent en Engleterre ou ilz furent fort grandement receus.

. . . . . .

Ced. an. [1421], le .vj°. jour de decembre, le roy d'Engleterre eut nouvelles que la reine sa femme avoit eu ung filz nommé Henri, luy estant au siege de Meaulx. Parquoy, après la rendue dud. Meaulx, le roy Henry veint a Corbueil, au quel lieu luy print une griefve maladie pour laquelle chose se feit apporter au bois de Vincennes ou il feut environ quinze jours et puis mourut. Et fut porté son corps a Nostre Dame de Paris en habit roial, et la fut faict son service sollennellement. Puis fut porté a Rouen en l'eglize Nostre Dame la ou il

fut faict honnestement son service. Et puis fut porté en Engleterre et mys en sepulture en l'abbaie de Westmontier avec ses predecesseurs.

. . . . . .

L'an .m .iiij^{cc} .xxiij., trespassa Lois de Harcourt, archevesque de Rouen, et fut esleu en son lieu Jehan de Ruppescissa[1]. Luy estant archevesque fut faict cardinal, et après fut patriache de Costantinoble[2].

. . . . . .

Et après lad. sentence donnée, lad. Jehanne fut menée au cimetiere de Sainct Ouen auquel il y avoit trois eschaufaulx ou theatres. En l'ung estoit le cardinal d'Engleterre, en l'autre estoient l'evesque de Therouenne, l'evesque de Dimitrience et aucuns des abbés qui avoient esté au procès, et en l'autre l'evesque de Beauvais, l'inquisiteur de la foy, maistre Guillaume Herard, lequel feist le sermon, et lad. Jehanne; lequel Herard cria par trois fois : « Ha a France, France, tu as esté jusques a present necte de monstres, c'est a dire d'hereticques, et maintenant tu es seduite par ceste femme qui t'a faict heretique. » A quoy lad. Jehanne respondit : « Il n'est pas vray. » Après lequel sermon, lad. Jehanne fut menée en la prison en la quelle le vicaire de l'inquisiteur et plusieurs autres l'allerent visiter et luy remonstrerent comme l'eglize luy avoit esté gracieuse, et qu'elle debvoit prendre la sentence agreable, qu'elle obeisse a l'eglize et qu'elle laisse ses revelations et follies. Et au cas qu'elle renchoit jamais en telles

[1] Jean de la Roche-Taillée, *de Rupe scissa*, évêque de Genève en 1417, archevêque de Rouen en 1423, cardinal en 1425, transféré de l'archevêché de Rouen à celui de Besançon, décédé à Lyon le 23 mars 1437.

[2] Ici se trouvent les développements relatifs à Jeanne d'Arc. Pour les raisons qui nous les ont fait supprimer, voir notre introduction.

follies, l'eglize ne la recepvera plus ; et luy remonstrerent qu'elle prensist l'habit de femme et qu'elle laissast l'habit d'homme ; laquelle Jehanne respondit que volentiers elle prendroit l'habit de femme. Et ses cheveulx qui estoient rondz furent tonduz tout bas.

. . . . . .

Le merquedi, penultime jour de may, de la part dud. evesque fut citée lad. Jehanne pour ouir droict et a comparoir personnellement devant luy au Vieil Marché de la ville de Rouen a huit heures de matin pour se veoir declarer estre retournée en ses erreurs heretiques et excommuniée avec les intimations acoustumez de faire en tel cas.

Ced. jour, environ neuf heures de matin, led. evesque et juges devant ditz, estantz au Viel Marché près l'eglize de Sainct Sauveur de Rouen, presens a ce les evesques de Therouenne et de Noion et plusieurs autres docteurs clercz et maistres, et feist la predication maistre Nicole Midi. Après laquelle led. evesque de Beauvais admonesta lad. Jehanne du salut de son ame et se repentir de ses malfaictz et qu'elle eut vraie contricion ; et luy fut baillé deux freres prescheurs pour la conseiller, et après led. evesque donna la sentence diffinitive dont la teneur ensuit :

« *In nomine Domini amen.* Nous Pierre, par la miseration divine humble evesque de Beauvais, et nous, frère Jehan Magistri, vicaire de l'inquisiteur de la foy, juges competentz en ceste partie, comme toy, Jehanne dicte la Pucelle, aies [esté] par nous trouvée estre encheue en divers erreurs et crimes de cisme, de ydolatrie, de invocation de deables et plusieurs autres meffaictz, et pour ces causes et par juste jugement, nous te eussions declarée telle, toutesfois pour ce que l'eglize ne cloit jamais les

bras a ceulx qui veullent retourner a elle, Nous, estimantz que de pleine pensée et de foy non faincte, tu te fusses retirée de toutes telles erreurs auxquelles tu avois renoncé, voué, juré et promys publiquement de jamais ne renchoir en telles erreurs ne en quelques autres heresies, mais demourer en l'union catholique et communion de nostre mere saincte eglize et de nostre sainct pere le pape, ainsi qu'il est contenu en une cedulle escripte de ta propre main, toutesfois de rechef tu es renchue en ton erreur, ce que recitons a grand douleur. Pour laquelle cause nous te declarons avoir encouru sentence de excommunication ou tu estois premierement escheue, parquoy te declarons heretique, et par ceste nostre sentence proferons comme membre pourri te aions deboutée et regetée de l'unité de l'eglize, et te aions declarée estre delaissée a la justice seculiere a laquelle nous prions te traicter doulcement. »

Après laquelle sentence, led. evesque, inquisiteur et aucuns desd. juges se absenterent de la et laisserent lad. Jehanne sur l'eschauffault. Et alors le bailly de Rouen, lequel estoit Englois, qui la estoit, sans autre procès ne sans donner aucune sentence contre elle, commanda qu'elle fut menée au lieu où elle debvoit estre bruslée. Lequel commandement ouy par icelle Jehanne, commença a crier et se plaindre si fort qu'elle emeust le peuple a pitié. Et incontinent led. bailly commanda que on la meist au feu, ce qui fut faict. Et la fut bruslée piteusement et a grand martire, dont fut grande pitié et grand dommaige pour le roiaulme de France.

L'an .m .iiij^{cc} .xxxj., Hugues de Ourgiis fut faict archevesque de Rouen[1].

[1] Hugues des Orges, d'abord évêque de Châlon-sur-Saône, puis

. . . . . .

L'an .m .iiij^{cc} .xxxiij., se partit de Beauvais ung nommé Ricarville avec quatre vingz hommes et arriverent devant le chasteau de Rouen et par cordes descendirent aux fossez et escheleren la grosse tour et entrerent au chasteau et tuerent tous les Englois, reservé le conte d'Arondel qui estoit en une chambre bien fermée et aucuns de sa chambre. Il demanda aux bourgois de la ville, lesquelz estoient devant le chasteau, pour qui ilz vouloient tenir, et ilz respondirent pour le roy de France et d'Engleterre. Incontinent il se feist descendre dedens les fossez et puis feust remonté en hault, et après il mist le siege devant le chasteau. Les François retirent eulx et leurs vivres dedens la grosse tour. Le regent, lequel estoit a Paris, manda que on abatist la tour sur eulx; pour lequel mandement on affuta a la Rouge Mare une bonbarde qui abatist une partie du hault d'icelle tour, et par ce se rendirent a la volenté du prince, lequel feist decapiter led. Ricarville. Et lors les compaignons qui rien n'en sçavoient demanderent la composision de Ricarville, car ilz ne pensoient pas que ilz le eusent mys a mort. Et ainsi que ilz descendoient de la tour, on leur monstroit le corps de Ricarville, et par ce ilz furent tous decapitez au Viel Marché de Rouen [1].

L'an .m .iiij^{cc} .xxxiiij., fut decapité et escartellé a Rouen ung grand seigneur d'Engleterre pour larcins et autres maulx par lui faictz, lequel estoit nommé Venables, et fut la veille Sainct André. Ce jour plut merveilleusement, et la nuict gella en telle maniere que les bledz demourerent

archevêque de Rouen après le départ de Jean de la Roche-Taillée, prit part au concile de Bâle et mourut le 19 août 1436.

[1] V. *Notes sur la prise du Château de Rouen par Ricarville en 1432*, par M. Charles de Beaurepaire, Rouen, 1857.

soubz les glaces. L'yver dura depuis la Sainct André jusques a Pasques, et de ce commença la cherté; et durant ceste cherté la mine de bled, mesure de Rouen, valoit quatre salutz d'or. A Rouen, grand nombre de peuple mourut par guerre, après par famine et tiercement par la mortalité.

L'an .m .iiij^cc .xxxv., a Chanteraine a Rouen, pour lors nommé Joyeulx Repos[1], ou sont a present les Célestins, mourut Jehan de Bedfort qui estoit regent en France et en Normendie pour le roy d'Engleterre. Il estoit filz de roy, frere de roy et oncle de roy[2]. Il fut mys en sepulture dedens le coeur de Nostre Dame de Rouen, et y donna de beaulx dons et de beaux aornementz d'eglise. Après luy gouverna le duc d'Iork[3], puis ung nommé Vuarvic comte de Sombreset[4].

. . . . . .

L'an .m .iiij^cc .xxxvij., trespassa Hugues de Orgiis, archevesque de Rouen, et fut esleu maistre Lois de

[1] L'hôtel de Chantereine ou du Joyeux-Repos, plus tard couvent des Célestins, dont l'emplacement est en grande partie compris dans les terrains de l'Hospice-Général, était situé à l'extrémité est de la rue Eau-de-Robec, devant les rues des Célestins et Chantereine, qui en conservent le souvenir.

[2] Jean, duc de Bedfort, était fils de Henri IV, frère de Henri V, et oncle de Henri VI, rois d'Angleterre.

[3] Richard, duc d'York, fils de Richard d'York et d'Anne Mortimer, héritière de la maison de Clarence, lieutenant au gouvernement du royaume de France, qui fut tué dans la guerre des deux Roses, à la journée de Wakefield, le 31 décembre 1460.

[4] Edmond de Beaufort, duc de Sommerset, devint comte de Warwick par son mariage avec Eléonore Beauchamp, fut régent de France pour Henri VI et périt dans la guerre des deux Roses au combat de Saint-Albans, 12 mai 1455. Les Sommerset étaient issus de la maison de Lancastre.

Lucembourg[1], evesque de Therouenne, soy disant chancellier de France. Et fut translaté archevesque de Rouen le .xj^e^. jour d'apvril après Pasques, ced. an.

. . . . . .

L'an .m .iiij^cc^ .xl., le xij^e^ jour de febvrier, fut faict cardinal maistre Lois de Lucembourg, archevesque de Rouen et chancellier de France pour le roy d'Engleterre, et receupt son chapeau de cardinal au monastere de Sainct Ouen.

L'an .m .iiij^cc^ .xliij., au mois de septembre, trespassa en Engleterre Lois de Lucembourg, archevesque de Rouen.

L'an .m .iiij^cc^ .xliiij., au mois de juillet, Maistre Raul Rousel, tresorier de Nostre Dame de Rouen, fut esleu archevesque dud. lieu[2].

. . . . . .

L'an .m .iiij^cc^ .xlix., au moys de may, le sire de Maugny nommé Messire Pierre de Brezé[3], Robert de Floques,

[1] Louis de Luxembourg, chanoine de Notre-Dame de Rouen, évêque de Thérouanne, chancelier de France pour le roi d'Angleterre Henri VI, élu à l'archevêché de Rouen en 1436, administrateur de l'évêché d'Ely en Angleterre, cardinal en 1440, décédé le 18 septembre 1443.

[2] Raoul Roussel fut élu le 4 décembre 1443, mais son entrée solennelle n'eut lieu que le 20 juillet 1444.

[3] Il y a ici une double erreur. Ce n'est pas Pierre de Brézé qui participa à la surprise de Pont-de-l'Arche, mais son frère Jean, capitaine de Louviers et bailli de Gisors. De plus, le seigneur de Mauny était alors Jean Crespin, baron du Bec-Crespin et s^r^ de Mauny, qui mourut en 1451 et dont les fiefs passèrent d'abord à son frère Antoine Crespin, évêque de Laon, puis archevêque de Narbonne, et ensuite à leur sœur Jeanne, mariée à Pierre de Brézé. C'est alors seulement que le fief de Mauny entra dans la maison de Brézé.

bailly d'Evreux[1], Jaques de Cleremont[2] et Guillaume de Bigars[3], prindrent subtillement la ville et chasteau du Pont de l'Arche par le moien d'ung marchant de Loviers[4] qui souvent menoit charroy par led. Pont de l'Arche pour aller a Rouen, lequel faignant de faire comme il avoit acoustumé, feist bien matin ouvrir la porte et getter pour le vin deux bretons et une plaque. Et comme le portier se baissoit pour les recueillir, il fut tué et soubdain sortirent ceulx de l'embuche criantz Bretaigne et Sainct Yves, et y moururent près de .vj^{xx}. Anglois.

Ced. an, au mois de juillet, les dessud. de Brezé, Floques, Cleremont et Bigars par le moien d'ung monnier prindrent d'échelle la ville de Vernueil[5]; et y mourust près de .vj^{xx}. Englois, et après le chasteau fust prins d'assault.

Cedit an 1449, au moys d'octobre, le roi de France envoia sommer les Englo[i]s estantz a Rouen de luy rendre sa ville de Rouen[6], mais les Englois qui dedens

[1] Robert de Floques, dit Floquet, sire de Floques et d'Avrechier, chevalier, maréchal hérédital de Normandie, conseiller et chambellan du roi, bailli d'Evreux.

[2] Jacques de Clermont, s^{r} de Cressieu et de Poupet, écuyer, conseiller de Charles VII, bailli de Caen en 1450. Il fut encore bailli de Caux et capitaine de Montivilliers.

[3] Guillaume de Bigars, écuyer, s^{r} de la Londe.

[4] Robert Blondel (*Reductio Normanie* l. I, c. 7), donne le nom de ce marchand, Guillaume Hoël.

[5] Verneuil, ch.-l. de canton de l'arr. d'Evreux (Eure).

[6] Le récit de la prise de Rouen et de l'entrée de Charles VII dans cette ville nous a été transmis, en latin, par Robert Blondel, en français. par Jean Chartier, Mathieu d'Escouchy et les *Cronicques de Normandie* dans la partie intitulée : *Cy apres ensuit le Recouvrement de la duché de Normandie*, que M. A. Hellot a, le premier, reconnue être l'œuvre du héraut Berry, publiée en 1487 dans l'édition des *Cronicques* donnée par Le Talleur, et qu'il a réimprimée en 1881 dans l'excellente édition qu'il a donnée des dernières parties

estoient ne souffrirent aux heraulx faire leur sommation. Le roy de France estant adverti de la maniere de faire des Englois, y envoia de rechef pour les sommer comme devant. Mais les Englois ne voulurent souffrir que ilz approchassent de la ville ne qu'ilz parlassent au commun, par quoy s'en retournerent comme les autres. Quand le roy le sceut, il y envoia le conte de Dunois[1], lequel estoit son lieutenant general, avec toute sa puissance, la ou ilz furent trois jours devant, et y furent faitcz de beaulx faictz d'harmes dedens et dehors. Led. seigneur de Dunois, voiant le temps qui estoit sur l'iver et que nul homme ne faisoit semblant de soy rendre, le tiers jour il s'en alla au giste au Pont de l'Arche, auquel lieu estoit le roy de France. Et après vindrent nouvelles devers le roy de France que certaines gens de Rouen se mettroient sur la muraille de la ville de Rouen dedens deux tours et la garderoient ung pan de mur en maniere que les François pourroient entrer par la en lad. ville. Si fut ordonné pour y aller led. seigneur de Dunois et son armée pour achever cette besongne. Et après partirent les roys de France et de Cecille[2] et chevaucherent apres lad. armée,

des *Cronicques de Normandie* comprises entre les années 1223 et 1453. C'est d'après le récit de Berry, abrégé et modifié en plusieurs endroits, que notre compilateur a composé son récit.

[1] Jean d'Orléans, dit le Bâtard d'Orléans, fils naturel de Louis d'Orléans, frère de Charles VI, et de Mariette d'Enghien, dame de Cany, né 1403, comte de Dunois en 1439, comte de Longueville en septembre 1443, lieutenant général des armées du roi, 1449, grand chambellan. Il mourut le 24 novembre 1468.

[2] René, duc d'Anjou, comte de Provence, roi titulaire de Naples, de Sicile et de Jérusalem, né le 16 janvier 1408, fils de Louis II et de Yolande d'Aragon. Il succéda, le 15 novembre 1434, aux droits de son frère Louis III, et mourut le 1er juillet 1480. Ce prince, qui mérita d'être appelé « le bon roi René », était beau-frère de Charles VII par son mariage avec Isabelle de Lorraine.

laquelle estoit devisée en deux parties dont l'une estoit entre les Chartreux et lad. ville de Rouen, et la estoient led. seigneur de Dunois, lieutenant general du roy, le senechal de Poitou [1], les contes de Cleremont [2], Dennevers [3] et de Sainct Pol [4], le bailly d'Evreux et plusieurs autres chevaliers et escuiers qui descendirent tous a pied pour ce que ung homme de lad. ville leur veint dire qu'il estoit temps d'entrer et que chacun feist bien son debvoir. Et l'autre bataille estoit entre la justice et la porte Beauvoisine, qui ne fust point a pied, fors seulement les archiers qui ne bougerent de leur place. Ceulx du costé des Chartreux meirent les eschelles au pied du mur de ce costé

[1] Pierre II de Brézé, sr de Brissac, de la Varenne, comte de Maulévrier, fils de Pierre Ier de Brézé et de Clémence Carbonnel, grand sénéchal d'Anjou en 1437, sénéchal du Poitou en 1440, grand sénéchal de Normandie en 1451, tué en 1465 dans la bataille de Montlhéry. Sa femme, Jeanne Crespin, lui apporta les fiefs du Bec-Crespin et de Mauny.

[2] Jean II, comte de Clermont et de Forez, sr de Beaujeu, puis duc de Bourbon et d'Auvergne, gendre de Charles VII par son mariage avec Jeanne de France. Il fut fait chevalier après la bataille de Formigny, connétable le 23 octobre 1483, gouverneur de Guyenne et de Languedoc, et mourut le 1er avril 1488.

[3] Jean de Bourgogne, comte d'Etampes et de Nevers, fils de Philippe, troisième fils de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, né le 25 octobre 1415, comte d'Eu après la mort de Charles d'Artois, son oncle, en 1472, mort le 25 septembre 1491. — Nous avons conservé la graphie *Dennevers*, assez usitée, que l'on trouve encore dans la chronique que nous publions à la suite de celle-ci et dans l'*Inv. somm. des Arch. mun. de Rouen, Délibérations*, p. 194.

[4] Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, connétable, 5 octobre 1565, capitaine de Rouen le 13 de la même année, en remplacement de Pierre de Brézé, et chevalier des ordres du roi. Accusé plus tard de trahison, il se réfugia chez le duc de Bourgogne qu'il avait autrefois servi. Livré par lui à Louis XI, il fut décapité en Grève le 19 décembre 1475.

entre les deux tours pour monter contremont le mur et feirent fort bien leur debvoir. Si monterent contre mont le mur. Mais le seigneur de Talbot[1] veint sur le mur a tout sa baniere. Si feit grant effort luy et ses gens pour rebouter les François qui estoient ja sur le mur et se combatoient vigoureusement. Mais a la fin leur convint le champ abandonner et laisser le mur, car ilz estoient encore peu de François montez, et le seigneur de Talbot et ses gens les chargerent si rudement qu'ilz furent maistres du mur et des tours aussi. Et la furent que mortz que prins de cinquante a soixante, tant de François que de ceulx de la ville qui leur aidoient. Les ungz tomboient de dessus les murs ès fossez, les autres de dessus les tours en bas dont aucuns demouroient mortz et les autres eschapoient. Et ce pendant arriverent les rois de France et de Cecille a Dernestal, lesquelz, quand il[z] veirent la besongne ainsi demenée et que ceulx de Rouen n'estoient pas joingz et unis avecques ceux qui c'estoient mys esd. tours, s'en retournerent ce jour qui estoit jeudi .xvj^e^. jour d'octobre au Pont de l'Arche et la gendarmerie aux environs.

Le lendemain, ceulx de la ville de Rouen, pour eviter a l'effusion de sang qui en pourroit advenir et au pillage d'icelle ville par la prinse d'assault, fut envoié au Pont de l'Arche par devers le roy de France l'official[2] dud. lieu pour avoir saufconduit pour aucuns notables personnaiges tant d'eglize que nobles, marchans, bourgois et autres, lequel leur fut delivré. Si fut envoié de par la ville l'ar-

[1] John Talbot, comte de Shrewsbury, un des plus vaillants hommes de guerre que l'Angleterre ait possédés, tué à la bataille de Castillon, le 17 juillet 1453.

[2] Richard Olivier que nous verrons plus loin disputer l'archevêché de Rouen à Philippe de la Rose.

chevesque dud. lieu et plusieurs autres, et pour le duc de Sombreset, regent en France du roy d'Engleterre, certains chevaliers lesquelz vindrent au Port Sainct Ouen[1] ou ilz trouverent pour le roy de France messire Guillaume Cousinot[2], le senechal de Poitou et plusieurs autres, lesquelz après plusieurs parolles fust accordé qu'ilz mettroient Rouen en l'obeissance du roy de France, par ainsi que ceulx de la ville qui vouldroient demourer demouroient et qui s'en vouldroit aller s'en yroit, leurs biens saufz sans riens perdre. Et ainsi s'en allerent les François au Pont de l'Arche et les Englois a Rouen pour faire leurs raportz. L'archevesque et ceulx qui avoient esté avec luy, vindrent en l'ostel commun de la ville pour faire leur recit et l'appointement qu'ilz avoient faict qui fust agreable a ceulx de la ville et deplaisant aux Englois. Lesquelz, quand ilz veirent le desir que ceulx de la ville avoient au roy de France, se partirent mal contendz de l'ostel de la ville et se meirent en armes et se retirerent au palaix, au pont et au chasteau. Le roy de France se partit du Pont de l'Arche luy et son armée et s'en vindrent coucher a Saincte Katherine, et le conte de Dunois et autres seigneurs estoient logez a la porte Martainville. Et la vindrent les bourgois de la ville luy dire qu'il entrast a la ville quand il luy plairoit. Le duc de Sombreset, lequel estoit au palaix, quand il veist la puissance du roy, requist de parler au roy. Si yssit du palaix et veint a Saincte Katherine du Mont de Rouen vers le roy de France qui

[1] Le Port-Saint-Ouen, com. située sur la rive droite de la Seine, en amont de Rouen.

[2] Guillaume Cousinot, s^r de Montreuil, maître des requêtes de l'hôtel du roi, bailli de Rouen en 1449, député aux États-Généraux de Tours en 1484. Il est l'auteur de la *Chronique* dite *de la Pucelle*, publiée par M. Vallet de Viriville en 1859.

estoit en son grand conseil, auquel estoit le roy de Cecille, le conte du Maine [1] et autres seigneurs de son sang. Lequel duc de Sombreset, après la salutacion faicte au roy, requist que le sire de Talbot et autres Englois s'en peussent aller surement ainsi qu'il avoit esté accordé par les gens du roy de France, les gens de Rouen et les Englois. Le roy respondit que la resqueste n'estoit pas raisonnable et qu'il n'en feroit rien, car ilz n'avoient pas voulu tenir le traicté faict par ceulx de la ville ne rendre le palaix, pont et chasteau de Rouen quand la ville fut rendue, mais encoire tenoient lesd. places. Et sur ce il print congé du roy de France et s'en retourna aud. palaix, regardant parmy les rues chascun porter la croix blance de quoy il fut bien marry. Tantost après, le roy de France ordonna bouter le siege devant le palaix, et y furent assizes bonbardes, canons et autre artillerie. Et lors led. duc de Sombreset soy voiant en si grant danger, requist de parler aux gens du roy de France et parlerent les seigneurs de Dunois et ceulx du grand conseil du roy de France avec lesd. Englois, et fut accordé que led. duc de Sombreset, gouverneur pour le roy d'Engleterre, sa femme et enfantz et tous les Englois du palaix, pont et chasteau, s'en yroient ou bon leur sembleroit, leurs corps et biens saufz, reservé l'artillerie et prisonniers, par ainsi qu'ilz paieroient au roy de France cinquante mille escus et avec ce rendroient aud. roy les places de Caudebec, Montiervillier, Lislebonne, Tancarville et Honnefleu. Et demoura en ostaige le sire de Talbot jusques a ce que tout fut acompli. Et ainsi s'en alla le duc de Sombreset et les autres Englois a Honnefleu et de la a Caen, et furent mises lesd. places en l'obeissance dud. roy, fors Honne-

[1] Charles d'Anjou, comte du Maine, né en 1414, mort le 10 avril 1472.

fleu que maistre Courson [1], capitaine dud. lieu, ne voulut rendre et par ce demoura led. seigneur de Talbot.

Le roy de France accompaigné du roy de Cecille et des seigneurs de son sang, du patriache d'Anthioche, de l'archevesque de Rouen, les evesques de Lizieux, Bayeux, Coustances, Maguelonne [2] et autres prelatz, feist la feste de Toussains a Saincte Katherine. Et le lundi ensuivant, veille Saint Martin d'yver [3], se partit dud. lieu pour entrer dedens sa bonne ville de Rouen noblement accompaigné des seigneurs dessusd., entre lesquelz estoit le conte de Sainct Pol armé tout a blanc sur ung cheval enharnaché de satin noir semé de orfaverie, et après luy trois pages vestus et leurs chevaulx enharnachez de mesme celuy de leur seigneur, dont l'ung portoit une lance couverte de velours vermeil, le second une autre couverte de drap d'or, le tiers ung armet a teste tout de fin or richement ouvré, et après eulx estoit le palefrenier monté et harnaché comme lesd. paiges, et menoit ung grand destrier a sa main tout couvert d'or jusques aux pieds, et le conte d'Evreux [4], qui avoit huit gentilzhommes couvertz de satin vermeil a grandes croix blances. Le roy de France estoit tout armé en blanc sur ung coursier tout couvert jusques aux piedz de velours pers semé de fleurs de liz d'or, en sa teste ung chapeau de velours vermeil, et après luy ses

[1] Richard Cursun était en 1434 lieutenant du duc de Bedford et capitaine de Rouen.

[2] Thomas Bazin, évêque de Lisieux, Zanon de Castiglione, évêque de Bayeux, Jean de Castiglione, évêque de Coutances, cardinal en 1456, Robert de Rouvre, évêque de Seez en 1422, puis évêque de Maguelonne en 1433, décédé en 1453.

[3] 10 novembre.

[4] Les manuscrits des Chroniques de Normandie diffèrent sur ce nom : les uns disent le comte d'Evreux, les autres le comte de Nevers. *V.* M. A. Hellot, ouvrage déjà cité, p. 153, variantes.

paiges portans ses harnois de teste couvers de fin or de diverses façons d'orfaverie et plumes d'autruche de diverses couleurs. A sa dextre estoit le roy de Cecille et a sa senestre le conte du Maine armez en blanc et leurs chevaulx richement ordonnez, couvertz de couvertures pareilles. Après venoit le conte de Cleremont et autres seigneurs de France, chascun selon son degré richement habillé. Apres venoit Culant[1], grand maistre d'hostel, sur ung coursier couvert noblement et armé fort gorgiasement, en son col une escharpe de fin or pendant jusques sur la croupe de son cheval et ses paiges devant luy. Il estoit gouverneur de la compaignie de .vj^{cc}. lances. Led. maistre d'hostel avoit ung escuier qui portoit l'estandard du roy de France, qui estoit de velours pers a trois fleurs de liz d'or bordez de grosses perles, et estoit monsté sur un grand destrier, et au près de luy lesd. .vj^{cc}. lances portans le panon, lesquelz estoient vestus de velours cramoisi semé de salutz d'or. Devant le roy de France estoit Poton de Saincte Traille, bailly de Berry[2], monté sur ung grand destrier harnaché de velours pers semé de grandz affiquetz d'argent doré, armé tout a blanc, lequel portoit en escharpe la grande espée de parement dont le pommeau et la croix estoient de fin or et la ceinture et gaine d'icelle estoient couvertes de velours pers semé de fleurs de liz d'or, et la bougle et mordant de lad. ceinture estoient de fin or. Au près de luy estoit Pierre de Fontenil, escuier d'escuirie armé, monté et harnaché comme l'autre de de-

[1] Charles, sire de Culant, de Châteauneuf, etc., fils de Jean de Culant et de Marguerite de Sulli, chambellan, grand maître de l'hôtel du roi, mort en juin 1460.

[2] Jean Poton, s^{r} de Saintrailles ou de Xaintrailles, chevalier, grand écuyer de l'écurie du roi, bailli du Berry, maréchal de France en 1454, mort 7 octobre 1461.

vant. Après venoit messire Guillaume Juvenel, seigneur de Traisneil et chancellier de France[1], vestu en habit roial a ung manteau d'escarlate, et devant luy une haquenée blance couverte de velours pers semé de fleurs de liz d'or, et dessus lad. couverture ung petit coffret couvert de velours pers semé de fleurs de liz d'or auquel estoient les grandz seaulz de France, laquelle haquenée menoit en sa main ung varlet a pied et devant estoient neuf trompetes qui sonnoient haultement, et entre eulx et le chancellier estoient plusieurs heraultz et poursuivantz du roy et autres seigneurs qui estoient richement acoustrez et vestus de leurs cottes d'harmes, et tout devant estoient les archiers du roy de France vestus de jaquettes de rouge blanc et verd semez d'orfaverie, et aussi ceulx du roy de Cecille et de plusieurs autres grandz seigneurs jusques au nombre de .vj^{cc}. archiers bien montez tous aiantz bringandines et jaquettes de diverses façons, lesquelz gouvernoit mons. de Pruylle[2] et autres seigneurs qui avoient leurs chevaulx couvertz de satin de diverses couleurs. Le roy de France chevaucha en belle ordonnance du costé des Chartreux et par la porte Beauvoisine il entra en sa ville de Rouen, et en ceste entrée fut faict chevalier ung jeune enfant[3] qui estoit filz du seigneur de Presigny, aagé de douze a traize ans. Au devant du roy veindrent a cheval aux champs l'archevesque de Rouen acompagné du pa-

[1] Guillaume Jouvenel des Ursins, s^{r} du Trainel, chevalier, vicomte de Troyes, chancelier de France en 1445, décédé en 1476.

[2] Pierre Frotier, baron de Preuilly, chevalier, grand maître de l'écurie du roi de 1419 à 1425, sénéchal de Poitou en 1425, mort vers 1459.

[3] Antoine de Beauvau, fils de Bertrand de Beauvau, s^{r} de Précigny. Il mourut en 1489.

triarche d'Anthioche, evesque de Poitiers[1], des evesques de Lisieux, Baieulx, Coustances, Maguelonne et plusieurs autres prelatz, tant evesques, abbés que prieurs. Après veint Mons. de Dunois monté sur ung cheval couvert de velours vermeil a une croix blance, vestu d'une pareille jaquette fourrée de martres sebellines et une espée a son costé garnie d'or et de pierres precieuses a grand foison, et fut prisée a vingt mille escus. Puis veindrent les bourgois de la ville en grand nombre et luy presenterent les clefz de sa cité et il les receupt benignement. Puis vindrent les gens d'eglize vestus de chappes a grande multitude tant reguliers que seculiers po[r]tantz reliques et autres joiaulx avec la croix, chantantz *Te Deum laudamus*. Et ainsi led. roy entrant en sad. ville, luy fut mys par quatre des plus notables ung ciel ou poille sur sa teste jusques a la grande eglize de Rouen.

Le boulevard de lad. porte et l'entrée de la ville estoient tendus de draps a la livrée du roy et ses armes au millieu, et par ou il passoit les rues estoient toutes couvertes a ciel et tendues richement, toutes pleines de peuple criantz a haulte voix : Noel. Et par les carrefours avoit personnaiges et entre les autres avoit une fonteine aux armes de la ville dont l'aigneau desdictes armes gettoit bruvaige par les cornes ; et en ung autre lieu avoit ung tigre qui avoit des petits faons qui se miroient en mirouers; et près de Nostre Dame avoit un cerf vollant moult bien faict, lequel avoit une couronne en son col et se agenouilla quand le

1 Jacques Jouvenel des Ursins, troisième fils de Jean Jouvenel, baron de Traisnel, et du Michelle de Vitry, archidiacre de Paris, président à la chambre des comptes 1544, promu la même année à l'archevêché de Reims dont il se démit en faveur de son frère Jean, évêque de Poitiers 1449, et patriarche d'Antioche, décédé le 12 mars 1456.

roy deust passer. Le roy descendit a Nostre Dame la ou il fut receu par l'archevesque dud. lieu et tous ceulx de l'eglize revestus moult richement et la feist son oraison, puis s'en alla a la maison archiepiscopalle la ou son logis luy estoit préparé, et les autres furent logez par la ville. Il estoit lundi, mais on feist les feux tous les jours jusques au vendredi.

Lendemain que le roy fut arrivé, furent faictes processions generalles ou fut led. archevesque lequel commanda a fester et a cesser toutes oeuvres terriennes pareillement le merquedi et le jeudi.

L'an .m .iiij^{cc} .l., la ville de Baieulx fut rendue par Mathago[1] et s'en allerent avec luy a Cherbourg ceulx de sa compaignie ung baston blanc au poing et estoient bien .ix^{cc}.

Ced. an 1450, le .xij^{e}. jour d'aust, fut reduite en l'obeissance du roy de France la ville et chasteau de Cherbourg et s'en allerent les Englois de dedens en Engleterre, car ilz n'avoient plus ville que ilz tensisent, qui estoient par nombre mille combatantz. Et fut capitaine de la place pour le roy de France Mons. de Bueil[2] a tout .iiii^{xx}. lances et les archiers, lequel avoit esté nouvellement fait admiral de France. Et ainsi fut conquise la duché de Normendie et toutes les villes et chasteaulx d'icelle mys en l'obeissance du roy de France en ung an et six jours qui est moult

[1] Mathieu Gough, capitaine d'Harcourt, de Verneuil, d'Alençon et de Bayeux, rendit cette dernière place aux Français le 19 mai 1450.

[2] Jean V, seigneur de Bueil, de Montrésor, etc., comte de Sancerre, prit une grande part au recouvrement de la Normandie en 1449-1450 et de la Guyenne en 1453. Il succéda, en 1450, à Prégent de Coëtivy, dans la charge d'amiral de France. On lui doit l'ouvrage intitulé *Le Jouvencel*, publié par MM. C. Favre et L. Lecestre, pour la *Société de l'Histoire de France*.

grande merveille. Et bien appert que Dieu y estendit sa grace; et aussi il estoit l'année du grand pardon de Romme que on nomme Jubilé. Ced. pais de Normendie a six journées de long a cheval et quatre de large et y a six eveschez et une archevesché et cent que villes que chasteaux sans ceulx qui ont esté abatus par les guerres.

L'an .m .iiij^cc .liij., mourut maistre Raul Roussel, archevesque de Rouen, et fut esleu d'une part de chapitre maistre Philippe de la Rose[1] et de l'autre part ung prothonotaire[2] tous deux chanoines de Nostre Dame de Rouen. Et quand mess^rs du chapitre veire[n]t qu'ilz ne povoient accorder, ilz conclurent que ilz delivreroient les deux esleuz a l'huis du chapitre et que celuy qui premier seroit porté sur le grand autel seroit archevesque et que ilz feissent si gros amas de gens qu'ilz pourroient a lendemain ce qu'ilz feirent, car led. prothonotaire feist amas d'aucuns compaignons de devers le Vieil Marché et led. de la Rose

[1] Philippe de la Rose, licencié en décrets, bachelier ès-lois, chanoine d'Evreux et de Rouen, archidiacre du Petit-Caux, vicaire général au spirituel et au temporel de M. de Luxembourg, 1440-1443, official 1439-1443, décédé 1479. « On lui doit le charmant cloître en pierre de la sacristie. » A Deville, *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen*. Il prit part aux procès de condamnation et de réhabilitation de la Pucelle.

[2] Le ms. L ajoute *nommé* et laisse le nom en blanc. Ce protonotaire était Richard Olivier, fils de Guillaume de Longueil, troisième du nom, et de Catherine de Bourguenole, président en la chambre des comptes, chantre de Lisieux, chanoine et official de Rouen 1437-1453, archidiacre d'Eu 1449, sacré évêque de Coutances 28 septembre 1453, cardinal 1456, décédé 17 août 1470. V. la notice que Toustain de Billy lui a consacrée dans son *Histoire des Evêques de Coutances*, t. II, p. 275-304. Le ms. L présente dans ce paragraphe plusieurs variantes sans importance. Il le termine par la mention des fondations et des dons du cardinal d'Estouteville, qui se trouvent plus loin dans le ms. P.

feist amas de compaignons de la draperie. Mais quand veint ledemain lesd. compaignons du Vieil Marché y feurent les premiers et se serrerent pres de l'huis tellement que quand lesd. drapiers veindrent, ilz ne sceurent approcher de l'huis dud. chapitre et quand led. chapitre fut ouvert, lesd. compaignons du Vieil Marché prindrent led. prothonotaire pour le porter sur l'austel, et lesditz drapiers se partirent une partie a repoulcer led. prothonotaire vers la nef et garder qu'il n'entrast au coeur d'icelle eglize et les autres prindrent led. de la Rose et le porterent sur le maistre autel par l'huis de devers le cadran, et incontinent on cria Noel. Par quoy furent en procès, et soustint led. prothonotaire qu'il n'estoit point entré par l'huis par ou il debvoit entrer et qu'il debvoit entrer par l'huis de dessoubz le cruxifilz, et led. de la Roze soustint qu'il n'avoit point esté parlé par quel huis on entreroit. Bien tost après led. prothonotaire s'en alla a Romme vers Maistre Guillaume d'Estouteville, cardinal de Rome[1], auquel il resina tout et tel droict qu'il avoit a lad. archevesché; et tost après led. Estouteville se partit de Romme pour venir a Rouen. Mais quand led. de la Rose sceut qu'il venoit monta a cheval et alla au devant dud. Estouteville, et après la reverence a luy faicte luy dist telles ou semblables pa-

[1] Guillaume d'Estouteville, fils de Jean II, seigneur d'Estouteville et de Valmont, et de Marguerite de Harcourt. Outre les nombreux évêchés et bénéfices qui lui furent attribués tant en France qu'en Italie, il fut en Normandie abbé de Saint-Ouen de Rouen, de Jumièges, du Mont-Saint-Michel, de Montebourg, prieur de Saint-Martin-des-Champs, de Grant-Mont et de Beaumont-en-Auge. Archevêque de Rouen en 1455, il mourut le 21 décembre 1483. Ajoutons à ces titres ceux de cardinal en 1439, de camerlingue du Saint-Siège, de doyen du Sacré-Collège et de légat en France. Il fut chargé par le pape Nicolas V de négocier la paix entre Charles VII et Henri VI d'Angleterre et réforma l'Université de Paris.

rolles : « Monsr, on m'a dit que vous venez pour plaider a moy. Monsr, plaise vous sçavoir que celuy que vous representez n'y a nul droict, mais moy seul y ay droict, et affin que vous ne plaidez point, je vous donne tel droict que j'ay a lad. archevesché. » Et par ainsi il eut le droict de l'une partie et de l'autre et fut paisible archevesque de Rouen.

. . . . . .

L'an .iiij^cc .lx., le feu print a l'abbaie de Fescamp qui vint d'aventure, et fust le clocher bruslé et les cloches fondues.

Ced. an, le .iiij^e. jour de febvrier, Charles, roy de France, feist publier a Rouen que par toute Normendie on souffrit paisiblement et sans saufconduit descendre tous les Englois advouez et tenant le party du roy Henry d'Engleterre.

Ced. an, l'impression des livres touchant le moulle fut trouvé à Magonce[1].

. . . . . .

L'an .m .iiij^cc .lxv, le penultime jour d'octobre, fut publié a Paris que le roy avait faict appointement avec les princes, et bailla a mons^r Charles de France, son frere, pour son appanaige la duché de Normendie[2] pour luy et pour ses hoirs masles procrecz de luy en loial mariage, pour le tenir en telle franchise et liberté que les ducz de Normendie l'avoient tenue du roy de France anciennement, c'est assavoir en foi et hommaige et que de lors en avant, les ducz de Bretaigne et d'Allençon tiendroient leurs duchez du duc de Normendie, comme ils avoient faict au temps passé. Et pour cest appointement fut crée con-

[1] Mayence, en latin *Moguntiacum*.

[2] C'est par le traité de Conflans que Charles, duc de Berry, reçut l'investiture de la Normandie.

nestable de France sire Lois de Luxembourg, conte de Sainct Pol.

Ced. an, le .xxiiij^e^. jour de novembre, mons^r^ Charles de France veint a Rouen ou il fut receu comme duc de Normendie. Tantost après, un peu devant Noel, le roy attira a luy aucuns des princes de son roiaulme, comme le duc de Bourbon et autres, et delibera de remettre en ses mains led. pais de Normendie. Et adoncq print le Pont de l'Arche et autres places, et le .xvij^e^. jour de janvier ensuivant, led. duc Charles se partit de Rouen et s'en alla en Bretaigne par devers le duc. Et lors le roy entra a Rouen au mois de febvrier, et tost après reduit a luy et meist en ses mains toute la duché de Normendie. Adoncq le roy meist officiers nouveaulx et en deboulta les autres, et aucuns pendre et decapiter et autres noier qui tenoient le parti de son frere Charles. Et maistre Jehan Boursier, seigneur de Esternay[1], general de Normendie, fut prins en habit de cordelier et noié en la riviere d'Ure, lequel Esternay paioit et faisoit faire les degrez de Saincte Katherine, et par ce demourerent imparfaictz.

L'an .m .iiij^cc^ .lxxij., le dimence penultime jour d'aust, les Bourguignons vindrent mettre le siege devant Rouen durant que[2] on disoit les grandes messes, et ne demoura aux eglizes personne que les prestres; et le merquedi en-

[1] Jean Le Boursier, s^r^ d'Esternay, chevalier, maître des comptes et receveur général en Normandie. Ce fut le 1er janvier 1466 qu'il fut noyé dans l'Eure, à Louviers. Gauvain Manviel, lieutenant du bailli de Rouen, fut décapité au Pont-de-l'Arche. Le haut doyen du Chapitre de Rouen et six chanoines furent exilés. A Chéruel, *Le dernier duché de Normandie*, dans la *Revue de Rouen*, 1847, p. 329-340.

[2] A la place de *durant que*, le ms. P présente une abréviation qui ne peut s'interpréter que par *quel que*.

suivant s'en partit honteusement, car, pour tout butin ilz abatirent la justice et emporterent l'eschelle du gibet[1].

. . . . . .

L'an .m .iiij^{cc} .lxxvi., messire Jaques de Brezé, senechal de Normendie, conte de Maulevrier, filz de deffunt messire Pierre de Brezé qui fut tué a la journée de Montlheri, lequel Jaques alla a la chasse prez d'ung villaige nomme Romiers lez Dourdan[2] a luy appartenant, et avecques luy mena ma dame Charlote de France, sa femme, fille naturelle de feu Charles . vij^{e}. de ce nom, roy de France, et de damoisele Agnès Sorel. Et de male fortune, après que la chasse fut passée, s'en allerent soupper et coucher aud. lieu de Romiers, et après soupper led. senechal se retira seul en une chambre pour aller prendre son repoz de la nuyct, et pareillement lad. dame se retira en une chambre et amena avec elle ung gentilhomme de Poitou nommé Pierre de la Vergne, lequel estoit veneur de lad. chasse et lequel elle feist coucher avec elle. Laquelle chose fut reportée aud. senechal par ung nommé Pierre l'Apothicaire, son serviteur et maistre d'hostel. Lequel senechal print son espée et veint rompre l'huis ou estoit lad. dame et veneur, lequel il trouva en chemise. Il luy bailla de son espée dessus la teste et au travers du corps et le tua, et, ce faict, s'en alla en une chambre ou il trouva sad. femme mucée dessoubz la couste du lict ou estoient couchez ses enfantz, laquelle il tira hors et en la tirant luy frappa de l'espée parmy les espaules. Et puis, elle descendue et estante a deux genoulx, luy traversa lad.

[1] « 7 septembre 1472, le Chapitre de Rouen inquiété à l'occasion du guet qui se faisait sur les murs de Rouen, *adversus Burgundos existentes ante dictam villam. Inv. somm. des Arch. de la Seine-Inf.*, G. 2138.

[2] Romiers-lès-Dourdan, arr. de Rambouillet (Seine-et-Oise).

espee parmy les mamelles en l'estomacg, dont elle alla de vie a trespas et puis fut portée enterrer en l'abbaie de Coulombs[1]. Et feist enterrer led. veneur en ung jardin joingnant de l'hostel ou il le avoit occis[2].

. . . . . .

L'an .m .iiij^{cc} .iiij^{xx}., environ la Saint Gervais, le roy alla au Pont de l'Arche en Normendie, et la il feist lever un camp fort sumptueux et de grande fortification en maniere de parc, et l'avoit faict faire de bois pour tenir contre ses ennemys. Et pour en congnoistre la conduicte, y ordonna pour ung mois grand nombre de gens de guerre soubz la charge du sire d'Esguerdes[3] et de maistre Guillaume le Picart[4], bailly de Rouen.

Ced. an fut un grand yver, et commença a geller la nuyct d'entre Noel et le jour Sainct Estienne, et dura lad. gellée sans cesser nuyct et jour jusques au jour Saincte Agate ensuivant qui est le .v^{e}. jour de febvrier.

. . . . . .

Ced. an [1483], trespassa a Romme, le .xiij^{e}. jour de

[1] Coulombs, commune située vis-à-vis Nogent-le-Roi, sur la rive droite de l'Eure. Une abbaye de bénédictins y avait été fondée en 1028.

[2] En raison de ce meurtre, Jacques de Brézé fut emprisonné et condamné à payer au roi Louis XI une amende de cent mille écus. Pour s'en acquitter, il fit l'abandon de toutes ses terres qui lui furent rendues, en 1484, par arrêt du Parlement. Il eut pour fils Louis de Brézé et mourut le 14 août 1494.

[3] Philippe de Crèvecœur, s^{r} d'Esquerdes, servit d'abord Charles-le-Téméraire, et, après la mort de ce prince, s'attacha à Louis XI. Il fut nommé maréchal de France en 1483.

[4] Guillaume Picard, s^{r} d'Estelan, du Bourgachard, de Radevol et du Mesnil, chambellan de Louis XI, bailli et capitaine des châteaux de Rouen. On le trouve mentionné en 1450 avec les titres de général des finances et de procureur général de la Cour des Aides. En 1466, il est au nombre des conseillers laïcs de l'Echiquier.

janvier, mons^r Guillaume d'Estouteville, cardinal et chambrier de l'eglize rommaine, archevesque de Rouen et de Besençon, abbé de Sainct Ouen et du Mont Sainct Michel, prieur de Grandmont lez Rouen et de Beaumont en Auge. Et feist moult de biens en l'eglize de Nostre Dame de Rouen comme fondations de obitz, plusieurs chappes et aornementz nobles et precieulx et de grande valeur. Il donna deux cloches, l'une nommée d'Estouteville, et l'autre Guillaume[1], et si feist faire ung corps de maison de pierre sur la porte du logis archiepiscopal. Et après obseques faictes, son coeur fut apporté a Nostre Dame de Rouen et fut mys en la nef d'icelle eglize, et y fut faicte une belle sepulture. Et fut esleu archevesque de Rouen Maistre Robert de Croismare[2].

. . . . . .

L'an .m .iiij^cc .iiij^xx .vj., fut erigé a Rouen ung puy[3] en l'honneur de la Saincte et Immaculée Conception de la toute belle et benoiste mere de Dieu en l'eglize et paroisse de Sainct Jehan[4].

[1] Le ms. L ajoute : A l'entour de la cloche nommée Marie d'Estouteville, y a ce qui ensuit : Tres reverend pere en Dieu Monseigneur Guillaume d'Estouteville, evesque, cardinal docteur et archevesque de ceste eglise me feist faire l'an de grace M.CCCC.LXVII. — A l'entour de Guillaume y a en escript ce qui ensuit : Tres reverend pere en Dieu, messire Guillaume cardinal de Estouteville, archevesque de Rouen me feist faire et donna l'an M.CCCC.LXX.

[2] Robert de Croismare, fils de Guillaume de Croismare, s^r des Alleurs, et de Perrette Roussel, nièce de l'archevêque Raoul Roussel, était chanoine de Rouen et archidiacre du Grand-Caux quand il fut élu archevêque le 20 mars 1483. Il mourut le 18 juillet 1492.

[3] Le Puy des Palinods a été fondé par Pierre Daré, s^r du Chateau-Roux, lieutenant général du bailli ; il en fut le premier prince.

[4] L'église Saint-Jean-sur-Renelle, autrefois Saint-Jean-des-Prés, était située grande rue Saint-Jean. La rue et les derniers vestiges de l'église ont disparu lors de l'ouverture de la rue Jeanne-Darc.

. . . . . .

Ced. an [1487][1], le xe jour de novembre, veille Sainct Martin, fut assize la premiere pierre de la tour neufve de Nostre Dame de Rouen, vulgairement nommée la Tour de Beurre, par reverend pere en Dieu, maistre Robert de Croismare, archevesque dud. lieu, et la paroisse d'icelle eglize y fut mise et translatée de la chapelle de Sainct Eustace prochaine d'icelle tour. Et en la place d'icelle tour y estoient auparavant la chapelle Sainct Jacques et la chapelle Sainct Eustace.

. . . . . .

L'an .m.iiij^cc .iiij^xx .xij., le mistere de la Passion fut demonstré a Rouen au couvent des Jacobins très manifiquement, et de grandz personnaiges en habitz bien honnestes, et en establies compossez tressuffisamment. Lequel mistere ne avoit esté monstré par avant de quarante ans du moins, et fut joué au mois de may.

[2] L'an mil quatre cens quatre vingtz treze, Georges d'Amboise[3], archevesque de Nerbonne, fut postulé par le chappitre de Rouen archevesque dud. lieu et confermé par le pappe Alexandre[4], et fut receu le dymence .xxj^e. jour septembre, jour St Matthieu 1493, et celebra la messe ceste

[1] L relate deux fois ce fait, une première fois en 1485 (écriture postérieure à celle du ms.), une seconde fois en 1487 dans les mêmes termes que le ms. P.

[2] A partir de cet endroit, le ms. P fait défaut, le reste de la chronique nous est donné par le ms. L.

[3] Georges d'Amboise, fils de Pierre d'Amboise, s^r de Chaumont-sur-Loire, et d'Anne de Bueil, lieutenant du roi en Normandie pour le duc d'Orléans, puis gouverneur de cette province, archevèque de Rouen, 22 août 1493, cardinal en 1498, légat du pape en France, ministre de Louis XII, vice-roi du Milanais. Mourut à Lyon, le 25 mai 1510.

[4] Alexandre VI, de la famille des Borgia.

journée. Et bien tost après fut faict cardinal et feist son entrée a Rouen comme cardinal. Puis après fut faict legat du pape au roiaulme de France et duché de Normendie, la quelle legation il a eu toute sa vie et durant deux pappes.

L'an mil quatre cens .iiij xx. et seze, fut la Tour de Beurre et parroisse St Estiene de la grand ecclise benye par reverend pere en Dieu Henry Potin, evesque de Philadelphe[1], religieux des Carmes, et suffragant de l'archevesque de Rouen, et fut le mardi .xiiijc. jour de mars, et le dymence .xijc. jour dud. mars avoit esté celebrée la premiere messe par maistre Jehan Masselin, hault doien d'icelle ecclise[2].

Ce mesme an, le jour St Denis[3], commença grantz ventz et grande pluye et continua en telle maniere qu'il n'estoit point de quatre jours en quatre jours sans plouvoir et venter si habundamment que homme vivant en ce temps n'avoit point veu telle pitié pour les inconveniens qui en ensuivirent. Au commencement de la feste des Roix ensuivant, l'eaue de Saine exit hors de son canel par telle ma-

[1] Ville de l'ancienne Lydie, dans l'Asie-Mineure : « Cet evesque fut inhumé dans l'église des PP. Carmes, de Rouen, au milieu du chœur, sous une grande tombe de pierre où il paroist gravé tenant sa crosse. » Farin, *Histoire de Rouen*, 1661, t. III, p. 295.

[2] Né à Rouen vers 1433, Jean Masselin fut doyen de l'église de Rouen, official de l'archevêque, 1483-1500, vicaire-général de l'abbé de Fécamp, le célèbre la Ballue, qui fut cardinal et évêque d'Angers, vicaire général de Georges d'Amboise, député du baillage de Rouen aux Etats-Généraux de Tours en 1484, conseiller clerc à l'Echiquier et plus tard au Parlement de Normandie. On lui doit le Journal des délibérations des États de 1484, rédigé en latin, traduit et publié, en 1835, par M. A. Bernier, dans la *Collection des documents inédits de l'Histoire de France*.

[3] 9 octobre.

niere que elle estoit sur la chauchée de Martainville trois piedz en haulteur et venoit dedens la ville jusques au bout de la rue de la Vigne [1] jouxte l'enseigne du Bras d'Or, et falloit entrer en charrete ou en basteau pour yssir hors la porte de Martainville et venoit lad. eau dedens le clos St Marc jusques près de l'huys de lad. chappelle. Aussy venoit trois eusfours dedens la porte du cloistre des Augustins [2], et aussy venoit à quatre maisons près du grant portail d'icelle ecclise, et a la porte de la Vieutour elle entroit jusques aux estaulx des lingeres, et aussi venoit jusques a la croix du cimetiere de Sainct Candre le Vieuyl [3] hors le pont. Lad. eau estoit a moins de demy pié en haulteur du bort du fossé du boulevert et l'abreuveur estoit hault comme le chemin. Il failloit entrer au basteau a la boucherie pour aller au long de la chauchée, et estoit l'eaue haulte de quatre piedz sur lad. chauchée. Dedens Saincte Catharine de Grant Mont [4] estoit en haulteur de deux piedz et demy. Depuis la porte de Martainville jusques au Pallais, il failloit aller par les rues en basteau ou en charete, et pour yssir hors la ville sur les quaiz et pour entrer aux maisons, et se falloit entrer aux chambres de hault pour la grandeur desd. eaues. Et continua lad.

[1] La rue de la Vigne a été supprimée par l'ouverture de la rue d'Amiens.

[2] Le couvent des Augustins était situé dans la rue qui porte encore ce nom et le grand portail de son église s'ouvrait sur la rue Malpalu.

[3] L'église Saint-Cande-le-Vieux était située sur la place de Gaillarbois.

[4] Ancien prieuré, fondé en 1158, sur la rive gauche de la Seine, par Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie. Appartint dans les deux derniers siècles aux Jésuites. L'église a été convertie depuis la révolution en magasin à poudre. Le nom est resté à l'avenue et à la rue de Grammont.

eau sans diminuer jusques au jour Sainct Vincent[1], mais elle ne fut point en son canel jusques au .xij^e^. jour febvrier. Et de rechef retourna, saillit et entra dedens la ville, non pas en si grant haulteur que par devant, et puis s'en alla en son canel. Elle feist grands maulx comme rompre maisons, gaster labours, hommes et femmes peritz et aultres maulx desquelz on n'a pas la congnoissance.

Et pource que lad. eau venoit comme on se disposoit a faire les vendenges, les vins ne peurent estre parnourrys ne estre bien appointés et furent icelle année de petite vertu ; mais il en fut tant que on en avoit le poinson pour .xx. s., .xxv. s., .xxx. s., et .xl. s. le meilleur.

Durant la foire de Sainct Romain, il en arriva bien a Rouen quatrevingtz mille pieces et furent venduz et delivrez durant lad. foire, comme on povoit sçavoir par le pappier de la Viconté de Rouen.

Ced^t^ an, au mois de mars 1496, ou environ, commença une malladie non acoustumée que on appelloit verolle et les aultres la nommoient gorre, et estoit sur les corps par taches rouges et larges et sembloit que les mallades feussent meseaulx ; aulcuns garissoient par suer, les aultres en mouroient, et continua jusques en l'an 1497, 1498, 1499 et 1500, et finallement lad. malladie continua et dura.

L'an mil quatre cens quatre vingtz dix sept, le .xve. jour apres la St Michel au mois d'octobre, fut le derrain esquier[2]

[1] 22 janvier.

[2] « Cet Echiquier contient deux grands volumes, ce qui montre que les procez alloient en augmentant. Messire Jean, évêque de Valence, et le sieur de Carmone, présidens. » Farin, *Histoire de la ville de Rouen*, 1668, t. I, p. 182-183. Suit la nomenclature des membres qui composaient cet échiquier.

qui tint a Rouen et en fut president mons^r l'evesque de Vallence.

L'an mil quatre cens .iiij^xx .xviij., 1498, au commenchement de septembre, fut joué au cimetiere de St Patrix de Rouen le mistere de la Passion de Nostre Seigneur Jesus assés suffisamment et non pas si magnifiquement comme il avoit esté joué six ans devant au cymetiere des Jacobins de lad. ville de Rouen [1].

L'an mil quatre cens .iiij^xx .xix., le .xiiij^e. jour de juing fut pendu a la justicè de Rouen par ses demerites Monsr de Houlebec, chevalier,... et tantost apres par le congé du lieutenant du bailly de Rouen feust son corps despendu et porté aux Cordeliers de Rouen et lendemain fut mis en terre en la chapelle de St François.

Item, ced^t an 1499, fut commencé le parlement de Rouen, le premier jour d'octobre, et tint au chasteau six ou sept ans a cause que le Pallais n'estoit pas faict [2].

L'an mil cinq cens, 1500, an de Jubillé, Monsr le cardinal d'Amboise, archevesque de Rouen et legat du pappe en France et en Normèndie, donna en l'ecclise de Nostre Dame de Rouen une chappe, ung chasuble, tunicque et

[1] En citant cette représentation dans son ouvrage *Les Mystères*, t. II, p. 77, M. Petit de Julleville donne, comme se trouvant dans le ms. Bigot (xvie siècle), qui est notre ms. L, ces mots : « cependant il y avait des acteurs de réputation. » On ne les trouve pas dans le ms.

[2] « Ce fut le 1er octobre que le nouvel Echiquier, après avoir entendu une messe solennelle dans l'église cathédrale, se rendit en corps et en grand appareil au château, pour y être installé par Emeric d'Amboise, grand-prieur de France, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, délégué par son frère le cardinal, qui, chargé par le roi de présider la cérémonie, se trouvait retenu en cour pour les affaires du royaume. » A. Floquet, *Hist. du Parlement de Normandie*, t. I, p. 347.

damatique de drap d'or, estimeez a trois mil six cens escus d'or, et le jour St Jerosme[1] fut dicte une messe sollennelle en la nef ou lesd. habitz servirent.

Ced. an 1500, led. seigneur legat impetra du pappe Alexandre .vrme. le pardon du jubillé pour tous les manans et habitans de la cité de Rouen et pour tous ceulx de son diocese, par ainsy qu'il failloit ouyr une messe solennelle celebrée en l'ecclise de Nostre Dame de Rouen par led. seigneur ou par quelque personne ydoine au plaisir dud. seigneur et a quelque jour qu'il luy plairoit. Et pour ce que l'ecclise n'estoit pas suffisante a requeuyllir le peuple, il suffisoit d'estre dehors qui ne povoit estre dedens en bonne devotion durante lad. messe. Et alors que lad. messe se commença fut tintée une cloche durante lad. messe. Et fut par led. seigneur constitué a dire lad. messe Monsr l'evesque de Constances[2] le jour de la Conception Nostre Dame; et aussi en après falloit visiter par sept jours les quatre ecclises qui ensuivent : Nostre Dame de Rouen, les Celestins, les seurs Colletes a Saincte Claire[3] et les Amurées hors le pont, et par chacun jour des sept jours visiter les quatre ecclises chascune une fois le jour en disant devant le grant autel de chascune ecclise par chacun jour de visitacion cinq fois *Pater noster* et cinq fois *Ave Maria*. Et vinst tant de peuple gaigner icelluy pardon

[1] 30 septembre.

[2] Geffroy Hébert, évêque de Coutances, 1478-1er février 1510, lieutenant de Georges d'Amboise au gouvernement de Normandie, premier président du Parlement de Normandie dès sa fondation en 1499 jusqu'en 1507.

[3] Les sœurs Collettes, religieuses de Sainte-Claire ou Clarisses, furent établies à Rouen, en 1485, dans un couvent dont on voit encore des restes rue Saint-Hilaire, et que Jean d'Estouteville, sr de Torcy et de Blainville, avait fait construire pour elles.

que les gens estoient jusques devant la Verte Maison[1] et bien pres de la rue du Bec, aussy du costé des Libraires, jusques a St Nicolas[2], Erbenne plene[3] et la maison dud. seigneur de Rouen[4], et la Calande jusques a la Vieutour. Et les gens qui estoient a genoulx au cimetiere quant ceulx de l'ecclise saillirent, ne se sçavoient lever a cause de la glace de la fontaine, la quelle fontaine estoit aupres du grant portail et couroit au travers dud. cimetiere, et ceulx qui leur cuidoient aider a lever aulcune fois tombeoient dessus, et ceulx qui salloient de l'ecclise ne se sçavoient arrester pour ceulx de derriere eulx, tellement qu'il y en eut de six a sept vingtz de tués et plusieurs qui oncques puis ne se aiderent de leurs membres.

L'an mil cinq cens et ung, tresreverend pere en Dieu monsr le legat cardinal d'Amboise, archevesque de Rouen, donne a l'ecclise de Nostre Dame de Rouen une cloche la plus grande du roiaulme de France la quelle poise trente six mille livres, et le marteau poise sept cens dix livres. Elle a 30 piedz de tour par le bas, dix piedz de largeur et dix piedz de haulteur comprins les ansses. Laquelle fut fondue au près de la tour nouvellement ediffiée, nommée vulgairement la Tour de Beurre, le deuxiesme jour d'aoust a .viij. heures de soir par Jehan le Machon natif

1 La *Verte Maison* était une auberge située rue Grand-Pont, près l'église de Saint-Cande-le-Jeune. M. Ch. de Beaurepaire l'a trouvée citée en 1439, 1546, 1587 et 1617.

2 Du portail des Libraires par la Croix-de-Fer jusqu'à l'église Saint-Nicolas, dont il reste encore des vestiges dans la rue du même nom.

3 Il s'agit de la cour du collège d'Albane, près la tour Saint-Romain, dans la rue des Quatre-Vents, qui s'appela jadis rue d'Albane, du nom de ce collège fondé en 1245 par le cardinal d'Albe, Pierre de Colmieu, qui avait été archevêque de Rouen.

4 Le logis archiépiscopal.

de Chartres fut jettée au moulle et icelluy jour au matin avoit esté faicte une procession solennelle de tout le college de l'ecclise, et après fut cellebrée une messe de Nostre Dame en la nef d'icelle ecclise apres prime.

Ensuict les vers escriptz autour de lad^e cloche :

IHS M

Ipsa ego sum quanvis sonitu venerata tonanti,
Prima est auctori gloria danda meo.
Namque ter denis cum ternis millibus aeris
Obtulit hec vero dona dicata Deo
Scilicet Ambasius qui sancta Georgius arma
Cunctaque Francigenis tractat habenda viris.
Rothomagum tanto foelix antistite gaudet
Cum sit cardinei gloria summa chori.
Anno a Natal. Christiano millesimo quingentesimo primo, regnante Ludovico duodecimo Francorum rege.

IEHAN LE MAÇON demeurant a Chartres m'a faicte.

Et ledict Jehan le Machon ne la veist jamais sonner, car il avoit si tresgrant paour de fayllir a ung tel vaisseau; et, quant il eut faict, eut si tresgrande joye d'estre parvenu a ses fins que il ne vesquit après qu'il [l']eut fondue que vingt six jours. Et fut enterré en la nef de Nostre Dame, et y a une cloche sur sa tombe et y a en escript ce qui ensuit :

Ensuict les vers escriptz autour de lad^te cloche :

Cy dessoubz gist Jehan le machon
De Chartres hõme de fachon
Lequel fondit Georges damboise
Qui trente six mil livres poise
Mil V^cc ung lo^r daoust deuxiesme
Puis mourut le vingt huitiesme.

Le jour Sainct Denis ensuivant fut montée dedens

la toür et le .xvj^e^. jour de janvier ensuivant fut tirée a plein vol. Et fault seze hommes pour la tirer a vollée[1].

Ced^t^ an 1501, le .xxe. jour dud. janvier, icelluy cardinal feist son entrée a Rouen par la porte du pont comme legat du pappe. Et a l'entrée de la ville fust mys sur luy ung beau poille porté par quatre bourgeois de la ville. Et y avoit devant le Paon[2] au bout du pont ung escharfault ou estoit ung St George et ung serpent ou beste si bien faict mouvant teste, corps, piedz et queue si tresbien qu'il sembloit estre vif.

Item, icelluy legat celebra vespres, matines et la messe au cueur de Nostre Dame la veille et jour de la Purification, et donna deux chappes de drap d'or moult honorables et riches.

Item, le jour Saincte Agathe qui est le .v^e^. jour de febvrier, les Jacobins et les Cordeliers de Rouen furent mis hors de leurs maisons et envoiés en exil par reverend pere en Dieu Monsr George d'Amboise, archevesque de Rouen, cardinal de Romme et legat en France et en Normendie, et au lieu de eulx en furent mis d'aultres qui tenoient plus estroicte reigle.

Item, icelluy seigneur feist le service le jour des Cendres ensuyvant et estoit accompaigné de deux cardinaulx de Romme don[t] l'un se nommoit Monsr Desquenges, archevesque de Millan et frere du seigneur Ludovic, jadis duc de Millan[3]; l'autre cardinal avoit nom Monsr de

[1] Cette cloche, fêlée lorsqu'on la sonnait en volée le jour de l'entrée de Louis XVI à Rouen, le 28 juin 1786, a été fondue pendant la révolution. Son battant est placé auprès de la porte du Musée d'Antiquités.

[2] L'hôtel du Paon est inscrit au plan du *Livre des Fontaines*, à l'angle nord de la rue Grand-Pont et de la rue des Charrettes.

[3] Ascagne-Marie Sforza, fils du duc de Milan François Sforza et

St George[1], tous deulx grans personnages et de grant gravité, lesquelz feirent grant honneur aud. legat, car ilz furent aux Cendres a la procession des penitens et a la messe entierement; et estoient vestus de chappes de camelot vermeil fourrées de penne blance, et se inclinerent a genoulx a la benediction dud. legat, et estoient aux chaires prochaines de la chaire au hault doien; et avec ce y estoient cinq evesques presens aud. service, et deux evesques qui luy aministroient a l'autel durant lad. messe.

L'an mil .v^cc et deulx, le .xxij^e. jour d'aoust a deux heures apres midi, trois arches du pont de Rouen trebucherent en la riviere de Saine sans grever homme ne femme, et ne demoura que le costé des liches ou est l'allée vers le costé de Saincte Catharine.

Ced^t an, le jour de la Conception Nostre Dame, mons^r le legat donna a l'ecclise de Nostre Dame de Rouen deux chappes, ung chasuble, tunique et dalmatique couvertes de fil d'argent moult belles et riches, avec ung contre aultel de velours noir fort riche ou est l'adoration des trois roys.

Avec donna deux carreaulx couvertz de fil d'argent pour servir au messel sur l'autel.

Ced^t an, au mois de decembre 1502, fut posée au grant autel de Nostre Dame de Rouen une table d'argent dorée laquelle poise trois cens soixante et douze mars d'argent,

de Blanche-Marie Visconti, né en 1455, cardinal en 1484, vice-chancelier de l'Église romaine. Fait prisonnier par Louis XII, lors de la conquête du Milanais, il fut enfermé à Pierre-Encise, puis à Bourges, d'où le tira la protection de Georges d'Amboise. Il mourut le 25 mai 1505. Le nom d'Esquenges est une altération du nom d'Ascagne.

[1] Jean-Antoine de Saint-Georges, évêque d'Alexandrie, cardinal en 1493, mort en 1509.

et la donna mons^r maistre Jehan Masselin, chanoine et doien de lad. ecclise[1].

L'an mil .v^cc. trois, au mois de juillet, fut l'eglise de St Nicolas de Rouen commencés a faire de œuvre neufve.

L'an mil .v^cc. cinq, les eaues furent tresgrandes au commencement de febvrier avec la fin de janvier par l'espasse de douze jours et plus et furent aussi grandes comme ilz avoient esté en l'an 1496, comme il appert cy devant.

L'an mil .v^cc .six, le jour St Remy, fut translaté la court de parlement du chasteau de Rouen au palais du Vieuyl Marché[2].

Ced^t an, ne feist point de gellée, mais le vent se tint tousjours d'aval ou de midi, et feist aussi doulx comme s'il eust esté le mois d'apvril.

L'an mil .v^cc. et sept, maistre Artus Fyllon[3], docteur en theologie, curé de St Maclou, chanoine de Rouen et vicaire de reverend pere en Dieu Monsr l'archevesque de Rouen, prescha tous les jours de Karesme a la haulte chaire de Nostre Dame en la fin des matines d'icelle ecclise jusque a l'heure de prime, durans lesquelz^s sermons la cloche cessoit a sonner, et les messes haultes des colleges et des chappelles furent celebrées basses.

L'an mil .v^cc. et huit, la veille Saincte Croix en sep-

[1] Il s'agit ici de la table d'argent que les Calvinistes enlevèrent et brisèrent en 1562.

[2] Non pas du Vieux-Marché, mais du Marché-Neuf, maintenant place Verdrel.

[3] Me Artus Fillon, curé de Saint-Maclou de Rouen, vicaire général des deux cardinaux d'Amboise, 1506-1522, puis évêque de Senlis, fut député pour l'Église aux États de Normandie en 1506, 1507, 1508, 1510, 1513, 1514, 1515, 1516, 1517, 1519. Le 5 octobre 1514, il fit un don important à l'église Notre-Dame pour contribuer à la réparation du désastre causé par l'incendie de l'aiguille, arrivé la veille. Un des meilleurs prédicateurs du temps.

tembre fut assize la premiere pierre des fondemens de l'ecclise de la Magdalene[1] de Rouen par le prieur dud. lieu.

Ced^t an, le .xxviij^e. jour de septembre, veille St Michel, Louis .xiie. de ce nom, roy de France, feist son entrée en la ville de Rouen, qui faisoit bon veoir.

Et la reine Anne, sa femme, feist son entrée dens Rouen, le .iiij^e. jour d'octobre ensuivant, 1508[2].

Le lendemain de la St Romain, 24e jour d'octobre 1508, par le commandement du roy furent abatus les Petis Changes[3].

Ce mesme an 1508, au mois de janvier, fut commencée a ediffier d'oeuvre neuf l'ecclise de St Denis de Rouen.

L'an mil .v^cc .ix., le .xviij^e. jour de juing, fut assize la premiere pierre du parement du portail St Romain de l'ecclise de Nostre Dame.

[1] L'église de la Madeleine, c'est-à-dire de l'hôpital de ce nom, se trouvait entre la rue de la Madeleine et la rue du Change.

[2] Le récit de cette entrée nous a été conservé par une plaquette d'une extrême rareté, que la *Société des Bibliophiles Normands* a réimprimée cette année même et qui porte pour titre : *Lentrée du tres chrestien roy de France Loys douziesme de ce nom faicte en sa ville de Rouen le XXVIII jour de septembre mil cinq cens et huyt* (4 feuillets, p. in-8°, s. l. n. d., ni nom d'imprimeur), suivi de : *Lentrée de la royne a Rouen* (2 feuillets). — Le ms. français 5749 de la Bibliothèque Nationale, ayant fait jadis partie de la Bibliothèque Bigot, contient : *L'entrée royale et magnifique du très chrestien roy de France Louis XIIe de ce nom, en sa bonne ville et cité de Rouen, et honorable réoeption d'icelluy faicte audict lieu le jeudi XXVIII jour de septembre l'an de grâce mil cinq centz et huict.*

[3] « C'estoit des boutiques d'orfèvres qui estoient depuis le pié de la Tour de Beurre, jusques à la porte qui regarde la Calende, où depuis on a bâti des maisons assez bien proportionnées. » Farin, *Hist. de la ville de Rouen*, 1668, t. II, p. 9. — Ces maisons ont été abattues de notre temps, pour le dégagement de la Cathédrale.

Ced. an, maistre Artus Fyllon prescha a Nostre Dame de Rouen en la forme comme il avoit faict en l'an 1507.

. . . . . [1]

Ce mesme an 1510, fut esleu archevesque de Rouen Georges d'Amboise, neveu dud. legat et chanoine de Nostre Dame[2].

L'an mil .v^cc^ .xj., frere Boniface de Luxembourg de l'ordre de St François, tresexcellent docteur en theologie, prescha tous les jours de Karesme a la haulte chaire de Nostre Dame de Rouen, et y avoit ung poille sur luy en preschant.

Ced^t^ an 1511, le .xiij^e^. jour d'aoust, fut ung bruit a Rouen et aultres places que les Anglois estoient des-

[1] Ici se place le récit des funérailles du cardinal archevêque Georges Ier d'Amboise, qui mourut à Lyon le samedi 25 mai 1510. Le détail des honneurs qui lui furent rendus à Lyon et à Rouen nous a été conservé dans deux livrets que M. Ed. Frère a publiés pour la *Société des Bibliophiles Normands* et qui portent pour titre, le premier : *La pompe funerale de la mort monsieur le legat faicte a Lyon;* le second : *La reception faicte en la / ville et cité de Rouen du/ Corps de feu Tresreverend pere en Dieu et / seigneur Monseigneur Georges d'amboy / se legat du saint siege apostolique et ar / chevesque de ladicte ville de Rouen. — On les vent en la rue Nostre / dame pres Saint Maclov.* Le ms. que nous publions a reproduit avec quelques changements sans importance la première de ces plaquettes. Quant à la seconde, elle présente de grandes différences avec la relation contenue dans notre manuscrit et que M. Frère a donnée presque entière à la suite de son introduction, *Funérailles de Georges d'Amboise, Extrait d'un manuscrit inédit du milieu du XVIe siècle.* Le récit qui se trouve dans l'*Histoire de la ville de Rouen* de Farin, 1868, t. II, p. 41-45 a été rédigé d'après le ms.

[2] Georges II d'Amboise, fils de Jean de Bussy d'Amboise et de Catherine de Saint-Belin, n'avait que vingt-trois ans lorsqu'il fut élu archevêque de Rouen. Il fut gouverneur de Normandie, reçut le chapeau de cardinal en 1545 et mourut au château de Vigny, le 26 août 1550.

cendus en Normandie, ce qui ne fut, et furent les habitans de lad. ville de Rouen fort esmeuz a raison que maistre Loys Daré, lieutenant du bailly de Rouen[1], qui venoit de Beufcordé[2] feist fermer la porte Cauchoise et crio[i]t par les rues et chemins : « Sauvez-vous, mes amys, tout est perdu. »

L'an mil .v^cc^. douze, fut faict et crée quatre hommes aux despens de la ville de Rouen qui avoient chascun une robe de pers ou il y avoit a une manche une croix de drap blanc, et si avoient tous les mois .lx. s. de lad. ville, et estoient subjectz a merquer et mettre une croix de pappier blanc a colle a l'huys ou contre la parroy des maisons la ou on estoit mort de peste[3] pour donner a congnoistre que il y avoit danger a icelle maison; et y debvoit estre six sepmaines.

L'an mil .v^cc^ .xiij., fut receu archevesque de Rouen George d'Amboise, nepveu du legat deffunct, le .xviij^e^. jour de decembre, et estoit le quart dymence de l'advent, et celebra la grande messe en cueur du dymence celle journée, et le dymence des Rames prochain en suivant receupt son palium et celebra la grande messe avec la procession sollennelle a St Godart, et estoit le .ixe. jour d'apvril.

Ced^t^ an fut grand yver et forte gellée depuis la feste de la Conception Nostre Dame jusques a la Conversion

[1] Louis Daré, lieutenant général du bailli de Rouen en 1507. — On disait les Anglais descendus à Saint-Valery.

[2] Bucordé, hameau de la commune de Monville, canton de Clères, arr. de Neufchâtel (Seine-Inf.).

[3] La peste fit de grands ravages à Rouen en l'année 1511. M. Ch. Lormier a réédité, pour la *Société normande de Bibliophiles*, un livret des plus rares intitulé : *Ordonnances contre la peste faictes par la court de leschiquier et publiées a lassise a Rouen tenue par maistre Loys Daré lieutenant general de monsieur le bailli de Rouen le XXVII jour de novembre mil cccc xij.*

St Paoul[1] plus grande que n'avoit esté passé .xxxvij. ans au paravant.

. . . . . .

L'an mil. v^cc. quatorze, le mercredi quatriesme jour d'octobre, jour St François, environ huit heures de matin, print le feu a l'esguille et tour du parmy de l'ecclise de Nostre Dame de Rouen, laquelle fut toute brulée jusques a la voulte, et tout le cueur aussi jusques a lad. voulte, qui estoient en lad. tour et cueur couvers tout de plomb, lequel fut tout fondu et quatre cloches qui estoient a lad. tour; et dura led. feu de quatre a cinq heures, et fut par le feu des plombiers qui besongnoient a lad. tour, lequel print a la poix raisine. Et fut le corps de lad. ecclise tres fort dommagé, et n'eust esté le secours du peuple, toute l'ecclise estoit en peril et une partie de la ville, car il faisoit ung temps sec et chauld et grand vent qui porta des charbons ardans de Nostre Dame jusques a St Ouen l'a ou on remedia promptement. Et la croix et le coquet cheurent sur le cueur d'icelle ecclise, et fut la couverture du cueur toute brulée jusques a la voulte. Et y avoit en icelle tour quatre cloches bien sonnantes : la premiere nommée l'Esquelle, l'autre estoit nommée Ouynet, l'autre le S^t[2] Mortuaire; l'autre n'estoit point nommée du peuple. Lesquelles quatre cloches furent fonduz par led. feu, et tellement que le peuple fist si grosse dilligence que devant qu'il fut .xj. heures il fut apporté tant d'eaue que on la prenait par seillées. Les ungs mettoient grosse peine de porter l'eau par seillées; les aultres au parmi des rues a

[1] Du 8 décembre au 25 janvier.

[2] Non pas *saint* mais *sain* du l. *signum*, cloche. On la sonnait au décès des chanoines. « A l'avenir, quand un chanoine décédera, on sonnera la cloche dite le *Saint-Mortuaire*. » Arch. de la S.-Inf., G. 2128.

genoulx a grosses larmes invocquant l'aide de Dieu et de la beneite vierge Marie. Qui eust le dur cueur qui n'eust ploré et qui n'eust esté induit a devocion de veoir les religieux de St Ouen, de la Magdalene, de St Lo, les quatre mandiens avec leurs croix, banieres, fiertes, corps saincts et aultres sainctes reliques faire procession, et aultres des lieux circunvoisins de Ste Katherine, de Croisset, Darnestal, Boscguillaume, le grant et petit Quevilly, se getans a terre les mains joinctes au ciel, prians pour l'ecclise et pour la cité, donc nostre Seigneur oya leur oraison tellement qu'il n'y eut que la tour et la couverture du cueur d'icelle ecclise qui furent brusleez et les quatres cloches. Et combien que la plus grand partie du pilpitre d'icelle ecclise, ensemble le cruxcifix furent rompuz, toutesfois l'ymage de la beneite vierge Marie assise près du pilpitre qui est d'albastre n'eust aucun mal. C'estoit chose pitoiable de veoir messieurs les chanoines et chappellains dire le service a la chapelle des ordres et a la chapelle de derriere. Si toutesfois il fut faict si grant diligence que dedens la Toussainst ensuyvant 1514 fut remisse en son premier estat deu.

Et le lundy, .ixe. jour d'octobre ensuyvant, furent faictes processions generalles et les fiertes de St Ouen et de Nostre Dame furent portées en icelle procession avec grant nombre de torches, et chascun chanoine et chapelain y portoit ung cierge ardant a ses despens, et fut lad. procession par grand pont, par devant les Carmes, St Ouen, St Maclou, par la Vieutour, par devant St Martin du Pont, et puis a l'eglise de Nostre Dame. Et y prescha maistre Artus Fyllon, docteur en theologie, chanoine d'icelle ecclise et curé de St Maclou de Rouen, qui après fut evesque de Senlis, et print pour son texme : « *Memoria memor ero et tabescet in me anima mea miseri-*

cordie Domini qua non sumus consumpti ». Trenorum. 3 ca.[1] Et fut le service de l'ecclise de Nostre Dame celebré ung jour et demy en la chapelle ou l'archevesque fait les ordres et le residu fut celebré en la chapelle a la vierge Marie derriere le cueur jusques a la veille Sainct Mellon aux vespres qui est le .xxj^e^. jour novembre.

Ced^t^ an, fut faict ung beffroy de bois pour lad. tour du parmy et y fut montré une cloche du poix de .vi^cc^ .lxvj. lb., la quelle cloche fut donnée par messire Lois, chevalier, seigneur de Graville et grand admiral de France[2], laquelle fut signée et benyste après la grand messe du cueur par le presbtre, presens diacre et soubzdiacre (la croix et chandeliers) qui avoient dict la grande messe du cueur, avec plusieurs chanoines, chappellains et habitués en lad. ecclise assistens devant le crucifilx. Icelle cloche fut nommée Loise. Autour d'icelle cloche est escript : « Lois de Graville, admiral de France, a donné ceste cloche nommée Loise l'an mil .v^cc^ et .vj. ». Icelle cloche avoit esté fondue huit ans devant et la gardoit ung marchant de Rouen aud. seigneur[3].

Item, ced. an, furent montées en iceluy beffroy trois aultres cloches don[t] l'une est nommée Ouynet et y a en escript : « L'an mil .cccc. et .xiiii. fus faicte pour servir en ceste eglise. »

[1] Chapitre IIIe des *Lamentations de Jérémie*.

[2] Louis Malet, sire de Graville, de Marcoussis, de Montagu, de Milli, etc., né en 1438, décédé le 30 octobre 1516. Il fut chevalier de l'ordre du roi, amiral de France en 1486, gouverneur de Picardie et de Normandie.

[3] On lit dans la description des cloches de Notre-Dame, qui, comme nous l'avons dit dans l'Introduction, remplit les deux premiers folios du ms. P, que le nom de ce marchand était Jacques le Peletier.

A l'austre, nommée le sainct Mortuaire, yl y a escript comme a Ouynet.

A l'austre nommée Mallart est escript : « *Dun sono, nil lecat tempestas, immo rececat* ».

L'an mil. v^cc^. quinze, au mois de may et de juing, furent grantz ventz et grandes pluyes qui feirent de grans dommages en plusieurs lieux et principallement a Andely et aux prochains lieux. Les ravynes des eaues emporterent maisons, granges, chevaux, vaches, brebis et pourcheaux; et, plus piteux, il y eut plus de cent personnes, que hommes que femmes que enfans, lesquelz furent perilz et noiés de lad. eaue, et aultres maulx comme labours, grains, herbages, dequoy le peuple y eust grande perte.

Ced^t^ an 1515 fut translaté le puy de l'ecclise de St Jehan aux Carmes de Rouen.

L'an mil .v^cc^. seize, le mardy des festes de Pentecouste, 13e jour de may, les Cordeliers de l'observance pour lors tenans leur chappitre general en la ville de Rouen, feirent leur grand procession parmy lad. ville et estoient au nombre de 672 Cordeliers et furent a St Jacques.

Eud^t^ an 1516, le dymence 17e jour d'aoust, Monsr le [duc] (Daulphin, s^r^) d'Alençon, feist son entrée en lad. ville de Rouen en grant honneur et pompe[1].

[1] Le registre A 11 des Archives municipales de la ville de Rouen donne d'intéressants détails sur cette entrée de Charles, duc d'Alençon, beau-frère du roi François Ier. M. Ch. de Beaurepaire les a résumés dans l'*Inventaire sommaire* de ces archives. Nous n'en citerons que le passage suivant : « Dimanche, 17 août, joyeuse et nouvelle entrée dudit duc, accompagné des évêques de Lisieux, Evreux, Séez, et du grand sénéchal. Proposition faite à ce seigneur, près de Bonne-Nouvelle, par le bailli. Le duc reçu à la porte de la cathédrale par l'archevêque, logé à l'archevêché. Le duc d'Alençon, qui était gouverneur de Normandie, présida, le 18 août, une assemblée des Etats.

L'an mil .v^cc^. dix-sept, le dymence deuxiesme jour d'aoust, a quatre heures de relevée, François premier de ce nom, roy de France feist son entrée en la ville de Rouen en moult grand triumphe, et la reyne sa femme feist son entrée dens ladicte ville le lundi ensuivant, tiers jour d'aoust 1517, a semblable heure ou elle fut honorablement receue et furent led. roy et reyne en lad. ville l'espace de 17 jours et partirent le .xviij^e^. jour d'aoust[1].

Item, le .xvj^e^. jour dud. mois d'aoust eud. an 1517, furent faictes processions generalles en l'ecclise de Sainct Ouen avec le sermon solennel durant lequel, en la presence de reverend pere en Dieu Monsr Georges d'Amboise, archevesque de Rouen, le doien et plusieurs des chanoines d'icelle ecclise, et aussi le cardinal Anthoine Bohier, archevesque de Bourges et abbé de Fescamp, et jadis abbé dud. St Ouen[2], fut transporté le corps de Monsr sainct Ouen de la capse ou il estoit en une aultre capse neufve tresriche et couverte d'or, duquel corps fut delivré et donné a mess^rs^ du chappitre de Rouen, c'est assçavoir le doy qui est appellé index.

L'an mil. v^cc^. dix neuf, le vendredi seziesme jour de mars, environ quatre heures après midy, fut si grant vent que homme vivant n'en avoit veu le pareil, lequel

[1] V. *L'entrée de François premier roi de France dans la ville de Rouen, au mois d'août 1517.* — M. Ch. de Beaurepaire, qui en a fait la réimpression en 1867 pour la *Société des Bibliophiles normands*, a donné, dans son introduction, des détails très circonstanciés sur cette entrée.

[2] Antoine Bohier, abbé de Saint-Ouen de Rouen et abbé de Fécamp de 1505 à 1519, vicaire général de Georges d'Amboise de 1503 à 1509, président au Parlement de Normandie, 1499, archevêque de Bourges en 1513, cardinal en 1517, décédé à Blois le 27 novembre 1519. C'est lui qui fit commencer la construction du logis abbatial de Saint-Ouen et de la nef de l'église.

vent arracha arbres, abatoit et descouvroit maisons et edifices en telle maniere qu'il y eust plus du tiers des maisons et eglises de Rouen descouvertes et se abatit la tour de St Nigaise de Rouen, la tour de Neauville[1] près led. Rouen et la tour de St Sens[2], et si fut abbatu le gibet de Rouen, lequel estoit de pierre, et une croix de pierre de gretz auprez dud. gibet avec plusieurs aultres gibetz. Et furent la plus grand partie des arbres des forestz abatuz, plusieurs navires perilz et tant d'autre dommage qui feist que l'on pensoit estre la fin du monde.

L'an mil .vcc .vingt, 1520, fut le blé cher tellement qu'il valloit trente et quarante solz t. la mine, mesure de Rouen.

. . . . . .

Cedt an. 1521, fut le blé très cher, car en aoust et septembre il vallut trente et quarante solz, et tousjours cresoit de marché en aultre, tellement que a Noel valloit la somme de quatre lb. Et quand le peuple veid le cas tel, la court de parlement feist crier si hardi de le vendre plus de cinquante solz la mine. Apres laquelle criée les paisans n'en apporterent plus[3] tellement qu'il n'i avoit riens en la halle au blé de Rouen, sinon aulcun pou de avoyne, de poix gris, de vesche et de blé sarrasin dequoy on faisoit du pain, et ne savoit si tost venir en la halle iceluy grain qu'il ne fust requeuylly. Et y avoit aulcuns qui

[1] Isneauville, c. du canton de Darnétal, à 9 kil. nord de Rouen.

[2] Saint-Saëns, ch.-l. de canton de l'arr. de Neufchâtel, à 22 kil. nord de Rouen.

[3] Le Conseil de ville décide, le 6 mai, que « on avertira les marchands que s'ils apportent blés à la ville, on leur donnera quelque somme, outre le prix de 60 s. t. pour mine de blé. » Le 31 mai, « on reconnaît la nécessité d'augmenter le prix du blé. » *Inv. somm. des délibérations de la ville*, p. 124-125.

disoient aux laboureux: « Baillés moy une mine de vostre blé pour cinquante solz, comme il est a la criée, et je vous donneray deux escus au soleil pour avoir une robe ou pour avoir ung chapperon a vostre femme, ou pour avoir une jacquete a vostre filz », ou aultres telles ou semblables tromperies. Ainsi estoit .vj. lb. et .vj. lb. et demie que la mine coustoit. Et les conseilliers de la ville de Rouen en furent achater jusques a Nogent le Roy et a Chartres et leur coustoit bien rendu a Rouen .vj. et .vij. lb. la mine, et le delivroient aux boulengiers de Rouen a. l. s. t. la mine, et en avoit tous les jours chacun boulengier une mine, et failloit qu'ilz la meissent toute en pain de six et de trois deniers pour assouvir mieulx au peuple, et le pain de .vj. d. debvoit peser une lib. et demye et l'autre a l'esquipollent, et aussi falloit qu'ilz le livrassent tous a huit heures de matin. Et avoit chacun boulengier deux commissaires de ses voisins pour veoir s'ilz en retenoient point. Et aucunes gens prenoient place a l'huys d'un boulengier très deux heures après minuyct pour y estre des premiers, car qui failloit a avoir du pain a ceste heure la, il n'en avoit jusques a lendemain, car ilz n'en estalloient point. Et dura ceste pitié depuis le commencement de Karesme 1521 jusques a la Magdalene 1522 qui est au(x) mois de juillet ensuivant, car l'aoust fut fort tardif.

L'an mil .v^cc^. vingt et deulx, fut grant planté de grain, car a la fin de juillet et au mois d'aoust on avoit la mine de blé pour vingt solz, et quant vint au mois de septembre, il ne valloit que douze solz la mine qui valloit en juing precedent .vj. lb. et .vij. lb. et demye.

Ceste d^te^ année 1522, fut une peste quasi universelle, mais on se mourut principallement a Rouen, car il y en mourut plus de cinquante mil personnes, et ne demeura

gueres de gens a Rouen que tous ne fussent ou morts ou au[x] villages fuitifz, car au dimence, a la grande messe de Sainct Maclou, on ne eust sceu trouver avec les presbtres quarante personnes. Et commença lad. peste après la Pasques 1522 et continua jusques a la Toussains ensuyvant end. an 1522.

Cest dict an 1522, la nuyct d'entre le mercredi et le jeudi 26e jour de juing, environ minuict, la terre trembla en ceste ville de Rouen, ainsi que plusieurs l'ont testifié; et led. jour de jeudi .xxvje. jour dud. mois de juing, qui estoit l'octave du St Sacrament de l'autel, furent faictez processions generalles.

Cedt an 1522, s'asembla grand nombre d'avanturiers faisans moult de mal en Picardie et aultres lieux par ou ilz passoient; parquoy fut donné en mandement par la court de parlement a Rouen, de les prendre et en faire bonne justice. En ensuyvant lequel arrest, le 12e jour d'apvril veelle de Pasques flories, Monsr de Canny, prevost des mareschaulz, en feist pendre au Neuf Chastel le nombre de vingt huit advanturiers, present monsr de Normanville[1] et la justice du Neufchastel.

Cedt an 1522, fut assize a la chapelle Nostre Dame de Rouen une sepulture de marbre blanc pour feu George d'Amboise, legat en France et archevesque de Rouen, et pour son nepveu, George d'Amboise, archevesque de Rouen, lequel nepveu la feist faire; et y avoit sept ans que on y besongnoit incessamment.

. . . . . .

Cedt an 1523, la veille St Martin d'iver, la nuyct, fut

[1] Jean Basset, sr de Normanville, capitaine des levées normandes en 1498, capitaine des nobles du baillage de Caux en 1512 et 1515, chambellan en 1516, bailli de Gisors. V. *Chronique de Jean d'Auton*, I, p. 24.

une grefve gellée dont tous les bledz furent perilz et perdus; et fut ceste gellée la nuyct et le jour St Martin, [11e] jour de novembre. Et en y eut aulcuns en la Beausse qui les refirent et furent bons, mais au Veulquessin on ne receuillit oncques riens.

. . . . . .

Item, cedt an 1523, Maistre Jacques le Conte, curé de Ouainville, chanoine de Nostre Dame de Rouen, se pendit, et, quand ses gens le trouverent pendu, ilz le dispendirent et le coucherent en son lict, puis dirent qu'il estoit mort soubdain et sona on le St Mortuaire de Nostre Dame. Puis, le lendemain qui estoit jeudi... jour de... eud. an 1523, fut enterré, et le vendredi on feist son service en lad. ecclise sollennellement. Et la nuict dont le dimence ajourna, fut deterré et porté enterrer en terre prophane, et fallut reabilliter lad. ecclise par mons' de Verience, suffragant de l'archevesque[1].

L'an mil .vcc. vingt et quatre, fut le blé fort cher, a raison qu'ilz faillirent lad. année pour la gellée qu'il avoit faicte a la St Martin d'iver 1523, et vallut quatre frans la mine, mesure de Rouen, et l'horge trente et quarante solz. Et ne eust esté le blé qui vint de Bretaigne, on eust eu grande necessité a Rouen et au Vueuguessin[2], car ilz

[1] « 15, 16 et 17 janvier 1523 (v. s.), on avait enterré dans la cathédrale le corps du chanoine Lecomte; information faite, il fut reconnu qu'il s'était pendu; le corps fut exhumé pendant la nuit; chaque chanoine demanda aux vicaires généraux l'absolution, *si et in quantum indigebant à sententia in quam incurrisse potuissent, ad causam inhumationis;* l'église fut réconciliée par l'évêque de Very, et quelques jours après, le 28, on enleva les armoiries de Lecomte qui se trouvaient à sa maison canoniale et sur les chapes qu'il avait données, *ut pereat memoria illius.* » *Inv. somm. des Arch. de la S.-Inf.* G. 2152.

[2] Le Vexin, s'étendant de l'Andelle à l'Oise et divisé par l'Epte en Vexin normand et en Vexin français.

venoient querir le grain qu'il leur falloit a Rouen ; mais quel que quantité qu'il en vînt de Bretaigne, il vallut ordinairement soixante solz t. la mine.

. . . . . .

L'an mil .v^cc^. vingt cinq, les conseillers de la ville de Rouen feirent faire unes monstres[1] par les quatre quartiers de lad. ville, chascun en son quartier; et faisoient ses monstres :

Le quartier de Cauchoise au Vieuyl Palaix,

Le quartier de Beauvoisine et Bouvereul au chasteau,

Le quartier de St Hillaire au monastere de St Ouen,

Et le quartier de Martainville a la Vieutour,

chascun a certain jour et non pas l'un quant l'austre.

Puis aprez les feirent tous ensemble, le dymence .vij^e^. jour de may, et partirent par dessus le pont pour aller a la mare du Parc[2].

Pour le cartier de Cauchoise partit du Vieuyl Palais pour aller a lad. mare du Parc; les haquebusiers marchoient devant, puis les piquiers, et estoient estimées de .xviij. a .xix. cens hommes sans les enseignes qui y estoient.

Le cartier Beauvoisine et Bouvereul, les haquebusiers,

[1] C'est le vendredi 10 mars 1525 qu'on reçut à Rouen la nouvelle de la défaite de Pavie et de la captivité du roi. L'émoi fut grand dans la Picardie et la Normandie où l'on pouvait craindre une invasion des Espagnols, possesseurs de l'Artois et des Flandres, et des Anglais alliés de Charles-Quint. On s'empressa à Rouen de réparer les fortifications et de réunir des armes et des approvisionnements; on soumit tous les habitants en état de porter les armes à des services dont les gens d'église eux-mêmes ne devaient pas être dispensés. L'*Inv. somm. des délibérations de la ville*, auquel nous empruntons ces détails, mentionne les montres qui furent faites dans ces circonstances.

[2] Cette mare existe encore vers l'extrémité de la rue à laquelle elle a donné son nom, vis-à-vis le Jardin-des-Plantes.

les arbalestriés, les trois enseignes, après les espées a deux mains, les hallebardiers, les piquiers estimeez a .xvij. ou .xviij. cens.

Le cartier de Sainct Hillaire estimées de .xxj. a .xxij. cens hommes.

Le cartier de Martainville estimées de .xxiij. a .xxiiij. cens hommes.

Les cappitaines :

Nicolas la Vieylle, s^r de Montigni[1]...	Cauchoise,
Maistre Nicolle Ango[2].....	Beauvoisine,
Maistre Jacques le Lieur[3].....	Martainville,
le Gras emplumé[4].....	St Hilaire.

Puis après marchoient les 50 arbalestriés de la ville, tous a pied, avec trompetes et tabours. Et est assavoir que a chascun quartier y avoit de .xv. a .xvj. tabours avec certains sergens de bende pour les conduire et ordonner. Puis après saillirent les sergens roiaulx de la ville, tous

[1] A la date du 4 juillet 1535, on trouve Nicolas la Vieille, s^r de Montigny, élu conseiller de la ville. *Inv. somm. des délibérations de la ville*, A 14, p. 168.

[2] Farin mentionne en 1535 Nicolas Ango à titre de conseiller-échevin.

[3] Jacques le Lieur, s^r de Bresmetot (Brametot) et du Bosc-Bénard, notaire et secrétaire du roi, fils de Robert le Lieur, avocat général au Parlement de Rouen et de Jeanne de Bonté, dame de Bresmetot. Il remplit très souvent les fonctions de conseiller-échevin de la ville de Rouen. On lui doit le précieux manuscrit du *Livre des Fontaines*, conservé aux archives de la ville de Rouen, et qui a fait l'objet de publications par M. de Jolimont et M. J. Adeline.

[4] Sous cette dénomination bizarre, nous croyons qu'il s'agit ici de Jean le Gras, qui fut conseiller-échevin en 1514. Il habitait en effet le quartier Saint-Hilaire. V. *Comptes rendus des Echevins de Rouen.....*, publiés par M. J. Félix, pour la *Société de l'Histoire de Normandie*, t. I, p. 13.

vestus de blanc et a pied, et les lieutenans du bailly et viconte après eulx a cheval, et faisoit bon veoir lad. monstre.

Ced^t an 1525, eudict mois de may, aulcuns advanturiers[1] se meisrent sur les champz au Veulquessin le normant, comme Escouys[2] et les environs, lesquelz faisoient beaucoup de mal aux gens de vilage. Mais quand la justice de Rouen le sceut, feirent semondre les habitans d'icelle ville par ung vendredi de relevée en son quartier pour derechef faire une monstre. Mais, quand ilz furent venus, on les feist partir pour aller sur lesd. advanturiers. Mais quand lesd. advanturiers le sceurent (dont ung nommé Gros Dotz estoit leur cappitaine), ilz s'en allerent oultre St Clair sur Epte[3] en tirant vers la France. Et quand ceulx de Rouen le sceurent, lesquelz estoient desja jusques a Escouys, Fleuri[4] et les environs, qu'ilz estoient hors de Normendie, s'en revindrent a Rouen; et debvés sçavoir qu'ilz partirent de Rouen le vendredi de relevée... jour dud. mois de may et ilz revindrent le sabmedi au soir et le dymence au matin ensuivant. Et pour autant que ilz ne trouvoient que manger, a cause qu'il estoit jour mesgre, que du beurre, du fourmage et du laict, et aussy

[1] Les campagnes étaient alors ravagées par des pillards que l'on appelait les mauvais garçons. Le Conseil de ville avait été déjà informé, le 15 mars, que « vers Cailly et aux environs s'assemblaient des gens de guerre et autres *mauvays garchons*. » *Inv. Somm. des délibér.*, p. 130, 1re col. La situation était la même, on le voit, dans le Vexin.

[2] Ecouis, c. du canton de Fleury-sur-Andelle, arr. des Andelys (Eure).

[3] Saint-Clair-sur-Epte, c. et canton de l'arr. de Mantes (Seine-et-Oise).

[4] Fleury-sur-Andelle, ch.-l. de canton de l'arr. des Andelys (Eure).

qu'ilz ne trouverent a qui parler, on nomma ceste saillye vulgairement la guerre au laict ou la doulce guerre.

Ced^t an 1525, le lundi .xij^e. jour d'apvril avant Pasques[1], fut commencé le boullevert de la porte Cauchoise.

L'an mil .v^cc. vingt six fut commencé le cueur de Nostre Dame de Rouen a clorre de cuivre.

Ced^t an, furent commencées les allées du cimitiere de St Maclou[2] de Rouen.

Ced^t an 1526, Messire Loys de Brezé, grand senechal de Normendie, feist son entrée dedens Rouen comme regent de Normandie, le jeudi 27e jour septembre 1526 et vint par la porte du pont[3].

L'an mil .v^cc. vingt sept, fut commencée l'arche de pierre ou voulte de dessoubz le cadren de la Grosse Horloge de Rouen et fut achevée en l'an mil .v^cc. vingt neuf.

. . . . . .

L'an mil .v^cc. vingt huit, Pierres Bar natif de Rouen,

[1] 1526 (n. s.); Pâques tomba le 1er avril; il faut lire sans doute « xij^e jour de mars », car il y eut en ce mois un lundi 12.

[2] Les galeries de l'aître Saint-Maclou, situé rue Martainville, où se trouve figurée une danse macabre, décrite par H. Langlois, et aujourd'hui bien mutilée.

[3] « 25 sept., au sujet de l'entrée de ce personnage : le bailli fera le propos, le présent sera de 25 marcs d'argent; Monsr Gombault fera le second propos; le poèle sera de satin ou de damas aux couleurs de Monsr, et sera porté par les 4 quarteniers. Les rues seront tendues..... 27 sept., entrée du grand Seneschal accompagné des évêques de Lisieux, d'Evreux, d'Angoulême et de l'abbé de Bernay; reçu par l'archevêque; soupa chez ce prélat et alla coucher au Château. — 28 sept., seconde proposition, « fort élégante », faite devant le gouverneur par Me Guill. Gombault, trésorier et chanoine de la grande eglise. — Pénultième de sept., présents offerts au gouverneur : 2 grands plats, 2 grandes aiguières et « 2 flagons dorez de fin or à ses armoiries. » *Inv. somm. des Délib. de la ville*, p. 134, 1re et 2e col.

lequel avoit esté facteur au pays d'Espaigne pour Jehan Bonshoms, s^r de Hantonne, et a cause de sa femme[1], de Couronne, lequel facteur aud. pays d'Espaigne avoit hanté une juyfve, laquelle (ainsy que on dict) avoit eu de luy deux ou trois enffans, grant piece après qu'il fut revenu aud. Rouen, dit des injures de la vierge Marie, disant qu'il n'estoit que Dieu de lassus et que Jesus n'estoit point filz de Dieu, ne la vierge Marie point mere de Dieu, car il tenoit la loi judaïcque, et pour icelles causes fut apprehendé de justice. Et comme on le menoit aux prisons archiepiscopalles, en passant devant l'image de la vierge Marie qui est au coing du logis de l'archevesque, l'apella p... Luy estant aux prisons de l'archevesque fut envoié querir par mess^rs de la court de parlement le[s] quelz s^rs apres l'avoir ouy en ses dictz et l'avoir faict prescher, le condempnerent a estre dedens ung beneau a porter immundices (le reputant comme ordure) mené a la Croix de Pierre et illec avoir la langue percée, puis venir devant Nostre Dame et crier mercy a la belle dame une torche au poing, et aussi illec avoir la langue coupée et brullée devant luy, et finablement estre mené au Vieuyl Marché et estre attaché a ung posteau et illec estre estranglé, puis estre brullé luy et son procès et consommé en pouldre et gettée au vent, laquelle execution fut faicte, et mourut en son erreur le[2]...

[1] Guillemette le Prevost, fille de Robinet le Prevost, s^r du Petit-Couronne.

[2] « 20 juillet, sur la demande du parlement, et à la suite de la condamnation d'un hérétique qui avait proféré des blasphèmes contre la Sainte-Vierge, le chapitre décide qu'il sera fait une procession générale et une présentation pour l'instruction du peuple, *ut se abstineat ab erroribus et lectura librorum scripturæ in linguam vernaculam translatorum.* (*Inv. somm. des Arch. de la Seine-Inf.*, G. 2153.)

Ced^t an, fut erigé en la ville de Caen ung puy en l'honneur de la S^te et Immacullée Conception de la glorieuse vierge Marie au couvent des Cordeliers dud. lieu [1].

Ced^t an 1528, la nuyct du mercredi .xxvj^e. jour d'aoust, fut robé le *Corpus Domini* de St Michel avec la capse en quoy il estoit, et fut trouvé le *Corpus Domini* dedens le cimitiere de St Pierres le Portier [2].

L'an mil .v^cc .vingt-neuf, fut le blé fort cher, car il vallut a Pasques .xij. s. vj. d. le boisseau, mesure de Rouen, et si ordinairement l'année precedente avoit vallu ce prix; et, quant vint a la Pentecouste, il monsta de prix si fort qu'il vallut .xxij. s. vj. d. le boisseau; et les conseillers de lad. ville meirent celluy de la ville a .xj. s. .vj. d. t., et y avoit si grande presse qu'il y eut quatre ou cinq personnes tués et plusieurs fors blecés.

Ced^t an, l'archevesque de Rouen, voiant la necessité du peuple, feist donner par chascun jour le pain de six mines de blé, et commença lad. donnée le penultime jour de may et fina le .xj^e. jour juillet. Et se donnoit led. pain au cimitiere de St Maclou de Rouen; et valloit bien chascune osmone .ij. d. ob. ou trois deniers, et valloit bien lad. osmone chascun jour vingt lyvres tournois, la quelle donnée dura bien quarante trois jours [3].

[1] L'avocat Jean le Mercier, s^r de Saint-Germain, en fut le premier prince.

[2] Saint-Michel, sur le Vieux-Marché, à l'extrémité sud de la rue de la Grosse-Horloge. — Saint-Pierre-le-Portier, dans la rue du même nom, maintenant rue de Fontenelle, partie comprise entre la rue de Crosne et la rue Cauchoise.

[3] L'alinéa suivant est relatif à l'arrivée à Bayonne, le 1er juillet 1530, d'Eléonore d'Espagne, veuve du roi de Portugal, que François Ier avait épousée au mois de juin par procuration, et des deux fils du roi livrés en otage en 1526. Parmi les personnes qui allèrent au-

. . . . . .

Ced[t] an 1530, le dimence 7e jour d'aoust, on commença les jeux de Soteville au lieu de St Anthoine ou on joua la Vie Judas[1].

L'an mil .v[cc]. trente ung, les conseillers de la ville de Rouen feirent venir et faire une fontaine près les Augustiés et une dedens le couvent desd. Augustins.

Item, en feirent venir et faire une près les Carmes, et une dedens lesd. Carmes.

Item, en feirent venir une a la Croche ou il y en avoit eu une, mais elle est a sec.

Item, en feirent venir et faire une au boult de la rue Escuiere, près St Pierres l'Honoré.

Item, en feirent venir une dedens la conciergerie du Pallaix.

Item, en feirent venir et faire une a la court de l'hostel de la ville, une dedens la cuysine dudit hostel de la ville et une dedens le jardin.

Ced[t] an 1531, le .xiij[e]. jour de juillet, trespassa a Anet[2] hault et puissant seigneur Messire Loys de Brezé, chevalier de l'ordre, senechal de Normendie, conte de Maulevrier, baron de Manny[3], baron de Nogent le Roy, sei-

devant de la reine à Bayonne, sont cités le bailli de Rouen et le général de Normandie, trésorier de l'épargne.

[1] « Il existait à Sotteville un jeu de paume assez important, connu sous le nom de Saint-Antoine, parce que l'image de ce saint y pendait pour enseigne. Le lieu de *Saint-Antoine*, outre son jeu de paume, offrait aux promeneurs ses jardins et aux buveurs des tables. » (E. Gosselin, *Recherches sur les Origines et l'Histoire du théâtre à Rouen avant Pierre Corneille*, dans la *Revue de la Normandie*, t. VII, p. 963.)

[2] Anet, ch.-l. de canton de l'arr. de Dreux (Eure-et-Loir).

[3] Mauny, commune du canton de Duclair, arr. de Rouen, sur la rive gauche de la Seine, aux confins du département de l'Eure.

gneur de Anet, Breval, Montchauvet, la Chaussée, et plusieurs aultres terres, regent, gouverneur et lieutenant du Roy au pais et duché de Normendie, cappitaine des cent gentilz hommes du Roy, cappitaine de Rouen et de plusieurs autres places, le quel apres ses obsecques funeralz faictz, ses entrailles enterrées aud. Anet et son coeur porté a Coulompz auprès de son pere, son corps fut apporté a Nostre Dame de Rouen aupres de son grand pere, et partit de Anet le mercredi .xvj^e. jour d'aoust et vindrent au soir coucher a Passy[1]. Le jeudi .xvij^e. jour, vindrent digner a Loviers, puis partirent pour venir coucher au Pont de l'Arche, et fut convoyé led. seigneur une lieue par douze bourgeois de lad. ville revestus en deul, chascun une torche, et .xij. paouvres revestus en deul, aians chascun une torche aux despens de lad. ville qui le convoierent jusques a ce qu'il fut enterré. Le vendredi .xviij^e. jour, arriva aux Amuréez[2] lès Rouen, environ dix heures du matin, auquel lieu fut allé querir environ quatre heures après midi. Et vindrent en la maniere qui en suit:

Premierement, partirent des Amurées lès Bons Enffans portant leur croix, et leur maistre vestu d'un surplix, le quel les conduisoit[3].

Mauny, une des résidences des Brézé, était entré dans cette famille par le mariage de Pierre de Brézé, grand-père de Louis, avec l'héritière de la famille normande des Crespin, Jeanne, comtesse de Maulévrier, Bec-Crespin, etc.

[1] Pacy-sur-Eure, ch.-l. de canton de l'arr. d'Evreux.

[2] Le couvent des Emmurées, dont les derniers vestiges ont disparu de notre temps, se trouvait rue Saint-Sever, à l'angle de la rue qui en a conservé le nom. Sur l'histoire et les vicissitudes de cette maison, voir *le Monastère des Emmurées (monographie rouennaise)*, par M. Paul Baudry, dans la *Revue de Rouen et de Normandie*, 1848, p. 455-460.

[3] Le maître et les écoliers du collège des Bons-Enfants fondé en 1358 pour l'instruction d'écoliers pauvres.

Après marchoient les quatre religions mendiannes[1] portant leurs croix et chandeliers.

Après marchoient les clercz des parroisses de la ville portans leurs croix, et après lesd. croix marchoient les prebstres d'icelle ville vestus de leur surplix et marchoient deux a deux jusques au nombre de .v^cc^ .xl., et oultre marchoient après eux trente tant curés que vicaires ayant chascun une estolle en son col.

Après marchoient douze enfans vestus de surplix portant chacun une torche ou estoient les armes de la ville du Ponteaudemer.

Après marchoient la baniere de Manny et .lx. hommes du pais portans chascun une torche.

Après marchoient douze hommes vestus en deul portans chascun une torche ou estoient les armes de l'abbaye de St Wandrille.

Après marchoient douze hommes vestus en deul ayans chascun une torche ou estoient les armes de la ville de Caen.

Après marchoient les douze hommes de Loviers cy devantd.

Après marchoient douze hommes vestus en deul portans chascun une torche ou estoient les armes de la ville de Euvreux.

Après alloient vingt quatre hommes vestus en deul portans chascun une torche ou estoient les armes de l'evesque de Lisieux.

Après marchoient cent cinquante hommes vestus en deul portans chascun une torche ou estoient les armes dud. seigneur deffunct, lesquelz le avoient acompaigné

[1] Les Jacobins, les Cordeliers, les Carmes et les Augustins.

depuis Anet, ausquelz on avoit renouvellé les torches aud. Amurées.

Après marchoient les religieux de S^t Lo et la Magdalene avec leurs croix et chandeliers.

Après les religieux de St Ouen avec leur croix et chandeliers.

Après marchoient mess^rs de Nostre Dame, tant chanoines que chappellains que habitués en lad. ecclise, portans la croix, chandeliers et benoistier; en fin desquelz estoit l'archevesque de Rouen acompaigné de l'archevesque de Thessalonne [1], suffragant de l'evesque d'Euvreux, lequel avoit fait la levée du corps a Anet et acompaigné led. corps depuis lad. Anet; lesquelz avoient chascun ung mittre de damas blanc et chappes de damas d'or et noir.

Après marchoient plusieurs abbés et prieurs de Normendie, vestus de leur habitz pontificaulx.

Après marchoient cinquante hommes vestus en deul, portans chascun une torche ou estoient les armes de la ville de Rouen; le tout, tant torches que habitz au despens de lad. ville.

Après marchoient les officiers des justices dud. s^r, tant de Maulevrier [2], Manny que aultre lieu, menans les serviteurs domestiques dud. seigneur vestus en deul, en fin

[1] Thessalone ou Thessalonique, aujourd'hui Salonique, au fond du golfe de même nom, au nord-est de l'archipel. — D'après M. Bourbon, archiviste de l'Eure, il s'agit ici de Toussaint Varin, religieux Augustin, qu'il trouve mentionné aux dates de 1514 et 1515 (*Arch. de l'Eure*, G. 20), et qui paraît avoir rempli les fonctions de suffragant de l'évêque d'Evreux jusqu'à la mort d'Ambroise le Veneur, survenue en 1536.

[2] Maulévrier, c. du canton de Caudebec-en-Caux, arr. d'Yvetot. Louis de Brézé était comte de Maulévrier.

desquelz estoit mons^{r} le maistre d'hostel dud. s^{r} tenant son baston en sa main.

Après venoient les coursiers et dextriers de l'escurie dud. feu s^{r}, donc il y en avoit sept tout couvertz de drap noir a une croix de drap blanc, sur lesquelz estoient sept gentilz hommes vestus en deul.

Le premier portoit ung estendart de taphetas au couleurs dud. feu s^{r} qui sont janne, noir et rouge, ou estoit figurée une saincte Barbe et une chievre avec des *eee* qui signifie Bresé, et avoit en escript : Tant grate chievre que mal gist.

Le second portoit ung aultre estendart semblable au premier.

Le tiers portoit ung aultre estendart aux couleurs du Roy, qui est janne, rouge et violet, ou estoit figuré ung saint Michel, une sallemandre et ung soleil ; et estoit l'estendart des cent gentilz hommes de chez le Roy.

Le quart portoit ung carreau de velours noir sur lequel estoit son espée d'harmes dont la croix et pommeau estoient dorées, et le fourreau et sçainture estoient de satin pers semés de croix d'or faicte de brouderie, et la bouterolle du fourreau et blouque de la sçainture estoient d'argent.

Le quint portoit au bout d'un baston son heaulme doré et garni de plumes au couleurs dud. deffunct, et au timbre estoit ung leon doré a deux aisles auquelles aisles estoit painct les armes dud. s^{r}.

Le .vj^{me}. portoit un guidon aux coulleurs dud. s^{r} ou estoit painct les armes dud. s^{r} deffunct.

Le .vij^{me}. portoit la cotte d'armes dud. s^{r} deffunct laquelle estoit de velours pers ou estoient en brouderie les armes dud. s^{r} tant devant que derriere que sur les avant bras.

Après venoient quatre desd. coursiers tous couvers de

velours noir a une croix de satin blanc. Sur les trois premiers estoient trois enfans d'honneur tous vestus de veloux noir en deul et nudz testes.

Et le quatriesme estoit le coursier d'armes dud. s^r^ couvert comme les trois aultres, mené et conduit par deux enfans d'honneur vestus comme les trois aultres et nudz testes, dont l'un portoit les esperons dorées dud. s^r^ et l'autre les ganteletz; et estoient les estriefz dud. cheval dorées.

Après venoient a cheval les heraulx dud. s^r^ deffunct, acompaigneez d'un des roix d'harmes de chez le Roy.

Après alloient vingt quatre prebstres en surplix lesquelz avoient aconvoié led. corps depuis Anet.

Après marchoient deux hommes vestus en deul dont l'un portoit une croix d'argent en ses mains, et l'austre portoit ung cierge ou estoit les armes dud. s^r^ deffunct.

Après venoit le corps dud^t^ deffunct dedens un coffre, lequel coffre estoit couvert d'un drap de satin cramoisi broudé et sur led. drap estoit l'efigie dud. s^r^ pourtraicte au plus près du vif que faire on peult; laquelle efigie estoit vestue de une robe de drap d'argent bordé de brouderie, ung souliers de velours noir, ungs gandz broudées, une tocque de velours noir, sur laquelle estoit le chappeau de conte qui estoit faict de grosses perles orientalles; et autour de son col estoit le colier de coquilles que on dict le collier de l'ordre. Et estôit porté led. coffre et effigie par douze hommes, quatre chevaliers, quatre prevostz et quatre barons, et portoient les quatre cornetz du drap hault et puissans seigneurs, le seigneur de Ferieres et le seigneur de Dangu au costé dextre, et au costé senestre, le seig^er^ de la Roche G[u]yon et le seigneur de Heugueville.

Après marchoient pour convoier led. corps :

M. l'archevesque de Tours[1]	avec	Le petit prince frere dud[t] deffunct[2].
M. l'evesque de Lisieux[3]		Le seigneur d'Esneval[4]
M. l'evesque de Euvreux[5]		Le filz de mons[r] le petit prince.

Et le bailly de Rouen[6] avec plus[rs] gentilz hommes qui estoient de la maison dud. seigneur deffunct.

Après marchoient mess[rs] de la court de parlement.

Après marchoient les conseillers de lad. ville.

Puis après quatre vingtz tant gentilz hommes que aultres personnages tous vestus en deul, deux a deux.

[1] Antoine de la Barre, fils de Jean de la Barre, s[r] d'Etampes, chevalier de l'ordre du roi, et de Marie de la Primaudière, doyen de Saint-Martin de Tours, abbé de Sainte-Catherine-lès-Rouen, évêque d'Angoulême, archevêque de Tours en 1528, décédé le 12 janvier 1547.

[2] Louis de Brezé n'eut que deux frères, Jean qui mourut sans postérité, et Gaston, s[r] de Plasnes. Il s'agit donc ici de ce dernier et de son fils Louis qui fut nommé évêque de Meaux en 1534 et grand aumônier de France en 1556. J'ignore d'où vint à Gaston de Brezé cette dénomination de petit prince.

[3] Jean le Veneur de Carrouges, fils de Philippe le Veneur de Carrouges, baron de Tillières, et de Marie Blosset, évêque de Lisieux, 15 juillet 1505, après son oncle Etienne Blosset de Carrouges, cardinal, 7 novembre 1533. Il se démit de son évêché en 1559, en faveur de son parent Jean d'Annebaut, et mourut le 7 mars 1543.

[4] Nicolas de Dreux, fils de Jacques de Dreux et de Madeleine Hames, vidame et baron d'Esneval, doublement allié par le mariage de la cousine germaine de son père, Catherine de Dreux, avec le grand sénéchal Louis de Brezé, et par son mariage avec Catherine de Brezé, fille de Gaston de Brezé.

[5] Ambroise le Veneur de Carrouges, frère du précédent, chanoine à Paris, chanoine et archidiacre à Evreux, évêque de cette ville en 1513. Le 31 décembre 1531, il se démit de son évêché en faveur de son petit-neveu Gabriel, âgé de quatorze ans. Il mourut en 1536.

[6] Jean d'Estouteville, s[r] de Villebon, bailli de Rouen depuis 1522.

Et après venoient le chariot ou avoit esté apporté led. seigneur depuis Anet, lequel chariot estoit couvert en cercueil de velours noir a une croix de satin blanc et mené par trois chevaulx couvers de velours noir a une croix de satin blanc comme ceulx de l'escurye dud. seigneur, les traictz atteleez des colliers des chevaulx des limons dud. chariot et fouet du charestier couvers de velours noir, et le charestier et son varlet vestus en deul de velours noir. En cest estat partirent desd. Amureez et marcherent jusques dans Rouen, et, quant vint a l'entrée du pont, la forteresse dud. pont[1] estoit tendue de drap noir ou estoient attachées les armes dud. seigneur deffunct. Puis vindrent a Nostre Dame, la quelle tant nef, ceur, chappelle a la vierge Marie que allées estoient tenduz de drap noir, et par dessus led. drap estoit tendu de velours noir garny des armes dud. s^r^, et les sieges de la nef tous couvertz de drap noir. Et fut posé le corps dud. deffunct au parmy du ceur dedens ung chasteau de douleur, lequel estoit faict en fachon d'une ecclise et clos de drap noir et par dessus de vellours noir. Puis fut celebré en la nef par les chanoines, chappellains et habitués en lad. ecclise vigilles des mortz a .ix. pseaulmes et .ix. leçons, et faisoit l'office mons^r^ l'archevesque de Rouen.

L'ordre du luminaire estoit fort honorable. Premierement, au tour du chasteau de douleur, il y avoit quarante torches a quatre bras et vingt six gros cierges.

Sur led^t^ chasteau de douleur y avoit trois cens .lxvj. petis cierges.

Item, au pilpitre et sur les chaires des chainoines fourny de cierges.

[1] Il s'agit ici du Petit-Château ou Barbacane, construit en 1419 par Henri V, roi d'Angleterre, à l'extrémité de l'ancien pont de pierre, et démoli en 1778.

Item, le grand candelabre a sept bras fourny de gros cierges.

Item. les huit pilliers du cueur et les deux portes dud. cueur fourny de cierges.

Item, toutes les allées fournyz de luminaire comme on faict aux festes treples.

Item, tous les pylliers de l'ecclise avec ceulx des chappelles des deux costées fourny de cierges.

Item, en la nef, aux basses allées des secondes voultes entre deux pilliers a chascun d'iceulx cinq gros cierges ; il y a dix arches de chascun costé, ce sont cent.

Le tout aux despens dud^t deffunct.

Les vigilles dictes pour prendre le congé, les gentilz hommes qui portoient les estandartz, guydon, cotte d'armes, heaulme et esperons, les meirent devant luy sur la sepulture du Roy et vindrent baiser l'effigie. Après l'escuier trenchant le vint baiser et mettre ses cousteaulx aupres de luy.

Après son barbier luy vint manier les cheveulx et mettre son peigne au près de luy et le baiser, et finablement le maistre d'hostel[1] luy meist son baston auprès de luy et le baiser.

Et sans cesser jusques aux matines du lendemain furent grand nombre des chappellains des coleges d'icelle ecclise a psalmodier le psaultier ainsi qu'il est acoustumé a faire pour les trespassés.

Le lendemain sabmedy .xixe. jour d'aoust eud. an 1531, après tout le service du ceur acompli, fut commencé en la nef d'icelle ecclise le service et enterrement dud. seigneur, et fut dict par l'archevesque de Rouen une haulte messe

[1] Ce maître d'hôtel s'appelait Matha. *Inv. somm. des Arch. de la S.-Inf.*, G. 2154.

de Requiem sur ung aultel lequel fut dressé devant le cruxcifilz. Et, quant vint a l'offrande, fut faicte par l'evesque de Verience[1], suffragant dud. archevesque de Rouen, une colacion en la quelle fut devisé sa genealogie, ses meurs et condicions, vertus et dignités; après laquelle colacion fut achevée la messe. La messe celebrée, on commença la recommandace durant laquelle on porta le corps en la fosse qui est a la chappelle de la vierge Marie, a la main senestre aux piedz de son feu pere grant. Et après que le corps fut a la fosse et que l'archevesque eust faict les cerimonies que on a acoustumé de faire et que il fut parti, le maistre d'hostel dud. seigneur rompit son baston sur la fosse disant : Mon maistre est mort. Puis furent gettées dedens la fosse les estendartz, guydon, cotte d'armes, heaulme et esperons par les gentilz hommes qui les portoient, mais après furent levées et mises sur l'aultel et fut mys sur la fosse une tombe ou est figuré les armes dud. seigneur deffunct. Lad. recommandace achevée, chascun se retira a son logis, et les seigneurs se retirerent au logis archiepiscopal auquel fut faict ung sumptueulx bancquet.

Loys de Brezé en son vivant chevalier
de lordre premier chambellan du roy
Grand seneschal lieutenant general
et gouverneur por led, sr en ses pays et
duché de normendie Capitaine de cent
gentilz hommes de la maison dudt sr et de
cent hommes darmes de ses ordonnances

[1] Me Nicolas de Coquainvilliers. Farin rapporte (*Hist. de Rouen*, 1668, t. III, p. 327), que sa sépulture était dans le chœur de l'église des Augustins, et donne son épitaphe : *Jacet reverendus in Christo Pater ac Dominus magister Nicolaus de Coquinvillari, episcopus veriensis, qui obiit an. 1531. 6. Januarii* (1532, n. s.).

Capitaine de Rouen et de Caen. Conte
de maulevrier Baron de Mauny et du
Bec crespin Seigner chastellain de Nogent
le roy, Ennet, Breval et Monchauvet.
Apres avoir vescu par le cours de la natu
re en ce monde en vertu jusque a laa
ge de lxxii ans la mort la faict mectre
en ce tombeau pour retourner vivre
perpetuellement. Lequel deceda le dy
mence xxiiie jour de juillet mil vcc xxxi.

Epitaphe de feu Monseigneur
le grand seneschal de Normandie.

Dedens le corps que ce blanc marbre serre,
jadis le ciel pour embellir la terre
transmyst le choys des illustres espritz,
lequel au corps feist tant d'hõnr acquerre,
qu'en temps de paix et furieuse guerre,
soubz quatre Roys il emporta le prix.
le souverain pour son partage a pris
ceste noble ame, et la terre a repris
le corps ja vieu : mais quãd a sa gloire ample
pource quelle est de vertu decorée :
aux bons Francoys est ici demouree
pour leur servir de memorable exemple[1].

Cedt an 1531, le jeudi xxve jour de janvier, feste de la conversion St Paoul, Messre Anthoine du Prat[1], cardinal,

[1] Ces deux inscriptions se lisent sur deux tables en marbre noir scellées au-dessus de la statue couchée de Louis de Brezé. L'épitaphe en vers avait disparu en 1793 ; on l'a rétablie depuis. *V.* A. Deville, *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen*, éd. in-4°, 1881, p. 93.

[1] Antoine du Prat, né en 1463, lieutenant général au bailliage de

grant chancellier de France, archevesque de Sens, evesque d'Alby et abbé de Sainct Benoist lès Orleans, feist son entrée a Rouen comme legat en France et vint par la porte Cauchoise et fut logé a la maison de Monsr d'Ectot a St Maclou.

Ced^t an 1531, le dymence .iiij^e. jour febvrier, Monsr le daulphin de France, François de Vallois; feist son entrée dedens Rouen et vint par dessus le pont et fut receu en grand honneur[1].

Ced^t an, Madame Alienor, reyne de France, feist son entrée dedens Rouen, le mardy .vi^e. jour febvrier 1531, en grand honneur et magnificence et vint par dessus le pont.

L'an mil cinq cens trente deux, 1532, le mardi second

Montferrand, 1490, avocat général au parlement de Toulouse, 1495, avocat général au parlement de Paris, 1503, premier président 1507, chancelier de France, 1515; évêque de Meaux, puis d'Albi, abbé de St-Benoît-sur-Loire, archevêque de Sens, cardinal en 1527, légat *a latere* en 1530, mort en 1535.

[1] M. A. Pottier a publié en 1866 pour la *Société des Bibliophiles normands : Les entrées de la reyne et de monseigneur daulphin lieutenant general du rôy, et gouverneur en ce pays de Normendie, faictes a Rouen en l'an mil cinq cens trente et ung* (n. s.), d'après l'exemplaire inséré, en guise de procès-verbal, dans le registre des délibérations municipales de Rouen A 12, 1528 à 1534 f. 155 *bis*. (Archives de la ville).

M. Pottier suppose, avec raison, selon nous, que ce voyage dont les historiens qui en ont parlé n'ont pas fait connaître le motif, avait pour but d'installer le dauphin François de Valois, dans les fonctions de gouverneur de Normandie, auxquelles il avait été appelé par lettres-patentes datées de Fontainebleau le 8 août 1531.

Notre manuscrit ne fait pas mention du roi; il accompagnait cependant la reine et son fils, mais il n'eut pas d'entrée solennelle. « Quant au Roy, dit l'amiral Chabot, dans une lettre adressée au Conseil des vingt-quatre de la ville de Rouen, pour ce qu'il a faict autresfois son entrée, ne sera besoing que d'aller audevant du dict seigneur ainsi qu'on a accoustumé. »

jour d'apvril, festes de Pasques, Monsr le dauphin de France feist son entrée en la ville de Caen en grand honneur ; et le mercredi tiers jour dud. mois, ferie de Pasques, le Roy y feist son entrée en lad. ville en grant triumphe, et le jeudi ensuyvant le reverendissime legat Duprat et chancellier de France feist son entrée en lad. ville de Caen.

Ced^t an 1532, le pape Clement .vij^me., de la maison de Medicis, florentin, donna au roiaulme de France grand pardon de jubillé *a pena et culpa ;* et pour gaigner led. pardon falloit jeuner le mercredi, vendredi et sabmedi, et le dymence ensuivant recepvoir son createur et dire cinq fois *Pater noster* et *Ave Maria,* et sans riens paier que a son confesseur. Ced. jubillé fut faict a Rouen pour apaiser l'ire de Dieu, le dymence .viij^e. jour septembre, feste de la Nativité Nostre Dame, et avoit esté publié le dymence precedent premier jour septembre 1532.

Le mardi .xj^me. jour de mars aud. an 1532, fust decapité sur l'echafault de ceste ville de Rouen Pierre le Chandelier.

L'an mil .v^cc. trente trois, 1533, fut pendu au Neuf Marché de Rouen, ung nommé Vergennes, le lundi .ixe. jour juing, environ 6 heures du soir, pour plusieurs larcins qu'il avoit commys.

Ced^t an 1533, la nuyct d'entre le jeudi et le vendredi 28e jour de novembre, le feu print a l'hostel de la ville de Rouen par ung presseur de bonnetz se tenant au prez, et y eut ung grand dommage eud. hostel de ville.

Ced^t an 1533, le curé de Condé prez Alençon fut degradé et privé de toutes ses dignitéz ecclesiastiques par Messire Georges d'Amboise, archevesque de Rouen, en la presence de plusieurs evesques, abbez et prelatz tous en habit pontifical, puis fut baillé au lieutenant du bailly et

son procez pour en faire la justice a cause qu'il estoit de la secte de Luter; le quel fut condampné a estre estranglé a ung posteau au Marché aux Veaux, puis estre brullé luy et son procez et la cendre jectée au vent, la quelle sentence fut mize a execution le lundi 22e jour de decembre 1533[1].

Eudit an 1533 fust decapité sur l'escharfault de ceste dte ville de Rouen..... aultrement nommé l'ermite d'Orival, natif.....

L'an mil. v cc. trente quatre, 1534, le dimence 8e jour novembre, dedens Rouen on feist les feux de joye pour l'election de nostre St pere le pappe Paoul troisme de ce nom, nouveau esleu pape.

. . . . . .

Ce mesme an 1534, le... jour de janvier furent semeez plusieurs petitz livres de Luther dedens la salle du Pallais de Rouen, laquelle chose venue a la congnoissance de la justice, furent les portes du Pallaix et de la ville de Rouen toutes fermez pour prendre et trouver celuy qui les y avoit semez, ce qu'il ne peust estre trouvé, car celuy qui les avoit semez n'estoit plus en lad. ville, mais fut suyvy de si prez par la poste de Rouen qu'il fut prins a Dieppe, comme il vouloit passer en Angleterre par certaines enseignes qu'il avoit sur luy; et furent les portes de lad. ville de Rouen fermez depuis mardy jusque au vendredi ensuyvant. Et cousta lad. poursuitte au Roy plus de deux cens escus soleil. Ainsi amené par lad. poste de Dieppe a Rouen fut faict son procez, et aprez par le commandement du Roy fut mené a la court avec son procez, puis renvoié a

[1] « 15 avril, 6, 7 août, 11 décembre 1533, procès en matière de la foi contre Etienne le Court, curé de Condé au diocèse de Séez; l'inquisiteur de la foi est mandé; le Court est déclaré hérétique par l'archevêque *in pleno parqueto curie archiepiscopalis*, livré à la justice séculière *cum tunica bipartitâ;* assistent à la sentence l'évêque

Rouen pour mettre lad. sentence a execution. La sentence estoit telle qu'il debvoit estre pendu en l'air en une chaine de fer sur le feu jusques a rendre l'esprit; mais sans faire semblant de craindre la mort ne le feu baissoit la teste au feu pour plus tost finer ses jours et fut executé au (x) Marché aux Veaux a Rouen le 30me jour d'aoust mil .v cc. trente cinq, et se nommoit led. malfaicteur le permis en la loy.

. . . . . .

Ced^t an 1534, le jeudy quatriesme jour de febvrier, par semblable[1] fut faicte une procession a Rouen par l'ordonnance du Roy, de mons^r l'archevesque dud. lieu et de Messrs de la court de parlement ainsi qu'il ensuit :

Et premier marchoient les Bons Enffans conduictz par

d'Hippone, cinq abbés *in pontificalibus*, des chanoines et des conseillers au parlement; estrade élevée dans le grand cimetière de la cathédrale. » *A. S.-Inf.* G. 2154.

1 Une procession semblable, dont notre ms. donne la description et à laquelle le roi et la cour assistaient, avait eu lieu en effet à Paris, le 21 janvier 1535 (n. s.). Nous ne citerons que les premières et les dernières lignes de cette description : « Ced^t an 1534, le Roy treschrestien de France, connoissant certaines dampnables heresies voulloir pululer et prendre pied en aucuns lieux de son royaulme, desirant y remedier, a imploré sur ce la gracé de Dieu. Et, pour inciter chacun à la demander, a commandé faire une dévote procession et assemblée generalle en la cité de Paris, laquelle procession fut faite le jeudi 21me jour de janvier 1534, ou le precieulx et sacré corps de nostre saulveur Jesuschrist a esté porté, et en laquelle luy mesme a assisté avec mess^rs ses enfans et plusieurs grandz et notables personnages de sa court..... Et est à noter que auparavant avoient esté executez plusieurs heretiques. Et ced. jour, le Roy, la Reyne et toute sa court estant au logis dud. evesque ou ilz avoient disné, furent amenez lesd. hereticques faire amende honorable devant Nostre Dame de Paris, une torche ardante a la main, et consequemment bruslez tous vifz. »

ung homme de la Cinquantaine et deux sergent[s] en nombre de treize[1].

Après les Cordeliers, les porteurs de croix et chandeliers vestuz de tunicques de damas en nombre de soixante sept.

Aprez les Jacobins, les porteurs de croix et chandeliers vestuz de aulbes en nombre de cinquante deux.

Aprez les Augustins, les porteurs de croix et chandeliers vestuz de aulbes au nombre de quarante cinq.

Aprez les Carmes, les porteurs de croix et chandeliers vestuz de aulbes en nombre de trente trois.

Avec trois croix de frairies fondeez en lad. prieuré.

Le quartier Sainct Hilaire

Aprez les torches du cartier St Hilaire en nombre de .iij^cc^ .lx. torches.

Aprez les banieres la plus part aiant croix en nombre de cent quatre.

Aprez les croix tant des parroisses que des frairies en nombre de .iiij^xx^ .iij.

Aprez les presbtres vestuz en sourplix au parmy desquelz y avoit deux prebstres revestuz de chappes chantans les vers *humili prece* en nombre de 194.

Aprez aultres prebstres revestuz de chappes au meillieu desquelz estoient trois prebstres revestuz de chappes de drap d'or chantans lesd. vers *humili prece:* c'est assavoir Mess^re^ Jean Jouen, vicaire de St Vivian, Me Richard du Bosc, vicaire de Saincte Croix Sainct Ouen, et Maistre

[1] Dans le manuscrit, les nombres indiqués à la fin de chaque article sont, sauf quelques exceptions, reportés en marge, comme pour être additionnés, ce qui n'a pas été fait. Nous n'avons pas jugé nécessaire de reproduire cette disposition.

Pierre Langlois curé de St André, en nombre de .iij^cc .xxx. prebstres.

Aprez les chantres de musique et enfans chantans en nombre de 14.

Aprez les praticiens de la court de l'eglise, tant advocatz, notaires que procureurs, en nombre de soixante et douze.

Le quartier de Martainville

Aprez les torches dud. quartier de Martainville, en nombre de quatre cens quatre vingtz quatre,

Aprez les religieux des prieurés de Saint Lo, la Magdalene et le Mont aux Malades vestuz de chappes avec leurs croix et chandeliers au nombre de trente cinq

Le quartier de Beauvoisine

Aprez les torches dud. quartier de Beauvoisine jusques au nombre de trois centz soixante et quatorze

Aprez les religieux des prieurez de Grant Mont et du Pray, aultrement dit Bonnes Nouvelles lez Rouen, avec leurs croix et chandeliers, en nombre de quinze.

Aprez les religieux de l'abaye de Saincte Catharine du Mont de Rouen avec leurs croix et chandeliers; et le grand prieur portoit la joincte ma dame Ste Catharine, en nombre de vingt deux.

Aprez les religieux de l'abaye Sainct Ouen, tous portans chappes, la plus part de drap d'or avec leur croix et chandeliers, en nombre de trente sept.

Le quartier de Cauchoise

Aprez les torches dud. quartier de Cauchoise en nombre de six cens soixante et quatorze.

Aprez cinq trompettes et ung cornet devant les banieres

des frairies de Toussainctz, Sainct Ouen et les Innocens.

Aprez huit hommes jouants de instrumentz.

Aprez les capses des corps sainctz des eglises de Rouen portez par prebstres, tant religieux que seculiers au nombre de trente cinq.

Et y avoit a l'entour desd^tes capses neuf vingtz douze torches.

Aprez la croix et chandeliers de l'association de IHS MARIA fondée a Bonnes Nouvelles, wulgairement dicte l'association des Conartz, 3.

Marchoient aprez les chevaliers de lad. association portantz torches dont il y en avoit six vestuz de cottes d'armes de taffetas bleu aiant en chascune torche ung escuchon aux armes de JHS M, jusque au nombre de soixante et seize.

Aprez les capses de Nostre Dame Sainct Romain et le chef de sainct Sever ; auprez desd. capses y avoit quinze torches.

Aprez estoient portez les gargouylles de Nostre Dame et de sainct Romain.

Aprez quatre trompetes et ung cornet.

Aprez six joueurs d'instrumentz.

Aprez marchoient grand nombre de petis enffans tous vestuz de robes, chausses, bonnetz et souliers, le tout blanc, tenans chascun ung cierge de cire blanche. Et marchoient devant lesd. enfans deux sergentz pour faire voye, et douze prebstres pour les conduire, lesd^ts enfantz estant au nombre de six cens soixante et treize.

Aprez les deux grandes banieres de Nostre Dame, puis la croix avec la petite baniere; deux coeuretz portans deux chandeliers vestuz de tuniques de damas rouge semez de fleurons d'or avec le coultre portant le benoistier d'argent.

Aprez les chappellains de lad. eglise tous portans

chappes et chascun ung cierge en leur main, en nombre de quatre vingts et six.

Aprez Messrs les chanoines dont y en avoit trois portans deux bras enchassez en argent et une croix d'argent, le tout en nombre de vingt neuf chanoines, tous portans chappes de grosse valleur, au meillieu desquelz estoient six coeuretz vestuz comme les deux aultres.

Aprez marchoient unze prieurs vestuz de chappes.

Aprez six abbés vestuz de chappes tenans leur croches en leur main.

Aprez dix huit hommes portans chascun une torche.

Aprez marchoit Monsr l'archevesque de Tours portant le corps de Nostre Seigneur Jesuchrist soubz ung poille fort riche que portoient quatre hommes d'eglize. Et aux deux costez dud. archevesque estoient Monsr d'Yppo-nense[1], suffragant de Monsr l'archevesque de Rouen, et l'archevesque de Thessalonne, suffragant de l'evesque de Evreux, au costé senestre revestuz de trois chappes fort riches.

Aprez trois presidentz et les conseilliers de la court de parlement, les greffier civil et criminel, advocadt et procureur du Roy, et le premier huissier, tous vestus de rouge, en nombre de quarante.

Aprez six secretaires et sept huissiers de la court vestuz d'escarlate brune.

Aprez la court des generaulx, president, generaulx,

[1] Jean de la Massonnaye, de l'ordre des Augustins, docteur en théologie, évêque d'Hippone, suffragant de l'archevêque Georges d'Amboise. C'est lui qui dédia l'église de Saint-Lô de Rouen le 9 juin 1533. Inhumé dans le chœur de l'église des Augustins. Farin donne ainsi son épitaphe : *Hic jacet Joannes de la Massonnaye, eremita Augustinus, Episcopus Hipponensis, qui obiit anno 1553. 6 Februarii.* (*Hist. de Rouen*, 1668, t. III, p. 327.)

conseillers et greffier vestuz d'escarlate rouge et les huissiers d'escarlate brune.

Aprez seize sergents du bailliage et viconté.

Aprez Monsr le lieutenant general du bailli de Rouen[1] avec Messrs les conseilliers de ville portans chascun un cierge.

Aprez les advocatz de parlement du costé dextre, et les advocatz de bailliage et viconté au costé senestre, que suyvoient les procureurs de la court de parlement a main dextre et les procureurs de bailliage et viconté a main senestre en nombre de trois cens.

Aprez les cinquante arbalestriers de la ville vestuz de leurs hocquetons argentez aux armes du Roy et de la ville.

Aprez les esleuz, grenetier et contrerouleur du sel de de lad. ville.

Aprez trois des barons de Normendie.

Que suyvoient grand nombre d'hommes et femmes en grand devotion dont la plupart portoient grosses bougies alumées.

. . . . . .

L'an mil cinq cens trente cinq, 1535, le jeudi .xvij^e. jour de juing, jour de la translation sainct Romain, Pierres Simon, enfondreur de maisons et lians les gens aux maisons, emportans tous leurs biens, natif de Clipon-ville prez Orbec, fut executé a Rouen ainsi qu'il ensuit. Premierement fut couché sur ung ratelier de bois et eut les bras rompuz en quatre endroictz, les jambes et les cuisses en quatre autres, et les rains avec les flans, et aprez fut mis tout vif sur une roe pour vivre tant qu'il

[1] Louis Daré, lieutenant général du bailli de Rouen, de 1507 à 1536.

pourra vivre, jouxte l'édit du Roy donné a Paris le 11me jour janvier 1534. Et fut led. Simon jugé a Lisle-bonne par maistre Thomas Perdriel, lieutenant dud. lieu. Et fut le premier malfaicteur qui fut executée en Normandie en telle sorte.

Il fut mis sur la roe sur l'escherfault envyron 5 heures de relevée et eust les membres rompuz en unze parties et mourut le dymence ensuivant, 20 juin 1535, environ a 10 heures du soir et vesquit 3 jours 5 heures.

Cedt an 1535, le pappe donna au roiaulme de France ung pardon nommé jubillé, et pour le gaigner falloit jeusner le mercredi, vendredi et sabmedi, et le dymence ensuivant recepvoir son createur et dire cinq fois *Pater noster* et *Ave Maria*, et sans riens paier que a son confesseur. Led. jubilé fut publié a Sainct Ouen le dymence .ve. jour de septembre 1535, et le dymence ensuyvant, 12e jour septembre eudt an, chacun se prepara pour faire ses pasques pour recepvoir son createur.

Eudt an 1535, le jeudy 29e jour d'apvril, en la presence du Roy, la Reyne et de monsr le daulphin, furent faictes aux brieres de St Julian unes monstres ou il y avoit .6000. hommes equipez en bataille, conduictz par six cappitaines, c'est assavoir Mesrs de Bacqueville, la Salle, Cantelou, Sainct Aulbin, Sallenelles et Trassy[1].

[1] En 1535, à la veille de la troisième guerre contre Charles-Quint, François Ier établit dans chacune des sept provinces de son royaume « une légion de six mille hommes de pied, dont il bailleroit la charge a six gentilshommes, lesquelz auroient pour chaque mille hommes deux lieutenans, et soubz chacune enseigne cinq cens hommes..... Environ le mois de may 1534 (l. 1535), estant ledit seigneur adverty que les legions estoient prestes, voulut bien aller visiter les prochaines de luy; et, pour cet effet, se trouva en la ville de Rouen, capitale de Normandie, auquel lieu les monstres de la légion d'icelle furent faictes en sa presence, dont estoient capitaines

. . . . . .

Ce mesme an 1536, le pape envoia au roiaulme de France ung pardon nommé jubillé, et pour le gaigner falloit jeuner le mercredy, le vendredy et le sabmedy immediatement suivant aprez la publication, et le dimence immediatement suivant recepvoir son createur devotement, et que le mercredi, vendredi, sabmedi et dimence dire chascun jour trois fois *Pater noster* et trois fois *Ave Maria,* priant le createur n'avoir regard a noz pechez et ignorances et qu'il nous veuille iceulx pardonner et qu'il luy plaise de garder, conserver et defendre toute la crestienté et retirer le fleau de son ire que avons provoquée par noz pechez et offences, desquelles il luy plaise par sa bonté et misericorde infinie nous donner remission et

six gentilshommes, sçavoir est : le seigneur de Bacqueville, le seigneur de la Salle, le seigneur de Saint-Aubin-l'Hermite, le seigneur de Saint-Aubin-Gobellet, le seigneur de Cantelou-aux-deux-Amants et le seigneur de Sannevelles. Ayant veu ladite legion de Normandie, de laquelle il se contenta fort, print le chemin d'Amiens pour faire le semblable de la legion de Picardie. » *Mém. de Martin du Bellay, Collection Michaud et Poujoulat,* 1re série, V, p. 284 et suiv.)

Il y eut à cette occasion une sorte de défi entre Picards et Normands. Les premiers publièrent : « *La grande et triumphante monstre et bastillon des six mille Picardz faicte à Amiens en l'honneur et louenge de nostre sire le Roy, le XX jour de juing mil cinq cens XXXV, faicte en manière de chanson, et le chant sur celle de :* Monsieur de Basqueville, capitaine de mille hommes. » suivie d' « *Aultre chanson nouvelle sur :* Las! que dit-on en France de Monsieur de Bourbon ? » Les Normands ne voulurent rien devoir aux Picards, et ils ripostèrent par : *La Replicque des Normands contre la chanson des Picardz, faicte sur le chant :* Dieu si veulle garder de mal roy Françoys premier de ce nom ! » Les noms des capitaines Sainct-Aulbin, Cantelou, La Salle, Basqueville, Sallenelles et Trassy y sont cités. Ces deux plaquettes ont été réimprimées par A. de Montaiglon dans son *Recueil de poésies françaises des XVe et XVIe siècles,* etc. (*Bibl. elz.*), t. I, p. 176-185.

convertir les cueurs et voluntez des princes crestiens en bonne union et concorde, et que les prepar[at]ifz des guerres qu'ilz ont les ungs contre les aultres soient convertis a resister aux infidelles et ennemis de la foy et Ste Eglise, et que lesd. princes puissent vivre en paix et nous soubz eulx, le tout a l'honneur et exaltation de son nom. Et ce faisoit led. jubilé gratis sans rien paier que a son confesseur.

Ledt jubillé fut publié a Rouen le dymence 20e jour d'aoust, et le dimence ensuivant, 27e jour d'aoust 1536, nous receusmes nostre createur et feismes noz pasques.

Cedt an 1536, Jacques, roy d'Escosse[1], partit de son pais pour venir en France en habit incongneu, et vint au roy de France luy demander sa fylle Magdalene en mariage, laquelle luy fut donnée, et furent mariez a Paris le premier jour de l'an 1536. Et aprez que les nopces furent passées et tous les honneurs faictz, veint a Rouen[2] et y feist son entrée le lundi .xixe. jour de mars et veint par la porte du pont environ 3 heures aprez midi, et la Reine sa femme feist son entrée led. jour environ 5 heures de relevée, et

[1] Jacques V, roi d'Ecosse de 1513 à 1542, avait épousé le 1er janvier 1537, Madeleine de France qui mourut le 2 juillet suivant.

[2] « 8 mars 1536 (v. s.), lecture de lettres de l'amiral, en date du 4 de ce mois, annonçant l'arrivée à Rouen du roi et de la reine d'Ecosse. — 15 mars, délibération sur ce qu'il convient de faire pour la réception. Conclusion omise. » *Inv. somm. des délib. de la ville*, p. 146, 2e col. — « Samedi 17 mars, on annonce pour lundi prochain la joyeuse entrée à Rouen du roi d'Ecosse qui avait épousé la fille aînée du roi de France; le Roi veut qu'ils soient reçus avec les mêmes honneurs que le dauphin de France. — 19 mars à 4 heures, le roi d'Ecosse entre à la cathédrale avec une grande multitude de nobles et de seigneurs; l'archevêque le reçoit; une heure après la reine a fait son entrée. » *Inv. somm. des Arch. de la S.-Inf.* (G. 2155).

sortit de la ville plusieurs bendes pour aller au devant de luy. Et quand vint au bout du pont dedens la ville, il y avoit ung theatre au quel estoit un arbre aiant deux brances; en l'une estant du costé destre y avoit sept personnaiges en habit d'hommes denotant la genealogie dont il estoit venu, et en l'austre costé senestre par semblable y avoit sept personnaiges en habit de femmes denotant la genealogie dont elle estoit venue. Et quant veint devant Nostre Dame y avoit ung autre theatre auquel y avoit ung basteau dedens lequel estoit ung gentyl homme descendant a terre et une dame qui le recepvoit en tout honneur, denotant le gros honneur et la bonne reception a luy faicte par le roy de France. Et fut a Rouen aprez lad. entrée jusques au mercredi des festes de Pasques mil .v^cc^. trente sept que il partit, et emmena Madame Magdalene de France sa femme, et monta sur mer a ... pour aller a son roiaulme d'Escosse.

. . . . . .

L'an mil .v^cc^. trente sept, 1537, la sepmaine des Rogations, le parvys de Nostre Dame de Rouen, autrement dit l'aittre, fut achevée de clorre de pierre et de paver de carreau [1].

Ced^t^ an, le jeudy premier jour novembre, feste de Thoussains 1537, fut inhumé a St Patris de Rouen Maistre Robert Langlois, lieutenant general du bailli de Rouen et s^r^ d'Escalles [2].

Ced^t^ an, le jeudy .xxij^me^. jour de novembre eud^t^ an 1537, furent faictes processions a Rouen en chascune parroisse

[1] Une main du XVIIe siècle a ajouté : En l'an 1641, au moys de febvrier furent posées deux grandes croix de pierres aux deux entrées d'iceluy.

[2] Me Robert Langlois, s^r^ d'Ecales, avait été pourvu en 1536 de la charge de lieutenant général du bailli de Rouen.

en particulier, et fut porté le corps de Nostre Sr Jesuchrist, comme le jour du St Sacrement. Et furent les rues tendues et feste jusque a midy en priant Dieu pour la paix et qu'il voulsist apaiser son ire. En faisant ladte procession, la saincte hostie de Sainct Estiene des Tonneliers volla par dessus le mur de la ville et vint cheoir prez de Seine; eu lieu euquel elle cheut, y a a present une croix de pierre.

L'an mil cinq cens trente huit, 1538, la fille de monsr de Guyse, veufve de monsr le duc de Longueville, passa par Rouen, le .xxvijc. jour de may, pour aller espouzer le roy d'Escosse, veuf de ma dame Magdalene de France[1].

Cedt an 1538, le lundi vingt neufme jour de juillet, a Rouen furent faictz les feux de joye pour le traicté de paix[2] faicte entre Charles, empereur, et le Roy, et le lendemain mardi penultisme jour de juillet, furent faictes processions generalles a St Ouen; et fut feste le long du jour.

L'an mil cinq cent trente neuf, 1539, fut commencée une halle pour la laine et pour les draps.

Cedt an. la faulce porte des Carmes et la faulce porte St Ouen prez le pont de l'Arquet furent abbatuz[3].

[1] Marie de Lorraine, fille de Claude de Lorraine, duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon, née 22 novembre 1515, décédée 10 juin 1560. Elle avait épousé, le 4 août 1534, Louis d'Orléans, duc de Longueville, qui mourut le 9 juin 1537. Elle contracta un second mariage, le 9 mai 1538, avec Jacques V, roi d'Ecosse, et de cette union naquit Marie Stuart.

[2] La trève de dix ans, signée à Nice en 1538, et qui mettait fin à la troisième guerre entre François Ier et Charles-Quint.

[3] La « faulce porte des Carmes », appelée porte Sainte-Appoline, se trouvait rue des Carmes, un peu au-dessous de la rue de l'Aumône. La « faulce porte de Saint-Ouen », que le *Livre des Fontaines* appelle porte Saint-Vivien, s'élevait au carrefour formé par

Ced^t an, le sabmedi .xxvj^me. jour de juillet 1539, feste Ste Anne, les Carmes de Rouen tindrent leur chappitre provincial et furent dire la messe dedens le coeur Nostre Dame dud. Rouen. Et estoient en procession jusques au nombre de cent soixante religieux.

Eud^t an 1539, le mardi des feries de Pentecouste, 5 heures du matin, deceda soeur Jacqueline Auber, mere abbesse de Ste Claire, et fust esleue soeur Anne Deshommectz.

. . . . . .

L'an mil cinq cens quarante, 1540, reverend pere en Dieu Georges d'Amboise, archevesque de Rouen, feist couvrir le coeur de l'eglize de Nostre Dame de Rouen de plomb et si y feist faire a la poincte du coeur ung sainct George fort grand et bien doré.

Ced^t an 1540, envyron la my aoust, le Roy, la Reine et messieurs les enffans vindrent a Rouen et furent logez a Sainct Ouen six sepmaines, durant le quel temps (a la suasion du chancellier Guillaume Payoit [1]) fut reformé la court de Parlement de Rouen et interdicte, reservé qu'il y eut commissairez deputez pour la tournelle. Et furent les seelz retirez entre les mains du grand chancellier et n'y eut aucune expedicion donnée jusques aprez les Rois. Et furent envoyez ung president et douze conseilliers a

les rues des Faulx, Saint-Vivien et de l'Epée, près la rue du Pont-de-l'Arquet.

[1] Guillaume Poyet, né à Angers vers 1474, avocat général en 1531, président à mortier en 1534, chancelier de France en 1538. C'est à lui que l'on doit la rédaction de la célèbre ordonnance de Villers-Cotterets, 10 août 1539, qu'on appela de son prénom la Guillelmine. Sa servilité à l'égard de la Cour ne le sauva pas de la condamnation qui fut prononcée contre lui par le Parlement, en 1545, pour malversations.

Baieulx pour y tenir le parlement et justice a ceulx de la Basse Normendie, et y furent jusquez a Noel ensuivant que ilz se retirerent a lad. court. Et le lendemain des Roix ensuyvant, Messire Georges d'Amboise, archevesque de Rouen, gouverneur de Normandie, rapporta les seelz et reabilita lad. court, aiant commission du Roy a ceste fin ; et a lad. reformation furent deposez de leurs offices [neuf] des conseilliers d'icelle court[1].

Ced[t] an 1540, la premiere sepmaine de decembre, par l'ordonnance du Roy, furent abollys et abattus les frairies des artisans de tous les mestiers de Rouen et tous les biens, bagues et joiaulx d'icelles, tant calices, croix d'argent, paix, chandelliers, deniers d'argent, argent monnoié, banieres, contre autelz, chappes, chasubles, aornementz, fussent drap d'or, veloux, damas, sarge, linge, lange, drap de corps et aultres aornementz, coffres, tables, platz, escuelles, tant d'estain que de cuyvre, chandeliers, cierges, torches, messel, tappisserie et generallement toutes choses furent appliquez au Roy et recueillis par Jehan Moges[2], lieutenant general du bailly de Rouen commys par le Roy a cest affaire.

[1] Il s'était introduit dans le Parlement de Normandie de grands désordres qui motivèrent les rigueurs de François Ier, excité d'ailleurs à sévir par le chancelier Guillaume Poyet, très mal disposé à l'égard du Parlement qui fut interdit par lettres patentes du roi, le 17 septembre 1540, et *réhabilité* par Georges d'Amboise le 7 janvier 1541. Sur toute cette affaire, voir Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, t. I, p. 514-534 et t. II, p. 1-81.

[2] Jean de Moges, écuyer, fut lieutenant général du bailli de Rouen du 5 mars 1537 à l'année 1547. Député par la ville avec plusieurs autres personnages pour prêter serment de fidélité au roi Henri II, qui venait de succéder à François Ier, il fut poignardé par un Sicilien qui fut plus tard arrêté à Cologne, d'après Farin, et subit le supplice de la roue en 1551. — Le *Journal d'un bourgeois de*

Ced^t an 1540, le .x^e. jour de febvrier, fut publié a son de trompe de par le Roy parmy la ville de Rouen que lendemain et autres jours au chasteau seroient venduz iceulz biens au plus offrant, ce qui fut faict.

L'an mil cinq cens quarante et ung, 1541, Messire Georges d'Amboise, archevesque de Rouen, feist couvrir de plomb la chappelle de la Vierge Marie de Nostre Dame de Rouen, tout ainsi que le coeur, et si feist faire une creste sur led. coeur et chappelle ou sont ses armes fort bien dorez et une Vierge Marie de plomb fort bien dorée sur la poincte de lad. chappelle.

Ced^t an 1541, fut achevée la halle aux laines de Rouen, et fut commencée une aultre halle pour les toylles et pour les drapiers de tailleurs.

Ced^t an 1541, le jeudi .xxiij^me. jour de febvrier, en suyvant l'arrest donné au grand conseil du Roy a l'encontre de Maistre Anthoine le Marchant, seigneur de Cavigny, l'ung des conseilliers depposez a la reformation du parlement a Rouen, aprez longuement avoir esté tenu prisonnier a Paris, au pretoire du Palais a Rouen, presens les presidens et conseilliers, led. le Marchant fut admené de la consiergerie de lad. court aud. pretoire vestu de sa robe d'escarlate et son chapperon fourré, fut assiz en son lieu de conseillier, puis luy fut pronuncé son arrest, c'est qu'il est destitué dud. office, banny hors du roiaulme de France, ses biens et heritages confisquez. Puis fut mené au pied des degrez sur la pierre de marbre une torche en sa main, nudz piedz, cria merci a Dieu, au Roy et a la justice. Puis luy fut osté son chapperon et despouyllée

Rouen, publié par A. Pottier dans la *Revue rétrospective*, dit, p. 4, que le meurtrier s'appelait Jeryme Sarragosse et qu'il fut arrêté en Provence.

sad. robe, le tout pour ses malversations et abus qu'il avoit commiz en sond. office de conseillier [1].

Ced^t an 1542, le dimence .xviij^me. jour de juing, fut faicte une procession generalle [2] a Rouen, laquelle partit de Nostre Dame, alla a la Croche, par devant Sainct Ouen, au pont de Robec, par devant St Maclou, les Augustins, a la Basse Vieutour, au bout du pont, par devant les Cordeliers, par devant le Vieuyl Palais, au Viel Marché, par dessoubz la Grosse Horloge, puis rentrer a Nostre Dame. Et estoit a l'aittre la haulte chaire, la ou fut faicte une predication par maistre Guillaume le Rat [3], penitencier de Monsr de Rouen.

Et premier marchoient les Bons Enffans,

Les Cordeliers sans aornemens,

Les Jacobins, aucuns revestus de chappes, portans reliquaires,

Les Augustins, aucuns revestus de chappes,

Les Carmes, aucuns revestus de chappes.

Le quartier Saint Hillaire.

Aprez marchoient les chefz d'hostel du quartier Sainct Hyllaire, portans chascun une torche, jusques au nombre de six cens.

[1] Addition d'une main postérieure : « Il a esté du depuys réhbilité et est mort conseillier. » Cependant Isembart Busquet avait été reçu en sa place le 9 novembre 1642.

[2] On remarquera une grande analogie en ce qui concerne la composition et l'ordre de cette procession et de celle de 1535 ; quelques détails diffèrent cependant, d'où il résulte une connaissance plus complète et plus exacte de ces cérémonies alors si fréquentes à Rouen. — Comparer cette description avec celle qui se trouve dans le registre A 15 des délibérations de la Ville et dont M. Ch. de Beaurepaire a publié des extraits. *Invent. somm.*, p. 151-152.

[3] Guillaume Le Rat, d'Avranches, d'abord professeur à Avranches

Puis les croix et banieres des paroisses de lad. ville jusques au nombre de .lxx. dont il y avoit 21 portans croix.

Aprez le clergié des parroisses en sourplix et cent trente deux vestus de tuniques, et trois cent autres portans chappes dont aucuns portoient reliquaire, au parmy desquelz avoit chantres qui chantoient en musique *Salve festa dies*.

Le quartier de Martainville.

Aprez les chefs d'hostel du quartier de Martainville, portans chascun une torche, jusques au nombre de six cens quarante cinq.

Aprez les croix et banieres des prieurez de Saint Lo, la Magdalene et le Mont aux Mallades, les religieux vestuz de chappes portant chascun un cierge blanc, au nombre de quarante.

Le quartier Beauvoisine.

Aprez les chefz d'hostel [du quartier] Beauvoisine portans chascun une torche, jusques au nombre de quatre cens quarante,

Aprez douze religieux de Bonnes Nouvelles et Grant Mont portans chapes,

Aprez .xx. religieux de l'abbaye de Saincte Catharine du Mont de Rouen vestuz d'aubes et emys, et le plus antian

et à l'Université de Caen, où il prêcha devant François Ier, puis pénitencier du diocèse de Rouen en 1585, vicaire général de Georges d'Amboise de 1535 à 1545, curé de Saint-Maclou, huit fois député du clergé du bailliage de Rouen aux Etats de Normandie, décédé le 7 mai 1550. *V.* M. L. Delisle, *Essai sur l'imprimerie et la librairie à Caen, de 1480 à 1550*, p. 27-30, et M. Ch. de Beaurepaire, *Compte rendu de l'Assemblée générale du 10 décembre 1891*, p. 8-11. (*Société des Bibliophiles normands*).

portant chappe et la relique Saincte Catharine, et douze hommes portantz torches.

Le quartier Cauchoise.

Aprez les chefz d'hostel du quartier Cauchoise portans chascun une torche jusques au nombre de sept cens cinquante torches, comprins les grosses torches des frairies.

Aprez estoient portées par gens d'eglise trente capses tant des monasteres et religions que des parroisses de la ville.

Aprez six trompetes et six joueurs d'instrumentz musicaulx.

Aprez les religieux de Sainct Ouen vestuz de chappes fort riches, a chascun une attache blance, et derriere estoit portée la capse Sainct Ouen.

La Monnoie.

Aprez six grosses torches porteez par six monnoyers vestuz de cottes d'armes de drap pers semées de fleurs de lis, d'escus et grandz blang[1], le maistre, gardes, contregardes, esseyeurs, ouvriers et monnoiers de la monnoie du Roy nostre seigneur en la ville de Rouen jusques au nombre de trente sept, portans chascun une torche de cire blance ou estoient les armes du Roy attachez.

Court d'Eglise.

Aprez marchoient les sergens de la court ecclesiastique de l'archevesque, les advocatz, notaires, procureurs et autres officiers et praticiens de lad. court, jusquez au

[1] Les « grandz blang » étaient des monnaies, et voilà pourquoi ils sont figurés, ainsi que les écus, sur les cottes d'armes des monnayers.

nombre de cent portantz chascun ung cierge de demie lb. de cire jaulne.

Marchoient aprez quatre a quatre mil quatre cens cinquante deux enffantz au dessoubz de l'aage de dix ans tous vestuz de blanc portantz chacun ung cierge de cire blance; et leur fut donné led. jour matin a l'hostel de ville a chacun ung oeuf et ung cheminel pour leur dejuner.

Aprez six trompetes et six haultbois jouans d'instrument musicaulx que suyvoient les chevaliers du pray de l'association de Bonnes Nouvelles, la croix et chandeliers, six hommes vestuz de cottes d'armes de satin viollet ou avoit ung soleil devant et ung derriere et au parmi dud. soleil. IHS. M. tout de brouderie, et six aultres vestuz de cottes d'armes de veloux pers par semblable aiant ung soleil, et le reste semées de fleurons d'or, portans chascun une grosse torche que suyvoient lesd. associez au nombre de soixante et dix portans chascun une torche de deux livres de cire blance, et a chascune torche ung escuchon ou estoit painct. IHS. M.

Aprez la capse Sainct Romain avec beau luminaire,

Aprez la capse de Nostre Dame conduicte par quatre clercz vestuz de surpliz portans chacun une torche de deux lb. de cire blance, et quatre hommes portans chascun une torche de cire jaulne de .vj .lb. piece, vestus de robes de drap pers tout au despens de la frairie Nostre Dame, que suyvoit le chappelain de lad. frairie vestu d'une chappe portant une Nostre Dame d'argent de pied et demy de hault. Aprez marchoient les maistres et fraires de lad. frairie portans chascun une torche de cire blance de .ij .lb. jusques au nombre de trente.

Aprez venoient messrs de Nostre Dame et premier les deux grandes banieres, puis la croix, baniere et chande-

liers, les enffantz de coeur vestuz de tuniques de damas rouge, puis .iiij^{xx}. chappelains vestuz de chappes, et vingt quatre chanoines vestus des bonnes chappes de lad. eglise portant chacun ung cierge.

Apres lesd^{ts} chanoines venoient l'abbé de Vallemont et l'abbé de Mortemer, vestus de chappes de drap d'or et leurs crosses portez par deux chappelains devant eulx.

Aprez marchoit mons^{r} de Heugueville.

Aprez venoit vingt quatre hommes vestuz de drap pers, sur la manche les armes de la ville, portans chascun une torche aux armes de lad. ville.

Aprez l'archevesque de Tours, abbé de Ste Catharine du Mont de Rouen, d'ung costé de luy l'evesque d'Avrances[1] et d'aultre costé estoit l'evesque d'Yponence, suffragant de mons^{r} de Rouen, vestus en pontificat, leurs crosses portées devant eulx.

Aprez estoit porté le precieux corps de nostre saulveur Jesuchrist par deux chanoines soubz ung poille de drap d'or et orphaverie aux armes de Graville, porté par quatre chappelains.

Venoit aprez Monsieur de Rouen vestu d'une chappe fort riche, la croix et la crosse portées devant luy.

Marchoient aprez Messieurs de la court de parlement, tiers et quart, president, conseilliers, greffiers civil et criminel, advocat et procureur du Roy en icelle court et le premier huissier, tous vestus d'escarlate rouge.

[1] Robert Cenalis (Cenau), né à Paris, docteur en Sorbonne en 1513, évêque de Vence en 1523, de Riez en 1530 et enfin d'Avranches en 1532, mort à Paris en 1560. *V.* sa notice dans *l'Histoire chronologique des évêques d'Avranches de maître Julien Nicole*, publiée par M. Ch.-A. de Beaurepaire, dans le t. IV des *Mélanges* de la *Société de l'Histoire de Normandie*, p. 88-92.

Messrs les secretaires et dix huissiers de lad. court vestus d'escarlate brune.

Aprez le president, generaulx, conseilliers et greffier de lad. court des generaulx vestuz d'escarlate rouge, puis les esleuz et greffier.

Aprez la cinquantaine et la plus part de sergentz de ladte ville, aprez lesquelz marchoient monsr le lieutenant general du bailly de Rouen avec le procureur et advocat du Roy eudt bailliage, Messieurs les conseilliers avec aucuns officiers de l'hostel commun de la ville.

Aprez les advocatz de la court de parlement a deux rencz d'un costé de la rue a main dextre, et les advocatz de bailliage et viconté de l'autre costé main senestre a double renc tenans chascun ung cierge de cire jaulne.

Aprez les procureurs de la court de parlement tenans chascun ung cierge.

Aprez les procureurs de bailliage et viconté tenans chascun ung cierge.

Marchoient aprez quatre vingtz hacquebusiers de lad. ville, trois et trois tenant chascun une grosse bougie et ung baston pour garder l'ordre de lad. procession.

Que suyvoient en grande devotion grand nombre de peuple que on ne pouvoit nombrer tant hommes que femmes et enfantz tenantz en leurs mains cierges et bougies alumez.

Cedt an et mois de juing 1542[1], fut commencé une tour ou esguylle de bois pour mettre au parmy de l'eglize de Nostre Dame de Rouen, donnée par Georges d'Amboise, archevesque dud. lieu.

[1] Cette aiguille, construite par Robert Becquet de 1542 à 1544, a été incendiée par la foudre le 15 septembre 1822. *V.* E.-H. Langlois, *Notice sur l'incendie de la Cathédrale de Rouen, occasionné par la foudre le 15 septembre 1822.*

Ce mesme an 1542, la nuict d'entre le mercredi et le jeudi 20me jour de juillet, le feu print au chasteau de Rouen, sur la porte d'icelluy chasteau, et furent brullez les deux combles des deux tours qui sont entre lad. porte vers la ville, et icelles deux tours demolies avec la voulte du portail et tresgrand partie du logis au quel estoient grand nombre de municions de guerre, comme hallecretz, picques, hallebardes, arbalestres et moult d'autres choses. Et tumba le comble dud. logis sur lesdtes municions et y eut une chamberiere, aprez qu'elle eut mise sa maistresse et enfantz hors led. feu, s'en retourna querir son corset laquelle fut estouffée du feu et fumée. Et ne sceut onc sçavoir dont estoit procedé led. feu. Toutesfois fut supposé y avoir esté mys de faict apensé par les ennemys de France, par quoy fut ordonné faire le guet de nuyct et mettre des lanternes pendantes aux maisons et chandelles allumeez dedens toutes les nuyctz et faire la porte en personne[1].

Cedt an le vendredi .xxijme. jour septembre 1542, sus [les] kais de la ville de Rouen fut le pyllaige du blé, et estoit Germain du Couldré[2] marchant de lad. ville de Rouen, aiant congé du Roy d'enlever quelque nombre de muys de blé hors ce pais. Comme il faisoit charger ung navire devant lad. ville du bled qu'il avoit achaté en la halle led. jour, le peuple de lad. ville voiant ainsi l'enlever, craignans en avoir souffrete, vint a murmurer, disant que

[1] 24 juillet 1542... Mention « de l'inconvénient du feu puys 8 jours en ça advenu au chasteau de ceste ville, pour raison de l'impétuosité et véhémence des pouldres, èsquelles estoit prins le feu, qui avoit ruyné 2 tours estantz à l'entrée. » *Inv. somm. des délibérations de la ville*, p. 152, 2e col.

[2] Germain du Couldray fut élu quartenier de Rouen le 4 juillet 1553.

c'estoit pour le porter a noz ennemys. Et a l'instant tout le peuple s'esmeust, et vint a pyller tout led. bled dont aucuns en roberent des barquetes toutes pleines, les autres en amploient leurs sacz et a la fin tout y fust pyllé, donc du depuis led. du Couldré en feist faire enqueste des ceulx qui ce avoient faict qui du depuis ont esté fustiguez pour le pyllage.

Eud^t an 1542, la nuict d'entre le dimence 11me et le lundi 12me jour de septembre, advint une merveille tourmente et desbordement de la mair depuys Honnefleu jusques a Cherebourg tout le long de la coste de Bessyn et Cotentin, ou il y eurent en aulcunes places plusieurs personnes noyez, plusieurs bestes peries et maisons rompuz et emporteez, et fut estimé le domage a plus de 50,000 escus sol.

L'an mil cinq cens quarante trois, 1543, le jour de Pasques fut le jour Nostre Dame vingt cinq^me jour de mars, qui ne avoit esté si bas passé long temps[1].

Ced^t an, la fierte Saint Romain fut levée le jeudi des Rouvaisons, comme il est de coustume, a la Vieutour en une chapelle[2] nouvellement erigée sur la voulte de la porte de lad. Vieutour.

Le dimence vingt deux^me jour d'avril, quart dymence d'après Pasques eud. an 1543, les Cordeliers de Rouen tindrent leur chappitre provincial et furent en procession a Sainct Ouen ou il[z] dirent leur grande messe et estoient en lad. procession jusques au nombre de..... Cordeliers.

[1] En 1516, le jour de Pâques était tombé le 24 mars.

[2] L'édicule de la Fierte, construit en 1541 et réparé il y a [illegible] années, où le prisonnier que le Chapitre de Notre-Dame était en possession de délivrer en vertu du privilège de Saint-Romain, déposait la fierte de ce saint qu'il avait portée depuis la Calende, après quoi il était absous de ses crimes.

Le vendredy .vime. jour de juing eud^t^ an 1543, envyron dix heures et demye de matin, comme ung prebstre de St Vivian de Rouen, nommé Mess^re^ Jehan Bouvet, disoit messe au maistre autel de lad. ecclise, aprez qu'il eust levé le *Corpus Domini*, et comme il estoit a genoulx devant le calice pour le lever, le contrepois de plomb de l'ange qui tenoit la torchete tomba du haut de la voulte de lad. ecclise sur led. maistre aultel prez le calice dud. prebstre sans toucher aud. calice et fendit la pierre dud. maistre aultel en sept pieces sans faire aultre mal; et pesoit led. contrepoix cent dix lb. de plomg.

Ced^t^ an, le sabmedy quinziesme jour de septembre 1543, envyron deux heures aprez minuyct, fut inhumé le corps de Monsr Maistre François de Marsyllac[1], baron de Courceulle, conseiller du Roy nostre s^e^, et premier president en la court de parlement a Rouen, dedans le coeur de la prieuré Sainct Lo de Rouen sans nulle pompe de funerailles.

Ced^t^ an, eu mois de janvier 1543, fut erigée Chambre des Requestes au Palaiz a Rouen.

Ce mesme an 1543, fut erigée la Chambre des Comptes en la ville de Rouen en offices, tant presidentz, auditeurs, correcteurs, greffier, huissier et aultres officiers, et furent toutes lesd^tes^ offices venduz par le Roy la somme de deux cent quarante cinq mil .viij^cc^ .lxxv. lb., 245875 lb.

[1] Francois de Marsillac, baron de Courseulles, originaire de l'Auvergne, fut président de la Cour des Aides de Paris, ambassadeur à Gênes, puis premier président du Parlement de Rouen après Jean de Brinon, en 1538. Il mourut le 13 septembre 1543. Il avait épousé Madeleine Payen, veuve de Claude le Roux, s^r^ de Tilly, Bourgtheroulde et Bredel, conseiller au parlement de Rouen. Son frère Bertrand fut doyen du chapitre du 15 juin 1537 au 21 octobre 1541, et eut pour successeurs dans cette dignité ses deux neveux, Jean en 1541 et Antoine en 1552.

L'an mil cinq cens quarante quatre, 1544, fut supprimée lad. Chambre des Comptes, de laquelle la ville de Rouen estoit subjecte de payer les officiers, qui se montoit a la somme de... et se prenait certain peage sus aulcunes marchandises, et pour icelles supprimer fut payé au Roy semblable somme de 245875 lb. tournois, laquelle somme fut partie en quatre, c'est assavoir, l'eglise, noblesse, le commun et les villes franches, chascun a la somme de 61468 lb. 15 s. Et en paya la ville de Rouen la somme de 37000 lb. t., la quelle somme de 37000 lb. t. fut assize sur les parroisses de la ville, faulxbourgz et banlieue, et fut assise aînsy comme on assiet la taille aux villages par les cartiers; c'est assavoir :

Le cartier de Beauvoisine taillé a 14500 lb. t.

Le cartier de Cauchoise taillé a 10500 lb. t.

Le cartier de Martainville taillé a 7000 lb. t.

Le cartier de St Hilaire taillé a 2000 lb. t.

Et le reste fut mys sur les faulx bourgs et banlieue de lad. ville[1].

Cedt an 1544, au mois de juillet, les conseilliers de l'hostel de ville de Rouen prindrent toute la vaisselle d'argent, tant des parroisses, religions et eglises que des frairies de lad. ville comme croix, chandeliers, paix, encensiers, cierges, ymaiges, platz, mereaulx et generallement toutes ustencilles d'argent pour ayder a payer la some de quarante cinq mil lyvres t., moytié de .iiij^xx .ix. mil livres demandée par le Roy a lad. ville.

Cedt an, a la fin du mois d'aoust 1544, fut achevée de monter la tour et pyramide du coeur de Nostre Dame de

[1] Sur toute cette affaire de l'obligation imposée à la ville de Rouen de rembourser les sommes versées au trésor par les officiers de la Chambre des Comptes, et les difficultés qui en résultèrent pour elle, voir l'*Inv. somm. des délibérations de la Ville*, p. 156 et suiv.

Rouen, laquelle avoit esté commencée a monter la veille Ste Croix en septembre 1543.

Et a au corps de lad. tour trois mil quatre cens soixante et douze pieces de bois sans comprendre les chevylles ne blocheaulx.

Plus, a quatre cens marches de degré sans les terraces.

Et fut assize la croix de fer sur ladte tour le vendredi 12e septembre eud. an 1544, laquelle croix poise mil .vcc. xliiij livres de fer.

Plus, il y a quatre liens de fer a lier lad. croix pesant 313 lb. ou envyron.

Et le coquet fut assis le mercredi matin 29e d'octobre eud. an 1544.

Cedt an, eu mois de de decembre 1544, les quatre quarteniers, chascun en son quartier, furent enquerir et escripre la valleur du louage de chascune maison de Rouen, puis feirent assiete de quatre solz pour livre, que les locatifz furent contraintz de paier, et furent coeuylliz les festes de Noel et au commencement de janvier. Et qui estoit refusant de paier, on prenoit les biens lesquelz estoient venduz devant l'huys a heure presente, lesquelz deniers estoient pour paier .xlvm. lyvres, moytié de .iiijxx. .ixm. lyvres demandée par le Roy en lad. ville pour la seconde foys. Lesquelz louages ne se monterent, aud. prix de .iiij. s. pour livre, que vingt trois mil .iiijxx. lyvres t. pour le tout comprins les inutilles[1].

[1] Là se termine brusquement, au bas de la p. 142, le ms. de M. Lormier. Suivent huit feuillets blancs. Une main du xviie siècle a écrit tout au haut du premier, soit p. 143 : « Le vendredy 18 janvier 1641, a unze heures du seoir, le tonnerre tumba sur l'eglize de Quincampois a deux lieues de Rouen dont le clocher, cloches et l'esglize en partie ont esté bruslez et le feu y a duré l'espace de troys jours. »

DISCOURS ABBREGÉ

ET

MEMOIRES D'AULCUNES CHOSES ADVENUES

TANT EN NORMANDYE

QUE EN FRANCE DEPUIS LE COMMENCEMENT DE L'AN 1559,

ET PRINCIPALEMENT EN LA VILLE DE ROUEN

DISCOURS ABBREGÉ ET MEMOIRES D'AULCUNES CHOSES ADVENUES TANT EN NORMANDYE QUE EN FRANCE DEPUIS LE COMMENCEMENT DE L'AN 1559, ET PRINCIPALLEMENT EN LA VILLE DE ROUEN.

SOMMAIRE

Anne le Bourg, conseiller, executé a Paris, p. 185. — Tournelles, p. 185. — Mort de monsieur Mynart, president, p. 185. — Recousse d'un prisonnier condampné à mort, p. 186. — Procession generalle ou assista la court de parlement, p. 188. — Conspiration contre le Roy et sa royalle maison, p. 189. — Esmotion populaire pour la relligion, p. 189. — L'autheur de l'esmotion bruslé tout vif, p. 189. — Execution d'un seditieulx, p. 190. — Mort du roy François deuziesme, p. 190. — Estatz generaulx tenuz a Orleans, p. 191. — Edict du roy Charles IXe de declaration de la relligion antienne publyée a Rouen, p. 191. — Pierre Quictart pendu à Rouen pour espion, p. 192. — Le cardinal de Ferrare, légat en France, p. 192. — Entré[e] du roy Charles IX à Paris, p. 192. — Agression faicte au cappitaine Maze, p. 193. — Mort du s[r] du Bois, p. 193. — Assemblée de ceulx de la nouvelle relligion en armes, p. 194.

Les Cellestins pillez et leur maison saisie, p. 194. — L'hostel de la ville et les armes estans en icelle saisiz, p. 194. — Monsr de Villebon mis hors du chasteau et de la ville de Rouen, p. 195. — Monsieur de Baudribosc, conseiller, envoyé par la court vers le Roy, p. 195. — Fuite des relligieulx des couventz de Rouen, p. 195. — La tour du Coullombier garnye d'artillerie de l'hostel de ville, p. 195. — Le duc de Bouillon entre dans Rouen, p. 195. — Ledict duc alla au Pallaiz, p. 196. — Insinuation du privillege sainct Roumain, p. 196. — Ung soldat de la nouvelle relligion decappité pour avoir pillé la maison des Celestins, p. 197. — Sortye des soldatz pour aller contre aulcuns

pillars ou Pont Sainct Pierre, p. 197. — L'abbaye Saincte Catherine saisie et garnison mise dedans, p. 197. — Ruyne des ymages des parroisses de Sainct Nigaise et Sainct Gervais, p. 198. — Ruyne generalle de tous les autelz de Rouen, p. 198. — La grand esglise Nre Dame invadée et forcée, p. 198. — Ruyne de la court esclesiastique, p. 199. — Combustion des ymages et de tous les ornements des temples, p. 199. — Cappitre de Rouen tenu en la maison archiepiscopalle, p. 200. — Les clefz de la sacristie Nre Dame presentées au duc de Bouillon et reffusez, p. 200. — Le duc de Bouillon visite Nre Dame et la sacristie d'icelle, reduit le nombre des soldatz soubz Helliot Carrel, cappitaine, p. 200. — Le duc de Bouillon entre au Viel Pallaiz et parlamente avec le cappitaine des gallaires, p. 201. — Les gallaires rendues aux cappitaines de Rouen, p. 201. — Courses faictes par la riviere de Seine avec lesd. gallaires, p. 202. — Cappitre tenu aud. manoir archiepiscopal, p. 201.

Sortie des gens de guerre de Rouen sur Dernestal avec la fuite des soldatz et deffaicte dud. lieu, p. 203. — Feuz miz en plusieurs lieux a Lonpaon et Dernestal, p. 203. — L'eglise et maison des Chartreux bruslées, p. 203. — Les esclaires de toutes les caves de la ville estouppés et plastrés, p. 204. — Troubles es champs, p. 204. — Le duc d'Aumalle envoyé pour gouverner Rouen, p. 204. — Apareilz a Rouen pour resister contre led. duc d'Aumalle, p. 205. — La court de parlement de Rouen deseparée, p. 205. — Disposition des affaires de la ville pour ceulx de la nouvelle relligion, p. 206. — Assemblée des gens au Pont de l'Arche pour le duc d'Aumalle, p. 206. — Monstres generalles a Rouen, p. 207. — Assault des Dieppois contre ceulx d'Arques, p. 207. — Le chasteau d'Arques assiegé par les Dieppois, p. 207. — Mort de monsieur de Baudribosc, conseillier, p. 207.

Sommation de par le duc d'Aumalle a ceulx de Rouen de lui rendre les clefz de la ville et le recepvoir, p. 207. — Camp du duc d'Aumalle sur la montaigne Saincte Catherine, p. 208. — Camp de ceulx de [Rouen] sur lad. montaigne, p. 209. — Commissaires depputez par le Conseil de la ville de Rouen pour visiter la sacristie de Nre Dame, p. 209. — Aultres commissaires pour invantorier les rellicques de lad. sacristie, p. 210. — La riviere de Robec destournée de son cours, p. 212. — Relicquaires et joyaux de l'eglise de Rouen descouvers, p. 213. — Monsieur d'Oisel envoyé par la mere royne a Rouen,

p. 214. — La table d'argent du grand hautel de l'esglise de Rouen rompue, p. 214. — Argenterie et or levez et transportez de lad. sacristie, p. 217.

Camp [du] duc d'Aumalle levé de devant Saincte Catherine, p. 217. — Monsieur de Morviller entre dans Rouen, p. 218. — Retour de la riviere de Robec, p. 218. — Monsieur de Lanquetot sorty de Rouen, p. 218. — Monstres generalles a Rouen, p. 219. — Ung prebstre pendu pour vollerie, p. 219. — Sortye des gens de guerre de Rouen pour aller au Pont de l'Arche, p. 219. — Assault de ceulx de Rouen contre la ville du Pont de l'Arche, p. 220. — Le duc d'Aumalle laisse son entreprinse du Havre pour venir au Pont de l'Arche, p. 221. — Monsieur de Morviller entre en l'esglise de Rouen et revisite la sacristie, presence de Cotton, Soquence et aultres, p. 221.

Allarme cryée a Rouen, p. 221. — Courses des gens de cheval de Rouen, p. 222. — Le duc d'Aumalle donne assault et bat de canons le fort de Saincte Catherine, p. 222. — Monsieur de Lanquetot estant sur les rempardz du fort de Saincte Catherine tué et occiz d'un coup de canon, p. 223. — Le cours de Robec destourné, p. 223. — Le canon tiré d'une part et d'aultre, p. 223. — Balles de leine portées au fort, p. 224. — Cavellerie de Rouen sort pour aller a Dernetal, p. 224. — Faulx allarme donné, p. 225. — Assemblées faictes en plusieurs lieux par les huguenotz pillans et destruisans le pays, p. 225. — Tranchées nouvelles au boys de Turingues pour le duc d'Aumalle, p. 227. — Allarme cryée, p. 228. — Criée faicte a Rouen touchant les habitans qui s'estoient absentez, p. 228. — Le moullin du president d'Emandreville bruslé par les gens du duc d'Aumalle, p. 229. — La capse sainct Roumain avec plusieurs aultres rellicques prins a la sacristie, p. 229. — Escarmouches des gens du duc d'Aumalle contre le fort de Saincte Catherine, p. 230. — Trefves d'un jour, p. 230. — Assault des gens du duc d'Aumalle contre le fort, p. 231. — Le duc d'Aumalle leve son camp et se retire au Pont de l'Arche, p. 231.

Sortie du peuple de Rouen pour veoir la place du camp levé, p. 232 — Le cours de Robec remiz, p. 232. — Courses des soldatz de Rouen, p. 233. — Monstres generalles a Rouen, p. 233. — La ville de Ponteaudemer prinse par les gens du duc d'Aumalle, p. 234. — Les clefz de la ville de Lizieulx apportez aud. duc d'Aumalle, p. 234. — Prinse de la ville de Honnefleur par le duc d'Aumalle, p. 235. — Courses de soldatz, p 235. — Reparation au fort de Saincte Cathe-

rine, p. 235. — Ceulx de Rouen avec la gallere vont a Caudebec et s'en retournent sans riens faire, p. 235. — L'abbaye de Jumieges pillée par les soldatz de Rouen, p. 235. — Allarme cryée de nuict, p. 336. — Arrivée de mons^r de Bourry dans Rouen, p. 237. — Les maisons et jardins de la porte Cauchoisse abattuz, p. 237. — Allarme grand et ridiculle, p. 237. — Esmotion des harquebusiers de la ville de Rouen, p. 237. — Sortye des soldatz de Rouen pour aller a Caudebec, p. 238. — Les esglizes de Barentyn et Pavilly pillez et les ymages abbatuz, p. 238. — Reparations et fortiffications avec ruyne des maisons et jardins des faulxbourgtz de Rouen, p. 239. — Allarme hors le pont, p. 239. — La sacristie visitée par le cappitaine des munitions de guerre, p. 240. — Sortie des soldatz de Rouen pour aller a Blainville, p. 240. — L'esglise collegialle de Blainville pillée, p. 241. — Departement de Monsieur de Morviller de Rouen, p. 241. — Entreprinse d'aucuns cappitaines et soldatz de Rouen pour aller a Louviers, p. 242. — L'esglise collegialle de la Saussaye pillée, p. 242. — Bourgeois de Rouen constituez prisonniers par ordonnance des gouverneurs, p. 243. — Allarme hors le pont, p. 243. — Ladicte sacristie de rechef visitée, p. 244. — Faulx allarme au fort Saincte Catherine, p. 244. — Monsieur de Bricqueman entré a Rouen et envoié par monsieur le prince de Condé pour gouverneur, p. 244. — La gallerme part de Rouen pour aller au Havre de Grace et secourir le chasteau de Tancquarville, p. 244. — Sortie des soldatz de Rouen pour aller rencontrer monsieur de Villebon retournant de Tancquarville, p. 245. — Le comte de Montgommery entre a Rouen, p. 246. — Predication au temple Nre Dame de Rouen, p. 246. — Partye de monsieur de Bricqueman, p. 246. — Le duc d'Aumalle fait sommer la ville de se rendre, p. 246. — Sortye pour aller a Claire, p. 247. — Les clefz de la sacristie baillées a monsieur le comte de Montgommery, p. 247. — Le villaige de Limesy pillé, p. 248. — Vastation des faulxbourgs de Cauchoise, Sainct Gervaiz et Bouvereul, p. 248. — Trompette, p. 248. — Vastation des faulxbourgs de Sainct Hillaire, Martinville et Sainct Sever, p. 248. — Le fort battu, monsieur de Gordes blessé, p. 249. — Escarmouches, p. 249. — La gallere retourne du Havre avec les Escossois, p. 249. — Tranché[e]s de dehors, p. 249. — Prinse du fort de Saincte Catherine et aultres fortz, p. 250. — Trompette envoyée a Rouen, p. 250. — Responce des gouverneurs de Rouen a lad. trompette, p. 251. — Escarmouches, p. 251. — Trompette envoyée a Rouen, p. 252. — Anglois entrent a Rouen, p. 252. — Preparatifz des facinez,

p. 252. — Tranchées pres Herico, p. 253. — Assault a la porte Saincte Hillaire, p. 253. — Assault a la breche de Sainct Hillaire, p. 254. — Roy de Navarre blessé, p. 255. — Trompette envoiée par le Roy et la mere royne a Rouen, p. 255. — Le Conseil de la ville de Rouen tenu aux Celestins, p. 256. — Allarme vollontaire, p. 256. — Trefves, p. 257. — Monsieur de Durescu envoié en hostaige par le president d'Emandreville, p. 257. — Secours des Dieppoys envoiez a Rouen deffaict, p. 257. — Le Conseil de Rouen assemblé en la maison archiepiscopalle, p. 557. — Esmotion de soldatz faicte dedans et dehors a cause de monsieur de Claire, p. 257. — Durant les trefves messieurs d'O et Durescu traictent d'appoinctement, p. 258. — Ceulx de Rouen ne veullent accorder que les ministres sortent et envoient lettres a la mere Royne, p. 258.— Teneur des lettres envoiez a la mere Royne, p. 259. — Assault donné a la porte Sainct Hillaire, p. 264. — Escarmouches, p. 264. — Entreprinse et sortye de la cavallerie de Rouen pour enclouer l'artillerie, p. 265. — Escarmouches, p. 266. — La sacristie de rechef ouverte et la chasse de Nre Dame prinse, p. 266. — Escarmouches, p. 266. — Prins cet sacaigement de la ville de Rouen, p. 267.

Execution des president d'Esmandreville, Socquence, Cotton et Marlorat, p. 267. — Le cappitaine de Croses decappité, p. 268. — Le service divin recommencé à l'esglise Nre Dame, p. 268. — Commissaires depputez pour faire ouverture et visiter la sacristie, p. 268. — Le Roy faict faire la procession generalle ou il assiste, p. 269. — Trompette envoyée a Dieppe pour sommer les habitans soubz l'obbeissance du Roy, p. 271. — Les reistres soubz la charge du comte de Reinthgrave se partent de Rouen pour aller au Havre de Grace, p. 271.— Le cœur de monsieur de Rendant, colonel de l'armée du Roy, (et) apporté et inhumé a l'eglise de Nre Dame, p. 272. — Commissaires depputez pour le chappitre pour aller par devers la mere Royne, p. 273. — Predication en l'esglise Nre Dame par Reginaldy, docteur cathollicque, p. 274. — Retour de la riviere de Robec, p. 274. — Departement du Roy de Rouen pour retourner a Paris, p. 274. — Decez du roy de Navarre, p. 274. — Commissaires depputez pour visiter les maisons des sedicieux de la nouvelle relligion et les desarmer, p. 275. — Assemblée a l'hostel de ville pour obvier ausdictz de la relligion nouvelle, p. 275. — Quattre cappitaines esleuz pour les quatre quartiers de la ville, p. 276. — Bataille entre les armées du Roy et du prince de Condé a Nuysement pres de Dreux, p. 276. —

Le connestable prins par l'admiral, p. 276. — Le prince de Condé prins par monsieur de Guyse auquel demeura la victoire, p. 277. — Le duc de Guyse escript aux habitans de Rouen nouvelles de la victoire, p. 277. — Graces et louanges rendues en l'eglise de Rouen et chanté le *Te Deum laudamus* ou assisterent la court de parlement et mons^r de Villebon et mess^rs de l'hostel de ville, p. 278. — Soldatz picardz envoyez en garnison, p. 278. — Pour la deffence de la ville de Rouen, xiiij enseignes de bourgeois instituez par les parroisses, p. 278.

Monsieur de Vieville envoyé a Dieppe contre les rebelles, arrive a Rouen, p. 279. — Le cappitaine de Ricarville occiz par les Dieppois, p. 279. — Le comte de Montgommery est appellé par les Dieppoys pour estre leur chef, p 279. — Le premier president de Sainct Anthot sortant du pallaiz de Rouen est interpellé de justice des sedicieux emprisonnez, p. 280. — Gaulerot, Buictel et Le Ramer condamnez a estre penduz, p. 280. — Assemblée de commissaires depputez de par la court pour restablir le bureau des paouvres, p. 281. — Maistre Jehan Mustel, advocat du Roy en bailliage, occiz par le peuple de Rouen pour avoir deffendu la cause de ceulx de la nouvelle relligion, p. 282. — Monsieur de Villebon a la main droicte couppée d'un coup d'espée par mons^r le mareschal de Vielleville, p. 283. — Le comte de Rheintgrave arrive a Rouen pour ayder au marechal de Vielleville assiegé dans Sainct Ouen, p. 283. — Monsieur de Brissac entre gouverneur a Rouen, p. 283. — Ordonnance contre ceulx de la nouvelle relligion, p. 284. — Excez et viollance es champs par les reistres et Dieppoys, p. 284. — Mort de monsieur de Guyse, p. 286. — De Polletrot ayant occiz monsieur de Guyse fut prins et admené devant la Royne et aultres princes, p. 286. — Jubillé envoyé par le pappe, p. 288. — Monsieur de Villebon se retire en sa maison, p. 289. — Le chasteau de Caen assiégé par monsieur l'admiral prins par luy, p. 289. — Procession solempnelle de la confrarye du sainct sacrement de l'autel, p. 289. — Departement de monsieur le marechal de Vielleville de Rouen, p. 290. — Patent de la paix entre [le Roy] et ses subjectz, p. 290. — Retour de monsieur le mareschal de Brissac a Rouen, p. 290. — Allarme sonné de nuict, p. 291. — Les foreissites de la nouvelle relligion envoient par devans monsieur de Brissac deux hommes de cheval occiz en passant au barc, p. 291. — L'esglize du Grand Quevilly pillée par huguenotz, p. 292. — Les sedicieux de la relligion refformée tournyent allentour de Rouen et

fuyent devant ceulx de la ville, p. 292. — Monsieur de Brissac invite lesdictz foryssites de rentrer dans la ville, p. 293. — Ordonnance de la court de parlement pour les armes et ceulx qui les devoient porter, p. 293. — Publication du patent de la paciffication, p. 294. — Monsieur de la Londe blessé par ung soldat au Viel Pallaiz, p. 295. — Les quatre cappitaines des quatre quartiers de la ville cassez par ceulx de l'hostel de ville, remiz par monsieur le marechal de Brissac en leurs charges, p. 295. — Apprestz de guerre par monsieur de Brissac pour aller devant le Havre, p. 295. — Le camp dressé devant le Havre, p. 295. — Artillerie de Rouen et Paris porté aud. camp, p. 296. — Monsieur de Brissac va aud. camp et siege, p. 296. — Sollicitations de ceulx de la relligion pretendue reformée, p. 296. — Commissaires delecguez de la ville de Rouen pour aller a la court du Roy pour respondre aux articles de ceulx de relligion, p. 296. — Ouys d'une part et d'aultre, ceulx de ladicte relligion n'obtiennent riens de ce qu'ilz demandent, p. 298. — Deffence des presches, assemblée et administration du sacrement en la court du Roy, ny en ses maisons, p. 298. — Aultres personnes envoyez de Rouen en grand nombre pour aller a la court contre ceulx de ladicte relligion, p. 298. — Monsieur Damours parlant pour les catholliques offence le prince de Condé, lequel feist plaincte contre luy, p. 299. — Quatre enseignes de Suisses envoyez a Rouen en garnison, p. 299. — Monsieur de Bourdillon, marechal de France, gouverneur a Rouen, p. 300. — Ceulx de la nouvelle relligion fugitifz rentrent dans Rouen, p. 300. — Procession generalle fort solempnelle, p. 300. — Le Roy arrive a Bourdeny pres de Rouen, p. 301. — *Te Deum laudamus* chanté pour la desconfiture des Anglois et reduction du Havre, p. 301. — Aultre procession generalle pour la mesme cause, p. 302. — Le Roy va a Dieppe, p. 302. — Monsieur de la Mailleraye gouverneur a Dieppe, p. 302. — L'entrée du Roy a Rouen, p. 303. — La guerre cryée contre les Anglois, p. 304. — Le Roy declairé aagé au parlement de Rouen, p. 305. — Le Roy va a Caen, p. 305. — La mort de monsieur le baron de Claire et de son nepveu monsieur d'Ausebosc, p. 305. — Estatz tenus a Rouen par monsieur le marechal de Brissac, p. 396 — Mort dudict sieur de Brissac, p. 306. — Monsieur de Carrouges, gouverneur de Rouen, p. 306. — Le Roy retourne a Paris et dispose de visiter son royaulme, p. 307. — Durant toutes ces choses le duc de Bouillon est renvoyé a son gouvernement de Normandye, p. 307. — Le duc de Bouillon retourne a Rouen, p. 308. — Maintien de ceulx de

la nouvelle relligion a la venue dudict duc de Bouillon, p. 308. — Controversye entre les bourgeois de la ville de Rouen et le duc de Bouillon, p. 309. — Commissaires de la ville envoyez a la court du Roy sur les remonstrances faictes au duc de Bouillon, p. 309. — Le seigneur Papillon mys prisonnier avec plusieurs aultres bourgeois, p. 310. — Les commissaires de Rouen ouys devant le Roy sur lesdictes remonstrances, p. 310. — Le Roy et la mere Royne escripvent au duc de Bouillon qu'il ait a tenir en paix ceulx de Rouen, p. 312. — Led. Papillon et les aultres bourgeois miz hors des prisons par lettres du Roy et les commissaires revocquez, p. 314. — Ledict duc de Bouillon se part de Rouen pour visiter les villes de son gouvernement, p. 314.

Voyage du Roy en Languedoc et Gascongne, p. 314. — Grandes froidures tardives en mars 1564, p. 315. — Monsieur d'Aumalle arrive a Rouen, p. 315. — Naufrage en Seine devant Rouen, p. 316. — Le pont de boys sur la riviere de Seine de devant Rouen abbattu et submergé, p. 316. — La mort de monsieur de Villebon, p. 317. — La reception de monsieur de Bauquemare, premier president de Rouen, p. 317. — Le partement du cappitaine Aunou et ses soldatz, p. 317. — Le patent des deffences des escolles de la nouvelle relligion pretendue refformée, p. 318. — Les paouvres de la ville de Rouen nourriz et entretenuz aux ouvraiges publicz, p. 318. — Grande cherté de bledz, p. 318. — Le Roy a Gaillon, p. 319. — Presche et assemblée des huguenotz au villaige de Roumare, p. 320. — Requeste presentée a la court de parlement par les chanoines de Rouen pour faire cesser lad. presche, p. 320. — Le prince de Portian mandé par le Roy pour faire cesser ladicte presche, p. 320. — Une voix espouvantable ouyee vers la tour du Coullombier prez la porte Saincte Hillaire, p. 321. — Mandement et commandement du Roy de garder l'eedit de paciffication, p. 322. — Conventiculles et assemblées secrectes de ceulx de la nouvelle relligion, p. 322. — Le duc d'Albe envoyé en Flandres par le roy d'Espaigne, lequel faict mourir audict lieu plusieurs grandz seigneurs de ladicte nouvelle relligion, p. 322. — Sainct Martin, m^e des requestes envoyé en Normandye informer des huguenotz contrevenantz a l'eedict de paciffication, p. 323. — Entreprinse d'aulcuns huguenotz pour surprendre le Roy a Meaulx, p. 323. — Fuitte des huguenotz de Rouen par dessus les murailles, p. 323. — Assemblée à l'hostel de ville de Rouen pour desliberer de lad. fuyte, p. 324. — Monsieur de Trou-

ville a l'absence de monsieur de Carrouges gouverneur de Rouen, p. 324. — Commissaires depputez pour bailler passeportz a la maison de ville, p. 324. — Commandement de ne laisser sortir aulcuns chevaux vallans au-dessus de dix escuz, p. 325. — Visitations aux maisons des huguenotz, p. 325. — Patent du Roy contennant que tous huguenotz eussent a eulx retirer en leurs maisons et vivre paisiblement, p. 325. — Secours demandé par le Roy pour resister a ses ennemys qui l'avoient assailly a Meaux, p. 325. — Monsieur de Carrouges arrive a Rouen, p. 325. — Assemblée du prince de Condé avec ses alliez a Laigny, p. 326. — Forces preparatives pour le Roy, p. 327. — Prinse de Sainct Denys par le prince de Condé, p. 327. — Les habitans d'Argentueil en armez, p. 327. — Prinse dudict Argentueil, p. 327. — Lettres patentes envoyées a Rouen, p. 328. — Confiscation declairée des corps et biens de ceulx qui estoient au camp de Sainct Denis, p. 329. — Combat a Orleans entre les catholicques et ceulx de la nouvelle relligion, lesquelz de la relligion prindrent la ville et cytadelle et y eult plusieurs occiz d'une part et d'aultre, p. 330. — Lettres patentes envoyez par le Roy a Rouen contennant que ceulx de ladicte relligion eussent a eulx retirer d'avec ses ennemys estans dans Sainct Denys dedans troys jours, etc., p. 330. — Ordonnances faictes par monsieur de Carrouges, gouverneur a Rouen, p. 332. — Entreprinse pour surprendre la ville de Mectz en Lorraine, p. 332. — Commandemens et ordonnances faictes par le sieur de Carrouges, p. 332. — Le lieutenant du duc de Montpencier arrive a Paris au secours du Roy avec sa compaignie, p. 333. — La ville de Mascons assiegé par monsieur de Tavennes, p. 333. — Monsr de Monluc arrive au secours du Roy avec grand nombre de gens, p. 334. — Monsieur Dennevers avec grand cavallerye, p. 334. — Prinse des barcz de la riviere de Seyne devant Paris pour affamer la ville, p. 334. — Prinse de Busancourt faicte par le duc d'Aumalle, p. 335. — Herault envouyé au prince de Condé a Sainct Denys, p. 335. — Ordonnances de fortiffier la ville de Rouen, p. 335. — Machination et entreprinses de ceulx de ladicte relligion de la ville de Dieppe de livrer lad. ville aux Anglois et aultres entreprinses, p. 336. — Le cappitaine du Mesnil Vasse occiz, p. 358. — Sortye faicte de Paris pour donner bataille a ceulx de Sainct Denis, p. 339. — Esmotion et combat entre les soldatz de monsieur de Tourville et les harquebuziers et bourgeois de la ville de Rouen, p. 340.

Assemblée a l'hostel commung de la ville pour pourveoir aux

entreprinses des huguenotz, p. 342. — Huguenotz factionnaires miz en prison, p. 34[illegible] — Assemblée en la court de parlement de plusieurs estatz, p. 343. — Publication des lettres patentes du Roy de la paix accordé[e] avec les huguenotz, p. 344. — Esmotion populaire contredisans lad. publication, p. 345. — Ordre donné contre l'esmotion populaire pour la publication de la paix, p. 347. — Quatre compagnies de soldatz entrent a Rouen par le Viel Pallaiz, p. 347. — La garde des portes continuée pour éviter aux entreprinses, p. 348. — Assemblée des huguenotz en la Picardie, p. 348. — Monsieur le marechal de Cossé envoyé pour prendre Sainct Vallery sur Somme tenu par les huguenotz, p. 349. — Monsieur le comte de Brissac part de Rouen pour aller au siege de St Vallery, p. 350. — Deffaicte des huguenotz audict lieu de Sainct Vallery, p. 350. — Aprez l'eedict de paciffication les huguenotz rendent la ville d'Orleans et aultres villes, p. 350. — Le prince de Condé se retire a la Rochelle, p. 352. — La [ville de] Vire pillée par le comte Montgommery, p. 352.

Le cardinal de C[h]astillon et aultres envoyez par le prince de Condé au boys de Vincennes pour accorder la paix avec le Roy, p. 353. — Six mil reistres arrivez en France pour ledict prince de Condé, p. 355. — Entreprinses des huguenotz de prandre le Havre de Grace et Dieppe et y faire venir les Angloys, p. 355. — Le marechal de Cossey envoyé en Normandye pour gouverneur et lieutennant general pour le Roy, p. 356. — Les sieurs de Linebeuf et Cateville decappitez au Viel Marché a Rouen, p. 356. — Le *Te Deum* chanté a Rouen, p. 357. — Ayde demandé par les huguenotz aux Anglois, p. 357. — Fortune de feu advenue a Rouen, p. 358. — Fortiffications a la ville de Rouen, p. 360. — Mort de monsieur de Brissac, p. 361. — La ville de Poitiers assiégé[e] par l'admiral, p. 361. — Ambassade d'Angleterre venue a Rouen, p. 362. — La ville de Poitiers assiegé[e] par l'admiral, p. 362. — Monsieur l'admiral de C[h]astillon condampné par la court de Parlement de Paris, p. 363. — Procession generalle, 364. — Assemblée des huguenotz, p. 364. — *Te Deum laudamus* chanté, p. 365. — Feuz de joie de la victoire obtenue par le Roy, p. 365. — Procession generalle, p. 366.

Le douziesme jour de decembre 1559[1], monsieur Anthoine Mynart[2], troisiesme president au Parlement de Paris, en revenant de la court monté dessus sa mulle, fut tué d'un coup de pistolle.

Le samedy[3] de devant Noel 1559, fut bruslé a Paris, en la place sainct Jehan en Greve, Me Anne le Bourg, conseiller en la court de Parlement a Paris, a cause de la nouvelle relligion et scisme dont il fut convaincu et pertinax.

Le cardinal Medechin[4], Italien, fut esleu pape, le jour de Noel, aud. an 1559 et fut nommé Pie quatriesme du nom, etc.

Au commencement de janvier aud. an[5], furent faictes six tournelles en la court de Parlement a Paris par le commandement du Roy, pour vacquer à l'expedition des procès des Lutheriens.

1 Le folio 1er ro du manuscrit ne contient que les quatre premiers paragraphes du texte, qui ne concernent d'ailleurs ni Rouen, ni la Normandie. Ils ne sont pas disposés suivant l'ordre chronologique des faits, mais se présentent ainsi : Anne Dubourg, Tournelles, Minard, Pie IV.

2 Le président Minart était un des dénonciateurs de Dubourg, accusé d'hérésie, et s'était signalé parmi ses plus violents ennemis. Un soir qu'il revenait du Palais, il fut tué d'un coup de pistolet dans la rue Vieille-du-Temple. Son meurtrier demeura inconnu.

3 23 décembre.

4 Jean-Ange Médicis, né le jour de Pâques 1499, cardinal 8 avril 1549, élu pape dans la nuit du 25 au 26 décembre 1559, mort le 9 décembre 1565.

5 Suivant l'ancien style, l'année 1559 ne finit qu'au jour de Pâques 14 avril 1560.

Le lundy xxviiime jour de janvier aud. an 1559, comme, par arrest de la court de parlement de Rouen, on menoit executer ung homme[1], declairé hereticque, lequel avoit esté condampné d'estre bruslé tout vif, en passant par le carfourc qui est a la fontaine de la Croche[2], s'esmeurent plusieurs du populaire incongnus lesquelz, apprez que plusieurs des sergentz furent passez, vindrent au beneau ou estoict led. condampné acompaigné de deux carmes et du bourreau, gecterent lesd. carmes et bourreau hors de la charette par terre en la fange, coupperent les cordes desquelles estoit lyé led. prisonnier et le enleverent pour le saulver; et, sur ce que aulcuns sergentz vindrent pour faire leur debvoir et misrent la main a l'espée, lesd. mutins en grand nombre se saisirent des armes qu'ilz avoient apportez et qu'ilz prindrent en la bouticque d'un armurier estant la auprez, et mesmes avec des pierres dont ilz avoient faict provision, et feirent telle force que il y eut aulcuns desd. sergentz et plusieurs des habitans de la ville lapidez, lesquelz se meirent en l'aide du Roy et de la justice blessés. Led. prisonnier fut mys par lesd. mutins en la maison de la Croche pensans le cacher en lad. maison ou il fut trouvé par le m^e d'icelle qui en [fit] advertir la court qui y envoya de nuit[3], lesquelz le ramenerent en la prison de la consiergerie; et, le lendemain, les portes de la ville furent tenuz fermez jusques a l'heure de quatre heures de soir qui fut aprez l'execution dud. prisonnier, lequel par aultre arrest de lad. court, fut condampné

[1] François Lemonnier. Floquet, *Hist. du Parlement de Norm.*, t. II, p. 285-288.

[2] La Crosse.

[3] Il y a ici des mots omis par le copiste; il faut suppléer « des sergents ».

d'estre bruslé tout vif en la place du Marché aux Veaulx[1] et mené en icelle place par le tour qu'il avoit encommencé le jour precedant; pour lequel executer fut ordonné par lad. court que le lieutennant criminel, avec tous les sergens armez a cheval, la cinquantaine d'arquebusiers et grand nombre de picquiers, hallebardiers et aultres portans pertusannes, accompagneroient lad. execution; et pour avoir congnoissance desd. mutins et rebelles, furent depputez six des conseilliers de lad. court pour informer sur ce, et cryé a son de trompe que, qui sauroit lesd. mutins et en advertiroit lad. court, il auroit cent escuz sol, et que ceux qui les sauroient et ne les advertiroient, estans de ce accusez, encherroient de la peine de la hard et de la confiscation de leurs biens.

Aud. mois de janvier, furent remys et renduz soubz l'obeissance du roy de France les villes de S. Quentin, Han et Castellet[2], ensuivant les conclusions et promesses de l'accord de paix[3].

Madame Elizabeth[4], fille aisnée du feu roy Henry, et femme de Phillippe, roy d'Espaigne, fut menée et conduicte par le roy de Navarre et le cardinal de Bourbon[5] au

[1] Aujourd'hui, place de la Pucelle.

[2] Ham, sur la Somme, dans le département de ce nom. — Le Catelet, sur l'Escaut, dans le département de l'Aisne.

[3] La paix de Cateau-Cambrésis, signée le 3 avril 1559.

[4] Elisabeth, fille de Henri II et de Catherine de Médicis, née le 13 avril 1545, d'abord destinée à don Carlos, fils de Philippe II, roi d'Espagne, épousa ce roi en 1559, et mourut le 3 octobre 1588. De ce mariage naquit l'infante Isabelle-Claire-Eugénie que son père s'efforça de placer sur le trône de France, comme petite-fille de Henri II, après la mort de Henri III et l'extinction de la branche des Valois.

[5] Antoine de Bourbon, roi de Navarre par son mariage avec Jeanne d'Albret, fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme et de Fran-

pais de Navarrois en l'abbaye de Roncevaulx [1] pour estre livrée et baillée aux depputez du roy cathollicque son mary, assçavoir le duc de l'Infantasque [2] et le cardinal de Bourgues [3], laquelle royne fut receue par iceulx en très grande excellence et triomphe le quatriesme dud. mois de janvier.

Le vendredy premier jour de mars aud. an mil cinq centz cinquante neuf [4], fut faicte procession generalle par le chappitre et clergé de Rouen ou assisterent les courtz de parlement et des generaulx en robbes rouges, les conseilliers, eschevins et citadins de la ville de Rouen, et fut le tour de lad. procession de l'esglize Nostre Dame a Sainct Ouen ou fut faicte une predication et furent portez en icelle procession les chasses de Nostre Dame et de Sainct Roumain. La cause de lad. procession fut une lettre envoiée par le roy François, deuziesme de ce nom, a lad. court de parlement, par laquelle il les advertissoit que, par

çoise d'Alençon, né le 22 avril 1518, et mort devant le Petit-Andely le 17 novembre 1562 des suites d'une blessure reçue au siège de Rouen. — Charles, cardinal de Bourbon, son frère, né le 22 décembre 1523, évêque de Nevers, puis de Saintes, cardinal en 1548, archevêque de Rouen après Georges II d'Amboise en 1550. Après la mort de Henri III, les ligueurs le proclamèrent roi sous le nom de Charles X, l'opposant ainsi à son neveu Henri IV. Il mourut le 9 mai 1590.

[1] Abbaye située dans la vallée de Roncevaux (Navarre espagnole), célèbre par la défaite et la mort de Roland, qui commandait l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne.

[2] Don Inigo Lopez de Hurtado de Mendoza, duc de l'Infantado, chevalier de la Toison d'or, mort le 17 septembre 1566.

[3] François de Hurtado de Mendoza, de la branche des comtes de Cagneta, né en 1508, évêque de Burgos, cardinal en 1544, mort le 3 décembre 1566. Il avait été élevé à l'archevêché de Valence, mais la mort l'empêcha de prendre possession de son siège.

[4] 1560 (n. s.).

la grace de Dieu, depuis cinq ou six jours avoit esté descouverte une conspiration [1] contre la personne de madame sa mere, sa propre personne, les personnes de messieurs ses freres et aultres plusieurs personnes du sang royal et de son conseil.

Le dymenche xxiiij^me dud. mois de mars avant Pasques, 1559 [2], apprez midy, s'esmeurent et assemblerent hors de la ville de Rouen es praries et champs estantz hors le pont de Rouen [3], plusieurs gens du popullaire et aultres incongnus pour lors, lesquelz, en grand nombre, recouvertz par le visaige de leurs chappeaulx et manteaulx, entrerent en la ville par dessus le pont en ordre comme de procession, chantans et submurmurans les speaulmes [4] et canticques de David traduictz en langaige vulgaire et rithme comme par Clement Marot, a ce induictz et incitez par ung predicant nommé [Cottin [5]], natif d'un villaige prez de Gisors, lequel estoit fugitif de Genefve pour estre trouvé libertin et atteiste et contraire a la doctrine de Luther et Calvin, tenue en lad. ville de Genefve, lequel bien tost apprez fut prins en lad. ville de Rouen et bruslé tout vif au Marché aux Veaulx, et deux de ses cousins tenantz sa doctrine pendus et estranglés en la

[1] La conjuration d'Amboise qui s'était terminée le 18 et le 19 mars 1560 par la défaite et le supplice des conjurés.

[2] 1560 (n. s.).

[3] Au bois de Rouvray, d'après la *Relation de ce qui s'est passé à Rouen pendant les troubles arrivés l'an 1562 au sujet des Calvinistes*, p. 9, publiée par A. Pottier dans la *Revue rétrospective normande*, n° 7.

[4] *Sic*. Les psaumes de David, traduits en vers par Clément Marot, ont été publiés en 1543.

[5] Un blanc se trouve dans le ms. à la place de ce nom que donne Floquet dans son *Hist. du Parlement de Norm.*, II, 303.

presence de Monsieur de Villebon[1], bailly de Rouen et lieutennant pour le Roy au duché de Normandye, lequel assista a lad. execution avec plusieurs gens en armes.

Le mardi xiiij^e de janvier 1560[2], fut pendu devant la porte du chasteau ung Escossais nommé Gilles Keeff, serviteur d'un nommé Le Large, barbier de Rouen, pour estre seditieulx et avoir desmenty publicquement ung relligieulx cordellier[3] preschant au couvent des Cordelliers le jour des Roys precedent apprez midy, dont plusieurs personnes estans au sermon dud. cordellier furent scandallisez, present a lad. execution led. sieur de Villebon avec plusieurs gens en armes.

Le jeudy cinquiesme de decembre 1560, le roy François, deuziesme de ce nom, apprez avoir l'assemblée fermée des Estatz de France au diziesme jour de decembre, [mourut] en sa ville d'Orleans, auquel succeda son frere Charles neuf^me de ce nom, estant lors aagé de dix ans ou environ[4].

Le lundy, xvj^e jour dud. mois et an, fut faict le service dud. feu Roy en l'esglise cathedral Nosre Dame de Rouen, c'est assçavoir vespres, vigilles, et le lendemain au matin, fut dicte la messe dud. service ou assisterent messieurs de la court de parlement en robbes rouges avec messieurs de l'hostel commun de lad. ville de Rouen et aultres notables personnes.

[1] Jean d'Estouteville, s^r de Villebon, Beaurepaire, la Gastine, etc., fils de Charles d'Estouteville et d'Hélène de Beauvau, mort à Rouen le 18 août 1665. Il fut conseiller du roi, gentilhomme de sa chambre, bailli et capitaine de Rouen à partir de 1522, lieutenant général pour le roi en Normandie et en Picardie.

[2] 1561 (n. s.). Le jour de Pâques tomba le 6 avril. — Ce fait est donc postérieur à la mort de François II.

[3] Hugonis était le nom de ce cordelier.

[4] Charles IX était né le 27 juin 1550.

Audict mois de decembre 1560 et janvier ensuivant, furent tenuz les estatz generaulx de France aud. lieu d'Orleans ou furent et assisterent pour le bailliage de Rouen noble homme Loys de Rouville[1], sieur du lieu, pour l'estat de noblesse, et... du Val, laboureur, pour l'estat popullaire, en la compaignie de Noel Coton[2], conseillier de l'hostel de la ville, et me... du Fossé, advocat ès generaulx et pensionnaire d'icelle ville.

Le vendredy xxijme d'aoust 1561, fut publyé en la court de parlement de Rouen le patent[3] du Roy touchant la relligion par lequel le Roy declaroit voulloir vivre en la relligion antienne de ses predecesseurs et roumaine avec certaine moderation touchant ceulx de la relligion nouvelle, present en lad. publication monsieur le president Lallement[4], tiers president d'icelle court; et led. jour furent rendues graces et louanges a Dieu et chanté *Te Deum laudamus* au cueur de l'esglise cathedral Nostre Dame de Rouen sollempnellement en musicque et aux orgues, toutes les cloches d'icelle esglize sonnans, ce qui fut faict pareillement par toutes les parroisses d'icelle quasy en ung instant.

Le vendredy, (x)xixe jour de septembre 1561, par sentence du lieutennant criminel de Rouen sans appel et par commission specialle envoiée du Roy par son chevallier,

[1] En 1555, M. de Rouville, sr de Léry, fut député du bailliage de Rouen pour la noblesse aux Etats de Normandie. V. Farin, *Hist. de la ville de Rouen*, 1668, t. I, p. 331.

[2] Noël Cotton de Berthouville, que nous verrons bientôt jouer un des principaux rôles dans les troubles de Rouen.

[3] Edit de Juillet 1561.

[4] Jean Lallemand, président au Parlement de Rouen, 24 août 1553, mort à Angers, 8 décembre 1565. Il était fils de François Lallemand et de Denise de Friches.

fut pendu a Rouen au Viel Marché un nommé Pierre Quictart[1], jeune homme natif de Bourges en Berry, prins en lad. ville de Rouen en la maison de la Caige, en la parroisse de Sainct Denys, et estimé pour espie pour ce qu'il fut trouvé saisy de plusieurs pappiers ou estoient contenuz les noms de plusieurs personnes de la nouvelle relligion avec la declairacion de leurs biens et aultres secretz, tant de lad. ville que entreprinse dud. pais de Normandye, dont il feist faire apparoir.

Led. jour, Hipolite, cardinal de Ferrare[2], legat du pape Pye, quatriesme de ce nom, arriva en la court du roy de France avec grande compaignie d'Ytalliens.

Le lundy, siziesme jour d'avril apprez Pasque 1562[3], led. roy Charles IXe, frere dud. desfunct roy François, feist son entrée dans la ville de Paris en armes en l'aage de douze ans ou environ, estant armé en blanc, ayant en sa teste ung chappeau argenté, acompaigné du roy de Navarre, messieurs de Guyse[4], le cardinal de Bourbon, le

[1] C'était un émissaire des Guise et de Catherine de Médicis, qui s'empressa de désavouer un agent compromettant.

[2] Hippolyte d'Este, fils d'Alphonse Ier, duc de Ferrare, et de Lucrèce Borgia, né 24 août 1509, cardinal 5 mars 1538. Il fut archevêque de Milan, d'Auch, d'Arles et de Lyon, et évêque d'Autun. Il mourut à Rome le 2 décembre 1572.

[3] En 1562, Pâques tomba le 29 mars.

[4] On désignait alors sous le titre collectif de « messieurs de Guise » les fils de Claude de Lorraine et d'Antoinette de Bourbon, savoir : François, duc de Guise, né 17 février 1519, mort devant Orléans 24 février 1563 ; Louis, cardinal de Lorraine, né 17 février 1524, archevêque de Reims, mort 26 décembre 1574 ; Claude, duc d'Aumale, né 1er août 1526, tué au siège de la Rochelle, 14 mars 1573 ; Louis, cardinal de Guise, né 21 octobre 1527, archevêque de Sens, mort 29 mars 1578 ; François de Lorraine, né 18 avril 1534, grand-prieur et général des galères de France, mort 6 mars 1563 ; René de Lor-

connestable de Montmorency [1], les mareschaulx de France, et le dymenche ensuivant il ouyt la messe en la grande esglize de Paris.

Le mardi vij^me dud. mois d'avril aprez Pasques, comme le cappitaine Maze demeurant a Preaulx [2] prez de Rouen, suyvant la commission qu'il avoit du Roy de faire levée de quelques gens de pied pour le service dud. sieur pour l'esmotion qui se faisoict a Orleans et lieux voisins par le prince de Condé [3], frere du roy de Navarre, et ceulx qui tenoient son party, apprez avoir faict publier le matin au bailliage dud. Rouen sad. commission, en s'en retournant en sa maison luy et son lieutennant Le Gras, s^r du Boys, enffant de Rouen, vaillant homme, estans eulx deulx seulz a cheval, en passant par la porte Sainct Hillaire, furent assaillis d'un nombre de gens qui estoient en aguet entre les deulx portez, et aultres qui les secondoient le long des fossez, si soubdainement que en ung instant led. lieutennant fut tué a couptz de pistolles et abbatu de son cheval et led. cappitaine Maze frappé d'un coup de pistolle au bras dextre, lequel sentant le coup et voiant que on luy avoit mys la main a la bride de son cheval tira son espée dont il donna sur le bras de

raine, marquis d'Elbeuf, né 14 août 1536, mort en 1566. Ils avaient pour sœur aînée Marie de Guise qui fut mère de Marie Stuart.

[1] Anne de Montmorency, fils de Guillaumes s^r de Montmorency, et d'Anne Pot, maréchal de France en 1522, connétable, 10 février 1538, duc et pair en 1551, mort, 12 novembre 1567, des suites d'une blessure reçue, deux jours auparavant, à la bataille de Saint-Denis.

[2] Préaux, c. du canton de Darnétal, à 13 kil. nord-est de Rouen.

[3] Louis, s^r de Bourbon, prince de Condé, frère d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et de Charles de Bourbon, cardinal et archevêque de Rouen, né 7 mai 1530, tué à la bataille de Jarnac, 13 mars 1569.

celluy qui l'arrestoict, puis picqua et se sauva dans Dernestal[1] a la course de son cheval.

Le jeudy xvj^me dud. mois d'apvril, audit an 1562, ceulx de la nouvelle relligion s'assemblerent dans la ville de Rouen et de nuit estans en armes par la ville, faisant leurs monstres par les rues tirans vers les Celestins, feirent effort contre la maison[2] desd. Celestins ou ilz entrerent viollamment et oultragerent les relligieux et blesserent le prieur en l'œil, pilherent lad. maison et esglize et depuis se saisirent d'icelle maison ; et, le jour mesmes, entrerent en l'hostel commung de lad. ville de Rouen duquel ilz se saisirent, et estans dedans, ilz se fortisfierent de gens, et prindrent toutes les armes et munitions de guerre qui y estoient, dont ils s'armerent, et feirent venir les gens des champs de leur secte ausquelz ils baillerent armes pour leur desfence a l'entreprinse.

Le matin, assiegerent le chasteau de Rouen[3] ou estoict monsieur de Villebon, bailly de Rouen et lieutennant general de monsieur le duc de Bouillon, gouverneur de Normandye, acompaigné seullement de sept a huict de ses gens, et luy osterent les vivres dont il debvoit disner

[1] Darnétal, petite ville située dans la vallée du Robec et de l'Aubette, à 4 kil. est de Rouen.

[2] V. plus haut, note de la page 85.

[3] Pour l'intelligence des détails qui vont suivre, rappelons qu'il existait alors à Rouen trois châteaux : 1° le château bâti par Philippe-Auguste, dont il ne reste plus que la tour connue sous le nom de tour Jeanne d'Arc; c'était là que résidait Villebon ; 2° le Vieux-Palais, construit par Henri V, roi d'Angleterre, après la prise de Rouen, au bord de la Seine, à l'extrémité ouest de Rouen ; la rue du Vieux-Palais en rappelle le souvenir ; 3° le petit château ou Barbacane, construit également par Henri V, à l'extrémité du vieux pont de pierre, vers le faubourg Saint-Sever, dont il était séparé par un bras de la Seine.

et le tindrent en telle extremité jusques environ le midy qu'ilz le laisserent sortir et le mirent hors de la ville par la porte du pont assez rudement, et se saisirent dud. chasteau et mesmes du Viel Pallais et portes d'icelle ville; et, estans ainsi saisis des forces d'icelle ville, feirent venir tous leurs adherans et meirent gens pour garder les portes, ne laissans passer aulcune personne sans estre fouillez et visitez tant du sortir que d'entrer, dont telle craincte fut ès cathollicques et gens esclesiasticques que la pluspart sortoient et laissoient leurs maisons et biens. Messieurs de la court de parlement voians tel trouble envoierent par devers le roy ung des conseilliers de lad. court monsieur Le Prieur, sieur de Baudribosc[1], pour l'advertir de tel effect, force et trouble.

Le vendredy ensuivant, ilz sommerent les conventz des mendians de vuider de leurs maisons quand ilz en seroient requis pour leur livrer leursd. maisons, et le semblable ilz feirent au couvent et prieuré de Sainct Lo de Rouen, pour laquelle chose plusieurs des relligieulx desd. couventz se absenterent craingnant la fureur d'iceulx.

Le samedy xviij^me^ dud. mois, ilz feirent sortir plusieurs grossez pieces d'artillerie dud. hostel de ville, qu'ilz porterent a la tour du Coullombier[2] et aultres places qu'ilz destenoient pour eulx fortiffier.

Le dymenche xixe jour dud. mois d'avril 1562, le duc de Bouillon[3] entra dans Rouen sus l'heure de midy, au

[1] Robert Le Prieur, s^r^ de Baudribosc, conseiller au Parlement en 1554, tué à Arques, comme on le verra plus loin, en mai 1562.

[2] On voit encore le soubassement de la tour du Colombier enclavée maintenant dans les terrains de l'Hospice-Général, au-dessous de la rue Eau-de-Robec, au tournant du boulevard Gambetta.

[3] Henri-Robert de la Marck, duc de Bouillon, prince de Sedan, fils de Robert de la Marck, maréchal de France, et de Françoise de

devant duquel allerent tous les chefz et principaulx de la partie de lad. relligion pretendue resformée et aultres de la ville, lequel entra en icelle ville par la porte Martinville et s'en alla loger a Sainct Ouen.

Le lundy xxe dud. mois d'avril aprez Pasques 1562, led. sieur duc de Bouillon alla au pallais ou, toutes les chambres assemblées, Messieurs de la court de parlement l'attendoient pour conferer ensembles des affaires de son gouvernement et aultres touchant la pollice de ville et cas survenans.

Led. jour, Messieurs Jehan Nagerel[1], archediacre du Vueguessin normand, Robert Buscquet[2], Pierre Lambert[3], penitancier et Jehan Le Sueur[4], tous chanoines de l'eglise cathedral de Rouen, acompaigné de quatre chapellains et de leur messagier, insinuerent le previlleige sainct Roumain a messieurs dud. parlement assemblés comme dict est, puis en bailliage, court des generaulx, a la maniere acoustumée ou par tout paisiblement furent receuz et leur requeste accordée[5].

Brézé, fille du grand-sénéchal Louis de Brézé et de Diane de Poitiers, fut gouverneur de Normandie après son père et chevalier de l'ordre du roi. Il mourut le 2 décembre 1574.

1 Jean Nagerel avait été reçu le 28 octobre 1553 à l'archidiaconat du Vexin normand en remplacement de son oncle, Robert Nagerel qui fut évêque de Vence.

2 Robert Busquet, écuyer, chanoine de Rouen, vivait encore en 1585. (Note comm. par M. Ch. de Beaurepaire.)

3 Pierre Lambert, reçu pénitencier de la cathédrale, 11 juillet 1550, député pour l'église aux Etats de Normandie en 1551, décédé le 2 mars 1581.

4 Jean le Sueur, décédé en 1578. (Note comm. par M. Ch. de Beaurepaire).

5 Cependant « pour la première fois depuis la captivité de Richard-Cœur-de-Lion, la sainte Fierte de Saint-Romain ne sera point levée,

Le mardy xxj^{e} dud. mois, les chefz et gouverneurs de la nouvelle relligion feirent decappiter ung soldat de leur compaignie qui estoict d'Evreulx pour ce qu'il avoit esté a l'esfort et viollance faicte aux Celestins, pour demonstrer et soy purger qu'il n'en estoient consentans et ne voulloient allouer telz excez, et luy fut la teste couppée par sentence des seigneurs[1] de leur relligion, a l'execution de laquelle se trouva Marlhorat[2], l'un de leurs ministres, qui servoit l'executé de consollateur.

Le mardy xxviij^{e} dud. mois d'avril, ils feirent sortyr de Rouen environ trois centz hommes armés a pied et a cheval pour aller contre aulcuns gens de guerre qui s'eslevoient pour le Roy, comme l'on disoit, vers le Pont St Pierre[3] et Fleury[3] dont ilz retournerent le lendemain et en admenerent [en la ville] de Rouen sur les unze heures devant midy.

Le mecredy xxixme jour d'icelluy mois d'avril aud. an, ilz se saisirent de l'abbaye de Saincte Catherine du Mont[4] leez Rouen ou ilz mirent garnison de cinquante hommes, et emporterent les rellicques et lettres d'icelle abbaye dans la ville de Rouen sans faire aulcune esfort

et aucun prisonnier ne sera mis en liberté ». Floquet, *Hist. du Parlement de Norm.*, II, 389.

[1] Ou plutôt *senieurs*, du latin *seniores*; on les appelait plus communément les anciens.

[2] Augustin Marlorat, dit Pasquier, né à Bar-le-Duc en 1506, ministre de l'église réformée de Rouen.

[3] Le Pont-Saint-Pierre, c. du canton de Fleury-sur-Andelle, arr. des Andelys (Eure), dans la vallée de l'Andelle.

[4] La forte position qu'occupait sur le mont cette abbaye fortifiée en faisait la clef de Rouen. « Sur ces entrefaites, les bourgeois s'emparèrent du monastère de Sainte-Catherine, situé sur une haute montagne qui est bien proche de Rouen, et ils en confièrent la garde à Louis David. » De Thou, *Hist. univ.*, t. III, p. 145-146.

aux moynes qui tous s'enfuyrent fors ung vieulx relligieulx qui ne voullut sortir.

Le vendredy premier jour de may aud. an, de nuict, aulcuns d'iceulx incongnus ruynerent tous les ymages et hauteilz et aultres biens meubles d'esglize parroissialles de Sainct Nigaise de Rouen, et Sainct Gervais[1] et Saint Aignen leez Rouen[2].

Le dimanche troiziesme dud. mois de may, sur les unze heures avant la minuict, ilz s'asemblerent par diverses bandes et forcerent toutes les esglizes parroissialles de Rouen ou ilz entrerent viollamment rompantz et desmolissans tous les ymages, hautelz et aultres ymages et ouvraiges estans es temples d'icelles esglizes, et le mesme jour ilz feirent le semblable en tous les temples des monasteres tant d'hommes que de femmes de lad. ville de Rouen[3].

Ledict jour, comme l'on disoit la grant messe en l'esglise cathedralle de Rouen que cellebroit ung chanoine nouvellement receu nommé Me François Martin[4], ilz entrerent en icelle esglise par grande viollance, desrompans partout les ymages et chappelles; le cueur leur fut cloz avec les carolles d'icellui ou soustindrent aulcuns cha-

[1] L'église Saint-Gervais était en dehors de l'enceinte de Rouen, dans le faubourg Cauchoise.

[2] La paroisse de Saint-Aignan-lès-Rouen est maintenant la commune du Mont-Saint-Aignan, limitrophe au N. de la ville de Rouen.

[3] Voici en quels termes le protestant Théodore de Bèze raconte ce pillage : « Ils firent tel mesnage qu'il n'y demeura image ne autel, fonts ne benestiers qui ne fust tout brisé, en telle diligence que jamais on n'eust pu estimer qu'en vingt quatre semaines se peust desmolir ce qu'ilz ruinèrent en vingt quatre heures en plus de cinquante temples, tant de paroisses que d'abbayes et couvents. » *V.* A. Floquet, *Hist. du Parlement*, II, 391.

[4] François Martin, avait été reçu chanoine de la cathédrale le 27 avril 1562. (Note comm. par M. Ch. de Beaurepaire.)

noînes leur esfort jusques a ce que monsieur de Basqueville[1], lieutennant pour monsieur le duc de Bouillon, y arriva avec aulcuns soldatz par le moyen desquelz la table du grant hautel qui y estoict d'argent[2] fut levée avec la tapisserie dud. cueur et mise dans la sacristie et cœur d'icelle esglise furent mys jusques a vingt ou xxx soldatz soubz la conduicte du cappitaine Hallot aux despens desd. sieurs du chappitre, lesquelz soldatz firent, durant huict jours qu'ilz y furent, grande despence et furent fortz [difficiles] a contenter.

Le jour mesme, ilz entrerent en la court esclesiasticque ou ilz rompirent tous les bancz et sieges des advocatz et notaires et bruslerent leurs registres et escriptures, et exterminerent l'image de Dognet[3] et tout ce jour ne cesserent de rompre et abbatre toutes les croix et ymages estans aux portaulx d'iceulx temples, entrerent par toutes les maisons des catholicques pour veoir leurs armes dont ilz se saisirent et les emporterent avec eulx.

Le lundy iiij^e dud. mois de may, ilz bruslerent toutes les ymages de boys, livres et ornementz d'esglise, tapisseries[4] et mesmes les coffres, bancz et carrolles qu'ilz avoient desmollies sans avoir aulcun esgard aux biens qu'ilz perdoient, et feirent ced. jour ung dommaige que l'on ne sauroit estimer; allerent par toutes les maisons

[1] Ms. *Vasqueville*. — *V.* n. de la p. 155. — Sur le rôle joué dans ces circonstances par Charles Martel, s^r de Basqueville, consulter M. A. Hellot, *Essai historique sur les Martel de Basqueville*, p. 166-172.

[2] C'est la table donnée à Notre-Dame en décembre 1502 par Jean Masselin, doyen du chapitre. *V.* p. 114-115.

[3] Dognet ou Doguet. Ainsi que M. Floquet (*Hist. du Parlement*, II, 398), « nous ignorons ce que ce pouvait être ».

[4] Ms. *tapissières*.

cherchans les ymages qu'ilz rompirent et les emporterent aux feux allumez par les rues, tous les esclesiasticques estans si esperduz de la fureur du peuple que la pluspart s'en fuirent ced. jour hors la ville.

Messieurs du Cappitre de Rouen, qui estoient lors presentz, assemblerent led. jour en la maison archiepiscopalle, lieu qu'ilz depputerent pour tenir le Cappitre ordinaire, la ou ils conclurent que les rellicquaires, joyaulx et aultres meubles estans en lad. sacristie ne seroient transportez pour le peril du pillaige du peuple qui estoict esmeu, mais seroient continuez et mys en l'eglise pour la garde d'icelle sacristie jusques au nombre de vingt soldatz aux despens comme dessus.

Du depuis, monsieur le duc de Bouillon, estant retourné a Rouen et logé a Sainct Ouen, furent envoiez par devers luy Messieurs l'archediacre Nagerel et de Quitanadoyne[1], chanoines, pour luy presenter les clefz d'icelle sacristie et les mecttre en seure garde[2], acttendu mesmes qu'il n'estoit en asseurance de sa personne en la ville de Rouen et n'y avoit aulcune force; toutesfois il s'y transporteroit pour veoir quel moyen on y pourroit prandre.

Le vendredy huictiesme dud. mois, icelluy sieur duc de Bouillon se transporta en lad. esglise sur les neuf heures de matin ou il entra par la porte de devers la maison de l'archevesque, auquel fut faict ouverture de lad. sacristie, laquelle veue et visitée, il luy sembla qu'il n'y avoit lieu plus propice pour les biens d'icelle sacristie que le lieu où ilz estoient, et pourtant il commanda au cappitaine Carrel icelle esglise et sacristie, et sur ce que lesd.

[1] Jean de Quintanadoine, chanoine de Notre-Dame de Rouen, conseiller-clerc au parlement de Normandie ; examiné le 15 juillet 1554 ; ses réponses n'ayant pas satisfait, rejeté *post biennium*.

[2] Lacune ; suppléer : *ce qu'il refusa*.

sieurs Nagerel et de Quictanadoines luy remoustrerent que le cappitaine n'avoit aulcun pouvoir de soldoyer tant de soldatz, acttendu la necessité ou ilz estoient, il reduict le nombre desd. soldatz jusques a douze soldatz avec led. cappitaine Carrel, pour le sallaire desquelz fut ordonné que pour chacune sepmaine ils auroient lxxiij l. x s. qui estoict pour chacun jour a chacun soldat xv s. et xxx s. pour led. cappitaine, sallaire trop grand et excesif, et leur seroient baillé du chasteau six picques et deux hallebardes, deux pertusannes et quatre livre[s]de pouldre pour lesquelles avoir fut presenté requeste aud. sieur de Basqueville.

Ledict jour, icelluy sieur de Bouillon, aprez midy, se transporta dud. lieu de S. Ouen au Viel Pallais de Rouen pour parlamenter avec le cappitaine des deux galleres estans devant led. Viel Pallais, suivy luy troiziesme, duquel lieu bien tost il se retira apprez avoir parlé aud. cappitaine lequel avoit faict responce qu'il ne livreroit lesd. gallaires sinon au Roy ou a luy en baillant descharge soubz son seing, ce que led. sieur duc ne voullust entreprandre. Pourtant apprez sa despartye, led. cappitaine voiant des forces qui se preparoient par les soldatz de lad. ville contre luy, tant aud. Vieil Pallais que ès isles prochaines de la riviere de Seine, fut contrainct desarmer sesd. gallaires et les rendre, par le moien desquellez les cappitaines et soldatz de Rouen coururent aval lad. riviere de Seine jusques a la ville de Caudebec qu'ilz contregnirent par force leur estre ouverte, nonobstant la responce de ceulx de la ville, et la ils rompirent les ymages estans au temple de Nostre Dame dud. lieu et aultres chappelles secours de lad. ville de Caudebec et emporterent la pluspart des meubles d'icelle esglise dans lesd. gallaires et revinrent ceulx de leur relligion qui avoient esté chassez

dud. lieu de Caudebec, et prindrent l'abbaye de Jumyeges, ou s'estoient fortisfiez aulcuns gens du pais, sans aulcune resistance desd. gens qui s'enfuirent voians venir lesd. gallaires.

Le mecredy xiij^e jour du mois de may, Messieurs du Chappitre de Rouen, estans assemblés au mannoir archiepiscopal pour l'absence de Baudoin [1] leur tabellion et secretaire pour donner actes et faire registres des conclusions et ordonnances dudit Chappitre, la ou ils disnerent ensembles, et apprez disner mirent en desliberacion, la ou arriva led. Baudouin tabellion, entre aultres affaires ou ilz pourroient plus promptement recouvrer argent pour les affaires occurrantes de jour en jour et principallement pour en[tre]tenir la soulde desd. soldatz commis a la garde de lad. sacristie et cueur d'icelle esglise. La ou apprez plusieurs raisons allecguez, fut arresté que on ne toucheroit aux joyaulx et meubles estans en lad. sacristie et que on(t) regarderoit aillieurs ou on pourroit recouvrer plus commodement argent, et pour ce furent envoiez lesd. sieurs archediacre Nagerel et Le Lieur [2], chanoines, avec led. Baudoin tabellion par devers monsieur de Chastignolles [3] official estant en sa maison canonical pour luy remonstrer lad. conclusion et offre voullontairement ausd. sieurs vij^xx pistolletz, ce qu'il executa incontinant soubz l'obligation desd. sieurs signée Baudouin.

Le dimenche jour de Pentecoste xvij^e dud. mois de may,

[1] Christophe Baudouyn, notaire du chapitre, a rédigé les délibérations capitulaires depuis l'année 1541 jusqu'en mai 1562 ; il mourut le 11 mai de cette année.

[2] François le Lieur, prieur d'Ourville.

[3] Chastignolles (Jean de), chanoine, chancelier de la cathédrale 1533, official 1542, vicaire général de l'archevêque de Rouen, curé de Bourdainville ; décédé 19 janvier 1564.

sur les trois heures aprez midy, sortirent de Rouen par la porte Beauvoisine la cavallerie et gens de pied d'icelle ville thirans par dessus les forches de Bihorel[1], et coururent par dessus les cothaux prez Dernestal, au devant desquelz vindrent les gens de cheval estans aud. lieu de Dernestal et feirent quelques courses les ungtz contre les aultres sur les costaulx. Ce que voians les soldatz estans dans la ville sortirent par plusieurs bandes et tirerent vers le costal dud. Dernestal et monterent par une combe[2] ayant regard vers Sainct Hillaire et vindrent pour environner lesd. gens de cheval de Dernestal, lesquels se voians et craignans d'estre encloz, s'enfuirent vers Lonpaon[3] ou ilz furent poursuivy avec grande force, et entrerent les soldatz de Rouen dans Dernestal ou ilz mirent le feu en plusieurs lieux principaulx qu'ilz trouverent d'apparence, chasserent les soldatz assemblés aud. lieu dont ilz en tuerent grand nombre et amenerent aulcuns prisonniers gens d'esglize qu'ilz trouverent en armes et en desfence lesquelz ilz mirent en prison au Viel Pallaiz de Rouen.

Le lendemain jour de lundy ilz y retournerent et pillerent et saccagerent le reste et mirent le feu aux Char-

[1] Bihorel qui faisait partie autrefois de la paroisse de Boisguillaume forme aujourd'hui une commune distincte au nord de Rouen.

[2] Il s'agit ici du vallonnement qui monte vers Bihorel par le Trou-d'Enfer qui se trouve entre les fermes des Sapins et de Beaurepaire à gauche et celle de la Grande-Mare à droite.

[3] Une inscription gravée sur une pièce de bois attachée à un sommier de l'église de Saint-Ouen-de-Longpaon, une des deux paroisses de Darnétal, rappelait l'incendie de cette ville. *V.* M. X. de Busserolles : *Eglise Saint-Ouen-de-Longpaon à Darnétal* (*Journal de Rouen du 24 nov. 1858*), et M. F. Bouquet : *Notice historique sur la tour de Carville à Darnétal*, 1867.

treux et a l'esglise de Repainville[1] et aultres lieux estans prochains dud. Dernestal[2].

Le samedy xxiij^e dud. mois de may, par le commandement des gouverneurs de la ville de Rouen, furent envoyez plastriers par toute la ville pour estoupper toutes les esclaires et veues des caves estans sur les rues pour esviter l'entreprinse d'aulcuns qui voulloient, comme l'on disoict, mecttre le feu gregoys esd. caves pour mecttre le feu en la ville.

Cependant que telles choses se faisoient en la ville de Rouen, il y avoit grand trouble par les champs pour ce que ceulx de la relligion nouvelle couroient sur ceulx de la relligion antienne, et le semblable faisoient ceulx de la relligion antienne sur les aultres, bruslans et pilhans les maisons des ungtz et des aultres, tellement que ceulx qui s'en estoient desmys et absentez de la ville estoient en plus grand dangier que ceulx qui estoient encloz en icelle.

Le duc d'Aumalle estoict envoyé gouverneur pour le pais de Normandye au lieu du duc de Bouillon, lequel ceulx de Rouen ne voullurent accepter, je dys ceulx qui gouvernoient les choses, et pourtant il faisoit preparatifz pour entrer en la ville de Rouen par force ou aultrement;

[1] Saint-Gilles de Repainville, au-delà du lieu occupé jadis par les Chartreux. Il y a encore dans ce quartier une rue de Saint-Gilles qui tend de la route de Darnétal à celle de Lyons-la-Forêt.

[2] De Thou indique bien la véritable cause des violences exercées par les Rouennais à Darnétal : « Il y avoit, dit-il, entre les habitants de Rouen et ceux de Darnétal une extrême jalousie au sujet de leurs manufactures, qui étoient les mêmes et qui se nuisoient les unes aux autres. La jalousie avoit depuis très-longtemps dégénéré en une haine implacable, se trouvant alors appuyée d'un prétexte de religion, elle alla jusqu'à la fureur. » *Hist. universelle, trad.* La Haye, 1740, t. III, p. 146-147.

contre lesquelz preparatifz iceulx de la nouvelle relligion s'efforçoient et continuellement (p)reparoient les fossez, muraillez et portes de lad. ville pour resister aud. duc d'Aumalle, faisoient venir soldatz de leur secte pour les desfendre. Dans lad. ville de Rouen y avoit grand desordre pour ce que la court de parlement estoict deseparée sans le mandement du Roy et s'estoient retirez tous les presidans, conseilliers et officiers de lad. court, ce que avoient ensuivy toutes les autres courtz et jurisdictions semblablement, tellement qu'il [n'y avoit plus de court qui] administrat justice [1]. Pourquoy ceulx de la nouvelle relligion qui avoient la force commencerent a disposer de toutes choses et depputerent certaines personnes pour gouverner lad. ville par le conseil et ordonnance desquelz seroit disposé de toutes choses [2].

[1] La plupart des membres du parlement qui s'étaient dispersés après la dernière séance tenue en la maison du premier président, se réunirent bientôt à Louviers, en vertu des lettres données par le roi le 22 juillet. Ils y tinrent leur première séance le 4 août dans la maison du bailli Me Simon Behotte, sous la présidence de Lallemant.

[2] « Un des premiers actes du parti qui venait de s'emparer de Rouen fut d'y organiser le pouvoir municipal. Le Conseil exécutif de le ville fut composé de six échevins : Vincent Gruchet de Socquence, Noël Cotton de Berthouville, Michel Bouchard, Nicolas de Franqueville, Jean de Bauquemare et Guillaume de Croixmare. Le rôle des échevins se bornait à l'administration des affaires municipales ; les circonstances imposaient d'autres devoirs aux bourgeois qui avoient pris la direction du mouvement. De là, nomination d'un conseil de douze notables, dont les noms nous ont été conservés. A leur tête était Dubosc d'Emendreville, deuxième président de la Cour des Aides, et l'un des hommes les plus distingués de cette époque par sa profonde érudition ; les autres membres étaient : Nicolas Nagerel, les sieurs de Saint-Aignen et de Saint-Laurens, Pierre Buquet, Vivien Lallemand, Jean Bigot, Etienne Mignot, Charles Yon, Alleaume

Les personnes qu'ils depputerent pour le gouvernement de la ville furent les senieurs de leur relligion avec les conseilliers de ville ordinaires et les officiers d'icelle, et quelques aultres personnes qu'ilz depputerent pour assister au conseil seullement *pro forma* tindrent pour quelques jours leur conseil en la maison archiepiscopale de Rouen, comme ilz disoient, lieu emprunté par la viollance qui avoit esté faicte par aulcuns seditieulx en l'hostel commun de lad. ville.

A la ville du Pont de l'Arche s'estoict retiré Monsieur de Villebon, lieutennant du duc de Bouillon, avec sa compaignie, qui assembloit gens de toutes partz pour aider aud. duc d'Aumalle [1] lequel venoit aud. Pont de l'Arche, Louviers, Evreux et aultres lieux cirvonvoisins, en attendant ses compaignies. Monsieur de Claire [2] et Monsieur d'Ausebosc [3], son nepveu, estoient au pais de Caux qui assembloient gens de leur costé pour soy desfendre et faire la guerre contre ceux de Rouen et aultres leurs alliez, tellement qu'ilz tenoient aulcunement la ville de Rouen en craincte et subjection.

Le dimenche xxiiij^e dud. mois de may, furent faictes

Caucles, Jean Le Boullenger et Jean Deshommets. » A. Chéruel, *Siège de Rouen en 1562* dans la *Revue de Rouen*, 1850, p. 170-171.

[1] Le duc d'Aumale avait été nommé, le 5 mai 1562, lieutenant-général au gouvernement de Normandie, avec commission spéciale de soumettre Rouen.

[2] Jean IV, baron de Clères, tué à Caen le 27 août 1563. *V.* plus loin, p. 305.

[3] François de Briqueville, s^r d'Auzebosc, fils de Guillaume, s^r de Briqueville, et de Jeanne Havart, dame d'Auzebosc. Il avait épousé Florence de Clères, fille de Georges, baron de Clères et d'Anne de Brézé, sœur du grand sénéchal Louis de Brézé. Il fut tué avec son oncle, le 27 août 1563, dans une querelle qu'il eut à Caen.

les monstres generalles des quatre quartiers de la ville des gens de pied et de cheval en armes dans la ville ou se trouverent grand nombre des gens bien armez.

Le mardy xxvj^e jour de may, les Dieppois sortirent de leur ville de Dieppe et vindrent assaillir les habitans d'Arques[1], lesquelz se desfendirent vaillamment et y furent tuez plusieurs desd. Dieppois. Le renfort vint de Dieppe qui contregnit les habitans d'Arques a soy retirer dans le chasteau d'Arques ou lesd. Dieppois les assaillirent et assiegerent.

Aud. lieu d'Arques s'estoict retiré Monsr Le Prieur sieur de Baudribosc[2], conseillier en la court de parlement de Rouen, en sa maison, de laquelle regardant par une fenestre les soldatz de Dieppe estant parmy les rues, fut frappé en la teste d'un coup de harquebouse d'un soldat dieppois qui le congnoissoit dont il mourut tout soudain au grand desplaisir dud. soldat qui se voulut desesperer quand il seust la mort dud. sieur de Baudribosc[3] faicte par luy par mescongnoissance, car il estoict son amy.

Le jeudy xxviij^e jour dud. moys de may, jour et feste du sacrement dans la ville de Rouen, ceulx de la nouvelle relligion ouvrirent leurs bouticques et contregnirent les aultres de l'antienne relligion a faire le semblable jusques a l'heure de midy que une trompette vint a la porte Martinville de la part du duc d'Aumalle et dud. sieur de Villebon pour semondre ceulx de la ville de bailler les clefz des portes aud. sieur d'Aumalle et le recepvoir comme gouverneur, auquel fut faict responce que on(t) n'obeyroit en rien aud. duc d'Aumalle. Pourtant aulcuns gens de guerre qui estoient vers Dernestal et la montaigne Saincte

[1] V. sur l'attaque du bourg d'Arques par les Dieppois, L. Vitet, *Histoire de la ville de Dieppe*, in-12, 1844, p. 80-82.

[2] et [3] Ms. *Vaudribosc.*

Catherine se descouvrirent et vindrent courir jusques au monastere dud. lieu de Saincte Catherine ou estoict ung cappitaine avec cinquante soldatz en garnison mys aud. lieu pour ceulx de Rouen, lesquelz ilz escarmoucherent en tirant et blesserent plusieurs qui s'enfuirent vers la ville crians allarme et demandans secours, ce que voians les soldatz de Rouen firent sonner la trompette pour s'assembler et coururent tous aux armes. Les ungtz monterent sur les rempartz pour garder que les ennemys qui estoient a Dernestal ne vinssent assaillir la ville du costé des portes de Sainct Hillaire et Beauvoisine; les aultres tirerent sur lad. montaigne de Saincte Catherine avec grand nombre de pionniers qu'ils avoient en grand haste assemblez en la ville pour aller reparer les fossez et tranchée[s] qui estoient sur lad. montaigne, craignans que leurs ennemys ne s'en adressassent allencontre dud. lieu de Ste Catherine ou estans arivez sur le bord desd. fossez veirent leursd. ennemys arrestez en bon ordre tant a pied que a cheval. Aulcuns des soldatz de Rouen se mirent dans un petit boscage estant par dela lesd. fossez au pendant de la montaigne vers la prairie(re) de Sainct Hillaire et entrerent en ung cloz de murailles d'argille qui est allentour d'un petit pavillon appartenant a ung espagnol bourgeois de Rouen nommé Bagnaire [1], ou ilz s'enbucherent et par des perthuis qu'ilz firent ausd. murailles commencerent a tirer de leurs harquebouses contre lesd. ennemys lesquelz vindrent icelle part et chasserent vers leurs gens et en furent tuez quelques ungtz de ceulx de Rouen, et aussy y furent tuez et blessez plusieurs desd. ennemys, entre lesquelz estoict le porte guidon, nepveu de monsieur de Villebon,

[1] Ce nom se trouve transmis jusqu'à nous par le bois de Bagnère qui se trouve sur le versant du mont de Sainte-Catherine, regardant la vallée de Darnétal.

qui s'avança trop contre les harquebusiers de Rouen qui le chargerent tellement luy et son cheval qu'il fut frappé en plusieurs lieux dont il mourut. Cella faict, d'un costé et d'aultre se retirerent et s'en retournerent, ceulx de Rouen en la ville, comme ilz estoient allez, ou ilz trouverent leursd. compaignons estans sur lesd. rempartz attendans et regardans vers Dernestal ou s'estoient descouvertz des aultres soldatz et du depuis lad. heure de midy jusques au soir furent fermez les ouvreurs de Rouen.

Le vendredy qui est le lendemain xxixe jour dud. mois, bien matin, ceulx de Rouen en grande compaignie monterent lad. montaigne et se camperent sur lesd. fossez et tranchées qu'ils commencerent a reparer et faire aultres tranchées audevant desd. fossez attendans leurs ennemis qui estoient prez d'eulx campez derriere des arbres et hais estans vers Blosville[1] et le Mesnil Esnard[2], dans lesquelz fossez ilz s'arresterent et deslibe[re]rent de n'en partir ny de jour ny de nuict jusques a ce que leurs ennemys eussent levé leur camp. Toutesfois se venoient rafreschir et reposer par intervalles en la ville de Rouen les ungtz apprez les autres.

Cedict jour, le conseil de la ville de Rouen, sur quelque remonstrance qui leur fut faicte par aulcun de leur compaignie comme il coustoit une grosse somme de deniers a messieurs du chappitre de Nostre Dame de Rouen pour entretenir et saillarier les soldatz commis et depputez par monsieur le duc de Bouillon a la garde [de la] sacristie et cueur d'icelle esglise, et que lesd. sieurs du chap-

[1] Blosville ou Blôville, maintenant Blosseville-Bonsecours, sur le plateau qui domine la Seine et d'où se détache le mont Sainte-Catherine qui s'avance vers Rouen comme un promontoire.

[2] Le Mesnil-Esnard, c. du canton de Boos, arr. de Rouen et à 5 kil. de cette ville, au-delà de Blosseville-Bonsecours.

pitre n'y pouvoient fournir pour ne jouir d'aulcuns de leurs biens, depputerent Me Nicollas Malherbe[1], advocat en court esclesiasticque, et Ysac Jehan, drappier, bourgeois d'icelle ville, tous deulz dud. conseil, pour se transporter par devers les chanoines d'icelle esglise lors presentz pour veoir et entendre d'eulx l'estat de lad. sacristie et si elle estoict forte assez pour contregarder les meubles et rellicquaires estans en icelle, et mesmes, comme ilz disoient, pour mecttre les aultres rellicquaires des aultres esglises qu'ilz avoient assemblez pour estre conservez avec iceulx de lad. sacristie; lesquelz sieurs Malherbe et Ysac Jehan, apprez avoir faict entendre leur commission a Messieurs l'archediacre Nagerel et de Quictanadoines, chanoines de lad. esglise, se transporterent avec lesd. sieurs chanoines en lad. sacristie ou pour lors ilz ne peurent entrer pour l'absence du cappitaine Carrel qui avoit la clef de la premiere porte d'icelle sacristie, et pourtant se retirerent lesd. conseilliers pardevers lesd. du conseil pour en faire leur rapport.

Le samedy xxxe dud. moys de may, aprez midy, se trouverent au temple de lad. esglise Nostre Dame le president d'Esmendreville[2], de Soquence[3] et Coton, conseilliers de

[1] Nicolas Malherbe avait été un des juges du concours du Puy des Pauvres. M. Ch. de Beaurepaire nous apprend « qu'il prit part, comme notable, aux délibérations de l'Hôtel-de-Ville des 4 et 15 janvier, 19 août, 14 septembre 1553, qu'il était trésorier de la Fabrique de Saint-Maclou, sa paroisse, cette année-là... » V. *Le Trésor immortel tiré de l'Ecriture sainte par Jacques Sireulde*, introduction, p. xxxiv.

[2] Jean du Bosc, sr d'Esmendreville, fils de Louis du Bosc et de Marie des Planches, dame de Fleury-sur-Andelle, reçu, 30 juin 1544, conseiller et commissaire aux requêtes du palais, puis, 26 janvier 1562, second président à la cour des Aides, décapité le 1er novembre de la même année, pour la grande part qu'il avait prise aux

ville, avec lesd. Malherbe et Ysac Jehan et aultres dud. conseil et aulcuns antiens de la relligion nouvelle, c'est assçavoir Yon[1] advocat en viconté, et Le Machecrier[2], advocat en bailliage, de Bauquemare[3] et plusieurs aultres ou ilz manderent venir lesd. sieurs Nagerel et de Quictanadoynes pour leur estre faict ouverture d'icelle sacristie qu'ilz voulloient veoir et visiter, comme ilz avoient mandé par lesd. depputez dud. conseil; ou se trouvans lesd. sieurs chanoines avec Monsieur de Villy[4], aussy chanoine d'icelle esglise, qui lors y survint, fut ouverte lad. sacristie par Blanchemain, messagier dud. chappitre, ou entrerent tous les dessusd. avec deux orfebvres et l'enquesteur de Bethencourt avec son clerc. Lors led. president d'Esmandreville commanda les aulmoires ou estoient lesd. rellicquaires estre ouvertes; et, ce faict, ilz commencerent a faire invan-

troubles de Rouen. Le Laboureur dit de lui : « Il étoit digne d'une meilleure destinée, pour avoir en sa personne tout ce qui se peut désirer de grandes qualités en un magistrat accompli. Il avoit été élevé comme les illustres de son tems, qui aspiroient à la possession des belles sciences, et principalement de la jurisprudence, qu'il alla puiser dans sa source au voyage qu'il fit exprès en Italie. »

3 *de la page précéd.*) — Vincent Grouchet, sr de Soquence, fils de Michel de Grouchet et de Jacqueline Masselin avocat au bailliage.

1 « Charles Yon, advocat en Viconté. » *Relation de ce qui s'est passé à Rouen*, etc., p. 18.

2 François Le Machecrier.

3 Michel de Bauquemare quartenier, qui après la prise de Rouen fut exclu du pardon accordé à plusieurs de ceux qui s'étaient compromis pendant les troubles. — Ne pas le confondre avec Jean de Bauquemare, qui, comme l'a dit M. Chéruel (*V.* la note de la page 205) fut conseiller de ville pendant que les protestants étaient maîtres de Rouen.

4 Jean de Villy, docteur en théologie, protonotaire du cardinal Charles Ier de Bourbon, chanoine de Notre-Dame en septembre 1561.

tarier toute l'argenterie et aultres choses estans esd. aulmoires, lequel invantaire ilz continuerent jusques au lendemain matin jour de dymenche, dernier jour dud. mois; auquel jour de dymenche, sur les cinq heures de matin, se trouva a lad. sacristie led. sieur d'Esmandreville lequel avoit fait evocquer lesd. archediacre et chanoines pour estre presents a achever led. invantaire, et alors par lesd. orfebvres feist desmonter l'un des quatre penneaulx de la table d'argent[1], du grand hautel tout par pieces pour poiser l'argent qui y estoict, lequel se trouva monter environ trente cinq mars, ce qu'il feist mecttre par escript pour mercque ou extimation a l'equipollent combien pouvoit poiser le reste de lad. table et a peu prez. Ce faict, il feist serrer toutes les chappes et ornementz qui estoient dispercez par lad. sacristie et les feist mecttre dans les bancqs et coffres a celle fin qu'ilz ne se desgastassent et desperdissent pour faire place vuide et mecttre les rellicquaires qu'il disoict qui y seroient apportez le lendemain pour par aprez faire murer les portez et fenestres d'icelle sacristie et les fortisfier et oster lesd. soldatz.

Led. jour de samedy, les Dernestaliers, par le commandement qui leur fut faict de la part du duc d'Aumalle, destournerent le cours de la riviere de Robec[2] qui passe par dedans la ville de Rouen et la feirent tumber dans la

[1] C'est la table d'argent doré qui avait été donnée en décembre 1502, par le chanoine Jean Masselin, doyen du chapitre.

[2] Le Robec, qui vient de Fontaine-sous-Préaux, et l'Aubette, dont la source est à Saint-Aubin-Epinay, se rencontrent à Darnétal à l'endroit appelé le Choc pour se séparer ensuite. Aujourd'hui encore, pendant qu'on opère le curage de Robec, durant la semaine de la Pentecôte, on fait passer les eaux de cette rivière dans celle de l'Aubette, dont les moulins étaient autrefois en dehors des remparts de Rouen.

riviere d'Aubette, parquoy tous les moullins estans sur lad. riviere de Robec cesserent de mouldre au grand destriment de ceulx de la ville de Rouen.

Les dessusd. jour de dymenche, dernier jour de may 1562; environ les huict heures de matin, se presenterent sur la coste des forches de Bihorel plusieurs gens de cheval et pareillement sur la montaigne de Dernestal vers Lonpaon se descouvrirent plusieurs gens de pied, lesquelz gens de cheval s'arresterent droict sur lesd. fourches de Bihorel ou ils furent long temps descouvrans et remerquans la ville de Rouen; pour cause desquelz le peuple et soldatz d'icelle ville s'esmeurent en dilligence pour aller sur les rempars et murailles d'icelle ville, et les compaignies de gens de guerre tant a pied que a cheval monterent la montaigne de Saincte Catherine pour fortisfier leur camp, estans près l'abbaye sur lesd. fossez et tranchées ou ilz se tindrent tout le jour et furent faictes quelques petites courses des ungtz contre les aultres ou moururent aulcuns d'une part et d'aultre en petit nombre.

Le lundy premier jour de juing 1562, sur les deux heures apprez midy, lesd. president d'Esmendreville, Noel Cotton, Thierry, *alias* Laillier, Ysac Jehan, se transporterent en l'esglise cathedral au temple de Notre Dame de Rouen, suivant les promesses dessusd. pour faire apporter les rellicquaires des aultres esglises, comme ilz disoient, et estant en lad. sacristie led. presidant commença a dire ausd. archediacre Nagerel et de Quictanadoines ces parolles : « Messieurs, en attendant que on[t] vienne apporter icy les relicquaires estans entre les mains de certains bourgeois, je vous adverty que je sçay ou sont cachés les relicques de seans et le lieu ou ilz sont, que je vous monstreray au doigt. » Lors il feist ouvrir l'huis du degrey par

ou l'on monte en la chambre du sacriste auquel degrey il monstra ung huis platré lequel il feist rompre par deux massons que il avoit tous prestz, et la furent trouvez dans une voulte toutes les rellicques et riches joyaulx avec les chappes d'icelle esglise, dont ilz feirent faire par led. Laillier ung invantaire bref, et feirent emporter toutes lesd. rellicques et chappes dans lad. sacristie qu'ilz feirent refermer, et en retint led. sieur presidant d'Emandreville une des clefz par devers luy avec la clef de l'aumoire ou ilz avoient reposé lesd. rellicquaires trouvez, etc.

Le mardy, deuxiesme dud. mois de juing, sur les quatre heures de soir, monsieur d'Oyssel[1], envoyé par la mere royne par devers les habitans de la ville de Rouen, entra dans icelle ville par la porte Martinville, luy siziesme, tout desarmé, pour parlamenter avec les gouverneurs d'icelle ville, ayant passé par le camp de Monsieur d'Aumalle estant prez des fossez et tranchées dc lad. montaigne de Saincte Catherine, lequel fut ouy au Conseil tenu en l'hostel de ville. Et apprez ce, fut logé en la maison du bailly de Dieppe prez Sainct Ouen et luy fut baillé pour sa garde une enseigne des Dieppois, et le lendemain sur les unze heures devant midy, apprez avoir ouy la responce dud. Conseil, s'en retourna par ou il estoict venu sans riens faire.

Le jeudy quatriesme dud. mois de juing 1562, lesd. d'Emandreville, de Soquence, Cotton, Laillier, Marlorat, le sieur de la Chappelle et plusieurs aultres de lad. ville, vindrent a lad. sacristie ou de faict par ung orfebvre feirent rompre en pieces la table du bas de l'autel qui

[1] Henri Clutin, sr d'Oisel. Ce personnage avait été chargé, en 1561, d'une mission auprès de la reine Elisabeth, à propos du retour de Marie Stuart en Écosse.

estoict d'argent et feirent mecttre les pieces d'argent en deux penniers qu'ilz meirent en lad. sacristie en attendant qu'ilz retournassent aprez midy qu'ilz furent empeschez pour aultres affaires, etc.

Le samedy vj^{me} jour dud. mois de juing, lesd. sieurs d'Emandreville, Coton, Laillier et plusieurs des antiens et aultres de la ville, en continuant les choses dessusd., vindrent de matin avec led. de Bethencourt, enquesteur, pour continuer l'invantaire encommencé desd. relicquaires et, en ce faisant, par deux orfebvres feirent rompre le reste de lad. table d'argent tant hault que bas en pieces qu'ilz feirent mecttre en cinq grandz penniers; puys, aprez midy, ilz y retournerent tous avec le m^{e} de la monnoie[1] et commencerent a faire poiser l'argenterie de lad. table qu'ilz mirent en quatre desd. penniers : c'est assçavoir au premier pennier vj^{xx}iiij marcz, au deuxiesme ix^{xx}vj marcz, au troisiesme vij^{xx}xv marcz, au quatriesme ij^{c}xiiij marcz. Item, en petitz cloz d'argent estans en ung sac, iij marcz, le tout d'argent doré, qui feirent en tout de poys, comprins les pierres et voirres estans enchassez en lad. table, le nombre de vj^{cc} iiij^{xx}ij marcz.

Aprez lad. table ilz peserent l'argenterie qui ensuict :

C'est assçavoir :

Ung vaisseau ou benestier
avec le vipillon d'argent blanc.. xix marcz

Deux platz de chandelliers
pendans, etc..... iij marcz

Deux chandelliers d'argent

[1] Nicolas Delisle, maître de la Monnaie, fut, après la prise de Rouen, jeté en prison pour avoir reçu les relicquaires et l'argenterie des églises, et l'on poursuivit son procès devant le Parlement de Paris. (Arch. de la S.-Inf., G. 2165, 2166.)

blanc..... xiij marcz

Ung sainct Michel d'argent doré ..... lxiiij marcz

Six encensiers d'argent blanc. xxiij marcz

La chasse sainct Sebastien d'argent sans le pied qui estoict de cuivre doré..... xix marcz

Les deux bassins a laver qui servoient a l'autel..... xj marcz

Deux aultres chandeliers d'argent..... xxiiij marcz

Le pied ou estoict porté une ymage de Nostre Dame d'or.... v marcz ij onces

Le secraire d'argent doré a porter le *Corpus Domini* le jour du sacrement..... xxxiiij marcz

Une grande croix d'argent doré semée de fleurs de liz avec le crucifix et deux ymages Notre Dame et sainct Jehan ..... xxiiij marcz iiij onces

Somme toute de l'argenterie.. ix^cc xxxij marcz ij onces.

Item, ilz peserent les pieces d'or qui ensuivent :

C'est assçavoir :

La croix d'or massive ou estoient enchassez des relicques des douze appostres avec plusieurs perles et pierreries..... xvi marcz iiij onces

Le collier d'or..... iij marcz vij onces

L'ymage Nostre Dame d'or levée dud. pied d'argent..... vi marcz vj onces

Somme toute dud or..... xxvij marcz j once.

Le tout pesé presence dessusd. et desd. sieurs archediacre et de Quictanadoines a ce appellez; et, pour ce que lors led. maistre de la monnoye dist qu'il avoit encoires

de la besongne assez pour quelques jours et que il ne se voulloit charger de tant de choses ensembles, led. sieur d'Emandreville feist tout charger en trois brouetes qu'il feist mener en la maison ou il estoict logé prez l'archevesque appartenant a monsieur Maistre Guillaume Romé, chanoine[1], lors absent, et, sur ce qu'il luy fut remoustré par lesd. sieurs chanoines que, puys qu'il se saisissoit des biens et joyaulx de lad. sacristie qu'ilz avoient conservez jusques a l'heure presente a grandz coustz et despens, et aussy que lesd. chanoines et chapellains n'avoient plus aulcun moyen de souldoier gens pour la garde d'icelle sacristie en laquelle restoient plusieurs rellicquaires, chappes et ornemens de grande valleur et mesmes le temple d'icelle esglise, requerans que ilz donnassent ordre a celle fin qu'il n'y eust aulcune pillerie ou dommage, led. sieur d'Emandreville respondit que il manderoit Helliot Carrel, cappitaine des soldatz commiz par le passé pour la garde d'icelle sacristie, pour luy dire qu'il se retirast luy et ses soldatz et que messieurs du Conseil y mettroient garde de la part, etc.

Ledict jour de samedy vi^e dud. mois de juing, Monsieur le duc d'Aumalle estant adverty que Monsieur de Morviller[2], de l'ordre, parti[t] d'Orleans avec trois ou quatre centz chevaulx que Monsieur le prince de Condé envoi[oi]t pour le secours de la ville de Rouen, estoict vers Honnefleur pour passer au Havre et pays de Caux pour s'en venir a Rouen, leva son camp dud. lieu de Saincte Catherine et tira avec son armée vers le pays de Caux et la ville de Caudebec pour venir rencontrer au devant. Led. sieur de Morviller retourna sus bride dud. lieu de Honnefleur passant par le Ponteaudemer[3] et vindrent luy et ses gens

[1] Guillaume Romé avait été nommé chanoine en 1541.

[2] Louis de Lannoi de Morvilliers, gouverneur de Boulogne.

[3] Sur ces opérations des ducs d'Aumale et de Morvilliers, v. de Thou, t. III, l. xxx, p. 179.

en grande dilligence de nuict et de jour jusques aud. lieu de Rouen.

Le dimenche vij^e dud. mois de juing, led. s^r de Morviller avec sa compaignie, sur les cinq heures de matin, tout chargé de pluye, entra en la ville de Rouen par la porte du Barc estant vers la riviere de Seine et s'en alla loger en la maison de monsieur de Feumichon prez les Carmes; depuis il changea de logis et fut logé en la maison de monsieur de Longpaon[1].

Ced jour, sur les cinq heures de soir, la riviere de Robec fut remise en son propre cours et recommencerent les moullins a mouldre comme devant.

Le mardy neuf^me dud. mois, devant le jour, sortit de Rouen Monsieur de Lanquetot[2] avec cent chevaulx et la compaignie de Dieppe pour aller, comme l'on disoit, vers Dieppe que l'on disoit et estimoit estre assaillie par les gens de Monsieur d'Aumalle, et ced. jour, sur les trois heures aprez midi, se partit la gallere de devant Rouen chargée de deux centz cinquante hommes.

Lad. gallaire voullant passer par devant Caudebec fut assaillye et battue d'artillerie tellement qu'il y eust plusieurs soldatz estans [en] icelle qui furent tuez et les aultres blessez; et fut contraincte s'en retourner a Rouen ou elle arriva le vendredy ensuivant xij dud. mois.

[1] Robert Raulin, s^r de Longpaon, conseiller au Parlement, 3 août 1529, procureur du duc d'Aumale, auquel il vendit ses terres de Longpaon, les Grottes, etc. Il mourut le 19 février 1565 et fut inhumé dans l'église de Sainte-Croix-Saint-Ouen. Il avait épousé Anne de Civille.

[2] Jean Bazin, s^r de Lanquetot, que l'on désigne dans les mémoires du temps sous le nom de capitaine Lanquetot ou Lauguetot. Il était petit-neveu de l'historien Thomas Bazin, évêque de Lisieux. V. M. A. Hellot, *Chronicques de Normandie*, note 335.

Le dymenche xiiij^e d'icelluy mois de juing, furent faictes les monstres generalles a Rouen des quatre quartiers de la ville en armes.

Le lundy xve dud. mois de juing, fut pendu au Viel Marché ung presbtre qui avoit esté prins a la journée de Dernestal et admené prisonnier a Rouen pour plusieurs volleries et aultres excez dont il fut convaincu et accusa plusieurs de ses complices, etc..

Le mardy xvj^e d'icelluy mois de juing, sur ce que quelqu'un auroit donné advertissement aux gouverneurs de Rouen que entour le Pont de l'Arche il estoict arivé ung basteau chargé d'artillerie pour Monsieur d'Aumalle et mesmes que en la ville du Pont de l'Arche il n'y avoit guieres de gens de desfence et que facillement on[t] pourroit entrer en lad. ville, fut desliberé par lesd. gouverneurs et cappitaines de gens de guerre secretement que sur le soir dud. jour on y envoiroit gens en armes pour entreprandre ung tel affaire, et, pour ceste cause, que les portes de la ville de Rouen seroient fermé[e]s et n'en sortiroient aulcunes personnes qui peult reveller lad. deliberation, dont il convint que tous les gens des villaiges qui avoient ced. jour apportez vivres a vendre a Rouen couchassent en icelle ville et ne peurent retourner en leurs maisons.

Le soir dud. jour, sur les huict heures, sortirent par la porte du pont quatre cornettes de gens de cheval avec quatre porte guidons de trois a quatre centz chevaulx en la compaignie de Monsieur de Morviller et plusieurs cappitaines avec leurs compaignies de soldatz et gens de pied jusques au nombre de sept enseignes, lesquelz avec trois pieces d'artillerie prindrent leur chemin en grande dilligence par dedans des bois estans prez de Rouen et pas-

serent par le Nouveau Monde[1] et Ellebeuf et cheminerent toute la nuict jusques au lendemain matin qu'ilz arriverent devant la ville du Pont de l'Arche. De la forest estans devant icelle ville, ilz feirent sommer ceulx de lad. ville de la leur rendre, ce qu'il leur fut reffuzé, parquoy l'artillere de Rouen fut affutée contre la muraille et fut tiré environ douze couptz de lad. artillerie qui feirent breche au haut d'icelle muraille. Les soldatz de Rouen, voians la muraille rompue, commencerent a descendre dans les fossez qu'ilz trouverent fort profondz, mais ilz ne peurent approucher de lad. breche pour ce qu'elle n'estoict a fleur de terre. Les gens de guerre estans dans lad. ville du Pont de l'Arche, qui s'estoient tenuz couvers sans tirer aulcune artilliere et sans faire demoustrance de desfence, commencerent a tirer sur les soldatz de Rouen desquelz ilz tuerent grand nombre et en blesserent plusieurs, ce que voians les cappitaines desd. soldatz feirent retirer leurs gens ; et, considerans que la ville ne pourroit estre prinse d'assault si facillement qu'on leur avoit donné a entendre et qu'ilz pourroient plus perdre que gaigner a sejourner devant icelle ville, ilz reprindrent le chemin a Rouen par ou ilz estoient passez et arriverent sur les huict heures de soir. A telle heure ilz estoient partiz le jour precedant et en s'en retournant ilz pillerent et bruslerent tous les temples des esglizes qu'ilz trouverent en leur chemin.

Le duc d'Aumalle qui estoict au pays de Caux vers Honnefleur[2] et Montiviller, estant adverty du faict du

[1] Le Nouveau-Monde se trouve un peu au nord d'Orival, dans la dépression qui sépare la forêt de Rouvray de celle de La Londe.

[2] Il faut lire, au lieu de Honfleur, Harfleur, qui se trouve à 8 kil. en avant du Havre et à peu de distance de Montivilliers. Voici ce que dit de Thou (t. III, ch. XXX, p. 180) : « Le duc d'Aumale trompé par de Morvilliers, ne voulut pas que son voyage dans le païs de

Pont de l'Arche, laissa son entreprinse de la ville du Havre qu'il voulloit subjuguer, meist garnison a Caudebec et aultres lieux qui estoient de son obeyssance et en grande dilligence retourna pour garder et fortisfier lad. ville du Pont de l'Arche, et en ce faisant laissa quelques bandes de gens de cheval et de pied pour tousjours tenir en craincte et subjection ceulx de Rouen vers les tranchées de Saincte Catherine.

Le dimanche xxj^e dud. mois de juing, Mons. de Morviller, sur les iiij heures aprez midy, entra en la grand esglise de Rouen qu'il voullut veoir, luy acompaigné de messieurs le president d'Emendreville, de Soquence et aultres de la ville, auquel fut faicte ouverture de la sacristie pour veoir le reste des choses et rellicquaires estans en icelle et mesmes les chappes de drap d'or et d'argent, presens Me Jehan Nagerel, chanoine et archediacre, appellé pour cest affaire, et Cyprian Blanchemain, messagier du chappitre de Rouen.

Led. jour, sur le soir, ceulx du Havre et aultres, estans venuz pour prandre la ville de Harfleur, commencerent a battre lad. ville et dura la batterie jusques au soir du lundy ensuivant. Ceulx de Harfleur furent secouruz des paysans du plat pays de Caulx et furent contrains lesd. du Havre de se retirer sans riens faire.

Le mecredy xxiiij^e jour dud. mois, jour et feste de Sainct Jehan Baptiste, se presenterent devant les tranché[e]s de Ste Catherine, ou il y avoit deux compaignies de soldatz cachez sans ceulx de la ville de Rouen estans illec en grand nombre, environ douze ou quinze hommes de cheval de l'exercite de Monsieur d'Aumalle. Le peuple de Rouen,

Caux fût inutile : il fit le dégât dans toute la campagne ; il envoya des partis à Harfleur, à Montivilliers, à Lillebonne, au Havre... ».

estant esd. tranchées, esmeuz pour la veue desd. chevaucheurs, commença a crier allarme tellement que le bruict en vint incontinant en la ville sur les sept heures de matin pour lequel bruict plussieurs cloches sonnerent allarme. Lors on[t] courut aux armes a qui mieulx et sortirent de la ville toutes les compaignies tant de cheval que de pied, les ungtz montans la coste de Saincte Catherine vers lesd. tranché[e]s et les aultres tirans vers les costaux estans allentour de la ville jusques a Dernestal. Finablement ne eut qu'ung cheval desd. chevaucheurs mort par les tranché[e]s dont le chevaucheur s'estoict sauvé et retournerent tous a Rouen, etc.

Les jours ensuivans, les gens de cheval de Rouen sortirent de la ville par plusieurs fois et feirent plusieurs courses en divers lieux, etc.

Le lundy xxixe jour de juing, an dessusd., le duc d'Aumalle, en ensuivant ce qu'il avoit mandé aux gouverneurs et cappitaines estans a Rouen le vendredy precedant, feist ses approuches pour presenter le canon aux fort et tranchées de Saincte Catherine et assist son artillerie sur la plaine du bois de Turuingues[1] prochaine dud. fort prez le grand chemin de la cavée et de la il commença a tirer et battre led. fort de flanc le long des rempars estans sur lesd. tranchées sur l'heure de midy, et dura la batterie d'ung costé et d'aultre jusques sur les cinq heures de soir, durant

[1] Sur le versant du plateau de Blosseville-Bonsecours qui domine la Seine et descend vers l'ancienne route de Bonsecours, se trouve un bois traversé actuellement par le tramway de Rouen à Bonsecours. De là, l'artillerie pouvait battre facilement le fort de Sainte-Catherine. De même que le duc d'Aumale en 1562, Henri IV, en 1591, y établit ses batteries, comme on le voit dans le plan du *Discours du siège de la ville de Rouen* (1591), par G. Valdory. Le bois y est figuré et désigné sous le nom de bois de Thuringues.

laquelle fut tué Monsieur de Lanquetot, gouverneur de la gendarmerie de Rouen devant la venue de monsieur de Morviller, luy estant sur lesd. rempars, d'un coup d'artillerie qui luy emporta la cuisse depuis le braier et ne vescut guieres aprez. Son corps fut enterré dans le monastere de Saincte Catherine sans aulcune pompe funebre. Plusieurs furent tuez durant lad. batterie d'ung costé et d'aultre. Aprez lad. batterie chacun se retira pour soupper; par maniere de passe temps sortirent de leurs tranchées pour deviser avecques quelques cappitaines du camp du duc d'Aumalle. Pour la faute d'un soldat qui meist le feu en son arquebuse contre le voulloir desd. cappitaines, les soldatz de la partie dud. duc d'Aumalle furent esmeuz; et pour ceste cause furent deschargés plusieurs harquebusades d'une part et d'aultre d'un petit fort estant en la maison de Bagnerre, espagnol, prochaine desd. tranchées, de l'une desquelles fut frappé au pied le cappitaine Delavau, lieutenant du cappitaine de Bouverie, et fut rapporté sur son cheval en son logis pour soy faire traicter.

Led. jour, au matin, le cours de l'eaue de Robec fut destourné et arresté et cesserent les moullins estans sur icelle.

Le mardy xxxme jour dud. mois de juing 1562, furent tirez plusieurs couptz de canon d'une part et d'aultre. Les Dieppois, qui estoient arrivez a Rouen le soir precedent, s'efforcerent d'assaillir le camp dud. duc d'Aumalle, mais ilz n'y feirent guieres leur prouffict; et furent blessez et tuez plussieurs de leur compaignie et contrains se retirer dans le fort.

Le mecredy et jeudy ensuivant, l'artillerie du duc d'Aumalle tira contre led. fort par plussieurs intervalles et diverses fois tant de jour que de nuict et en abbatit les terres en plusieurs lieux lesquelz furent tost reparez par

la dilligence des soldatz. Et furent portez de la ville de Rouen aud. fort grand nombre de balles de laine qui furent prinses en la maison des Espagnols et aultres bourgeois d'icelle ville pour mecttre sur les rempars dud. fort et soustenir les couptz de l'artillerie.

Led. jour de jeudy ij^me de juillet 1562, la cavallerie estans dans Rouen sortit de la ville par la porte Martinville et print le chemin de Repainville pour aller a Dernestal. Comme lad. cavallerie fut arrivée aud. lieu de Dernestal, vindrent au devant d'eux aulcuns gens de cheval de la cavallerie dud. duc d'Aumalle en petit nombre. Ceulx de Rouen, doubtans qu'il n'y eust gens en queue embuchez pour les surprandre, se retirerent vistement a bride avallée comme s'ilz s'en fuiassent et vindrent fuyans jusques a ung camp de bled estant droict devant les rempars de la porte Saincte Hillaire, auquel lieu ilz se rassemblerent pour resister ausd. gens de cheval qui les poursuivoient, et y eust plusieurs couptz donnez d'une part et d'aultre; De la tour du Coullombier furent tirez trois couptz de passevollant ou aultres menuz canons contre lesd. gens dud. duc d'Aumalle qui ne s'en esmeurent guieres et ne laisserent de poursuivir les gens de cheval de Rouen desquelz plusieurs s'en fuirent jusques aux fossez sans aulcun ordre. Cependant lad. tour du Coullombier tiroit contre les gens dud. duc d'Aumalle, ce que les gens de cheval se doubtassent les ungtz des aultres. La cavallerie de Rouen monta le hault de la coste des fourches Bihorel et de la reprindrent leur chemin vers Dernestal ou ilz ne trouverent personne qui leur feist resistance. Chacun desd. gens de guerre du camp dud. duc d'Aumalle, s'estans retiré de l'aultre part de la riviere d'Aubette sur la montaigne estans de l'aultre part vers le camp, ilz prindrent une enseigne pendue en une fenestre qu'ilz apporterent

avec eulx a Rouen et s'en revindrent sans faire aultre chose. Le cappitaine Barre qui estoit avec sa compaignie vers Repainville, veoiant lad. fuitte de la cavallerie se retira au mieulx qu'il peult et se saulva par le moien qu'il se gecta en l'eaue de lad. riviere d'Aubette et perdit plusieurs de sa compaignie. De la cavallerie de Rouen furent tuez plusieurs qui furent le lendemain trouvez mortz par les bledz et en tomba dans les fossez de Rouen en fuyant plusieurs qui se tuerent eulx et leurs chevaulx.

Le samedy iiij^e dud. mois de juillet 1562, recommença l'artillerie du duc d'Aumalle a tirer contre le fort, a laquelle respondit l'artillerie dud. fort sur les quatre heures de matin et furent tirez plusieurs couptz d'un costé et d'aultre et faictes quelques approuches des soldatz d'une part et d'aultre ou il en demeura plusieurs mortz. Led. jour sur le soir, fut crié ung faulx alarme par aulcuns gens de guerre qui se descouvrirent vers Dernestal. Le peuple de Rouen et soldatz monterent sur les rempars, ce que voians lesd. gens de guerre se retirerent et ne fut faict aultre chose.

Les huguenotz en plusieurs lieu[x] emmy les champs s'assemblerent en armes pour prandre et occupper les villes, lieux et places de tout le royaulme, destruisans toutes les esglises et temples des cathollicques et pillans icelles. En la basse Normandye, entre aultres, Conteville, cappitaine du Ponteaudemer, le sieur d'Aigneaux[1], Fer-

[1] Jean, autrement Jean-Jacques, de Sainte-Marie d'Agneaux, fils de Jean de Sainte-Marie, s^r d'Agneaux et de Caenchy, troisième du nom, et de Charlotte de Pellevé, fille de Jean, s^r de Tracy, embrassa de bonne heure la réforme et prit particulièrement part en 1561 et 1562 à l'occupation de Saint-Lo et de Caen par les protestants. V. *Recueil de notes historiques sur la paroisse d'Agneaux* par M. Dubosc, dans *Notices, Mémoires et Documents publiés par la Société Agric. et Archéologique, etc., de la Manche*, t. II-III.

vacques[1] et aultres cappitaines huguenotz, avoient assemblé, tant de Costentin, Bessin, Aulge que aultres lieux circonvoisins, jusques a douze cents hommes de leur secte avec lesquelz ilz couroient le pays en faisant tous les excez qu'ils pouvoient sur les cathollicques. Iceulx, aprez [avoir] pillé et bruslé les esglises de Montfort[2], prez le Ponteaudemer, se deslibererent d'aller au prieuré de Sainct Phillibert[3] prochain dud. lieu de Montfort, le long de la riviere de Risle, ou ilz avoient entendu que le prieur avoit quelque assemblée de gens pour resister et tenir fort contre ceulx qui le vouldroient assaillir dans led. prieuré. Estoit pour lors [Nicolas][4] Dubosc, prieur dud. lieu, et Dubosc, son frere, homme secullier et suivant les armes, tous les deux cathollicques et ennemys d'iceulx huguenotz,

1 Guillaume de Hautemer, sr de Fervacques, comte de Grancey, fils de Jean de Hautemer et d'Anne de la Baumme, chevalier de l'ordre du roi, lieutenant général au gouvernement de Normandie sous Henri IV, mort en 1613.

2 Montfort-sur-Risle, ch.-l. de canton de l'arr. de Pont-Audemer (Eure).

3 Saint-Philbert-sur-Risle, commune du canton de Montfort-sur-Risle. — M. A. Canel a donné, dans son *Hist. de la ville de Pont-Audemer*, t. I, p. 106-115, l'analyse d'un livre fort rare intitulé : *Histoire memorable et très veritable, contenant le vain effort des Huguenots au prieuré de S. Philbert en Normandie, et comme ils en furent miraculeusement repoulsez*. Paris, Julien Noyer, 1587. Cette relation est, dit M. Canel, traduite d'un texte latin contemporain de l'événement. Elle a été réimprimée dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France*, etc., t. V, p. 37-55. — L'attaque était dirigée par d'Agneaux que l'auteur nomme Aneaux.

4 La relation dont il est question dans la note précédente nous fait connaître les prénoms des deux du Bosc : Nicolas du Bosc, le prieur, et Martin du Bosc « lors homme d'armes de la compaignie de M. de Brissac. » — Martin du Bosc, sr de Bourneville, puis d'Emendreville après la mort de son frère Jean, gouverneur de

combien que le presidant d'Emandreville, leur frere, feust pour lors en credit en la ville de Rouen. Icelluy prieur avoit pourveu auparavant les incursions d'iceulx huguenotz, avoit muny sond. prieuré de vivres et d'armes telles qu'il les pouvoit avoir pour le temps et avoit mandé a d'aulcuns de ses voisins et amys qu'ilz le vinssent veoir et qu'il leur feroit grand chere et n'espargneroit aulcune chose qu'il eust pour resister ausd. huguenotz. Led. iiij^e de juillet, iceulx huguenotz vindrent de matin pour entrer aud. prieuré ou ilz trouverent resistance dud. prieur et des s(c)iens qui pouvoient estre environ quarante personnes ayans seullement quatre harquebusez, lesquelz s'estoient divisez en trois parties, dont il y en avoit une dans l'eglise et clocher d'icelluy prieuré qui se desfendirent si bien avec lesd. arquebuses qu'ilz occirent plusieurs desd. huguenotz, lesquelz se despartirent dud. lieu sur le soir a cause de la nuict et laisserent aud. prieuré et a ses gens lesquelz par ce moyen furent asseurez d'eulx pour cette fois.

Le dimenche cinq^me dud. mois de juillet, sur les deux heures devant le jour, comme les gens dud. duc d'Aumalle eussent en dilligence faict toute la nuict certaines tranchées sur le boult de la coste du bois de Turuingues regardant vers la riviere de Seine pour passer quelques pieces d'artillerie et battre ung petit fort que les soldatz de Rouen avoient faict auprez de leurs rampars prochains de l'abbaie de Saincte Catherine, une compagnie de soldatz qui estoient a la sentinelle vers Sainct Paoul, descouvrans ceulx qui faisoient lesd. tranchées, craignans qu'ilz ne descendissent bas pour se saisir de la maison du

Sainte-Menehould, en 1588. Il avait épousé Isabeau le Moine, dame de Sourdeval.

prieuré de Saint-Paoul[1] et se y fortiffier ou faire quelque entreprise, commencerent a crier allarme a grand esfortz. Chacun courut a pied ou a cheval vers la porte Martinville pour sortir, ce que ne voullust permettre monsieur de Morviller, lequel feist entrer le tabourin qui estoict venu a lad. porte pour crier l'alarme et le retint jusques au jour pour doubte de plus grande esmotion. Finablement il n'y eust aultre chose que lad. esmotion dont la plupart s'en retournerent coucher en leurs lictz.

Led. jour furent tirez plussieurs couptz de canon desd. nouvelles tranchées par les gens dud. duc d'Aumalle et fut battu led. fort de Saincte Catherine en deux lieux et fort endommaigé, maiz les soldatz qui y estoient feirent telle dilligence qu'il fut remparé comme devant.

Le lundy, vj^e d'icelluy mois, l'artillerie du duc d'Aumalle commença a tirer sur les cinq heures de matin, et tira tout le jour contre led. fort de Saincte Catherine, etc.

Led. jour fut crié a son de trompe par les carrefourcz de Rouen que toutes femmes avec leurs enffans et famille, desquelles les marys s'estoient absentez et mesmes tous serviteurs desquelz les maistres et maistresses s'estoient aussy absentez, se eussent a retirer et sortir hors la ville, sur peine de confiscation de biens.

Le mardy vij^me dud. mois, sur les sept heures de matin, l'artillerie dud. duc d'Aumalle recommença a tirer contre led. fort et contynua tout le jour jusques a l'heure de midy fort furieusement et sans intermission. Cependant, sur les quatre heures [de] matin, cent hommes de cheval du camp dud. duc d'Aumalle vindrent courir jusques aux faulbourgtz de Saint Sever hors le pont de Rouen,

[1] Le prieuré de Saint-Paul, dépendant de l'abbaye de Montivilliers, supprimé en 1660, se trouvait derrière l'église Saint-Paul.

et mirent le feu au moullin a vent de Monsieur le president d'Emandreville, lequel ilz bruslerent et s'en retournerent sans aulcun empeschement.

Le mecredy huictieme dud. mois, fut tiré de l'artillerie dud. duc d'Aumalle comme devant; et ced. jour led. president d'Emandreville, Noel Cotton et plussieurs aultres de la ville de Rouen, vindrent de matin en la sacristie de l'esglise cathedralle de Rouen pour avoir le reste de l'or et argent des rellicquaires mentionnez en l'inventaire de ce faict par Bethencourt, enquesteur du Roy, descouvrirent la chasse ou capse sainct Roumain couverte de lame d'or et pierres precieuses et enrichie de plussieurs agneaulx d'or et la chasse de saincte Anne avec la croche ou baston pastoral et plussieurs aultres pieces contenus en l'invantaire de Bethencourt, enquesteur, d'argent doré et blanc qu'ilz meirent en pieces et en emplirent trois grands penniers qu'ilz laisserent en lad. sacristie jusques aprez disner qu'ilz debvoient venir querir pour les porter en la monnoie, gecterent les ossementz et relicquaires du corps sainct Roumain estans en lad. capse et les feirent brusler en ung feu estant en lad. esglise; et [en] celle capse fut trouvée une lettre en parchemin attestant comme l'archevesque Rothroud[1], l'an de l'incarnation de nostre Seigneur mil xj^e lxxix, le xxj^e an du pontificat d'Alexandre pappe, iij^e de ce nom, regnant en Angleterre Henry deuz^me de ce nom, duc de Normandie et comte d'Angiers, avoit faict faire icelle capse neufve laquelle il feist couvrir de lame d'or et pierres precieuses et en icelle avoit faict

[1] Rotrou fut archevêque de Rouen, de l'année 1165 au 26 novembre 1183, date de son décès. — Alexandre III occupa le siège pontifical de 1159 à 1181. — Henri II fut roi d'Angleterre de 1154 à 1189. — Arnulph fut évêque de Lisieux de 1141 à 1181, et Froger, de Séez, de 1158 à 1184.

mecttre le corps et relicques de sainct Roumain en la presence de Arnoulf, evesque de Lizieux et Froger, evesque de Seez a ce speciallement convocquez; et furent lesd. relicques du viel feretre ou capse anticque qui avoit esté descouvert auparavant de l'or qui y estoict par Messieurs de l'esglise cathedralle de Rouen pour subvenir a une grandissisme famyne auparavant a la substention des paouvres de la ville de Rouen.

Le jeudi neuf^me^ dud. mois de juillet, a deux heures de matin, les soldatz du camp du duc d'Aumalle escarmoucherent les soldatz dud. fort de Saincte Catherine, et furent tirez cinq ou six couptz d'artillerie soudainement d'une part et d'aultre avec plusieurs harquebusades, et dura led. assault environ une heure et demye.

Sur les six heures de matin dud. jour, le president d'Emandreville, acompaigné de ses freres et aultres de la ville, entra en lad. sacristie et feist porter lesd. trois penniers d'or et d'argenterie a la maison de la monnoye ou ils furent pesés, c'est assçavoir l'or de la chasse de sainct Roumain, et deux livres d'euvangilles servans aux grandes festes peserent xxxj marcz, v onces, vj groz; l'argent doré iiij^xx^ iiij marcz et l'argent blanc vij^xx^ marcz vj onces, au prix de lxxij escuz et demy pour marc d'or, xvij l. pour marc d'argent doré et xv l. pour marc d'argent blanc, etc.

Le vendredy xme dud. mois, y eust trefves d'un costé et d'aultre, etc.

Le samedy xj^e^ dud. mois, sur l'heure de midy, le duc d'Aumalle considerant qu'il avoit battu le fort de Saincte Catherine l'espace de traize jours et que de le plus battre seroit grande despence et perte de temps, aprez avoir donné bon ordre en son camp et faict partir une grande partie de son artillerie et la pluspart de son bagaige pour

tirer vers le Pont de l'Arche sy secrectement que les soldatz qui estoient aud. fort ne s'en apperceurent, feist escarmoucher les soldatz qui estoient aud. fort, et dura lad. escarmouche environ deux heures, et cependant avec toute force de son camp vint donner l'assault jusques sur les tranchées dud. fort, les gens de pied d'un costé et la cavallerie de l'aultre jusques a combattre main a main en plusieurs lieux; les soldats estans aud. fort se deffendirent vertueusement et reboutterent les gens dud. duc d'Aumalle et les contregnirent de se retirer; et n'eust esté que lors les pouldres et munitions leur(s) faillirent, ilz eussent tué plusieurs gens dud. duc d'Aumalle qui se sauverent tout a loisir. La cavallerie dud. duc d'Aumalle qui estoict monté[e] le long du bois de Saincte Catherine, dont plusieurs s'estoient mys a pied pour combattre, s'en retournerent tout bellement sans soy haster a la veue de ceulx qui estoient a la tour du Coullombier qui ne tirerent que trois couptz sur eulx sans leur faire aulcun dommaige. Ausd. escarmouches et assault y eust plusieurs d'une part et d'aultre occiz et blessez don[t] on(t) ne sceut le nombre. Le sergent Martin, prouvensal, y fut blessé.

Ledict jour, aprez l'assault dessusd., led. duc d'Aumalle se retira avec tous ses gens dans son camp ou il delibera, actendu la resistence des gens de guerre qui estoient audict fort de Saincte Catherine et en la ville de Rouen, de soy retirer la nuict ensuivant, ce qui fut faict avec si bonne dilligence que devant la minuict le reste de son artillerie fut eslongné de plus d'une lieue tirant vers le Pont de l'Arche, laquelle fut suivye de tout son camp. Au partir d'iceulx, aulcunes sentinelles dud. fort apperceurent quelques feuz allumez aud. camp dud. duc d'Aumalle dont ilz eurent quelque souspçon. Touteffois ilz ne peurent certainement sçavoir que s'estoit, ne se

doubtans que le camp se levast ainsy paisiblement, qui fut cause que lad. artiglere s'en alla aisement sans que les compagnies dud. fort s'en apperceussent.

Le dimenche ensuivant, sur le matin, lesd. sentinelles descouvrirent le camp vuide de leurs ennemys, laquelle chose fut annoncée aux cappitaines et soldatz desd. compaignies qui bien tost le feirent sçavoir à Monsr de Morviller estant en son logis a Rouen et a messieurs de la ville. Le peuple de Rouen estant adverty de ses nouvelles commença a sortir de la ville par la porte Martinville pour veoir le camp et place ou estoient lesd. adversaires ou ilz meirent le feu en toutes les loges qui estoient demeurez, et bruslerent tout ce qu'ilz trouverent. Mesmes plusieurs du popullaire coururent jusques au Mesnil Esnard ou ilz meirent le feu en plusieurs maisons des paouvres gens du villaige qui estoient quasy desesperés d'avoir perdu tous leurs biens et veoir brusler leurs maisons. Plussieurs desd. paouvres gens se presenterent et crioient qu'on leur coupast la gorge et que on(t) meist fin a leurs maulx et qu'on pardonnast a leurs maisons, maiz la fureur du populaire qui n'estoient que garsonnaille ne les voullurent ouyr. Led. jour, au matin, aulcunes compagnies des soldatz dud. fort sortirent et tirerent vers Dernestal ou ilz trouverent aulcuns soldatz de la compaignie dud. duc d'Aumalle qui se retiroient et amenoient quelques chevaulx, lesquelz ilz desfirent et mirent en fuitte et en admenerent la proye, remirent le cours de l'eaue de la riviere de Robec et des fontaines en leurs lieux et puis s'en retournerent a Rouen. Il ne fut trouvé au camp dud. duc d'Aumalle que trois poi[n]sons de vin qui estoient en une maison prez Bon Secours et quelques moutons qui estoient demeurez, que le peuple pilla.

La nuict du lundy ensuivant xiij^e jour de juillet aud.

an, sortirent de Rouen plusieurs soldatz qui coururent par les champs allentour de la ville, et, le matin sur les huict heures, retournerent par la porte Martinville avec plusieurs charrettes de bien et victuailles qu'ilz avoient trouvez des provisions et vivanderies du camp dud. duc d'Aumalle.

Le mecredy xve jour dud. mois de juillet, en la maison de la monnoie de Rouen, fut faicte deduction et rabaiz de l'argent blanc et doré, et des verieres, cristaulx et cloux de latton et fer qui estoient tant en l'argenterie de la table du grand hautel que de certainnes relicquaires contenue en l'invantaire faicte par l'enquesteur Bethencourt, presence de m^e^ Charles Yon, commis a ce par le conseil de la ville de Rouen, etc.

Le jeudy xvj^e^ jour dud. mois, furent faictes monstres generalles des soldatz estans a Rouen hors le pont, ausquelz fut seullement baillé demy paye dont ilz furent mal contens. L'on disoit que s'ilz eussent receuz paye entiere que plusieurs d'iceulx avoient desliberé de se retirer et laisser la ville de Rouen. La cause estoict incongnue. Aucuns d'iceulx se partirent avec la gallere pour secourir ceulx du Ponteaudemer assiegés par l'armée de mons^r^ le duc d'Aumalle; maiz ilz n'allerent guieres loingt, pour ce que le lendemain vindrent nouvelles que la ville avoit esté prinse par eschelles sur les sept heures de soir dud. jour de jeudy [1].

Led. duc d'Aumalle estant [parti] de devant le fort de Saincte Catherine et ayant levé son camp, comme est dict, sejourna au Pont de l'Arche le dimenche et lundy ensui-

[1] V. sur la prise de cette ville, A. Canel, ouv. précité, t. I, p. 115-116.

vant et feist reposer ses gens a Alizey[1] et aultres lieux prochains. Le mardy xiiij^e dud. mois de juillet, il feist marcher ses gens vers le Ponteaudemer ou ils arriverent le mecredy xve d'icelluy mois apprez midy et se camperent devant la ville ou ilz furent ung jour et une nuict. Le jeudy ensuivant sur le soir, cependant qu'on parlamentoit d'un costé, fut la ville eschellée par l'aultre costé, prinse et pillée tant des maisons des papistes que des huguenotz, et ne sceust on retenir les soldatz dud. pillage quelque commandement et criée qu'on feist de la part dud. duc d'Aumalle.

Le vendredi xvij^e dud. mois, ledict duc d'Aumalle, aprez avoir prins lad. ville du Ponteaudemer, avec ses gens de pied se partit de lad. ville et s'en alla a Cormeilles[2] ou il fut led. jour et le samedy ensuivant et laissa en lad. ville du Ponteaudemer sa gendarmerie. Cependant qu'il estoict [aud.] lieu de Cormeilles, les citoiens et habitans de la ville de Lizieux, jusques au nombre de douze, vindrent a luy de la part de ceulx de lad. ville et luy vindrent presenter les clefz de leur ville, se mectans a son obeissance, lesquelz il receut a mercy en asseurance et envoia en lad. ville de Lizieulx Monsieur de Gouville, son lieutennant avec bon nombre de sa gendarmerie pour y tenir garnison. Ceulx de lad. ville luy feirent don de quelques somme[s] de deniers que je ne mectz icy pour la diversité des opignions. De la il print son chemin vers Honnefleu, auquel lieu arrivé il feist sommer ceulx de la ville de se[3] rendre ce qu'ils refuserent. Pourtant il com-

[1] Alizay, c. du cant. de Pont-de-l'Arche, arr. de Louviers, sur la rive droite de la Seine.

[2] Cormeilles, ch.-l. de canton de l'arr. de Pont-Audemer, sur la Calonne.

[3] Ms. *ce*.

mença a battre lad. ville de son artiglerie ou il demeura quelque[s] jours. Finablement ceulx de la ville, veoians qu'ilz ne luy pouvoient resister, s'en fuirent par la mer avec la pluspart de leurs biens dans des navires qu'ilz avoient a ce preparez a la ville du Havre de Grace, et luy quicterent la ville ou il meist garnison.

Les soldatz de Rouen cependant par chacun jour couroient par les champs pour piller les villages et principallement les esglizes et temples dont ilz se aidoient a enrichir en apportant a Rouen leurs despouilles, ce que pareillemont faisoient leurs adversaires de la relligion antienne, tellement que par tout estoict confusion. Les habitans de Rouen, se doubtans du retour dud. duc d'Aumalle, fortiffierent en grand dilligence le fort et tranchées de Saincte Catherine et contregnoient de chacune maison y envoier ung pionnier par certains jours, abbatoient les ediffices des lieux emynens estant en la parroisse de Bloville et mesmes remplioient les fossez et fortiffications et desfences qu'avoi(en)t faictes led. duc d'Aumalle en son camp qu'il avoit tenu contre led. fort de Saincte Catherine.

Le mardy xxj^e de juillet aud. an, aprez midy, se partit de devant Rouen la gallere avec grand nombre de soldatz pour aller faire certaine entreprinse au Havre de Grace et pour assaillir la ville de Caudebec, si besoingt estoict; et, la nuict ensuivant, se partirent par terre plusieurs compaignies de gens de pied jusques a sept enseignes et la cavallerie de Rouen pour aller aud. lieu de Caudebec. En passant par devant l'abbaye de Jumieges, lad. gallere s'arresta et les soldatz qui estoient dans icelle sortirent et vindrent en icelle abbaye ou ilz entrerent facillement par ce qu'on ne se doubtoit de leur venue, pillerent et emporterent les biens qui y estoient et puis prindrent leur che-

min par devant la ville de Caudebec. Comme ilz furent devant la ville, fut deschargé une piece d'artillerie d'ung fort estant sur le bord de la riviere qui tua et emporta trois hommes estans en icelle gallere et en blessa quelque[s] aultres. Lad. gallere tira aussy de son costé, maiz elle ne feist grand dommaige; et pour ce que le flot de la mer survint, lad. gallere fut contraincte se retirer et mecttre a bord a couvert les soldatz qui estoient allez par terre venuz prez la ville de Caudebec et estans ès carfourgtz vers Caudebequet[1] furent incontinant salluez de ceulx de la ville qui commencerent a tirer sur eulx de harquebusez a croq et aultres petites pieces, et cependant entra en lad. ville une enseigne de soldatz de la compaignie dud. duc d'Aumalle qui arriva bien a poinct pour secourir icelle ville. Ce que veoians, les cappitaines et soldatz de Rouen, estans logez en lieu fort destroict et craignans qu'il ne vint quelques gens qui les surprinsent, sagement et sur bonne desliberation s'en retournerent par ou ilz estoient venuz aux despens des gens des champs qui sentirent le traictement des gendarmes et incommodité de la guerre. Lesd. soldatz et cavallerie arriverent a Rouen le vendredy ensuivant xxiiij^e dud. mois.

Le samedy xxve dud. mois de juillet, a une heure aprez la minuict, fut sonné l'allarme au fort de Saincte Catherine auquel respondirent les cloches de Rouen qui commencerent a sonner lad. allarme fort efraiement en divers lieux. Chacun courut a la porte Martinville pour sçavoir que c'estoict. On laissa sortir seullement deux enseignes qui monterent la coste de Saincte Catherine. Il fut trouvé que lad. allarme avoit esté faicte par faulte de la

[1] Caudebequet, hameau de la comm. de Saint-Wandrille-Rançon, sur le bord de la Seine, à l'est de Caudebec-en-Caux.

sentinelle dud. fort qui n'avoit peu recongnoistre Monsieur de Bourris[1] qui estoict arrivé en icelle heure avec environ quatre vingtz chevaulx vers led. fort pour s'en venir a Rouen et passer par devant led. fort.

Les jours ensuivans, par ordonnance du Conseil de Rouen, commença a abbattre tous les maisons et jardins estans le long des fossez depuis la porte Cauchoisse jusques au Viel Pallaiz et tirant vers la vallée d'Ionville[2] au grand dommaige des personnes a qui appartenoient lesd. maisons et jardins. Il fut crié a son de trompe que chacun des bourgeois du quartier de Cauchoisse y allassent pour ayder a desmolir lesd. lieux.

Le mardy xxviij dud. mois, sur les neuf heures et demye du soir, comme le cappitaine Montlambert avec sa compagnie estoient au fort de saincte Catherine, led. cappitaine allant asseoir ses sentinelles vers la maison de Bagnerre, advisa de loin la lueur de quelque vermectz acoustumez apparoir en temps chault et pensant[3] que ce feussent aulcuns adversaires qui eussent le feu sur leurs harquebuses[4] vers lesd. vermectz dont ceulx qui estoient au fort furent esmeuz et commencerent a crier allarme. Led. cry fut ouy de ceulx de Rouen tellement que la pluspart des cloches commencerent a sonner l'allarme dont toute la ville fut esmeue, etc.

Le jeudy [avant] dernier [jour dud.] mois de juillet 1562, les harquebuziers de la ville de Rouen s'esmeurent, et pour

[1] Charles du Bec, baron de Bourry, gendre de Villebon, par son mariage avec Jeanne-Diane d'Estouteville, dame de Villebon.

[2] A l'ouest de Rouen, dans le faubourg Cauchoise, où l'on trouve encore la rue de la Croix-d'Yonville.

[3] Ms. *penseat*.

[4] Il y a ici un ou plusieurs mots omis. Il faut sous-entendre quelque chose comme *fit tirer*.

leur different appaiser, furent mandés par monsieur [le] gouverneur estant en son logis appartenant a monsieur de Longpaon, ou ilz se montrerent proterves et arrogans jusques a dire parolles oultrageuses aud. gouverneur lequel en feist prandre deux qui avoient mis la main a l'espée dans sad. maison et les feist constituer prisonniers, etc.

Led. jour sur les neuf heures de soir, se partirent de Rouen quatre compaignies de soldatz avec grand nombre de cavallerie qui s'en allerent joindre avec les Dieppois, lesquelz avec ceulx du Havre tous ensemble avoient entreprins d'aller a Caudebec, laquelle entreprinse ne vint a execution pour ce que lesd. Dieppois ne vindrent point pour estre empeschez de certains nombres de gens de cheval de la compaignie de mons^r de Clere qui de ce furent advertiz et leur vindrent coupper le chemin. Ceulx qui estoient de Rouen prinsrent le chemin par les Vieux [1], et de la retournerent vers le bourg de Pavilly [2] et Barentin [3] ou ilz pensoient rencontrer lesd. Dieppois et se joindre avec eulx. Auquel lieu de Pavilly ilz arriverent le lendemain jour de vendredy, sur les quatre heures de matin, tous chargez de pluye qui ne les avoit habandonnez depuis leur partement de Rouen. Les habitans de Pavilly, qui auparavant avoit faict ung petit fort pour garder leur esglise, ne se doubtoient de la venue desd. soldatz et gens de guerre de Rouen ; pourtant estoient tous en leurs mai-

[1] Cette localité, située dans la vallée de la Sainte-Austreberthe, entre Barentin et Duclair, se trouve partagée par la rivière entre les communes de Saint-Paër et de Saint-Pierre de Varengeville.

[2] Pavilly, ch.-l. de canton de l'arr. de Rouen, à 20 kil. nord-ouest de cette ville.

[3] Barentin, c. du canton de Pavilly, à 17 kil. nord-ouest de Rouen.

sons couchez et endormiz en leurs lictz. Dans lad. esglise estoient aulcuns prebstres et chappellains et aultres qui gardoient icelle, lesquelz, quand ilz apperceurent si grand nombre de gendarmes, sortirent par une porte et s'en fuirent. Lesd. soldatz ne trouvans resistance entrerent dans le temple d'icelle esglise ou ilz abbatirent tous les ymages, rompirent les hautelz et pillerent si peu de biens qu'ilz trouverent dedans et mesmes les maisons desd. habitans. Aultant en feirent au temple de l'eglise de Pavilly, Barentin, et, cela faict, ilz retournerent a Rouen ou ilz arriverent led. jour de vendredy environ une heure apprez midy, bien mal en ordre pour la pluye et fanges qu'ilz trouverent aud. voiage, et peu de prouffict qu'ilz en rapporterent. Ceulx de Pavilly et les villages allentour, lesquelz tousjours avoient esté neutres, irritez de l'exc[e]z a eulx faict par lesd. soldatz, aprez leur departement s'assemblerent et en vengence dud. excez coururent celluy jour sur tous ceulx qu'ilz rencontrerent estans de Rouen et mesmes sur ung prebstre diacre de l'eglise reformée de Caudebec passant par la qu'ilz tuerent et mirent en pieces.

Depuis led. jour jusqu'au neuf^me^ jour d'auost ensuivant, ne fut faicte aulcune chose digne de memoire fors qu'on a faict plusieurs reparations et fortiffications aux tours et murailles de lad. ville et au chasteau, etc. Les maisons et jardins estans hors la porte Cauchoise abbatuz, desmoliz et ruynez, etc.

Le lundy xme jour d'auost 1562, environ iiij^xx^ ou c chevaulx de la compaignie du duc d'Aumalle vindrent a minuict a Sainct Sever hors le pont, comme l'on disoict, pensant surprandre Monsieur d'Emandreville couché en sa maison dont il estoict party bien tard par advertissement de quelqu'ung de ses amys, lesquelz gens de cheval estans

advertiz qu'il n'y estoict entrerent dans les Anmuretz[1] ou ilz prindrent deux centz moutons, et plusieurs aultres bestiaulx qu'ilz emmenerent avec eux, etc.

Led. jour dixme d'auost, le cappitaine des munitions de guerre de la ville de Rouen feist ouvrir l'huis de la sacristie pour aller veoir et visiter les voultes estans sur icelle pour mecttre les pouldres; et convint vuider les lettres du Chappitre qui estoient ès aulmaires de la chambre du sacristre, lesquellez furent apportez a la maison archiepiscopalle et mises en ung cabinet estant aux greniers vers la rue par monsieur l'archediacre Nagerel et Me Cyprian Blanchemain et aultres gens, etc.

Le mesme jour fut miz ung soldat sur la roue pour volleries.

Le samedy xve jour d'aoust, jour de l'Asumption Nostre Dame, sur les neuf heures de soir, sortirent de la ville de Rouen trois compaignies de soldatz soubz les cappitaines Moullins, Fescamp et Bouverie, acompaignez de la cavallerie de Rouen, et s'en allerent toute la nuict jusques au bourg et chasteau de Blainville[2] ou ilz arriverent sur les deux heures aprez minuict, trouverent tous ceulx du bourg couchez en leurs lictz ne se doubtans de leur venue. A l'entrée dud. bourg y avoit une tranchée avec une barriere de boys pour empescher qu'on n'entrast aud. bourg facillement. Les soldatz desd. compaignies feirent leur esfort et entrerent dans led. bourg et passerent lad. barriere, trouverent quelques soldatz qui faisoient le corps de garde dans led. bourg prez desd. barrieres, dont ilz en tuerent quelques ungtz. Les aultres

[1] Les Emmurées, v. note de la p. 135.

[2] Blainville, sur le Crevon, affluent de l'Andelle, d'où le nom officiel moderne de Blainville-Crevon, c. du canton de Buchy, arr. de Rouen, à 18 kil. nord-est de cette ville.

s'en fuirent du chasteau ou estoict logé monsieur d'Allaigre[1], sieur d'icelluy lieu. Furent tirez quelques couptz d'artigliere qui estonnerent les soldatz de Rouen, lesquelz ce nonobstant entrerent dans l'esglise colleigialle ou ilz rompirent tous les ymages, autelz, livres et ornemens, ce qu'ilz feirent pareillement aux aultres esglises parochialles estans aud. bourg, entrerent dans les maisons des chanoines ou ilz en prindrent deux couchez en leurs lictz qu'ilz emmenerent prisonniers dans Rouen avecques des principaulx dud. lieu, comme ilz disoient, pour recouvrer aulcuns bourgeois et soldatz de Rouen qui estoient destenuz prisonniers aud. chasteau de Blainville par led. s^r d'Aillaigre; ce faict, s'en retournerent dans Rouen sans faire aultre excez aux habitans dud. bourg, et arriverent a la ville sur les sept heures de matin du dimanche ensuivant et admenerent quelques chevaulx des paisans par ou ilz passerent, lesquelz depuis ou la pluspart furent renduz, etc.

Le mardy dixhuictiesme jour dud. mois d'aoust, Monsr de Morviller sortit de Rouen sur les neuf heures de soir acompaignez de quatre vingtz ou cent chevaulx pour aller parlamenter avec les Dieppois en la ville de Dieppe touchant la descente des [Anglois] qu'on disoit

[1] Yves III, baron d'Alègre, fils de Gilbert d'Alègre, s^r de Saint-Just et de Milhau, mort vers 1539, et de Marie d'Estouteville, dame de Blainville, hérita de son frère Gilbert, mort en 1551, la seigneurie de Blainville. « En récompense des services qu'il avait rendus aux rois Henri II, Charles IX et Henri III, dont il était échanson, ce prince érigea la baronnie d'Alègre en marquisat, par lettres du mois de mars 1576, enregistrées le 30 juillet suivant..... Il périt victime d'un assassinat, pendant la nuit en 1577, dans son château d'Alègre, à la suite d'une affaire galante. » M. Fr. Bouquet, *Recherches historiques sur les sires et le château de Blainville*, dans la *Revue de la Normandie*, 1862, p. 569-570.

venir descendre en Normandye; auquel lieu estant, aprez avoir conferé dud. affaire avec monsieur de Senerpont[1], se retira en sa maison sans retourner a Rouen, au lieu duquel messieurs de la ville de Rouen, le jeudy ensuivant, deputerent pour gouverneur, en attendant que monsieur le prince y eust pourveu, monsieur de Croses[2], lors logé sur la porte de Sainct Ouen.

Le vendredy xxj^me^ jour d'aoust, sur les huict heures du soir, sortirent par la porte du Barc les cappitaines de la Curée, de Sainct Laurens et de Lavau acompaignez de quarante chevaulx et xxx harquebuziers a pied, prindrent leur chemin par Elleboeuf ou ilz laisserent lesd. harquebuziers pour les attendre, tirerent en grande dilligence par les boys jusques auprez de Loviers. A l'orée du boys qu'on dit estre a monsieur de L'Esprevier[3], conseillier, passerent par dessus la porte de la court qu'ilz ouvrirent et feirent entrer leurs compaignies, trouverent seullement en lad. court sept a huict garsons d'estables par lesquelz ilz feirent ouvrir les estables, prindrent et emmenerent vingt huict chevaulz et trois mulletz. Ce faict, en grande dilligence s'en retournerent par ou ilz estoient venuz jusques a leurs harquebusiers lesquelz cependant avoient pillé l'esglise collegialle de la Saussaye[4], rompu les ymages et autelz et les maisons d'aulcuns chanoines; de la s'en revindrent a Rouen ou

[1] Jean de Monchy, s^r^ de Senarpont, baron de Vismes, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur du Boulonnais et de la ville d'Eu en 1519.

[2] Jean de Crose, lieutenant de Coligny.

[3] Robert le Roux, s^r^ de l'Esprevier, conseiller-clerc en 1543, était fils de Claude le Roux et de Berthe Theroude.

[4] La Saussaye, c. du canton d'Amfreville-la-Campagne, arr. de Louviers (Eure).

ilz arriverent sur les sept heures de matin du samedy ensuivant, et admenerent avec eulx trois charrettes chargées de plusieurs biens meubles et marchandissez qui estoient parties du Grand Couronne appartenans a plusieurs bourgeois de Rouen qui s'estoient absentez.

Le vendredy xxviij^me[1] dud. mois, furent miz prisonniers plusieurs personnes hommes et femmes des bourgeois et citoiens de Rouen, soubz coulleur qu'ilz estoient sousesçonnés d'avoir intelligance avec l'ennemy, maiz la fin demoustra que c'estoict pour avoir argent.

Le dimenche xxxe[2] d'icelluy mois d'aoust, sur les quatre heures de matin, fut sonné l'allarme vers le pont et bourg Sainct Sever, auquel lieu il y avoit garde d'une enseigne (et) de la compaignie du cappitaine Brehiel a ce commis pour garder le faulxbourg pour les incursions des ennemys lesquelz vindrent aud. lieu secretement par les champs jusques prez du pont de Rouen, ou estans arrivez commencerent a escarmoucher les gardes dud. pont et provocquer ceulx qui estoient [au dela] de la riviere; aiant faict icelle bravade s'en retournerent le long dud. faulxbourg qu'ilz pillerent jusques a Sainct Sever sans aulcun empeschement ou resistance des soldatz de lad. compaignie lesquelz estoient tous endormis en leurs lictz, et s'estoient sauvez ceulx des sentinelles de la garde qui n'oserent acttendre lesd. ennemys. Les soldatz estans dans Rouen allerent aprez tant a pied que a cheval, mais ilz ne les trouverent, car ilz s'estoient saulvez dans le boys avec leur pillaige, etc.

Le vendredy iiij^e jour de septembre 1562, sur les dix heures de matin, messieurs d'Emandreville, Soquence

[1] Ms. XXXe.
[2] Ms. XXXIe.

et Cotton et aultres entrerent en la sacristie de Nostre Dame pour veoir et visiter le reste qui estoict encore en la sacristie; en la compagnie desquelz estoict un marchand flamen auquel ilz montrerent la chasse de Nostre Dame et la pierrerie qui y estoict, et mesmes les riches chappes d'or et d'argent pour sçavoir dud. marchand a plus prez la valleur, etc.

Le vendredy xj^e dud. mois, sur les trois heures et demye aprez midy, faulx allarme au fort de Saincte Catherine advenue par les soldatz estans aud. fort soy jouans de leurs armes l'un contre l'aultre dont toute la ville fut esmeue.

Le dimenche xiij^e jour de septembre, mons^r de Bricqueman[1] arriva de matin a Rouen ou il entra par la porte du Barc, envoié par le prince de Condé, d'Orleans, pour estre gouverneur de la ville de Rouen, lequel fut receu par messieurs de la ville et mené au fort de Saincte Catherine qu'il visita et puis alla disner a l'abbaye dud. lieu ou le disné estoict appresté. Aprez disner descendit en la ville en la maison de monsieur de Longpaon ou estoict apresté son logis; et celluy jour furent faictes les monstres generalles des bourgeois et soldatz de Rouen hors la porte Beauvoisine devant led. sieur de Bricqueman, etc.

Le lundy xiiij dud. mois, se partit la gallere de devant Rouen avec le cappitaine Coustan et plusieurs soldatz pour aller vers le Havre et secourir le chasteau de Tancquarville[2] assiegé et battu(e) d'artillerie par monsieur de Villebon, et le lendemain se partirent plusieurs compai-

[1] François de Beauvais, s^r de Briquemaut, né vers 1502, chevalier de l'ordre du roi, mort 27 octobre 1572.

[2] Tancarville, c. du canton de Saint-Romain-de-Colbosc, arr. du Havre.

gnies par terre pour aller donner ayde a ceulx qui estoient dans led. chasteau. La gallere tira droict a Caudebec ou elle passa sans grande resistance de ceulx de la ville qui la laisserent passer tout aisement, comme l'on estimoit, pour la retenir et garder de ne retourner plus en avaur la riviere ou par advanture qu'ilz craignirent qu'ilz ne feussent assailliz lors que la ville n'estoict pas garnye des gens sufisamment, etc.

Le mecredy xvj jour de septembre 1562, comme advertissement fut venu aux gouverneurs de Rouen que monsieur de Villebon avoit levé le siege de devant Tancquarville et s'en revenoit au Pont de l'Arche avec quelque nombre de gens de cheval, sur les xj heures de soir, cinq cornettes de gens de cheval sans ceulx de la ville de Rouen qui les renforçoient avec trois compaignies de soldatz soubz les cappitaines Moinet, Bouverie et Baumelles se partirent de Rouen pour aller au devant dud. sieur de Villebon lequel ilz pensoient surprandre ou rencontrer et sortirent par la porte Martinville. De la ils tirerent a Dernestal et se mirent par les boys ou ilz tirerent jusques au prieuré de Beaulieu [1]. Se rafreschissans la les gens de cheval, furent descouvers environ quarante chevaulx des ennemys lesquelz se moustrerent a l'oré dud. bois lequel il[z] costoierent tousjours sans approcher finablement pour la nuict et espoisseur des boys. Les gens de pied se forvoierent et mesmes plusieurs gens de cheval se eslongnerent les ungtz des aultres, tellement qu'aprez grand travail sans faire aultre chose pour doubte de tumber en quelque embuche, s'en retournerent a Rouen ou ilz arriverent sur les xj heures devant midy le lendemain, etc.

[1] Le prieuré de Beaulieu était situé dans la commune du Bois-l'Evêque, canton de Darnétal, à 16 kil. de Rouen.

Le xviij dud. mois de septembre, arriva a Rouen le comte de Montgommery[1] avec deux centz cinquante hommes de cheval ou environ et entra par la porte Cauchoisse et s'en alla loger au logis de l'archevesché qui estoict prins pour luy, etc.

Le dimanche xxe dud. mois, fut faicte la presche au temple de la grande esglise Nostre Dame par Pasquier Marlorat, laquelle led. Marlorat feist au dessoubz du coeur dud. temple le matin environ les sept heures, ou se trouverent plusieurs personnes, les ungtz pour lad. presche, les aultres pour veoir la desolacion dud. temple qui n'avoit esté ouvert publicquement depuis qu'il avoit esté cloz. Et pour ce que led. temple ne fut trouvé commode, il fut delaissé, et, le dimenche ensuivant, la predication fut remise aux aultres lieuz acoustumez.

Ced. jour, monsieur de Bricqueman se partit de Rouen, sur les huict heures de matin, en la compagnie de plusieurs gens de cheval pour aller a Dieppe au devant des Anglois que l'on disoit estre prestz de descendre et prandre terre, et disposer des affaires de lad. ville.

Le lundy xxj^e d'icelluy mois de septembre, vint une trompette a Rouen de la part de monsieur d'Aumalle pour sommer la ville de Rouen de se randre et porter les clefz, auquel fut [dit] qu'il se retirast, etc.

Le mecredy xxiij jour dud. mois, sur les xj heures de soir, se partirent de Rouen deux centz hommes de cheval

[1] Gabriel de Lorge, comte de Montgommery, capitaine de la garde écossaise de Henri II, qu'il tua dans un tournoi au milieu des fêtes qui furent données pour célébrer le mariage d'Elisabeth de France avec Philippe II, roi d'Espagne. Il se retira alors en Angleterre d'où il revint bientôt en France soutenir le parti calviniste. Matignon le fit prisonnier dans Domfront en 1574. Condamné à mort, il fut exécuté le 26 juin de la même année.

et six centz harquebuziers, soldatz de pied et aultres pour aller a Clere[1], sortirent par la porte Cauchoisse et allerent piller le bourg de Clere ou ilz trouverent compaignie de gens de cheval avec lesquelz ilz escarmoucherent, et pillerent plusieurs biens aud. bourg, etc.

Le jeudy xxiiij dud. mois de septembre, monsieur le comte de Mongommery envoia querre m^e Jehan Nagerel, chanoine et archediacre de l'esglise de Rouen, lequel venu en la presence dud. sieur comte de Montgommery luy [fut] faict commandement par led. sieur de luy bailler les clefz de la sacristie, auquel led. archediacre feist responce qu'il gardoit les clefz de ladicte sacristie en partye et que Monsieur le presidant d'Emandreville en avoit une aultre partye, et qu'il estoict prest de les bailler en suppliant aud. sieur compte qu'il lui pleust que le reste des joiaulz et ornemens estans encoires en lad. sacristie non invantairiez fut invantairié, affin qu'ilz ne feussent desperduz et que bonne raison en fut rendue au Roy et a monsieur le cardinal de Bourbon; auquel led. sieur comte de Montgommery respondict qu'il ne s'en souciast et qu'il y donneroit bon ordre, et sur ce print lesd. clefz, etc.

Le samedy xxvj^e dudict mois de septembre, retournerent plusieurs soldatz et compaignies de Dieppe, tous gens de cheval et de pied qui estoient allez avec mons^r de Bricqueman, le dimanche precedent, avec plusieurs compaignies de gens de pied qu'avoit admenez led. sieur comte de Montgommery avec luy et aultres de Dieppe, lesquelz en passant par Limesy[2] prez de Claire, ou ilz trouverent

[1] Clères, ch.-l. de canton de l'arr. de Rouen, à 27 kil. nord de cette ville.

[2] Liméay, c. du canton de Pavilly, arr. de Rouen, à 26 kil. nord-ouest de cette ville.

quelques harquebuziers paisans dud. lieu qui avoient faict ung petit fort, (et) forcerent led. fort et desfirent lesd. harquebuziers dont ilz en admenerent plusieurs prisonniers a Rouen, pillerent le villaige ou ilz mirent le feu, etc.

Le dimenche xxvij^e dud. mois de septembre 1562, l'on sonna les cloches de Nostre Dame pour l'exortation de la predication, laquelle cloche on(t) feist cesser, et fut faicte lad. predication aux Carmes. Ced. jour, fut crié a son de trompe que chacun allast aux fortiffications sur peine de grand amende.

Le lundy xxviij^e dud. mois, vastation pitoiable des maisons et ediffices des faulxbourgtz de Cauchoisse, de Sainct Gervaiz et Bouvereul.

Led. jour, sur les cinq heures de soir, ung herault vint soy presenter aux faulxbourgs hors le pont, lequel parla [a] Monsieur le comte de Montgommery, gouverneur, luy demandant qu'il permist qu'il parlast au conseil et eschevins de la ville de Rouen de la part du Roy, auquel led. sieur comte feist responce qu'il se retirast et qu'il n'estoict envoié de la part du Roy.

Le mardy et aultres jours ensuivans jusques au vendredy deuziesme d'octobre, fut procedé par ceulx de Rouen a la vastation et combustion des faulxbourgs de Martinville, Sainct Hillaire et Sainct Sever hors le pont, pour lesquelz faulxbourgs furent faictes plusieurs escarmouches d'une part et d'aultre, et cependant le fort de Saincte Catherine [fut] battu par intervalles de l'artilerie du camp du Roy mené et conduict par Monsieur le duc de Guyse.

Le vendredy deuziesme d'octobre 1562, sur les six heures de matin, recommença l'artillerie contre le fort de Ste Catherine par l'artillerie qui estoict sur le bois de

Turuingues qui tira presque tout le jour, et y eust plusieurs gens occiz d'une part et d'aultre, et principallement aud. fort de Saincte Catherine par lad. artilerie, et entre autres le cappitaine des Gordes et fut frappé d'un coup qui luy emporta les deux jambes et fut emporté a Saincte Catherine. Led. jour y eust grandes escarmouches tant des gens de cheval que de pied vers lesd. portes de Martinville et Saincte Hillaire ou furent plusieurs occiz d'ung costé et d'aultre. Ced. jour fut crié a son de trompe, etc.

Le samedy iij octobre 1562, sur les six heures du matin, recommença la basterie contre le fort de Saincte Catherine par l'artiglere qui estoict sur le bois de Turingues, qui tira presque tout le jour, et y eust plusieurs gens occiz d'une part et d'aultre ; et principallement aud. fort de Saincte Catherine par lad. artilerie et entre autres le cappitaine...

Le samedy iij^e d'octobre, sur les cinq heures de matin, recommença a tirer l'artillerie contre led. fort et led. jour furent donnez plussieurs escarmouches comme devant.

Le dimanche iiij^e, le fort fut battu comme devant, la ou il y eust plussieurs gens mortz et blessez d'une part et d'aultre. La gallere retourna du Havre avec une hourque chargée d'artigliere et munitions de guerre, et arriverent a Rouen deux centz Escossais a cheval, etc.

Le cinquiesme jour dud. mois d'octobre, fut battu led. fort, et y eust plusieurs escarmouches vers lesd. portes de Martinville et Sainct Hillaire. Cependant au camp du Roy se faisoient tranchées et approches prez led. fort jusques prez le fossé des rempars d'icelluy.

Le mardy vj^me dud. mois, sur les dix heures de matin, comme les soldatz du camp du Roy lesquelz sappoient le long du fossé allentour du rempart dud. fort de Saincte Catherine, estans attentifz a leur ouvraige, le rempart

estant descouvert vers le boult d'icelluy tirant vers la vallée de Dernestal a cause de l'artigliere du camp qui battoit de flanc led. rempart, aulcuns soldatz desd. sappans monterent sur icelluy rempart jusques a quatre ou cinq lesquelz furent suivis des aultres sy dilligemment que les compaignies estans aud. fort, veoians leurs ennemys estre montez et entrez dans leur fort, furent si esperduz et esbahis que tous prindrent la fuitte aval la montaigne pour se sauver dans la ville de Rouen. Led. fort fut prins avec l'abbaye de Saincte Catherine et fort de Sainct Michel[1] dict de Montgommery basty de nouveau. A la prinse dudict fort de Saincte Catherine y eust plussieurs cappitaines et soldatz occiz de la part de ceulx de Rouen entre lesquelz demeurerent les cappitaines Bouverie et des Renelles, son frere, lieutennant du cappitaine Moinet, Thourault et aultres. Le cappitaine Louys[2] qui gardoit par ou fut prins led. fort y demeura et fut occiz par ung sien soldat lequel veoiant le malheur si soudain et que led. cappitaine Louys disoit qu'on tournast visaige, tira son espée et en frappa led. cappitaine sur le col tellement qu'il luy feist voller la teste susepeçonné de trahison, etc.

Led. jour sur le soir, vint une trompette a Rouen demander qu'ilz rendissent la ville et portassent les clefz,

[1] Dans le plan du *Discours*, etc. de Valdory, intitulé *Portraicts du vieil et nouveau fort de Saincte Catherine*, on lit dans la légende : « Le fort de St Michel estant sur une croupe du mont de Saincte Catherine, en descendant vers la porte de Martinville. » Il avait été construit sur le versant qui regarde le faubourg Martainville, près la chapelle Saint-Michel, dont les derniers vestiges n'ont disparu qu'en notre siècle.

[2] Ce capitaine, désigné ici simplement par son prénom de Louis, est sans doute Louis David, auquel les bourgeois de Rouen avaient remis la garde du fort Sainte-Catherine qu'ils venaient de prendre. V. p. 197, note 4.

auquel fut respondu par le comte Mongommery que on ne se rendroict pas ainsy si soudainement et qu'il y avoit plusieurs cappitaines et chefz de guerre dans Rouen avec lesquelz il parleroit touchant cest affaire, demandant temps qui luy fut accordé pour xxiiij heures. La nuict ensuyvant, y eult sonné l'allarme a plusieurs fois.

Le mecredy vij° d'octobre 1562, sur les quatre heures de soir, fut donné responce par les gouverneurs de Rouen que ilz estoient prestz de recepvoir le Roy en tel honneur qu'il luy appartenoit, maiz qu'ilz ne recepvroient aulcunement ceulx de la maison de Guyse ; laquelle responce ouye, incontinant du fort dud. mont de Saincte Catherine ou Saint Michel furent tirez deux couptz de canon contre la ville, et sur les cinq heures ung aultre coup de canon qui perça la porte de Martinville et tua ung jeune garson estans dans la ville, et cependant se faisoient tranchées vers Sainct Hillaire, etc.

Le jeudy huictiesme dud. mois, furent tirez plusieurs couptz de canon contre les desfences des rempartz de Sainct Hillaire et furent faictes plusieurs escarmouches les ungtz contre les aultres, et y eust plussieurs gens tuez. Celluy jour dans la ville de Rouen le peuple s'estonna veoiant d'assaulx[1] qui causa grande crainte tant aux soldatz qu'aux bourgeois estans aux desfences.

Le vendredy ixme jour dud. mois, jour de Sainct Denis, sur les six heures de matin, fut tiré de l'artillerie et estans aux tranchées hors la porte Saint Hillaire plusieurs couptz contre la porte et rempars, et y eust assaulx et escarmouches de ce costé qui durerent tout le jour. Ceulx de Rouen reprindrent coeur et hardiesse et se desfendirent et feirent grande dilligence de remparer, etc.

[1] Passage altéré. Il faut sans doute comprendre : *voyant donner un assaut.*

Le samedy dixiesme d'icelluy mois, vers la porte Sainct Hillaire, fut battu d'artillerie et donné assault comme le jour precedant ou moururent plusieurs d'un costé et d'aultre. Ceulx de Rouen sommez par une trompette de se randre demandent a articuller. Monsieur de Guise ne veult qu'ilz articullent, maiz demande qu'on rende la ville soubz sa mercy; ce que ceulx de Rouen ne veullent accorder desliberans plustot combattre et mourir sur les rempardz.

Le dimanche xj^me^ jour du mois d'octobre, fut contynué la batterie a la porte Sainct Hillaire et tour du Coullombier tout le jour durant si soudainement et furieusement que breche fut faicte au hault des murailles entre lad. porte et tour du Coullombier et fut battue lad. tour du costé d'ou[1] elle battoit en flanc le fossé dud. Sainct Hillaire de telle sorte qu'il y eust breche et tumba une partie d'icelle tour dans lad. fosse. Ced. jour, sur les dix heures de matin, arriverent a Rouen par la riviere de Seyne dans des hurques et batteaux environ trois cens Anglois envoiés du Havre de Grace au secours de Rouen, qui furent receuz par le comte de Montgommery et furent salluez de plusieurs couptz de canon tirez dud. fort Saint Michel.

Le lundy xij^me^ dud. mois, tout le jour durant, fut battu d'artigliere contre lad. tour du Coullombier et porte Sainct Hillaire et feirent ceulx du camp[2] grandz preparatifz de facines et aultres materiaux pour emplir les fossez. Cependant ceulx de Rouen feirent tranchées et aultres reparations vers lesd. breches a grande peine et perte de leurs gens qui estoient battuz et empeschez de

[1] Ms. *dun*.

[2] Ms. *ceulx de Rouen*; du camp a été écrit au dessus par une main postérieure.

l'artillerie du petit fort Sainct Michel qui les descouvroit et tiroit sur eulx de jour et de nuict dont plusieurs bourgeois et soldatz furent occiz et mis a mort, etc.

Le mardy xiij^e dud. mois, tout le jour fut battu comme devant et faicte bresche prez la porte Sainct Hillaire a la muraille, la tour du Coullombier et les murailles rompues en plusieurs lieux. La nuict ensuivant, furent faictes tranchées vers Hierico[1] au pied de la montaigne Saincte Catherine, sur lesquelles furent misez cinq pieces d'artiglierie qui commencerent a battre au poinct du jour les desfences de la tour du Coullombier et Sainct Hillaire de flanc et tirerent presque tout le jour, dont plusieurs furent occiz tant soldatz que pionniers, etc.

Le mercredy xiiij^e dud. mois d'octobre 1562, sur les six heures de matin, recommença a tirer l'artiglierie de dehors contre lesd. desfences, qui continua jusques a l'heure de midy, a laquelle heure fut donné l'assault a la bresche estant prez la porte Saincte Hillaire et aultres desfences, qui dura jusques a quattre heures aprez midy tousjours escarmouchans les ungs contre [les aultres]. Cependant l'artillerie de dehors tiroit contre lesd. desfences contynuellement, qui endommagea grandement la porte Saincte Hillaire et tour du Coullombier ou il y eult plusieurs mortz et blessez d'une part et d'aultre. Aprez led. assault se retirerent ceulx de dehors aux tranchées de leur

[1] Farin (*Hist. de la ville de Rouen*, 1668, p. 385-386), indique ainsi l'emplacement de ce lieu : « Les religieux Capucins furent receus à Roüen l'an 1580. Ils s'établirent premierement au fauxbourg de Martainville au pié de la montagne de Sainte Catherine en un lieu appelé *Ierico*, vers la Fontaine Jacob. Il est à remarquer qu'en cette place, il y avoit autresfois un hôpital ou vingt cinq pauvres aveugles estoient nourris et entretenus. Il fut fondé l'an 1050 par Guillaume-le-Conquérant, duc de Normandie..... »

camp. Allors leurs pionniers apporterent grand nombre de fascines pour remplir le fossé a l'endroict de la breche et empescher iceulx. Y eult grande escarmouche des arquebusiers estans sur les rempardz et esd. desfences contre les harquebusiers de dehors jusques a la nuict durant laquelle y eult plusieurs allarmes sonnez en la ville aud. assault.

Le jeudy xvme dud. mois d'octobre, sur les six heures de matin, l'artiglierie de dehors tira d'une tranchée prez le fossé de la porte Saincte Hillaire et du fort de Saint Michel et de plusieurs aultres tranchées faicte[s] au pied de la coste Saincte Catherine jusques sur les dix heures devant midy, et durant que lad. artiglierie tiroit contre lesd. desfences, aprocherent fil a fil jusques a dix huict enseignes de gens de pied allemans et suissez venant le long du faulbourgt de Saincte Hillaire qui se mirent es tranchées hors les fossez de lad. porte Saincte Hillaire prestz et appareillez de combattre. Sus l'hoeure de midy, fut donné l'assault a la breche de la porte Saincte Hillaire par ceulx de dehors estans esd. tranchées qui commencerent a escarmoucher jusques au bord du fossé, lesquelz furent en ung instant aydés et secouruz de neuf a dix enseignes de gens de pied qui descendirent de devers Dernestal bien armez et morillongnez, lesquelz tous d'un front vindrent aud. fossé donner l'assault vers lad. breche ou leur fut faicte grande resistance par ceulx de dedans qui se deffendirent vaillamment et de grand couraige avec lances a feu et potz plain[s] de feu gregeois et aultres materiaulx, tellement qu'il y eust grande occision de ceulx qui estoient descenduz dans led. fossé, au secours desquelz survindrent deux aultres enseignes de Suissez pour leur aider, maiz ils furent contrains se retirer sans riens faire pour les harquebusades et couptz d'artiglierie qui furent tirez sur eulx. Six aultres enseignes descen-

dirent du hault de la coste de Bihorel vers la vallée qui separe la coste de Dernetal qui vindrent en bon ordre jusques esd. tranchées pour veoir la contenance de leurs compaignons qui combastoient, et veoiant que iceulx estoient repoulsez et que plusieurs fuioient[1] dont ilz estoient venuz sains et saulvez sans coup ferir, et la fut la fin dud. assault qui dura pres de quatre heures ou il y eult plusieurs mortz et blessez d'une part et d'aultre. La commune opignion est qu'il demeura dans led. fossé de ceulx de dehors de quatre a cinq cens hommes mortz et de ceulx dedans qui furent occiz sur les desfences tant par lesd. gens de pied que par l'artiglierie qui contynauellement tiroit sur eulx, environ trois cens, sans les navrés d'une part et d'aultre. Audict assault fut blessé le roy de Navarre d'un coup de harquebuse en l'espaulle dont il tomba mallade griefvement. Aprez led. assault vint une trompette de dehors demandant qu'on rendict la ville au Roy par appoinctement qu'on pourroit faire avec ceulx de la ville, a laquelle fut respondu qu'on ne voulloit entendre a aulcun appoinctement que ceulx de la maison de Guise ne se retirassent.

Le vendredy xvj^e d'octobre 1562, avant le jour, y eult plusieurs allarmes jusques a neuf heures devant midy, sur laquelle heure cessa le combat et fut commencé a parlamenter d'appoinctement entre les soldatz d'un costé et d'aultre. Sur les quattres heures de soir vint une trompette a la porte Martinville qui apporta nouvelles que le Roy et la mere Royne estoient a l'abbaye Saincte Catherine et mandoient a ceulx de Rouen qu'ilz envoiassent une personne de leur costé par devers le Roy pour ouir ce

[1] Encore une lacune. Il faut vraisemblablement lire : *se retirerent dont* (pour d'ou) *ilz estoient venuz*.

qu'il leur voulloit mander, ce qui [fut] faict; et y alla monsieur de Lymoges[1] lequel retourna assez tost aprez et vint dire ce que le Roy demandoit qui estoient articles d'appoinctement; sur quoy fut ordonné que le lendemain on feroit assembler les bourgeois pour desliberer.

Le samedy xvij^e dud. mois, sur les neuf heures de matin, les gouverneurs de Rouen feirent assembler les bourgeois de la ville et cappitaines de guerre dans le jardin des Celestins pour desliberer sur lesd. articles; et aprez plusieurs parolles, pour ce que le popullaire s'esmouvoit, fut dict que de chacun quartier seroient esleuz et nommez douze personnes lesquelz auroient pouvoir de decider tous les differens desd. articles, ce qui fut faict, et aprez plusieurs desliberations demeurerent d'accord de tous les articles fors de deulx[2], c'est assçavoir que les ministres de la relligion nouvelle et refformée sortir[oi]ent et que les gens de guerre vuideroient la ville et se retireroient hors le pont, lesquelz deux articles ils ne voullurent accorder, principallement celuy des ministres. Quand aux soldatz, ilz demandoient qu'on leur baillast hostaiges et pleiges d'asseurance de promesse, aultrement qu'ilz ne feroient rien. Laquelle responce ils feirent a monsieur de... envoyé par le roy pour ouyr lad. responce, lequel veoiant ce se retira. Sur les neuf heures de soir, fut sonné allarme par le commandement de monsieur le comte de Mongommery lequel on disoit avoir esté adverty que la nuict ensuivant monsieur le duc de Guyse avoit desliberé de faire escheller la ville. Led. jour Monsieur de Guyse vint aux tranché[e]s prez du fossé de Sainct Hillaire ou il parla a plusieurs cappitaines de dedans.

[1] Ce nom a été écrit postérieurement dans un blanc laissé par le copiste.

[2] Ms. *ceulx*.

Le dimanche dixhuictiesme d'icelluy mois, cesserent les armes d'une part et d'aultre, chacun gardant ce qu'il avoit gaigné l'ung contre l'autre, tout par maniere de trefves.

Ledict jour vint a Rouen monsieur de Durescu [1], envoié en ostaige pour monsieur d'Emandreville mandé par le Roy et la Royne, auquel sieur d'Emandreville il bailla sa monture pour aller aud. fort de Saincte Catherine, et demeura au logis dud. sieur d'Emandreville ou il disna cependant qu'il estoict allé aud. lieu de Saincte Catherine. Led. sieur d'Emandreville retourna sur les trois heures aprez midy et renvoia led. sieur de Durescu.

Le mesme jour, deux compaignies de soldatz envoiez de Dieppe au secours de Rouen furent guettés et rencontrés prez du villaige de Marromme [2] par la cavallerie du camp du Roy qui les deffeit et meist en routte, et y en mourut grand nombre; les aultres furent menez prisonniers ou miz en fuite.

Le lundy xixe jour dud. mois, de matin fut assemblé le conseil de Rouen en la maison archiepiscopalle ou estoict logé le comte de Montgommery, pour desliberer sur les poinctz et articles de l'appoinctement, la ou ne fut rien conclud pour la difficulté de l'article des ministres. Led. jour, sur les iiij heures de soir, durant la trefve, Monsieur de Claire estant sur le bord des fossez en la tranchée de dehors vers Sainct Hillaire en parlamentant aux cappitaines et soldatz dedans la ville, demande a parlamenter au cappitaine de Limoges qui estoict dans la ville, auquel s'adressant aprez quelques parolles rigou-

[1] Jean Ferey de Durescu.

[2] Maromme, ch.-l. de canton de l'arr. de Rouen, à 7 kil. nord-ouest de cette ville.

reuses de reproche fut tiré ung coup de harquebouse par ung de sa compaignie, qui esmeut les soldatz des deux costés de combattre l'un contre l'aultre, et a l'instant furent tirez plusieurs couptz d'artiglierie des tranchez et fortz de Saincte Catherine et Sainct Michel qui occirent plusieurs hommes a Rouen ; et fut combattu et tiré l'un contre l'aultre quelque temps jusques a ce que commandement fut faict de la part de la mere Royne de cesser et soy retirer, etc.

Le mardy xxme dud. mois 1562, les armes cesserent comme devant en attendant l'appoinctement qui se preparoit.

Messieurs d'O[1] et de Durescu vindrent en la ville lesquelz ne peurent accorder les articles qui se traictoient et principallement celuy des ministres, parquoy se retirerent sur les deux heures aprez midy par la porte Beauvoisine, et aprez qu'ilz furent despartiz, environ les trois a quatre heures, descendirent certaines compaignies de gens de pied de la coste tirant vers Dernestal qui se vindrent poser dans les tranchées prez Sainct Hillaire, qui fut cause de sonner allarme effrayement. Il y eult quelques harquebusades tirez et escarmouchez qui furent cessez incontinant.

Le mecredy xxj^e^ d'icelluy mois, lesd. sieurs d'O et Durescu retournerent a Rouen contynuans le parlement de l'accord desd. articles lesquelz ne peurent estre accordez pour l'article des ministres que ceulx de la relligion nouvelle et refformée tenoient obstinement, et pour maintenir lesd. ministres envoyerent lettres a la mere royne au nom des manans et habitans de la ville de Rouen dont la teneur s'ensuit[2] :

[1] Jean d'O, s^r^ de Maillebois, capitaine des gardes.

[2] Cette lettre a été publiée dans les *Mémoires de Condé*, t. IV.

« Madame, aprez plusieurs ouvertures faictes pour parvenir a quelque bonne paciffication et reduire les troubles de ceste ville en une saine[1] police soubz l'obbeissance de Dieu et du Roy, Nous avons en la fin entendu quelle est la resolution de ceulx qui vous persuadent de chasser les ministres, afin que pour l'advenir la saincte parolle de Dieu ne soict publié et le saint esvangille ne soict presché au public; et non seullement ont desliberé de chasser les ministres euvangelicques, maiz aussy nous contregnent de partir et nous veullent bannir de noz maisons et domicilles, aultrement serons privé de la pasture de vie et du fruict de la predication du sainct evangille. Or, puis que telle est leur desliberation, et que a ceste foiz ilz ont desgorgé leur venyn et rage contre Dieu, ses ministres et son sainct evangille, nous rendons graces a nostre bon Dieu duquel nous avons jusques a present maintenu sa cause soubz la fidelité et obbaissance du Roy et de vous qui nous a tant honnorez de s'estre servy de nostre ministre a ce que toutes les nations de la terre puissent congnoistre que la guerre furieuse qui nous est faicte soubz l'aucthorité empruntée du Roy mineur d'ans ne tend a aultre but[2] que pour chasser les ministres, et empescher la publication du sainct euvangille. Il ne fault donc que no(u)s adversaires se couvrent de leur fard de rebellion, car si tous les estatz assemblez a Orleans, a Pontoisse et a Poissy[3] ont requis la

p. 46-50, ce qui m'a permis d'apporter plusieurs corrections au texte de notre manuscrit.

[1] Ms. *saincte*.

[2] Ms..... *du Roy dans un tout autre but*.

[3] Les États-Généraux s'étaient ouverts à Orléans le 15 décembre 1560, la séance de clôture eut lieu le 31 janvier 1561. Le 1er août, les représentants de la noblesse et du tiers-état se réunirent de nouveau à Pontoise. Les députés du clergé s'étaient, dès le 20 juillet,

publication du sainct euvangille, sy les princes chevalliers de l'ordre et les principaulx chefs des parlementz de tout le royaulme et aultres notables conseilliers du privé conseil du Roy ont arresté l'eedict de Janvier pour le faict de la relligion et suivant icelluy nous nous sommes contenuz et reiglés pour ouir les exortations publicques des ministres, en quoy avons nous offencé la majesté du Roy? Ce qui a esté requis par les estatz assemblez, deliberé et arresté en plain conseil privé, vous presente et a ce consentante, pourra il estre a present revocqué et retraicté par ung particullier qui non seullement faict la guerre contre Dieu maiz aussy contre son propre sang? Nous vivons [1] et mourons tous soubz ceste ferme asseurance que les eedictz ainsi [2] arrestez avec telle et si grande formalité comme l'eedict de Janvier ne se peuvent retracter durant la minorité du Roy, si premierement les estatz ne sont assemblez et que les conseilliers esleuz par les estatz pour l'administration du royaulme soient appellez. Si donc il n'y a aultre eedict publié au contraire, pourquoy sera Vostre Majesté forcée de chasser les ministres que le Roy a prins en sa sauve garde [3] et protection? Pourquoy [4] seront voz subjectz banniz et des-

rassemblés à Poissy, mais le colloque par lequel le pouvoir tâcha de concilier les catholiques et les protestants n'eut d'autre effet que de les séparer davantage. Le 17 janvier, le chancelier de l'Hôpital faisait promulguer un édit par lequel les protestants obtenaient quelques avantages qui leur parurent insuffisants et qui irritèrent profondément les catholiques. Enfin, le 1er mars, eut lieu le massacre de Vassy qui fut le signal des guerres de religion.

[1] Il y a dans le texte du ms. *disons* et dans celui des *Mémoires de Condé : nous disons et mourrerons tous...* il semble qu'il faut lire *vivons*.

[2] *Ainsi* manque dans le ms.

[3] Ms. *a sa garde et protection*.

[4] Ms. *Parquoy*.

chassez pour suivre le sainct euvangille comme il leur a esté par vous mesmement permiz? Ung seul particullier aura il ce pouvoir, pour son affection dont il est transporté, de rompre les eeditz et faire mourir tant de sang innocent? Nous ne nous complegnons sans grande occasion, car nous sçavons bien que pour avoir obay aux eeditz du Roy et faict service a Sa Majesté pour mainctenir la publication de sainct euvangille, plusieurs des plus vertueulx et vaillans cappitaines de ce royaulme ont esté inhumainement faict mourir, les ungtz decappitez et les aultres penduz, le sang desquels martirs crie(nt) vengence devant Dieu contre les cruelz et furieux Amanitez qui serviront en bref d'exemple de la justice de Dieu, car encor qu'il soit tardif a ire[1], sy est ce qu'il delivrera quand il vouldra son peuple esleu. Puys donc que la desliberation est arrestée qu'il fault chasser les ministres a ce que le sainct evangille ne soit presché, il fault par mesme moyen que nous tous habitans de Rouen soions exillez et deschassez pour le service de Dieu et que ceulx qui vouldront demeurer vivront en liberté de leurs consciences sans aultrement estre recherchez. Ceste paction est si barbare et etnicque qu'il (ne) soit permis aux subjectz du Roy de vivre sans Dieu et sans relligion que nous ne serons jamais persuadez que[2] vostre bonté et magnanimitté de royne et vertueuse princesse soit consentante a si estranges conditions, car vous mesmes avez par plusieurs et diverses fois declairé aux deleguez vers Vostre Majesté que vous ne permettiez de tumber en ceste reputation d'estre cause de chasser les subjectz du Roy durant sa minorité, maiz au contraire faisant office de bonne mere,

[1] Ms. *faire.*
[2] Ms. *de.*

tu(e)trice et gouvernante de sa minoricté et approuvée par les estatz, desirez retenir ses subjectz en bonne paiz et union et ne permectrez que soions dechassez[1] hors de noz domicilles pour la parolle de Dieu, en usant de ses termes que vostre voullonté estoict nous conserver en noz biens et possessions, et quand les ministres sortiroient vous ne permectriez nous en aller avec eulx, et nonobstant plusieurs remonstrances et requestes a vous faictes pour avoir congé de nous retirer avec lesd. ministres, que ne pourrions et ne vouldrions habandonner jusques a l'extremitté de nostre vye, avez persisté a nous donner ceste permission. Parquoy a present nous ne croyons jamaiz que vostre bonté ayt si tost changée d'advis de[2] nous habandonner avec les ministres chassez hors de ceste ville, maiz ainsy que depuis cinq ou six mois avez esté attirée et vostre puissance comme captive, nous avons tous ceste opignion que Dieu ne vous a tant oublyée que ne sentiez en vostre saine conscience qu'il n'est raisonnable en viollant les eeditz du Roy de chasser les ministres evangellicques et en consequence bannir une infinité de vo(u)s plus humbles et obbaissans subjectz et serviteurs qui seront contrains, eulx, leurs femmes, enffans et famille, tomber en extreme misere et calamité. Quelle occasion a peu persuader et enracyner si profondement aux coueurs des adversaires de Dieu de contrevenir a l'eedit de Janvier et avec telle pertinacité voulloir chasser les ministres preschans le sainct evangille? Ilz se fardent que les ministres sont cause des guerres civilles et que la predication du sainct evangille engendre contentions et querelles; il fault donc pour appaisser les troubles que les ministres soient chas-

[1] Ms. *chassez*.
[2] Ms. *et*.

sez. Maiz nous supplions a Vostre Majesté de ne croyre a telles impostures et illations, car si sans la loy le peché[1] estoict incongnu, si sans l'evangille il n'y avoit tant d'heresies, tant de sectes et tant de troubles, fault pourtant tollir la loy et abollir le sainct evangille. Si Jesuschrist nous a luy mesme asseuré de n'estre venu en terre pour mecttre paix avec Sathan et les siens, ains pour luy susciter guerre, et qu'il nous a admonestez toutesfois que la verité evangellicque anuncée il adviendra des troubles, divisions et guerres, fault il pourtant celler la verité et desfendre la publication du sainct euvangille? Non, non, ce ne sont point les ministres qui sont autheurs des guerres civille[s], ny le sainct euvangille occasion des troubles, maiz la vraye origine des guerres espandues par tout le royaulme est l'avarice des gens esclesiasticques qui se sont bandez contre Dieu et son sainct euvangile pour extermyner les ministres. Par quoy nous supplions vostre majesté faire extirper ceste racyne d'avarice esclesiasticque et emploier leur temporel pour acquicter les debtes du Roy et par mesme moyen nous faire ceste grace que puissions demeurer en noz maisons avec noz ministres pour contynuer le service de Dieu soubz l'obbaissance du Roy suyvant ses eeditz jusques a ce que les estatz soient legitimement assemblez. Et cependant s'il plaist aux Majestez du Roy et de vous nous faire ceste faveur entrer en ceste ville, nous vous en supplions très humblement avec asseurance que nous nous deposerons aux piedz de Vos Majestez pour vous obayr et vous offrir vies et biens et les armes prises par l'aucthoricté des vrays et legitimes magistras protecteurs et conservateurs de la couronne du Roy, en faisant retirer l'armée estant devant ceste ville et

[1] Ms. *presche.*

appellant avec vous Messieurs les princes du sang et ceulx qui ont esté nommez et esleuz par les estatz pour pourveoir aux troubles et guerres civilles et eviter a la totalle ruyne du royaulme pour la prosperité duquel nous prions Dieu inspirer nostre jeune Roy a sa saincte voullonté avec accroissement d'aage et des dons du Sainct Esprit, si que vostre digne renommée soict semblable a la digne royne et princesse laquelle moienna la delivrance du peuple de Dieu entre les conspirateurs de son esglise. Escript en l'hostel commung de la ville de Rouen, le xxj^e d'octobre mil v^cc soixante et deux et par voz tres humbles et tres obeissans serviteurs les manans et habitans de la ville de Rouen. Signé Danten [1]..S.

Iceulx sieurs d'O et Durescu retirez et sortiz de la ville de Rouen feirent leur rapport a la mere Royne de ce qu'ilz avoient faict avec les gouverneur et conseilliers de Rouen, parquoy sur les huict heures de soir fut donné l'assault et escarmouche a lad. porte Sainct Hillaire, l'artiglierie de dehors tirant contre les desfences et rempardz de la ville effraiement, lequel assault dura jusques a dix heures de nuict.

Le jeudy xxij^e dud. mois d'octobre 1562, l'artiglierie de dehors estant aux tranchées, sur les sept heures de matin, recommença a tirer contre lesd. desfences, et incontinant apprez celle de Saincte Catherine, du fort Saint Michel et aultres lieux feirent le semblable et de fois a aultre plusieurs escarmouches contre les soldatz d'une part et d'aultre.

Led. jour, sur l'heure de midy, sortirent de Rouen par la porte Beauvoisine cent hommes de cheval esleuz et choisiz par les cappitaines conducteurs d'iceulx lesquelz

[1] Ms. *d'Antem.*

estant advertis que la plus grande partye de la cavallerie de dehors estoict absente, entreprindrent d'aller enclouer l'artiglierie de dehors estant ès tranchées vers les fossez Sainct Hillaire; et estant sortiz et apperceuz de ceulx de dehors, accoururent plusieurs au devant d'eulx jusques au bord desd. tranchées, tirant vers la porte Beauvoisine la ou fut escarmouché les ungtz contre les aultres sans grande perte des personnes. Lesd. gens de cheval de Rouen alors tindrent bon et poulcerent leurs ennemys hardiement jusques dans leurs tranché[e]s en les suivant de bien prez; ce que veoians ceulx qui estoient èsd. tranchées tournerent l'artiglierie contre lesd. gens de Rouen et tirerent ung coup sur eulx qui ne feist aulcun dommaige; et n'eust esté Monsieur de Danville[1] que y arriva au secours et soy presenta avec sa compaignie, ceulx de Rouen les eussent chassez jusques a leur camp vers Dernestal. Iceulx de Rouen veoians led. sieur de Danville avec sa compaignie se serrerent en [un] vallot[2] estant soubz les fourches de Bihorel ou ilz furent attendans quelque temps a couvert pour l'artiglierie desd. tranchées que on avoit tournée contre eulx; de la se retirerent par le hault dud. vallot et s'en revindrent a Rouen sans grande perte de leurs gens, etc.

Le vendredy xxiij^me^ jour dud. mois d'octobre 1562, les soldatz estans es tranchées dehors la porte et fossé de

[1] Charles de Montmorency, duc de Damville, troisième fils du connétable Anne de Montmorency et de Madeleine de Savoie, lieutenant général au gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France, colonel général des Suisses, chevalier des ordres du roi, amiral de France en 1596, duc et pair en 1610, décédé en 1612. Il avait épousé Renée de Cossé, comtesse de Secondigni, fille du maréchal de Cossé, dit de Gonnor.

[2] Le Val de la Jatte.

Sainct Hillaire et ceulx de Rouen estans sur les rempardz de la ville, combattirent et escarmoucherent par plusieurs fois et tirerent les ungtz contre les aultres plussieurs harquebusades dont plusieurs furent blessez et occiz, et mesmes l'artiglierie de dehors tira plusieurs couptz contre les desfences de la ville tellement que plusieurs boulletz tomberent en la ville sur les maisons d'icelle.

Le samedy xxiiij dud. mois, sur les six heures de matin, lesd. soldatz recommencerent a tirer a grande force les ungs contre les aultres, et durant leur combat, jusques sur les dix heures avant midy, l'artiglierie de dehors tirant par plusieurs fois contre lesd. desfences, sur l'heure de midy fut sonné allarme et se presenterent quelques gens de cheval le long des costes de Dernetal et Bihorel tellement qu'on esperoit assault. Led. jour, la gallere et ung gallion retournerent a Rouen du Havre de Grace ou ilz estoient allez querir les Anglois, lesquelz ne revindrent et apporterent seullement quelques vivres et ne peurent passer par devant Caudebec, etc.

Le mesme jour, par le commandement de monsieur le comte de Montgommery, et des gouverneurs de la ville, fut ouverte la sacristie de Nostre Dame, [de] laquelle led. sieur comte et monsieur le president d'Emandreville avoient les clefz, pour prandre le reste des joyaulx et feirent prandre et descouvrir la chasse de Nostre Dame laquelle avoit esté reservée jusques a lad. heure, et ce sans appeller aulcuns des chanoines ne aultres qui en avoient eue la garde par le passé.

Le dimanche xxvme d'icelluy mois d'octobre 1562, il y eult plusieurs escarmouches et couptz d'artillerie tirez du camp et tranché[e]s du Roy, et pour la pluye et brouilla[rd] cesserent vers les vespres, etc.

Le lundy xxvj dud. mois, sur les onze heures avant

midy, l'artiglierie de toutes partz, tranchées et fortz commencerent a tirer furieusement contre les deffences des rampardz et tour du Coullombier. Et cependant que l'artiglierie tiroit, les soldatz qui estoient èsd. tranchées et aux fossez droict a la breche commencerent a tirer contre ceulx de dedans et en ung instant furent descharges infiniz et harquebusades les ungs contre les aultres, et fut donné assault fort furieux qui dura plus de deux heures, durant lequel assault survindrent quatre compaignies de soldatz chacune de quatre enseignes le long de Sainct Hillaire, lesquelz vindrent les ungs apprez les aultres par bon intervalle secourans et rafreschissans ceulx qui combatoient en si bonne ordre et sans confusion qu'apprez avoir bien combattu d'une part et d'aultre, ceulx dedans furent repoulcés et ne peurent soustenir l'esfort des soldats de dehors qui entrerent par force par la breche, ceulx dedans fuyans ça et la au mieulx qu'ils pouvoient. Lors fut la ville habandonnée en proye aux soldatz qui entrerent dans la ville et forcerent toutes les maisons ou ilz pillerent tout ce qu'ilz trouverent, et dura le saccaigement de pillaige par trois jours devant que les soldatz feussent contenus, avec lesquelz estoient meslez plusieurs sortes de gens qui pillerent la ville sans discreption ou acceptation de personne. Chose horrible a veoir! A l'entrée desd. soldatz fut executé la crudelité et fureur de la guerre sur toutes personnes indifferamment soy trouvans sur le pavé par les rues, hommes et femmes, huguenotz et cathollicques, tellement que, durant deux jours, on trouvoit les corps des mortz parmy les fanges en grande habondance, et, quelque cryée qui fut faicte par le Roy, n'y peult on donner ordre.

Le vendredy xxxe dud. mois, furent executez et miz a mort lesd. presidant d'Emandreville, Socquence, Cotton

et leur ministre Malhorat par arrest de la court du parlement comme autheurs de la sedition et ruyne de la ville de Rouen, et fut led. president deccappité sur les eschaffaulx du Viel Marché, Socquence et Cotton penduz devant l'hostel de ville et Marlhorat pendu devant le parmy de Nostre Dame.

Le samedy dernier jour dud. mois, furent executez le[s] cappitaine[s] de Croses lequel fut deccappité au Vieil Marché[1] et plusieurs aultres bourgeois sedicieux penduz en divers lieux.

Ced. jour recommencerent le service divin en l'esglise de Nostre Dame et furent dictes vespres en lad. esglise lesquelles encommença monsieur me Jehan Bigues [2], grand archediacre de Rouen, tresorier et grand vicaire de monseigneur le reverandissime cardinal de Bourbon, archevesque de Rouen, ou assisterent aulcuns chanoines et chappellains les ungs ayans surpeliz et les aultres vestuz de manteaulx. .

Messeigneurs de Longpaon et de Boquencé[3], conseilliers de la court de parlement, commissaires depputez pour faire ouverture de la sacristie suivant une requeste presentée a lad. court par le chappitre de Rouen, aprez midy commencerent a faire lad. ouverture et faire invan-

[1] « Jean de Croses, René de Provanes-Valfenières, capitaines d'infanterie, Jean le Baleur, prévôt de camp ordinaire, Blanchet le Nud, Richard Manger et Claude du Sac, capitaines, furent aussi condamnés à mort; De Croses eut la tête coupée; Valfenières, condamné au même supplice, obtint sa grâce à la recommandation du maréchal de Brissac. » De Thou, t. III, l. XXXIII, p. 335.

[2] Jean Bigues, sr de Saint-Désir, grand archidiacre de Rouen, vicaire général du cardinal de Bourbon, conseiller et aumônier du roi Henri III, décédé en 1594.

[3] Charles Duval, sr de Bosquencey, avocat au Parlement, puis conseiller-clerc en 1553.

tarier ce qui estoict resté dans lad. sacristie pour veoir et entendre ce que auroit esté prins.

Le dimanche premier jour de novembre et jour de Toussaintz, Messieurs du chappitre de Rouen, en tel nombre qu'ilz se peurent trouver bien petit avec quelque peu de relligieulx cordeliers et jacobins, soy partant de l'esglise de Nostre Dame, allerent en forme de procession a Sainct Ouen pour trouver le Roy qui voulloit venir dud. lieu jusques a lad. esglise Nostre Dame en procession solempnelle, en laquelle procession assista sa majesté acompaigné de la Royne mere, son frere duc d'Orleans[1] et plusieurs aultres du sang royal, des cardinaulx de Ferrare, legat en France, et de Guyse et plusieurs aultres evesques et prelatz, de messieurs le duc de Guyse, [le] connestable et aultres princes seigneurs et barons, de messieurs de la court de parlement, tous soy partans du monastere et esglise de Sainct Ouen et passant par la grande rue des Carmes, vindrent en lad. esglise Nostre Dame ou ilz entrerent par le portail de Sainct Estienne estant a costé du grand portail fermé pour l'hoeure[2], et la arrivez allentrée de l'eglise, Monsieur m^e^ Jehan Bigues, grand archediacre de Rouen et vicaire de mons^r^ l'illustrissime et reverandissime cardinal de Bourbon, archevesque de Rouen, p(o)urtant une croix d'argent preparée pour dire la messe avec m^e^ Pierres Lambert, penitancier, et Tourmente[3], chanoines, faisans l'office de diacre et soubz diacre, presenta au Roy a baiser la croix et apprez ce luy

[1] Henri de Valois, plus tard Henri III, porta d'abord le titre de duc d'Orléans, puis de duc d'Anjou.

[2] « Le roy et la reine-mère entrèrent dans l'église Saint-Etienne parce que les clefs du grand portail étaient *adirées*. » *Inv. somm. des arch. départementales de la S.-Inf.*, G. 2105.

[3] Richard Tourmente, docteur en théologie.

feist une oraison briefve selon l'exigence du temps, auquel le Roy respondit qu'il garderoit les libertez et franchissez de l'esglise de Rouen et la maintiendroit aultant ou plus que ses predecesseurs les roys de France. De la entra au cueur et soy presenta devant l'hostel a ce preparé faict en haste d'une tumbe de pierre levée d'une sepulture. La grand messe fut dicte par led. archediacre estant en ung boult de l'autel tirant au costé senestre et a l'aultre costé estoict ung des chappellains du roy qui disoit *uno contextu* une basse messe[1]. Les chantres de la chappelle du Roy feirent la decantation de lad. grand messe; les chanoines soy tindrent aux chaires haultes et basses indifferamment actendans la fin de lad. messe, laquelle finye les president Lallemant et conseilliers de la court de parlement se leverent de leurs places et soy vindrent presenter devant le Roy l'ung aprez l'aultre et la renouvellerent les sermens par eulx faictz auparavant; aprez laquelle solemnipté le Roy sortit du coueur et s'en retourna a son logis a Sainct Ouen; en passant par la nef de lad. esglise il toucha aulcuns mallades des escrouelles.

Ced. jour furent apprehendez plusieurs des seditieux de la ville tenans la relligion nouvelle lesquelz furent constituez prisonniers, ce que fut faict pareillement les jours ensuyvans.

Cependant que le Roy estoict dans la ville de Rouen

[1] « ..... ou je remarque en passant que l'on fut obligé de dresser dans la Cathédrale un Autel d'une tombe de pierre que l'on fit lever, sur laquelle le sieur Bigues chanta la Messe, et sur la contestation qui arriva avec un Chappelain du Roy qui prétendoit dire la Messe devant Sa Majesté, il luy fut accordé sans consequence pour l'advenir de la dire basse au côté droit de l'Autel. « Dom Pommeraye, *Histoire de l'église cathédrale de Rouen, métropolitaine et primatiale de Normandie* ..... Rouen, 1686, p. 129.

avec la Royne sa mere et son privé conseil, aprez la prinse d'icelle fut envoiée une trompette a la ville de Dieppe pour sommer ceulx de la ville de soy remecttre soubz la main et obbaissance du Roy et luy rendre sad. ville de Dieppe, de laquelle estoict cappitaine monsieurde Fours[1], lequel voullant obtemperer au commandement rendit la place et pour ce que doubtoit de sa personne se meist sur la mer pour passer en Angleterre.

Le vendredy sixiesme jour de novembre aud. an 1562, se partirent de Rouen les reistres allemans de la compaignie du comte de Rheintgrave[2] pour aller vers le Havre de Grace et garder le pays contre les Anglois qui destenoient la ville dud. Havre de Grace et faisoient plussieurs courses et pilleries allentour d'eux, et fut expedié led. comte de Rheintgrave pour aller contre lesd. Anglois. Ced. jour fut inhumé le coeur du comte de Renden[3],

[1] « Charles de Ponssart, ou Poussard, sr de Fors ou des Forets, issu d'une famille du Poitou, maître d'hôtel du roi, vice-amiral des côtes de Normandie ; adopta, en 1560, les doctrines de la Réforme. Il vécut, selon les généalogistes, jusqu'au 10 septembre 1584 ; il était de la branche du Vigean. » Note de M. E. Lesens, dans *l'Histoire de la Réformation à Dieppe, par Guillaume et Jean Daval*, t. I, p. 233. — De Fors, destitué par le duc de Bouillon, fut remplacé par Ricarville. *Ibid.*, p. 17.

[2] Jean-Philippe, comte de Salm, dit le Rhingrave, né en 1545, tué à la bataille de Montcontour en 1569.

[3] Charles de la Rochefoucault, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et colonel general de toutes les bandes et infanteries de France, baron de Celfrein et du Luguet, seigneur de Randan, de Sigognes, des Pins et de Bezard, fils de François II, comte de la Rochefoucauld et d'Anne de Polignac, dame de Randan. Il fut ambassadeur de France en Angleterre et conclut, sous François II, le traité de paix entre la France, l'Angleterre et l'Ecosse. Il n'avait que trente-sept ans quand il mourut, le 4 novembre 1562, des suites de la blessure qu'il avait

colonel de l'armée du roy, lequel mourut le jour precedant en la maison du president Cavellier[1] en la parroisse de Sainct Laurens, rue Ganterie, et fut apporté depuis lad. maison jusques a l'esglise de Nostre Dame ou il fut mis en une fosse a ce preparée soubz la tombe du legat d'Amboise de la maison duquel il estoict descendu; et fut mis ung epitaphe prez dud. lieu. Le convoy dud. coeur fut des relligieulx mandians et prebstres des parroisses de Rouen, aprez lesquelz venoient deux tabours couvertz de drap noir avec ung phiphre sonnans de dueil, et deux hommes revestuz en dueil portans deux enseignes treynans contre bas. Messieurs les chanoines et chappitre de l'esglise de Nostre Dame estans au bas de la nef de l'esglise prez la porte receurent led. appareil et convoierent led. coeur du decedé, que portoict ung gentilhomme sus ung coussinet couvert d'ung taffetas blanc et noir en forme de croix, jusques la ou la fosse estoict preparée, puis fut dicte la messe au coeur.

Ced. jour ce partirent de Rouen, Messieurs les ducz de Guyse, d'Aumalle et Connestable avec l'armée du Roy pour aller au devant du prince de Condé et ses adherans que l'on disoit estre sortiz d'Orleans et tirer vers Paris.

Le compte de Rheinthgrave avec ses reistres allemans se partit pareillement de lad. ville de Rouen pour aller vers le Havre de Grace contre les Anglois qui l'occup-

reçue à la prise du fort de Sainte-Catherine. Il avait épousé Fulvie de Pic de la Mirandole.

[1] Nicolas Cavelier, sr d'Espinay, conseiller au Parlement, en 1543, puis président aux requêtes du palais, décédé de la peste à l'Hôtel-Dieu de la Madeleine de Rouen, le 30 mai 1568. Il avait épousé Madeleine Daniel, fille de Jacques Daniel, sr de Boisdennemetz.

poient estantz joinctz avec les huguenotz sortiz de Rouen.

Le samedy vij^me dud. mois de novembre 1562, Messieurs les archediacres Bigues et Nagerel, Dabaro[1] et Grenier, chanoines de Rouen, commiz de la part du Chappitre, se presenterent a la mere Royne estans en la gallerie de la chappelle de Sainct Ouen pour luy requerre qu'il leur pleust leur faire rendre et deslivrer l'or et l'argent et pierres precieuses[2] que le prevost de l'hostel avoit rescous d'aulcuns soldatz de monsieur d'A[i]llaigre, de la chasse Nostre Dame mises en pieces et trouvez en la maison ou demouroit le president d'Emandreville, laquelle dame leur feist responce que l'or et l'argent avoit ja esté porté a la monnoye pour le service du Roy, maiz que les pierres et aultres chosez leur seroient renduz telles qu'on les pourroit recouvrer, et pour ce faire en leur presence demanda aud. prevost de l'hostel lesd. pierreries, lequel respondict qu'ilz estoient entre les mains du thesaurier de l'espargne, par quoy elle luy commanda qu'il allast avec lesd. chanoines presentement et leur feist rendre, ce que executa led. prevost, et fut ouvert ung coffret ou estoient plusieurs patenostres de

[1] « Richard Dabaro, chanoine, curé de Boscguérard et de Saint-Laurent de Rouen; testament daté de 1576 ». *Inv. somm. des arch. dép. de la S.-Inf.*, G. 3428. Il fut, le 27 sept. 1570, nommé par Louis Filleul, s^r de Freneuse, pour jouir des fruits, revenus et émoluments de la chapelle de Notre-Dame, fondée au prieuré des Filles-Dieu.

[2] Le Conseil de ville avait, dès novembre, décidé de faire une demande analogue, mais d'un caractère plus général. On lit au registre A, 18, des délibérations municipales : « Le Roy... doyt estre suplié que les cloches, candélabres de cuyvre et autres ustensiles d'église soyent restituez à qui ils appartiennent ». *Inv. somm. des arch. comm. de Rouen*, p. 194, 2e col.

coural et quelques pierreries de petite valleur qui furent invantariez et renduz ausd. chanoines et furent baillez en garde aud. sieur archediacre Bigues tant qu'il les apporta eud. chappitre.

Le dimanche viij^me dud. mois, fut faicte predication apprez disner en la grande esglise par monsieur Reginaldy nommé le Plastrier, jacobin[1], ce qui n'avoit esté faict depuis la vastation de l'esglise.

Le lundy ixe dud. mois, la riviere de Robec fut remise en son cours et entra dans la ville de [Rouen] sur les six heures de soir, depuis lequel jour jusques au jeudy xij^e dud. mois de novembre le Roy sejourna a Rouen avec son conseil.

Le jeudy douzieme d'icelluy mois, le Roy se part de la ville de Rouen pour s'en retourner vers Paris et alla coucher a Escouis. Le prince de la Roche sur Yon[2], lequel avoit la garde de son corps demeura apprez luy pour cause de la malladye du roy de Navarre avec mons^r le cardinal de Bourbon, son frere.

Led. sieur roy de Navarre se tint a Rouen a cause de sa malladie jusques au dimanche xvme dud. mois de novembre qu'il se partit sur les quatre heures de soir et se feist porter sur la riviere de Seine dans une maison de boys faicte et assise sur un grand batteau bien natté et tapissé qu'on avoit preparé pour sa personne pour le faire porter jusques a Paris; et s'en allerent avec luy lesd. cardinal de Bourbon et prince de la Roche sur Yon, lesquelz furent plussieurs jours sur lad. riviere de Seine jusques au mardy xvij^e d'icelluy mois que le roy de Navarre deceda dans led. batteau

[1] Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, fils de Louis, s^r de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, et de Louise de Bourbon, comtesse de Montpensier, décédé le 10 octobre 1565.

devant la ville d'Andely sur les cinq heures de soir, et [fut] porté son corps inhumer a Vandosme[1] avec ses predecesseurs[2].

Cependant a Rouen, aprez le partement du Roy, on commença a proceder contre ceulx de la nouvelle relligion qui avoient esté autheurs et avoient consenty a la sedition et forces faictes en lad. ville, et, pour ce faire, furent depputez commissaires pour visiter toutes les maisons de ceulx de la nouvelle relligion et leur oster les armes ainsy qu'ilz avoient faict viollamment ès catholicques, ce qui fut executé par plusieurs jours.

Le xviiij^me^ jour dud. mois de novembre, fut faicte assemblée en l'hostel de ville pour dellecguer et depputer les personnes qui comparoistroient aux estatz, ou premierement fut ordonné que, pour aultant que on estoict adverty que en aulcuns lieux de la ville ceulx de la nouvelle relligion se rassembloient et faisoient leurs conventicules et presches, qu'on yroict en tous les lieux et maisons appartenant a l'hostel commung de ville estans le long des murailles de la ville et qu'on les feroit vuider, mesmes on sortiroit tous leurs meubles hors desd. maisons sur le pavé du Roy, et que mons^r^ de Bremetot[3], lequel l'an passé avoit porté parolles aux estatz contre l'honneur de l'eglise cathollicque de la ville sans estre advoué, seroit adjourné par soy presenter et comparoir ausd. estatz et soy desdire ou purger desdictz parolles. Aud. hostel de ville on feist

[1] Vendôme, ch.-l. d'arr. du département d'Indre-et-Loire.

[2] V. dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France*, t. V, p. 67-72, la *Relation de la mort du roi de Navarre, arrivée le 17 novembre 1562*.

[3] Antoine Le Lieur, s^r^ de Brametot et de Bosc-Bénard. V. *Cahiers des Etats de Normandie sous Charles IX*, etc., publiés et annotés par M. Ch. de Beaurepaire, p. 91.

plussieurs assemblées pour ordonner des affaires de la ville et deffence d'icelle, et pour commencement furent nommez quatre cappitaines pour les quatre quartiers de la ville, c'est assçavoir Messieurs de Vandrimare[1], Varangeville, *alias* Rocque[2], le contreroolleur Puchot[3] et Jehan Puchot, fils de Vincent Puchot[4].

Le samedy xixe de decembre 1562, les armées du Roy conduictes par messieurs de Guyse, le connestable et mareschal Sainct André[5], et du prince de Condé present en personne conduicte par monsieur l'admiral de Chastillon[6] et aultres grandz seigneurs tenans le party dud. prince, se rencontrerent en ung lieu appellé Nuysement a deux lieues prez de Dreux, auquel lieu fut donné ba(i)taille entre eulx fort rigoureuse en laquelle fut rompue l'avangarde que conduisoit le connestable et luy prins,

[1] Jean de la Roche, s^r de Vandrimare, député aux Etats de Normandie en 1563 et 1566, conseiller-échevin de Rouen en 1566, plus tard sergent-major de Rouen.

[2] Jacques Rocques, s^r de Varengeville.

[3] Nicolas Puchot, contrôleur du grenier à sel.

[4] Vincent Puchot figure parmi ceux qui, dans la séance du conseil de ville tenue le 6 novembre 1562, contribuèrent au soulagement des pauvres par des dons volontaires.

[5] Jacques d'Albon, s^r de Sainct-André, fils de Jean d'Albon et de Charlotte de la Roche, chevalier des ordres de Saint-Michel et de la Jarretière, premier gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur du Lyonnais, maréchal de France en 1547, tué à la bataille de Dreux en 1562. Il fit partie du triumvirat avec le duc de Guise et le connétable de Montmorency.

[6] Gaspard de Coligni, s^r de Châtillon-sur-Loing, fils de Gaspard de Coligny et de Louise de Montmorency, né le 16 février 1516, chevalier de l'ordre du roi, colonel général de l'infanterie française, amiral de France, 16 novembre 1552, gouverneur et lieutenant général de Paris, de l'Ile-de-France, de Picardie et d'Artois, du Havre-de-Grâce et de Honfleur, tué à la Saint-Barthélemy, 24 août 1572.

ce que entendant led. sieur de Guyse avec sa bataille donna sur ses ennemys sy vigoureusement qu'il leur osta l'esperance qu'ilz avoient de la victoire et les poursuivit en telle maniere qu'il les meist en fuite et route [et] print led. prince de Condé prisonnier. En celle bataille, moururent plusieurs grandz seigneurs comme monsieur le mareschal Sainct André, monsieur d'Ennebault[1] et plusieurs aultres tenans le party du Roy; du costé dud. prince, Monsieur de la Rochefoucaud[2], beau frere dud. prince, et par estimation y moururent d'une part et d'aultre dix mil hommes de guerre, etc.

Le lendemain de lad. bataille, led. sieur duc de Guyse avec toute l'armée du Roy suivit la cavallerie dud. prince qui se retiroit avec l'admiral et manda lettres tant aux habitans de Rouen, de l'eglise que des aultres estatz qu'ilz eussent par tous moiens a donner ordre et advertir les villaiges et lieux des champs qu'ily se tinssent sur leurs gardes et qu'ils empechassent par tous moiens, jusques a sonner les tocsains, que lad. cavallerie et gens dud. prince ne passassent par leurs terres pour soy joindre avec les Anglois qui estoient au Havre de Grace.

Le mecredy xxiij^me^ dud. mois, les lettres dud. sieur de Guyse furent presentés au chappitre de Rouen par les

[1] Jean, baron d'Annebault, de Retz et de la Hunaudaye, chevalier de l'ordre du roi, bailli d'Evreux, fils de Claude d'Annebault, maréchal de France, et de Françoise de Tournemine, dame de la Hunaudaye et de Retz, mort des suites de la blessure qu'il avait reçue à la bataille de Dreux.

[2] François III, comte de la Rochefoucaud, prince de Marsillac chevalier de l'ordre du roi, ne mourut point à la bataille de Dreux, mais périt dans le massacre de la Saint-Barthélemy. Il était beau-frère du prince de Condé, ayant épousé en mai 1557 Charlotte de Roye, comtesse de Roucy, sœur cadette d'Eléonore de Roye, mariée en 1551 au prince de Condé.

conseilliers de l'hostel de ville pour les com[mu]nicquer a Messieurs dud. chappitre avec advertissement de la court de parlement de rendre graces a Dieu de lad. victoire et chanter le cantique *Te Deum laudamus*; pour laquelle chose acomplir fut ordonné par led. chappitre que, sur les dix heures de matin, devant la grand messe, au coeur de l'esglise, seroit chanté seullement *Te Deum*, etc., avecques ung motet en musicque et les orgues, les cloches de Marye d'Estouteville et Rigaud sonnées a vollée, la cloche Georges d'Amboise sonnée au tinter seullement par faulte de cordes, et seroient portez par les dignitez sept chappes riches; auquel acte se trouverent messieurs de la court de parlement avec messieurs de l'hostel de ville et monsieur de Villebon avec les harquebusiers.

Le vendredy jour de Noel xxve dud. mois, aprez midy, arriverent a Rouen et entrerent par la porte Martinville quatre enseignes de gens de pied picardz envoiez en garnison pour la desfence d'icelle ville, pour lesquelz recepvoir et conduire par lad. ville les cappitaines des quatres quartiers des bourgeois feirent assembler leurs gens et soy mirent en armes et les receurent et logerent en certains quartiers de la ville.

Cependant les habitans de Rouen se tenoient sur leurs gardes et faisoient grande dilligence d'eulx enquerir des seditieulx de la relligion nouvelle et de les desarmer, et, pour obvier aux sedicions et portz d'armes d'iceux de la nouvelle relligion, ordonnerent en l'hostel commung de la ville ou assisterent plusieurs notables personnages de tous les estatz et jurisdictions qu'on leveroit certaines compaignies par les parroisses de la ville jusques au nombre de quatorze enseignes soubz les quatres cappitaines ja esleuz pour les quatre quartiers, et pour ce faire

Le lundy dixhuictiesme jour de janvier 1562[1], comme le premier president de Rouen Monsieur de [Sainct]Anthot[2], lequel estoict nouvelle[ment] retourné de sa maison en Bourgongne, sur les dix heures du matin, retournoit du pallaiz en sa maison, s'adresserent a luy aulcuns cappitaines et soldatz de la ville de Rouen, estantz le long de la rue devant le prieuré de Sainct Lo, lui demandant justice des sedicieux de la nouvelle religion estans es prisons du pallaiz, et, pour ce qu'il ne leur respondit a leur gré, luy dirent plusieurs parolles rigoureuses et tournerent leurs armes contre luy, dont il fut contrainct se sauver dans la maison de la Blonderie[3], conseillier, et incontinant lesd. cappitaines feirent sonner et assembler leurs compaignies, lesquelz ilz feirent marcher par les rues a enseigne desploiée.

Le mardy xixe dud. mois Gauretot[4], clerc du greffe de la court, Quidel et le Ramer, tous trois de la nouvelle relligion et autheurs de la sedition, pour plusieurs cas furent penduz et estranglés au Viel Marché devant la maison dud. Quidel par arrest de lad. court, a l'execution desquelz toutes les compaignies de la ville se trouverent en armes.

1 1563, n. s. Pâques tomba cette année le 11 avril.

2 Antoine de Saint-Anthot, conseiller au Parlement de Dijon, en 1542, remplaça, lettres du 11 juin 1553, Pierre Remon, dans les fonctions de premier président du Parlement de Rouen. Il mourut en 1565. Sur l'agression dirigée contre lui et les mesures prises à la suite, v. les délibérations du Conseil de ville des 20 et 21 juin 1563, *Inv. somm. des arch. de la ville de Rouen, Délibérations*, p. 197.

3 Il n'y a pas eu de conseiller de ce nom. Il s'agit peut-être de Jean de Croismare, s[r] de la Blandinière, conseiller en 1545 et président en 1567.

4 Th. de Bèze, *Hist.*, etc., II, 409, lui donne le nom de Gaurelet et D. Pommeraye, *op. cit.*, p. 134, appelle ces trois personnages, Gavrelot, Quidel et Ravier.

Le mecredy xxe jour de janvier 1562, pour le restablissement du bureau des paouvres vallides de la ville de Rouen, en une des salles du pallaiz s'assemblerent Messieurs de Longpaon et Le Febvre[1], conseillers de la court de parlement, depputez par lad. court commissaires pour proceder audict restablissement dud. bureau entrelaissé depuis la prinse de la ville de Rouen, avec messieurs m^es Jehan Bigues, grand archediacre de Rouen et vicaire de l'archevesché dud. lieu, Jehan Nagerel, chanoine et archediacre du Vulgaisin le normand en l'esglise de Rouen pour le chappitre dud. Rouen, m^e Pierre de La Place, conseillier en la court des generaux, messieurs Pappillon, conseillier de ville[2], Gauvain Mazier et Jehan Pigné, bourgeois de Rouen, auquel lieu, apprez plusieurs opignions, conclurent que devant que de proceder au restablissement dud. bureau on feroit perquisition du fons des deniers des paouvres par inquisition, voulonté et puissance des bourgeois et nombre des paouvres.

Led. jour, comme m^e Jehan Mustel, sieur du Boscroger[3],

[1] Jean Le Febvre, s^r d'Escalles, fils de Nicolas Le Febvre, s^r dudit lieu, et de Marguerite du Bosc, fille de Jean du Bosc, s^r de Coqueréaumont, fut reçu conseiller au Parlement le 30 juin 1544, par la résignation de Jacques de Bauquemare, son beau-frère.

[2] Richard Papillon, conseiller-échevin de Rouen en 1559, député aux Etats de Normandie en 1569.

[3] Issu d'une vieille famille rouennaise, dont les membres furent fréquemment appelés aux fonctions municipales. Robert Mustel fut deux fois maire de Rouen en 1342 et 1352, et Jean Mustel remplit cette fonction en 1356 ; il mourut en Angleterre où il s'était rendu comme otage du roi Jean. Après la suppression de la mairie, furent conseillers-échevins : Jean Mustel en 1391, 1394 et 1397; Robert Mustel en 1400, 1406 et 1412; Roger Mustel en 1452; Jean Mustel en 1461, 1473 et 1499; Robin ou Robert Mustel, en 1464 et 1467. En 1509, un Jean Mustel fut député aux Etats de Normandie. On

advocat du Roy au bailliage de Rouen, sortit de Rouen par la porte du Barc ou il fut arresté par aulcuns soldatz de la ville et miz en la gallere pour illec estre en garde jusques a ce qu'il [fut] mis es mains de la justice comme autheur des seditions et adherant a icelles et sedicieux de la nouvelle relligion pour plusieurs cas dont il estoit notté et accusé, les soldatz et peuple de Rouen estans de ce advertis allerent par devers monsieur de Villebon que il l'envoiast querir pour en estre faicte justice. Led. sieur de Villebon y envoya aulcuns soldatz de sa compaignie lesquelz demandans a ceulx de la gallere led. Mustel, pour ce qu'ilz ne le voulloient livrer, se prindrent parolles et debat tellement que ceulx de lad. gallere furent forcez de le rendre et le mecttre en batteau ou par ung soldat (ou) il fut frappé d'ung coup d'espée sur la teste, et sortant dud. batteau sur la rive fut chargé de plusieurs couptz de harquebusades, picques et aultres bastons tellement qu'il fut occiz et despouillé tout nud et laissé dans la fange. Son corps demeura ainsy jusques au lendemain qu'il fut osté aux enfans qui le voulloient trainer par les rues, et fut enveloppé dans ung drap et porté en sa maison pour estre inhumé.

Le dimanche xxiiij jour de janvier 1562, monsieur de Villebon et monsieur le mareschal de Vieuville furent de matin en la grand esglise de Rouen ensemble pour ouir messe, et apprez se retirerent ensemble a Sainct Ouen au logis abbatial ou estoict logé led. sieur mareschal, et le disner préparé; la estans arrivé se meurent quelques parolles entre lesd. sieurs touchant la pollice de la ville et occision dud. feu advocat Mustel, en sorte que led. sieur

trouve enfin, parmi les vicomtes de l'Eau, Jean Mustel en 1302, Roger Mustel en 1418.

de la Vieuville meist la main a une espée que luy bailla ung de ses gens et en frappa led. sieur de Villebon qui [leva] la main droicte contre le coup qui lui descendoit sur la teste en sorte qu'il luy couppa le bras prez de la main et le navra en la teste. Pour ceste cause la ville fut esmeue[1] et les habitans en armes, et fut assiegé led. sieur de Vieuville aud. lieu de Sainct Ouen. La court de parlement veoiant tel esfroy s'assembla pour y donner ordre et informer du cas dont ilz advertirent la Royne mere et son conseil par homme exprès envoyé par lad. court. Le comte de Rheinthgrave, beau frere dud. sieur de Vieuville, arriva a Rouen pour donner ayde audict sieur son beau frere et pour demander quelques prisonniers estans ès prisons du Roy pour les sedicions passées, lesquelz il demanda pour delivrer aulcuns de ses gens prisonniers au Havre, dont luy furent delivrés.

Le samedy vj^me^ jour de février 1562, monsieur de Brissac[1], mareschal de France et lieutenant pour le Roy, envoyé a Rouen, entra en la ville de Rouen sur les trois a quatre heures aprez midy par la porte de Martinville ou luy allerent au devant plusieurs des bourgeois de Rouen avec la Cinquantaine a enseigne desploiée, les harquebusiers de la ville et plusieurs compaignies de gens en

[1] Le Conseil de ville s'assembla le jour même. — « Par Mons. le lieutenant a esté remonstré que ce d'huy, estans assemblez MM. de Vieilleville, mareschal de France, et Villebon, lieutenant general pour le Roy en ce pays, s'est meu quelque différend entre lesd. seigneurs, tellement que led. s^r^ de Villebon auroit eu la main couppée; à ceste cause et que l'on ne sçavoit à quelle fin cela pourroit estre faict, estoit requiz délibérer ..... pour éviter à toutes surprinses. » Avant d'avertir le Roi, on ira par devers MM. de la Cour. La garde de nuit sera remplacée, et l'on suppliera M. de Villebon de mettre force de bourgeois au Vieux-Palais et au Château. » *Invent. somm. des Arch. de la ville de Rouen. Délibérations*, p. 197, 1re col.

armes a pied et a cheval[1] qui le conduirent en la maison de Sainct Ouen ou estoict preparé son logis.

Depuis la venue dud. sieur mareschal de Brissac[2] fut procedé a Rouen contre les seditieux et aultres de la nouvelle relligion, et fut ordonné que pour evicter le dangier ou ilz pourroient mecttre la ville, ilz sortiroient hors d'icelle ville tant hommes, femmes que enffans s'ilz ne voulloient vivre doresavant comme bons catholicques en faisant profession de la foy catholicque, ce qui fut executé sur aulcuns obstinés. Cependant led. sieur de Brissac gouvernoit la ville fort paisiblement sans bruict ne murmure. Les reistres soubz la charge dud. comte de Rheinthgrave faisoient grande pillerie par les champs sur toutes gens et emportoient tout a leur camp estant prez du Havre de Grace. Les Dieppois faisoient le semblable lesquelz descouvroient en plusieurs lieux sans que personne leur allast allencontre, prenans prisonniers toutes gens d'esglise principallement qu'ilz congnois-[soi]ent estre solvables et les rançonnoient a grandes sommes de deniers et faisoient aultres infiniz maulx tellement que plusieurs personnes se retiroient des champs en la ville de Rouen pour estre a sauveté.

Durant que ces choses ce faisoient en Normandye, le camp du Roy estoict devant la ville d'Orleans conduyct

[1] Ms. *a pied et a pied*.

[2] Charles de Cossé, comte de Brissac, fils de René de Cossé, s^r de Brissac et de Charlotte Gouffier. Il fut chevalier de l'ordre de Saint-Michel, lieutenant général des armées du roi en Piémont, colonel général de la cavalerie légère de France, maréchal de France en 1550, gouverneur de Picardie. Il mourut à l'âge de cinquante-sept ans, le 31 décembre 1563. Après 1550, on ne le désigne pas autrement que sous le titre de maréchal de Brissac. Le maréchal de Gonnor, dont il sera parlé plus loin, était son frère.

par monsieur le duc de Guyse, lequel faisoict battre icelle ville fort furieusement. En la compaignie dud. sieur duc de Guyse s'estoict fainctement retiré ung jeune soldat nommé Jehan de Polletroct[1], soy disant seigneur de Merey, natif du pays d'Angaumois en la seigneurie de Aubeterre, aagé de xxvj ans ou environ, lequel s'estoict party de la ville d'Orleans ung peu auparavant et s'estoict presenté aud. sieur duc de Guyse, auquel il avoit donné a entendre qu'il se repentoit d'avoir porté les armes contre le Roy et qu'il se voulloit doresavant rendre a luy. Led. seigneur de Guyse avoit prins en bonne part et luy dict qu'il estoict le bien venu. Icelluy de Polletrot estoict tousjours en aguet et sollicitude d'accomplir ce qu'il avoit desliberé au partir d'Orleans, et pourtant il ad[v]int que le jeudy xviij dud. mois de febvrier led. de Polletroct, veoiant l'esfort qu'on faisoit de battre la ville d'Orleans et craignant que ladicte ville ne feust prinse d'assault et ceulx qui estoient dedans saccagez et occiz, deslibera oud. jour de mecttre en effect ce qu'il avoit en sa pensée. Car, comme led. sieur duc de Guyse aprez disner passoit la riviere de Loret pour s'en aller au Portereau[2], icelluy de Polletrot l'accompaigna et suivyt jusque audict lieu de Portereau, puis il s'en retourna par le pont et villaige de Olivet[3] ou estoient logez les Suisses, et vint attendre led. seigneur de Guyse au passaige de lad. riviere de Loret en intention, soict qu'il fut bon ou mal accompaigné,

[1] Né vers 1525; il avait donc environ 37 ans. Après l'assassinat du duc de Guise, il fut écartelé et son corps réduit en cendres.

[2] Ms. *Pontereau*. Portereau est un faubourg d'Orléans sur la rive gauche de la Loire.

[3] Saint-Martin-d'Olivet, comm. de l'arr. d'Orléans (Loiret), à 5 kil. de cette ville. Près de là, se trouve le parc du château de la Source, d'où sort le Loiret.

d'executer son entreprinse, comme il feist, et oiant une trompete qui sonnoit au retour dud. seigneur duc de Guyse, quand il voulut entrer dans le bateau pour passer l'eaue, il s'approcha de la riviere et, aprez que luy sieur de Guyse se feust descendu en terre, estant seullement acompaigné d'un gentilhomme qui marchoit devant luy et d'un aultre qui parloit a luy, monté sur un petit mulet, il le suivit par derriere et approchant de son logis en ung carfourg [ou] il y a plusieurs chemins tournans de costé et d'aultre, il tira contre led. sieur de Guyse de sa pistolle chargée de trois ballez, de la longueur de six a sept pas, s'esforçant de le frapper a l'espaulle doubtant qu'il fut armé par le corps, et a l'instant picqua son cheval sur lequel il estoict monté, de vitesse se saulva, passant par plusieurs boys et taillis et feist celle nuict environ dix lieues de pais, pensant s'elongner de la ville d'Orleans, mais pour l'obscurité de la nuict, il se destourna de son chemin et se vint rendre jusques au villaige d'Olivet dedans le corps de garde des Suisses, ou il luy fut dict par l'un desd. Suisses *Houardot*[1]; entendant lesquelz motz, il congnust que s'estoict la garde des Suisses et se retira en arriere picquant jusques au lendemain neuf heures de matin et, congnoissant que son cheval estoict las et travaillé, il se logea en une cense ou il se reposa jusques au lendemain qu'il fut trouvé et admené prisonnier, et le lundy xxj^me^ jour d'icelluy mois de febvrier, il fut admené devant la mere Royne en la presence de laquelle et de messieurs le cardinal de Bourbon, duc d'Estampes[2],

[1] On peut reconnaître sous cette forme altérée le cri des sentinelles allemandes : *Wer da?* correspondant à notre : *Qui vive?*

[2] Jean de Brosse, dit de Bretagne, fils de René de Brosse et de Jeanne de Commines, fille du célèbre historien, duc d'Etampes, comte de Penthièvre, etc., décédé en 1565. Il avait épousé la mai-

prince de Mantoue[1], comte de Gruyères, seigneurs de Marticques[2], de Saussac[3], de Cypierre[4], de Losse[5] et de l'evesque de Lymoges[6], respectivement conseilliers du roy et chevalliers de son ordre, enquis et interrogé qui l'avoit suscité et induict de donner led. coup de pistolle audict sieur de Guyse et quel sallaire il en avoit receu et esperoit en recepvoir pour ce faire, il confessa qu'il avoit esté induict et solicité par monsieur de Chastillon, admiral, a la suason de Theodore de Beze[7] et d'ung aultre ministre

tresse de François Ier, Anne de Pisseleu, si connue sous le nom de duchesse d'Etampes.

1 Louis de Gonzague, prince de Mantoue, fils de Frédéric II, duc de Mantoue et de Marguerite Paléologue, né en 1538, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, 31 décembre 1578, gouverneur de Champagne, décédé le 23 octobre 1595. Il était devenu duc de Nevers et de Rethelois, en 1565, par son mariage avec Henriette de Clèves, héritière en 1562 de son frère François de Clèves, duc de Nevers et de Réthelois.

2 Sébastien de Luxembourg, sr de Martigues, fils de François de Luxembourg et de Charlotte de Brosse, dame de Penthièvre, colonel général de l'infanterie française, gouverneur de Bretagne ; Charles IX érigea en sa faveur le comté de Penthièvre en duché-pairie en 1569. Il fut tué au siège de Saint-Jean-d'Angély, le 19 novembre 1569.

3 Jean Prevost, baron de Sansac, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances.

4 Philbert de Marcilly, sr de Cypierre, gouverneur de Charles IX, chevalier de l'ordre du roi et lieutenant au gouvernement de l'Orléanais, décédé le 2 décembre 1565, à Liège.

5 Jean de Losse, ancien capitaine des gardes d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre.

6 Sébastien de l'Aubespine, fils de Claude, sr de la Corbillière, et de Marguerite le Berruier, membre du Conseil privé, abbé de Saint-Martial et de Saint-Eloy de Noyon, évêque de Limoges en 1559, décédé le 2 août 1582. Il remplit un rôle actif dans les négociations et fut ambassadeur en Allemagne, Hongrie, Angleterre, Espagne, Belgique et Suisse.

7 Théodore de Bèze, né en 1519, mort en 1605, un des chefs les plus

de la nouvelle relligion, et qu'il avoit reçeu par les mains [dud.] sieur de Chastillon vingt escuz sol en une fois et aultre fois cent escuz sol pour luy achapter un cheval a faire son entreprinse. Il chargea et rendit sucepeçonnez dud. cas le seigneur de Feuqueres[1] et le capitaine Brion[2], lesquelz il declaira l'avoir solicité et presenté aud. sieur de Chastillon. Il chargea le seigneur de Soubize[3] de lad. entreprinse, mais par la voulonté de Dieu il fut prins et mené a Paris ou depuis il fut executé. La malladie dud. sieur duc de Guyse estonna fort le camp du Roy, tellement que led. sieur mareschal de Brissac estant a Rouen fut mandé en dilligence pour conduire led. camp.

Le samedy xxvij^e dud. mois de febvrier, se partit de Rouen icelluy sieur de Brissac pour aller par devers le Roy aud. camp d'Orleans et laissa en la ville de Rouen lesdictz de Vieuville et de Villebon.

Le dimanche dernier jour dud. mois, fut celebré a Rouen et au diocese le jubilé envoié en France par le pappe Pie.

Le mardy ij^me de mars 1562, led. sieur de Villebon se

actifs du protestantisme français, a pris part au colloque de Poissy, et laissé, entre autres ouvrages, une *Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France depuis l'an 1521 jusqu'en 1563.*

[1] Ce personnage était fils de Jacques de Pas, et frère puiné de Louis de Pas, s^r de Feuquières. On le désignait communément sous le nom de Feuquières, bien que ce titre n'appartint qu'à son aîné. Il était, lui, s^r de Mantinsart et d'Arcy.

[2] Le capitaine Brion, d'abord du parti protestant, passa ensuite au service des Guise.

[3] Jean de Parthenay-l'Archevêque, s^r de Soubise, fils de Jean de Soubise et de Michelle de Saubonne, gouverneur de Lyon pour le prince de Condé en 1562, chevalier de l'ordre en 1561, mort en 1566.

partit de Rouen sur l'hoeure de midy pour se retirer en sa maison a cause de sa viellece et blesseure et quicta le gouvernement de Rouen. Monsieur de Vieuville demeura en la ville en acttendant que le roy y envoyast aultre gouverneur.

Ledict jour, le chasteau de Caen, assiegé par monsieur l'admiral de Chastillon (et) fut prins par le costé dedans la ville, aprez y avoir esté faicte bresche ; auquel chasteau estoict pour lors monsieur le marquis d'Elleboeuf[1] mallade. Monsieur de Renouard[2], cappitaine de lad. place, fut prins et le chasteau pillé de plusieurs richesses qui y avoient esté transportez du plat pais pour seureutté. Dans led. chasteau furent trouvez plusieurs gens eclesiasticques qui s'y estoient retirez, desquelz la pluspart furent tués et les aultres par faveur furent mis en rançon. Ce faict, led. admiral envoya sommer ceulx de Lizieulx de se rendre a luy.

Le jeudi xxv de mars 1562, jour de l'Annonciation Nostre Dame, fut faicte par les confreries de la confraternité du sainct Sacrement de l'autel une procession[3] fort solempnelle qui se partit de la grande esglise de Rouen, ou assisterent tous les confreres en fort grand nombre acompaigné des relligieulx des quatre couventz et le clergé des parroisses de la ville, en laquelle procession se trouverent des plus notables bourgeois avec deux cens petiz enffans revestuz tout de blanc, marchans deux a deux, ayans chacun une chandelle de cyre blanche allumée et grand nombre de harquebuziers et la Cinquantaine de la ville donnant ordre par tout et fut porté le corps de Nostre Seigneur par la ville et rues d'icelle, toutes tendues de tapis-

[1] René de Lorraine, marquis d'Elbeuf. *V.* p. 192, n. 4.

[2] Jean de Bailleul, s^r du Renouard.

[3] *V.* pour la composition et l'ordre de ces processions, p. 148 et 162.

serie ou fut faicte predication et dicte la messe par monsieur Sequart, doien de l'eglise de Rouen[1].

Le samedy xxvij^me dud. mois, environ l'hoeure de midy, se partit de Rouen trois centz chevaulx ou environ avec monsieur le mareschal de Vieuville, gouverneur de Rouen, et laissa le gouvernement de la ville a monsieur de Maillairaye[2], faict venir par messieurs de la ville de Rouen jusques a la venue de monsieur de Montpancier[3] que l'on disoit estre depputé aud. gouvernement, etc.

Le jeudy viij d'avril avant Pasques v^cc lxij, fut presenté a la court le patent de la paix entre le Roy et ses subjectz envoié par la mere Royne pour le faire publier, duquel lecture faicte en la chambre ou s'assemblerent les president Lallemant et conseilliers estans en la ville, par leur advis furent depputez messieurs..... pour aller faire quelques remonstrances au Roy devant que publier icelluy patent.

Le jeudi xvme dud. mois d'avril, sur les dix heures du matin, monsieur le mareschal de Brissac retournant de la court arriva a Rouen et s'en alla descendre a son logis a Sainct Ouen.

[1] Adam Sequart, docteur en théologie, nommé doyen du Chapitre de Rouen, 27 octobre 1561, député pour le clergé aux États de Normandie, en 1562, 1563, 1564, 1565 et 1571, grand vicaire du cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen.

[2] Jean de Moy, s^r de la Mailleraye, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi, lieutenant général en Normandie, vice-amiral de France, mort à Rouen en 1591.

[3] Louis de Bourbon, duc de Montpensier, fils de Louis de Bourbon, prince de la Rochelle-sur-Yon, etc., et de Louise de Bourbon, comtesse de Montpensier, dauphine d'Auvergne, né 10 juin 1513, décédé 23 septembre 1582. En février 1538, le comté de Montpensier fut érigé en sa faveur au duché-pairie. Il prit une grande part aux guerres étrangères et civiles de ce temps, et se trouvait à la prise du Havre en 1563.

Le vendredy xvj^e dud. mois d'avril apprez Pasques, l'an 1563, fut leu led. patent de la paciffication[1] entre le Roy et ses subjectz en la premiere chambre du pallais en l'audience. La publication et modiffications furent tenuez secrettes pour regarder le moien de l'execution dud. patent. Cependant furent envoyés a la court du Roy certains personnages tant de la court de parlement que de l'hostel de ville.

Ceux qui tenoient la nouvelle relligion qu'ilz appellent resformée estoient assemblés pendant en plusieurs lieux et villaiges d'entour la ville de Rouen descouvrans de jour en jour, de lieu en aultre, attendant de rentrer en icelle ville qui estoict bien gardée de jour et de nuict par les bourgeois d'icelle, estans en armes par les quartiers et portes de la ville. Iceulx de la nouvelle relligion envoierent a la ville deux de leur compaignie bien montez a cheval, lesquelz soy presentant vers le barcq hors le pont disans qu'ilz estoient envoiez vers monsieur le mareschal de Brissac, pour quelques parolles qui se murent entre eulx et les soldatz de la ville et mariniers estans sur la riviere de Seine, furent occiz et jectez en l'eaue, dont led. sieur mareschal fut fort mal content contre le peuple de la ville, et si pour lors il eust congnu ceulx qui avoient faict led. meu[r]tre de leur auctorité, il en eust faict faire justice. Toutesfois cela s'appaisa, qui fut cause que ceulx de la nouvelle relligion estans de ce advertiz feirent plu-

[1] L'édit de pacification d'Amboise, 19 mars 1563, fut mal accueilli par les habitants de Rouen qui avaient eu tant à souffrir des calvinistes. Voir à ce sujet les délibérations municipales des 27 mars, 6, 18, 27 et 30 avril 1563. *Reg. des délibérations*, A 18 et *Inv. somm.*, p. 197-198. Comme on le verra plus loin, l'édit de pacification ne fut publié que le vendredi 30 avril « suyvant une seconde jussion envoyée par le Roy à la court de parlement de Rouen ».

sieurs grandz maulx par tout ou ilz passoient et occirent cruellement plusieurs personnes de toutes quallitez, pillerent et desroberent les gens des champs.

Le samedy xxiiij d'avril 1563, lesd. de la relligion nouvelle, au matin eschellerent l'esglise du Grand Quevilly[1] ou ils rompirent et briserent tout, pillerent et emporterent les ornements et meubles d'icelle esglise, offencerent plusieurs des parroissiens. Ce faict, ils passerent a Dieppedalle vers Croisset[2] ou ils rompirent les huys et portes d'aulcunes maisons et caves plaines de vins appartenantz a plusieurs marchandz tant de Paris que de Rouen dont vindrent grandes plaintes aud. seigneur mareschal de Brissac, lequel y envoya le cappitaine Vollant avec quelques harquebuziers.

Le dimanche ensuyvant xxv^e dud. mois, aprez midy, aulcuns cappitaines de la ville avec quelques nombres de leurs gens par maniere d'ebat sortirent de la ville par la porte du Barcq pour soy exe[r]ce[r] a tirer de leurs harquebuses. Les sedicieux, qu'on appelle huguenotz ou aultrement, tenant le party de la relligion nouvelle qu'ilz disent resformée, tenans les champs comme vacgabons tournoians allentour de la ville de Rouen, menasçans d'y rentrer par force et faire en icelle tout a leur voullonté, chose ridiculle veu le petit nombre qu'ilz estoient comme de deux centz personnes, je dis bourgeois de la ville sans quelques estranges en petit nombre qui les accompagnoient, estant lors au villaige du Petit Quevilly[3], veoians iceulx cappitaines de Rouen approcher dud. lieu de Que-

[1] Sur la rive gauche de la Seine, en aval de Rouen.

[2] Dieppedalle et Croisset, sur la rive droite de la Seine, en aval de Rouen, vis-à-vis le Grand et le Petit-Quevilly.

[3] Le Petit-Quevilly, comm. située entre Rouen et le Grand-Quevilly.

villy, en grande dilligence se retirerent vers la riviere de Seine au port de Croisset ou ilz avoient batteaux tous appareillez pour soy sauver.

Les jours ensuivans ilz discourent les villaiges d'entour de Rouen tousjours acttendans de rentrer dans lad. ville. Il leur fut envoié dire de la part de monsieur le mareschal de Brissac que s'ils vouloient entrer dans la ville, que suivant le patent du roy on les recepvroit, c'est assçavoir les habitans et manans et chefz des maisons en baillant par nom et surnom les personnes qui debvoient rentrer, la parroisse et domicille ou ilz demeuroient par avant et en laissant les armes, ce qu'ilz contempnerent.

Le mardy xxvij^me^ dud. mois d'avril, fut ordonné par la court de parlement que par tous carrefourcz de la ville de Rouen y auroit corps de garde de gens en armes pour obvier a toutes entreprinses qui pourroient estre faictes par les gens de la ville et garder qu'il ne se feisse aulcun meultre(s) par le peuple contre ceulx de la nouvelle relligion et que toutes personnes qui n'estoient du nombre de ceulx qui estoient depputez et esleuz pour garder la ville et portes d'icelle, les gens de guerre estans soubz cappitaines en icelle ville, nobles et officiers du roy et de la justice, eussent a mecttre les armes bas sur peyne de la hard, laquelle ordonnance fut publyé[e] le lendemain par les carrefourcz de la ville[1].

[1] Le même jour (27 avril), des mesures furent prises par l'hôtel de ville pour assurer l'ordre public : « Assemblée pour donner ordre et obvier aux meurtres et séditions qui se commectent, chacun jour, en ceste ville, sur l'exécution de l'eedict de la paix et des moyens de faire guet de jour en ceste ville pour faire cesser les troubles ». Présents à l'assemblée : les quatre capitaines des quartiers et les onze capitaines des paroisses. » *Inv. somm. des arch. comm. Délibérations*, p. 198.

Le vendredy dernier jour dud. mois d'avril, suyvant une seconde jussion envoyée par le roy a la court de parlement de Rouen, fut publié le patent de la paix devant dict en lad. court, et le jour mesme a son de trompe par les carrefourcz de la ville et, pour garder le peuple d'émotion, assisterent a la publication les harquebuziers de la ville avec la Cinquantaine et furent prestz en armes les quatre cappitaines des quartiers de la ville avec leurs compaignies qu'ils amenerent par les places ou se feist lad. publication.

Le jeudy vj^me de mai oud. an 1563, Monsieur de La Londe[1], cappitaine, et ayant la garde du Viel Pallaix de Rouen, estant aud. lieu, fut frappé et blessé d'un coup de pistolle que luy tira ung huguenot lequel aprez led. coup se jecta hors dud. Viel Pallaiz par dessus la muraille se cuidant saulver; toutesfois il fut poursuivy et prins. Questionné dict plainement qu'il avoit juré la mort dud. sieur de La Londe luy dixhuictiesme et avoient desliberé de surprandre le Viel Pallaiz. Son proces fut faict et envoyé au Conseil du roy pour l'advertir dud. cas.

Les quatres cappitaines des quatres quartiers de la ville durant ces choses remonstrerent a Messieurs de la ville qu'ilz ne pourroient plus faire leurs charges s'ilz n'avoient les gaiges qu'on leur paioit au commencement qu'ils furent instituez, lesquelz gaiges on leur avoit ostés par l'advis du conseil d'icelluy hostel de ville pource que il n'y avoit deniers en commung pour y fournir; ausquelz fut respondu que s'ilz ne voulloient faire le service qu'ilz se retirassent et que dès lors ilz estoient cassez et qu'il suffiroit a la garde de la ville des cappitaines des parroisses

[1] Louis de Bigars de la Londe, s^r de Tourville, nommé en 1563 capitaine de la ville et des châteaux de Rouen. Il avait été député de la noblesse aux Etats de Normandie en 1554 et 1557.

ausquelz les choses estoient reduictes. Les bourgeois et habitans de la ville qui estoient soubz lesd. quatres cappitaines ne voullurent marcher soubz la conduicte des cappitaines des parroisses et dirent qu'ilz esliroient d'aultres cappitaines entre eulx qui serviroient sans gaiges, ce que feirent aulcuns des quartiers et les presenterent a l'hostel de ville ou ilz furent receuz et feirent le serment. Monsieur le mareschal de Brissac veoians les choses ainsi traictées feist venir lesd. quatre cappitaines cassez et leur commanda de reprandre leurs compaignies, ce qu'ilz feirent et prosmirent servir sans gaiges.

Cependant led. sieur de Brissac faisoit ses apprestes et dressoit ung groz appareil de gens de guerre tant de pied que de cheval qu'il faisoit venir de plusieurs lieux du royaulme pour assieger les Anglois qui destenoient la ville du Havre de Grace de toutes partz. Les soldatz françois y acouroient par compaignies bien esquippés en guerre, dont la pluspart passerent le long des murailles de Rouen, conduictz par estappez, comme il fut ordonné. Aultres passerent par dela la riviere de Seine, tirans vers le Ponteaudemer. Tous arrivez prez du Havre le samedy xxij^me^ dud. may et joinctz avec les compaignies que desja le comte de Rheinthgrave tenoit devant lad. ville du Havre, fut lad. ville assiegée et le camp de France dressé devant icelle ville sur la nuict, et a l'instant fut faicte escarmouche a ung fort que faisoient les Anglois, ou moururent environ quarante hommes tant françois que allemans et aultant d'anglois. Depuis arriverent aud. camp dixhuict enseignes françoises soubz la conduicte de monsieur de Richelieu[1], qui resforcerent le siege, et fut envoié

[1] François du Plessis, dit Pilon, surnommé le sage Richelieu, fils de François III du Plessis et d'Anne le Roy, grand-oncle du car-

de Paris et aultres lieuz grandz nombres de pieces d'artiglierie lesquelles furent portez par la riviere de Seine jusques a Rouen, ou ilz furent chargez avec l'artiglierie qui estoict dedans la ville de Rouen et de la portez a Caudebec et dudict lieu jusques aud. lieu du Havre.

Ce faict, led. sieur de Brissac se partit de Rouen le mardi viij^me^ jour de juing 1563, aprez midy, pour aller aud. camp du Havre et laissa a Rouen en son lieu pour gouverneur monsieur de Carrouges[1].

Ceulx de la nouvelle relligion pretendue reformée n'estoient cependant en repos, maiz incessamment praticquoient et sollicitoient plusieurs princes et grandz seigneurs du conseil du Roy contre les habitans de Rouen de la relligion du Roy, pour ausquelz obvier furent envoyer mons^r^ m^e^ Damours[2], advocat du Roy en parlement, a ce commiz par lad. court, messieurs de Blaqueville[3] et

dinal de Richelieu. V. G. Hanotaux, *Hist. du cardinal de Richelieu*, t. I, p. 26-30.

[1] Tanneguy le Veneur, comte de Tillières, seigneur de Carrouges, fils de Jean le Veneur, baron de Tillières, seigneur du Homme et de Carrouges, et de Gilonne de Montejean, chevalier des ordres du roi, lieutenant général de Normandie, bailli et gouverneur du Vieux-Palais de Rouen, 6 février 1576, mort en 1592. Il eut de son mariage avec Madeleine de Pompadour, Jacques le Veneur, qui lui succéda dans la charge de bailli et de capitaine de la ville et château de Rouen.

[2] Nicolas Damours, chevalier, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, avocat général au parlement de Rouen en 1538, président en 1573, décédé le 22 août 1585? Il avait épousé Marie de Moncel.

[3] On ne connaît pas de chanoine du nom de Blaqueville. Par ce nom, l'auteur a peut-être voulu désigner Robert Busquet, précité, qui fut curé de Blacqueville. (Note communiquée par M. Ch. de Beaurepaire).

le Tessier[1], chanoines depputez par le chappitre de Rouen, messieurs Emille Mancenet, curé de Boscguillaume, et Denis Guerard[2], curé de Louvetot, depputez pour le clergé du diocese de Rouen, Georges Langlois, Jehan Rocque et Allonce le Seigneur, depputez par l'hostel commung de la ville de Rouen[3] avec plusieurs aultres a la court du Roy pour respondre aux articles proposez par lesd. de la relligion nouvelle; auquel lieu arrivez furent ouys le vendredy dix huictiesme dud. mois de Juing, mons^r m^e Hierosme Maynet[4], conseillier, parlant pour ceulx de lad. relligion nouvelle. Fut demandé par led. Maynet qu'il pleust au Roy faire poser les armes a tous ses subjectz de quelque condition qu'ilz feussent, et pour ce que lesd. habitans de Rouen cathollicques ne les voulloient mecttre bas, qu'il pleust au Roy envoyer audict lieu garnison d'hommes d'armes pour les y contraindre; qu'on feist une chambre au parlement de Rouen ou seroient traictées et en laquelle seroient jugées les causes et querelles desd. de

[1] Jacques le Tessier. Il était, en 1571, vicaire général de l'évêque de Lisieux. (Id.)

[2] Ms. *Quecardure.*

[3] D'après le registre A 18 des délibérations de la ville, les députés de la ville furent : Jacques le Seigneur, Pierre Rocque, Georges Langlois et Clément Gontran. Voir sur ces remontrances faites au roy au bois de Vincennes et ensuite à Gaillon, l'*Inv. somm. des délibérations de la ville*, p. 200 et 201. Notre chroniqueur a donc établi une confusion entre Alonce le Seigneur, 2e consul en 1564 et prieur en 1565 des marchands de Rouen, conseiller-échevin en 1566, député aux États de Normandie en 1568, et Jacques le Seigneur, conseiller échevin en 1556, 1562 et 1575, premier consul en 1567 et prieur en 1568 des marchands de Rouen.

[4] Jérôme Maynet, s^r de la Vallée, reçu conseiller-clerc au parlement le 23 novembre 1551, fut privé de sa charge par arrêt du 10 avril 1570 parce qu'il était protestant, et mourut le 5 novembre 1574. Il avait épousé Marie Fumierre.

la relligion nouvelle pretendue refformée; ausquelz articles respondict pour tous lesd. dellecgués led. sieur Damours si sagemment et meurement que iceulx n'emporterent rien de ce qu'ilz demandoient, estans au privé conseil du Roy, lors present le prince de Condé, le connestable, le chancelier, monsieur de Montmorancy et aultres seigneurs que ceulx de lad. relligion nouvelle pensoient bien leur estre favorables.

Le lendemain dixneufviesme jour dud. mois de juing, le Roy en son conseil declaira et ordonna que en sa court et suitte d'icelle et semblablement en ses maisons royalles, aulcunes presches, assemblées ou administrations de sacremens de la nouvelle relligion pretendue resformée ne seroient cy aprez faicts en quelque sorte que ce feust, non plus que ès villes prevosté ny viconté de Paris exemptes et reservez par l'eedict de pacisfication entre ses subjectz sur les peynes aud. eedict.

Ceulx de la pretendue relligion resformée praticquoient et sollicitoient l'effect de leur demande et faisoient courir le bruict par coppies et exemplaires qu'ilz avoient obtenu ce qu'ilz demandoient, maiz que la publication estoict differée jusques a ce que le Roy seroit á Gaillon[1], soy vantans que le roy en personne les establiroit dans la ville de Rouen et les remecttroit en leurs biens et honneurs; pour doubte desquelles choses et pour eviter a toutes surprinses, les habitans de Rouen cathollicques de tous estatz s'assemblerent et deslibererent d'envoier gens a la court par devers le Roy pour luy remonstrer et supplier qu'il ne prestat l'oreille ausdictz de la nouvelle relligion pretendue resformée, et pour ceste cause furent depputez de

[1] Gaillon, ch.-l. de cant. de l'arr. de Louviers, où le cardinal Georges Ier d'Amboise avait fait construire un château qui était une des merveilles de la Normandie.

la court de parlement huict conseilliers avec les advocatz du Roy, six chanoines de l'esglise de Rouen et les dessusd. depputez du clergé, des bourgeois jusques a vingt cinq pour chacun quartier de la ville avec plusieurs des courtz de bailliage, viconté et aultres colleiges et plusieurs aultres bourgeois en leur nom privé, tellement qu'ilz estoient estimez jusques a deux centz chevaulx sans grand nombre du poppullaire des paroisses de Sainct Vincent, Sainct Nigaise, qui estoient partiz a pied pour demander raison et justice desd. sedicieulx et empescher qu'ilz n'emportassent l'effect de leurs demandes. Tous les desusd. delecgués se partirent de Rouen pour tirer a la court du Roy lequel ilz actendirent au chasteau de Gaillon la ou il arriva le dimanche ensuivant aprez midy, et la furent ouys en la presence du Roy par la bouche dud. sieur Damours, advocat, lequel parla, aprez avoir demandé congé au Roy de parler librement, sy haultement que le prince de Condé la estant feist plaincte contre luy et fut cause que led. sieur Damours fut mis en arrest aud. lieu de Gaillon[1]. Lesd. de la relligion pretendue resformée solicitoient que mons^r le duc de Bouillon, gouverneur en Normandie, vint a Rouen pour les maintenir contre les cathollicques, mais ils n'obtindrent leur requeste et leur feust dict que le Roy y envoyeroit aultre que ledict duc de Bouillon pour estre gouverneur de la ville.

Le samedy dix^me du mois de juillet, sur les dix heures du matin, entrerent par la porte Martinville quattre enseignes de Suisses cathollicques lesquelz furent logez

[1] Quelques-uns des délégués rouennais étaient demeurés à Gaillon pour la délivrance de Monsr Damours et dans sa délibération du 20 juillet, le Conseil de ville décida d'intervenir en faveur de Mr Damours, avocat du roi. *Inv. somm. des délibérations municipales*, p. 201.

depuis lad. porte jusques a l'esglise Sainct Maclou et aultres rues collaterales, et sur le midy resortirent par lad. porte ainsi comme ilz estoient entrez pour aller au devant de monsieur le mareschal de Bourdillon[1] envoyé par le roy et son conseil pour gouverneur de Rouen, lequel sieur de Bourdillon ilz rencontrerent au pied de la montaigne de Saincte Catherine prez lad. porte ou ilz s'arresterent soy mectans en ordre des deux costez, et passa led. sieur mareschal avec sa compaignie par le meillieu d'eulx et entra dans la ville acompaigné de quelques cappitaines et bourgeois de la ville et le suivirent lesd. quatre enseignes des Suisses en ordre comme ilz estoient sortiz et retournerent en leur qnartier. Led. sieur mareschal alla descendre a Sainct Ouen ou il se logea et pour sa garde feist faire aud. lieu de Sainct Ouen un corps de garde de Suisses pour donner tremeur aud. poppullaire a celle fin qu'il ne fut faict aulcune sedition contre ceulx de la nouvelle relligion pretendue resformée, lesquelz incontinant entrerent dans la ville bien marriz par semblant de veoir les armes ès mains des cathollicques. Lesd. Suisses estans arrivez dans la ville prindrent la garde des portes de la ville avec aulcuns bourgeois des compaignies d'icelle ville pour leur assister et parler ausdictes portes a tous ceulx qui entreroient.

Le dixhuictiesme jour dud. mois, fut faicte procession generalle par le commendement ou advertissement dud. sieur mareschal de Bourdillon, laquelle procession fut faicte sur les huict heures de matin devant que dire la grand messe de l'esglise de Nostre Dame, et se partit lad. procession d'icelle esglise pour aller a Sainct Ouen ou fut

[1] Imbert de la Platière, sr de Bourdillon, chevalier de l'ordre du roi, maréchal de camp en 1552, maréchal de France en 1562, décédé le 4 avril 1567.

faicte predication par frere Lehongre de l'ordre de sainct Dominicque[1], ou assisterent a lad. procession led. sieur mareschal avec monsieur de Carrouges, les cours de parlement et des generaulx en robbes rouges et ceulx de l'hostel de ville, led. sieur mareschal marchand a costé du premier president, ayant sa garde de ses gentilzhommes avec grand nombre de Suisses et plusieurs harquebuziers de la ville et cappitaines d'icelle. Lad. procession fut accellerée a cause que led. jour sur les dix heures devant midy le Roy arriva a Bourdeny[2] prez de Rouen ou il disna. Il y fut tout le jour et le lendemain bien matin s'en partit pour tirer vers le Havre de Grace et alla disner a Enneval[3] et soupper a Yvetot.

Le vendredy xx(i)xe jour de juillet 1563, fut chanté *Te Deum laudamus* en la grand esglise Nostre Dame de Rouen ou assisterent messieurs de la court de Parlement, des generaulx, eschevins de la ville, Monsieur de Carrouges, gouverneur de la ville, et plusieurs aultres pour randre graces a Dieu de ce que la ville du Havre estoict remise entre les mains du Roy[4] et les Anglois vaincuz et

[1] Jacques le Hongre, d'Argentan, prieur des Jacobins de Rouen, décédé en 1575. Plusieurs prédications de le Hongre, sont mentionnées dans l'*Inv. somm. des arch. de la Seine-Inf.* G. 2166. C'est lui qui prononça l'oraison funèbre de François de Guise, dans l'église Notre-Dame de Paris, le 20 mars 1562. V. *Satyre Ménippée, etc.* Ratisbonne, 1726, t. II, p. 222.

[2] Saint-Léger-du-Bourg-Denis, qu'on devrait écrire Bourdeni, comm. du cant. de Darnétal, à 5 kil. de Rouen.

[3] L'ancien château des barons d'Esneval, dont la construction remonte au xve siècle, existe encore à Pavilly.

[4] Le comte de Warwick, gouverneur du Havre, capitula le mercredi 28 juillet, et le lendemain les troupes françaises entrèrent dans la ville. V. *Discours au vray de la reduction du Havre de Grace en l'obeissance du Roy auquel sont contenus les articles accordez*

enchassés suivant les lettres envoyées a lad. court par monsieur le connestable, et le... jour fut faict sur les cinq heures de soir par toutes les paroisses de la ville, etc.

Le dimanche premier jour d'auost 1563, fut faicte aultre procession generalle aux Cordeliers de Rouen ou assisterent les cours de parlement et generaulx en robbes rouges par lettres du Roy envoyées a lad. court pour rendre graces a Dieu de la reduction du Havre de Grace.

Aprez la prinse de la ville du Havre de Grace, le Roy se retira vers la ville de Dieppe ou il feist son entrée le samedy septiesme dud. mois[1]. Les Dieppois le receurent honnorablement et allerent au devant de luy hors la ville environ quinze centz hommes en luy disant qu'ilz estoient tous bourgeois de la ville, prestz de s'emploier pour luy et pour la desfence de l'euvangille; maiz s'estoient pour la pluspart gens ramassez de leur secte. Le lendemain, le Roy fut a la messe a l'esglise de Sainct Jacques laquelle il trouva en mauvaise ordre et quasy toute desmollye. Il laissa aud. lieu pour gouverneur monsieur de la Mailleraye et commanda que la citadelle comme nuysante et inutille fut desmolye et abbatue, ce qui fut faict,

entre ledit seigneur et les Anglois. A Paris, chez Robert Estienne, imprimeur du Roy, M. D. LXIII. Avec privilège de la Court.

[1] « Le dimanche 1. d'aoust, partit le Roy, la Royne sa mere, et toute la Court, pour s'en aller à S. Romain de Collebosc, et le lendemain à Estlen : demeurant monsieur le connestable au camp pour y ordonner toutes choses. Le Roy partant d'Estlen, s'en va disner à Sainte Gertrude, et coucher au chasteau d'Yvetot, et le lendemain disner en l'abbaye d'Ouville, et coucher à Basqueville, et le jour d'après à Dieppe où il fist son entrée. Partant de Dieppe vint a Clere coucher, et le lendemain fit son entrée en sa ville de Rouen, dont ensuit le discours. » *Description du pays et duché de Normandie, etc.* D d 3, imprimée à la suite de l'*Histoire et Cronique de Normandie*, Rouen, Martin le Mesgissier, 1610.

et se logea led. sieur de la M[a]illeraye dans le chasteau ou il feist toute apporter l'artiglierie qui estoict dans la citadelle.

Le Roy ayant donné ordre a la ville et chasteau de Dieppe, se partit de la pour venir faire son entrée a la ville de Rouen en laquelle il entra le jeudy xij^me^ du mois d'auost par la porte Cauchoisse a grand triomphe sellon la commodicté du temps qu'on avait eue[1]. Les habitans de la ville le receurent joyeusement et luy feirent preparer en grande dilligence plusieurs theatres par ou il passa et pour couvrir et cacher les eschaffaulx et place du Viel Marché feirent faire comme une hayes de boys et yierre le long dud. Viel Marché tellement qu'il sembloit que ce feust une rue tapissée tout de verdure, chose fort delectable a veoir et ou led. sieur print grand plaisir. Les compaignies des cappitaines des quatre quartiers luy allerent au devant seullement avec les eschevins, bourgeois et habitans et ne voullut on que les aultres cappitaines se meissent en armes de craincte qu'il n'y eust esmotion et pour aultres causes. Le Roy vint droict en grand triumphe descendre au portail de l'esglise Nostre Dame la ou l'actendoient le reverandissime et illustrissime cardinal de Bourbon, archevesque de Rouen, avec les

[1] Carrouges était allé, le 4 août, avertir le Conseil que le Roi et la Reine, ayant égard à la situation de la ville ruinée par le sac qu'elle avait subi, entendaient « qu'on ne la mit en superflue despence à l'occasion de l'entrée ». Et en effet, les portiques et les théâtres élevés sur le passage du roi ne furent ni si nombreux ni si magnifiques que ceux qu'on avait établis lors des précédentes entrées. Le souvenir de l'entrée de Charles IX a été conservé par une plaquette dont voici le titre : *L'entrée faicte au Roy tres chrestien Charles neufiesme, a Rouen, le XII. jour d'aoust, l'an mil cinq cens soixante troys, de son regne le troisieme.* Rouen, Martin le Mesgissier, 1563. — *Achevé d'imprimer le 2e jour de septembre 1563.*

chanoines de lad. esglise et chappellains tous revestuz des plus belles et riches chappes d'icelle esglise. Led. sieur cardinal luy feist une belle oraison, comme il est acoustumé de faire, en luy remonstrant les previlleges d'icelle esglise, et, aprez luy avoir donné de l'eaue beniste, le mena devant le lieu ou estoict le crucefix ou il s'agenouilla sur ung coussin de drap d'or a ce preparé, et puis le mena dedans le coueur de l'esglise ou estoient tous les chanoines et chapellains en leurs chaires revestuz desd. chappes et la ou il s'agenouilla devant le m^e autel ou il feist son oraison, et la jura et promist de garder icelle esglise en ses libertés et franchises comme avoient faict ses predecesseurs roys de France. Ce faict, il se retira en son logis a Sainct Ouen.

Le lundy xvj^me jour dud. mois d'auost, fut crié à son de trompe par les carrefourcgs de la ville de Rouen la guerre ouverte par mer et par terre contre les Anglois pour cause des invasions et deppredations qu'ilz avoient faictes des terres du Roy et biens de ses subjectz.

Le mardy xvij^me dud. mois d'auost, le Roy avec les princes de son sang et tout son privé conseil alla et assista en sa court de parlement de Rouen ou en sa presence furent donnez quelques arrestz et sentences, estant le Roy en son trosne et lieu a ce preparé[1]. Il se declaira en pre-

[1] A la suite de son édition de l'*Histoire et cronique de Normendie*, Martin le Mesgissier a imprimé la *Description du pays et duché de Normandie, appellee anciennement Neustrie, de son origine, et des limites d'iceluy. Extraict de la Cronique de Normandie, non encore imprimée, faicte par feu maistre Jean Nagerel, chanoine et archidiacre de nostre Dame de Rouen.* On y trouve *L'Entrée faicte au Roy tres-chrestien Charles à Rouen, le 12. iour d'aoust, l'an 1563. De son regne le troisieme*, et, à la suite : *Les propoz tenuz par le Roy seant en son lict de justice en sa Court de Parlement de Rouen, Actes de maiorité, et autres choses lors par luy faictes et ordonnées.*

sence de toute la compaignie et du consentement d'icelle aagé et cappable de gouverner son royaulme, et sur ce sa mere Royne et gouvernante se leva de son siege et luy vint faire la reverance et hommaige. Le Roy la receut doulcement et la baisa. Puis le duc d'Orleans, son frere, et les princes et seigneurs luy vindrent faire semblable reverance et hommage, lesquelz il receut tous humainnement. Au sortir du pallaiz, il se retira a Sainct Ouen ou il toucha les mallades des escrouelles.

Le jeudy xixme d'icelluy mois, le Roy se partit de Rouen[1] pour aller vers la ville de Caen et visiter la basse Normandie ou il fut quelques jours donnant ordre par tout le plustost qu'il luy fut possible ; et, pour ce que les affaires de Paris et aultres lieux de France sollicitoient son retour en la ville de Paris, il se partit de Caen pour tirer aud. lieu de Paris.

Comme le Roy se partoit de la ville de Caen et que tous les sieurs de la cour se mecttoient a la suitte dud. sieur, monsieur d'Auseboscq, nepveu de monsieur le baron de Claire, fut agressé dans lad. ville par plusieurs de ses ennemys pour quelque querelle antienne et fut tué, ce que voiant le baron de Claire se gecta sur celluy qui avoit tué sond. nepveu, lequel il frappa de son espée au travers

[1] « Le jeudy xix jour d'aoust audict an, le Roy partit de sa ville de Rouen, pour s'acheminer en la Basse Normandie et s'en va ledit jour coucher à Bosbenard, lieu fort plaisant appartenant au sieur de Bresmetot, et le lendemain disner à la chapelle de Brestot, et au Ponteaudemer coucher, où il feist entree. Et de la disner à Hesbertot, coucher au Pontlevesque, le jour d'après disner à Darnetal, coucher à Saint Sauveur sur Dive, et puis disner à l'abbaye de Trouart, et coucher à la ville de Caën, ou il feist son entrée. Auquel lieu y sejourna quelques jours, et durant ce tems y furent tués pour quelque querelle les sieurs Baron de Clere et d'Auseboc. » *Ibid.*

du corps et l'occist, mais ne se retirant a coup, fut occiz des aultres de lad. compaignye et fu(ren)t apporté son corps a son chasteau de Claire.

Au mois de novembre ensuivant, furent tenuz les estatz a Rouen; presidoi(en)t pour le Roy led. sieur de Brissac, et furent tenuz les. estatz par le commandement dud. sieur de Brissac au manoir abbatial de Sainct Ouen ou il fut logé en une grande salle haulte de laquelle le sollier ou pavement tumba a cause d'une poultre qui la soustenoit, laquelle rompit en telle maniere que la pluspart des gens estans sur led. plancher tumberent avec led. plancher tous envellopez des matheriaulx d'icelluy, et la il y en eust plusieurs occiz et grand nombre de blessez [1]. Les aultres se saulverent au mieulx qu'ilz peurent, tous couvertz de pouldres tellement qu'il sembloit a veoir emmy les rues qu'ilz vinssent du moullin.

Depuis monsieur le mareschal de Brissac demeura gouverneur de la ville de Rouen, laquelle il gouverna fort paisiblement sans aulcune esmotion, estant logé audict lieu de Sainct Ouen, jusques au ... jour de mars [2] qu'il deceda en la ville de Paris; et succeda en son lieu le sieur de Carrouges pour gouverner lad. ville de Rouen, lequel traicta le peuple doulcement et en paix et feist faire ung corps de garde en l'estre ou cymetiere de Sainct Ouen devant sa maison ou il meist quelque nombre de soldatz pour tenir le peuple en craincte et les garder de sedition, etc.

Le Roy estant arrivé a Paris et ayant disposé de plusieurs affaires touchant la ville, il deslibera de visiter les

[1] Cet accident eut lieu le 2 décembre 1563. *Ibid.*

[2] Cette date, donnée incomplètement, est d'ailleurs erronée; maréchal de Brissac mourut le 31 décembre 1563.

pays de son royaulme et appaiser les troubles le plus doulcement qu'il pourroit; et pour ce faire encommença son voiage vers le pais de Lorraine ou il desiroit se trouver pour tenir sur les fondz de baptesme le filz du duc de Lorraine[1] et parlamenter avec le cardinal de Lorraine qui estoict nouvellement retourné du concille tenu a Trente ou Tridente. Sa Majesté fut bien receue et festoyée par led. duc de Lorraine et ses oncles qui le receurent a Nancy. De la, il tira vers le pays de Champaigne et de Bourgogne et y feist son entrée en plusieurs des villes, tirant tousjours vers la ville de Lyon, laquelle ne luy estoict bien encoire obbaissante pour la rebellion de ceulx de la religion pretendue resformée qui tenoient encoires la force d'icelle ville.

Durant toutes ces choses le duc de Bouillon sollecitoit la mere Royne par le moien de monsieur le cardinal de Bourbon, les ducz de Montpensier[2], son beau pere, et d'Aumalle, son beau frere, et plusieurs de ses aultres amys et alliez pour retourner et estre renvoyé a son gouvernement de Normandie et principallement a la ville de Rouen. On luy remonstroict plusieurs difficultez a cause des choses passez et principallement qu'il tenoit le party de la relligion pretendue resformée, qui pourroit estre cause de faire encore quelque esmotion en Normandie, signamment en icelle ville de Rouen laquelle estoict de

[1] Henri, fils de Charles III, duc de Lorraine et de Bar, et de Claude de France, fille du roi Henri II et par suite sœur de Charles IX. Henri était né le 8 novembre 1563 ; il devînt duc de Lorraine et de Bar après la mort de son père qui arriva le 24 mai 1608 et mourut le 31 juillet 1624.

[2] Le duc d'Aumale était, non pas le beau-frère, mais l'oncle, par alliance, de Henri Robert de la Marck, duc de Bouillon, la mère de celui-ci, Françoise de Brézé, étant sœur de Louise, dame d'Anet, mariée au duc d'Aumale.

present bien paisible soubz le gouvernement dud. sieur de Carrouges. Finablement, a la faveur desd. princes qui tous promirent qu'il se gouverneroit sagemment et de ce le plegerent et en respondirent, il fut renvoyé a sond. gouvernement et furent envoyez lettres du Roy a ceulx de Rouen de le recepvoir et obeir comme gouverneur en leur promectant qu'il les traicteroit doulcement et paisiblement; en vertu de quoy, il se meist a chemin pour venir a Rouen au grand regret de plusieurs de celle ville qui craignoient qu'il ne favorissast trop a ceulx de lad. relligion pretendue resformée.

Le dimance dixhuictiesme jour de juing 1564, icelluy duc de Bouillon retourna en son gouvernement et entra sans grand appareil en la ville de Rouen par le barc estant sur la riviere de Seyne, environ les deux heures aprez midy, et s'en alla loger a Sainct Ouen sans acttendre qu'on allast au devant de luy pour le recepvoir ainsy qu'il appartenoit, et rencontra en son chemin devant l'eglise de Nostre Dame les conseilliers et eschevins qui luy alloient au devant.

Led. duc de Bouillon estant dans Rouen se tint la jusques au mecredy xij^me^ de juillet ensuivant. Plusieurs de la nouvelle relligion pretendue resformée y arriverent de plusieurs endroictz, lesquelz s'asseurants qu'il les favorissoit et qu'il ordonneroit choses a leur advantaiges, luy faisoient la court et, en eslevant la teste plus hault qu'ilz ne souloient devant qu'il retournast a son gouvernement, marchoient teste levée avec semblant qu'ilz estoient au dessus de leurs affaires, dont les habitans et bourgeois catholicques furent esbahis ; et tant pour ce que led. duc s'estoit declairé de lad. relligion nouvelle et que, pour doubte qu'il avoit de sa personne, faisoit fortiffications tant a l'abbaye de Sainct Ouen que au chasteau du Viel

Pallaiz et ne marchoit par la ville que avec grand compaignie de soldatz en armes, s'esmeurent grandement, et plusieurs eurent doubte et craincte de luy qu'il ne fut cause que lesd. de la relligion nouvelle pretendue resformée ne recommençassent les troubles passez, dont il leur conviendroit se retirer de lad. ville. Les conseilliers et eschevins d'icelle ville, pour y donner ordre, feirent faire plusieurs assemblées en l'hostel commung de lad. ville de gens de tous estatz d'icelle ville ou fut resolut qu'on se retireroit par devers led. duc et qu'on luy feroit quelques remonstrances par escript, ce qui fut faict; ausquelles il respondict par escript accordant aulcuns articles; les aultres les renvoya au Roy, dont fut derechef resolu aud. hostel de ville qu'on envoieroit les remonstrances par luy respondues avec aultres remonstrances par devers le Roy par certains bourgeois de la ville qui seroient nommez et depputez, c'est assçavoir pour l'esta[t] esclesiasticque monsieur de Blasqueville, chanoine de Rouen, monsieur de Vandrimare pour la noblesse et Raoullin Halley[1], quartenier de la ville, pour le tiers estat, lesquelz se partirent de Rouen le samedy xvme de juillet 1564 pour aller la ou seroit le roy.

Cependant par la menée d'aulcuns de lad. relligion pretendue refformée vindrent a Rouen deux conseilliers du grand conseil ayans commission de remectire en leurs estatz ceulx d'icelle religion pretendue resformée et aussy d'informer d'aulcuns griefz faictz a iceulx, comme ilz disoient, et principallement de la mort de feu m^e^ Jehan Mustel, advocat du roy en bailliage, et par vertu d'icelle commission, de nuict, sans observer l'ordre de justice,

[1] Ce personnage fut conseiller-échevin de Rouen en 1569 et député aux États de Normandie en 1571.

prindrent le segneur Pappillon, antien conseillier de la ville, et le feirent constituer prisonnier au Viel Pallaiz avec plusieurs aultres bourgeois a la requeste et instance dud. feu advocat, etc.

Les deleguez dessusd. arriverent a la court, presenterent leurs remonstrances[1] au Roy en son conseil ou ilz furent ouys presence de celluy que led. duc de Bouillon y avoit envoyé pour faire aultres remonstrances d'icelluy duc. Les remonstrances que faisoient iceulx deleguez de la ville estoient telles :

Que depuis le retour dud. sieur duc a la ville, la pacification qui y estoict devant sa venue [estoict] aulcunement alterée sans occasion par la deffiance seulement dud. duc ;

Que il donnoit occasion de deffiance d'aultant qu'il s'estoict fortiffié dans l'abbaye de Sainct Ouen laquelle il avoit pourveue de munitions avec gens et gardé nuict et jour par gens que on dict de la relligion pretendue refformée, desquelz les gens de bien de l'antienne relligion estoient contempnez et ne leur estoict l'accez si facille mais doubteux quand ilz avoient affaire a lui, principallement les gens d'esglize et de la justice ;

Que il avoit logé partye de la garnison qui est dans la ville autour de lad. abbaye, tiré la garnison du sieur de Carrouges, qui estoict a Evreux, a la [Bouille][2] qui est le

[1] Ces remontrances, dont nous n'avons ici que l'analyse, sont transcrites dans le procès-verbal de la séance du conseil de ville du 10 juillet 1564 sous ce titre : *Remoustrances et advertissemens a faire au Roy et à la Reyne sa mere de la part des manans et habitans de la ville de Rouen; Arch. de la ville de Rouen*, A 18, f. 180 et suivants.

[2] Petit port sur la rive gauche de la Seine, à 19 kil. en aval de Rouen. — Ce nom, que le copiste a laissé en blanc, nous est donné

lieu ou toutes personnes et marchandises de la ville descendoient et qui y faisoient ung incroyable dommage;

Qu'il ne voulut permettre qu'en la procession solempnelle qui se feist dernierement les harquebuziers de la ville se trouvassent ainsy qu'il a coustume pour la seuretté;

Que aux expedictions qu'il faisoit il nommoit et escripvoit la relligion simplement sans voulloir que l'on y adjoustat ceste queue : pretendue resformée;

Que le dernier jour de juing il alla a la court de parlement avec une trouppe de harquebuziers, morions en teste et le feu sur la harquebouze avec ung tabourin ;

Qu'il sembloit voulloir entreprandre sur l'auctorité de la court, prenant congnoissance contre l'ordonnance du roy des causes pendantes en icelle, et a ceste fin baillé commission pour cas enormez et volleries dont aulcuns qui estoient en sa suitte estoient retenuz en mandement de prinse de corps ;

Qu'il avoit addressé aultre commission au visbailly contre aulcuns particulliers bourgeois de la ville ou il n'estoit poinct question de sedition prescripvant audict visbailly forme pour le juger aultrement qu'il n'est porté par les ordonnances du Roy ;

Tiré les prisonniers des prisons ordinaires et mis dedans le Vieil Pallaiz ;

par le passage suivant des remontrances qui montre quelle fut l'importance, autrefois et presque jusqu'à nos jours, du petit port de la Bouille : « ..... a changé la garnison de la compaignye d'icellui s^r de Carrouges estant à Evreux et faict venir à la Bouille prez de Rouen, lieu fort incommode a lad. ville pour y tenir garnison, de tant que c'est l'abordée et arrivement des vivres qui sont apportez de la basse Normandie et illec chargez pour estre apportez par eaue en lad. ville de Rouen par les marchandz et voicturiers lesquelz sont mollestez par ceulx de lad. garnison. »

Que non seullement le menu peuple de la dicte ville, maiz les environs vivans de toutes ces choses en craincte delaissoient beaucoupt de leurs oeuvres ordinaires et mesmes les paisans n'y apportoient plus de vivres et la marchandisse discontynuée ;

Que le jour du sacrement dernier passé, a Dieppe se feirent plusieurs insolences et que, a Luneray[1], prez de la, ceulx de la rell[ig]ion pretendue refformée avoient faict ung fort qui servoit de reffuge a tous les volleurs et briguans du pays, lesquelz usoient de grandes menaces et les executoient quand ilz pouvoient;

Et que a Esneval[2] se contynuoit l'exercisse de ladicte relligion encores qu'il fut prohibé ;

Et davantaige que ceulx dont il estoict le plus acompaigné estoient de ceulx qui ont esté admis dedans lad. ville et des principaux autheurs de l'occupation d'icelle, dont le peuple estoict fort scandalisé et estoient les gens de bien qui se asseurent assez de son intention en grande peyne de veoir le menu peuple en ceste fraieur et les choses passer en telle desfiance, choses a quoy ilz desiroient qu'il fut pourveu pour le bien commung d'icelle ville et du service du Roy, monstrans en ce bonne et entiere devotion.

Lesdictes remonstrances entendues,estans lors a Roussillon[3], par l'advis de la mere Royne et du conseil furent escriptes une lettre par le Roy aud. duc de Bouillon, du viij^e jour d'auost 1564, narratives desd. remonstrances, par lesquelles le Roy luy mandoit qu'il le voulloit bien

[1] Luneray, comm. du cant. de Bacqueville, arr. de Dieppe.

[2] Le château d'Esneval, dans le bourg de Pavilly.

[3] C'est par un édit daté du château de Roussillon, que le commencement de l'année fut fixé au 1er janvier, mais cette réforme ne fut appliquée qu'à partir de 1567.

advertir de ces choses et le prier de donner ordre a telle occasion de doubte a ce que la ville et les habitans n'eussent plus de quoy se plaindre, observant pour la transquilité d'icelle le plus de doulceur et privée communication qu'il pourroit envers eulx, usant du conseil des plus notables gens de bien tant de la court de parlement que de la ville en recu(i)llant de luy iceulx qui ne se peuvent representer la sans apporter quelque suspicion audict peuple pour la souvennance des choses passées, et tenant main que ceulx de la relligion antienne feussent conservez et retenuz en protection de leurs biens et personnes sans injure ny offence comme il sçavoit estre l'intention de Sa Majesté qu'il s'asseuroit estre le voulloir dudict sieur duc de Bouillon en tout et partout ensuyvie de maniere que la paix et concorde se peust restablir en lad. ville comme il desiroit, etc.

La mere Royne escripvit audict sieur duc de Bouillon lettres dudict huictiesme jour d'auost et aultres du xij^e d'icelluy mois contenantes semblables prieres et advertissementz qui valloient commandementz et principallement pour ceulx de lad. relligion nouvelle pretendue resformée que led. duc de Bouillon voulloit faire rentrer au conseil et gouvernement de la ville contre la voullenté du peuple et gouverneur de l'hostel commung d'icelle ville, et sur cella furent licenciés par le Roy et la mere Royne lesdictz deleguez chargez de bonne asseurance que led. sieur duc ne feroit chose aulcune contre la pacisfication d'icelle ville aprez avoir receu lesd. lettres. Lesquelz deleguez sur ceste asseurance retournerent de la court et arriverent a Rouen, le... jour dudict mois d'auost, etc. [1].

[1] Sur ces démêlés du Conseil de ville avec le duc de Bouillon que la faveur qu'il montrait aux religionnaires rendait suspect à la ville de Rouen, voir les intéressants détails que renferme le registre

Ung peu devant leur retour, led. segneur Pappillon et les aultres de la ville qui estoict accusez de la mort dud. advocat Mustel et pour ceste cause miz prisonniers au Viel Pallaiz et au chasteau de Rouen, furent eslargis et mis hors desd. prisons par vertu d'une lettre que le Roy escripvit dud. xij^e jour d'auost aux commissaires qui estoient venuz de Paris pour cest affaire et pour informer de lad. mort, en revocquant la commission a eulx sur ce donnée et en leur recommandant d'eulx retirer en leurs maisons, etc.

Ledict sieur duc de Bouillon aprez avoir receu lesdictes lettres du Roy et de la mere Royne se disposa d'aller visiter le pays de son gouvernement et se partit le mardy cinquiesme jour de septembre aud. an de la ville de Rouen pour tirer ès villes du pays de Caulx et de la passer a la ville de Caen, et laissa en lad. ville de Rouen monsieur de Carrouges pour gouverneur, comme il estoict devant sa venue en icelle ville, laquelle par ce moien demeura paisible sans aulcune esmotion; et se retirerent les soldatz qu'y avoit faict venir led. sieur duc de Bouillon ès lieux et garnisons qui pour ce leur(s) estoient destinés. Depuis led. duc de Bouillon se retira en son pays et duché de Bouillon pour donner ordre a quelques affaires qui luy estoient survenuez.

Le Roy et son conseil, aprez avoir sejourné audict lieu de Roussillon quelques jours, se meist a chemin pour visiter ses pays de Languedot et Gascongne, ou il fut par toutes les villes joieusement receu, et s'arresta ès villes ou estoient les cours de parlement plussieurs jours, donnant par tout ordre de pacisfier son peuple. Led. voiage

A 18 des délibérations du Conseil et dont M. Ch. de Beaurepaire a donné l'analyse et reproduit de nombreux extraits dans son *Inventaire sommaire*.

estoict de grande et difficille entreprinse a cause que il se faisoit sur l'iver lequel de commancement jusques a l'advent de Noel fut fort doulx et clement avec quelques peu de gelées et neiges, tellement que l'on disoit que incontinant qu'aprez led. jour de Noel cesseroit l'hiver, dont plusieurs furent deceuz qui n'avoient faict provisions de boys, car tout a coupt se tourna le vand de septentryon ou il demeura par l'espace de troys mois ou environ avec telle frigidité et froidure, neiges, gelées et bruynes que la riviere de Seine gela depuis Noel jusques a la Chandeleur; puis, pour ce que le soleil s'eslevoit et que environ huict jours le temps s'adoucit, icelle riviere se degela et incontinant a coup le vend ayant la maistrisse le feist reprandre, de sorte que covint differer par plusieurs jours la foire accoustumée a lad. Chandeleur, et furent en telle necessité plusieurs personnes par faulte de boys qu'il leur convint brusler leurs vieulx meubles sur esperance d'en faire resfaire nouveaulx aprez le mauvaiz temps.

Le samedy xvij^me^ jour de febvrier aud. an 1564[1], le duc d'Aumalle arriva a Rouen et se logea en la maison de monsieur de Longpaon prez Sainct Ouen la ou se presenterent par devers luy plusieurs de la ville pour luy faire la reverance et le saluer de la part tant de l'eglise que de l'hostel de ville et aultres particulliers. Le lendemain, aprez disner, il alla visiter le Vieil Pallaiz a Rouen, et au reste on ne peult entendre par quoy il y estoict venu. Aulcuns disoient que c'estoict pour passer ung contraict de la terre et seigneurie de Longpaon que lors vendit Monsieur Raoullin, conseillier, son hoste, par aulcunes raisons qui ne touchent notre histoire[2].

[1] 1565, n. s. Pâques tomba cette année le 22 avril.

[2] *V.* plus haut, p. 218, n. 1.

Le mecredy xxj^{me} dudit mois de febvrier, sur les huict heures de matin, comme la riviere de Seyne devant Rouen fut esmeue a cause du flot de la mer lequel, se joignant avec un nombre infiny de glaces rompues descendans au dessus du pont de Rouen devallans avec grandissime viollance, feist rompre les glaces estans joignans led. pont, ung grand glaçon estant entre deux arches eschappa lequel porté par la force du cours de l'eaue avec telle vehemence qu'il vint ung grand nombre de glaçons lesquelz avec led. grand glaçon heurterent plusieurs navires estant sur le long des kays de lad. ville, lesquelz navires furent en partie rompus et froissés avec grand nombre de basteaux estans meslez parmy eulx et submergez dans lad. ryvi[e]re, et les aultres navires [craignant] le peril et naufrage coupperent leurs cordes et s'abandonnerent a l'adventure de l'eaue et des glaçons courantz par la riviere dont les ungtz furent perduz et submergez et les aultres arrestez au long de quelques isles avec grandissime perte de gens et marchandises estans dedans. Messieurs de la justice se y transporterent a la requeste des bourgeois et marchandz pour donner ordre a sauver ce qu'on pourroit et pour eviter au pillaige qui estoict a craindre de plusieurs qui y couroient de toutes partz.

Le mecredy vij^{me} jour de mars ensuyvant, environ midy, par la force et violance des eaues descendans en la riviere de Seyne tant a cause des glaces et neiges fondues que du flot de la mer, furent emportez deux arches du pont de Rouen sur lesquelles estoict porté ung grand pont de boys faict de nouveau, lequel fondit et fut emporté de l'eaue avec une grand ruyne et perte d'icelluy pont et ad[v]int cella d'advanture qu'il n'y eust personne perdu.

Le samedy xviij^{me} d'auost 1565, deceda a Rouen Monsr

de Villebon[1] et par sa mort vacquerent ses offices de lieutennant du gouverneur de Normandye et bailly de Rouen, et fut enterré son coeur en l'esglise cathedralle de Rouen en la sepulture de feu Monsieur le cardinal d'Estouteville et ses armes posées et pendues en hault sur sa sepulture, et luy succeda a l'estat de cappitaine du chasteau de Rouen Monsieur de Trouville, son nepveu, filz de madame de La Londe sa niepce[2], etc.

Le lundy xj^me^ jour de mars 1565[3], Monsieur m^e^ Jacques de Bauquemare, sieur de Bourdeny[4], fut receu en la court de parlement de Rouen premier president et en print possession et le lendemain il tint audiance. Auparavant il estoict conseillier du grand Conseil, lequel office il quicta en prenant lad. presidance et est le premier natif de la ville de Rouen qui a esté premier president.

Le jeudy xxj^e^ jour dud. mois de mars, se partirent de la ville de Rouen le cappitaine Aunou[5] et ses soldatz et furent commiz en leur lieu pour la garde du chasteau et Viel Pallaiz les harquebuziers de Rouen jusques a ce que

[1] Moréri fait mourir Villebon en 1568, A. Deville, *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, p. 248, en 1566. Le 18 août 1565, donné par cette chronique, est la date authentique; elle est confirmée par le registre A 18 des délibérations municipales.

[2] Marie d'Estouteville, fille d'Antoine d'Estouteville, frère de Villebon, mariée à Guillaume de Bigars, s^r^ de la Londe; de ce mariage naquit Louis de Bigars de la Londe, s^r^ de Tourville.

[3] 1566, n. s. Pâques tomba cette année le 14 avril.

[4] Jacques de Beauquemare, chevalier, s^r^ de Bourdeny, de Varengeville-sur-Mer, du Mesnil et de la Rivière, conseiller au grand conseil, premier président du parlement de Normandie, décédé le 28 juin 1584.

[5] Ce nom est différemment orthographié dans les registres des délibérations de la ville : « 2 mai 1565, capitaine Honoux (Reg. A 40). Aux pages 208 et 209 de l'*Inv. somm.*, Osvoulx et Auvoulx.

aultrement seroit pourveu et ce en l'absence dud. sieur de Trouville.

Le mardy vij^e de mai 1566, fut publié en la court de parlement de Rouen le patent du Roy en dabte du xvme de mars 1566 donné a Moullins touchant les escolles et instruction des enffans et deffence a tous de n'en tenir escolle et instruire lesd. enfans a la doctrine des dogmatisans de la nouvelle relligion pretendue resformée sur les peynes contenues aud. patent, nonobstant quelques oppositions mises par aulcuns de lad. relligion, etc.

Audict mois de may, a cause de la sterilité et cherté de bled et tous aultres biens, fut par ordonnance de lad. court pourveu aux paouvres mandians par la ville de Rouen, c'est assçavoir qu'on les emploieroit aux oeuvres publicques d'icelle ville, comme aux fossez et vuider les terres estans le long des kaiz de la riviere et a dresser lesdictz kaiz durant led. mois de may et juing ensuyvant, en attendant l'aoust et despeuille des grains sur la terre. Ainsi furent entretenuz lesd. paouvres ausquelz on(t) distribuoit certaine somme d'argent pour avoir du pain que pour ceste cause faisoient fournier les gouverneurs de la maison de ville[1].

La dicte cherté de bledz vint a cause de certaine pluye qui tumba au mois de juillet 1565 sur les grains qui en

[1] L'*Inv. somm.* donne ces détails intéressants sur les salaires et la charité publique : « 3 mai... ordre qu'il convient tenir pour faire besongner les pauvres vallides aux ouvraiges publiques de ceste ville. » Salaire de chaque homme, 18 d.; de chaque femme, 10 d.; de chaque enfant, 6 d. par jour. — 6 mai, « à chaque homme, sera baillé ung pain poisant 20 onces, cuyt et rassis, pour leur disner, et au soir, 20 d.; aux femmes, un pain de 10 onces à disner, et 10 d. à souper; aux petits enfants, un pain de 10 onces pour disner avec 3 d. pour leur souper.

furent myellés et gastés en telle sorte que le fourment fut vendu depuis le commencement de l'année et despeuille de l'aoust jusques audict mois de may 1566 sept et huict livres la myne, et les aultres menuz grains suivoient led. fourment de bien prez. Aud. moys de may, arriverent sur les kaiz de Rouen plussieurs navires de Bretaigne et aultres lieux chargés de fromentz qui furent venduz a cent solz la myne. Cella fut cause que le bled amenda et que ceulx qui gardoient leurs bledz en greniers les exposerent en vente. Les menuz grains, comme orges, avoynes, poys et veiches et aultres pesas, combien qu'il en fut grande habondance, furent bien chers a cause que les laboureurs et aultres gens par les champs pour espargner leurs fromentz faisoient faire du pain d'orge pour leur famille, advoine et poix ; ainsy necessité leur aprint d'estre d'espargne.

Le [16][1] jour de septembre, le Roy vint a Gaillon ou il sejourna jusques au jour Sainct Michel auquel il feist la feste de l'ordre de ses chevalliers et s'en partit le lendemain pour aller a Anet et de la s'en retourner a Paris.

Au mois d'octobre ensuyvant, ceulx de la relligion pretendue resformée veoyans qu'ilz ne pouvoient plus assembler a Pavilly pour la mort entrevenue de la damoisselle d'Esneval[2] et qu'ilz estoient frustrez de la maison de Rou-

[1] Cette date, omise par le manuscrit, nous est donnée par le *Recueil d'extraits des registres secrets et ordinaires du parlement de Rouen*, par Ch. Pellot. Bibl. mun. de Rouen, ms. a. f., Y 214.

[2] Anne de Dreux, dame d'Esneval, fille de Jacques de Dreux, vidame et baron d'Esneval, s^r de Pavilly, et Madeleine de Hames, avait épousé, par contrat du 19 janvier 1528, René de Prunelé, chevalier, s^r de Herbaut et de Gazeran, panetier du roi, décédé en 1553. C'est par ce mariage que la baronnie d'Esneval passa dans la maison de Prunelé. Anne de Dreux décéda en octobre 1566.

ville[1] ou ilz pensoient stater leurs assemblée[s], pourchasserent par le moien du prince de Portien[2] de eslever et contynuer la presche et assemblée d'iceulx au villaige de Roumare[3] prez de la ville de Rouen, ce qu'ilz feirent par plussieurs dimanches. Ce que veoians les doien et chanoines de Rouen presenterent requeste a la court de parlement remonstrans que la terre et seigneurie de Roumare leur appartenoit et que l'assemblée d'iceulx de lad. relligion faisoient plusieurs dommaiges a leurs subjectz dud. lieu de Roumare et empeschoit le divin service de l'eglise parrochial dudict lieu, requerans a lad. court que les eeditz du Roy feussent observez et deffences estre faictes a ceulx qui estoient de la relligion pretendue resformée habitans dans Rouen et qui n'estoient de la famille dud. prince de Portian de soy y assembler, et pourveoir au reste sellon les eeditz du Roy. A quoy la court ordonna que ladicte requeste seroit mise dans le sac du procès et informations ja sur ce faictes a l'instance du procureur general, et que le tout seroit envoyé au Roy pour estre pourveu par luy et son Conseil et, pour ce faire, furent envoyez deux conseilliers de lad. court pour le tout conduire et poursuyvre, etc.

Le Roy adverty de ses choses manda le prince de Por-

[1] Rouville, comm. du cant. de Bolbec, arr. du Havre.

[2] Antoine de Croy, prince de Porcien, fils de Charles de Croy et de Françoise d'Amboise, comte d'Eu par son mariage avec Catherine de Clèves, mort sans postérité le 5 mai 1567. Le comte d'Eu et le chapitre de Notre-Dame de Rouen exerçaient le droit de haute-justice sur leurs fiefs respectifs de Roumare. Par lettres de novembre 1566, le roi interdit le prêche de Roumare et autorisa les protestants à transporter leurs enfants à Rouville, pour y être baptisés.

[3] Roumare, comm. du cant. de Maromme, arr. de Rouen, à 14 kil. ouest de cette ville.

tian lequel par la premiere fois s'excusa de comparoir; à la fin il se presenta et feist plusieurs remonstrances pour ces desfences et promist faire cesser lad. assemblée audict lieu de Roumare, ce qu'il feist.

A la fin du mois de juillet et commencement du mois d'aoust 1567, fut ouye plussieurs jours une voix ès praries et maraiz de Martinville en tirant vers les Chartreux et fossez de la porte Saincte Hillaire, fort espouvantable, et estoict ladicte voix comme d'un thaureau, aulcunefois d'un butor. Le peuple y alloit par grandes bandes sur les rempardz pour ouyr icelle voix, laquelle fut ouye de plussieurs, maiz il ne fut possible de sçavoir on descouvrir d'ou elle venoit, tellement que aulcuns disoient que s'estoit la voix d'un serpent qui pouvoit estre engendrée de la pourriture des corps qui avoient esté enseveliz en la breche de la porte de Sainct Hillaire durant la prinse de la ville de Rouen. Les aultres disoient que c'estoit ung butor qui se cachoit dans lesd. maraiz; et ne peult rien estre descouvert. Dieu veuille que ce ne signiffie quelque portante [1] contre ladicte ville, etc.

Le dernier jour d'auost 1567, le baron de Tournebuz [2], recepveur des tailles de Caen, fut decappité en la ville de Rouen pour meultre commis par luy ou par son commandement dans sa maison de Caen de la personne de... commiz a la recepte desd. tailles durant la main close aud. baron.

Le xvij^me^ jour de septembre 1567, fut publié a son de trompe par le commandement de monsieur le bailly de

[1] C'est le mot latin *portentum*, présage (d'ordinaire malheureux) et, par suite, malheur.

[2] Robert le Fournier, baron de Tournebu, fils de Jacques le Fournier, grainetier du grenier à sel et receveur des tailles de Châteaudun, et de Marie de Villebreane, petite nièce de Jeanne d'Arc.

Rouen ou son lieutenant, suyvant une lettre du Roy a luy envoyée(s) en dabte du xe jour de septembre, que tous subjectz dud. sieur eussent a garder l'eedict de pacification avec desfence de levée et contributions de deniers, port d'armes et assemblées illicites sur peine de la vye, quelque mandement qu'il leur feust faict d'aultre que de Sa Majesté[1].

Les huguenotz environ ce temps commencerent a s'assembler en plusieurs lieux et a tenir conventiculles et assemblées touchant leurs affaires qu'ilz disoient de la relligion pretendue refformée; mais soubz le pretexte de lad. relligion brassoient ainsi qu'on les menoit de surprandre la personne du Roy et de la Royne sa mere et ses freres, pour ce faict disposer des affaires du royaulme a leur voullonté. Et pour ce qu'ilz veoient que le Roy avoit faict venir en France pour son asseurance six mil Suisses gens d'eslite et que le roy d'Espaigne avoit envoyé en Flandres contre les subjectz (des) huguenotz et rebelles le duc d'Albe avec grandissime force tellement qu'il avoit dombté iceulx rebelles, tellement qu'il en avoit faict mourir plussieurs et aultres qu'il tenoit prisonniers, iceulx interpretans toutes ses choses a leur desadvantaige et qu'on les forceroit et contraindroit on de garder les eeditz du Roy, deslibererent entre eulx d'executer leur entreprinse, cependant que le Roy seroit a Meaux occuppé a faire sa feste de l'ordre du jour Sainct Michel en septembre oud. an, et qu'il ne se doubteroit d'aulcune chose. Et pour ce faire s'estoient advertiz les ungtz les aultres qu'ils se trouvassent en la compaignie a certain jour par eulx ordonné en armes pour executer leur entreprinse. En la ville de Rouen et aultres

[1] Sur les mesures prises par le Conseil de ville pour assurer l'ordre public, voir le registre A 19 des délibérations municipales, *Inv. somm., etc.*, p. 214-215.

lieux de Normandie, plussieurs desd. sedicieulx s'estoient preparez pour se trouver avec les aultres dont aulcuns estoient ja partiz et les aultres les debvoient suivre, esmeuz principallement de ce que monsieur de Sainct Martin, conseillier du Roy et commissaire, estoict venu en Normandye pour faire information contre ceulx qui avoient contrevenu contre lesdictz eeditz, dont plussieurs d'iceulx s'estoient [rendus] coulpables. Lequel sieur commissaire se partit de Rouen le vendredy xixme jour dudict mois de septembre, aprez avoir executé sa commission, pour s'en retourner par devers le Roy. Lesd. sedicieulx signamment veoians qu'il estoict party, en acttendant nouvelles de l'execution de leur entreprinse, s'assemblerent, le lendemain samedy xxme dud. mois de septembre, en aulcuns lieux de la ville de Rouen, sur les quatre a cinq heures de soir, pour deslibérer de leurs affaires, et feirent quelques exortations et prieres a leur mode acoustumée tousjours contrevenantz aux eeditz du Roy qui leur desfendoit de s'assembler aultrement qu'aux lieux qui leur estoient assignez pour le faict de leur pretendue relligion. Ce faict, ilz se retirerent si secretement que les harquebuziers de la ville et aultres gens de justice qui furent envoyez en armes pour les faire cesser, ne les trouverent. La nuict ensuyvant, iceulx huguenotz sedicieulx, estans advertiz que l'entreprinse qu'ilz avoient voulleu faire contre le Roy estoict descouverte et que le Roy s'estoict retiré a Paris en grande dilligence a saulveté, tous esfraiez et tremblans, ayans ceste persuasion qu'on les feroit tous mourir, s'en fuirent de la ville de Rouen a porte ouverte, les ungs par les portes, les aultres de grand haste se gecterent et passerent par aulcuns lieux des rempardz et fossez de la ville emportans avec eulx leurs armes et aultres choses comme ilz peurent a la haste. Le dimanche xxj^me^ jour dud. mois de sep-

tembre au matin, cella venu a la congnoissance des gouverneurs de la ville de Rouen, ilz feirent fermer les portes de lad. ville de Rouen et y furent mis gens en armes pour les garder et envoyerent en dilligence par devers le Roy pour l'advertir de ces choses et avoir son commandement de ce qu'ilz auroient affaire en tel trouble. Cependant les bourgeois et habitans de la ville, pour obvier aux entreprinses que pourroient faire lesd. huguenotz sedicieux qui tenoient les champs, feirent assembler quelque nombre de gens de la ville avec les harquebuziers, lesquelz prindrent les armes pour garder chacune nuict la ville, et fut commandé a ung chacun de mecttre lanternes et chandelles allumez la nuict es fenestres de leurs maisons, tout en attendant la responce du Roy.

Le mardy dernier jour de septembre oud. an 1567, fut faicte assemblée en l'hostel commung de la ville en laquelle furent depputez et nommez xij cappitaines des bourgeois de la ville, c'est assavoir troys de chacun quartier, ausquelz fut commandé de lever gens des bourgeois de leurs quartiers et enregistrer et faire armer pour garder les portes et murailles de la ville, ce qui fut faict, et prindrent lesd. bourgeois dès lors la garde de la ville suivant les lettres du Roy et responce d'icelluy sur ledict affaire. Monsieur de Trouville, cappitaine du chasteau en l'absence de Monsieur de Carrouges, prend le gouvernement d'icelle ville avec le conseil de la court de parlement et bourgeois de l'hostel de ville, commande et ordonne des choses par l'advis des dessusd.

Cent depputez aulcuns bourgeois notables pour le faict de la marchandise et aultres choses portées en icelle ville et yssans d'icelle, lesquelz pour soullager led. sieur gouverneur, ordonnent et disposent sur lesd. choses portez et rapportées et baillent passeportz lesquelz sont admis et

receuz par les cappitaines et lieutennantz esd. portes.

Est commandé ausd. cappitaines de ne laisser sortir de la ville aulcuns chevaulx de valleur de plus de dix escuz sans licence dud. sieur gouverneur. Les maisons des huguenotz sedicieulx et rebelles et aultres gens suspectz sont visitez par lesdictz cappitaines qui leur ostent les armes qu'ilz portent par invantaire en l'hostel commung de lad. ville.

Le lundy six^me^ jour d'octobre aud. an, fut publyé a son de trompe ung patent envoié du Roy a monsieur le bailly de Rouen ou son lieutennant donné a Paris le xxviij^me^ de septembre aud. an 1567, contennant que tous huguenotz et aultres sortis de la ville pour les causes dessusd. retournassent en leurs maisons paisiblement pourveu qu'ilz obaissent a la majesté dud. sieur, qu'ilz ne feussent rebelles ny adherans a ses ennemys qui l'estoient venuz assaillir et luy faire la guerre, en implorant l'aide, faveur et assistence de tous ses bons subjectz, tant de l'eglise, de noblesse que du peuple, ausquelz led. sieur permecttoit a tous en general et en particullier prandre les armes pour resister aux entreprinses de ses ennemys. Parquoy aulcuns retournerent en petit nombre estans ennuyez de tenir les champs ou ilz trouvoient plus de peril pour eulx que dans la ville de Rouen; les aultres obstinez en leurs entreprinses ou ne se fyans ausd. lettres patentes, ne voullurent retourner dont plussieurs aprez s'en repentirent.

Le vendredy xme d'octobre aud. an 1567, aprez midy, arriva a la ville de Rouen monsieur de Carrouges gouverneur d'icelle, aprez la venue duquel, Messieurs de la court et bourgeois de la ville, pour secourir le Roy et donner bon ordre pour la garde de la ville de Rouen, ordonnerent qu'on leveroit six centz soldatz dont en seroit envoyé quatre centz soubz la conduicte du cappitaine...

a Paris pour secourir le Roy, et les deux aultres centz demeureroient pour estre distribuez a chacun quartier d'icelle ville cinquante avec les bourgeois.

Ce pendant le prince de Condé et ceulx de Chastillon avec leurs adherans ayans failly a leur entreprinse qui estoict de prandre et se saisir des personnes du Roy et de ses freres et (se) faire roy, comme ilz cuydoient, led. prince de Condé, se mirent sur champs et vindrent a la ville de Laigny[1] où ilz s'assemblerent et la, en attendans leurs compaignons qu'ilz avoient mandez par toutes les provinces du royaulme pour se joindre avec eulx, feirent quelques courses allentour dud. lieu de Laigny, pour surprandre quelques villes de desfence par le moien desquelles ilz peussent empescher les vivres aux habitans de Paris par les rivieres de Seyne et de Marne et mecttre iceulx en necessité ou de composer avec eulx ou de sortir et combattre, ce qu'ilz ne peurent faire pour le bon ordre qui y fut donné en dilligence. Toutesfois ilz se saissirent des villes de Montereau fault Ionne[2], Soissons et aultres lieux ou ilz mirent garde et garnisons. Doncques veoyans qu'ilz ne proffitoient guieres en cela, ilz se partirent dud. lieu de Lagny, se mirent en compaignie tirans vers la ville de Paris laquelle ilz pensoient esbahir et surprandre, maiz il y avoit ja tant de gens de guerre pour le Roy avec les bourgeois d'icelle ville bien armez et encouragez de servir le Roy qu'ilz n'oserent aprocher plus que la ville Saint Denys ou ilz entrerent facillement pour n'estre de desfence, et la s'assemblerent monstrans en leur fierté bon visaige et ostention qu'ilz ne craignoient le Roy ne sa puissance, etc.

De toutes les provinces de France se preparoient d'aultre

[1] Lagny, ch. l. de canton de l'arr. de Meaux (Seine-et-Marne).

[2] Montereau, ch. de canton de l'arr. de Fontainebleau (Seine-et-Marne), au confluent de la Seine et de l'Yonne.

costé les grandz seigneurs et gendarmes cathollicques en grand nombre pour venir au secours du Roy dont il y en vint si grand nombre en peu de temps, se presentans au Roy joyeusement de grand couraige, que toute la ville de Paris reluisoit en armes; et assembla le Roy, devant la feste Sainct Denys aud. an 1567, sans les bourgeois de Paris, environ vingt mil hommes de pied et six mil chevaulx, en attendant les aultres qui se preparoient pour lesd. provinces tant nobles, ban et arriere ban, que aultres grandz seigneurs, princes et cappitaines qui se preparoient en grande dilligence pour venir servir le roy.

Les huguenotz estans a Sainct Denis faisoient plussieurs courses et pilloient les pays tout allentour et contregnoient les personnes qui estoient aux champs de porter vivres en leur camp qui estoict audict lieu de Sainct Denis.

Les habitans d'Argentueil[1], lieu de peu de resistence, craignans d'estre assailliz des huguenots et pour garder leurs biens et principallement leurs bons vins, s'estoient armez au mieulx qu'il leur avoit esté possible, desliberans de se desfendre desd. huguenotz lesquelz se assemblerent en grand nombre tant a pied que a cheval et vindrent aud. lieu d'Argentueil, le xiij^me^ jour d'octobre 1567, pour piller la ville ou mieulx le villaige. De prime face par le moien d'une compaignie de soldatz qui ayderent ausdictz d'Argentueil, lesd. huguenotz furent repoulcés et y furent occiz d'iceulx de six a sept vingtz hommes, qui fut grand perte ausd. huguenotz, lesquelz se veoians donnerent ung tel assault avec eschelles qu'ilz entrerent dans lad. ville d'Argentueil mectant a l'espée tous ceulx qu'ilz trouverent en leur fureur. Lesdictz soldatz s'estans retirez de l'eaue

[1] Argenteuil, ch.-l de cant., arr. de Versailles (Seine-et-Oise), sur la rive droite de la Seine.

de Seine ou ilz se saulverent, lad. ville fut pillée et mise en proye et fut bruslé l'esglise du prieuré dud. lieu; et a celle fin qu'on ne congneust la perte des gens desd. huguenotz, iceulx feirent jecter leurs compaignons mortz dans la riviere de Seyne avec ceulx d'Argentueil, faisans accroire que s'estoient de leurs ennemys. Plusieurs des huguenotz fugitifz de la ville de Rouen et pays de Normandie estoient audict combat d'Argentueil et principallement les basteliers et voicturiers de la riviere de Seine, gens adonnez a piller. Le lendemain, xiiij^me dud. mois d'octobre, iceulx huguenotz vindrent sur les trois a quatre heures de matin jusques ès faulx bourgs de Sainct Honoré et a la porte de Montmartre a Paris par une bravade ou ilz tuerent ung de la compaignie des Suisses, lesquelz leur feirent teste et les contregnirent de se retirer. Ced. jour arriva a Paris le mareschal de Strocy[1] ayant laissé ses bandes et compaignies a Sainct Clou, qui fut receu du Roi joyeusement en attendant messieurs de Guyse, de Tavennes[2], de Marticques et aultres grandz seigneurs qui bien tost debvoient venir au secours du Roy.

Le dix septiesme d'octobre fut publié a Rouen une lettre de declaration du Roy donnée a Paris le xiij^me jour d'icelluy mois, envoiée au bailly de Rouen ou son lieutenant, contennantes que encores que le Roy par ces lettres patentes

[1] Philippe Strozzi, fils de Pierre Strozzi, maréchal de France, né en 1541, chevalier des ordres du roi, colonel général de l'infanterie française. C'est à tort que notre relation lui donne le titre de maréchal qui n'appartint qu'à son père, mort en 1558.

[2] Gaspard de Saulx, s^r de Tavannes, fils de Jean de Saulx et de Marguerite de Tavannes, chevalier des ordres du roi, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, maréchal de France, 28 novembre 1570, gouverneur de Provence, amiral des mers du Levant, décédé en 1573.

du vj^me de ce present mois eust admonnesté tous et chacuns ses subjectz adherans ou ayans intelligence avec ceulx qui troubloient son royaulme, les chefz desquelz estoient lors en la ville de Saint Denis en France, d'eulx retirer de lad. intelligence dedans trois jours aprez la publication d'icelle sur peine de confiscation de corps et de biens, neantmoins n'auroient laissé pourtant de les faire depuis tenter et solliciter par tous moiens pour cest effect et envoyé devers eulx des premiers et plus grandz seigneurs de ses officiers et serviteurs qui y avoient trouvé telle dureté et opiniastreté de contynuer leur mauvaise entreprinse qui n'entendoit qu'a la ruyne et eversion de son estat, qu'il en debvoit avoir plus d'occasion [de] mescontentement et courroux, toutesfois que ayant tousjours opignion que la pluspart d'entre eulx ne se seroient precipitez en lad. intelligence que par faulx donné a entendre, pour ceste cause desirant de les retirer et que son affection fut plus amplement congnue d'ung chacun, declairoit de rechef que sans avoir esgard aux lettres precedantes que tous ceulx qui se vouldroient retirer de l'intelligence et participation desd. perturbateurs et retourner a luy pour luy faire service ou bien se retirer en leurs maisons pour y vivre doulcement et se y contenir sans s'emploier aux armes, qu'il les deschargeoit de la faulte qu'ilz pourroient avoir faicte pour vivre et joir doresavant de leurs biens, et a ceste fin les mecttoit et prenoit en sa protection et sauvegarde, desfendans très expressement aud. bailly ou son lieutenant et aultres ses justiciers, officiers et subjectz, sur peine de la vye, de leur mesfaire ne mesdire ne souffrir qu'il leur soict mesfaict ne mesdict en leurs personnes et biens en quelque sorte que ce soict, maiz les conserver et favoriser en tout ce qu'ilz pourroient, comme il entendoict aussy que l'on courust sus a tous aultres de lad. intelligence portant

armes contre luy et excerçant l'hostilité ja par eulx encommancée comme ennemys de luy et de son royaulme et perturbateurs du repoz et transquillité d'icelluy.

A Orleans les huguenotz durant ces choses s'estoient assemblés en plus grand nombre que n'estoient les catholicques, tellement que par plussieurs jours ilz combattirent les ungtz contre les aultres ou plusieurs furent occiz d'une part et d'aultre. Finallement les cathollicques ne peurent resister a la force desd. huguenotz, lesquelz assiegerent la cytadelle dud. lieu ou s'estoient retirez la pluspart desd. cathollicques, lesquelz avec le cappitaine d'icelle, apprez avoir soustenu par quelque[s] jours led. assiege et assault desdictz huguenotz, par faulte de vivres et secours rendirent ausd. huguenotz lad. citadelle.

Le mecredy xvme jour d'octobre 1567, furent publié a Rouen lettres patentes du Roy données a Paris le vj^me dud. mois d'octobre, contennant que led. sieur avoit admonnesté et de rechef admonnestoict tous gentilzhommes et aultres ses subjetz, de quelque estat qu'ilz feussent, estant de l'intelligence desd. perturbateurs du bien public, tant en la ville de Sainct Denis que aillieurs, qu'ilz eussent sur tant que Dieu souverain juge ordonnoit et commandoit et le debvoir du subject auquel ilz luy estoient naturellement obligez de bien considerer l'intention et la fin de telz desseingtz si pernicieux et dampnables et en ce recongnoissans eulx departir de ceulx qui vouldroient demeurer obstinez et pertinax en leurd. meschante entreprinse, se retirans a Sa Majesté comme a leur prince souverain duquel ilz trouveroient les bras tendus et ouvertz pour les embrasser et les recepvoir comme ung pere faict ses enffans et oublier leur faulte si dedans trois jours aprez la notiffication de sesd. lettres ilz y satisfaisoient, ce que Sa Majesté leur commandoit et enjoignoit tresexpresse-

ment sur peine de la vie et confiscation de corps et de biens, avec declairation qu'aprez led. temps passé il feroit proceder contre eulx, leurs alliez, adherans et complices par toutes veoies et manieres permise[s] de Dieu en tel cas, en sorte que, moiennant sa grace et bonté sur laquelle estoict fondée et appuyée la vengence d'ung si cruel et enorme deseing, ilz remporteroient et sentiroient de leur iniquité ce qu'ilz auroient merité, desfendant en oultre a tous ses subjectz de ses villes et villaiges que bourgades sur les mesmes peines qu'ilz n'eussent a faire ouverture ausd. huguenotz de leurs portes, villes ne chasteaux, bailler, administrer ne porter vivres, victuailles ne aultre commodité, ne obair ne croire a aulcung mandement, commandement ne ordonnance desditz perturbateurs, quelque pretexte et coulleur qu'ilz y peussent donner, et ce sur peyne d'estre tenuz et repputez faultheurs, adherans et complices desd. conspirateurs et comme telz puniz et chastiez de la mesme rigueur; et pour ce que Sa Majesté entendoit que plussieurs trouppes de gens tant de pied que de cheval s'assembloient en armes pour venir trouver les dessusd. perturbateurs et sedicieux, avec lesquelles forces ils faisoient infiniz oultraiges, meurtres et pilleries sur ses paouvres subjectz, mandoit a tous ses lieutennans generaulx des provinces, baillifz et senechaux, chacun en son regard, que pour rompre et discipper telles assemblées, ils eussent a mectre sur tout ce qu'ilz pourroient de force tant de la noblesse, ban, arriere ban, et a tous aultres ses subjectz avec lesquelz il voulloit qu'on courust sus comme ennemys publicqz de Sa Majesté et de son royaulme, faisant a ceste fin sonner le tocq saing quand besoingt seroit, en maniere que lesd. gens en armes et assembléez prohibez feussent contenues et empeschez executer leur mauvaise intention, etc.

Monsieur de Carrouges, lieutenant de monseigneur le duc de Bouillon, gouverneur de Rouen, estant a Rouen en l'absence dud. sieur duc, feist plusieurs ordonnances et commandemens touchant la pollice tant du faict des armes que des fortifications de la ville de Rouen, et premierement feist desfences a toutes personnes de quelque qualité ou condition qu'ilz feussent, aller puis... heures de soir sans lumiere et se trouver sur le pavé aprez dix heures sonnées avec armes et sans lumiere, ny mecttre les armes a la main dans la ville, ny soldatz a faire nourrir a leurs hostes ny mesmes les rançonner sur peine de la vie Lad. ordonnance du xvj^me^ d'octobre 1567, laquelle fut publiée le lendemain seiziesme d'icelluy mois, etc.

Aud. mois d'octobre 1567, la ville de Metcz en Lorraine, dont estoict gouverneur le mareschal de Vielleville, cuida estre surprinse par les huguenotz par la connyvence des soldatz et aultres habitans de la ville, tellement que le m^e^ d'hostel dud. sieur marechal y fut tué et dix ou douze de ses gens, le chef de lad. entreprinse estant un nommé Rocq fortisficateur d'icelle ville. Toutesfois, si bonne ordre y fut donnée que le tout fut appaisé et la ville asseurée par le Roy. Le cappitaine Vadancourt y acquict honneur pour ce qu'il tint bon et garda si bien la cytadelle que par son moyen la ville fut ainsy asseurée. Le Roy adverty manda au duc de Guyse que avec toutes ses forces il allast celle part pour garder lad. ville et le pais d'environ, ce qui fut faict en dilligence. Les forces dud. sieur de Guyse estoient lors, comme il fut rapporté au Roy, xxiiij enseignes de gens de pied et mil chevaulx.

Le xxj^me^ d'octobre aud. an, ledict sieur de Carrouges commanda a tous cappitaines des bourgeois de la ville de Rouen, suivant ce qu'il avoit ja ordonné, que lesd. bourgeois eussent a leur trouver au lieu ou leur garde s'as-

sembleroient, quand ilz en seroient advertiz, a quatre heures et demye de soir et qu'ils [eussent] a se rendre a la place Sainct Ouen devant son logis pour le plus tard et a celle fin de veoir les faultes qui se pouvoient commecttre et par aprez s'en aller a leur quartier.

Le vingt huictiesme dud. mois d'octobre, monsieur de Savigny, lieutennant de monsieur le duc de Montpencier, arriva a Paris avec le marquis de Villiers, de Montpesat[1] et leurs compaignies dud. seigneur duc de Montpensier, les harquebuziers du senechal d'Agenetz[2] et aultrez grandz seygneurs avec le grand nombre de gens y arriverent lors pour leur plaisir et faire service au Roy, et estoient environ huict centz chevaulx et quatre enseignes de gens de pied. Le mecredy precedant, monsieur de Saussac estoict arrivé avec huict centz chevaulx. Monsieur de Marticques assembloit ses forces en Bretaigne pour venir au service du Roy et feist ses monstres en la ville de Nantes, le xxvij^me^ dud. mois d'octobre 1567, de douze centz chevaulx et six mil hommes de pied, qu'il amena bien tost aprez a Paris et les presenta au Roy. Le grand prieur d'Auvergne admena au Roy huict centz chevaulx tant de gentilz hommes d'Auvergne pour leur plaisir que d'aultres bien montez.

Cependant monsieur de Tavennes tenoit assiegé la ville de Macons, que tenoï[en]t les huguenotz. Aprez la prinse de la ville, il arriva au camp du Roy avec grande compagnye de gens et entre aultres quatre mil Suisses.

[1] Melchior des Prez, s^r^ de Montpezat, fils aîné de Lettes, dit des Prez, s^r^ de Montpezat, maréchal de France, mort le 26 juin 1544, fut chevalier de l'ordre du roi et son lieutenant en Guyenne.

[2] François Ruffin, dit Poton, s^r^ de Peculvary et d'Azay, sénéchal d'Agenais et capitaine des gardes du roi. Sa veuve, Nicole le Roy du Chillou, épousa Artus de Cossé, s^r^ de Gonnor, maréchal de France.

Monsieur de Montluc[1] arriva avec trois mil harquebuziers de pied, ayant premierement desfaict mil ou douze centz hommes huguenotz en Gascongne qu'il trouva en son chemin.

D'aultre costé, monsieur Dennevers admena grande cavallerie d'Itallie.

Les huguenotz estans a Sainct Denis, veoyans qu'on ne sortoit point de Paris pour les combattre, s'advancerent et prindrent tous les barcz de la riviere de Seine allentour de Paris par le moien desquelz ilz s'esforcerent de coupper les vivres, du costé du pont Sainct Clou, tellement qu'on [n']y paouvoit aller seurement et tenoient une isle ou ilz tenoient ung corps de garde de cinquante soldatz pour garder les gens qui passoient. Le lieu s'appelloit Sainct Ouen[2]; on y envoya cinquante soldatz des compaignies du comte de Brissac dans ung bateau avec vingt cinq nautonniers partans de Paris de nuict faignans d'aller au pont de Challenton[3] qui tournerent en icelle isle ou ilz deffirent ledict corps de garde et tuerent partye desd. soldatz; les aultres se gecterent dans l'eaue, et admenerent huict prisonniers et rompirent tous les pontz.

[1] Blaise de Montluc, fils de François de Montluc et de Françoise d'Estillac, après avoir servi avec la plus grande distinction dans toutes les guerres qui eurent lieu entre la France et l'Autriche et s'être particulièrement distingué par l'héroïque défense de Sienne, fit une guerre acharnée aux protestants et ternit sa réputation par d'affreuses cruautés. Il fut chevalier de l'ordre du roi, colonel de l'infanterie française, lieutenant général du roi en Guyanne, maréchal de France en 1574, et mourut en 1577. Il a laissé sur sa vie et sur ses campagnes des *Commentaires* très estimés.

[2] Saint-Ouen, comm. située sur la rive droite de la Seine, entre Paris et Saint-Denis. — Ms. *Sainct aouen*.

[3] Charenton, en amont de Paris, au confluent de la Seine et de la Marne.

Le septiesme de novembre 1567, aprez disner, monsieur le duc d'Aumalle se partit de Paris avec deux mil chevaulx et quelques gens de pied pour aller a Busancourt pres de Surene[1] ou estoient environ cent soldatz qui empeschoient les vivres, lequel lieu fut prins par composition qui fut telle qu'ilz sortiroient avec leurs espées et que ceulx qui voudroient retourner en leur camp le pourroient faire, ce qu'ilz ne voulluront, et demeurerent au service du Roy.

Led. jour, le Roy feist reyterer par un herault au prince de Condé certaine ordonnance par luy faicte, lequel ne se monstra aud. herault.

Led. seigneur de Carrouges, avec les president et conseilliers de la court de parlement et gouverneurs de l'hostel de ville de Rouen, pour obvier aux entreprinses qui pourroient estre faictes contre la ville de Rouen par lesd. sedicieulx perturbateurs du repoz publicq et rebelles au Roy, premierement ordonnerent de faire reparer les murailles, rempardz et fossez d'icelle ville et pourveoir a toutes ces choses, et pour ce faire furent miz grand nombre de gens ausdictz reparations tant aux despens dud. hostel de ville que des parroisses de la ville et aultres communaultez d'icelle; et, pour ce que les ouvriers estoient negligens et s'admusoient a aller prandre leurs heures de leurs repas ou ilz consommoient la pluspart du jour, led. sieur de Carrouges commanda a tous ouvriers besoingnans aux fortiffications de lad. ville de Rouen se trouver a l'atellier a six heures de matin et n'en partir que a semblable heure du soir et n'abandonner le quartier ou ilz estoient besoingnans pour dejeuner ne disner sur

[1] Suresnes, à l'Ouest de Paris, sur la rive gauche de la Seine, au pied du Mont-Valérien.

peine d'un coup d'estrapade a la premiere fois et aultre plus grande punition a la seconde. Lad. ordonnance fut publyée èsd. qua[r]tiers et furent depputez plusieurs notables bourgeois, tant de l'esta[t] esclesiastique que des aultres, pour avoir la superintandance sur lesd. ouvriers.

Durant ces choses et qu'on donnoit ordre aux affaires de la ville de Rouen, les huguenotz et sedicieux de la ville de Dieppe, lesquelz s'estoient[1] auparavant avec les cathollicques d'icelle ville touchant la garde et manutention de leurs biens estans en lad. ville, veoians que les affaires n'alloient sellon leur desir et que les forces des cathollicques croissoient de jour en jour et les leurs diminuoient tant en Normandie que aultres provinces de France, secretement commencerent a machiner entre eulx de faire venir les Anglois descendre en France et leur livrer leurd. ville de Dieppe, et pour ce faire surprandre le chasteau d'icelle ville qui commandoit sur icelle, dans lequel estoict le cappitaine Chigongne[2], lieutennant en icelluy chasteau pour monsieur de la Milleraye, lesquelz avoient desliberé, soubz l'ombre de quelque feste qu'ils luy debvoient faire, le mecttre a mort, comme ilz avoient auparavant faict le cappitaine de Ricarville. Led. cappitaine Cygongne, estant adverty de leur entreprinse par quelque personne de lad. ville, se donna de garde de ne sortir du chasteau dont lesd. huguenotz et sedicieux furent encore plus esmeuz et commencerent a s'assembler tumultueusement pour forcer led. chasteau. Et cependant aulcuns d'eulx, tant des fugitifz de la ville de Rouen que

[1] Lacune. Il faut, ce semble, sous-entendre quelque mot au sens de : *entendus, concertés*.

[2] René de Beauxoncles, s^r de Sigognes, gentilhomme de la suite du maréchal de Brissac, qui l'avait fait nommer gouverneur de Dieppe. Il mourut le 7 novembre 1582.

des habitans de la ville de Dieppe, se mirent sur la mer et passerent en l'isle d'Angleterre pour solliciter lesd. Anglois de passer la mer et venir faire la guerre en France et leur promecttre de leur livrer lad. ville de Dieppe. Led. cappitaine Cygongne congnoissant toutes ces choses en advertit led. s^r de la Milleraye qui estoict a la ville du Havre de Grace, luy donnant a entendre qu'il luy envoyast secours pour resister aux entreprinses d'iceux huguenotz sedicieulx lesquelz voulloient myner led. chasteau si on n'y remedio[i]t bien tost. Monsieur de la Meilleraye de ce adverty incontinant fit lever trois compaignies de soldatz allentour de la ville du Havre et manda a aulcuns aultres cappitaines estans prochains d'icelle ville de Dieppe qu'ilz levassent gens et qu'ilz se tinssent prestz pour entrer en lad. ville quand il leur feroit sçavoir, et mesmes manda au cappitaine La Grange qui estoict dedans Rouen qu'il vint a luy avec sa compaignye. Ce faict, en grande dilligence alla aud. chasteau. Le lendemain, led. sieur de la Meilleraye envoya querir quattre des conseilliers et gouverneurs de l'hostel de ville pour parler a eulx, lesquelz vindrent aud. chasteau et se presenterent devant luy, ausquelz il feist plusieurs remonstrances des choses dessusd. en leur demandant que pour l'asseurance de lad. ville ilz eussent a recepvoir la garnison des soldatz qu'il luy voulloit mecttre et luy delivrer les portes et desfences d'icelle ville pour les garder. Iceulx conseilliers luy respondirent par la bouche de Jehan le Noble [1], contreolleur d'icelle ville, l'un d'eulx, comme celluy qui estoict en plus grand credit que tous ceulx de la ville que eulx estoient humbles serviteurs du Roy au-

[1] Jean le Noble, s^r de Grosmesnil, qui, d'après l'*Histoire de la Réformation à Dieppe* par Guillaume et Jean Daval (t. I, p. 33), avait commandé toute la cavalerie de la vjlle en 1562.

quel ilz voulloient bien obayr, maiz que eulx d'eulx mesmes ne pouvoient cella accorder sans l'avoir premierement refferé et communiqué avec les bourgeois d'icelle ville qui les avoient envoyez la pour entendre son voulloir, luy priant leur donner temps de trois jours de deliberation ; a quoy led. sieur de la Meilleraye dict qu'il ne leur donneroit aultre delay que d'une heure pour le plus. Lesd. conseilliers partiz de devant led. sieur de la Meilleraye se mirent a retour et incontinant les huguenotz sedicieulx, lesquelz cependant s'estoient armez et fortiffiez, commencerent a fermer les maisons et se mectre en desfence pour empescher que lesd. soldatz ne sortyssent du chasteau a la ville. Quoy veoians les cappitaines Du Mesnil Vasse, La Grange, Tresforetz[1] et leurs soldatz tous appareillés se mirent en debvoir pour sortir du chasteau et entrer en la rue, led. sieur de la Meilleraye advertissant ledict cappitaine Du Mesnil Vasse de[2] ne faire tant habandonner et hazarder comme il faisoit; lequel, nonobstant led. advertissement, hardyement se mect le premier en se tournant vers ses soldatz pour leur donner couraige et estant descouvert de son..... d'un coup de harquebouze tiré d'une fenestre de la ville par la teste dont il mourut. Les aultres cappitaines et soldatz se meirent en la rue pour aller vers lesd. huguenotz qui avoient faict une tranchée pour empescher qu'on ne vint sur eulx. La fut combattu vaillamment par lesd. soldatz lesquelz chasserent lesd. sedicieulx vers la porte estant vers la mer ou aprez avoir soustenu quelque temps ilz quicterent la place et la pluspart se mirent dans des navires qu'ilz

[1] La seigneurie de Tresforetz appartenait à la famille rouennaise de Maromme. On trouve en 1503 un Jehan de Maromme, s^r de Tresforetz et en 1581 un Louis de Maromme, s^r de Trefforestz.

[2] Ms. *et.*

avoient a ceste cause preparez et se retirerent dans la mer. Lesd. huguenotz occirent lesd. soldatz plusieurs nombres par des perthuis qu'ilz avoient faictz dans des maisons estans prez led. chasteau par ou ilz tirerent a couvert et y mourut led. cappitaine de Trefforet, et le cappitaine La Grange y fut blessé en sorte qu'il fut rapporté a Rouen ou il mourut bien tost aprez. Monsieur de la Meilleraye feist saisir les portes ou il meist gardes et se saisit de la ville ou il donna si bon ordre qu'il la força et la garda bien pour le Roy, dont lesd. huguenotz et leurs complices [furent] bien fachez. Quelques jours aprez, y furent envoyez par la court de parlement de Rouen, Messieurs le president Fumée[1], Bretel[2] avec monsieur Bigot[3], advocat du roy, pour informer des choses et des sedicieux qui estoient passez en Angleterre.

Le lundy xme de novembre 1567, le Roy estant adverty que les huguenotz estans a Sainct Denis estoient de grand matin sortiz dud. lieu pour aller, ainsi que l'on disoit, a Soucssons, a l'instant sur les sept heures de matin, commanda a toutes compaignies tant de pied que de cheval de sortir de Paris et soy mettre sur les champs, ce qui fut faict en grande dilligence par tous les seigneurs en general. Le Roy et la Royne et messieurs les freres du Roy demeurerent au chasteau du Louvre. Et furent menez douze pieces d'artillerie gardées par les Suisses et se camperent entre la Chappelle et Sainct Denis; et, sur les deux heures de rellevée, commença a tirer l'artillerie du Roy

[1] Antoine Fumée, s^r de Blandé, président au Parlement de Rouen en 1567.

[2] Raoul Bretel, s^r de Grémonville, conseiller au Parlement de Rouen en 1552, président en 1584.

[3] Laurent Bigot, s^r de Tibermesnil, avocat général au Parlement en 1527. Son fils Emery remplit cette fonction à partir de 1570.

qui feist grand meurtre sur lesd. huguenotz. La y eult plussieurs escarmouches et y furent faictes plussieurs charges qui feirent repoulcer lesd. huguenaulx lesquelz s'estoient gectez sur certaine bande de gens de cheval et infanterie de Paris vestuz de rouges qui lors s'enfuirent et cuiderent faire grand dommaige a l'armée du roy. Touteffois ilz retournerent[1] et reprindrent couraige et poursuivi[rent] lesd. huguenotz qui se retirerent a grande haste dedans Sainct Denis; et dict on que sans la nuict qui survint que iceulx huguenotz eussent esté desconfitz. Aud. combat fut navré le connestable dont il mourut bien tost aprez et fut porté son corps a Paris pour estre inhumé comme [a] icelluy appartenoit. On n'a peu bonnement sçavoir au certain le nombre des mortz du costé desd. huguenotz, principallement des gens nobles et gens de nom, a cause que la nuict ensuivante les corps furent portez dans la ville de Sainct Denis et la enterrés secrectement pour en perdre la congnoissance. De la part du Roy n'y mourut n'y fut blessé aulcun seigneur ou personne de nom que led. seigneur connestable, etc.

Le jour Sainct Martin, xj° de novembre[2] 1567, aprez midy, comme les soldatz de la compaignie de monsieur de Tourville estans a ung corps de garde qui ung peu auparavant avoit esté faict bastir dans le cymettiere de la grand esglise Nostre Dame, joignant la porte d'icelle esglise du costé de la grosse tour de beurre, faisoient la garde comme de coustume et plusieurs gens de la ville pasassent par led. cymetiere pour aller en lad. eglise, ung desd. soldatz indiscrept s'atache de parolles a deux cordelliers qui passoient par devant led. corps de garde pour

[1] Ms. *poursuivis.*
[2] Ms. *décembre.*

aller en icelle esglise, ce que veoiant ung des harquebuziers de la ville hardy et audacieux print la parolle pour lesd. cordeliers et disant aud. soldat qu'il ne faisoit son debvoir et aultres parolles dont sortit grande querelle entre led. harquebuzier et aulcuns de ses compaignons qui estoient dedans le cymettiere contre lesd. soldatz, lesquelz de parolles vindrent aux armes, en sorte que pour le debat fut toute la ville esmeue en armes, et n'eust esté la dilligence que monsieur de Carrouges et plusieurs gens de sa compaignie avec monsieur le presidant y meirent ordre de les appaiser, estoict fort a craindre une grande esmotion et combat en icelle ville. Toutesfois fut la ville a ce meue que lesd. soldatz, veoians le grand nombre des bourgeois armez qui venoient sur eulx, quictent led. corps de garde et se sauverent dans lad. esglise ou ilz se enfermerent et fut le service divin interrompu pour le grand bruict qui estoict. Iceulx soldatz furent [prins] et emprisonnez jusques au lendemain qu'ilz furent delivrez et leur furent rendues leurs armez. De la part desd. soldatz y demeurerent mortz neuf a dix hommes et du costé desd. harquebuziers et habitans de la ville y fut tué un porteur de sel, homme de bien, lequel ne portoit aulcunes armes et ne faissoit que passer son chemin. Plusieurs d'ung costé et d'aultre y furent blessez qui furent portez a l'hostel dieu[1] prochain de la, dont aulcuns moururent le lendemain, les aultres au peril de leurs personnes. Durant lad. esmotion les cappitaines qui avoient la charge ce jour la de la garde des portes feirent bien leur debvoir de garder lesd. portes ayans leurs gens appareillez et rengez en bataille, et fut si bon ordre donné parmy les rues et carrefourgs par le commun de la ville lequel en ung instant fut en

[1] L'hôpital de la Madeleine dans la rue qui en garde le nom.

armes que toutes les veoyes et passaiges furent cloz de charettes et poinsons ou tonneaux, en sorte que lesd. soldatz [virent] et congnurent qu'ilz se debvoient gouverner sagement en la ville de Rouen et qu'il ne leur seroit permiz de faire follie ou oultraige a aulcun de lad. ville.

Le lendemain, led. seigneur de Carrouges feist crier a son de trompe que toutes gens de la ville eussent a poser les armes et ne les porter par la ville sinon quand ilz seroient de garde ou qu'il leur seroit commandé, pour esviter aux querelles et debatz qui pourroient subvenir[1].

Le premier jour de l'an 1568, fut assemblé en l'hostel commung de la ville de Rouen, presence de monsieur de Carrouges, gouverneur, pour donner ordre aux affaires de la ville et a quelques advertissementz qui estoient venuz que les huguenotz et rebelles, tant de dehors la ville que de ceulx qui estoient dedans, machinoient secrectement de faire quelque entreprinse contre la ville de Rouen, s'il estoict possible, esperans que le prince de Condé avec ses alliez et son armée tourneroient vers le pais de Normandie et laisseroient l'entreprinse qu'il avoit faicte d'aller en Lorraine au devant de quelques compaignies de reistres; et pourtant en lad. assemblée fut advisé et conclud que soudainnement et sans en rien descouvrir, on se saisiroit des principaulx huguenotz d'icelle ville, tant de ceulx qui estoient retournez aprez les eeditz du Roy que de ceulx

[1] *Inv. somm. des délibérations de la ville*, p. 216 : « 13 nov..... « Mention de la sédition advenue le 11 de ce mois, au cimetière N.-D., entre les soldatz et les bourgeois. — 7 déc..... Lettre du Roi (Paris, 21 nov.) touchant l'émotion advenue le jour Saint-Martin; l'information avait établi que l'agression était venue du côté des soldats, dont la plupart étaient tenus pour gens de la nouvelle religion. Ordre avait été donné à Carouges de faire tel châtiment de leur faute que les autres y prissent exemple. »

qui s'estoient absentez, mais estoient factionnaires et a craindre pour ce qu'ilz avoient faict par le passé, et que on les constitueroit prisonniers, ce qui fut faict et executé contre les personnes de Ysaac Jehan, Civille, viconte de l'eaue [1], Poullain dict Boscguillaume [2], Pinchon, Le Machecrier, advocatz, Viard, changeur, et aultres qui furent mis ès prisons de la court esclesiastique.

Le unziesme de janvier 1568, a sept heures de matin, s'assemblerent en la court de parlement messieurs de lad. court avecques les grandz vicaires de l'esglise et archevesché, deux des chanoines du chappitre de Rouen, le lieutennant general du bailly de Rouen, le procureur du Roy aud. bailliage, pour desliberer et respondre a ce que avoit proposé dans l'hostel commung d'icelle ville ung gentil homme envoyé par le Roy aux habitans de lad. ville ayant lettres de creance du Roy nommé [Lullier] [3] contenant lesd. lettres que ceulx de la ville eussent a regarder s'ilz avoient forces assez pour tenir et desfendre la ville de Rouen contre ceulx qui la vouldroient assaillir et que de ce ilz eussent a l'en advertir pour y donner ordre et leur envoier gens s'ilz en avoient besoing, et pour la creance avoit dict que le Roy luy avoit donné charge de dire qu'ilz se tinsent sur leurs gardes et que le prince de Condé avec son camp faisoit estat et se desliberoit de venir en Normandie et assaillir icelle ville et aultres qu'il avoit promis

[1] Jacques de Civille, vicomte de l'Eau en 1538.

[2] Mathieu Poulain, sr du Boisguillaume, avocat en la cour pour la vicomté de Rouen, fut en 1582 député par le roi aux Etats de Normandie chargés de procéder à la rédaction et la reformation de la coutume.

[3] Lullier. Ce nom, que n'indique pas le ms., nous est donné par le registre A 19 des délibérations municipales. Voir sur les assemblées du 1er et du 11 janvier 1568 l'*Inv. somm.*, p. 106.

livrer aux reistres qu'il faisoit venir ; a quoy, aprez plusieurs discours et adviz, pour ce que monsieur de Carrouges, gouverneur de Rouen, demandoit qu'on feist venir deux compaignies d'hommes d'armes de cheval et douze centz hommes de pied et qu'il ne soroit se fier et asseurer de la desfence des bourgeois et soldatz estans a present avec eulx, et aussy demandoit quarante soldatz pour la garde de sa personne, fut conclud par lad. court qu'on advertiroit le Roy de ce et qu'on le prieroit d'envoier lesd. hommes d'armes et soldatz; ce que n'acorderent lesdictz conseilliers et eschevins de lad. ville, lesquelz dirent de leur chef qu'ilz envoieroient au Roy au nom des habitans de la ville pour cest affaire pour y donner tel ordre qu'il plairra a Sa Majesté. Depuis fut regardé qu'il n'estoict necessaire et que les ennemys tournoient d'aultre costé ; par le tout fut delaissé.

Le samedy iij^me^ d'avril 1568, comme toutes les chambres de la court de parlement de Rouen feussent assemblées en la salle dorée du pallaiz pour desliberer sur les lettres patentes du Roy en dabte du..... dernier touchant la paix accordée aux huguenotz et aultres ennemys et rebelles dud. sieur, jouxte qu'il estoict contenu ausd. lettres, plussieurs gens non congnuz, en grande tourbe de menu poppullaire et soldatz estans en la ville de Rouen, se trouverent aud. pallaiz esmeuz contre les huguenotz et fachez de la paciffication qui leur estoict accordée a leur advantaige, comme ilz estimoient, aprez avoir esté cause de tant de maulx en ce royaulme, pour ouir et entendre le contenu esd. lettres patentes et l'arrest de la court sur icelles. L'heure venue, aprez la desliberation de la court, ordonné que lesd. lettres seroient publiez, la porte de lad. salle fut ouverte et furent appellez les advocatz et procureurs, comme de coutume, pour ouir lad. publication.

Lors lesd. soldatz et poppulaire entrerent avec lesd. advocatz confusement en grand nombre tant que[1] lad. salle en peult comprandre, et la, attentifz a ouyr la lecture d'icelles lettres, laquelle fut faicte par Godeffroy, l'ung des greffiers de lad. court, se contindrent paisiblement sans tumulte jusques a ce que ledict greffier vint a l'article des presches accordées aux nobles en leurs maisons; ce que oyans lesd. soldatz et aultres gens incongnuz commencerent tumultueusement a crier et empescher lad. lecture et publication, de sorte qu'il convint a messieurs les presidans et conseilliers et aultres d'icelle premiere chambre se retirer et sauver pour esviter la fureur desdictz soldatz, lesquelz commencerent a s'atacher aux huguenotz qu'ilz trouverent aud. pallaiz, tant procureurs que aultres, en rompans leurs bancz, saz et escriptures, et a les battre a couptz de poingtz et a leur faire plussieurs viollances. De la, aulcuns d'iceulx soldatz allerent en la cohue et court de bailliage ou ilz contregnirent les lieutennans et conseilliers presidiaux de leur rendre et delivrer neuf ou dix soldatz prisonniers, lesquelz ilz amenerent avec eulx. Puis, avec les aultres qui estoient sortiz du pallaiz, commencerent a entrer es bouticques des huguenotz estans allentour du pallaiz, et principallement les libraires ou ilz commencerent a rompre et brusler leurs livres et pappiers et a les piller. De la, courans par les rues prochaines ou ilz trouverent des libraires ou ilz feirent le pareil et mesmes s'attacherent aux aultres huguenotz marchans, les pillans et saccagens leurs bouticques. Aulcuns desd. soldatz par force entrerent ès prisons de la court esclesiasticque ou estoient prisonniers lesd. Ysaac Jehan, Civille, Pinchon, Le Fossé et aultres dessus nommez, ausquelz ilz feirent

[1] Ms. *par*.

la paour de la mort et aultres menaces en les menasant de les occire; ce que veoians lesdictz prisonniers leur baillerent tout ce qu'ilz avoient d'argent pour saulver leurs vies en criant misericorde. Lesd. soldatz aians eu leur argent les laisserent la. La nuict ensuyvant, lesdictz prisonniers furent menez secrectement dans le Vieil Pallaiz pour les saulver de la fureur du peuple. Aud. tumulte se trouverent plusieurs gens des ordonnances estans en la ville et y furent veues plussieurs casacques jaulnes qu'on disoit estre de la compaignie du mareschal de Gonnor[1], lesquelz aprez le pillaige se retirerent de lad. ville.

Le lundy vme dud. mois, a la levée de la court, se trouverent grand nombre desd. sedicieux en la court du pallaiz et recommencerent le tumulte et sedicions precedans pour empescher la publication d'icelle paix qu'ilz estimoient lors estre publiée. Monsieur de Carrouges y envoia le sergent major avec cinquante soldatz de sa compaignie pour faire cesser led. tumulte, lequel fut contrainct se retirer veoiant le grand nombre desd. sedicieux qui luy commandoient qu'il se retirast. Iceulx sedicieux bien tost aprez s'appaiserent quand ilz entendirent que la court ne poursuivoit plus lad. publication laquelle fut remise jusques a ce qu'on y auroit donné ordre.

Le vendredy neuf^me^ dud. mois d'avril 1568, par le commandement dud. sieur de Carrouges et de messieurs de lad. court de parlement, tous les cappitaines, tant des

[1] Artus de Cossé, fils de René de Cossé, s^r^ de Brissac, et de Charlotte Gouffier, et, par suite, frère du maréchal de Brissac, chevalier des ordres du roi en 1559, gouverneur des pays d'Anjou, de Touraine et d'Orléans, maréchal de France en 1567, mort 15 janvier 1582. On le désigne d'ordinaire sous le titre de maréchal de Cossé ou de maréchal de Gonnor. Il fut aussi grand pannetier de France et surintendant des finances.

bourgeois que des soldatz de la ville de Rouen, s'assemblerent en armes avec leurs gens pour garder les rues et places de la ville et principallement allentour dud. pallaiz qu'il n'y eust esmotion desd. sedicieux pour empescher la publication d'icelle paix laquelle fut publiée a la barre du pallaiz sans contradiction d'aulcune personne, et lors chacun se retira paisiblement ; et touteffois, pour esviter a toutes surprinses, fut contynuée la garde des portes de la ville comme devant, et depuis pour aulcune raison furent changez aulcuns des cappitaines et aultres miz en leurs lieux, le tout paisiblement au contentement d'iceux cappitaines.

Au commencement du mois de juing 1568, vindrent quatre compaignies de soldatz pour entrer dans le Viel Pallaiz de Rouen, estans envoiés par le Roy pour tenir garnison en lad. ville. Les bourgeois et habitans d'icelle ville leur fermerent les portes et ne les voullurent laisser entrer, et demeurerent ès faulbourgs quelques jours jusques a ce que le Roy manda aux conseilliers et sindictz de la ville, qui avoient envoyé a Sa Majesté pour quelques affaires publicques d'icelle ville, qu'il ne les orroit en aulcune maniere jusques a ce que lesd. compaignies seroient entrés dans lad. ville pour la garde et asseurance d'icelle. Monsieur de Carrouges, gouverneur, et les conseilliers sindictz de la ville veoians ce, pour esviter la sedition du peuple, de nuict secrectement feirent entrer lesd. compaignies par le Viel Pallaiz dans la ville et les logerent par quartiers ès maisons des huguenotz ou ilz se contindrent fort paisiblement et avec grande modestie, et a leur entrée led. sieur de Carrouges leur feist faire profession de leur foy cathollicque [1].

[1] *V.* sur les difficultés qui surgirent alors et les dangers que courut la ville l'*Inv. somm. des Délibérations*, p. 219.

Les huguenotz de la ville qui estoient encores absens furent cause des venues desd. compaignies, pour ce qu'ilz donnoient a entendre qu'ilz n'estoient asseurez des catholicques qui leur faisoient, comme ilz disoient, plussieurs esforts des portes de la ville ou ilz en avoient tué grand nombre desd. huguenotz. Mais quand ilz veirent que lesd. soldatz estoient logez en leurs maisons seullement, et les cathollicques maintenuz en leurs libertez, ilz furent fortz fachez et se repentirent plusieurs d'estre retourné en leurs maisons. Toutesfois il leur convint avoir pacience pour l'hoeure, etc.

Pour evitter aux entreprinses et esmotions que pourroient faire iceulx huguenotz, il fut advisé par la court de parlement et gouverneur de la ville suivant le mandement du Roy que on contynueroît le guet et gardes de la ville et portes d'icelle, et que tous chefz de maisons y assisteroient de jour en personne et de nuict y mectroient leurs gens; et, pour ce que plussieurs des bourgeois s'en excusoient de soy trouver, il fut ordonné par lad. court que en chacune porte se trouveroit de jour ung conseillier d'icelle court pour commander et prandre garde avec lesd. bourgeois et leurs cappitaines et lieutennants sur tous ceulx qui entreroient et sortiroient en lad. ville, dont les huguenotz furent bien fachez pour ce qu'ilz ne pouvoient plus sortir librement comme ilz faisoient auparavant.

Lesd. huguenotz estans toujours en sollicitude et inquieté espartiz en plussieurs lieux, aud. mois de juing et juillet ensuivant, se assemblerent en la Picardye soubz la conduicte du cappitaine Cocqueville qui estoict sorty d'Orleans ou il avoit eu charge, et solliciterent si bien leurs entreprinses qu'ilz attirerent avec eulx plussieurs soldatz du Havre[1] et aultres garnisons qu'ilz attirerent

[1] Ms. *du Havre soldatz.*

avec eulx et gaignerent par force d'argent, leur donnant a entendre que tous ceulx de leur alliance avoient desliberé de faire la guerre en Normandye aussy tost qu'ilz auroient prins quelque ville ou place [ou] ilz se pourroient retirer prez dudict pays de Normandie, que incontinant ilz seroient secouruz de tous costés. Doncques estans ensemble avec lesd. soldatz jusques au nombre de deux ou troys mil hommes, vindrent surprandre la ville de Sainct Vallery sur Somme dont ilz se saisirent et emprisonnerent tous les hommes qui estoient dedans, fortz les gens d'esglise qu'ilz feirent mourir a leur voullonté, et mirent toutes les femmes et enffans hors d'icelle ville. Le Roy adverty de ses nouvelles y envoia le mareschal de Cossé acompaigné des sieurs de Mailly[1] et Rubamprey[2] et aultres cappitaines jusques au nombre de six mil hommes de pied avec quelque nombre de chevaulx, lesquelz trouverent les gens du plat pays en armes en grandissime nombre, assiegerent lad. ville qu'ilz battirent de telle sorte qu'ilz feirent bresche par laquelle ilz entrerent dedans le dimanche dixhuictiesme de juillet 1568.

Le dimanche xviij^me^ de juillet, les quatre compaignies qui estoient dans la ville de Rouen en garnison se partirent de lad. ville de Rouen(s) pour aller audict siege de

[1] Faut-il voir sous ce nom René, baron de Mailly, s^r^ de Bouillancourt, etc., fils d'Antoine de Mailly et de Jacqueline d'Astarac, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, chevalier de son ordre, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur de Montreuil, ou François de Mailly, s^r^ d'Harcourt, fils d'Esme ou Edme de Mailly et de Marie Poulain, tué au siège de la Fère en 1580 ?

[2] André de Bourbon-Vendôme, s^r^ de Rubempré, fils de Jacques, bâtard de Vendôme, et de Jeanne de Rubempré, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur d'Abbeville, mort en juin 1580.

Sainct Vallery, accompaignez de monsieur le comte de Brissac[1] qui y arriva si bien appoint qu'il se trouva a l'assault et prinse de ceste ville devant que lesd. quattre compaignies y feussent arrivez. Ceulx qui estoient dedans s'enfuirent la pluspart, dont plussieurs furent occis par la commune du pays et une grande partye se noierent a la riviere. A l'entrée[2] ceux qui furent rencontrez furent miz a mort; les aultres qui s'estoient cachés furent prins avec leur cappitaine Cocqueville et aultres chefz[3] qui furent menez a Abbeville la ou ilz eurent les testes couppées et icelles envoyées a Paris, etc.

Lesd. huguenotz[4] audict lieu de Sainct Vallery estonna beaucoup les aultres a cause que leur deseing estoict descouvert et rompu qui estoict, comme confessa led. de Cocqueville devant que de mourir, de se fortiffier aud. lieu de Sainct Vallery et la s'assembler en si grand nombre qu'ilz seroient les plus fortz es parties de Normandye et Picardie et auroient la mer a commandement aisement pour passer de la a la ville de la Rochelle que lesd. huguenotz tenoient encoires, et mesmes de faire venir les Anglois a leur aide quand il leur plairoit, etc.

Iceulx huguenotz, aprez l'eedict de paciffication publié et que leurs reistres furent retournez en leur pays, rendirent la ville d'Orleans et aultres villes qu'ilz avoient

[1] Timoléon de Cossé, comte de Brissac, fils de Charles de Cossé, maréchal de Brissac, et de Charlotte d'Esquetot, grand fauconnier de France, colonel de l'infanterie française, tué en 1569 au siège de Mussidan, à l'âge de vingt-six ans.

[2] Ms. *allentrée*.

[3] De Thou, IV, p. 77, cite parmi les compagnons de Cocqueville, les capitaines Vaillant et S. Arnaud « braves officiers venus de Normandie ».

[4] Passage altéré. Il faut sans doute lire : La défaite desd. huguenotz....

occupez durant le discours de la guerre, fors et reservé lad. ville de La Rochelle qu'ilz ne voullurent rendre a cause, comme ilz disoient, que dans lad. ville d'Orleans on avoit miz grosse garnison de gens de guerre et mesmes que ès aultres villes du royaulme les cathollicques n'avoient posez les armes mais les portoient et gardoient les portes de leurs [villes] et desarmoient par tout lesd. huguenotz et faisoient plussieurs excez a ceulx qui retournoient dans les villes et les contregnoient[1] aultrement que l'eedict de paciffication ne contenoit ; dont pour remedier et pourveoir a ce qu'ilz veoient, retindrent lad. ville de la Rochelle que gardoit le sieur de Rochefoucault et aultres leurs chefz de guerre et pour se fortiffier feirent faire l'entreprinse dessusd. de Sainct-Vallery par led. Cocqueville, qui ne vint pas a leur advantaige, comme ilz cuidoient. Le sieur d'Andelot[2], devant que la guerre qu'il sentit prochaine fut esmeue, s'en alla [a] la ville de Laval en Bretaigne[3] qui estoict venue a ses enffans par succession, soubz coulleur de visiter lad. ville et ordonner de lad. succession avec les aultres coheritiers de la maison de Laval, mais c'estoict pour estre plus prez d'icelle ville de la Rochelle et pour recepvoir les compaignies qui le debvoient venir trouver quand il seroit besoingt.

Le Roy estant adverty de ses choses et que l'admiral estoict allé en Alemaigne pour faire venir gens en France

[1] Ms. *contregnirent*.

[2] François de Coligny, sr d'Andelot, etc., fils de Gaspard de Coligny et de Louise de Montmorency, né 18 avril 1521, colonel général de l'infanterie en 1555, mort en 1569. Il avait épousé en 1547 Claude de Rieux, comtesse de Laval et de Montfort, et c'est ainsi que la ville de Laval était venue à ses enfants par succession. Il était le frère de l'amiral de Coligny et d'Odet de Coligny, cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais.

[3] Au Maine et non en Bretagne.

pour lesd. huguenotz, ordonna son camp estre dressé a Orleans la ou toutes compaignies d'ordonnances se trouverent dans le quinzme jour de septembre ensuivant, duquel il bailla la charge a monsieur son frere pour tirer vers le pais de Rochelois et avec luy les sieurs de Marticques, de Monluz et de Damville, et pour obvier aux Allemans qu'on disoit venir pour lesd. huguenotz, il y envoya le duc d'Aumalle vers les frontieres avec grosse compaignie de gens de guerre pour garder les passaiges, etc.

Le prince de Condé, veoyant l'esfort que faisoit le Roy et craignant d'estre prins la ou il estoict vers le pays de Lyonnais, secrectement se retira avec quelque nombre de chevaux et trouva moyen de passer la riviere de Loyre sans estre apperceu et se saulva avec les autres aud. lieu de Rochelle ou ils commencerent a desliberer de la guerre.

En Normandie, le comte de Montgommery, aprez s'estre tenu paisiblement quelque temps en ses terres prez de la ville d'Avranches, aiant entendu l'estat des choses, aud. mois de septembre assembla les compaignies des sieurs d'Aigneaux, Trassy et aultres de la basse Normandie et se mect sur les champs et de prime face alla [prendre la] ville de Vire qu'il pilla et meist le feu aux Cordelliers, et de la tira vers Argentan, Faillaize et Allençon, pillant et mectant le feu par tout, brusla l'abbaye de Sainct Martin de Seez et feist plussieurs excez audict pays et principalement sur les gentilz hommes catholicques.

D'aultre costé, au pays de Caux, le cappitaine la Moissonniere[1] assembla quelques gens qu'il [vouloit] faire

[1] Le fief de la Moissonnière qui appartenait aux Blondel (*V.* plus loin, p. 355) se trouvait dans la paroisse de Lintot (vicomté de Caudebec, sergenterie de Bolbec.) V. *Registre des Fiefs et Arrière-*

passer la riviere de Seyne pour se joindre avec ledict sieur de Montgommery, maiz il fut empesché de son entreprinse pour le bon ordre qu'i donnerent les sieurs de Carrouges et la Meilleraye et Breaulté[1], lesquelz feirent prandre et arrester tous les basteaux estans sur lad. riviere de Seyne et garder aux villes de Rouen, Caudebec et Pont de l'Arche, etc.

Au mois de janvier 1568, le cardinal de Chastillon, Arles aultrement dict le sieur de Ligny, Teilligny[2] et aultres envoyez par le prince de Condé et l'admiral soubz saufconduict du Roy, vindrent au boys de Vincennes pour traicter de la paix. La, de la part de sa majesté leur furent proposez deux conditions principalles pour parvenir a la paix, c'est assçavoir que lesd. princes, admiral et tous les aultres de leur party eussent a poser et mectre les armes bas et qu'ilz vinssent tous demander [pardon] a Sa Majesté, et qu'il pardonneroit a tous ceulx qui avoient porté les armes contre Sad. Majesté tant a la bataille de Sainct Denis que aillieurs, fors et reservé [ceulx] qui avoient prins les armes contre luy le jour de Sainct Michel a l'assemblée de Meaux, lesquelz n'entendoict

Fiefs du Bailliage de Caux en 1503, publié par M. A. Beaucousin, p. 195.

[1] Adrien II, sire de Bréauté, fils d'Adrien Ier et de Jeanne de la Haye, chevalier de l'ordre du roi, membre de son conseil privé, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, colonel général des arrière-bans de Normandie, vicomte hérédital de Hautot-en-Auge, lieutenant pour le roi au pays et gouvernement de Normandie, mort en juin 1605.

[2] Charles, sr de Teligny en Rouergue, de Lierville, du Châtelier et du Monstreuil-Bounin, gentilhomme ordinaire du roi, lieutenant de la compagnie de l'amiral de Coligny, dont il épousa la fille Louise en mai 1571.

comprandre au traicté de la paix, jusques a ce qu'ilz se feussent justiffiez pour ce faict. L'aultre article estoict que le Roy vouloit qu'ilz restablissent tout ce qu'ilz avoient desmoly, ravy et prins et le remissent en son esta[t] deu, lesquelles conditions ilz ne voulurent recepvoir, ains demandoient a avoir presches et vivre(s) en leurs maisons selon leur conscience, et que Sa Majesté remis et oubliast toutes choses passées sans demander pardon, n'aiantz, comme ilz disoient, aulcunement Sa Majesté offencé, et que de remectre les choses en son premier estat et deu ne leur estoict possible. Doncques aprez avoir esté quelque temps aud. lieu de Vincennes, furent renvoyez sans riens faire et fut la charge au senechal d'Agenestz de les faire reconduire jusques au lieu dont ilz estoient venuz, et sur ce fut la paix faillye a faire. Le Roy alors commanda au prevost de Paris que incontinant il feist saisir et prandre et vandre les biens des huguenotz estans a Paris, ce qui fut faict pour lors assez doulcement et sans tenir trop grande rigueur ausd. huguenotz, estans supportez plussieurs d'iceux des cathollicques leurs parens et alliez. Semblablement en fut faict a Rouen ou ilz ne furent pas plus mal traictez.

Le prince de Condé et ses alliez estans a Lespiney vers Chalon en Champagne, aprez le retour desd. cardinal de Chastillon[1] et ses compaignons, estans advertiz que le Roy assembloit grandes forces pour aller contre eulx, deslogerent dud. lieu et tirerent a Bar et de la vint recepvoir

[1] Odet de Coligny, cardinal de Châtillon, fils de Gaspard de Coligny et de Louise de Montmorency, né le 10 juillet 1515, archevêque de Toulouse, évêque et comte de Beauvais, cardinal en 1553. Il adopta les doctrines des protestants et épousa Élisabeth de Hauteville, dame de Lore. Il mourut en Angleterre le 14 février 1571. Il était frère de l'amiral de Coligny et de Dandelot.

six mil reistres[1] que l'admiral avoit praticqués en Allemaigne avec lesquelz il s'achemina vers Geinville[2] et print son chemin par la Bourgongne pour se venir joindre avec grand nombre de Provensaulx et Bourguignons qu'on estimoit jusques a huict mil hommes de pied qui venoient de Provence et Bourgongne. Le camp du Roy poursuivit lesdictz prince et ses gens lesquelz ne voullurent oncques attendre maiz fuyoient devant led. camp fuyans et destruysans le pays par ou ilz passoient, en sorte que ceulx du camp du Roy qui les suivoient contynuellement sans les perdre guieres de veue, ne trouvoient[3] plus souvant riens par ou ilz passoient, tellement qu'ilz eurent lors de grandes necessités, tant par les ruynes que faisoient lesd. reistres que aussy pour le mauvaiz temps de la saison qui estoit fort pluvieux.

Au mois de febvrier 1569, esmotion en Normandie par les huguenotz excitez au pays de Caux par Jehan de Canouville, sieur de Raffetot[4], Pierre et Loys dictz Blondel, sieur[s] de la Moissonniere, et aultres chefz d'iceulx huguenotz. Secrectement avoient esté emblez les clefz des portes de la ville et les moulles d'icelles prins et baillez a ung serrurier de la faction pour les contrefaire, et par ce moyen les huguenotz d'icelle ville debvoient a certain jour faire leur esfort et ouvrir les portes et recepvoir dedans lesd. aultres huguenotz acompaignez de

[1] Ce renfort était amené par le comte palatin Jean-Casimir.

[2] Joinville, ch.-l. de canton de l'arr. de Vassy (Haute-Marne).

[3] Ms. *trouvans*.

[4] Jean de Canouville, troisième du nom, s^r de Raffetot, d'Auzouville-l'Esneval et de Boscherville, fils de Pierre de Canouville et de Renée Chauvin, dame d'Ausouville-l'Esneval et d'Auzouville-sur-Bacqueville. Il épousa, par traité du 15 janvier 1536, Antoinette de Rouvray de Saint-Simon, petite-fille du chancelier Du Prat.

leurs complices espartiz en divers lieux qui tous avoient le mot du guet. Aultant en debvoient faire au Havre de Grace et avoient la promesse d'ung soldat dud. lieu qui debvoit faire aud. jour la sentinelle et les recepvoir secrectement avec eschelles par certain endroict facille a occupper. Le tout descouvert, monsieur de la Melleraye en advertit mons^r de Carrouges estant a Roueri qui luy envoya ung bon nombre de bourgeois et soldatz estans dans Rouen esquippés en guerre, lesquelz partirent de nuict pour aller trouver led. sieur de la Meilleraye; maiz devant qu'ilz arrivassent, ledict sieur de la Meilleraye avoit esté à Raffetot dont s'estoict party en dilligence led. sieur de Canoville ayant laissé quelques gens pour la garde de sa maison, lesquelz il print et les envoya prisonniers a Caudebec pour faire leur procez; depuis ilz furent admenez a Rouen et furent penduz sept d'iceux au Viel Marché. Le jeudy xme dud. mois, ledict de Canoville fut condampné a estre decappité par effigie et lesd. sieurs de la Moissonnerie aussy condamnez a estre penduz par effigie pour n'avoir peu estre apprehendez au corps et leurs biens confisqués au Roy comme convaincuz de cryme de laise majesté.

Le dimanche xxvij^me dud. mois de febvrier 1569, le marechal de Cossey, dict de Gonnor, envoyé par le Roy pour gouverneur et lieutennant general en Normandye soubz l'aucthorité de monsieur d'Anjou, frere du Roy, gouverneur dud. pays, entra a Rouen sur le midy par la porte de Martinville et s'en alla loger a la maison du Bourgtheroulde au Marché aux Veaux et le jeudy ensuivant sa commission fut leue au parlement de Rouen, etc.

Le samedy cinquiesme de mars 1569, furent decappitez au Viel Marché de Rouen les sieurs de Lineboeuf et

de Canteville[1] par sentence et arrest de la court de parlement et leurs enffans et heritiers declarez inobles pour avoir esté accusez et convaincuz de la trahison qu'ilz avoient voulleu faire avec les huguenotz de livrer aux Angloiz et fugitifz les villes du Havre et de Dieppe.

Le lundy xixme dud. mois de mars oud. an[2], fut chanté en l'esglise Nostre Dame de Rouen *Te Deum laudamus* par le commandement de monsieur le mareschal de Cossey, gouverneur, environ les neuf a dix heures de matin, ou se trouverent messieurs de la court de parlement en robbes noires. Messieurs du chappitre de Rouen prindrent toutes les riches chappes pour solempniser la feste, a cause de la victoire donnée au Roy sur les huguenotz et de la mort du prince de Condé ; et fut advisé par messieurs du chappitre que le *Te Deum* seroit deschanté en la nef d'icelle esglise ou on avoit preparé ung lieu pour ledict sieur gouverneur et places pour les sieurs de la court, pour plus grande solempnité et au contentement du peuple qui affluoit de tous costez, ainsy qu'on avoit faict a la publication de la paix entre le roy Henry et le[roy] Philippe d'Espaigne, ce qui [fut] empesché par ladicte court qui voulust qu'il fut chanté en coeur.

Les huguenotz fugitif[s] estans en Angleterre solicitoient par tous moiens a eux possibles les Anglois de leur donner aydeet les secourir et d'esmouvoir guerre en France pour empescher les cathollicques, et si emploi[oi]t de

[1] François Martel, s^r de Lindebeuf, fils de Charles Ier Martel, s^r de Basqueville. — Jacques de Malderrée, s^r de Catteville. *V.* sur les faits qui amenèrent le supplice de ces deux personnages : M. A. Hellot, *Essai historique sur les Martel de Basqueville*, etc., p. 184-193. L'arrêt qui les condamna est donné p. 188-190.

[2] Le *Te Deum* fut bien chanté le 19 mars, mais ce jour était un samedi.

tout son pouvoir le cardinal de Chastillon, en sorte qu'ilz obtindrent que xxx navires bien esquippés en guerre se partiroient de la riviere de la Tamise et xij aultres de la riviere de Cauchester[1] avec ceulx de Cornouaille qui se debvoient trouver avec les aultres jusques au nombre de cinquante navires en tout et deux navires de la royne d'Angleterre avec plussieurs vaisseaux et moindres navires chargez de gens, pouldres, boulletz et aultres munitions de guerre prinse[s] au magasin de la royne secrectement, et tous lesdictz navires se debvoient trouver a Plainmouth ou Plenme en Cornouaille[2] ou estoient appareillez cinq cents bœufz tuez et sallés pour mectre dans lesd. navires avec grand nombre de bledz et farynes et aultres vivres, pour envoyer a la Rochelle aux freres de leur religion pour leur ayder sans faire semblant que la royne d'Angleterre s'en meslast; et fault notter que sans l'ayde desdictz Anglois, les huguenotz estans vers la Rochelle eussent eu beaucoup a souffrir. Cependant lesdictz Anglois cuidoient faire acroire au Roy et a son conseil qu'ilz n'entreprandroient aulcunement la guerre contre luy, mais qu'ilz se tenoient prestz sur la mer pour se garder du roy d'Espaigne et des Flammens leurs ennemys.

Le ij de May 1569, fourtune grande advenue en la maison de l'abbaye de Vallemont assise devant l'eglise de Sainct Lo de Rouen aux nopces de Me [Jehan] le Roy, sieur de Heudreville[3] en la basse Normandie, nouveau con-

[1] Colchester, port d'Angleterre, sur la mer du Nord, ch.-l. du comté d'Essex, à 80 kil. nord-est de Londres.

[2] Plymouth, port militaire sur la Manche, au sud-ouest de l'Angleterre, dans le comté de Devon. — C'est sans doute à cause de la difficulté de lire la première syllabe de ce nom, qu'il ne connaissait pas, que le copiste a ajouté *ou plenme*.

[3] Jean Le Roy, sr de Heudreville, reçu avocat au Parlement de

seiller en parlement, [et] de la fille de monsieur Me Robert Gouppil, sieur du Parquet[1], presidant des requestes du pallaiz, ou furent bruslez en la salle de la feste plusieurs personnes[2] tant hommes que femmes et enffans et des principaux par inconvenient du feu qui se print en lad. salle[3].

Le dimanche dixneufme de juing oud. an M.Vc LIX,

Rouen, 6 juillet 1567, nommé conseiller par lettres du 1er décembre 1568, reçu le 5 février 1569.

[1] Robert Le Goupil, sr du Parquet, lieutenant général à la table de marbre du palais, lettres du 19 décembre 1543, par résignation de son père Pierre Le Goupil, puis président de la chambre des requêtes, lettres du 9 juillet 1568, reçu le 4 août de la même année.

[2] « M. Le Febvre remarque que, le 2 de may 1569, les nopces du dict Le Roy et de la fille de Me Robert Le Goupil, lieutenant de l'amirauté en la table de marbre, furent faictes en la sale de Valmont près Saint-Lô, et le feu ayant pris en cette sale grand nombre de personnes y furent bruslez. » Bibl. de Rouen, ms. fs. Martainville, Y 24, t. II, 1re p., f. 173 vo.

[3] A propos d'un incendie qui eut lieu dans l'église de Saint-Lô, Hercule Grisel rappelle dans ses *Fastes de Rouen*, les incendies mémorables qui désolèrent cette ville, et, en premier lieu celui qui éclata dans l'Hôtel de Valmont, à la suite d'un banquet et au milieu d'un bal donné pour la célébration d'un mariage. (V. *Les Fastes de Rouen*, poème latin par Hercule Grisel, publié par M. F. Bouquet, *trimestre d'été*, v. 217-230, et *Nouveaux documents sur Hercule Grisel et les Fastes de Rouen*, par M. F. Bouquet, 1878, p. 22-36 et 48-54.) Jean Vauquelin de la Fresnaye a composé trente-trois sonnets et un *tombeau* sur ce triste évènement (V. t. II, p. 681 de ses œuvres publiées par Julien Travers, Caen, 1870). Il nous y fait connaître le nom de deux des victimes, Madeleine de Bailleul, fille de M. de Bailleul du Renouart, et Mlle de La Moricière. Au nombre des victimes fut encore Nicolas Gosselin, parent des Goupil, qui avait exercé la charge de lieutenant-syndic des Etats de Normandie de 1529 jusqu'à son décès et auquel son fils Jean, sr de la Vacherie, succéda jusqu'en 1588. — D'après Vauquelin de la Fresnaye, t. II, p. 681 et 692, ce sinistre eut lieu le 4 mai.

monstres generalles a Rouen par le commandement de monsieur le marechal de Cossé.

Et aud. mois ledict sieur mar[e]chal commença a faire fortiffier la ville de Rouen ou il feit emploier grand nonbre d'hommes et femmes aux fossés, lesquelz remeirent plus de terres en bref temps qu'on n'avoit faict auparavant en plusieurs années, et estoient baillez ausd. pionniers des mereaux tellement que celluy qui plus en faisoit gaignoit plus que les aultres[1].

Le chasteau de Lassé[2] en la basse Normandie que occuppoient aulcuns huguenotz gens de guerre et l'avoient fortiffié et muny d'armes et vivres dont ilz faisoient plussieurs coursses et pilleryes sur les cathollicques qu'ilz guectoient et admenoient prisonniers ausd. chasteau, lequel assiegé et battu d'artillerie jusques a faire breche et prins par monsieur de Matignon[3] par composition, les vies saulves seullement pour evitter le desespoir desdictz huguenotz et fureur[4] ou ilz estoient et pour craincte de la perdition de ses soldatz.

Monsieur de Brissac ayant assiegé le chasteau de Mus-

[1] Sur les travaux exécutés pour fortifier la ville et les dépenses qui en résultèrent, voir les délibérations municipales des 28 juin, 13 juillet, 2 août, 16 et 27 septembre et 19 octobre 1569. *Inv. somm.* p. 120-121.

[2] Lassay, ch.-l. de canton de l'arr. de Mayenne, à 20 kil. nord-ouest de cette ville.

[3] Jacques de Matignon, comte de Thorigny, fils de Jacques, sr de Matignon, et d'Anne de Silli, conseiller du roi, capitaine de cinquante lances de ses ordonnances, lieutenant général de la province de Basse-Normandie, maréchal de France, 14 juillet 1579, chevalier des ordres du roi, 31 décembre 1579, gouverneur de Guyenne 1589, décédé 27 juillet 1597.

[4] Ms. *furcht.*

sidan[1] et ayant icelluy battu et faict bresche et en approchant de lad. breche pour remarquer icelle, fut occiz d'un coup de harquebuse par la teste dont fut grand dommaige, car il promecttoit grand chose estant si hardy entreprenant en sa jeune aage. Son corps fut deppuis apporté a Paris pour estre enterré.

En celluy mois de juing et juillet ensuivant, plusieurs des messieurs de la court de parlement de Rouen, (de) presidans et conseilliers commissaires [furent] depputez pour informer des rebelles et conspirateurs contre le Roy et la relligion cathollicque et principallement des officiers royaulx de la pretendue relligion resformée dont plussieurs furent destituez de leurs offices et icelles declairées vaccans et miz en la main du Roy.

Le xxiiij^me^ de juillet oud. an, Gaspard de Colligny, admiral, avec son armée de huguenotz assiegerent la ville de Poitiers, laquelle fut desfendue par monsieur de Guyse[2] qui entra dedans avec quelque nombre de gens de cheval, et fut contynué le siege par lesd. huguenotz jusques au sizie^me^ jour d'auost qu'ilz se deppartirent pour venir au devant du camp des cathollicques que conduisoit Monsieur le duc d'Orléans qui battoit la ville de Chastelleraud, etc.

Led. sieur marechal de Cossey, pour contynuer les fortiffications par luy encommencez a faire ès fossez de la ville, ordonne que les deniers deposez et miz en garde par ladicte ville seroient prins et empruntez pour ledict ouvraige et furent les huguenotz d'icelle ville de Rouen

[1] Mussidan, ch.-l. de canton de l'arr. de Ribérac (Dordogne).

[2] Henri, duc de Guise, dit le Balafré, fils de François de Guise et d'Anne d'Est, né 31 décembre 1550, assassiné à Blois, 23 décembre 1588, par ordre de Henri III.

cottizez en plussieurs et diverses sommes pour lesd. reparations.

Ambassadeurs d'Angleterre envoyez en France parlementent avec led. sieur marechal touchant les navires et marchandises arrestées tant d'une part que d'aultre, sont renvoyés avec deux bourgeois de la ville de Rouen a ce depputez pour aller en Angleterre par devers la Royne et son conseil pour cest affaire.

Le lundy premier jour d'auost 1569, led. sieur marechal estant mandé par le Roy se partit de Rouen pour aller trouver Sa Majesté au camp qu'on alloit lever a Chartres, et se partit avec luy le sieur de Carrouges et laissa le gouvernement de la ville a monsieur le premier president.

L'admiral assiegea la ville de Poitiers qu'il feist battre et y faire bresche par plussieurs jours, laquelle fut bien desfendue par monsieur de Guyse et ses gens, de sorte qu'aprez plussieurs combatz et perte de grand nombre de reistres et huguenotz, il feust contrainct de lever son siege et se retira.

Le xxiiij^me^ dud. mois d'auost, jour et feste sainct Barthellemy, fut faicte a Rouen une procession generalle ou assisterent messieurs de la court de parlement en robbes rouges, messieurs de l'hostel de la ville, les lieutennantz criminel de bailliage et general de viconté, ou il y eult quelque differend pour qui precederoit ou led. lieutenant crymynel, ou led. Caron lieutennant particullier du bailly, en l'absence du lieutennant general Brevedent[1]. Fut dict que l'ordre antien seroit gardé dud. hostel de ville ou le lieutennant cyvil presidoit comme juge polliticque et que

[1] Jacques de Brevedent, conseiller au parlement de Rouen, 1534, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Rouen en 1547, décédé le 15 août 1580.

led. Caron lieutennant particullier prefferé aud. lieutennant cryminel. Et pour ce que ledict jour estoict la procession acoustumée a faire au monnastere de Sainct Ouen, fut ordonné en chappitre qu'on diroit la messe de Sainct Barthellemy a sept heures et qu'aprez icelle on iroit en ordre de procession generalle a Sainct Ouen ou d'arrivée il y auroit sermont, lequel finy on feroit la procession acoustumée, ce qui fut faict, et y assisterent tant a la procession que a la messe lesd. sieurs de parlement en robbes rouges.

Le xiiij^me^ de septembre 1569, en la court de parlement a Paris, fut donné arrest contre Gaspard de Colligny, cy devant seigneur de Chastillon, chevallier de l'ordre du Roy et admiral de France, executé led. jour, par lequel il fut privé de tous ses estatz et honneurs et condempné a estre...[1] et que [a] icelluy ou ceulx qui representeroient ledict de Colligny au Roy ou a justice seroit donné et delivré la somme de cinquante mil escuz d'or soleil a prandre sur l'hostel de la ville de Paris et aultres villes de ce royaulme, et que encores ceulx qui representeroient ledict de Colligny, feussent adherans et complices de la rebellion et conspiration contre l'estat du Roy et son royaulme, neantmointz oultre ledict don de l. m. escuz, leur seroit l'offense par eulx commisse pardonnée, quictée et remise sans qu'ilz puissent estre aulcunement poursuyvis ny eulx ne leur posterité.

Le xiiij^me^ dud. mois de septembre, en lad. court de parlement de Paris, pour aultant que par led. arrest estoict simplement ordonné que ledict prix seroit baillé et lad. grace faicte a ceulx qui representeroient le dict de

[1] «... pendu et estranglé a une potence, qui pour ce faire sera mise et dressée en la place de Grève, devant l'hostel de la ville de Paris..... » Arrêt du Parlement du 13 septembre 1569.

Colligny (ny) sans exprimer vif ou mort, plussieurs seroient entrez en doubte sy, en representant led. de Colligny mort et non vivant, ledict prix seroit baillé et lad. grace faicte suyvant led. arrest, fut declairé qu'a celluy ou ceulx qui representeroient ledict de Colligny au Roy ou a sa justice vif ou mort, de quelque qualité, condition, nation ou party qu'ilz feussent, subjectz du Roy ou estrangiers, domesticques, familliers dud. de Colligny ou non, auroient et leur seroit delivré lad. somme de cinquante mil escuz d'or sol. et jouiroient de la grâce et pardon porté par led. arrest[1].

Le dimance xvj^me^ de septembre 1569, procession generalle a Sainct Vyvien par le clergé.

Le mecredy xviij^me^ d'icelluy mois de septembre 1569, procession generalle a Sainct Ouen ou assista la court de parlement en robbes rouges avec monsieur de la Meilleraye, gouverneur en l'absence de monsieur de Carrouges, lequel sieur de la Melleraye en ladicte procession marchoit entre le premier et second president et fut porté la chasse Sainct Sever.

Les huguenotz soubz la conduicte de monsieur de Senerpont s'assamblerent grand nombre vers la Picardye et cuident esmouvoir la guerre en Normandye pour empescher le camp du Roy qui estoict vers Poitiers. Led. sieur de la Melleraye adverty de ces choses y remedye et envoye gens, etc.

Raffetot et la Moissonniere avec plussieurs leurs complices huguenotz s'assemblerent en la basse Normandye

[1] Les deux arrêts rendus par le Parlement de Paris contre Coligny à la date du 13 et du 28 septembre 1569 ont été réimprimées dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France*, 1re série, t. VI, p. 377-381.

et pillent les cathollicques. Led. sieur de la Melleraye les poursuit avec plussieurs harquebuziers de Rouen.

Le jeudy xxviij^me^ dudict mois de septembre 1569, fut decappité a Rouen le cappitaine de Hambures.

Le vj^me^ d'octobre aud. an 1569, de matin, aprez la grande messe ou assista la court de parlement en robbes rouges, la court des generaulx, l'hostel de ville de Rouen, toutes les cloches de lad. esglise sonnans au grand rejouissement du peuple de la ville pour lad. avoir receu lettres de monsieur d'Allençon comme le camp du Roy avoit eu la victoire des ennemys huguenotz et led. Gaspard de Colligny estre prins vif et constitué prisonnier.

Le vendredy vij^me^ dud. mois, furent receuz lettres du Roy reyteratives de ce que dessus par lad. court et eschevins de l'hostel de ville, par lesquelles leur estoict mandé qu'ilz feissent faire feux de joye, sonner l'artiglerie de la ville et tous aultres signes d'allegresse avec actions de graces et prieres a Dieu de ce qu'il avoit eu la victoire de ses ennemys et rebelles qu'il avoit miz en route, dont il estoict demeuré sur le camp de mortz jusques a xij mil hommes ou environ, la pluspart de l'infanterie desd. ennemys, et le reste des gens de cheval estoient en fuyte qu'on poursuivoit, et pour ceste cause messieurs dud. hostel de ville feirent faire ung preparatif de boys au millieu du cymetiere de la grande esglise du consentement de messieurs du chappitre de ladicte esglise, et feirent [dechanter] en musicque par les chantres et enfans de coeur d'icelle eglise *Te Deum laudamus* ou assisterent le premier president avec les dessusd. et grandissime nombre de gens en armes; aprez laquelle decantation et aultres notables ceremonnyes observées, led. boys fut allumé et y meist le premier le feu led. premier president tenant une torche allumée et ung conseillier de la court et le lieuten-

nant general aprez luy, et fut tiré grand nombre de harquebusades en allumant led. feu, avec toute l'artigliere de la ville qui feist ung grand bruict avec les cloches de lad. esglise qui sonnerent en bon ordre, George d'Amboise premiere, et aprez icelle cessée les aultres cloches sonnans le carrillon qui se faict le jour des Roys, chose fort melodieuse a ouyr auquel spectable assistoict une infinité de peuple qui y arrivoient de toutes partz.

Messieurs du Chappitre, pour decorer led. acte et le rendre plus solempnel, feirent mectre en haste sur le m° portail de l'eglise certain nombre de fallotz de pappier avec des chandelles tant hault que bas en bonne ordre qui sembloient au peuple quand ilz les regardoient lanternes arengées l'une prez l'aultre, avec xij gros fallotz ou flamboys qui rendoient grande lumyere.

Cella faict, par toutes les rues de la ville, furent faictz feuz de joye et toutes les cloches des parroisses sonnans toutes divers sons.

Le dimanche ensuyvant, fut faicte procession generalle a Sainct Ouen et porté la chasse sainct Roumain, ou assista lad. court en robbes rouges et l'hostel de ville et aultres comme a la derniere procession.

INDEX

TABLE DES NOMS D'HOMMES

A

Abraham, 6.
Aclin (*V.* Ælicia).
Aderic (Hildegarius ou Hildricus), évêque de Beauvais, 22.
Adilardus ou Adalardus, archevêque de Rouen, 9, 16.
Ælicia, abbesse de Montivilliers, 47.
Agenais (sénechal d'). *V.* Ruffin.
Agneaux (Jean ou Jean-Jacques de Sainte-Marie d'), 225.
Agneaux (Jean de Sainte-Marie, sieur d'), 225.
Agnès. *V.* Anine, 22.
Agnès Sorel, 102.
Aiscelin (Gilles), archevêque de Narbonne, puis de Rouen, 58, 59, 60.
Alain, comte de Bretagne, 18, 24.
Alain de Lille, 56.
Albe (duc d'), 322.
Albert-le-Grand, 56.
Albigeois (les), 41.
Albon (Jean d'), 276.
Albret (Jeanne d'), 187.
Alègre (Gilbert d'), 241.
Alègre (Yves III, baron d'), 241, 273.
Alençon (Charles duc d'), 122.
Alençon (Françoise d'), 108.
Alençon (M. d'), frère de Charles IX, 365.
Alençon (Marie d'), 78.
Alençon (Philippe d'), *de Alenconio*, archevêque de Rouen, 71, 74.
Alexandre II, pape, 28.
Alexandre III, pape, 229.
Alexandre VI, pape, 105, 110
Alexandre-le-Grand, 6.
Alexandre de Villedieu, 51.
Alienor. *V.* Eleonore.
Alienor (Eléonore d'Aquitaine), femme de Henri II, roi d'Angleterre, 32.
Alix de Champagne, troisième femme de Louis VII, 33.
Alix, fille de Louis VII, fiancée à Richard-Cœur-de-Lion, 33.
Allemands (les), 352.
Alorge (Guillaume), conseiller de Rouen, 76.
Amaulry de Touars, 27.
Amboise (Georges Ier), cardinal-archevêque de Rouen, 105, 106, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 117, 126, 272.
Amboise (Georges II, d'), archevêque de Rouen, 117, 118, 123, 126, 146, 152, 159, 160, 161, 163, 167, 188.
Amboise (Emeric d'), grand-

prieur de France, 109.
Amboise (Françoise d'), 320.
Amboise (Jean de Bussy d'), 117.
Amboise (Pierre d'), sr de Chaumont-sur-Loire, 105.
Ameline, femme de Gosselin, vicomte de Rouen, 24.
Andelot (François de Coligny, sr d'), colonel général de l'infanterie, 351.
Andreneham (Arnoul, sire d'), dit d'Andreham, 68.
Anglais (les), 68, 87, 88, 91, 92, 97, 100, 117, 128, 295, 301, 304, 336, 350, 357, 358.
Ango (Nicolas), conseiller-échevin de Rouen, 189.
Anine ou Agnès, fille de Hugues le Grand, 22.
Anjou (comte d'), 27.
Anjou (Louis I d'), 67, 75.
Anjou (Louis II d'), 88.
Anjou (Louis III d'), 88.
Anjou (René d'), comte de Provence, roi de Naples, 88.
Anjou (duc d'), frère de Charles IX, 356.
Anne de Bretagne, reine de France, 116.
Annebault (Claude d'), maréchal de France, 277.
Annebault (Jean d'), évêque de Lisieux, 140.
Annebault (Jean, baron d'), bailli d'Evreux, 277.
Anneville (le sire d'), 27.
Annius (Jean) de Viterbe, 6.
Ansbert (saint), archevêque de Rouen, 9, 14.
Anseaulme (saint Anselme), abbé de Bec-Hellouin, 25.
Antem (d'), 264.
Aquigny (le sire d'), 27.
Archambault, sr de Bourbon, 55.
Arles, dit le sr de Ligny, 353.
Arnoul, comte de Flandres, 19, 20.
Arnulphe, évêque de Lisieux, 229, 230.
Arondel (comte d'), 84.
Arques (comte d'), 27.
Assellimy. *V.* Aiscelin.
Astarac (Jacqueline d'), 349.
Auber (Jacqueline), abbesse de Sainte-Claire, 159.
Aubert, évêque d'Avranches, 14.
Aubert, duc de Normandie, 12.
Aubespine (Claude de l'), 287.
Aubespine (Sébastien de l'), évêque de Limoges, 287.
Audoenus (Saint-Ouen), 9.
Augustins (les), 149, 152, 162.
Aumale (Claude de Lorraine, duc d'), 192, 204, 205, 206, 207, 212, 214, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 239, 272, 307, 315, 352, 355.
Aunou, Haunou, Osvoulx ou Auvoulx, capitaine, 317.
Auvergne (grand prieur d'), 333.
Auzebosc (François de Bricqueville, sr d'), 206, 305.
Avicène, archevêque de Rouen, 8.
Avrenches (le sire d'), 27.

B

Badilanus. *V.* Ramlandus.
Bagnaire, espagnol, 208.
Bailleul (le sire de), 27.
Bailleul (Jean de), sr du Renouard, 259, 289.
Bailleul (Madeleine de), 359.
Balbun (Robert), archidiacre de Rouen, 42.
Baliol (Edouard), roi d'Ecosse, 62.
Baloy. *V.* Molay.
Barre, capitaine, 225.
Basqueville (Charles Martel, sr de), lieutenant du duc de Bouillon, 154, 155, 199.
Baqueville (le sire de), 27.
Batilde (sainte), reine des Francs, 16.
Baucen, neveu de Rioul, comte du Cotentin, 19.
Baudouyn (Christophe), tabellion, 202.
Baudribosc (Robert le Prieur, sr de), conseiller au Parlement, 195, 207.
Baumelles, capitaine, 247.
Bauquemare (Jacques de), sr de Bourdeny, conseiller, puis premier président du Parlement, 281, 317.
Bauquemare (Jean de), conseiller-échevin, 205, 211.
Bauquemare (Michel de), quartenier, 211.
Bazin (Thomas), évêque de Lisieux, 93, 218.
Beaubec (abbé de), 41.
Beauchamp (Eléonore), 85.
Beaufou (le sire de), 26.
Beaujeu (Eudes de), 27.
Beaumont (le sire de), 26.
Beausault (le sire de), 27.
Beauvau (Antoine de), sr de Précigny, 95.
Beauvau (Bertrand de), sr de Précigny, 95.
Bec-Crespin (Blanche du), dame de Dangu et de Thury, 67.
Becquet (Robert), 167.
Bedford (Jean de Lancastre, duc de), régent de France, 80, 85.
Béguines (les), de Rouen, 45.
Behotte (Simon), bailli de Louviers, 205.
Bellengues (Guillaume de), capitaine de Rouen, 76.
Benedictus, moine de Saint-Ouen, 28.
Benoît XII, pape, 62.
Bérenger, comte du Bessin et de Bayeux, 18.
Bernaboc (le sire de), 27.
Bernard de Fargis, archevêque de Rouen, 56, 59.
Bernard le Danois, 19, 20, 21, 22.
Bernard, comte de Senlis, 22.
Berosus, prêtre du temple de Bélus, 6.
Bertran. *V.* Bernard de Fargis.
Bertrand, archevêque de Bordeaux, 12.
Béthencourt, enquêteur, 211, 215, 233.
Bèze (Théodore de), 197, 287.
Bier Coste-Ferrée, 15.

Bigars (Guillaume de), écuyer, sr de la Londe, 87.
Bigars de la Londe (Guillaume de), sr de Tourville, 317.
Bigars (Louis de), sr de Tourville, 317, 324, 340.
Bigot (Emery ou Emeric), avocat général au Parlement, 339.
Bigot (Jean), 205.
Bigot (Laurent), sr de Tibermesnil, avocat général au Parlement, 339.
Bigues (Jean), sr de Saint-Désir, grand archidiacre de Rouen, 268, 269, 270, 273, 274, 281.
Blanchemain (Cyprien), messager du chapitre, 211, 240.
Blanchot le Nud, capitaine, 268.
Blaqueville (Mr de), chanoine, 296, 309.
Blondel (les), srs de la Moissonnière, 352.
Blosset (Etienne), sr de Carrouges, 140.
Blosset (Marie), 140.
Bohier (Antoine), abbé de Saint-Ouen, archevêque de Bourges, 123.
Bolebec (le sire de), 27.
Boniface de Luxembourg (frère), franciscain, 117.
Bonne de Luxembourg, 67.
Bons Enfants (les), 162.
Bonshoms (Jean), sr de Hantonne et de Couronne, 132.
Bonté (Jeanne de), dame de Bresmetot, 129.
Borgia (les), 105.
Bosquencey (Charles Duval, sr de), conseiller au Parlement, 268.
Bouchard (Michel), échevin, 205.
Bouillon (Henri-Robert de la Marck, duc de), prince de Sedan, gouverneur de Normandie, 194, 195, 196, 199, 200, 201, 204, 206, 209, 299, 307, 308, 310, 312, 313, 314, 332.
Bouillon (Robert de la Marck, duc de), maréchal de France, gouverneur de Normandie, 195.
Bourbon (duc de), 101.
Bourbon (Antoine de), roi de Navarre, 187, 274.
Bourbon (Antoinette de), 158, 192.
Bourbon (Charles de), cardinal-archevêque de Rouen, 188, 193, 247, 268, 269, 274, 286, 290, 303, 307.
Bourbon (Charles de), duc de Vendôme, 187.
Bourbon (Charles de), prince de la Roche-sur-Yon, 274.
Bourbon (Jacques Ier de), comte de la Marche, connétable de France, 67.
Bourbon (Jacques II de), 67.
Bourbon (Louis de), duc de Montpensier, 290, 307.
Bourbon (Louis de), prince de la Roche-sur-Yon, 274, 290.
Bourbon (Louise de), comtesse de Montpensier, dauphine d'Auvergne, 274, 290.
Bourdillon (Imbert de la Platière,

s^r de), maréchal de France, 300.
Bourgogne (duc de), 12.
Bourguenole (Catherine de), 98.
Bourguignons (les), 101, 355.
Bourry (Charles du Bec, baron de), 237.
Boursier (Jean), s^r d'Esternay, receveur général en Normandie, 101.
Bouverie (de), capitaine, 223, 240, 247, 250.
Bouvet (Jean), prêtre de Saint-Vivien de Rouen, 170.
Brametot (le sire de), 27; le s^r de Brasmetot, 315.
Branchon (le sire de), 27.
Braquemont (Robert de), amiral de France, 79.
Bray (le sire de), 27.
Bréauté (Adrien Ier s^r de), 353.
Bréauté (Adrien II, s^r de), 353.
Brehiel, capitaine, 243.
Bretagne (comte de), 27.
Bretel (Raoul), s^r de Grémonville, conseiller au Parlement de Rouen, 339.
Bretons (les), 6.
Brèvedent (Jacques de), lieutenant général du bailli, 362.
Brézé (maison de), 86.
Brézé (Anne de), 206.
Brézé (Catherine de), 140.
Brézé (Françoise de), 195, 307.
Brézé (Gaston de), s^r de Plasnes, 140.
Brézé (Jacques de), grand sénéchal de Normandie, 102.
Brézé (Jean de), capitaine de Louviers, bailli de Gisors, 86, 87.
Brézé (Jean de), 140.
Brézé (Louis de), grand sénéchal de Normandie, 131, 134, 137, 140, 143, 144, 196, 206.
Brézé (Louis de), évêque de Meaux, 140.
Brézé (Louise de), dame d'Anet, 307.
Brézé (Pierre I de), 89.
Brézé (Pierre II de), 86, 89, 102, 135.
Bricqueman. *V.* Bricquemaut.
Bricquemaut (François de Beauvais, s^r de), 244, 246, 247.
Brion, capitaine, 288.
Briqueville (Guillaume, s^r de), 206.
Brissac (Charles de Cossé, comte de), maréchal de France, 268, 283, 284, 288, 290, 291, 292, 293, 295, 296, 306, 336, 346, 350.
Brissac (René de Cossé, s^r de), 284.
Brissac (Timoléon, comte de), colonel de l'infanterie française, 334. 350, 360.
Brosse (Charlotte de), 287.
Brosse (René de), 286.
Bruce (David), roi d'Ecosse, 61.
Bruce (Robert), roi d'Ecosse, 61.
Brucourt (Robert de), évêque d'Evreux, 65.
Brutus, 6.
Bueil (Anne de), 105.
Bueil (Jean V, s^r de), de Montré-

sor, etc., amiral de France, 97.
Buquet (Pierre), 205.
Busquet (Isembart), conseiller au Parlement, 142.
Busquet (Robert), chanoine, curé de Blacqueville, 196, 296.

C

Campion (Gautier), conseiller au Parlement, 76.
Cancles (Alleaume), 206.
Canny (Mr de), prévôt des maréchaux, 126.
Canonville (Jean de), sr de Raffetot, 355, 356, 364.
Canonville (Pierre de), 355.
Cantelou-aux-deux-Amants (sr de), 154, 155.
Carbonnel (Clémence), 89.
Carlos (don), 187.
Carmes (les), 149, 159, 162.
Carmone (le sr de), président de l'Echiquier, 108.
Caron, lieutenant particulier du bailli, 362, 363.
Carrel, capitaine, 201, 210, 217.
Carrouges (Tanneguy le Veneur, sr de), bailli de Rouen, 296, 301, 306, 308, 310, 311, 314, 324, 325, 332, 335, 341, 342, 344, 346, 347, 353, 356, 362, 364.
Castiglione (Jean de), évêque de Coutances, 33.
Castiglione (Zanon de), évêque de Bayeux, 93.
Catherine de France, fille du roi Charles VI, 79, 80.
Catherine de Médicis, 187.
Catteville (Jacques de Malderrée, sr de), 357.
Cavelier (Nicolas), sr d'Espinay, président au Parlement, 272.
Célestins (les) de Rouen, 56, 113.
Cenalis (Robert), évêque d'Avranches, 166.
Chabot (amiral), 145.
Chaldéens (les), 6.
Charlemagne, 188.
Charles-le-Chauve, roi de France, 17.
Charles-le-Simple, roi de France, 17, 18.
Charles IV le Bel, roi de France, 44, 59.
Charles V, roi de France, 71, 74; dauphin du Viennois et duc de Normandie, 67, 68.
Charles VI, roi de France, 75.
Charles VII, roi de France, 87, 88, 89, 92, 93, 95, 99, 100.
Charles IX, roi de France, 188, 190, 287, 303, 307.
Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, 67, 68, 69, 70.
Charles d'Artois, 89.
Charles de France, duc de Berry, frère de Louis XI, 100, 101.
Charles-Quint, empereur d'Allemagne, 128, 154, 158.
Charlotte de France, fille de Charles VII, 102.
Chastignolles (Jean de), chanoine, chancelier de la cathédrale, 202.
Châtillon (les), 326.

Châtillon (Gaspard de), amiral de Coligny, 276, 288, 289, 351, 353, 354, 361, 363, 364.
Châtillon (Odet de), cardinal, 351, 353, 354, 358.
Châtillon-Saint-Paul (Jeanne de), 67.
Chausoy (le sire de), 27.
Chauvin (Renée), dame d'Auzouville-l'Esneval et d'Auzouville-sur-Bacqueville, 355.
Chilpéric, roi des Francs, 12.
Civille (Anne de), 218.
Civille (Jacques de), vicomte de l'Eau, 343, 345.
Claire (sainte), 44.
Claire. *V.* Clères.
Clarence (maison de), 85.
Clarence (duc de), 80.
Clarisses (les), religieuses de Sainte-Claire, ou sœurs Collettes, 110.
Claude de France, fille de Henri II, 327.
Clément V, pape, 58, 59.
Clément VI, pape, 61, 62, 65, 66, 74.
Clément VII, pape, 146.
Clementins (collège des), 66, 71, 72.
Clères (le sire de), 27.
Clères (Françoise de), dame d'Auzebosc, 206.
Clères (Georges, sr de), 68.
Clères (Georges, baron de), 206, 238, 257, 305.
Clères (Jean IV, baron de), 206.
Clermont (Robert de), maréchal de Normandie, 68.
Clermont (Jacques de), sr de Cressieu et de Poupet, 87.
Clermont (Jean II, comte de), 89, 94.
Clèves (Catherine de), 320,
Clèves (François de), 287.
Clèves (Henriette de), 287.
Clocestre. *V.* Glocestre.
Clotaire, roi de Neustrie, 10.
Clotilde (sainte), reine des Francs, 10.
Clovis I, roi des Francs, 10.
Clovis [II], roi des Francs, 16.
Cocqueville, capitaine, 348, 350, 351.
Coëtivy (Prégent de), amiral de France, 97.
Coligny. *V.* Châtillon.
Coligny (Louise de), 353.
Colmieu (Pierre de), archevêque de Rouen, 111.
Commin (Jeanne), 68.
Commines (Jeanne de), 286.
Conan IV, duc de Bretagne, 32.
Conards (les), 151.
Condé (Louis de Bourbon, prince de), 193, 217, 244, 272, 276, 277, 298, 299, 326, 335, 342, 343, 352, 353, 354, 357.
Constance, fille de Conan IV, duc de Bretagne, 32.
Constance de Castille, seconde femme de Louis VII, 33.
Conteville, capitaine de Pont-Audemer, 225.
Coquainvilliers (Me Nicolas de), évêque de Verience, 143.
Cordeliers (les), 44, 122, 149, 162, 169, 312.

Cossé (Artus de), dit maréchal de Cossé et maréchal de Gonnor, 265, 333, 346, 349, 356, 360, 361.
Cossé (Réné de), sr de Brissac, 346.
Cossé (Renée de), comtesse de Secondigny, 265.
Cottin, prédicateur, 189.
Cotton de Berthouville (Noël), conseiller échevin, 191. 205 210, 213, 214, 215, 229, 244, 267, 268.
Coulombires (le sire de), 27.
Cousinot (Guillaume), sr de Montreuil, bailli de Rouen, 91.
Coustan, capitaine, 244.
Crescentinus ou Crescentius, archevêque de Rouen, 9.
Crespin (Antoine), évêque de Laon, archevêque de Narbonne, 86.
Crespin (Jean), baron du Bec-Crespin et de Mauny, 86.
Crespin (Jeanne), femme de Louis de Brezé, 68, 86, 123.
Croismare (Guillaume de), sr des Alleurs, 104.
Croismare (Guillaume de), échevin, 105.
Croismare (Robert de), archevêque de Rouen, 104, 105.
Croses (Jean de), lieutenant de Coligny, 242, 268.
Croy (Antoine de), prince de Porcien, comte d'Eu, 320.
Croy (Charles de), 320.
Culant (Charles, sire de), grand-maître de l'hôtel du roi, 94.
Cursun (Richard), capitaine de Rouen, 93.
Cypierre (Philbert de Marcilly, sr de), gouverneur de Charles IX, 287.

D

Dabaro (Richard), chanoine, 273.
Dagobert, 7.
Damours (Nicolas), avocat général, puis président au Parlement de Rouen, 296, 299.
Damville (Charles de Montmorency, duc de), 265, 352.
Danaüs, 6.
Dangu (sr de), 139.
Daniel (Jacques), sr de Boisdennemetz, 272.
Daniel (Madeleine), 272.
Danois (les), 6, 15, 18.
Daré (Louis), lieutenant général du bailli de Rouen, 118, 153.
Daré (Pierre), lieutenant général du bailli, 104.
Darnétaliers, 211.
David (Louis), capitaine, 197.
Delavau, capitaine, 223.
Delisle (Nicolas), maître de la monnaie, 215.
Dennevers. *V.* Nevers.
Deschamps (Robert), maire de Rouen, 76.
Des Gordes, capitaine, 249.
Deshommets (Anne), abbesse de Sainte-Claire, 159.
Deshommets (Jean), 206.
Des Minières (le sire), 27.
Des Montz (Richard), 50.
Desquenges. *V.* Sforza.

Des Voisins (Guillaume), bailli de Rouen, 52.
Diane de Poitiers, 196.
Dieppois (les), 207, 214, 223, 238, 261, 284, 302.
Doguet ou Dognet, 197.
Dominique (ordre de saint), 301.
Dominique (saint), 43.
Doublet (Colinet), de Bléville, 69, 70.
Dreux (Anne), dame d'Esneval, 319.
Dreux (Catherine de), première femme de Louis de Brézé, 140.
Dreux (Jacques de), vidame et baron d'Esneval, sr de Pavilly, 140, 319.
Dreux (Nicolas de), vidame et baron d'Esneval, 140.
Du Bosc (Jean), sr d'Emendreville, président à la cour des Aides, 205, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 217, 221, 226, 227, 229, 230, 239, 243, 247, 257, 266, 267, 273.
Du Bosc (Jean), sr de Coquereaumont, 281.
Du Bosc (Marguerite), 281.
Du Bosc (Martin), 226.
Du Bosc (Nicolas), prieur de Saint-Philbert-sur-Risle, 226.
Du Bosc (Richard), vicaire de Sainte-Croix-Saint-Ouen, 149.
Dubourg (Anne), conseiller au Parlement de Paris, 185.
Du Couldray (Germain), marchand de Rouen, 168, 169.
Du Fossé, avocat à Rouen, 191.
Du Mesnil Vasse, capitaine, 338.
Dunois (Jean d'Orléans, comte de), 88, 91, 92, 96.
Du Plessis (François), 295.
Du Plessis-Richelieu (François), dit Pilon, 291.
Du Prat (Antoine), chancelier de France, 144, 146,
Durescu (Jean Ferey, sr de), 257, 258, 264.
Durfort (Guillaume de), archevêque de Rouen, 60, 61.
Du Sac (Claude), capitaine, 268.

E

Edouard (saint), roi d'Angleterre, 26.
Edouard II, roi d'Angleterre, 59,
Edouard III, roi d'Angleterre, 61.
Eléonore d'Espagne, reine de France, 133, 145.
Elisabeth, reine d'Angleterre, 214.
Elisabeth de France, 187, 246.
Elouyn. *V.* Hélouyn.
Emendreville. *V.* Du Bosc (Jean).
Enghien (Mariette d'), 88.
Espagnols (les), 128.
Espinay (le sire d'), 27.
Esquerdes (Philippe de Crèvecœur, sr d'), maréchal de France, 103.
Esquetot (Charlotte d'), 350.
Etampes (Jean de Brosse, duc d'), 286.
Etampes (Anne de Pisseleu, duchesse d'), 287.

Este (Anne d'), 361.
Este (Hippolyte d'), cardinal de Ferrare, 192, 269.
Estillac (Françoise d'), 334.
Estouteville (le sire d'), 27.
Estouteville (Antoine d'), 317.
Estouteville (Guillaume d'), archevêque de Rouen, 99, 104, 317.
Estouteville (Jean d'), sr de Torcy et de Blainville, 110.
Estouteville (Jean II, sr), 99.
Estouteville (Jean d'). *V.* Villebon.
Estouteville (Marie d'), 317.
Etienne de Châteaudun, 47.
Etienne de Sens, et non de Sécz, archidiacre du Vexin français, 53.
Eu (le comte d'), 27.
Eudes Clément, archevêque de Rouen, 50, 51.
Eudes de Lory, évêque de Bayeux, 54.
Eusèbe, archevêque de Rouen, 8.
Evode (saint), archevêque de Rouen, 9.

F

Ferières (le sr de), 139.
Ferrare. *V.* Este.
Fervacques (Guillaume de Hautemer, sr de), 225, 226.
Fescamp, capitaine, 240.
Filleul (Louis), sr de Freneuse, 273.
Fillon (Artus), curé de Saint-Maclou, 115, 117, 120.
Flavacourt (Guillaume I de), archevêque de Rouen, 54, 55, 58.
Flavacourt (Guillaume II de), archevêque de Rouen, 71.
Flavius, archevêque de Rouen, 9.
Floques (Robert de), bailli d'Evreux, 86, 87.
Fontenay (le sire de), 27.
Fontenil (Pierre de), 94.
Fors (Charles de Ponssard ou Poussard, sr de), ou de Fours, ou des Forêts, vice-amiral des côtes de Normandie, 271.
Fougères (le sire de), 26.
Foulques le Roux, comte d'Anjou, 22.
Français (les), 21, 84, 90, 91.
Franciscains (les), 43.
François (saint), 43.
François Ier, roi de France, 123, 133, 154, 158, 160.
François II, roi de France, 188, 190, 271.
François de Valois, dauphin, 145.
Francs (les), 6.
Francus, 6.
Franques, archevêque de Rouen, 16, 17, 18.
Franqueville (Nicolas de), échevin, 205.
Frères prêcheurs (les), 43, 75. *V.* Jacobins (les).
Friches (Denize de), 191.
Friquault. *V.* Friquet de Friquans.
Friquet de Friquans, chancelier

du roi de Navarre, 68, 69.
Froger, évêque de Séez, 230.
Frotier (Pierre), baron de Preuilly, grand-maître de l'écurie du roi, 95.
Fumée (Antoine), sr de Blandé, président au Parlement de Rouen, 339.
Fumichon (Mr de), 218.
Fumierre (Marie), 297.

G

Garencières (le sire de), 27.
Garennes (le sire de), 27.
Garin de Cierrey, évêque d'Evreux, 36.
Gaucourt (Raoul de), bailli de Rouen, 78.
Gaugy (Guillaume de), conseiller de Rouen, 76.
Gaule belgique, 6.
Gaulois (les), 6.
Gauretot, Gavrelot ou Gavrelet, clerc du greffe de la cour, 280.
Gautier de Coutances, archevêque de Rouen, 34, 35, 36, 38, 39. 41.
Gautier d'Yvetot, chevalier, 10, 11.
Gauvain, bourgeois de Rouen, 281.
Geoffroy (Geuffroy), archevêque de Rouen, 31.
Geoffroy, duc de Bretagne, 32, 34.
Geoffroy du Mesnil, 40.
Gerberge, femme de Louis d'Outremer, 21.
Germain, archevêque de Rouen, 9.
Gilbert (Guillebert), évêque d'Evreux, 29.
Gilles, évêque d'Evreux, 33.
Gillon (Gisèle), fille de Charles-le-Chauve, 17.
Glocestre (Roger, duc de), 52, 53.
Glos (le sire de), 27.
Godard (saint), archevêque de Rouen, 9.
Godefroy, greffier au Parlement, 345.
Gonbardus ou Gunhardus, archevêque de Rouen, 9, 18.
Gombault (Me Guillaume), 131.
Gonboldus ou Guinildidus, archevêque de Rouen, 9, 15.
Gonnor, femme de Richard-sans-Peur, 22, 23.
Gontran (Clément), 297.
Gosse (vicomte Gosselin), sr d'Arques et de Dieppè, 24.
Gosselin (Nicolas), 359.
Gouffier (Charlotte), 284, 346.
Gough (Mathieu), capitaine de Bayeux, 97.
Gouville (Mr de), 234.
Gouy (le sire de), 27.
Gras (le), sr du Boys, 193.
Graville (Louis de), grand amiral de France, 121.
Grégoire IX, pape, 47.
Grégoire XI, pape, 74.
Grégoire, archevêque de Tours, 12, 13, 14.
Grenier, chanoine, 273.

Grippo, archevêque de Rouen, 14.
Gros Dotz, capitaine d'aventuriers, 130.
Gros-Mesnil (le sire de), 27.
Gruyères (le comte de), 287.
Guenant (Aimery), évêque d'Auxerre, puis archevêque de Rouen, 62, 63.
Guerard (Denis), curé de Louvetot, 297.
Guillaume Longue-Epée, duc de Normandie, 17, 18, 19, 21.
Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie et roi d'Angleterre, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 253.
Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, 30.
Guillaume, fils de Robert, 230.
Guillaume, chancelier de l'église de Rouen, 43.
Guillaume (Wanilo), archevêque de Rouen, 9, 16.
Guillaume Bonne-Ame, abbé de Cluny, archevêque de Rouen, 29, 31, 34.
Guillaume, évêque d'Avranches, 49.
Guillaume d'Aubemare, 26.
Guillaume de Dunelme, archevêque de Rouen, 48.
Guillaume de Fontibus, abbé de Saint-Wandrille, 49.
Guillaume de Moulins, 27.
Guillaume de Pouille, abbé de Saint-Wandrille, 49.
Guillaume de Roumare, 26.
Guillaume de Ruffière, évêque de Lisieux, 36.
Guillaume de Saâne, trésorier de Notre-Dame de Rouen, 52, 54.
Guillebert, archevêque de Rouen, 15.
Guise (messieurs de), 192, 328.
Guise (François de Lorraine, duc de), 248, 252, 256, 269, 272, 276, 277, 285, 286, 287, 288, 361.
Guise (Louis de Lorraine, cardinal de), 192, 269.
Guise (Henri de Lorraine, duc de), dit le Balafré, 361, 362.
Guise (Marie de), 193.
Gunhardus, archevêque de Rouen, 9.
Guy, évêque de Soissons, 22.
Guy de Bourbon, doyen de Notre-Dame de Rouen, 55.
Guy de Merle, chantre de Notre-Dame de Rouen, 54.

H

Haie-Malherbe (le sire de la), 27.
Halley (Raoullin), quartenier, conseiller-échevin de Rouen, 309.
Hallot, capitaine, 197.
Hambures (de), capitaine, 365.
Hames (Madeleine), 140, 319.
Hamon, sr de Pons, 27.
Harald Blaatand (à la dent bleue), roi de Danemark, 20, 21.
Harcourt (comte d'), 27.
Harcourt (Jean IV, comte d'), 67.

Harcourt (Jean V, comte d'), 67, 68, 69, 70.
Harcourt (Jean VII, comte d'), 78.
Harcourt (Jean VIII d'), comte d'Aumale, gouverneur du château de Rouen, 78.
Harcourt (Louis d'), vicomte de Châtellerault, gouverneur de Normandie, 68.
Harcourt (Louis d'), évêque de Beauvais, archevêque de Rouen, 77, 81.
Harcourt (Marguerite d'), 99.
Hastend (le duc), Hasting, 15, 16.
Hauteville (Elisabeth de), dame de Lore, 354.
Havart (Jeanne), dame d'Auzebosc, 206.
Hébert (Geoffroy), évêque de Coutances, 110.
Helliot. *V.* Carrel.
Hélouyn, premier abbé du Bec, 25.
Hélouyn, sieur de Monstereul, 21.
Henri l'Oiseleur, roi de Germanie, 21.
Henri VI, empereur d'Allemagne, 34.
Henri I Beau-Clerc, roi d'Angleterre et duc de Normandie, 30, 32.
Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, 30, 32, 34, 35, 107, 182.
Henri III, roi d'Angleterre, 42, 52.
Henri IV, roi d'Angleterre, 85.
Henri V, roi d'Angleterre, 77, 78, 79, 80, 85, 141, 194.
Henri VI, roi d'Angleterre, 80, 85, 86, 99, 100.
Henri Court-Mantel, 32, 33, 34.
Henri Ier, roi de France, 24, 25, 26.
Henri II, roi de France, 160, 307, 357.
Henri III, roi de France, 188, 361.
Henri IV, roi de France, 188.
Henri de Beaumont, 33.
Henri, seigneur de Ferières, 26.
Henri, prieur de la Madeleine, 55.
Hérard (Guillaume), 81.
Heroult. *V.* Harald.
Heroult (d'Angleterre), 26.
Hervieu (Pierre), receveur de Rouen, 76.
Heugueville (le sire de), 27.
Heugueville (Mr de), 139, 166.
Hidulphus ou Hildulphus, archevêque de Rouen, 9, 14.
Hoël (Guillaume), marchand de Louviers, 87.
Homme (le sire du), 27.
Houdetot (le sire de), 27.
Houlebec (Mr de), chevalier, 109.
Hue de Gournay, 27.
Hugonis, cordelier, 190.
Hugues (saint), archevêque de Rouen, 15.
Hugues, archevêque de Rouen, 18, 23, 31.
Hugues Capet, roi de France, 22.
Hugues d'Eu, évêque de Lisieux, 29.

Hugues le Grand, comte de Paris, 20, 22.
Hugues de Morville, évêque de Coutances, 49, 50.
Hurtado. *V.* Mendoza.

I

Ida, femme du duc Aubert de Normandie, 10.
Infantasque (duc de l'). *V.* Mendoza.
Innocent I,, pape, 9.
Innocent III, pape, 43.
Innocent IV, pape, 51.
Innocent (saint), archevêque de Rouen, 9.
Innocents (les), 151.
Irlandais (les), 33.
Isabeau (la reine), 79.
Isabelle de France, fille de Philippe-le-Bel, 59.
Isabelle de Lorraine, 88.
Isabelle-Claire-Eugénie (l'infante), 187.

J

Jacobins (les), 113, 149, 162. *V.* Frères prescheurs (les).
Jacques V, roi d'Ecosse, 156, 158.
Jacques, bâtard de Vendôme, 349.
Jean, pape, 6.
Jean, archevêque de Rouen, 9, 16.
Jean d'Avranches, archevêque de Rouen, 28, 29.
Jean, archidiacre de Rouen, 43.
Jean, évêque de Valence, président de l'Echiquier, 108, 109.
Jean le Bon, roi de France, 44, 61, 67, 68.
Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, 75, 80.
Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, duc de Normandie, 16, 32, 38, 40, 42, 52.
Jean l'Escot (Scot), 56.
Jean de Flerville, 52.
Jeanne d'Arc, 81, 82, 83, 194.
Jeanne de Bourgogne, 68.
Jeanne de France, fille de Louis VIII, reine de Navarre, 67.
Jeanne de France, fille de Charles VII, 89,
Jehan Ysaac, bourgeois, 210, 211, 213, 343, 345.
Jésuites (les), 107.
Jouen (Jean), vicaire de Saint-Vivien, 149.
Jouvenel (Guillaume) des Ursins, sr du Traisnel, chancelier de France, 95.
Jouvenel (Jacques) des Ursins, évêque de Poitiers, archevêque de Reims, patriarche d'Antioche, 93, 96.
Jouvenel des Ursins (Jean), archevêque de Reims, 96.
Jouvenel (Jean) des Ursins, baron de Traisnel, 96.
Jouy (le sire de), 27.
Judic (Judith), sœur du duc de Bretagne, 23.
Juifs (les), 33, 58.

K

Keeff (Gilles), 190.

L

La Balue, cardinal et évêque d'Angers, 106.
La Barre (Antoine de), archevêque de Tours, 140, 152, 166.
La Barre (Jean de), sr d'Etampes, 140.
La Chapelle (sr de), 214.
La Curée, capitaine, 242.
La Blandinière (Jean de Croismare, sr de), conseiller au Parlement, 280.
La Blonderie (sr de la)? *V.* La Blandinière.
La Ferté (le sire de), 27.
La Forest (Pierre de), archevêque de Rouen, 66, 71.
La Grange, capitaine, 337, 338, 339.
La Haye (Jeanne de), 353.
Laigle (le sire de), 27.
Laillier, 213, 214, 215.
La Jaille (Marguerite de), 279.
La Jugie (Pierre de) ou de la Montre, archevêque de Narbonne, puis de Rouen, 74, 75.
Lallemand (François), 191.
Lallemand (Vivien), 205.
Lallemant (Jean), président au Parlement de Rouen, 191, 205, 270, 290.
La Londe (le sire de), 27.
La Londe. *V.* Bigards (de).
Lamancher (Roger), 52.
Lambert (Pierre), pénitencier de Notre-Dame, 196, 269.
La Mare (le sire de), 26.
La Massonnaye (Jean de), évêque d'Hippone, 152, 166.
La Meilleraye (Jean de Moy, sr de), lieutenant général en Normandie, 290, 302, 303, 326, 337, 338, 339, 353, 356, 364, 365.
La Moissonnière (les), 352, 356, 364.
La Moissonnière (Louis de), dit Blondel, 355.
La Moissonnière (Pierre de), dit Blondel, 355.
La Moricière (Mlle de), 359.
Lancastre (maison de), 85.
Langlois (Georges), 297.
Langlois (Me Pierre), curé de Saint-André, 150.
Langlois (Robert), sr d'Ecales, lieutenant général du bailli de Rouen, 157.
Lanquetot (Jean Bazin, sr de), dit le capitaine Lanquetot, 218, 223.
La Place (Pierre), 281.
L'Apothicaire (Pierre), 102.
La Primaudière (Marie de), 140.
La Rivière (le sire de), 27.
La Roche (Charlotte de), 276.
La Rochefoucaud (Charles de), sr de Randan, 271.
La Rochefoucaud (François II de), 271.
La Rochefoucaud (François III de), 277, 357.
La Roche-Guyon (le sr de), 139.
La Roche-Taillée (Jean de), archevêque de Rouen, 81.
La Rose (Philippe de), chanoine,

archidiacre du Petit-Caux, etc., 91, 98, 99,
La Salle (le sr de), 154, 155.
La Tuile (Jean de), bailli de Rouen, 76.
Laval (maison de), 351.
Lavau (de), capitaine, 242. *V.* Delavau.
La Vergne (Pierre de), 102.
La Vieille (Nicolas), sr de Montigny, 129.
Le Baleur (Jean), prévôt de camp, 268.
Le Berruier (Marguerite), 287.
Le Boullenger (Jean), 206.
Le Bourg. *V.* Dubourg.
Le Bouteiller (Guy), gouverneur de la ville et château de Rouen, 78, 79.
Lecain. *V.* Lecia.
Lecia, abbesse de Montivilliers, 47.
Le Chandelier (Pierre), 146.
Le Conte (Jacques), chanoine, curé d'Ouainville, 127.
Le Court (Etienne), curé de Condé, au diocèse de Séez, 147.
Lefebvre (Jean), conseiller au Parlement, 281, 359.
Lefebvre (Nicolas), sr d'Ecales, 281.
Le Forestier (Guillaume), 58.
Le Fossé, 345.
Le François (Nicolas), 52.
Le Fournier (Jacques), 321.
Le Fournier (Robert), baron de Tournebu, 321,
Léger (Jean), lieutenant du bailli de Rouen, 78.
Le Goupil (Pierre), 359.
Le Goupil (Robert), sr du Parquet, 359.
Le Gras emplumé, capitaine du quartier Saint-Hilaire, 129.
Le Hongre (Jacques), prieur des Jacobins de Rouen, 301.
Le Large, barbier, 193.
Le Lieur (Antoine), sr de Brametot, 275.
Le Lieur (François), chanoine, prieur d'Ouville, 202.
Le Lieur (Jacques), notaire et secrétaire du roi, conseiller-échevin, 129.
La Lieur (Robert), avocat général au Parlement de Rouen, 159.
Le Machecrier, avocat au bailliage, 211, 343.
Le Machon (Jean), 111, 112.
Le Marchant (Me Antoine), sr de Cavigny, 160.
Le Noble (Jean), sr de Grosmesnil, 337.
Le Peletier (Jacques), marchand de Rouen, 121.
Le Prevost (Guillemette), dame de Couronne, 132.
Le Prevost (Robinet), sr de Petit-Couronne, 132.
Le Ramer ou Ravier, 280.
Le Rat (Me Gullaume), pénitencier, 162.
Le Roux (Claude), sr de l'Esprevier, conseiller au Parlement de Rouen, 170, 242.
Le Roux (Nicolas), conseiller échevin, 76.

Le Roy (Anne), 295.
Le Roy (Jean), sr de Heudreville, conseiller au Parlement, 338.
Le Roy du Chillou (Nicolè), 333.
Le Seigneur (Alonce), 297.
Le Seigneur (Jacques), 297.
Lestrange (Guillaume de), archevêque de Rouen, 75, 76, 77.
Le Sueur (Jean), 196.
Le Tessier (Jacques), chanoine de Rouen, 297.
Le Veneur de Carrouges (Ambroise), évêque d'Evreux, 140.
Le Veneur de Carrouges (Gabriel), évêque d'Evreux, 140.
Le Veneur (Jacques), sr de Carrouges, bailli de Rouen, 296.
Le Veneur de Carrouges (Jean), évêque de Lisieux, 140.
Le Veneur (Jean), baron de Tillières, sr de Carrouges, 296.
Le Veneur de Carrouges (Philippe), baron de Tillières, 140.
Le Veneur (Tanneguy). *V.* Carrouges.
L'Hôpital (Michel de), chancelier, 260.
Ligny (le sr de), 353.
Limoges (Mr de), capitaine, 256, 257.
Lindebeuf (François Martel, sr de), 356, 357.
Lohier (Lothaire), 22.
Longpaon (Robert Raullin, sr de), 218, 238, 244, 268, 281, 315.
Longueil (le sire de), 27.
Longueil (Guillaume de), 98.
Longueville (le sire de), 27.
Lorraine (Charles III), duc de Lorraine et de Bar, 307.
Lorraine (Claude de), 192.
Lorraine (François de), grand prieur et général des galères de France, 192.
Lorraine (Henri, duc de) et de Bar, 307.
Lorraine (Louis de), cardinal de Lorraine, 192, 207.
Lorraine (René de), marquis d'Elbeuf, 192, 289.
Losse (Jean de), 287.
Louis (saint). *V.* Louis IX.
Louis [d'Outremer], roi de France, 19, 20, 21, 22.
Louis VII, roi de France, 32, 33.
Louis VIII, roi de France, 44, 67.
Louis IX, roi de France, 8, 37, 44, 46, 51, 52, 53, 57.
Louis X le Hutin, roi de France, 44, 59.
Louis XI, roi de France, 100, 101, 105.
Louis XII, roi de France, 112, 114, 116.
Louis XVI, roi de France, 113.
Louys, capitaine, 250.
Luc, archidiacre de Rouen, évêque d'Evreux, 35, 41.
Lullier, 343.
Lusignan (Yolande de), de la Marche, 67.
Luther, 147.
Luthériens (les), 185.
Luxembourg (François de), 287.
Luxembourg (Louis de), évêque

de Thérouanne, archevêque de Rouen, 86, 98.

M

Madeleine de France, fille de François Ier, reine d'Ecosse, 156, 157.
Magistri (Jean), 82.
Magus, fils aîné de Saturne, 6.
Maigny (le sire de), 27.
Mailly (Antoine de), 349.
Mailly (Esme ou Edme de), 349.
Mailly (François de), sr d'Harcourt, 349.
Mailly (René, baron de), sr de Bouillancourt, etc., gouverneur de Montreuil, 349.
Maine (Charles d'Anjou, comte du), 92, 94.
Malet (Guillaume), 26.
Malet (Jean III), sire de Graville, 67, 68, 69, 70.
Maletot (le sire de), 27.
Malherbe (Nicolas), avocat en cour ecclésiastique, 210, 211.
Malsonus, archevêque de Rouen, 9.
Mancenet (Emile), curé du Bois-guillaume, 297.
Manneville (le sire de), 26.
Mantoue (Frédéric II, prince de), gouverneur de Champagne, 287.
Mantoue (Louis de Gonzague, prince de), 287.
Manviel (Gauvain), lieutenant du bailli de Rouen, 101.
Marcel (Etienne), 68.
Marcellinus, archevêque de Rouen, 8, 9.
Marguerite, fille de Louis VII et de Constance de Castille, 33.
Marguerite de France, sœur de Philippe-le-Bel, 34.
Marie Stuart, 158, 193, 214.
Marigny (Enguerrand de), comte de Longueville, 60, 66.
Marigny (Jean de), évêque de Beauvais, puis archevêque de Rouen, 65, 66.
Marigny (Philippe de), sr d'Ecouis, 65.
Marigny (Philippe de), archevêque de Sens, 66.
Marleix (Guillaume de), chanoine de Notre-Dame de Rouen, 40.
Marlorat (Augustin, dit Pasquier), ministre de l'église réformée de Rouen, 147, 214, 246, 268.
Maromme (Jean de), sr de Trezforetz, 338.
Maromme (Louis de), sr de Trefforetz, 338.
Marot (Clément), 189.
Marsillac (Antoine de), doyen du chapitre de Rouen, 170.
Marsillac (Bertrand de), doyen du chapitre de Rouen, 170.
Marsillac (François de), baron de Courseulles, premier président du Parlement de Rouen, 170.
Marsillac (Jean de), doyen du chapitre de Rouen, 170.
Martigues (Sébastien de Luxem-

bourg, sr de), 287, 328, 333, 352.
Martin, sergent, 231.
Martin de Hantonne, 52.
Martin (François), chanoine, 197.
Masselin (Jean), doyen de Notre-Dame de Rouen, 115, 197, 212.
Matha, maître d'hôtel de Louis de Brézé, 142.
Mathago. *V.* Gough (Mathieu).
Matignon (Jacques de), comte de Thorigny, lieutenant général en Basse-Normandie, 246, 360.
Maubué de Mainnemare, 68, 69, 70.
Mauger, archevêque de Rouen, 23, 25.
Mauger (Richard), capitaine, 268.
Maurice, évêque de Séez, puis archevêque de Rouen, 47, 48.
Maurice. *V.* Maurille.
Maurille, archevêque de Rouen, 26, 28.
Maynet (Jérôme), sr de la Vallée, conseiller au Parlement, 297.
Maze, capitaine, 193.
Mazier, bourgeois de Rouen, 281.
Medechin. *V.* Médicis.
Médicis (maison de), 146.
Médicis (Jean-Ange), pape sous le nom de Pie IV, 185.
Meinardus, archevêque de Rouen, 15.
Melantius, archevêque de Rouen, 14.
Mellon (saint), archevêque de Rouen, 8.
Melun (Jean Ier, vicomte de), grand chambellan héréditaire de Normandie, 68.
Melun (Jean II de), comte de Tancarville, 68.
Mendoza (François de Hurtado de), cardinal de Burgos, 188.
Mendoza (Inigo Lopez de Hurtado de), duc de l'Infantado, 188.
Mérovée, fils de Chilpéric, 12.
Michel, évêque de Coutances, 29.
Midi (Nicolas), 82.
Mignières (le sire de), 27.
Mignot (Etienne), 205.
Minard (Antoine), président au Parlement de Paris, 185.
Moges (Jean), lieutenant général du bailli de Rouen, 160.
Moinet (capitaine), 245, 250.
Molay (Jacques de), grand-maître des Templiers, 59.
Montaigu (Pierre de), cardinal-archevêque de Laon, 59,
Montejean (Gilonne de), 296.
Montesson (Jean de) ou de Monsson, 75.
Montfort (le sire de), 26.
Montgommery (Gabriel de Lorge, comte de), 240, 247, 248, 251, 252, 256, 257, 266, 279, 352, 353.
Mont-Gomery (Roger de), 27.
Montlambert, capitaine, 237.

Montluc (Blaise de), maréchal, 334, 352.
Montluc (François de), 334.
Montmorency (Mr de), 298.
Montmorency (Anne de), connétable, 190, 265, 276.
Montmorency (Guillaume, sr de), 193.
Montmorency (Louise de), 276, 351, 354.
Mortaigne (le comte de), 30.
Mortaing (le sire de), 26.
Mortemer (l'abbé de), 166.
Mortemer (le sire de), 27.
Mortimer (Anne), 85.
Montpezat (Lettes, dit des Prez, sr de), maréchal de France, 333.
Montpezat (Melchior des Prez, sr de), 333.
Morvilliers (Louis de Launoy, sr de), gouverneur de Boulogne, 217, 218, 219, 221, 227, 232, 241.
Moullins, capitaine, 240.
Mustel (Jean), conseiller de Rouen, 76, 281.
Mustel (Jean), député aux Etats de Normandie, 281.
Mustel (Jean), avocat au bailliage, 281, 282, 309, 314.
Mustel (Robert), conseiller-échevin, 281.
Mustel (Robin ou Robert), conseiller-échevin, 281.
Mustel (Roger), conseiller-échevin, 281.

N

Nagerel (Jean), archidiacre du Vexin, 196, 200, 201, 202, 210, 213, 216, 221, 240, 247, 273, 281.
Nagerel (Nicolas), 205.
Nagerel (Robert), évêque de Vence, 196.
Navarrois (les), 69.
Néel de Saint-Sauveur, 26.
Nevers (le comte de), 27.
Nevers (Jean de Bourgogne, comte d'Etampes et de), 89.
Nomenarus, moine de Saint-Ouen, 28.
Normands (les), 15, 18, 26, 29, 155.
Normanville (Jean Basset, sr de), 126.
Nicolas III, pape, 55.
Nicolas V, pape, 99.
Nicolas de Lyre, 56.
Nicolas, fils de Richard III, abbé de Saint-Ouen, 24.
Nicole *de Aquila* (de Laigle), doyen d'Avranches, 42.
Nigaise (saint), archevêque de Rouen, 8.

O

O (Jean de Maillebois, sr d'), 258, 264.
Odon. *V.* Eudes.
Odon, évêque de Bayeux, 26, 29.
Oisel (Henri Clutin, sr d'), 214.
Olivier (Richard), official, proto-

notaire, évêque de Coutances, cardinal, 90, 98.
Orges (Hugues des), *de Ourgiis*, archevêque de Rouen, 84, 85.
Orléans (duc d'), frère de Charles IX, 269, 305, 361.
Orléans (Louis d'), frère de Charles VI, 75, 88.
Orléans (Louis d'), duc de Longueville, 158.
Osmont Cent Villes, 19.
Othon Ier, roi de Germanie, 21, 22.
Ouen (saint), archevêque de Rouen, 14, 15, 18, 123.

P

Pacy (le sire de), 27.
Paléologue (Marguerite), 287.
Panche (Jean), dit Cornille, 52.
Papillon (Richard), conseiller-échevin, 281.
Papillon (le *Segneur*), 310, 314.
Parthenay (Isabeau de), 67.
Pas (Jacques de), 287.
Pas (Louis de), 287.
Paul III, pape, 147.
Paul, archevêque de Rouen, 15.
Pavilly (le sire de), 27.
Payen (Madeleine), 170.
Payoit. *V.* Poyet.
Pellevé (Charlotte de), 287.
Perdriel (Thomas), lieutenant à Lillebonne, 154.
Petit (Jean) ou le Petit, 75.
Philibert (saint), 14, 16.
Philippe Ier, roi de France, 26.
Philippe-Auguste, roi de France, 34, 38, 39, 40, 42, 44, 52, 194.
Philippe III le Hardi, roi de France, 44, 55.
Philippe IV le Bel, roi de France, 44, 58, 59, 60.
Philippe V le Long, roi de France, 59.
Philippe VI de Valois, roi de France, 44, 61, 62, 63, 68.
Philippe II, roi d'Espagne, 187, 246, 357.
Philippe, comte d'Evreux, 67.
Philippe, duc d'Orléans et de Lorraine, comte de Valois, 68.
Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, 89.
Philippe d'Ambleville, 55.
Pic de la Mirandole (Fulvie), 272.
Picard ou le Picard (Guillaume), sr d'Estelan, bailli de Rouen, 103.
Picards (les), 155.
Picquigny (Claude de), 27.
Pie IV, pape, 185, 288.
Pierre, archevêque de Rouen, 9,
Pierre (Michel), évêque d'Avranches, 29.
Pigné (Jean), bourgeois de Rouen. 281.
Pinchon, avocat, 343, 345.
Polignac (Anne de), dame de Randan, 271.
Polletrot (Jean de), Poltrot de Méré, 285.
Pompadour (Madeleine de), 296.
Pompée, ou Pope, ou Pouppe, fille de Bérenger, comte de

Bayeux et du Bessin, 7, 18.
Porcpinche (le sire de), 27.
Portalu (Jean de), 69.
Pot (Anne), 193.
Potin (Henry), évêque de Philadelphe, 106.
Poulain (Marie), 349.
Poulain (Mathieu), sr du Boisguillaume, avocat, 343.
Poulain (Robert), archevêque de Rouen, 41, 42, 43.
Poyet (Guillaume), chancelier de France, 159, 160.
Préaulx (le sire de), 27.
Préaux (Marguerite de), 67.
Préaux (Pierre de), 67, 68.
Présigny. *V.* Beauvau.
Prétextat (saint), archevêque de Rouen, 11, 12, 13, 14.
Provençaux (les), 355.
Prunelé (maison de), 319.
Prunelé (René de), panetier du roi, 319.
Pruylle. *V.* Frotier.
Puchot (Jean), 276.
Puchot (Nicolas), contrôleur du grenier à sel, 276.
Puchot (Vincent), 276.
Puits (le sire du), 27.

Q

Quictart (Pierre), 192.
Quidel, 280.
Quantanadoine (Jean de), chanoine, 200, 201, 210, 213, 216.

R

Radulphus, moine de Saint-Ouen, 28.
Ragenfridus, archevêque de Rouen, 15.
Ramlandus ou Rainlandus ou Badilanus, archevêque de Rouen, 15.
Raoul, archidiacre de Rouen, 43.
Raoul, comte de Bayeux et d'Ivry, 28.
Raoul (et non Richard) de Chevry, évêque d'Evreux, 54.
Raoul II (et non Robert) de Cierray, évêque d'Evreux, 48.
Ravier. *V.* Le Ramer.
Raymond, évêque de Paris, 12.
Reginaldy, dit le Plastrier, jacobin, 274.
Regnouard, Ragoardus, archevêque de Rouen, 9, 15.
Remi, Remigius, archevêque de Rouen, 9, 15.
Remon (Pierre), premier président du Parlement de Normandie, 280.
Renden. *V.* La Rochefoucaud.
Rheingrave (Jean-Philippe, comte de Salms, dit le), 271, 272, 281, 295.
Ricarville, 84.
Ricarville (Florentin de), capitaine, 279, 336.
Richard, roi des Romains, empereur d'Allemagne, 53.
Richard I, sans Peur, duc de Normandie, 19, 20, 21, 22, 23, 28.
Richard II, duc de Normandie, 23, 24.
Richard III, duc de Normandie, 24.

Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre et duc de Normandie, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 76, 196.
Richard, comte d'Evreux, 23.
Richard de Beauvais, evêque d'Evreux, 45.
Richard de Saint-Léger, évêque d'Evreux, 48.
Richard de Saint-Lô, 52.
Richard de Thierre. *V.* Robert II de Cierrey.
Richard, curé de Saint-Martin-sur-Renelle, 52.
Richelieu. *V.* Du Plessis.
Richelieu (le cardinal de), 295.
Riculphus, archevêque de Rouen, 9, 16.
Rieux (Claude de), comtesse de Laval, 351.
Rigaut (Eudes), archevêque de Rouen, 51, 54, 57, 65.
Rioul, comte de Cotentin, 18.
Robert. *V.* Rou.
Robert le Diable, 12.
Robert le Libéral, duc de Normandie, 24, 25, 29.
Robert Courte-Heuse, duc de Normandie, 30.
Robert, archevêque de Rouen, 15.
Robert, fils de Richard Ier, archevêque de Rouen, 23, 25.
Robert II de Cierrey. *V.* Raoul.
Robert, évêque de Séez, 29.
Robert, duc de France, 17.
Robert de Hernie, duc d'Orléans, 27.
Robert de Fresnes, 40.
Robert de la Londe, 52.
Robert de Neufbourg, doyen de Notre-Dame de Rouen, 34, 35.
Rocq, *fortificateur* de Metz, 332.
Rocque, 297.
Rocque (Jacques), sr de Varengeville, 276.
Rocque (Pierre), 297.
Roger (Nicolas), archevêque de Rouen, 65.
Roger (Pierre), archevêque de Sens, puis de Rouen, puis pape (Clément VI), 61, 62.
Rogeray. *V.* Roger.
Roland, 188.
Roie (Bernard de), 40.
Roie (Guérin de), 40.
Rollon, 19.
Romain (saint), archevêque de Rouen, 9, 14, 149, 151.
Romani, légat du pape, 46.
Romé (Guillaume), chanoine, 217.
Ronsard, 6.
Roscille, fille de Garnier, seigneur de Loche et de la Haie, 22.
Rotrou (Rotrodus), archevêque de Rouen, 33, 227.
Rou, duc de Normandie, 16, 17, 18.
Roumeilly (le sire de), 27.
Roussel (Perrette), 104.
Roussel (Raoul), trésorier de Notre-Dame, archevêque de Rouen, 86, 98.
Rouville (le sire de), 27.

Varin (Toussaint), archevêque de Thessalonique, 137, 152.
Vaudreuil (bailli du), 45.
Vaultier. *V.* Gautier, 34.
Venables, seigneur d'Angleterre, 84.
Vergennes, 146.
Viard, changeur, 343.
Vico, archevêque de Rouen, 9, 16.
Victrice (saint), archevêque de Rouen, 9.
Vieilleville (François de Scepeaux, maréchal de), 279, 282, 283, 288, 289, 290, 332.
Vienne (Guillaume de), archevêque de Rouen, 77.
Vienne (Jean de), amiral de France, 77.
Villebon (Jean d'Estouteville, sr de), bailli de Rouen, 160, 190, 194, 206, 208, 244, 245, 282, 283, 288, 316.
Villebresne (Marie de), 321.
Villiers (marquis de), 333.
Villy (Jean de), chanoine, 211.
Visconti (Blanche-Marie), 116.
Vitri (le sire de), 27.
Vitry (Michelle de), 96.
Vollant (capitaine), 292.

W

Wandrille (saint), 14.
Wanilo. *V.* Guillaume.
Warwick (comte de), 301.
Wisigoths, 10.

X

Xaintrailles (Poton de), grand-écuyer, bailli du Berri, maréchal de France, 94.

Y

Yolande d'Aragon, 88.
Yon (Charles), 205, 211, 233.
York (Richard, duc d'), 85.
Ysabeau. *V.* Isabelle.
Ysembart, premier abbé du Mont-Sainte-Catherine-lès-Rouen, 24.
Yvetot (le sire d'), 27.

TABLE DES NOMS DE LIEUX

A

Abbeville, 350.
Alençon, 352.
Aliermont (forêt d'), 36.
Alizay, 234.
Allemagne, 351, 355.
Amiens, 80, 155.
Andely, 35, 36, 37, 41, 62, 122; Petit-Andely, 188; les Andelys, 275.
Anet, 134, 136, 137, 139, 141, 319.
Angleterre, 26, 30, 34, 38, 52, 83, 97, 147, 337, 339, 357, 362.
Anjou, 52.
Aquitaine, 6, 34,
Arelatense (*concilium*), 8.
Arques, 23, 207.
Artois, 128.
Argentan, 352.
Argenteuil, 327, 328.
Auge, 226.
Auvergne, 333.
Avignon, 63, 65, 67.
Avranches, 15, 38, 162, 352.

B

Bacqueville, 302.
Bar, 354.
Barentin, 238, 239.
Basse-Normandie (la), 160, 305, 311, 352, 358, 360, 364.
Bayeux, 38, 97, 160; comté de, — 20.
Bayonne, 133.
Beauce (la), 127.
Beaulieu (prieuré de), 245.
Beauvais, 17, 18, 84.
Bec-Crespin (le), 89.
Bec-Hellouin (abbaye du), 25.
Bernières, 47.
Bessin (le), 17, 18, 169, 226.
Beuzemonchel, 47.
Bihorel (fourches de), 203, 213, 224, 255, 265, 266.
Blosville (Blosseville - Bonsecours), 209, 232.
Boisguillaume (le), 297.
Boscbenard, 305.
Bouille (la), 310, 311.
Bourdeny, 301.
Bourges, 114, 192.
Bourgogne, 355.
Bouteilles, 36.
Bretagne, 17, 18, 101, 127, 128, 319, 333, 351.
Bucordé, 118.
Busancourt, 335.

C

Caen, 38, 68, 92, 133, 136, 146, 162, 225, 289, 305, 314, 321;

les Cordeliers de —, 133.
Cailly, 130.
Calais, 81.
Castillon, 90.
Catelet (le), 187.
Caudebec, 92, 201, 217, 218, 221, 235, 236, 238, 239, 247, 266, 296, 353, 356.
Caudebequet, 236.
Caux (pays de), 10, 217, 220, 221, 314, 332, 355.
Cerisi (abbayé de), 25.
Chaise-Dieu (la), en Auvergne, 63.
Châlons-sur-Marne, 354.
Champagne (la), 307, 354.
Chapelle (la), 339.
Chapelle-Brestot (la), 305.
Charenton, 334.
Chartres, 17, 112, 125, 362.
Châteaudun, 321.
Châtellerault, 361.
Chef (le) de Caux, 77.
Cherbourg, 21, 30, 97, 169.
Clères, 7, 247, 302, 306.
Clermont-Ferrand, 29.
Cliponville, près Orbec, 153.
Colchester, 358.
Condé, près Alençon, 146.
Constantinople, 17.
Corbeil, 80.
Cormeilles, 234.
Cornouaille, 358.
Cotentin, 169, 226.
Coucy, 20.
Coulombs (abbaye de), 103, 135.
Coutances, 38.
Croisset, 292, 293.

D

Darnétal (Seine-Inf.), 75, 194, 203, 207, 208, 209, 213, 219, 222, 224, 225, 232, 245, 250, 254, 255, 265, 266.
Darnétal (Calvados), 305.
Dieppe, 36, 41, 78, 147, 207, 214, 218, 241, 246, 247, 257, 271, 279, 302, 303, 336, 337, 357; église Saint-Jacques de—, 302.
Dieppedalle, 292.
Domfront, 38, 246.
Dreux, 276, 277.
Duclair, 7.

E

Ecosse, 157.
Ecouis, 130, 274; Notre-Dame (église) d' —, 60.
Elbeuf, 220, 242.
Ely, 86.
Epte, rivière, 17.
Esneval (château d'), 301, 312; baronnie d'—, 319.
Espagne, 132.
Estelen, 302.
Eu, 23.
Eure, rivière, 101.
Evreux, 38, 197, 206, 136, 310, 311; comté d' —, 20.
Eximes (Exmes), 23.

F

Falaise, 38, 352.
Fauville, 57.
Fécamp, 22, 23, 28; abbaye de —, 24, 100.
Flandres, 18, 44, 128, 322.

Fleury-sur-Andelle, 130, 197.
Florence, 66.
Fontaine-sous-Préaux, 51.
Fontevrault, 37.
Formigny, 89.
France, 15, 16, 20, 33, 42, 44, 52, 53, 55, 79, 95, 130, 295, 305, 326, 336, 357, 362.

G

Gaillard (le château), 62.
Gaillon, 76, 77, 297, 298, 299, 319.
Gascogne, 314, 334.
Gaule, 46.
Gemville. *V.* Joinville.
Gemeticæ. *V.* Jumièges (abbaye de).
Genève, 189.
Gerzé. *V.* Jersey.
Gournay, 45.
Grand-Couronne (le), 70, 243.
Grottes (les), 218.
Guernesey (île de), 67.

H

Ham, 187.
Harfleur, 77, 220, 221, 234.
Havre-de-Grâce (le), 217, 221, 235, 238, 244, 249, 252, 266, 271, 272, 277, 279, 283, 284, 290, 295, 296, 301, 302, 337, 348, 356, 357.
Hébertot, 305.
Hiemois (pays d'), 23.
Honfleur, 169, 217, 220.
Hossen (la Houssaye-Bérenger), 50.

I

Irlande, 32, 33.
Isneauville, 124.
Italie, 334.

J

Jérusalem, 25.
Jerzey (île de), 14.
Jarnac, 193.
Joinville, 355.
Jumièges (abbaye de), 15, 16, 28, 202, 235.

L

Lagny, 326.
Languedoc, 314.
Laon, 19, 21.
Lassay (château de), 360.
Laval, 251.
Lespiney, 354.
Lillebonne, 92, 154.
Limésy, 247.
Limoges, 34, 37, 63.
Limousin, 36.
Lincoln, 34.
Lintot, 352.
Lisieux, 38, 136, 234, 287.
Loire, 352.
Loiret, rivière, 285.
Londres, 33.
Longpaon (église Saint-Ouen, de), 203, 213.
Longpaon (seigneurie de), 315.
Longueville, 57.
Lorraine, 307, 332, 342.
Louvetot, 297.
Louviers, 36, 45, 63, 87, 101, 135, 136, 205, 206, 242.

Lucotitius (mont), mont Sainte-Geneviève, à Paris, 10.
Lyon, 117, 207.
Lyonnais (pays de), 352.

M

Magonce. *V.* Mayence.
Maine (Le), 52.
Mainemare, 69.
Malaunay, 7.
Manneville, 67.
Manny. *V.* Mauny.
Mans (Le), 34.
Marne, 326.
Maromme, 257.
Martel (château de), 34.
Mauny, 86, 134, 137.
Mayence, 100.
Meaux, 80, 322, 353.
Mesnil-Esnard, 209, 232.
Metz, 332.
Milanais, 114.
Monstereul. *V.* Montreuil-sur-sur-Mer.
Mont-aux-Malades (prieuré du), 150, 163.
Montcontour, 271.
Montfort [sur Risle], (église de), 226.
Montereau-fault-Yonne, 326.
Montivilliers, 22, 47, 92, 220.
Montlhéry, 89, 102.
Montreuil-sur-Mer, 21.
Mont-Saint-Michel (abbaye du), 22, 38.
Mortemer, 43 ; abbaye de —, 41.
Moulins, 318.
Mussidan, 350.

N

Nancy, 307.
Nantes, 333.
Neauville. *V.* Isneauville.
Neomagus, ville de la province lyonnaise, 6.
Neuchâtel-en-Bray, 57, 126.
Neustrie, 16, 17.
Neuve-Lyre (la), 56.
Nice, 158.
Nicée, 8, 25.
Nicene. *V.* Nicée.
Nogent-le-Roi, 125.
Normandie, 10, 17, 19, 20, 24, 25, 26, 31, 34, 35, 38, 39, 42, 44, 52, 67, 74, 85, 98, 100, 103, 118, 128, 154, 155, 307, 323, 328, 336, 342, 343, 349, 350, 352, 355, 356, 364.
Notre-Dame-du-Vaudreuil, 45.
Nouveau-Monde (le), 220.
Noviomagus, ville d'Aquitaine, 6.
Nuysement, 276.

O

Olivet, 285, 286.
Orbec, 153.
Orléans, 190, 193, 217, 259, 272, 284, 285, 286, 288, 305, 330, 348, 350, 351.
Ouville (abbaye d'), 302.

P

Pacy-sur-Eure, 135.
Paris, 10, 12, 16, 34, 41, 57, 59, 60, 74, 75, 80, 84, 148, 161, 185, 272, 274, 292, 296, 305, 306, 314, 319, 323, 326,

327, 333, 334, 335, 340, 350, 354, 361, 363. — Les Augustins, 59 ; Bastille-Saint-Antoine, 80; les Carmes, 44; les Chartreux, 44; le Châtelet, 69; église des Cordeliers, 44; les Filles repenties, 44; Hôtel-Dieu, 44; le Louvre, 69, 339; collége de Montaigu, 59; porte Montmartre, 57, 328; Notre-Dame, 80, 148; pont de Notre-Dame, 56; Quinze-Vingts, 44; porte Saint-Antoine, 57; porte Saint-Denis, 56, 57; faubourg Saint-Honoré, 328; porte Saint-Honoré, 57; place Saint-Jean-de-Grève, 185; porte Saint-Martin, 57; église Saint-Pierre, 12; église Sainte-Geneviève, 12; montagne Sainte-Geneviève, 10; collège du Trésorier, 54; rue Vieille-du-Temple, 185.

Pavilly, 7, 228, 239, 312, 319.

Perse, 6.

Petit-Quevilly (le), 292.

Philadelphe, ville de l'Asie-Mineure, 106.

Picardie, 126, 128, 155, 248, 350, 364.

Picquigny, 29.

Pierre-Encise, 114.

Pinterville, près de Louviers, 63.

Plymouth, 358.

Poissy, 259.

Poitiers, 68, 361, 362.

Poitou, 52.

Pont-de-l'Arche, 59, 86, 87, 90, 91, 101, 103, 135, 206, 219, 220, 221, 231, 245, 353.

Pont-Audemer, 136, 217, 233, 234, 295, 305.

Pont-l'Evêque, 305.

Pontoise, 259; Hôtel-Dieu de —, 45.

Pont-Saint-Pierre, 197.

Portereau, faubourg d'Orléans, 285.

Port-Saint-Ouen, 91.

Préaux. 67, 193; baronnie de —, 67.

Provence, 355.

Q

Quincampoix (église de), 172.

R

Raffetot, 356.

Reims, 59.

Repainville (Saint-Gilles-de-), 204, 224, 225.

Rochelais (pays de), 352.

Rochelle (la), 350, 351, 352, 358.

Rome, 10, 25, 36, 46, 49, 50, 54, 55, 99, 103.

Romiers-lès-Dourdan, 102.

Roncevaux (abbaye de), 188.

Rouen, *passim*.

Abbaye, fort et montagne de Sainte-Catherine : 24, 58, 63, 91, 93, 101, 116, 150, 163, 197, 207, 208, 213, 214, 217, 221, 222, 223, 227, 228, 230, 231, 233, 235, 236, 237, 244, 248, 250, 251, 254, 255, 257, 258, 264, 272, 300; le fort Saint-Michel ou de Montgom-

mery, au versant du mont, 250, 251, 252, 253, 254, 258, 264.

Abbaye, église et logis abbatial de Saint-Ouen : 7, 10, 22, 28, 31, 41, 51, 63, 70, 86, 119, 120, 123, 128, 137, 150, 154, 162, 164, 169, 196, 201, 264, 269, 270, 273, 282, 283, 284, 290, 300, 304, 306, 308, 310, 315, 364; cimetière de — 81; monastère de Saint-Pierre et Saint-Paul (Saint-Ouen), 10.

Châteaux, hôtels, maisons, tours : Maison du Bourgtheroulde, 356; hôtel Chanteraine ou du Joyeux-Repos, 85; le Château, 39, 78, 84. 168, 194, maison de la Cage, 192; le Bras-d'Or, 107; la tour du Colombier, 195, 224, 231, 250, 252, 267; maison des Espagnols, 226; la Grosse-Horloge, 7, 131, 133, 162; le Palais (de Justice), 147, 101, 196; hôtel du Paon, 113; le Petit-Château ou Barbacane, 78, 141, 194; les Petits-Changes, 116; maison de l'abbaye ou hôtel de Valmont, 358, 359; le Vieux-Palais, 78, 107, 128, 162, 194, 195, 201, 203, 237, 283, 294, 308, 310, 311, 314, 315, 317, 346, 347; la tour Mausifrote au Vieux-Palais, 78; la Vieille-Tour, 39, 120, 128, 169.

Chaussées, rues : de l'Aumône, 158, de l'Osmone, 7; du Bec, 111; des Carmes, 158, 269; Cauchoise, 133; des Célestins, 133; du Change, 116; Chantereine, 85; des Charrettes, 113; Croix-de-Fer, 111; Eau-de-Robec, 85; Ecuyère, 146; des Emmurées, 56; de l'Epée, 7, 159; des Faulx, 159; de Grammont, 107; Grand-Pont, 31, 111, 113; aux Juifs, 31; du *Machacre*, 7; de la Madeleine, 9, 116; Malpalu, 107; Martinville, 56, 107, 131; de la Petite-Chartreuse, 75; du Pont-de-l'Arquet, 159; aux Prestresses, 51; des Quatre-Vents 111; Saint-Hilaire, 110; Saint, Sever, 56, 78, 135; Saint-Vivien, 7, 159; de la Vigne, 107, 111.

Communautés et établissements religieux et de bienfaisance : Collège de l'Albane, 111; Augustins, 107, 134, 143, 152; Bonnes-Nouvelles ou le Pré, 122, 150, 163, 165; Bons-Enfants, 185; Carmes, 7, 120, 122, 134, 218; Célestins, 85, 110, 194, 197, 256; Chartreux ou Notre-Dame-de-la-Rose, 75, 76, 89, 95, 321; Cordeliers, 109; chapelle Saint-François, aux Cordeliers, 109; Emmurées, 110, 135, 136, 141; Frères Prescheurs ou Jacobins, 44, 78, 105; cimetière des Jacobins, 109; Ma-

deleine, 53, 116, 120, 137, 150, 163, 272, 341 ; Saint-Amand, 31, 64, 241 ; Saint-Lô, 41, 120, 137, 150, 163, 195, 225, 280; Saint-Paul, 63, 227, 228; Sainte-Catherine de Grand-Mont, 107, 150, 163; Sainte-Claire, 110.

Eglises et paroisses : Saint-Cande-le-Jeune, 111; Saint-Cande-le-Vieux, 40; cimetière de —, 157; Saint-Denis, 39, 40, 116, 192; Saint-Etienne-la-Grande-Eglise, 106; Saint-Etienne-des-Tonneliers, 158; Saint-Gervais, 197; Saint-Godard, 51, 118; Saint-Jean-les-Prés ou Saint-Jean-sur-Renelle, 7, 22, 124; Saint-Laurent, 51, 172; Saint-Lô, 152, 358; Saint-Maclou, 39, 41, 120, 126, 162, 300; cimetière de —, 131, 133; Saint-Martin-du-Pont, 120; Saint-Martin-sur-Renelle, 7; Saint-Michel, 133; Saint-Nicaise, 124, 197, 299; Saint-Nicolas, 111, 115; Saint-Patrice, 46, 157; cimetière de —, 109; Saint-Pierre-l'Honoré, 134; Saint-Pierre-le-Portier, 133; cimetière de, — 133; Saint-Sauveur, 44, 82; Saint-Vincent, 299; Saint-Vivien, 364; Sainte-Croix-Saint-Ouen, 218.

Fauxbourgs : Bouvreuil, 248; Cauchoise, 248; Martinville, 248; Saint-Gervais, 248; Saint-Hilaire, 248, 257, 267; Saint-Sever, 194, 239, 243, 248.

Fontaines, rivières : Aubette, 213, 225; chambres de l'—, 7; fontaine des Augustins, 134; fontaine des Carmes, 134; fontaine de la Crosse, 134, 186; fontaine de Gaalor ou du Chastel, 39, 50, 51; fontaine de l'Hôtel-de-Ville, 134; fontaine Jacob, 253; fontaine de Notre-Dame, 55; fontaine de la conciergerie du Palais, 134; fontaine près Saint-Pierre-l'Honoré, 134; Robec, rivière, 7, 43, 51, 212, 218, 232, 274; le Ruissel, 7, 8.

Marchés, places et autres lieux : Basse-Vieille-Tour, 162; boucherie Beauvoisine, 7; place de la Calende, 111; Champ-du-Pardon, 70; Croix-de-Pierre, 7, 132; la Crosse, 134, 162; place Eau-de-Robec; 51; place du Gaillardbois, 107; Marché-aux-Veaux, 147, 148, 187, 189, 356; Marché-Neuf, 118, 146; la Mare-du-Parc, 128; marais de Martinville, 321; Pré-de-la-Bataille, 18; Rouge-Mare, 84; clos Saint-Marc, 117; place Saint-Ouen, 333; Vieux-Marché, 82, 89, 99, 115, 132, 162, 192, 219, 268, 280, 303, 356; boucherie du —, 7.

Notre-Dame : passim ; chapelle des Innocens, 71; — Saint-Eustache, 105; — Saint-Fiacre, 18;

— Saint-Jacques, 105; — Saint-Romain, 18, 19; — Sainte-Anne, 18, 19; — des Libraires, 111; — Saint-Etienne, 269; — Saint-Romain, 16; tour de Beurre, 105, 106, 111, 116; — Saint-Romain, 111.

Ponts : Pont Honfroy, 7; Pont-de-Pierre (vieux) ou pont de Mathilde, 78, 194, Pontchel (le), 8; pont de Robec, 7, 39, 43, 51, 162.

Portes : du Bac (*Barc*), 218, 242, 244, 282, 292; Beauvoisine, 31, 51, 89, 95, 208, 244, 264, 265; Bouvreuil, 7; des Carmes (fausse porte) ou Sainte-Appoline, 158; Cauchoise, 7, 18, 118, 131, 145, 237, 239, 247, 303; Grand-Pont, 7; Martinville, 91, 107, 190, 207, 214, 224, 227, 231, 233, 236, 245, 249, 251, 255, 278, 283, 299, 356; Poterne, 7; Saint-Hilaire, 78, 193, 208, 224, 249, 251, 252, 253, 254, 256, 264, 265, 321; Saint-Ouen, 158, 242; Saint-Vivien, 158; de la Vieille-Tour, 107.

Quartiers : de Beauvoisine, 128, 129, 150, 163, 171; de Cauchoise, 128, 129, 150, 164, 171; de Martinville, 128, 129, 150, 163, 171; Saint-Hilaire, 128, 129, 149, 162, 171.

Roumare, 320, 321.

Roussiflon (château de), 312.

Rouville, 320.

Rouvray (bois de), 109.

S

Saint-Aignan (église de), près Rouen, 197.

Saint-Antoine (jeu de paume de), à Sotteville-lès-Rouen, 134.

Saint-Clair-sur-Epte, 130.

Saint-Cloud, 328, 334.

Saint-Cyr-du-Vaudreuil, 45.

Saint-Denis, 49, 57, 326, 327, 329, 330, 334, 339, 340, 353.

Saint-Denis-du-Chef-de-Caux (paroisse de), 77.

Saint-Germain (en Laye), 62.

Saint-Jean-d'Angely, 287.

Saint-Léger-du-Bourg-Denis, 301.

Saint-Lô, 359.

Saint-Omer, 49.

Saint-Ouen, 334.

Saint-Philbert-sur-Risle, 28, 226.

Saint-Romain-de-Colbosc, 302.

Saint-Quentin, 187, 193.

Saint-Sens, 124.

Saint-Sauveur-sur-Dives, 305.

Saint-Sépulcre de Jérusalem, 24.

Saint-Valery, 118.

Saint-Valery-sur-Somme, 349, 350, 351.

Saint-Wandrille, 28, 136; abbaye de, 24.

Sainte-Barbe (prieuré de), 63.

Sainte-Geneviève-en-Bray, 69.

Sainte-Gertrude, 302.

Saussaye (église de la), 242.

Saussuse, 48.

Séez, 34, 35, 38; Saint-Martin de —, 352.

Seine, 7, 15, 16, 18, 20, 44, 46, 56, 70, 114, 218, 227, 274, 291, 293, 295, 296, 308, 310, 311, 315, 316, 326, 328, 334, 353.
Senlis, 20.
Soissons, 11, 326, 339.
Sotteville-lès-Rouen, 134.
Suresnes, 335.

T

Tamise, 358.
Tancarville, 92; château de —, 244, 245.
Thessalonique (aujourd'hui Salonique) 137.
Thuringe (bois de), 222, 227, 249.
Tinchebray (*Tenerchebrium*), 30.
Touraine, 52.
Troarn (abbaye de), 305.
Troyes, 79.

U

Ure. *V.* Eure.

V

Valence, 188.
Vendôme, 274.
Vermandois, 15.
Verneuil, 78, 87.
Vernon, 45; Hôtel-Dieu de —, 45.
Veuguessin, Veulquessin, Vulgaisin. *V.* Vexin.
Vexin, 127, 281; Vexin normand, 48, 130.
Vieux (les), 238.
Vigny (château de), 117.
Villari. *V.* Montivilliers.
Vincennes (le bois de), 34, 80, 297, 353, 354.
Vire, 352; couvent des Cordeliers à —, 352.

Y

Yonville (vallée d'), 237.
Ypponense (Hippone), 152, 166.
Yvetot, 301, 302.

ERRATA

P.	l.	*Au lieu de :*	*Lire :*
41	32	Robert de Cierrey	Raoul II de Cierrey
96	30	1544	1444
106	27	la Ballue	la Balue
107	12	hors le pont. La dite eau	Hors le pont, ladite eau
107	28	de Gaillarbois	du Gaillardbois
111	27	par la Croix-de-Fer	par la rue Croix-de-Fer
202	30	Ourville	Ouville.
290	26	Mailleraye	Meilleraye.
317	30	Beauquemare	Bauquemare
361	31	Est	Este

Ajouter à la note 1 de la page xvij de l'Introduction : M. Ed. Frère dit, dans son *Manuel du Bibliographe normand* : « D'après une note ms. du temps trouvée dans un exemplaire de 1587, on voit que Taillepied a mis à contribution plusieurs mss. et notamment un ms. que lui avait prêté Romain le Piart. »